Recueil des actes administratifs

n° 479

Tome 4/4

REUNION DE 2016
COMMISSION PERMANENTE du 11 juillet 2016

COMMISSION PERMANENTE DU 11 JUILLET 2016

SOMMAIRE

TOME 1

Mission I **Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale**

Programme	*Délibération (n°)*	*Libellé du programme*	*Pages*
P.0101	*16_0101_04*	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	8
P.0102	*16_0102_03*	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	21
P.0103	*16_0103_04*	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	145

Mission II **Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable**

Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation

P.0201	*16_0201_04*	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	150
P.0202	*16_0202_04*	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	156

Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi

P.0203	*16_0203_04*	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	162
P.0204	*16_0204_06*	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	178
P.0205	*16_0205_04*	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	211
P.0206	*16_0206_03*	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques	230

Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire

P.0207	*16_0207_04*	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	235

Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer

P.0208	*16_0208_04*	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	268
P.0209	*16_0209_06*	Développer le système portuaire	273
	16_DPAF_01	Désignation des membres des associations au sein de la commission consultative des services publics locaux	298

Mission III **Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi**

Assurer la relation formation emploi

P.0301	*16_0301_04*	Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	302

Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne

P.0302	*16_0302_04*	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	324
P.0302	*16_0302_05*	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	402

Améliorer le cadre bâti des lycées

P.0303	*16_0303_ET_04*	Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	409
P.0303	*16_0303_INV_01*	Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	414
P.0303	*16_0303_TRX_04*	Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	416

P.0304	*16_0304_04*	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	419
P.0305	*16_0305_ET_03*	Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	425
P.0305	*16_0305_INV_04*	Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	438
P.0305	*16_0305_PATR_02*	Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	443
P.0305	*16_0305_TRX_04*	Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	450

Améliorer les équipements des lycées

P.0306	*16_0306_04*	Améliorer les équipements dans les lycées publics	460
P.0307	*16_0307_04*	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	484

Améliorer le fonctionnement des lycées

P.0309	*16-0309-04*	Assurer le fonctionnement des lycées publics	491
P.0310	*16-0310-03*	Participer au fonctionnement des établissements privés	521

TOME 2

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

P.0311	*16_0311_07*	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	537

Favoriser l'apprentissage

P.0312	*16_0312_05*	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	559

Assurer les formations sanitaires et sociales

P.0314	*16_0314_03*	Assurer les formations sanitaires et sociales	576

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux

P.0315	*16_03015_04*	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	600
P.0316	*16_03016_04*	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	602
P.0316	*16_03016_05*	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	634
P.0317	*16-0317-03*	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	644

Développer les langues de Bretagne

P.0318	*16_0318_05*	Développer les langues de Bretagne	647

Mission IV Pour une Bretagne de toutes les mobilités

P.0401	*16_0401_04*	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	653
P.0402	*16_0402_04*	Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	705
P.0403	*16_0403_03*	Moderniser les aéroports à vocation régionale	768

Mission V Pour une région engagée dans la transition écologique

P.0501	*16_0501_07*	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	773
P.0501	*16_0501_08*	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	785
P.0502	*16_0502-04*	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	1057

TOME 3

P.0502	*16_0502-05*	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	1065

TOME 4

P.0503	*16_0503_06*	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	1922

Mission VI Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

P.0601	*16_0601_04*	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	1964
P.0602	*16_0602_04*	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	2288
P.0603	*16_0603_04*	Développer le sport en région	2294
P.0604	*16_0604_04*	Révéler et valoriser le patrimoine	2313
P.0604	*16_0604_D2_02*	Révéler et valoriser le patrimoine	2320
P.0605	*16_0605_04*	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	2322
P.0606	*16_0606_03*	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	2330
P.0607	*16_0607_04*	Développer les actions européennes et internationales	2334
P.0608	*16_0608_04*	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	2344

Autres dépenses

P.9000	*16_9000_04*	Patrimoine et logistique	2350
P.9000	*16_9000_05*	Patrimoine et logistique	2351
P.9000	*16_9000_06*	Patrimoine et logistique	2352
P.9003	16_9003_04	Fonds d'intervention régional	2354
P.9011	*16_9011_06*	Développement des conditions de travail et des compétences	2366
P.9011	*16_9011_07*	Développement des conditions de travail et des compétences	2367
P.9012	*16_9012_06*	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	2368
P.9023	*16_9023_02*	Mouvements financiers divers	2369

Arrêtés	
Arrêté du Président du Conseil régional portant application d'un règlement intérieur d'hygiène et sécurité	2372

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

REGION BRETAGNE

16_503_6

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du 11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme n° 503 : Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016 s'est réunie le lundi 11 juillet 2016 salle Christophe Paul de Robien à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Le Drian, Président du Conseil Régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 16_ DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

En section d'investissement :

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit total de 1 200€ pour le financement des opérations récapitulées dans les tableaux n°1 ;

- **de PROROGER** les opérations figurant dans les tableaux n°2 et 3 ;

En section de fonctionnement :

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit total de 58 250 € pour le financement des opérations récapitulées dans les tableaux n°5, 6, 8, et n°9 ;

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

- **d'AUTORISER** le Président du Conseil Régional à signer les conventions avec les bénéficiaires figurant dans les tableaux n°6, 7 et 8;

- **d'APPROUVER** les termes de l'appel à projet des plates-formes locales de rénovation de l'habitat ;

- **d'APPROUVER** les opérations décrites dans le tableau n°7 dans le cadre du Fonds Régional de la Maîtrise de l'Energie et des conventions de partenariat pour la mise en place d'un crédit bonifié pour la rénovation thermique des logements privés sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc (programme Vir'Volt-ma-maison) ;

- **d'APPROUVER** la convention type de partenariat relative à la mise en œuvre à titre expérimental d'un regroupement pour l'obtention et la vente des certificats d'économie d'énergie des collectivités territoriales du pays de Rennes ;

- **d'AUTORISER** le Président du Conseil régional à signer, sur la base de la convention type, les conventions de partenariat avec les collectivités territoriales souhaitant participer à l'expérimentation d'une gestion groupée des certificats d'économie d'énergie ;

- **d'APPROUVER** la convention type de partenariat relative à la mise en œuvre du partenariat avec les organismes bancaires afin de bâtir un dispositif facilitant le financement de la rénovation de l'habitat

- **de PROROGER** les opérations figurant dans le tableau n°10.

Le Président du Conseil régional

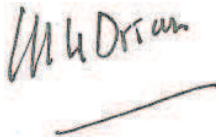

Jean-Yves Le Drian

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 1**

Programme P_0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources
Action 503 14 Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique
action 503 142 Proposer et déployer des outils d'ingénierie financière
Chapitre 907 DCEEB/SERCLE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
BREZELLEC Delphine 22190 PLERIN	16004285	Réalisation de travaux d'amélioration des performances énergétiques dans le cadre du programme "Vir'Volt-ma-maison" dans un logement situé à PLERIN (prise en compte des dépenses à partir du 19 mai 2016)		1 200,00

Total affecté sur AP ouverte pour l'action 907Chap 1 200,00
Total affecté sur AP ouverte 1 200,00

** C : Convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
«i_libelle» du «dateinst»
Opération(s) nouvelle(s) **<numTab>**

Programme «nopr» «p_libelle»
Action «nosprog» «sp_libelle»
Chapitre «codchap» «codir»

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Subvention (en Euros)

** C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11 juillet 2016
Application de la règle de caducité – Prorogation d'opération

Tableau n°2

Programme P00503 objectif 1 Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques
503 1.2 Renforcer l'efficacité énergétique
Action 503 121 Renforcer l'efficacité énergétique dans l'habitat
Chapitre 907 DCEEB/SERCLE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Date de Décision	Date arrêté	Borne de caducité initiale	Montant affecté en €	Montant mandaté	Prorogation proposée	Nouvelle borne de caducité
HLM AIGUILLON CONSTRUCTION SA	12010132	Lauréat appel à projet BBC 2012 - Réhabilitation de 168 logements au 1 square Sarah Bernhardt- Prise en compte de dépenses à partir du 28 juin 2012)	Délibération n°**12-0612/9** du 29 novembre 2012	6 décembre 2012	48 mois	50 000 €	0 €	**12 mois**	**60 mois** **A compter du 6 décembre 2012**

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11 juillet 2016
Application de la règle de caducité – Prorogation d'opération

Tableau n°3

Programme P00503 Objectif 2 Développer un usage durable des ressources
503 23 développer une culture bretonne de l'économie circulaire
Action 503 231 Accompagner les collectivités et les porteurs de projets
Chapitre 907 DCEEB/SERCLE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Date de Décision	Date arrêté	Borne de caducité initiale	Montant affecté en €	Montant mandaté	Prorogation proposée	Nouvelle borne de caducité
PLOUBALAY	12010055	Aménagement du centre bourg (prise en compte des dépenses à partir du 14 octobre 2011)	Délibération n°**12-0613/8** du 29 novembre 2012	6 décembre 2012	48 mois	100 000 €	0 €	**12 mois**	**60 mois** **A compter du 6 décembre 2012**

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Rassemblons nos énergies !

WWW.PLAN-ECO-ENERGIE-BRETAGNE.FR

3ème appel à projets régional

« Création de plates-formes locales de rénovation de l'habitat »

Cahier des charges

Mai 2016

1. Contexte

1.1. Au niveau national

Le Plan d'Investissement pour le Logement présenté par le Président de la République en mars 2013 comprenant le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) a pour objectif la rénovation de 500 000 logements par an à l'horizon 2017 dont 120 000 logements sociaux. Cet engagement doit permettre de réduire de 38% les consommations énergétiques du secteur du bâtiment à l'horizon 2020, et de participer à la réduction de la précarité énergétique et au développement de l'emploi dans le secteur du bâtiment.

Pour atteindre ces objectifs, le PREH met en place 3 volets d'actions complémentaires :

- le déclenchement de l'action de rénovation chez les propriétaires par l'accompagnement des particuliers via les Points Rénovation Information Service (PRIS) – à ce jour, la Bretagne dispose d'un réseau de 27 PRIS en activité
- le financement de l'action de rénovation en apportant des aides nouvelles ou renforcées aux ménages
- la mobilisation des professionnels pour des travaux de qualité.

Le titre II de la loi de transition énergétique pour une croissance verte promulguée en août 2015 réaffirme ces principes en introduisant des dispositions permettant d'accélérer et d'amplifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois. L'objectif de rénover énergétiquement 500 000 logements par an à compter de 2017 est assorti d'une baisse de 15 % de la précarité énergétique d'ici 2020 en axant prioritairement la rénovation pour les ménages aux revenus modestes (soit plus de la moitié des 500 000 logements).

1.2. Au niveau régional

Le secteur résidentiel constitue un enjeu prioritaire pour engager la Bretagne sur une trajectoire de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Le secteur résidentiel représente 33 % de la consommation énergétique régionale et sa contribution sera déterminante pour atteindre les objectifs 3x20 en 2020 et bien sûr le Facteur 4 en 2050. Le parc résidentiel est composé de 1,6 millions de logements dont 1,2 millions de logements individuel soit 77% du parc soit une part bien supérieure à la moyenne nationale qui est de 57%.

Le SRCAE s'est donné comme objectif pour atteindre les 38% de réduction des consommations d'énergie de réhabiliter 45 000 logements par an d'ici 2020 en Bretagne. Le Pacte électrique breton dans ses objectifs de MDE intègre aussi la nécessité d'engager des programmes de rénovation énergétique des logements chauffés à l'électricité.

Pour opérer cette mutation, l'Etat, l'ADEME et le Conseil Régional déploient une mobilisation d'envergure à travers la déclinaison régionale du PREH et le Plan Bâtiment Durable Breton, dont les orientations et les actions du premier rapport d'étape ont été adoptées au cours de la session du Conseil régional du 17 avril 2014. Le Plan Bâtiment Durable Breton a pour ambition de fédérer et d'accompagner les acteurs régionaux ; sur le volet logement quatre objectifs principaux sont fixés à horizon 2020 :

1. Massifier la rénovation énergétique des bâtiments existants avec comme ambition de tendre vers 45 000 rénovations par an d'ici 2020 ;

2. Atteindre avant 2020 la qualification pour la rénovation énergétique - mention Reconnu Garant de l'Environnement - de toutes les entreprises bretonnes du bâtiment. Au 1er mars 2015, c'est plus de 2400 PME bretonnes qui ont obtenu cette mention soit près de 13 % des entreprises du bâtiment ;

3. Permettre, avec l'objectif de 45 000 rénovations annuelles, un volume d'emplois total dédié à ces opérations estimé à 15 000 emplois ;

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

4. **Déployer des plates-formes de rénovation réparties sur l'ensemble du territoire breton à l'horizon 2020.** La mise en œuvre de plates-formes locales de rénovation de l'habitat, point d'information et d'accompagnement des maîtres d'ouvrages et de contact avec les professionnels est un des leviers essentiels de la réalisation du plan.

Dans le même temps, la politique régionale de l'habitat 2014-2020 « pour un habitat durable favorisant le bien être des bretons et le développement des territoires » votée en session du Conseil régional de Bretagne du 27 juin 2013, a également identifié dans ses priorités d'intervention la nécessité de faciliter l'information du grand public concernant le logement.

Depuis le début de la démarche, ce sont deux appels à projets qui ont été lancés auprès des territoires bretons. A ce jour, 18 territoires se sont engagés dans la démarche, soit au stade pré-opérationnel, soit au stade opérationnel.

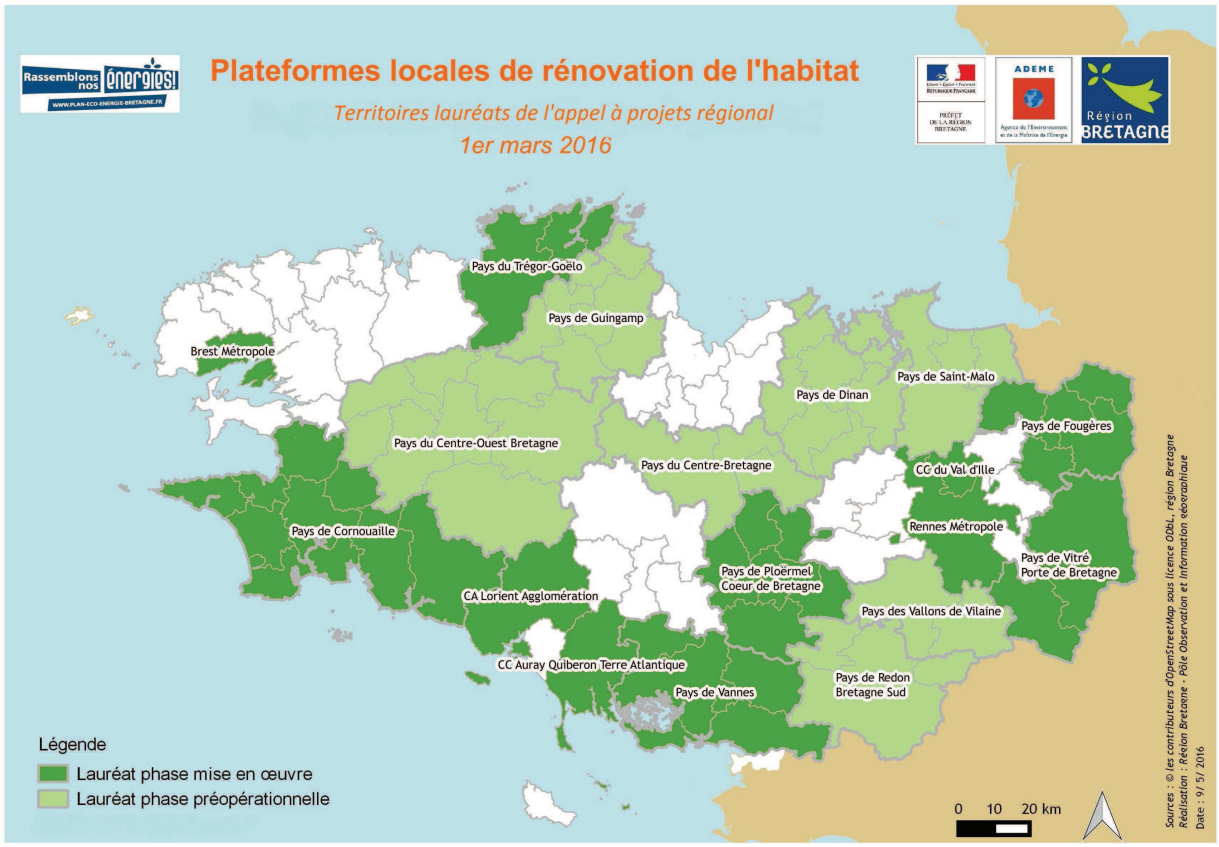

1.3. Des enjeux économiques et sociaux importants sur les territoires bretons

La rénovation des bâtiments constitue ainsi un gisement de création de compétences locales et d'emplois non délocalisables. Selon les données issues d'une étude de la Cellule économique de Bretagne, le coût d'un programme ambitieux et soutenu de rénovation du parc de logements (17 % du parc réhabilité en 2020) se chiffre à l'horizon 2020 entre 3,4 milliards et 10 milliards d'euros en fonction de bouquets de travaux plus ou moins ambitieux. Ces sommes, estimées entre 13 et 38 Milliards pour l'ensemble de la rénovation du parc d'ici 2050, ont vocation à irriguer le tissu d'entreprises régionales du bâtiment engagées dans ce chantier pour plusieurs dizaines d'années.

Les territoires sont engagés dans la rénovation de l'habitat à travers différentes politiques publiques : la politique énergie-climat avec les PCAET, la politique du logement avec les PLH, les OPAH et les PIG, mais aussi celle du développement économique avec les perspectives d'emplois dans le secteur du bâtiment. Au-delà des aspects financiers, la principale difficulté pour mettre en œuvre une telle organisation est l'échelle territoriale de définition et de gouvernance du projet. Face à la multiplicité des politiques et des acteurs, la cohérence et la coordination est essentielle pour un seul et même objectif : réussir la transition énergétique dans le secteur du logement.

Au cœur de cet environnement, les plates-formes visent à rapprocher les acteurs de l'habitat et de l'énergie à l'échelle des territoires, avec pour finalité la simplification et la facilitation du parcours de rénovation du particulier.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

2. Objectifs

L'enjeu de la mise en œuvre d'une plate-forme locale de rénovation de l'habitat est d'identifier, de mobiliser et de coordonner en un ou des espaces ressources, l'ensemble des compétences sur l'habitat et l'énergie disponibles sur un territoire pour accompagner le particulier, quel que soit son statut, dans son projet de rénovation et surtout d'organiser leur intervention dans la recherche de complémentarité et de simplicité d'affichage pour l'usager.

L'objectif est de concevoir et mettre en œuvre des dispositifs permettant d'accompagner les particuliers sur les champs de compétences suivants : qualité énergétique, précarité, qualité d'usage (accessibilité, adaptabilité, qualité de l'air intérieur, …), procédures administratives, aspects juridiques et financiers, en agissant sur :

- La stimulation de la demande (cible : particuliers)
- La structuration de l'offre (cible : professionnels)
- Et l'organisation de l'offre de financement (cible : organismes bancaires et opérateurs nouveaux)Les plates-formes locales de rénovation de l'habitat visent à faciliter et/ou accompagner le passage à l'acte du ménage en :
  - simplifiant et unifiant les processus au sein d'un « service intégré de la rénovation de l'habitat » : des parcours de services coordonnés et adaptés aux situations particulières, portant à la fois sur les volets techniques, administratif et financier et s'étendant de l'amont à l'aval du projet seront proposés aux particuliers,
  - mobilisant les professionnels et en les incitant à s'organiser pour mieux répondre aux spécificités du marché de la rénovation de l'habitat privé (développement d'une maîtrise d'œuvre ciblant cette clientèle, groupement d'entreprises, formations visant à obtenir le signe de qualité RGE …).
  - développant une animation et une gouvernance qui intègre au mieux les initiatives existantes sur le territoire :associer l'ensemble des parties concernées et les fédérer autour d'objectifs partagés.
  - mobilisant les organismes bancaires et autres mécanismes de marché (CEE, …) pour mettre en avant les financements de droit commun existant et identifier de nouveaux outils financiers.
  - sécurisant le parcours de travaux, la qualité des travaux réalisés et en assurant le suivi des consommations.

Il s'agit de mettre en œuvre un processus « facilitateur » dans **lequel le particulier est maître d'ouvrage de son projet et gère chaque étape de façon autonome**, en étant accompagné en tant que de besoin par un conseiller, et en mobilisant un réseau de professionnels qualifiés et identifiés, que ce soit pour définir et concevoir son projet, le financer, réaliser les travaux, et piloter le chantier jusqu'à sa réception.
L'organisation du service pourra prendre la forme d'un dispositif collaboratif, encadré par des partenariats formalisés avec les différents réseaux de professionnels, comme les bureaux d'études, diagnostiqueurs ou sur une maîtrise d'œuvre complète, entreprises et groupements, GIE, …La gouvernance et l'animation de la plate-forme (efficacité, visibilité réplicabilité, effet d'entraînement…) sont des éléments importants dans la réussite du projet.

3. Principes généraux des projets attendus

Cet appel à projets permettra de soutenir :

- **Une phase pré-opérationnelle du projet de plate-forme locale de rénovation de l'habitat**
- **La mise en œuvre opérationnelle du projet de plate-forme locale de rénovation de l'habitat**

Les projets devront se positionner en termes de cibles, d'objectifs quantifiés (taux de passage à l'acte recherché tenant compte d'une montée en puissance, niveau de performance énergétique poursuivi …), d'échelle territoriale et de mutualisation de services. La cohérence avec les objectifs de généralisation et de performance énergétique du PREH et du SRCAE sera recherchée.

3.1. Une phase pré-opérationnelle du projet de plate-forme locale de rénovation de l'habitat

Ce type d'étude vise à dresser un état des lieux complet des initiatives et des politiques énergie et habitat existantes à l'échelle du territoire, préalable indispensable à la définition du programme et au montage des partenariats. Une mise en perspective de cet état des lieux à l'échelle du périmètre du SCOT sera réalisée afin d'envisager à cette échelle la définition d'un consensus entre les acteurs opérationnels et la mutualisation de certaines missions.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Cette étude permettra :

- de caractériser le parc de logements du territoire ;
- d'identifier et de qualifier les initiatives existantes sur le territoire favorisant la rénovation de l'habitat (SCOT, PCET, PLUI, PLU, PLH, OPAH, PIG,…) ;
- de définir les enjeux en matière de réhabilitation énergétique et de se fixer des objectifs quantifiés (nombre de rénovations annuelles, niveau de performance énergétique poursuivi …) - la cohérence avec les objectifs de généralisation et de performance énergétique du PREH sera recherchée ;
- d'identifier les acteurs locaux et leur motivation à s'engager dans un projet de plate-forme locale de rénovation ;
- de proposer une organisation adaptée au territoire en identifiant les moyens déjà disponibles et mobilisables aux niveaux humain, logistique et financier ;
- de proposer un programme d'actions adapté par cible.

3.2. La mise en œuvre opérationnelle du projet de plate-forme locale de rénovation de l'habitat

Les candidats pourront candidater directement à la phase « mise en œuvre opérationnelle » de cet appel à projets, si au préalable ils ont travaillé sur une analyse détaillée du contexte local en matière de logement (enjeux, nature du parc, …) correspondant à la phase pré-opérationnelle.

Les services attendus dans le cadre du dispositif sont les suivants :

3.2.1. Les services vers les particuliers

3.2.1.1. Accueil et orientation

Plusieurs structures interviennent dans le domaine de l'information et de l'accompagnement des particuliers, mais le plus souvent de façon « segmentée », à des échelles différentes et sur des thématiques distinctes : les Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL), les services Habitat de certaines collectivités, les Directions Territoriales des Territoires et de la Mer (DDTM) les Espaces Info Energie (EIE), les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), des opérateurs tels que les PACT, ou encore s'agissant du logement des jeunes, le CROUS, les CLLAJ (comités locaux pour le logement autonome des jeunes) et le réseau information-jeunesse.

La plate-forme proposera une première information sur un périmètre étendu, incluant les thématiques de rénovation énergétique et les thématiques liées à l'habitat au sens large (logement social, offre foncière, construction, logement des jeunes, habitat participatif, éco-réhabilitation, éco-matériaux …). Il est proposé, au cours de cette première étape, de veiller à ne pas isoler la réhabilitation thermique de la réhabilitation technique globale.

La plate-forme proposée doit être visible, permanente et facile d'accès pour les ménages ciblés. Ce service, à caractère d'intérêt général, doit respecter les principes d'indépendance, de neutralité et d'objectivité. La communication devra donc être soignée, simple et efficace, elle permettra l'identification et la mobilisation des différents publics.

La plate-forme doit être le point d'entrée unique du territoire pour les particuliers, donner une information de premier niveau et orienter le particulier vers le bon circuit. Elle répondra aux exigences du cahier des charges des PRIS et devra être reconnue PRIS ou s'articuler, dans un premier temps, avec les PRIS du territoire.

3.2.1.2. Accompagnement technique à la définition du projet

La plate-forme devra permettre un accompagnement des particuliers tout au long de leur projet :

- Analyse des premières informations données par le particulier ou disponibles à partir de l'autodiagnostic
- Orientation du particulier vers un parcours de travaux adapté : travaux simples prioritaires ou rénovation globale
- Orientation vers la procédure de diagnostic pour les projets de rénovation globale, analyse du diagnostic lorsqu'il sera réalisé. (Le diagnostic pourra être réalisé à partir de l'outil dialogie)
- Aide à la définition du programme de travaux adaptés, et des gains énergétiques attendus
- Aide à la préparation de la consultation et à l'information sur les entreprises reconnues/qualifiées

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

3.2.1.3. Accompagnement au montage financier

La plate-forme doit faciliter l'accès aux aides financières disponibles (Eco PTZ, CITE, ANAH, …) et accompagner le particulier dans la définition de son plan de financement. Des produits financiers complémentaires et innovants peuvent être mobilisés. Il s'agira ainsi notamment de permettre la diffusion de produits financiers issus des partenariats avec les organismes bancaires ayant répondus à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Bretagne en avril 2015 dans le prolongement des travaux du Plan Bâtiment Durable Breton (PBDB). Ce partenariat renforcé avec les acteurs bancaires au service du déploiement de la rénovation énergétique en Bretagne devra contribuer à bâtir un dispositif facilitant le financement de la rénovation de l'habitat, qui serait robuste dans le temps et pouvant être adapté aux changements de dispositifs d'aide à la rénovation. La finalité de la démarche régionale dans le cadre de ce partenariat porte avant tout sur la sécurisation d'un parcours de travaux, dans l'optique de rassurer le rénovateur, en assurant une lisibilité du rôle de chaque acteur dans le parcours de rénovation.

3.2.1.4. Réalisation des travaux

La plate-forme devra proposer aux particuliers une aide à la compréhension des devis et au choix des travaux. Elle devra veiller à la qualité des travaux réalisés et mettra en œuvre un véritable dispositif d'évaluation des travaux réalisés (examen des factures, visite sur échantillonnage, questionnaire auprès des usagers…)

3.2.1.5. Suivi post travaux

Un suivi post-travaux et la sensibilisation des particuliers aux usages et comportements économes en énergie (éco-gestes) devront être proposés:

- mise en place d'un suivi des consommations (comptages et outils éventuels à prévoir)
- analyse des consommations réelles post travaux

3.2.2. Les services vers les professionnels

3.2.2.1. Vers les professionnels du bâtiment

La plate-forme devra permettre un accompagnement des professionnels du bâtiment et ainsi :

- Mobiliser et à informer les artisans et les entreprises du bâtiment sur les dispositifs liés à la réhabilitation de l'habitat
- Communiquer auprès des autres acteurs de la filière du bâtiment (assureurs décennaux, professionnels de l'immobilier, …)
- Animer des réseaux d'acteurs, capitaliser des ressources et des retours d'expérience (techniques, mise en œuvre, résultats obtenus, coûts,…), organiser la remontée d'informations, organiser des visites et des ateliers spécifiques en lien avec les fédérations professionnelles.
- Accompagner les artisans et entreprises du bâtiment sur l'amélioration de leur offre et leur montée en compétence :
    - soutenir l'émergence d'une offre de travaux de qualité et coordonnée
    - accompagner les artisans et les entreprises du bâtiment pour formaliser et proposer une offre de travaux globale.

Il s'agit de relayer les orientations et actions engagées aux niveaux supra-territoriaux (réseaux départementaux et régionaux) et d'assurer un retour d'expériences vers ces mêmes réseaux.

La plate-forme aura également pour objectif d'inciter à la formation professionnelle et à la qualification pour accéder au marché de la rénovation énergétique :

- Accompagnement en lien avec les fédérations concernées de la montée en compétence des professionnels du bâtiment
- Information/sensibilisation des professionnels en vue de la formation et de l'obtention d'un signe de qualité porteur de la mention «Reconnu Garant Environnement»
- Communication auprès des professionnels de l'offre de formation locale et notamment des formations FEEBAT et des plateaux techniques PRAXIBAT
- Mise en place éventuelle de formations spécifiques

Les actions vers les artisans et entreprises du bâtiment seront définies et organisées en partenariat avec les organisations professionnelles (CRMA, CAPEB, FRB, …) dont le rôle devra être clairement défini dans le projet de plate-forme locale de rénovation.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

3.2.2.2. Vers les opérateurs financiers

La plate-forme devra permettre :

- La mobilisation et l'animation des réseaux bancaires locaux pour faciliter l'accès aux financements existants (Eco PTZ, prêts bonifiés…) ;
- La validation technique des programmes de travaux afin de sécuriser la banque ;
- La mise en place et l'intégration de produits financiers complémentaires – suite aux conventions régionales de partenariat avec ls organismes bancaires ayant répondus à l'AMI régional.

3.3. Gouvernance

La gouvernance du projet de plate-forme sera définie selon l'échelle territoriale concernée en cohérence avec les stratégies concernant le logement et l'énergie définies sur le territoire (SCOT, PCET, PLH,…).
La formalisation de la gouvernance (conventions, accords-cadres…) devra s'appuyer sur les principes de base suivants :

- La mise en cohérence des politiques de l'habitat et de l'énergie du territoire.
- La définition d'une gouvernance publique, d'intérêt général, dans le respect des principes de neutralité, d'objectivité et d'indépendance.
- Une communication fédératrice, unicité de la communication (identification de l'opération par l'ensemble des acteurs) a minima sur le volet rénovation du logement.

3.4. Modalités d'organisation opérationnelle

Les acteurs du territoire concernés par le projet (collectivités, services existants (EIE, opérateurs ANAH, ADIL…), entreprises, organismes bancaires, partenaires institutionnels supra territoriaux, associations de promotions de l'éco-habitat, assurances…) seront associés dans un partenariat formalisé (convention, charte, accord, création d'une structure ad-hoc,...).

L'animation de la plate-forme sera définie en amont du projet : structure porteuse, direction, nature de l'animation, nombre et qualification du personnel, modalités de reporting et de transmission des données aux partenaires…

Une procédure de suivi et d'évaluation sera également définie en amont du projet.

Les partenaires de l'appel à projets que sont l'Etat, l'Ademe et la Région devront être associés aux Comités techniques et de pilotage des études et des plateformes opérationnelles, selon les modalités suivantes :

- Etude	- Invitation et présence d'un des partenaires aux Comité d'installation et Comité de finalisation de l'étude - Transmission obligatoire d'un bilan à mi-parcours de l'étude à l'ensemble des partenaires - Transmission de l'analyse technique des partenaires au porteur de projet - Selon l'analyse du bilan à mi parcours, un partenaire du dispositif pourra être présent au cours d'un Comité intermédiaire pour évoquer les attentes éventuelles de l'Etat, l'Ademe et la Région.
- Phase Opérationnelle	- Invitation et présence de l'ensemble des partenaires du dispositif au cours de deux Comités de pilotage pendant l'année civile : • Premier comité : présentation de la feuille de route, du calendrier, des objectifs, des indicateurs, des moyens... • Deuxième Comité : présentation du bilan sur l'année et des réajustements/ orientations à venir

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

4. Cadre méthodologique

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du CPER porté par l'Etat, la Région Bretagne et l'ADEME et financé par l'ADEME et la Région Bretagne.

4.1. Structures éligibles

Les porteurs de projet éligibles sont les collectivités locales (EPCI, territoires de projets, groupements intercommunautaires) ou le cas échéant une Agence locale de l'énergie (ALE), une Société d'économie mixte (SEM) ou une Société publique locale (SPL) mandatée par la collectivité.

4.2. Critères de sélection

Les critères de sélection de l'appel à projets seront principalement :

- La pertinence de l'échelle territoriale au regard du contexte local
- La concertation initiale et la mobilisation des acteurs du territoire
- La gouvernance proposée pour le déploiement de la plate-forme
- La prise en compte des différentes cibles
- La prise en compte du contexte électrique de la Bretagne
- La mobilisation du réseau des EIE et des compétences techniques des conseillers au service de la plate-forme.
- Les indicateurs prévisionnels de réalisation (suivi de l'accompagnement, nombre de réalisation, suivi de la qualité des travaux, …)
- La nature des partenariats engagés avec les organismes et fédérations professionnelles du bâtiment
- La lisibilité des dispositifs financiers (mobilisation des banques locales, aides financières, …)
- L'utilisation des outils régionaux proposés par les partenaires

4.3. Procédure

4.3.1. Modalités de sélection des projets

Après réception des dossiers de candidature, une phase d'instruction débutera, au cours de laquelle les services instructeurs pourront prendre contact avec les structures porteuses pour des compléments d'information. Pour les projets de PLRH en phase opérationnelle, une audition des porteurs de projets sera organisée par les partenaires de l'appel à projets. Ensuite, un comité de sélection réunissant des représentants de l'ADEME, du Conseil régional de Bretagne, de la DREAL et des experts à titre consultatif, sélectionnera, dans un premier temps, les projets lauréats.

4.3.2. Modalités d'attribution des aides

Le montant global de l'aide attribuée à chaque lauréat sera réparti entre les différents partenaires de l'appel à projets selon leurs règles de contribution, et sera notifié aux bénéficiaires par chacun des contributeurs selon leurs modalités respectives.

4.3.3. Dossier de candidature

Pour faciliter la phase de sélection des projets, il est demandé aux porteurs de projet de présenter un dossier de candidature conformément à une trame standard jointe au présent règlement.

Le dossier devra être adressé en un exemplaire papier à :

Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne
283, avenue du Général Patton
CS 21101 35711 RENNES CEDEX 7

Et à :

Monsieur le Directeur régional
ADEME Bretagne
33, boulevard Solférino
CS 41217 - 35012 RENNES CEDEX

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Une copie des documents en version informatique (version texte) sera également à transmettre conjointement à :

- marie.mamdy@bretagne.bzh
- yvon.basset@ademe.fr
- sceal.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Un accusé de réception sera adressé dans les 10 jours suivant la réception du projet.

4.4. Calendrier

- Pour la première session :

La date limite de dépôt des dossiers complets est fixée au **9 septembre 2016** (cachet de la poste faisant foi). Les auditions seront réalisées semaine 40.

- Pour la seconde session (dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible) :

La date limite de dépôt des dossiers complets est fixée au **17 février 2017** (cachet de la poste faisant foi).

- Pour la troisième session (dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible) :

La date limite de dépôt des dossiers complets est fixée au **8 septembre 2017** (cachet de la poste faisant foi).

5. Accompagnement régional des projets de création des plates-formes locales de rénovation

5.1. Un accompagnement financier à la phase pré-opérationnelle du projet de plate-forme locale de rénovation de l'habitat

La phase pré-opérationnelle ou une partie de cette phase pourra être réalisée en interne ou externe (prestations d'expertises).

Le montant de l'aide apportée par l'ADEME et la Région Bretagne dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région est plafonné à 50% des dépenses éligibles avec un montant maximum d'aides de 20 000 euros.

5.2. Un accompagnement financier à la mise en œuvre des plates-formes

L'accompagnement financier sera déterminé au cas par cas en fonction de l'intérêt territorial du projet.

L'aide pourra porter sur les **dépenses de fonctionnement** suivantes :

- Les postes d'accueil et de coordination des acteurs de l'habitat ;
- L'animation du programme de rénovation;
- La campagne de communication associée;
- L'accompagnement des particuliers dans le projet de rénovation ;
- Les diagnostics thermiques de l'habitat ;

Le montant de l'aide attribuée à chaque lauréat pour les dépenses de fonctionnement est plafonné à un **montant maximum de 280 000 € sur une période de 3 ans**. **Une aide complémentaire, proportionnelle aux objectifs définis, de 50 € par projet accompagné jusqu'aux travaux pourra être accordée. Afin d'anticiper la pérennisation de la plate-forme, le Conseil régional veillera à une degressivité de son intervention sur les trois années.**

L'Ademe proposera un contrat d'objectifs sur 3 ans avec une aide forfaitaire correspondant au maximum à 50% de l'aide attribuée au projet à laquelle s'ajoutera l'aide complémentaire proportionnelle qui ne pourra être versée que si l'objectif affiché est atteint à 60 % minimum.

Les partenaires seront attentifs à la **concrétisation d'un accueil physique des particuliers**. Ce lieu, qui regroupera les acteurs de la plateforme, pourra être créé suite à une opération d'acquisition/rénovation d'un bâtiment en centralité. Selon les choix des acteurs locaux mobilisés, le projet pourrait être analysé dans la cadre de la mise en œuvre de la politique territoriale du Conseil régional.

Le montant des aides sera réparti entre les différents partenaires financiers de l'appel à projets et selon les règles d'attribution de chaque partenaire.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

5.3. Un accompagnement technique à la mise en œuvre des plates-formes

Les partenaires de l'appel à projets que sont l'Etat, l'Ademe et la Région s'engagent à accompagner les territoires lauréats à travers :

- L'animation d'un réseau régional des plateformes locales de rénovation de l'habitat, véritable lieu d'échanges techniques et de partage d'expériences et la mise à disposition d'un espace collaboratif commun
- La mise en place d'une labellisation régionale et d'une communication régionale dédiée ;
- La mise à disposition d'un portail web régional performant et innovant pour informer, inciter et accompagner le grand public à réaliser des économies d'énergie à travers des travaux de rénovation.

5.4. Engagements du bénéficiaire

Les lauréats de l'appel à projets s'engagent à mettre en œuvre les actions suivantes :

- transmettre les études, les bilans intermédiaires et annuels ainsi que les données de suivi des projets aux partenaires de l'appel à projets que sont l'Etat, l'Ademe et la Région ;
- assurer une lisibilité nationale et régionale (en respectant la charte graphique régionale) de la plateforme, en complémentarité de la communication spécifique portée par le maître d'ouvrage.

Annexe 1 : tableau des postes éligibles aux aides financières
Annexe 2 : outils pouvant être mis à disposition

Annexe 1 : tableau des postes éligibles aux aides financières

	Etat des lieux	Poste d'accueil et de coordination des acteurs de l'habitat	Animation du programme de rénovation de l'habitat	Campagne de communication	Accompagnement des particuliers dans le projet de rénovation	Diagnostics thermiques de l'habitat	Acquisition /rénovation/ Aménagement de locaux d'accueil
Objectifs	Dresser un état des lieux complet des initiatives et des politiques existantes à l'échelle du pays et du territoire (si infra), préalable indispensable à la définition du programme et au montage des partenariats	Assurer une information de premier niveau et orienter les particuliers selon leur statut.	Assurer l'animation globale du programme et coordonner les différents partenariats et programmes d'actions autour du programme : bureaux d'études, organismes bancaires, professionnels...	Définir un plan de communication global ambitieux pour garantir la lisibilité de l'action publique	Accompagner les particuliers dans leurs démarches de rénovation de l'amont à l'aval du projet (analyse autodiag. et audit; choix du bouquet de travaux, aide à la consultation des entreprises et à l'étude des devis...)	Définir un programme de travaux adapté et ambitieux	Accueillir les habitants dans un lieu d'accueil regroupant les acteurs de l'habitat et de l'énergie sur le territoire
Echelle territoriale	L'état des lieux sera réalisé à l'échelle du Pays (même si réponse d'un EPCI) pour assurer une cohérence des initiatives sur les territoires	Cet accueil du particulier pourra être réalisé au plus proche du particulier	L'animation globale du programme pourra être portée à l'échelle opérationnelle de l'EPCI mais devra être en interaction avec les échelles supra	La communication sera réalisée localement de manière coordonnée avec les niveaux départementaux et régionaux	Cet accompagnement devra être réalisé à une échelle territoriale opérationnelle proche du particulier	Les diagnostics thermiques nécessiteront une visite chez l'habitant	Cet accueil pourra être réalisé au plus proche du particulier
Dépenses éligibles	Temps de travail des agents en interne et/ou prestations d'expertises	Temps de travail des agents et/ou formation/montée en compétences des agents en place	Temps de travail des agents en interne et/ou programme d'actions	Prestations de communication	Temps de travail des agents en interne et/ou prestations	Intervention d'un BET ou d'un expert qui utilisera le logiciel Dialogie	Travaux de rénovation du bâti existant et/ou d'aménagement des locaux (espace d'accueil, bureaux pour les permanences des partenaires de la démarche)

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Annexe 2 : outils pouvant être mis à disposition

Plusieurs outils ont été développés dans le cadre des premières expériences engagées en région Bretagne, notamment lors de la mise en œuvre de Vir'Volt-Ma-Maison sur le Pays de Saint Brieuc et Tinergie à Brest, ces outils peuvent maintenant être élargis à l'ensemble de la problématique et sont à la disposition des territoires.

Les outils pouvant être mis à disposition des plates-formes

En matière de communication

Un guide présente la stratégie de communication reposant sur la communication de proximité en s'appuyant sur les collectivités a été élaborée pour l'opération Vir'Volt-Ma-Maison, cette stratégie ainsi que l'ensemble des outils de communication produits peuvent être déclinés et adaptés à chaque opération.
Parmi ces outils, on peut citer :

- *Les contenus d'information pour le site internet sont disponibles*
- *Les kits de communication vers les différentes cibles (particuliers, collectivités, professionnels, banques, …)*
- *Evènementiel de lancement*
- *…*

En matière de conseil et de diagnostic

L'harmonisation des outils utilisés pour la réalisation des diagnostics, qu'il s'agisse d'autodiagnostic réalisé en ligne sur le site internet ou de diagnostic énergétique pour les bouquets de travaux, est indispensable pour améliorer l'efficacité du conseil et de l'accompagnement du particulier. Ainsi, l'ADEME propose de travailler à partir du logiciel Dialogie pour réaliser les diagnostics et un outil d'autodiagnostic en ligne sera proposé avec le portail web régional

- *Autodiagnostic en ligne sur le portail web*
- *Dialogie pour la réalisation des diagnostics*
- *Formation des utilisateurs*

En matière de suivi des dossiers

Un portail web régional, développé par la société UBITIK, est en cours de développement et s'articule autour :
*- d'un **applicatif régional**: accessible à tous, il présentera le dispositif des partenaires régionaux, les actualités et éventuellement des témoignages incitatifs. Il disposera en outre d'une carte interactive qui permet aux utilisateurs de basculer rapidement sur les applicatifs infrarégionaux lorsqu'ils existent, ou sur les sites déjà existants des PLRH ou vers le site régional des Espaces Info Energie lorsque le territoire ne dispose pas de PLRH.*
*-de la mise à disposition d'un **applicatif infra régional**: le portail web de chaque PLRH sera développé sur la base de la plate-forme WE'SPoC qui comprend un espace public dédié aux particuliers (ex: http://renobatys.bzh/), un back office de gestion (configuration des pages, statistiques…) et de nombreuses fonctionnalités vendues sous le format de "modules" (ex: module gestion de dossier ou module auto-diagnostic).*
Dans le cadre d'un marché attribué par la Région à la société UBITIK, la Région prendra en charge l'applicatif régional, l'accès à l'applicatif pour chaque territoire (temps de mise en place et personnalisation graphique) et la formation. Il reviendra à chaque territoire de prendre en charge les modules de son choix ainsi que l'abonnement à ses modules. Une grille tarifaire qui résume les prestations possibles est disponible sur demande.

En matière de mobilisation des professionnels

Dans le cadre de l'opération Vir'Volt-Ma-Maison, un partenariat a été engagé avec la Chambre des Métiers des Côtes d'Armor, Bâtipole, afin d'accompagner les professionnels du bâtiment à monter en compétence afin de proposer une offre globale aux particuliers. Bâtipole a défini une méthodologie de mobilisation et d'accompagnement des artisans et mis au point des outils de communication et de formation qui pourront être mis à la disposition des plates-formes locales de rénovation. Une mission d'animation régionale a été confiée à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat pour assurer la diffusion de ces outils.

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 5**

Programme P_0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressourc
Action 503 12 Renforcer l'efficacité énergétique
503 121 Renforcer l'efficacité énergétique dans l'habitat
Chapitre 937 DCEEB/SERCLE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
BREST METROPOLE 29238 BREST	16004296	Réalisation d'un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments océanopolis(prise en compte des dépenses à partir du 1er décembre 2014)		30 000,00	HT	25	7 500,00

Total affecté pour l'action 937Chap 7 500,00

** C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
«i_libelle» du «dateinst»
Opération(s) nouvelle(s) **<numTab>**

Programme «nopr» «p_libelle»
Action «nosprog» «sp_libelle»
Chapitre «codchap» «codir»

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Subvention (en Euros)

** C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 6**

Programme P_0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressourc
Action 503 14 Accompagner les territoire et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique
503 141 Accompagner la mise en place d'une ingénierie territoriales dans les territoires
Chapitre 937 DCEEB/SERCLE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
SYNDICAT MIXTE PAYS DE PONTIVY 56300 PONTIVY	16004294	Accompagnement du service au Conseil en Energie Partagé sur le territoire du Pays de Pontivy - Année 2 - Poste 2	C	48615	TTC	22,11	10 750,00

Total affecté pour l'action 10 7500

** C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
«i_libelle» du «dateinst»
Opération(s) nouvelle(s) **<numTab>**

Programme «nopr» «p_libelle»
Action «nosprog» «sp_libelle»
Chapitre «codchap» «codir»

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Subvention (en Euros)

** C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Tableau n°7

Commission permanente du 11/07/2016
Délibération n°

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11 juillet 2016

Programme 503

PROGRAMME VIRVOLT MA MAISON/ FRME

OFFRE ISOLATION																				
Bénéficiaire							Adresse des travaux				Type de travaux			Caractéristiques du prêt						
Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse du bénéficiaire								Choix de l'offre	Consommation conventionnelle avant travaux	Consommation conventionnelle après travaux	CODE BIC/ SWIFT BANQUE	Date de l'accord du prêt Vir'Volt-ma-maison	Montant total previsionnel des travaux éligibles TTC	Montant du prêt Vir'Volt-ma-maison accordé	Durée du prêt Vir'Volt-ma-maison accordé	Montant de la bonification accordée	
JOUAN	Didier	03/02/61	28	Rue des petis Clos	22440	TREMUSON	28	Rue des petis Clos	22440	TREMUSON	Isolation "Vir'volt ma maison"	265 kWh/m²	211 kWh/m²	CMBRFR2BARK	11/04/2016	5 505,52 €	5 506,00 €	84 mois	**460,35 €**	
TOTAL OFFRE ISOLATION											1 dossier	gain:	5979 kWh			5 505,52 €	5 506,00 €		**460,35 €**	

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n°8**

Programme P_0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressourc
Action 503 22 Organiser la prévention et la gestion des déchets
Action 503 221 Accompagner et sensibiliser la prévention
Chapitre 937 DCEEB/SERCLE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
CHAMBRE REGIONALE DES METIERS ET DE L ARTISANAT DE BRETAGNE 35170 BRUZ	16004293	Plan d'actions ENVIR'A 2016	C	20 000,00

Total affecté pour l'action 20 000,00

** C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
«i_libelle» du «dateinst»
Opération(s) nouvelle(s) **<numTab>**

Programme «nopr» «p_libelle»
Action «nosprog» «sp_libelle»
Chapitre «codchap» «codir»

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Subvention (en Euros)

** C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n°9**

Programme P_0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressourc
Action 503 23 développer une culture bretonne de l'économie circulaire
503 232 Développer l'usage des matières premières renouvelables
Chapitre 937 DCEEB/SERCLE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Prestation (en Euros)
AUDELOR LORIENT	16004377	Organisation le 4 octobre 2016 de la journée "comment construire différemment ? des matériaux locaux, bas carbone et performants marché		20 000

Total affecté pour l'action 937Chap 20 000,00
Total affecté 58 250,00

** C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11 juillet 2016
Application de la règle de caducité – Prorogation d'opération

Tableau n°10

Programme P00503 Objectif 2 Développer un usage durable des ressources
Action P00503 2 3 Développer une culture bretonne de l'économie circulaire-
503.232 Développer l'usage de matières premières renouvelables
Chapitre 937 DCEEB/SAMDEN

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Date de Décision	Date arrêté	Borne de caducité initiale	Montant affecté en €	Montant mandaté	Prorogation proposée	Nouvelle borne de caducité
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE	14007677	Co-financement des études urbaines relatives à l'ouverture de l'expérimentation régionale de réhabilitation des centre-bourg conduites par foncier de bretagne dans le cadre de l'action 9 du Plan Bâtiment Durable Breton.	Délibération n°**14-0613/09** du 27 novembre 2014	1 décembre 2014	24 mois	80 000 €	0 €	**12 mois**	**36 mois** **A compter du 1 décembre 2014**

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Logo de la commune à insérer

CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE A TITRE EXPERIMENTAL D'UNE GESTION GROUPEE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE DES COLLECTIVITES DU PAYS DE RENNES

ENTRE

La Région Bretagne,
Dont le siège est situé 283 avenue du général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes Cedex,
Représentée par Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, en sa qualité de Président du Conseil régional,

Ci-après dénommée « la Région »,

Et

La commune de ou **la Communauté de communes de**
dont le siège est situé ,
Représentée par , en sa qualité de ,

Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »,

Et

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes
Dont le siège est situé 104 Boulevard Georges Clemenceau - 35200 Rennes,
Représentée par Monsieur Olivier DEHAESE, en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée « l'Opérateur»,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.221-1 à L.221-9,

Vu la délibération n°16_DAJCP_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 fixant les délégations du Conseil régional à sa Commission permanente,

Vu la délibération n°16_ de la Commission permanente du Conseil régional en date du 11 juillet 2016 approuvant la convention type de partenariat relative à la mise en œuvre à titre expérimental d'une gestion groupée des certificats d'économie d'énergie des collectivités territoriales du pays de Rennes,

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

PRÉAMBULE

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), constitue l'un des instruments importants de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ces derniers sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients (ménages, collectivités territoriales ou professionnels) et obtiennent en contrepartie des CEE, exprimés en kWh cumac (kilowattheures cumulés actualisés) d'énergie finale qui constituent des biens meubles négociables. S'ils ne répondaient pas à leur obligation, les « obligés » seraient soumis par les pouvoirs publics à une pénalité, aujourd'hui dissuasive.

Le dispositif désigne par ailleurs d'autres acteurs, visés à l'article L221-7 du Code de l'énergie, qualifiés d'éligibles, tels que les collectivités locales ou les bailleurs sociaux, et qui peuvent également obtenir des CEE en contrepartie d'actions engendrant des économies d'énergie.

L'article L 221-7 du Code de l'énergie permet néanmoins à ces personnes de se regrouper pour atteindre le seuil d'éligibilité. Dans le cadre de ce regroupement les personnes concernées désignent l'une d'entre elles ou un tiers qui obtient, pour son compte, les CEE correspondant à l'ensemble des actions de maîtrise de demande de l'énergie qu'elles ont, chacune, réalisées.

Grâce à ce dispositif de regroupement, des personnes morales parmi celles susvisées qui, en pratique, peuvent avoir des difficultés à atteindre seules le seuil d'éligibilité des certificats d'économies d'énergie, sont en mesure de valoriser leurs actions de maîtrise de la demande en énergie.

Depuis 2012, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes, accompagne une trentaine de commune du territoire du Pays de Rennes dans la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie. Cette opération permet aujourd'hui à l'agence de disposer d'une bonne expertise sur le dispositif des certificats d'économies d'énergie.

La Région Bretagne qui s'est vu reconnaître la qualité de chef de file pour l'exercice des compétences relatives à l'énergie et au climat par la loi de Maptam du 27 janvier 2014 et dont le rôle dans la mise en œuvre de la transition énergétique a été affirmé par la loi TECV du 17 août 2015, souhaite promouvoir la valorisation et le développement des économies d'énergie en intervenant dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Conformément à l'article L 221-7 du Code de l'énergie, la Région Bretagne peut être habilitée par les collectivités du Pays de Rennes regroupées en vue d'obtenir les certificats d'économies d'énergie correspondant à des actions tendant à la maîtrise de leur demande en énergie.

C'est dans cet objectif que la Région Bretagne et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes ont souhaité, dans un souci d'efficacité de leur action et dans le cadre d'une expérimentation sur un périmètre restreint au cours des années 2016 et 2017, avoir une démarche commune auprès des collectivités du Pays de Rennes intéressées par ce dispositif.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 033500016-20160711-16_0503_06-DE

IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de mettre en œuvre le dispositif de regroupement prévu à l'article L 221-7 du Code de l'énergie pour permettre au bénéficiaire de valoriser les actions de maîtrise de la demande en énergie réalisées sur son patrimoine sous la forme de Certificats d'Economies d'Energie.

Elle définit les modalités de partenariat, entre la Région, le Bénéficiaire et l'Opérateur, pour l'obtention groupée et la vente des Certificats d'Economies d'Energie issus de travaux réalisés sur le patrimoine du Bénéficiaire.

ARTICLE 2 : OBTENTION GROUPEE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Article 2 .1 Engagements du Bénéficiaire

Par la présente convention, le Bénéficiaire :

1/ habilite la Région à obtenir pour le compte du Bénéficiaire les Certificats d'Economies d'Energie correspondant aux actions de maîtrise de la demande en énergie qu'il a réalisées et qui, additionnées aux actions de maîtrise de la demande d'énergie entreprises par les autres membres du regroupement répondent ensemble aux seuils d'éligibilité des certificats d'économie d'énergie tels que définis par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

2/ s'engage à transmettre dans les meilleurs délais à l'Opérateur l'ensemble des informations et documents nécessaires à l'élaboration par l'Opérateur des dossiers de demande de Certificats d'Economies d'Energie.

Il est précisé que la présente convention sera produite par la Région à l'appui des dossiers de demande groupée des Certificats d'Economies d'Energie que la Région déposera en application de la présente Convention.

Article 2 .2 Engagements de l'Opérateur

Par la présente convention, l'Opérateur s'engage à :

1/ Accompagner le Bénéficiaire dans l'identification des opérations éligibles et quantifier le volume de Certificats d'Economies d'Energie correspondant.

2/ Préparer les attestations sur l'honneur nécessaires au dossier de demande de Certificats d'Economies d'Energie et les transmettre au Bénéficiaire pour signature.

3/ Collecter l'ensemble des pièces justificatives auprès du Bénéficiaire.

4/ Saisir les opérations sur la plateforme numérique régionale mise en place par la Région.

5/ Archiver l'ensemble des pièces justificatives durant la période minimale réglementaire.

Article 2 .3 Engagements de la Région

Par la présente convention, la Région s'engage à :

1/ Créer un compte d'accès à la plateforme numérique régionale pour l'Opérateur.

2/ Déposer, si possible au minimum deux fois en 2016, les dossiers de demande de Certificats d'Economie d'Energie du Bénéficiaire, élaborés par l'Opérateur, auprès du Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie (PNCEE).

ARTICLE 3 : PÉNALITÉS POUR DOUBLE COMPTE

Le Bénéficiaire s'engage à valoriser dans le cadre de cette convention les opérations pour lesquelles elle reste la seule à pouvoir invoquer les Certificats d'Economie d'Energie. Dans le cas d'une action susceptible d'être invoquée par plusieurs personnes, le Bénéficiaire doit fournir la copie de la convention de répartition des Certificats d'Economie d'Energie conclue entre les parties.

Dans le cas d'un doublon de Certificats d'Economie d'Energie attesté par le Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie (PNCEE), le Bénéficiaire prendra à sa charge le paiement des pénalités correspondantes.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

ARTICLE 4 : VALORISATION FINANCIERE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Article 4.1 Vente des Certificats d'économie d'énergie

1/ La Région s'engage à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour, dans un premier temps, obtenir, en son nom, les Certificats d'Economie d'Energie correspondant aux actions de maîtrise de la demande en énergie visées à l'article 2 de la présente convention.

2/La Région s'engage à vendre les Certificats d'Economie d'Energie correspondant aux actions de maîtrise de la demande en énergie visées à l'article 2 de la présente convention dans un délai maximum de 12 mois à compter de l'enregistrement desdits certificats sur le registre national des Certificats d'Economie d'Energie.

3/ Les ventes des Certificats d'Economie d'Energie se feront de gré à gré à un obligé ou à un courtier. Les prix de vente seront déterminés après négociation de la Région, assistée de l'Opérateur, avec l'offrant.

4/ Le contrat de vente des Certificats d'Economie d'Energie sera établi entre l'Opérateur et l'acheteur retenu. Il précisera les conditions de facturation et de transfert des CEE sur le compte de l'acheteur retenu, le prix d'achat, les délais et modalités de paiement et les calculs des pénalités en cas de retard de paiement. Le versement de la contribution financière due par l'acheteur se fera sur le compte de l'Opérateur en une seule foi.

Article 4.2 Versement au Bénéficiaire d'une compensation financière

1/ En contrepartie de l'habilitation consentie au titre de la présente convention à la Région et sous réserve de la vente préalable des Certificats d'Economie d'Energie obtenus au titre de l'action du Bénéficiaire comprise dans le champ d'application de la présente convention, l'Opérateur verse au Bénéficiaire une compensation financière calculée dans les conditions exposées ci-après.

2/ Dans le cadre de l'expérimentation citée en préambule, la compensation financière visée au paragraphe précédent est égale à 100% du montant du produit de la vente des Certificats d'Economie d'Energie correspondant aux actions de maîtrise de la demande en énergie visées à l'article 2 de la présente convention.

3/ Le versement au profit du Bénéficiaire, de la compensation financière susvisée devra intervenir dans le délai de 90 jours suivant le versement à l'Opérateur du produit de la vente des Certificats d'Economie d'Energie correspondant aux actions de maîtrise de la demande en énergie visées à l'article 2 de la présente convention.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

Les signataires de la présente convention pourront organiser des actions conjointes de communication à destination des tiers afin de faire la promotion des opérations de maîtrise de la demande en énergie visées à l'article 2 de la présente convention. Les modalités de réalisation des actions de communication seront définies en commun par les signataires.

ARTICLE 6 : DURÉE ET RÉSILIATION

La présente convention prend effet à sa date de sa signature par l'ensemble des parties.

Elle est conclue à titre expérimental et prendra fin à l'issue de la vente des Certificats d'Economie d'Energie obtenus suite au deuxième dépôt par la Région auprès du Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie (PNCEE).

La présente convention peut être résiliée par l'un ou l'autre des signataires, pour tout motif et sans indemnité de part et d'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux autres parties moyennant un préavis de trois mois. En tout état de cause, dans le cas d'une résiliation, la convention prendra fin dès lors que l'ensemble des Certificats d'Economie d'Energie relatifs aux actions de maîtrise de la demande en énergie visées à l'article 2 aura été vendu et la compensation financière correspondantes versée au Bénéficiaire.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des termes de la présente convention, y compris le cas échéant de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

ARTICLE 8 : RÉGLEMENT DES LITIGES

Les signataires de la présente convention s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 9 : DESIGNATION DES PERSONNES EN CHARGE DU SUIVI DE LA CONVENTION

Pour le bon déroulement de cette convention, les signataires décident de désigner chacun un interlocuteur chargé de suivre l'opération.

A la date d'entrée en vigueur de la convention, il s'agit de :

- Pour la Région : Marie MAMDY ;
- Pour l'Opérateur : Fabien POTTIER ;
- Pour le Bénéficiaire : .

Fait à Rennes en 3 exemplaires, le

Pour le Bénéficiaire, (Fonction),	Pour l'Opérateur, Le Président de l'Agence Locale du Pays de Rennes,	Pour la Région Bretagne, Le Président du Conseil Régional et par délégation,
(Nom, Prénom)	Olivier DEHAESE	François Xavier DE BLIGNIERES

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

LOGO E

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Région Bretagne,

Dont le siège est 283 av Patton à Rennes,
Représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN,
Ci-après dénommée « La Région »,

D'une part,

« La banque » ,

dont le siège social est , immatriculé sous le numéro ,
Représenté par : , dûment habilité
« La banque » est ci-après dénommé « La Banque »

D'autre part,

VU le règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt à destinations des organismes bancaires et financiers lancé par la Région Bretagne en avril 2015 pour accompagner une politique régionale en faveur du déploiement à grande échelle de la rénovation énergétique des logements en Bretagne,

VU l'offre de en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt cité ci-dessus reçue le ,

VU la délibération n°16_DAJCP_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 fixant les délégations du Conseil régional à sa Commission permanente,

VU la délibération n°16_ de la Commission permanente du Conseil régional en date du 11 juillet 2016 approuvant la convention type de partenariat ayant pour objectif de faciliter et de fluidifier le financement des travaux destinés à la réhabilitation énergétique de l'habitat existant en Bretagne,

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

IL A ÉTÉ CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

Préambule

La Région Bretagne a lancé un appel à manifestation d'intérêt en avril 2015 à destination des organismes bancaires et financiers pour de déployer des outils financiers adaptés aux besoins des ménages pour viser la massification des chantiers de rénovation énergétique dans le bâti résidentiel. Ce partenariat renforcé avec les acteurs bancaires au service du déploiement de la rénovation énergétique en Bretagne devra contribuer à la réalisation des grands objectifs définis dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) en matière énergétique, environnementale mais aussi économique et sociale en dynamisant l'activité de la filière du bâtiment et de l'éco-rénovation.

La Région Bretagne souhaite s'appuyer sur le partenariat avec les banques signataire de la présente convention pour bâtir un dispositif facilitant le financement de la rénovation de l'habitat, qui serait robuste dans le temps et pouvant être adapté aux changements de dispositifs d'aide à la rénovation. La finalité de la démarche régionale dans le cadre de ce partenariat porte avant tout sur la sécurisation d'un parcours de travaux, dans l'optique de rassurer le rénovateur, en assurant une lisibilité du rôle de chaque acteur dans le parcours de rénovation.

Pour la Région, ce partenariat devra contribuer à construire collégialement un parcours travaux efficient centrée autour des besoins des rénovateurs. Chacun des partenaires se concentrera sur son métier et son expertise en favorisant des articulations fluides entre les parties prenantes.

La Région coordonnera l'ensemble du dispositif intégrant les parties prenantes et en particuliers les Plate formes locales de rénovation de l'habitat (PLRH) pour en assurer l'efficience et la fluidité.

La Région souhaite laisser une place complémentaire à des partenariats locaux et en particulier les Communautés de communes et les Métropoles qui pourront également conventionner avec les banques partenaires.

Les signataires poursuivent les objectifs communs suivants :

- La massification de la rénovation de l'habitat en Bretagne,
- La fluidité du financement des projets de rénovation,
- La dynamisation du développement économique lié aux activités de rénovation de l'habitat en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CHARTE

La présente charte a pour objet de définir le cadre d'intervention et les engagements respectifs de chaque partie prenante au partenariat ayant pour objectif de faciliter et de fluidifier le financement des travaux destinés à la réhabilitation énergétique de l'habitat existant en Bretagne.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

2.1 ENGAGEMENTS DE LA REGION

Dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat en vue de l'atteinte des objectifs du SRCAE, la Région, s'engage :

- à accompagner les territoires pour le **déploiement sur l'ensemble de la Bretagne des plateformes locales de la rénovation l'habitat** (PLRH) afin d'offrir aux particuliers un service «clé en main» allant depuis la réalisation d'un diagnostic jusqu'au suivi des travaux de rénovation. Le cahier des charges précisant les missions des PLRH constitue l'annexe 1 à la présente convention. La carte du déploiement des PLRH au 1er mars 2016 est disponible en annexe 2 de la présente convention.
- à construire avec les acteurs bancaires et les partenaires des PLRH un parcours de travaux efficient qui précise un **process prédéfini intégrant à chaque étape du parcours de rénovation**, la place et la mobilisation de chaque acteur. Une proposition cadre régionale de parcours homogène est proposé en annexe 3 ; elle devra être affinée et compléter avec les interlocuteurs dédiés sur chaque territoire de PLRH.
- à faciliter **l'accès des ménages bretons aux dispositifs d'aides existants et notamment l'Eco PTZ** en mettant en place avec les PLRH une procédure d'attestation de recevabilité technique des travaux accompagnés.
- à co-construire avec les acteurs bancaires et les partenaires des PLRH un format type homogène de **dossier d'accompagnement du particulier** qui permette à tous les acteurs un suivi efficace du projet de travaux. Ce dossier intégrera des éléments relatifs au diagnostic du bâti existant, aux scénarii de travaux, aux gains énergétiques prévisionnels, à la qualité des travaux et à la conformité des devis, ainsi qu'au plan de financement du projet.
- à mettre en œuvre un **plan de communication** à la fois large et spécifique sur les enjeux tant collectifs qu'individuels d'une amélioration significative de l'efficacité énergétique du parc de logements régional. Cette communication sera ciblée sur les propriétaires ainsi que sur les professionnels de la filière du bâtiment. Elle fera expressément référence au partenariat engagé avec les intermédiaires sélectionnés.
- à proposer aux organismes bancaires **des journées de formation/sensibilisation** destinées aux conseillers financiers sur les enjeux, mécanismes et les bénéfices liés à la rénovation énergétique et environnementale de l'habitat en partenariat avec l'ADEME.
- à animer un **comité régional de suivi du partenariat** qui se réunira a minima une fois par an.

2.2 ENGAGEMENTS DE LA BANQUE

Concernant **le financement de la rénovation de l'habitat diffus**, l'organisme financier s'engage :

- à faciliter et à **privilégier l'accès à l'Eco PTZ** sur le territoire breton.
- à garantir une **bonne distribution du produit bancaire** retenu au sein de ses réseaux et précisés en annexe.
- à accompagner la démarche régionale par ses propres **actions de communication**.
- à inciter ses clients potentiels, quelque soit l'ampleur de leur projet de travaux, à recourir à **l'ingénierie proposée par les PLRH**.
- à former et mettre en place au sein de son organisation une **équipe dédiée** (animateurs crédits des caisses locales) à l'analyse des dossiers de prêts destinés aux travaux de réhabilitation énergétique, et à identifier des référents (chargés d'affaires) à l'échelle de chaque PLRH.
- à participer au comité régional de suivi du partenariat et à fournir régulièrement les informations nécessaires **au suivi des actions** entreprises, des prêts octroyés et des résultats obtenus grâce aux travaux financés,

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

- à contribuer et participer aux **comités de suivi locaux** permettant une bonne coordination entre les opérateurs bancaires locaux volontaires et les PLRH. Les missions du comité régional et des comités de suivi locaux sont détaillées en annexe 4.

Concernant **le financement de la rénovation de l'habitat en copropriétés**, l'organisme financier s'engage :

- A poursuive les travaux dans le cadre de son établissement ou de son groupe, pour répondre avant la fin de la présente convention, au volet de l'Appel à manifestation concernant les copropriétés, et finaliser sur la durée de la présente convention une offre financière attractive pour la rénovation des copropriétés.
- A participer et contribuer aux groupes de travail organisés par la Région sur le financement de la rénovation des copropriétés.

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES DES PRODUITS RETENUS

3.1. PRODUIT RETENU POUR LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DE L'HABITAT DIFFUS

Description des produits proposés

ARTICLE 4 : CONDITIONS ET MODALITES DE COMMUNICATION

La REGION met à disposition gracieusement une identité visuelle auprès de l'organisme financier qui doit être reprise dans les actions propres de communication de cet organisme.

Des outils de communication déclinés sur un ensemble de supports seront produits par la REGION.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT

La présente charte est conclue pour une durée de 24 mois; elle pourra être renouvelée selon les besoins, sur la base d'un commun accord entre les parties, établi à partir de l'évaluation des engagements, notamment la diffusion des produits financiers.

ARTICLE 6 : CLAUSE DE NON RESPONSABILITE

La REGION ne garantie pas la conformité des produits et services à la règlementation applicable à la fourniture des prestations et services des établissements bancaires et financiers. Les produits et services proposés par lesdits établissements, le sont sous l'entière responsabilité de ces établissements.

ARTICLE 7 : NEUTRALITE

La charte ne confère aucune exclusivité, ni privilège aux établissements bancaires et financiers.

La REGION n'entend conférer aucun droit exclusif ou avantage aux établissements bancaires et financiers.

Les actions d'informations de la REGION sont mises en œuvre de manière neutre.

ANNEXES

Annexe 1 : Cahier des charges « Création de plates-formes locales de rénovation de l'habitat »

Annexe 2 : Déploiement des plates -formes locales de rénovation de l'habitat au 1er mars 2016

Annexe 3 : Proposition cadre régionale de parcours de travaux de rénovation

Annexe 4 : Description des missions du comité régional et des comités de suivi locaux

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Fait à Rennes, le

En 2 exemplaires

POUR ,

POUR LA REGION
Le Président du Conseil régional,

Jean-Yves LE DRIAN

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Annexe 1 : Cahier des charges « Création de plates-formes locales de rénovation de l'habitat »

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Annexe 2 : Déploiement des plates -formes locales de rénovation de l'habitat au 1er mars 2016

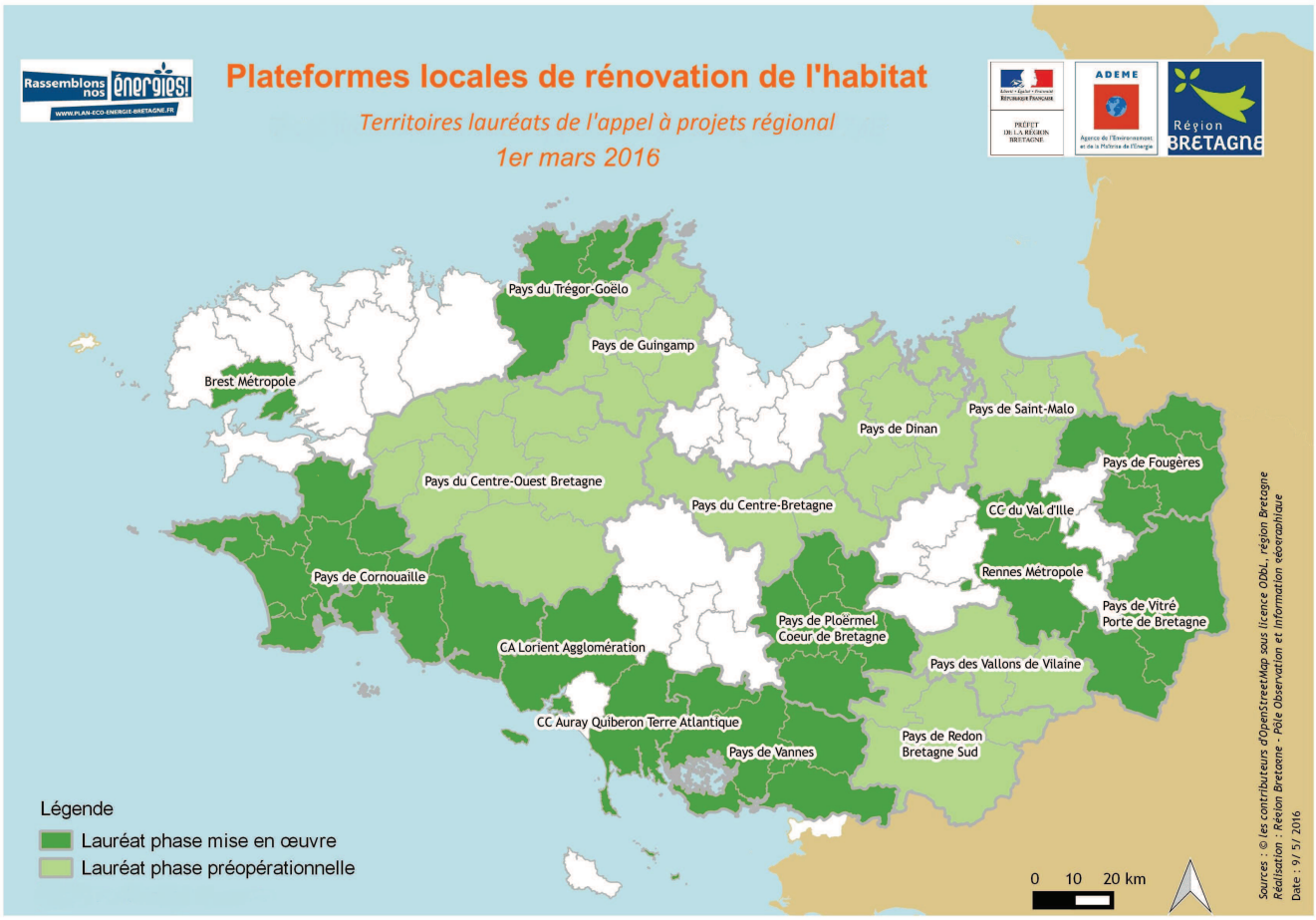

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Annexe 3 : Proposition cadre régionale de parcours de travaux de rénovation

Définition du parcours de rénovation :



Niveau 1 : accueil -information

- → Enjeux : bien identifier la demande du particulier, son besoin et orienter sa demande vers l'accompagnement le plus approprié ;
- → Articulation PLRH – Banques : la PLRH propose l'ensemble des produits bancaires agréés via un document de communication simple. Les échanges entre la banque du particulier et la PLRH nécessiteront l'accord préalable du client sur le partage des données.

Niveau 2 : conception du programme de travaux :

- → Enjeux : conception d'un document synthétique avec plusieurs scénarii de travaux et des plans de financement prévisionnels ;
- → Articulation PLRH – Banques : le dossier d'accompagnement du particulier, en cours de conception, permettra les échanges entre l'organisme bancaire choisi et le particulier. La banque identifiera la capacité d'endettement et précisera le plan de financement en coordination avec la PLRH.

Niveau 3 : le projet de travaux

- → Enjeux : Une fois le scénario de travaux choisi, nécessité pour le particulier, avec l'appui de la PLRH, de compléter le dossier type par des devis conformes, une évaluation des gains énergétiques, un plan de financement actualisé, des attestations d'éligibilité aux aides existantes (Eco PTZ, PTZ ancien, CITE…).

Niveau 4 : le projet post travaux

- → Enjeux : suivre les performances réelles post travaux ;
- → Articulation PLRH – Banques : le suivi des projets sur le territoire est assuré par les PLRH

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0503_06-DE

Annexe 4 : Description des missions du comité régional et des comités de suivi locaux

Comité régional de suivi du partenariat

Le comité régional de suivi du partenariat se composera à minima de représentants de la Région et de la Banque. Dans le cas où la Région aurait établi des partenariats avec plusieurs banques, le Comité de suivi pourra être composé de représentants de chaque banque partenaire et de la Région.

Le comité régional de suivi permettra à la Banque de prendre connaissance de l'état d'avancement du déploiement des PLRH sur le territoire breton et des actions entreprises par les partenaires régionaux. Il permettra également aux signataires de la présente convention de faire un bilan annuel du partenariat dont la présente convention est l'objet. Le comité régional de suivi disposera des informations nécessaires au suivi des actions entreprises, des prêts octroyés et des résultats obtenus grâce aux travaux financés.

Le comité régional de suivi du partenariat est réuni a minima une fois par an à l'initiative de la Région et peut se réunir à l'initiative d'une des parties si besoin.

Comité local regroupant l'ensemble des acteurs :

En lien avec la Région et le comité régional de suivi du partenariat, des comités de suivi locaux permettant une bonne coordination entre les opérateurs bancaires locaux volontaires et les PLRH pourront être mis en place à l'initiative des territoires.

Le rôle du comité de suivi local est le suivant :

- Assurer le bon fonctionnement entre la plate-forme et les banques dans le déroulement d'un projet de rénovation énergétique ;
- Etablir les règles pour un traitement efficace des demandes de prêts ;
- Animer des rendez-vous réguliers pour rendre compte de l'activité de la plate-forme, des prêts octroyés et des résultats obtenus grâce aux travaux financés, échanger sur les difficultés rencontrées et mettre en œuvre ou appuyer toute proposition visant à améliorer le fonctionnement du partenariat ; le but étant d'augmenter sans cesse le nombre de chantiers de rénovation ;
- Assurer au cas par cas et selon le besoin l'interface pour traiter toute difficulté dans le traitement d'un dossier ;
- Mettre en œuvre de manière commune des actions de communication et de sensibilisation.

Le comité local de suivi est réuni a minima une à deux fois par an à l'initiative du territoire portant une PLRH et peut se réunir à l'initiative d'une des parties si besoin.

VI.

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

VI.

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

REGION BRETAGNE

16_0601_04

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le lundi 11 juillet 2016, à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 16_ DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2016 ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu l'ensemble des délibérations approuvant les conventions-types et les avenants-types

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Front National vote contre)

- **En section d'investissement :**

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 340 810 euros euros au financement des opérations présentées dans l'annexe n°1.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

- **En section de fonctionnement :**

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 1 808 403 euros au financement des opérations présentées dans l' annexe n°2.

- d'AUTORISER le Président du Conseil régional à signer les conventions financières à intervenir avec les bénéficiaires désignés dans l'annexe n°2.

- d'APPROUVER les termes des conventions pluriannuelles d'objectifs établies avec les bénéficiaires suivants :

- L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE BRETAGNE basé à Rennes, au titre des années 2016-2017-2018-2019 (annexe n°3)

- Le COLLECTIF DES FESTIVALS ENGAGES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE *basé à Rennes, pour les années 2016-2017-2018 (annexe n°4)*

- BREST'AIM « LE QUARTZ » basé à Brest, pour les années 2016-2017-2018-2019 (annexe n°5)

- LE CARRE MAGIQUE de Lannion, pour les années 2016-2017-2018-2019 (annexe n°6)

- KENDALC'H basé à Auray, pour les années 2016-2017-2018 (annexe n°7)

- SONERION basé à Ploëmeur, pour les années 2016-2017-2018 (annexe n°8)

- WAR'L LEUR basé à Riec-sur-Belon, pour les années 2016-2017-2018 (annexe n°9)

et d'AUTORISER le Président du Conseil régional à les signer

- de PROCEDER à l'ajustement des opérations figurant dans l'annexe n°10 et **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 2 173 500 euros au financement des opérations présentées dans cette annexe.

- d'AUTORISER le Président du Conseil régional à signer les conventions financières et les avenants aux conventions financières à intervenir avec les bénéficiaires désignés dans l'annexe n°10.

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles **Annexe n° 1**

Programme P_0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Chapitre 903 DC/SADT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
RENNES 35031 RENNES	14005336	Rénovation de la salle Guy Ropartz (prise en compte des dépenses au 19 juin 2014)		1 139 167,00	HT	19.99	227 833,00
AURAY 56400 AURAY	15008157	Rénovation du Centre Culturel Athéna (prise en compte des dépenses au 4 juillet 2016)		275 966,00	HT	19.99	55 193,00
EPCC POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SPECTACLE VIVANT BRETAGNE - PAYS DE LOIRE (LE PONT SUPERIEUR) 44200 NANTES	16000587	Acquisition de matériel au titre de l'année 2016					25 000,00
ASSOCIATION ROCH 56160 GUEMENE SUR SCORFF	16003240	Rénovation de la salle de cinéma 'Ciné Roch' à Guéméné-sur-Scorff (prise en compte des factures à partir du 1er juillet 2016)		31 220,79	HT	19.21	6 000,00
PLOUGONVELIN 29217 PLOUGONVELIN	16003321	Rénovation de la salle de cinéma 'Le Dauphin' à Plougonvelin		52 100,00	HT	20.00	10 420,00
LA PASSERELLE 22041 SAINT-BRIEUC	16003397	Acquisition d'équipements matériels		71 745,00	HT	20.00	14 349,00
HENNEBONT 56704 HENNEBONT	16003425	Acquisition d'équipements matériels (prise en compte des dépenses au 4 juillet 2016)		10 078,00	HT	19.99	2 015,00

Total affecté sur AP ouverte 340 810,00

** C : Convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles **Annexe n° 2**

Programme P_0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Chapitre 933 DC/SADT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
LA GRANJAGOUL MAISON DU PATRIMOINE ORAL EN HAUTE BRETAGNE 35210 PARCE	15008750	Projet associatif et culturel au titre de l'année 2016					15 000,00
LABEL CARAVAN 35000 RENNES	15008930	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					12 000,00
LE CARRE MAGIQUE 22300 LANNION	15008981	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2017-2018-2019	C				95 000,00
THEATRE ANNE DE BRETAGNE 56019 VANNES	15009117	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016	C				30 000,00
DINARD 35801 DINARD	15009122	Édition 2016 du festival international de musique classique					5 000,00
APDSAC (CIRQUE METROPOLE) 35171 BRUZ	15009175	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					15 000,00
LE VENT DES FORGES 35520 MONTREUIL LE GAST	15009181	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					7 000,00
MADAME BOBAGE 22510 MONCONTOUR	15009182	Édition 2016 du festival Rue Dell Arte					7 000,00
BREST AIM (LE QUARTZ) 29210 BREST	15009188	Éditions 2016 des festivals 'DansFabrik', 'NoBorder' et le projet 'Les Humanités' dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2017-2018-2019	C				250 000,00
LA COMPAGNIE FORGET ME NOT 35000 RENNES	15009209	Projet de création 'occupe toi de ton bébé' au titre de l'année 2016					8 000,00

** C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles **Annexe n° 2**

Programme P_0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Chapitre 933 DC/SADT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
THEATRE BERLOUL 35850 ROMILLE	15009281	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					2 500,00
CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DE MUSIQUE TRADITIONNELLE 56110 GOURIN	15009303	Édition 2016 du championnat de Bretagne de musique traditionnelle					21 000,00
L'ILOPHONE 29242 OUESSANT	15009371	Édition 2016 du festival Ilophone					6 000,00
LA SOPHISTE 35000 RENNES	15009424	Projet 'Train de Vie' au titre de l'année 2016					3 000,00
CERCLE CELTIQUE RENNES 35000 RENNES	15009425	Projet associatif au titre de l'année 2016 'médiation culturelle sensibilisation du jeune public à la culture bretonne'					12 000,00
LA JAUPITRE 35160 MONTERFIL	15009490	Projet associatif au titre de l'année 2016					12 000,00
A DOMICILE AUTOUR DE LA DANSE CONTEMPORAINE 29880 GUISSENY	15009525	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					12 000,00
CABARET THEATRE DROMESKO 35136 ST JACQUES DE LA LANDE	16000022	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016	C				30 000,00
LE COLLECTIF FEDDS BRETAGNE 35000 RENNES		Projet artistique et culturel au titre de 2016 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2017-2018	C				65 000,00
PRANA 35200 RENNES	16000445	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					5 000,00

** C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles **Annexe n° 2**

Programme P_0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Chapitre 933 DC/SADT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE 35000 RENNES	16000505	Projets et actions de ressources et de promotion des musiques actuelles au titre de l'année 2016					12 000,00
THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE 35040 RENNES	16000565	Fonctionnement et activités de l'école d'art dramatique du TNB au titre de l'année 2016	C				100 000,00
MAITRISE DE BRETAGNE 35700 RENNES	16000593	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016	C				30 000,00
RHIZOME 56000 VANNES	16000763	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					18 000,00
LES ATELIERS DU VENT 35000 RENNES	16000801	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016	C				45 000,00
LA CARAVANE COMPAGNIE 35000 RENNES	16000817	Projet participatif 'oui! Variation autour d'une journée de noce' au titre de l'année 2016					3 000,00
RENCONTRES INTERNATIONALES MUSIQUE ANCIENNE TREGOR 22420 LANVELLEC	16000830	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016	C				50 000,00
LA CHIMERE 56100 LORIENT	16000835	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					4 000,00
PERSPECTIVE NEVSKI 35000 RENNES	16000881	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					5 000,00
MIRELARIDAINE 35200 RENNES	16000888	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					6 000,00

** C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles **Annexe n° 2**

Programme P_0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Chapitre 933 DC/SADT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
HOT CLUB JAZZ'IROISE 29810 BRELES	16000889	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					3 000,00
ACADEMIE PAUL LE FLEM 35160 MONTFORT SUR MEU	16000893	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					5 000,00
QUALITE STREET 35000 RENNES	16000900	Projet de création 'la lumière de nos rêves' au titre de l'année 2016					5 000,00
FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE LIGUE REGIONALE DE BRETAGNE 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE	16000901	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					10 000,00
ONDINE 29242 OUESSANT	16000902	Édition 2016 du festival 'Musiciennes à Ouessant'					11 000,00
LA COMPAGNIE LES 3 VALOCHES 35560 BAZOUGES LA PEROUSE	16000907	Projet de territoire autour de la création 'petit Tango pour 4 temps' au titre de l'année 2016					3 000,00
EBENISTES CREATEURS DE BRETAGNE 35230 SAINT-ARMEL	16000920	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					3 000,00
INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE 56000 VANNES	16000925	Organisation de la cérémonie de l'Hermine					20 000,00

* *C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles **Annexe n° 2**

Programme P_0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Chapitre 933 DC/SADT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
LES ATELIERS DU PLESSIX MADEUC 22130 CORSEUL	16000937	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					3 000,00
TM PROJECT 35000 RENNES	16000953	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					8 000,00
ARTAMUSE 35700 RENNES	16000962	Projet de résidence sur la communauté de communes de la Roche aux fées au titre des années 2016 et 2017					7 000,00
MONSTRE(S) 35000 RENNES	16000969	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					8 000,00
ASSOCIATION DE FORMATION ET D'ANIMATION POPULAIRE 35300 FOUGERES	16001571	Édition 2016 de l'assemblée du prix 'Froger-Ferron'					2 500,00
VERSION 14 35000 RENNES	16001576	Projet de création 'l'œil de Polyphème' au titre de l'année 2016					3 000,00
MUSIQUE ET CULTURE 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS	16001716	Édition 2016 du festival 'le chant des chapelles'					1 500,00
FEDERATION DES FESTIVALS MUSIQUES CLASSIQUES EN BRETAGNE 35000 RENNES	16001722	Projet associatif au titre de l'année 2016					15 000,00
BAGAD AR MEILHOU GLAZ 29000 QUIMPER	16001910	Déplacement à Strakonice (Tchèquie)		7 560,00	TTC	50.00	3 780,00
POLYCULTURE 56300 MALGUENAC	16001924	Édition 2016 du festival 'Arts des villes, arts des champs'					17 000,00

* *C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles **Annexe n° 2**

Programme P_0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Chapitre 933 DC/SADT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
JAZZ KREIZ BREIZH 29520 CHATEAUNEUF DU FAOU	16002030	Édition 2016 du festival 'Fest Jazz'					12 000,00
BREIZHAVEN 29140 ROSPORDEN	16002204	Édition 2016 du Festival BreizhAven					2 500,00
MUSIQUES (ex-ORGUES) EN CORNOUAILLE 29170 FOUESNANT	16002208	Édition 2016 de l'Académie Internationale de Musique en Cornouaille					3 000,00
CERCLE CELTIQUE LE ROSELIER PLERIN 22190 PLERIN	16002248	Déplacement à Paranhos Da Beira (Portugal)		10 332,00	TTC	50.00	5 166,00
GLOBAL' ART 29920 NEVEZ	16002737	Édition 2016 du festival 'Jazz'y Krampouezh'					3 000,00
BAGAD KEMPER 29000 QUIMPER	16002741	Projet de création musicale 'Melezour' au titre de l'année 2016					4 000,00
COMITE PLOZEVETIEN POUR LA PROMOTION DES ECHANGES CULTURELS 29710 PLOZEVET	16002770	Édition 2016 du festival 'Mondial Folk'					15 000,00
KONSTELACIO 22000 SAINT-BRIEUC	16002894	Aide à la création du projet Lyra au titre de l'année 2016					3 000,00
FESTIVAL LYRIQUE INTERNATIONAL DE BELLE-ILE-EN-MER 56360 BANGOR	16003287	Édition 2016 du festival lyrique international de Belle-Ile en Mer					10 000,00
ASSOCIATION TOMM EO 56360 LE PALAIS	16003288	Édition 2016 du festival 'Belle-Ile on air'					6 000,00

* *C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles **Annexe n° 2**

Programme P_0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Chapitre 933 DC/SADT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
LES MUSICALES DE QUIBERON 56170 QUIBERON	16003317	Édition 2016 des Musicales de Quiberon					5 000,00
CERCLE CELTIQUE KERLEN ET BLEU 56690 LANDÉVANT	16003326	Déplacement à Rimpar (Allemagne)		6 874,00	TTC	50.00	3 437,00
CERCLE CELTIQUE DE VERTOU 44120 VERTOU	16003329	Déplacement aux européades de Namur (Belgique)		2 630,00	TTC	50.00	1 315,00
AUX ARTS ETC 56140 MALESTROIT	16003333	Édition 2016 du festival 'Au Pont du Rock'					5 000,00
KEVRENN PONT AVEN 29930 PONT-AVEN	16003381	Déplacement à Dumbarton (Ecosse)		8 224,00	TTC	50.00	4 112,00
LE THEATRE DE LORIENT, CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE BRETAGNE 56100 LORIENT	16003428	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016					230 000,00
ASSOCIATION OSMOSE 22110 ROSTRENEN	16003431	Édition 2016 des rencontres musicales du Kreiz Breizh					4 000,00
OEUVRE DES FILETS BLEUS 29185 CONCARNEAU	16003478	Édition 2016 du festival des Filets Bleus					12 000,00
ASSOCIATION FUTUROCOM 22330 LE MENE	16003495	Édition 2016 du festival 'Jazz in Langourla'					12 000,00
KROAZ HENT GWENGAMP 22200 GUINGAMP	16003498	Déplacement à Saint-Amand-Montrond (Cher)		3 160,00	TTC	50.00	1 580,00

* *C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles **Annexe n° 2**

Programme P_0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Chapitre 933 DC/SADT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
BAGAD PAYS DES ABERS 29860 PLABENNEC	16003502	Déplacement à Tapia de Casariego (Espagne)		5 576,00	TTC	50.00	2 788,00
L'ATELIER CULTUREL 29800 LANDERNEAU	16003504	Projet participatif Olivier Grossetête sur le pays de Landerneau Daoulas					2 000,00
CERCLE CELTIQUE GALLO BRETON TAL OUZ TAL 56420 GUEHENNO	16003607	Déplacement à Xertigny (Vosges)		3 390,00	TTC	50.00	1 695,00
VANNES 56019 VANNES	16003665	Édition 2016 du festival Jazz en Ville					10 000,00
BAGAD CAP CAVAL 29120 PLOMEUR	16003666	Déplacement à Glasgow (Écosse)		9 626,00	TTC	50.00	4 813,00
ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DU DANOUET 22390 BOURBRIAC	16003670	Édition 2016 du festival Plinn					4 000,00
JAZZ AUX ECLUSES 35630 HEDE-BAZOUGES	16003672	Édition 2016 du Festival Jazz aux écluses					10 000,00
SO 56700 HENNEBONT	16003879	Aide à la création des projets 'Kids Sonatine' et 'Volte-Face' au titre de l'année 2016					6 000,00
BAGAD PLOUGASTELL 29470 PLOUGASTEL DAOULAS	16003919	Déplacement à Gijon (Espagne)		6 900,00	TTC	50.00	3 450,00
CERCLE CELTIQUE MONTFORTAIS 35160 MONTFORT SUR MEU	16003921	Déplacement à Zacatecas et Veracruz (Mexique)		12 000,00	TTC	50.00	6 000,00

* *C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles **Annexe n° 2**

Programme P_0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Chapitre 933 DC/SADT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
ASS LES BLES D'OR 22480 SAINT NICOLAS DU PELEM	16003955	Déplacement à Zacatecas (Mexique)		12 000,00	TTC	50.00	6 000,00
LES ARTS SOUILLES S OUVRENT 56300 PONTIVY	16004041	Édition 2016 du festival 'En'Voie d'Expression'					4 500,00
CERCLE FOLKLORIQUE FLEUR D AULNE 22400 SAINT ALBAN	16004142	Déplacement à Namur (Belgique)		2 720,00	TTC	50.00	1 360,00
LA FISELERIE 22110 ROSTRENEN	16004233	Édition 2016 du festival 'Fisel'					18 000,00
ASSOCIATION LES AMIS DE VOCE HUMANA 22300 LANNION	16004239	Édition 2016 du festival 'Voce Humana'					6 000,00
CERCLE CELTIQUE DE ST BRIEUC 22000 SAINT-BRIEUC	16004281	Déplacement à Namur (Belgique)		1 814,00	TTC	50.00	907,00
MAISON DES CULTURES DU MONDE 75006 PARIS	16004450	Organisation d'une manifestation dédiée aux métiers d'art et à la transmission des savoir-faire					2 000,00
OFFICE SUD CORNOUAILLAIS D'ANIMATION CULTURELLE 29105 QUIMPER	16003971	Édition 2016 du festival 'Les Semaines Musicales' et organisation du concours 'Plumes et partitions'	C				40 000,00
THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE 35040 RENNES	16000568	Édition 2016 du festival 'Mettre en scène' dont le développement de projets européens et soutien à des compagnies régionales	C				300 000,00

* *C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles **Annexe n° 2**

Programme P_0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Chapitre 933 DC/SADT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Subvention (en Euros)
LE QUARTIER CENTRE D'ART CONTEMPORAIN 29000 QUIMPER	15009072	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016				22 500,00

Total affecté sur AE ouverte **1 808 403,00**

** C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Annexe n°3

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

2016 – 2017 – 2018 – 2019

État
Ministère de la Culture et de la Communication
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Région Bretagne

Ville de Rennes

Association Orchestre Symphonique De Bretagne

Entre d'une part,

L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Bretagne), représenté par Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine ;

La Région Bretagne, représentée par Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional, autorisé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du …… ;

La Ville de Rennes, représentée par Madame Nathalie APPERE, Maire, autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du …… ;

Et d'autre part,

L'association Orchestre Symphonique de Bretagne, domiciliée 42A rue Saint Melaine à Rennes (35108), SIRET : 350 102 091 000 21, APE : 9003B, représentée par Monsieur René JOUQUAND, Président,

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Il est convenu ce qui suit :

Considérant la politique de l'Etat en faveur du spectacle vivant et du réseau national des orchestres en région,

La « charte des missions de service public pour le spectacle » du 23 octobre 1998 définit les responsabilités de service public tant de l'Etat que des organismes subventionnés, corollaire d'un engagement en faveur de la création artistique et de l'action culturelle dans le domaine du spectacle vivant.

Sur cette base, la circulaire du 31 août 2010 relative à la mise en œuvre de la politique de l'Etat en faveur des institutions culturelles bénéficiaires d'un label ou inscrites dans un réseau, réaffirme le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication à la création et à la diffusion des œuvres, la formation, la structuration professionnelle et économique du secteur, l'éducation artistique et l'action culturelle en direction des publics.

Ce soutien s'exerce dans le cadre de partenariat avec les collectivités territoriales, qui permet de construire des politiques structurantes autour des établissements labellisés et des réseaux qu'ils soutiennent conjointement. A travers les missions d'intérêt général qu'elles assument, ces structures contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle, dans une optique concertée d'aménagement du territoire.

Le cahier des missions et des charges pour le réseau des orchestres en région, annexé à la circulaire du 31 août 2010, précise par ailleurs les missions et objectifs généraux attachés à l'inscription d'un orchestre dans le réseau national.

Enfin, la stratégie de l'État en région (Préfet de région - Direction régionale des affaires culturelles) définit des orientations prioritaires pour l'action des structures subventionnées en Bretagne, notamment du point de vue de la relation aux publics (avec un accent sur l'éducation artistique et culturelle) et aux territoires les plus fragiles.

Considérant la politique de la Région Bretagne en faveur du spectacle vivant,

La Région Bretagne, en adoptant les grands axes de sa politique culturelle s'est fixée pour objectifs de créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires, de favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes et des porteurs de projets et de soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques des habitants.

Dans ce cadre, elle soutient les équipes artistiques, les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique qui favorisent la rencontre des artistes et des populations et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets.

A ce titre, la Région reconnaît et soutient le projet artistique et culturel de l'orchestre symphonique de Bretagne. Premier financeur public et plus importante subvention du budget culturel régional, la Région souhaite que l'enjeu de la rencontre avec les publics - dans toutes ses dimensions : diversification sociale du public, rajeunissement etc. - constitue un axe important de son projet. L'orchestre ne doit pas être réservé à un certain type de public, il doit s'adresser à tous les bretons, de toutes origines et conditions sociales et au plus près de leurs lieux de vie. La Région sera donc particulièrement attentive aux points suivants :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

- une présence de l'orchestre sur tout le territoire de la Bretagne.

Si les concerts en grande formation doivent être au cœur de la politique de la diffusion de l'orchestre - ils constituent la raison principale de son existence – le déploiement sur le territoire peut être imaginé sous différentes formes : formation symphonique, musique de chambre, actions de sensibilisations, partenariats artistiques à imaginer avec d'autres formations implantées sur le territoire etc. La Région est ainsi particulièrement attachée au 2ème enjeu proposé par l'OSB dans son projet culturel : « un orchestre permanent est un orchestre tout terrain ». Dans la continuité de son projet mené depuis trois ans, toutes les scènes sont susceptibles d'accueillir l'orchestre : de la fosse de l'Opéra de Rennes aux fêtes maritimes de Douarnenez en passant par les petites communes rurales.

- La diversité culturelle et l'ouverture du répertoire

Le choix de poursuivre une programmation très ouverte, telle qu'elle a été mise en œuvre depuis trois saisons, constitue un objectif pleinement en lien avec la politique culturelle régionale. En considérant que « la musique orchestrale, c'est bien plus que de la musique classique » et en « explorant toute l'étendue de la musique orchestrale », l'Orchestre doit rester ouvert aux collaborations artistiques allant des musiques électroniques aux musiques populaires de Bretagne et du monde, autant d'occasions de renouveler la forme du concert symphonique. L'entrée thématique « sociétale » (commémorations, Brothers in arts etc.) constitue également un moyen de rencontrer d'autres publics.

- L'éducation artistique et culturelle

L'orchestre constitue une ressource pour son territoire. La permanence de son équipe artistique doit lui permettre de s'engager dans des projets ambitieux – et sur la durée – avec des structures socio-culturelles et éducatives. Au-delà du travail de sensibilisation de l'équipe de médiation qui permet de former un nouveau public, l'ensemble de l'équipe artistique doit s'investir pleinement dans les activités d'éducation artistique et culturelle de l'orchestre.

Considérant la politique de la Ville de Rennes en faveur de la culture,

La Ville de Rennes a fait de longue date le choix de placer la culture au cœur de son projet pour la cité. Forte de la présence aussi bien de grandes institutions, dont l'Orchestre Symphonique de Bretagne fait partie, que de la vitalité de son tissu artistique et associatif, elle souhaite développer une offre musicale multiple et de qualité, ouvrir le territoire sur les répertoires du monde et favoriser la présence des artistes.

La Ville porte également l'ambition d'une culture ferment de cohésion sociale, soucieuse de l'égale dignité de toutes les cultures, convaincue que l'expérience artistique et culturelle, l'implication des citoyens dans la vie culturelle, la diversité des expressions sensibles, la transmission des savoirs, le débat et l'écoute de la voix des artistes sont un appui pour faire société ensemble.

C'est le sens des engagements qu'elle a pris suite aux Etats Généraux de la Culture, en continuant à accompagner ce qui fait la singularité du territoire rennais : un écosystème foisonnant d'énergies créatives et d'initiatives, constitué de solidarités et de coopérations entre les artistes, les institutions, les acteurs indépendants – économiques, associatifs.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

La Ville de Rennes, dans son soutien à l'orchestre Symphonique de Bretagne, vise à multiplier et à diversifier les occasions de rencontres et de partage et encourage le développement de propositions artistiques exigeantes, diverses et ouvertes à tous.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Considérant le rôle de l'Orchestre Symphonique de Bretagne, et la mise en œuvre de sa politique de diffusion musicale, d'irrigation du territoire, d'élargissement des publics, d'innovation et d'accessibilité.

Considérant la volonté des partenaires institutionnels de soutenir financièrement l'activité de l'Orchestre Symphonique de Bretagne en ce qui concerne l'Etat, la Région Bretagne et la Ville de Rennes.

Article 1. Objet de la convention pluriannuelle d'objectifs

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de soutien des partenaires publics pour la mise en œuvre par l'Orchestre Symphonique de Bretagne, de son projet artistique et culturel proposé par le directeur musical Grant Llewellyn et l'administrateur général, Marc Feldman, validé par le Conseil d'Administration de l'Association, et de déterminer, pour une période de 4 ans :

- Les objectifs prioritaires poursuivis au sein du projet artistique et culturel;
- ses modalités de fonctionnement, de mise en œuvre et de gestion ;
- ses modalités de financement et les relations avec les partenaires publics.

Par la présente convention, l'Orchestre Symphonique de Bretagne s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le projet artistique et culturel dont le contenu est précisé à l'annexe 1, et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution, y compris les moyens de fonctionnement qu'il requiert.

Pour la réalisation de ces objectifs, l'Etat, la Région Bretagne et la Ville de Rennes décident de soutenir financièrement le fonctionnement de l'Orchestre Symphonique de Bretagne selon les modalités spécifiées à l'article 4 de la présente convention, à l'exception des financements imputables sur la section investissement.

Article 2. Objectifs prioritaires

L'Orchestre Symphonique de Bretagne, s'engage, dans la présente convention, et dans le cadre du cahier des charges et des missions des orchestres en région, à développer un projet artistique et culturel autour des axes prioritaires suivants : Créer, Partager, Transmettre.

Ces axes sont déclinés selon les objectifs suivants :

- renforcer le projet artistique et culturel de l'orchestre par l'innovation dans les choix de diffusion et de création, l'accessibilité des propositions à l'échelle régionale par une présence dense et continue sous différentes formes ;
- développer une programmation ouverte et singulière favorisant le croisement entre le symphonique, le baroque, les musiques actuelles et traditionnelles pour définir une spécificité de l'Orchestre Symphonique « de » Bretagne ;
- mettre en œuvre des projets d'action culturelle et d'Education Artistique et Culturelle (EAC) de qualité et la conquête de nouveaux publics ;

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

- proposer une activité lyrique qui fait l'objet d'une convention spécifique entre l'Orchestre Symphonique de Bretagne et la Ville de Rennes ;
- se positionner comme une ressource importante pour les musiciens en formation professionnelle : projets à destination des établissements d'enseignement (CNSM, Pont Supérieur, CRR…) et insertion professionnelle dans certaines circonstances (stages, contrats de professionnalisation…).

Article 3. Moyens de fonctionnement

L'orchestre Symphonique de Bretagne est dirigé par un Directeur Musical (CDD) et un Administrateur Général (CDI) en charge de la direction artistique et administrative et d'une équipe administrative et technique constituée de 14 salariés en CDI.

Moyens artistiques
Selon un fonctionnement commun aux orchestres en région soutenus par l'Etat, l'Orchestre Symphonique de Bretagne appuie son action sur :

- ses musiciens permanents recrutés sur concours, à savoir un objectif d'un effectif orchestral de 43 musiciens permanents à temps complet (1 violon supersoliste, 15 violons, 6 altos, 5 violoncelles, 3 contrebasses, 2 flutes (piccolo), 2 hautbois (cor anglais), 2 clarinettes (clarinette-basse), 2 bassons (contrebasson), 2 cors, 2 trompettes, 1 timbale) ;
- des musiciens supplémentaires, recrutés en CDDU, dont l'engagement est lié à la nomenclature des œuvres programmées ou au remplacement des postes vacants (recrutés en CDD) ;
- des artistes solistes invités, engagés en fonction des programmes ;
- des commandes musicales passées à des compositeurs pour des créations.

Moyens matériels
L'orchestre Symphonique de Bretagne dispose :

- d'une salle de répétition et de locaux administratifs mis à disposition par la Ville de Rennes faisant l'objet d'une convention spécifique entre l'Orchestre Symphonique de Bretagne et la Ville de Rennes. Situés au 42A, rue Saint-Melaine à Rennes, ces locaux administratifs et artistiques font l'objet d'une redevance d'occupation payable trimestriellement. La Ville de Rennes assure le gros entretien du bâtiment et les réparations liées à l'usure normale des lieux ;
- d'un parc instrumental (percussions, piano, contrebasses…) ;
- d'équipements techniques (pupitres, véhicules, installations informatiques…) ;
- d'une bibliothèque d'orchestre dans laquelle se trouvent les partitions achetées ou louées.

Moyens financiers
L'orchestre Symphonique de Bretagne dispose :

- de ressources attribuées par l'Etat, la Région, la Ville de Rennes et autres Collectivités Territoriales. Les partenaires signataires confirment leur engagement de participer au financement de l'Orchestre Symphonique de Bretagne afin de le pérenniser sur la durée de la présente convention dans son statut d'orchestre régional permanent et son ambition culturelle. Pour l'année 2016, le montant TTC des subventions des partenaires financeurs est le suivant :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

- Etat – DRAC Bretagne : 1 103 000 € (montant à 100 % une fois la « réserve de précaution » votée par le parlement levée) et 15 000 € dans le cadre de programme d'actions éducatives ;
- Région Bretagne : 1 644 000 € ;
- Ville de Rennes : 1 238 000 €.

- de ressources propres (ventes de concerts, billetterie, mécénat…). L'Orchestre Symphonique de Bretagne s'attachera dans les années 2016, 2017, 2018, 2019, au développement de ses ressources propres et à la recherche de nouveaux partenaires et dispositifs financiers.

L'Orchestre Symphonique de Bretagne peut solliciter l'octroi de subventions d'investissement qui ferait l'objet d'une demande distincte auprès de l'Etat, la Région Bretagne et la Ville de Rennes.

L'Orchestre Symphonique de Bretagne peut répondre à des appels à projets spécifiques de l'Etat, la Région Bretagne et la Ville de Rennes et, sous réserve de sélection, bénéficier de subventions complémentaires.

Article 4. Modalités afférentes à l'attribution des aides

En ce qui concerne l'État, le montant de la subvention du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) est déterminé chaque année selon les disponibilités budgétaires de l'État, et en particulier le montant des crédits déconcentrés auprès du Préfet de Région.

En ce qui concerne le Conseil régional de Bretagne, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants, la subvention est fixée chaque année selon les disponibilités budgétaires de la Région Bretagne.

En ce qui concerne la Ville de Rennes, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants, la subvention est versée au vu d'une délibération du Conseil Municipal selon les disponibilités budgétaires de la Ville de Rennes.

Le budget prévisionnel de l'année N+1 de l'Orchestre Symphonique de Bretagne doit être adressé à chaque partenaire financier au moins deux mois avant le début de l'exercice de référence. En fonction des recettes effectivement collectées, l'Orchestre sera éventuellement amené à revoir le budget prévisionnel présenté initialement.

Des avenants financiers ou conventions financières annuels fixeront le montant et les modalités de versement de la participation des collectivités publiques et de l'Etat et présenteront en annexe le programme culturel de l'année.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Article 5. Communication

L'orchestre symphonique de Bretagne s'engage à mentionner l'aide de ses trois partenaires sur tous les documents et supports relatifs à ses activités et destinés à être diffusés. Il s'engage à faire figurer, de façon lisible, sur tous les outils de communication (papier, numérique, audiovisuel) le logotype des signataires.

Article 6. Modalités d'exécution de la convention

Des annexes à la présente convention d'objectif précisent :

Annexe I : le projet artistique et culturel visé à l'article 1 ;
Annexe II : les conditions d'exercice liées à la réalisation du projet de l'orchestre ;
Annexe III : les outils et indicateurs d'évaluation ;
Annexe IV : le budget prévisionnel pluriannuel de l'Orchestre Symphonique de Bretagne.

Article 7. Durée, évaluation et renouvellement de la convention

La présente convention d'objectifs est conclue pour les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019. Elle prend effet dès la date de sa signature et prendra fin le 31 décembre 2019.

Un bilan d'exécution sera effectué entre les parties signataires lors d'une réunion qui se tiendra au plus tard trois mois avant l'expiration de la présente convention. Le bilan présentera une synthèse des bilans d'activité annuels et apportera notamment des précisions sur les conditions de réalisation des objectifs visés pour toute la durée de la convention (annexe III).

Par ailleurs, chaque année, une réunion d'évaluation sera proposée à l'ensemble des partenaires. Elle permettra notamment d'évoquer des éventuels infléchissements qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réalisation des objectifs initiaux.

L'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de cette convention sera réalisée conjointement par les partenaires sur la base des indicateurs prévus à l'annexe III.

Article 8. Modifications, sanctions et résiliation de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties signataires, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

En cas de non-exécution, de retard significatif et de modification substantielle sans accord écrit des partenaires financeurs des conditions d'exécution de la convention par l'Orchestre Symphonique de Bretagne, ces derniers peuvent suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de changement au poste de directeur musical et/ou d'administrateur général, un avenant à la présente convention précisera les termes de la poursuite des missions de l'Orchestre Symphonique de Bretagne jusqu'au terme de cette dernière.

En cas de vacance du poste de directeur musical, l'administrateur général assure la poursuite du projet artistique en cours jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur musical.

Article 9. Exécution de la convention

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Trésorier payeur général, le Président du Conseil régional de Bretagne, le payeur régional de Bretagne, la Maire de Rennes, le payeur municipal et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Rennes, le …….
En ..... exemplaires originaux

Le Président de l'Orchestre Symphonique de Bretagne René JOUQUAND	La Maire de la Ville de Rennes Nathalie APPERE
Le Président du Conseil régional de Bretagne Jean-Yves LE DRIAN	Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, Christophe MIRMAND

Annexe I : Projet artistique et culturel

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

« Je suis très heureux de faire partie intégrante de l'Orchestre Symphonique de Bretagne pour cette saison 2015-2016, qui marque le début de ma nouvelle relation avec la Bretagne et son orchestre. Je viens avec mon amour profond de la musique, de toute époque et de tout genre.

Avec l'OSB, nous allons poursuivre notre engagement envers le répertoire symphonique (les Essentiels), tout en menant d'audacieux nouveaux projets (Nouveaux Horizons - Orchestre se lâche), et en approfondissant l'exploration de notre héritage celte commun via le projet Taliesin. Nous allons intensifier notre relation avec la Bretagne et avec ses habitants, qu'ils vivent en ville ou à la campagne, en voyageant dans toute la région pour jouer partout, des salles de concerts aux églises en passant par les lieux les plus insolites : châteaux, bars, clubs, et même chez l'habitant, en intérieur comme en extérieur, qu'il pleuve ou qu'il vente. En tant que Gallois, je comprends le climat breton, vous pouvez me croire!

Nous devons construire l'avenir sur une base solide s'appuyant sur les musiques baroque, classique et romantique… allant de 1650 à 1860, de Bach à Brahms sans oublier Berlioz, Saint-Saëns et d'autres compositeurs français. Si nous voulons être un orchestre « tout terrain », il faut que l'orchestre soit d'abord un excellent ensemble de musiciens qui s'écoutent, qui trouvent un son spécifique et qui portent en eux une énergie palpable. Pour cela il faut que nous retournions à la base de notre répertoire. Nos concerts « Nouveaux Horizons » et « Taliesin » seront d'autant plus remarquables qu'ils s'appuient sur un orchestre de niveau international.

C'est pour cela que je programmerai l'intégrale de Beethoven sur 2 ou 3 saisons, symphonies, concertos et ouvertures. Notre orchestre est parfait pour ce répertoire. Je souhaite aussi créer un chœur amateur de bonne qualité pour affronter les œuvres vocales et sacrées.

Enfin, j'attacherai beaucoup d'importance à l'esprit de corps de l'Orchestre Symphonique, son éthique de travail et sa discipline. C'est primordial pour l'évolution du projet artistique, culturel et social.

Nous allons également poursuivre le formidable travail d'action culturelle que l'OSB a entrepris depuis plusieurs années. J'ai la conviction que la musique est universelle et doit avoir une place dans nos écoles et universités, dans nos hôpitaux et maisons de retraite… Tous ensembles, nous construisons un orchestre en Bretagne pour tous, ancré dans un futur qui s'annonce radieux. »

Grant Llewellyn,
Directeur Musical de l'OSB

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Depuis 2011, la popularité de l'Orchestre s'est améliorée auprès du public et de ses partenaires, qu'ils soient publics ou privés. L'OSB est devenu en très peu de temps « une ressource musicale » pour la région. Nationalement, l'OSB est reconnu tant pour ses projets et sa programmation innovante que par sa couverture territoriale importante, par rapport au paysage musical français et international.

L'Orchestre Symphonique de Bretagne (OSB), en mettant les valeurs de sa région au cœur de sa réflexion, a mis l'innovation, l'ouverture et la convivialité au centre de son projet global. Désormais, toutes les activités de l'OSB ont la volonté d'évoluer avec le temps, de répondre aux besoins des institutions culturelles et éducatives, de toucher un public plus vaste et d'être l'ambassadeur de la région.

Cette nouvelle direction est née de la conviction qu'un orchestre comme l'OSB, doit être un outil culturel incontournable pour améliorer la qualité de vie pour les habitants du territoire breton. La mission de l'OSB se compose de trois axes principaux :

- **Créer** un véritable espace de créativité et transversalité entre les artistes et nos publics ;
- **Partager** la diversité artistique et culturelle avec un public de plus en plus varié ;
- **Transmettre** un patrimoine culturel et universel plusieurs fois centenaire à un large public.

Par le prisme de la musique orchestrale sous toutes ses formes, du baroque aux musiques actuelles, de la musique du monde à la musique traditionnelle celtique, l'OSB est un passeur d'émotion, de dialogue, de savoir et de beauté, ainsi qu'un témoin de l'histoire. Cette démarche a maintenant porté ses fruits (augmentation significative des ventes de concerts, des abonnements et du mécénat, partenariats européens…)

L'Orchestre Symphonique de Bretagne reflète l'ambition culturelle, sociale et économique de la Bretagne. Il devra être reconnu en Bretagne, en France et à l'étranger pour son excellence et son programme innovant.

Marc Feldman
Administrateur Général

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Objectifs détaillés

La démarche de l'Orchestre Symphonique de Bretagne s'inscrit pleinement dans le cadre du cahier des missions et des charges pour le réseau national des orchestres en région. Pendant la période de la présente convention, il développera les missions et charges : création/production, diffusion, relation avec les publics, partenariats, enjeux professionnels (recrutement, formation, insertion, reconversion). Ces derniers seront développés sur la période de référence de la convention.

Du point de vue économique l'équilibre financier de l'Orchestre est de plus en plus fragilisé depuis plusieurs années du fait de la conjonction de plusieurs paramètres :

- Les financements publics couvrent de moins en moins les dépenses de fonctionnement de l'association (non indexation des principales subventions, masse salariale permanente et frais de structure qui augmentent mécaniquement) et les tarifs des prestations (ventes de concert) peuvent difficilement augmenter, les organisateurs négociant de plus en plus les coûts de cession à la baisse ;
- La politique très active de l'orchestre dans la transmission des savoirs et la recherche de nouveaux publics (éducation artistique et action culturelle) développe peu de recettes propres. La demande pour ses programmes est croissante, surtout dans les territoires prioritaires.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire à l'Orchestre de rechercher des sources de financement externes, dont notamment le mécénat. Une grande partie de l'activité est maintenant dépendante de ces fonds : c'est le mécénat qui permet de soutenir l'activité (vente de concerts et billetterie).

Cet élément est important, la production artistique de l'orchestre dépend maintenant de financements plus ou moins aléatoires, lui faisant prendre de plus en plus de risques. Il est à signaler que le mécénat, tout comme les fonds Européens servent normalement et uniquement à compléter/développer les projets, les rendre plus ambitieux.

Un travail sur les tarifs et les possibilités de gains en recettes de billetterie sera également mené sur la durée de la convention en gardant une politique tarifaire adaptée aux différents publics pour un égal accès à la culture.

1. Programmation artistique

L'Orchestre Symphonique de Bretagne doit être une ressource musicale pour sa région. Il mène des projets artistiques en lien avec toute la diversité culturelle de sa région (musique, musées, compagnies de danse et de théâtre, filière cinématographique, langues de Bretagne...).

En proposant de la musique orchestrale sous toutes ses formes, en imaginant des projets mêlant les arts plastiques et la musique en collaboration avec le Musée de Pont-Aven, en collaboration avec les designers Erwan et Ronan Bouroullec, ou encore avec Louis Guilloux au Théâtre de Lorient – CDN de Bretagne, en travaillant avec les compagnies de danse Mawguerite et Engrenage et en s'associant à des artistes de la musique à danser des Fest-Noz…. l'Orchestre Symphonique de Bretagne s'efforce de créer, partager et transmettre une programmation unique et novatrice.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Deux objectifs prioritaires font la spécificité de son projet artistique et culturel : une programmation ouverte pour définir une spécificité de l'Orchestre Symphonique « de » Bretagne, une couverture territoriale dense et continue.

1.1. Une offre de concerts symphoniques de très haute qualité

Avec la plus parfaite exigence, l'ambition de l'orchestre doit être de chercher à atteindre la plus grande qualité pouvant servir de référence aux meilleures formations orchestrales. Il se doit donc d'abord de travailler avec conviction et confiance sous la direction de son directeur musical, Grant Llewellyn. En complément, les meilleurs chefs d'orchestre peuvent être invités ainsi que des solistes choisis et repérés tout en respectant les contraintes budgétaires. L'inventivité, l'attrait des projets, la recherche de jeunes artistes en devenir peuvent abonder avantageusement l'activité de l'Orchestre.

De 2016 à 2019 l'Orchestre invitera plusieurs chefs qui représenteront une large gamme de styles, d'expertises et de générations :

- des chefs chevronnés tels que Philippe Entremont et Alain Lombard ;
- des directeurs en pleine carrière tels qu'Antony Hermus, Rudolphe Piehlmeyer et Olari Elts ;
- des chefs de la nouvelle génération tels qu'Aurelien Azan Zielinski (chef associé en 15/16 et 16/17), Quintin Hindley, Joanna Carneiro, Clément Mao-Takacs, Ariane Matiakh ;
- des directeurs musicaux spécialistes du jazz des musiques actuelles ou du cinéma comme Didier Benetti ou Pascal Le Pennec.

Les solistes sont engagés non-seulement pour leur prouesse technique et musicale mais aussi pour leur ouverture et leurs capacités à aller vers le public, décloisonner les styles et présentations de la musique :

- des artistes chevronnées tels que Cédric Tiberghien, Anne Gastinel, Alexandre Ghindin, Alexandre Tharaud, Jean-Guiyen Queyras, Michael Barenboim, le chœur Melisme(s)…
- des artistes de la nouvelle génération tels que Camille Thomas, Tai Murray…
- des artistes iconoclastes tels que Rachel Barton-Pine, Gilles Apap, Guillaume Saint-James, Omar Sosa, Branford Marsalis, Athena Tergis, Rhianon Giddons…
- des musiciens du monde de la musique celtique, traditionnelle et contemporaine tels que Janick Martin, Erwan Hamon, Marthe Vasallo, Carlos Nuñez, Bill Whelan, Catrin Finch, Erwan Keravec, Denez Prigent, les Frères Guichen…

Dans le cadre de sa contribution à l'élargissement et au développement du répertoire orchestrale, notamment par une politique de commandes et de créations musicales, de 2016 à 2019 l'OSB créera plusieurs nouvelles œuvres (créations mondiales et françaises) de compositeurs aussi divers qu'Éric Tanguy, Philippe Hersant, Benoit Menut (compositeur en résidence), Julien Gaultier, Frédérique Lory, Jake Hegge, Alexis Savelief (compositeur en résidence 17-18), Omar Sosa, Guillaume Saint-James, Thierry Escaiche… La politique de commande et de création suivra de près les axes du projet de l'Orchestre.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

1.2. Une programmation ouverte pour définir une spécificité de l'Orchestre Symphonique « de » Bretagne

La musique dite « classique » ne représente qu'une partie de l'expression culturelle d'un orchestre et correspond à une période historique de 50 ans. L'OSB explore constamment toute l'étendue musicale « orchestrale », de la musique baroque aux musiques les plus actuelles. Sa programmation, instaurée depuis 3 saisons, en est l'exemple.

De 2016 à 2019, avec le Directeur Musical Grant Llewellyn, l'orchestre se propose d'approfondir ce modèle, en créant des liens plus profonds entre les artistes en résidence, les lieux d'accueil, les institutions éducatives et le public.

Trois axes, désormais bien établis, doivent être confirmés dans les années qui viennent, d'autant plus que cette programmation connait un grand succès auprès du public, des médias, de nos partenaires, des mécènes et des responsables des lieux de diffusion :

a-« Les essentiels : les grandes œuvres et les grands artistes»

Travail de base de l'orchestre, cet axe comporte le répertoire orchestral du baroque jusqu'à la musique contemporaine. Au cours des prochaines saisons l'OSB continuera cette série de concerts dédiée aux grandes œuvres du répertoire interprétées par des artistes chevronnés ou en devenir. **« Les essentiels » sont la colonne vertébrale de l'offre musicale de l'OSB**.

Des artistes en résidence, tels que Cédric Tiberghien (saison 16-17), présenteront plusieurs programmes symphoniques et de musique de chambre avec les musiciens de l'orchestre. Ils seront également invités à mener des master classes et rencontres publiques sur les 4 départements de la région. L'OSB et Grant Llewellyn exploreront le répertoire de la musique baroque européenne (Handel, Seixas, de la Touche, Rameau…), à la musique de l'époque romantique (Schubert, Schumann, Brahms….) en passant par Beethoven et Mozart.

b-La musique contemporaine et la création

Les compositeurs tels que Julien Gautier, Thierry Escaiche, Eric Tanguy, Philippe Hersant, ainsi que des compositeurs d'horizons élargis : Menachem Wiesenberg, Nader Abbassi, Resa Vali, Tan Dun, Egberto Gismonti… seront programmés. De jeunes compositeurs en résidences seront aussi sollicités tel que Benoit Menut (saison 16-17) et Alexis Savelief (saisons 17-18 & 18-19). Ces compositeurs créeront des œuvres pour orchestre et pour des ensembles de musique de chambre de l'OSB.

c-« Taliesin », un « Hub » de créativité pour la culture musicale de l'Arc Atlantique (Celte)

La musique issue des cultures de l'arc atlantique doit continuer à trouver une place privilégiée dans le déroulement de la saison. Les compositeurs, les artistes bretons et celtes, les formations symphoniques géographiquement voisines peuvent être le fil rouge des saisons futures, à grande valeur symbolique. Notre Directeur musical, Grant Llewellyn, vivant au Pays de Galles ne peut être qu'un atout supplémentaire, un trait d'union, dans la mise en œuvre d'un tel axe.

A l'instar de *Nouveaux Horizons*, le Projet *Taliesin* a rencontré un véritable succès depuis son instauration en 2012. Les demandes de collaboration sont importantes, allant d'Alan Stivell aux Frères Guichen, Denez Prigent en passant par un nouveau projet de création d'un concerto pour gaïta avec Carlos Nuñez prévu pour 2018. Bill Whelan, le compositeur irlandais, souhaite enregistrer ses œuvres avec l'OSB, dont son concerto pour flute et orchestre avec le flutiste

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Sir James Galway. L'OSB privilégiera également les jeunes artistes de l'arc atlantique comme Hamon et Martin (création prévu pour Festival Yaouank 2016 et tournée régionale en 2017).

Ce projet représente la vraie spécificité de l'OSB, que nul autre orchestre ne peut prétendre.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

d-« Nouveaux Horizons » (ex programme Orchestre se lâche)

Une ou deux fois par saison, suivant les opportunités, l'Orchestre doit produire un concert tourné vers les musiques actuelles, les musiques de films, les musiques du monde, le jazz, ou des projets transversaux avec d'autres disciplines du spectacle vivant.

Ce type de travail transversal est devenu une partie intégrante de l'identité de l'OSB. Il est maintenant reconnu et sollicité par plusieurs artistes à ce niveau. De 2016 à 2019, l'OSB travaillera avec le Théâtre de Lorient – CDN de Bretagne et le Festival Mythos (2016), la Compagnie Mawguerite (2016 et 2017), la Compagnie Engrenage, Omar Sosa (2017), Rhianon Giddons (2018), Branford Marsalis (2018-2019).

Dans le domaine des arts visuels, l'orchestre travaillera avec les frères Bouroullec en mars 2016, le Musée de Pont Aven et le musée des Beaux-Arts de Rennes pour un concert/conférence en 2017. Le film d'animation « Louise en Hiver » de Jean-François Laguionie sera présenté à Cannes en mai 2016, avec une sortie en salle à l'automne : l'OSB a réalisé et enregistré la musique de ce film.

2. Une couverture territoriale dense et continue

Un orchestre permanent est un orchestre tout terrain, sa mission est d'être une ressource culturelle : présenter des concerts symphoniques et/ou lyriques, irriguer son territoire, sensibiliser et éduquer un vaste public d'enfants et d'adultes, créer des projets pluriannuels avec des partenaires culturels et sociaux, présenter un large échantillon de répertoire et servir d'ambassadeur de sa région.

Pour assurer son rayonnement et sa diffusion, l'Orchestre Symphonique de Bretagne instaure des liens privilégiés avec les diverses institutions non seulement musicales, mais aussi culturelles et éducatives de Bretagne. Tout en assurant une saison symphonique dans la ville siège avec extension sur la Métropole Rennaise, une activité de déplacements constante doit permettre de créer des liens de fidélité avec les villes de Bretagne, avec le réseau des villes moyennes et des petites villes rurales (Lamballe, Carhaix, Retiers, Questembert…), de bâtir de véritables partenariats adaptés avec les équipes des lieux culturels où une attention particulière doit être apportée aux attentes respectives.

Afin de pérenniser le travail déjà effectué depuis plusieurs saisons, l'Orchestre Symphonique de Bretagne mettra en place 4 projets pluriannuels sur les 4 départements bretons. L'OSB sollicitera des partenaires (Scènes Nationales, associations, centres culturels…) pour la création de « Pôles ». Un Pôle consistera en :

1) Une programmation sur au moins trois saisons ;
2) Une variété d'activités : concerts, musique de chambre, action culturelle, créations…
3) Une présence renforcée de l'OSB sur plusieurs sites locaux.

A ce jour l'OSB et le Théâtre de Cornouaille- Scène Nationale sont en accord pour la mise en place d'un « Pôle ». A partir de la saison 16-17, et pour trois saisons, la Scène Nationale et l'OSB programmeront :

1) 2 concerts symphoniques par saison ;
2) 2 collaborations avec les compositeurs en résidence respectifs ;

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

3) Des concerts et actions culturelles en partenariat avec des lieux en région, Douarnenez, Audierne, Pont-Aven ;
4) Plusieurs actions culturelles en direction des quartiers sensibles de la ville et des zones blanches de son aire d'influence.

A la date de la signature de la convention, l'OSB est en pourparlers avec plusieurs lieux et municipalités pour la mise en place de nouveaux « Pôles », qui peuvent préfigurer la traduction opérationnelle de la stratégie énoncée ci-dessus :

1) Retiers et la Communauté de Communes de la Roche-aux-Fées (35), travail pluriannuel avec SymphoPop, une association de musiciens amateurs ;
2) La Passerelle de Saint Brieuc (22) – projet pluriannuel, symphonie et musique actuelle ;
3) Le Théâtre de Lorient – CDN de Bretagne (56) – projet pluriannuel, musique et théâtre ;
4) Le Sabot d'Or de Saint Gilles et Rennes Métropole – projet pluriannuel regroupant plusieurs communes de Rennes Métropole autour de l'action culturelle.

A partir de l'automne 2017, **deux nouvelles salles de concerts** existeront à Rennes, la salle 1000 et la salle 300 du Couvent des Jacobins. Ce cadre exceptionnel fournira à l'OSB à la fois une plus grande visibilité à Rennes et un rayonnement plus important au niveau national et international. Cet élan portera l'orchestre sur plusieurs années, c'est un enjeu majeur pour son avenir.

En 2012, Rennes Métropole, Destination Rennes, l'OSB et la DRAC Bretagne ont signé un accord pour garantir un nombre suffisant de jours de présence de l'orchestre dans la salle 1000, fixé à huit séries de deux concerts. En accord avec Destination Rennes, l'OSB pourra développer d'autres projets de programmation, notamment dans la salle de 300 places.

Cette nouvelle présence de l'orchestre aux Jacobins aura pour conséquence une activité resserrée dans les autres lieux de la Ville de Rennes, notamment le Théâtre national de Bretagne et l'Opéra afin de maintenir un volume d'activité dans la Ville centre équivalente et de préserver les capacités de projection de l'Orchestre sur le territoire breton.

Ces activités feront l'objet de conventions spécifiques avec la Ville de Rennes et les lieux (Opéra, TNB, Couvent des Jacobins) qui préciseront les conditions d'accueil des concerts, répétitions et programmations scolaires.

3. La conquête de nouveaux publics – action culturelle

L'orchestre a à cœur de favoriser l'accès de tous les publics aux spectacles musicaux et de développer ainsi la culture musicale. Les nombreuses actions mises en œuvre par l'orchestre pour atteindre cet objectif se retrouvent sous le vocable déjà bien établi : « La Fabrik ». La Fabrik comporte deux grands axes que sont l'Education Artistique et Culturelle et l'Action Culturelle qui elle-même regroupe les actions menées en direction des pratiques amateurs et celles liées à l'accessibilité des publics. L'orchestre dans sa globalité (instrumentistes, chefs d'orchestre, solistes invités et personnel administratif) est investi dans cette mission et dispose d'un panel d'actions bien identifiées pour la mener à bien comme les master classes, les ateliers de pratique, les résidences d'artistes dans des classes, les rencontres dans les établissements ou en bord de scène, les répétitions ouvertes, les concerts scolaires et

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

familiaux, etc. L'offre se doit d'être attractive et diversifiée et à l'écoute des demandes émergeant du terrain.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

3.1. L'Education artistique et culturelle à l'Orchestre Symphonique de Bretagne

Les actions de l'Orchestre Symphonique de Bretagne contribuent au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant et de l'adolescent. L'OSB développe plusieurs types d'actions de sensibilisation en partenariat avec des établissements scolaires.

Ces actions prennent la forme de parcours dénommés « En route vers le concert » et ont comme objectif de préparer les classes à l'écoute des concerts scolaires. Si actuellement les concerts pédagogiques destinés aux scolaires sont essentiellement programmés sur Rennes, l'objectif de l'orchestre est de diffuser ces concerts pédagogiques dans les quatre départements bretons et de les associer à des parcours « En route vers le concert ». La mise en place de ces parcours se fera en partenariat avec les structures culturelles qui recevront l'orchestre et les écoles de musique et conservatoires présents sur les territoires. La master class avec le clarinettiste David Krakauer proposée en mars 2016 à Vannes est un bon exemple des partenariats qui pourront être développés. Organisée conjointement par le conservatoire, le collège Saint Exupéry et le lycée Charles de Gaulle, cette master class est l'occasion d'un travail partagé entre les élèves en classe à horaires aménagés musique, les lycéens en option musique et les élèves de la classe clarinette du conservatoire. Le lendemain ces mêmes élèves participeront au concert scolaire proposé dans la salle l'Asphodèle de Questembert.

Les activités de l'orchestre sont reconnues dans ce domaine tant par leur qualité que par leur couverture territoriale. Cet aspect territorial (territoires prioritaires), restera un axe essentiel, tout comme les actions ayant une portée à moyen et long terme. Ainsi l'orchestre a la volonté de poursuivre des dispositifs comme « Classe d'O » ou « La Récréation des compositeurs » qui visent à proposer à un groupe d'élèves défini un parcours musical approfondi sur plusieurs années que ce soit en compagnie d'un compositeur associé ou à des instrumentistes de l'orchestre (en résidence). Ces projets impliquent une dynamique de territoire et un partenariat fort entre l'établissement scolaire, l'école de musique et les collectivités publiques. Dans le cadre d'une résidence artistique en milieu scolaire, ce partenariat s'élargit à un lieu de diffusion.

3.2. Un orchestre symphonique à la portée de tous

L'accessibilité des publics à l'Orchestre Symphonique de Bretagne se décline aussi dans les aspects sociaux et auprès des publics dits « empêchés » et prioritaires. Le travail dans le domaine de la justice est bien installé et l'orchestre est inscrit dans le projet pluriannuel « Sound from » porté par le centre pénitentiaire de Rennes-Vezin. Cela induit une programmation régulière ainsi que des ateliers pour des détenus animés par des musiciens permanents.

L'accessibilité des publics est et restera une préoccupation constante de l'orchestre que ce soit en direction :

- des publics âgés, comme le partenariat avec Kerelys (centre d'accueil de jour pour personnes agées) à Rennes et la résidence de trois musiciens à l'hôpital de Lanmeur en septembre 2015. Ce partenariat est reconduit chaque année. D'autres actions avec l'hôpital de Lanmeur et l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs (29) sont envisagées ;
- ou des publics relevant du domaine de la santé comme les parcours proposés aux personnes malvoyantes ou inscrits dans les dispositifs de la politique de la ville. En 2016, l'Orchestre Symphonique de Bretagne travaille déjà avec les associations Ty Blosne et la Maison des Squares à Rennes, le Secours Populaire, le bailleur social Aiguillon Construction.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

L'action culturelle à l'Orchestre Symphonique de Bretagne ce sont aussi de nombreuses actions en direction des pratiques amateurs et les liens ne cessent de se développer avec les lieux d'apprentissage de la musique. Que ce soit par des rencontres avec les solistes invités pour les premiers cycles ou lors des masters class proposées aux grands élèves et aux étudiants du Pont Supérieur, l'orchestre est impliqué dans les questions de transmission. La Fabrik s'oriente aussi vers la mise en place de tutorat pour des formations amateurs comme avec le Symphopop - orchestre amateur de l'école de musique de Retiers, pour lequel l'orchestre développe un projet qui aboutira à la programmation en 2018 d'un concert « Side by side ».

La conquête de nouveaux publics passe aussi par des propositions adaptées aux différents publics, c'est le cas des concerts Piccolo. Ces concerts commentés proposent en amont des ateliers de préparation à l'écoute et un échange avec les artistes à l'issue du concert. Ils s'adressent principalement aux familles et affichent souvent complet. Afin de répondre à la demande d'un public curieux et demandeur de supports pédagogiques, d'autres rendez-vous plus adaptés au public adulte sont en réflexion et seront proposés lors du lancement de la saison 2016. Il s'agit notamment de poursuivre le travail d'explicitation et de "désacralisation" du rituel du concert.

La volonté est de conforter la présence de l'orchestre en Bretagne et de privilégier les acteurs agissant dans cette même dynamique sur le territoire. Une réflexion est mise en place avec les partenaires financeurs autour de la coordination des actions menées au niveau territorial dans un souci d'efficience.

4. L'Europe et l'International

L'Orchestre Symphonique de Bretagne doit être un vecteur du rayonnement de la Bretagne à l'échelle européenne et internationale. Les partenariats ont été préparés il faut désormais les concrétiser. Les mécènes, les institutions culturelles (Franco American Cultural Echanges, le Consulat des Etats Unis, Culture-Irlande, Singapour Art Conseil, INTERREG) ont montré leur réactivité et leur disponibilité. Le premier contrat européen INTERREG IV - ACT, l'opération « Brother in Arts » en ont été, entre autres, la démonstration.

Avec le projet Taliesin et son nouveau chef gallois, les projets partagés avec les orchestres et les festivals dans les pays de l'Arc Atlantique sont évidents. De 2016 à 2019, l'OSB étudiera les possibilités de tournée à l'étranger dans le cadre de son économie. L'orchestre souhaite être un ambassadeur pour la Bretagne à l'étranger tout comme d'autres orchestres réputés en France. En outre, la présence d'une salle de qualité et de jauge importante à Rennes permettra de nouveaux échanges et de développer des collaborations avec des orchestres étrangers.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

5. Les Enregistrements

Une judicieuse politique d'enregistrement doit être maintenue et être utilisée comme outil de promotion pour l'Orchestre Symphonique de Bretagne et sa programmation unique. Les derniers enregistrements, réalisés sous le nouveau label de l'Orchestre, ont été des succès reconnus. Cette politique d'enregistrement va être poursuivie sur les prochaines années avec des artistes aussi divers que François Dumont (concerti de Mozart et concerto pour piano de Jean Cras), Didier Squiban (Symphonie no. 3 « Le Ponant »), Marthe Vasallo en langue bretonne (oeuvres de Frederique Lory et Alexandre Damiamnovitch), ainsi que plusieurs projets d'enregistrement de musique de film (*Louise en hiver* dont la sortie est prevue à Cannes en mai 2016). La demande des acteurs culturels régionaux pour des enregistrements avec l'orchestre dépasse largement ses capacités.

L'OSB poursuit également la captation et la diffusion de concerts en streaming et par chaine locale ou thématique (TVR, TeBEO…) selon ses moyens et ses soutiens privés. L'exploration des nouvelles technologies pourra participer à améliorer l'écoute et la participation du public dans la salle de concert, créer de nouvelles pratiques (partenariat avec les entreprises ELIGA et Script and Go). L'OSB et la French-Tech Rennes-Saint-Malo sont déjà disposés à collaborer sur ces axes de développement sur les axes culturels et économiques.

6. L'Opéra et la saison lyrique

L'Opéra de Rennes et l'Orchestre Symphonique de Bretagne sont deux acteurs majeurs de la vie musicale rennaise et régionale, avec un rayonnement national et international. Leurs projets artistiques et culturels s'inscrivent en parfaite complémentarité, tant en termes de programmation que l'utilisation des moyens et ressources des deux institutions. Ainsi, la programmation de l'Opéra nourrit le répertoire lyrique de l'Orchestre et l'Opéra bénéficie de la contribution de l'ensemble de l'effectif d'orchestre indispensable à sa programmation. Par ailleurs, la Ville de Rennes apporte un soutien financier à l'Orchestre Symphonique de Bretagne, et met à disposition de l'Orchestre Symphonique de Bretagne la salle de l'Opéra pour des séries de concerts symphoniques chaque saison.

La collaboration entre l'Opéra et l'Orchestre Symphonique de Bretagne est constante depuis les origines et formalisée dans une convention spécifique. L'Orchestre Symphonique de Bretagne est le partenaire privilégié de l'Opéra de Rennes pour la réalisation de ses productions lyriques (4 à 5 par saison). Depuis 2012, le temps consacré par l'orchestre aux productions lyriques représente en moyenne 28% des heures totales de ses productions artistiques.

Pendant la durée de la convention, les deux institutions développeront leur coopération et rechercheront une harmonisation de leurs programmes respectifs. La lisibilité de la contribution de l'OSB est à améliorer. Une nouvelle convention déterminera les valorisations réelles des coûts de l'orchestre pour les productions à l'Opéra, de même que les modalités d'intervention.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Annexe II : Conditions d'exercice

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

1. Les équipes

1.1. Equipe artistique

L'Orchestre Symphonique de Bretagne est composé de 43 musiciens permanents à temps complet. Cet effectif permet de jouer un large répertoire, en développant la présence territoriale et les actions culturelles. Il permet de diversifier la présence de l'orchestre simultanément en plusieurs points du territoire. L'OSB joue ainsi pleinement son rôle « d'orchestre tout terrain ».

La durée de la convention va correspondre au pic de la masse salariale artistique de l'orchestre. Dans les cinq prochaines années, 22% de l'effectif sera renouvelé. A l'issue de la période couverte par cette convention, ce renouvellement de génération aura deux résultats économiques importants : d'une part une « stabilisation » des coûts de masse salariale, mais aussi des sorties de fonds importantes liées aux indemnités de départs à la retraite.

L'Orchestre Symphonique de Bretagne s'engage à recruter les musiciens permanents sur concours et à veiller à l'organisation d'un suivi de l'évolution de leur carrière, comme celle de tous les personnels permanents (musiciens, techniciens, administratifs), avec notamment une attention à favoriser leur mobilité et leur possible évolution professionnelle. Il favorise le recrutement et l'accompagnement de jeunes artistes en début de carrière (solistes, chefs…).

L'Orchestre Symphonique de Bretagne représente une ressource importante pour les musiciens en formation professionnelle. Il développe :

- des projets de formation professionnelle à destination des Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique, du Pont Supérieur, des Conservatoires à Rayonnement Régional et du public des enseignements spécialisés. Cette activité pédagogique pourra prendre la forme de Master-classes, de productions, de collaborations sur l'accueil d'artistes en résidence ;

- l'insertion professionnelle, dans certaines circonstances, de jeunes musiciens issus des Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique de Paris et Lyon et du Pont Supérieur (via par exemple des stages pour des étudiants, notamment ceux qui préparent un diplôme national supérieur professionnel, contrats de professionnalisation, formation en alternance…).

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

1.2. Equipe administrative et technique

Actuellement constituée de 14 personnes, elle assure l'ensemble des missions de l'orchestre (administration, production artistique, recherche de mécénat, action culturelle, communication, billetterie).

Comme l'équipe artistique, l'équipe administrative et technique doit contribuer à la réputation de l'Orchestre Symphonique de Bretagne. Elle est ainsi soumise au même niveau d'exigence. Sa taille n'est pas proportionnelle au nombre des musiciens, mais à l'importance du travail de préparation technique (variété des dispositifs), au nombre de concerts vendus, au volume de l'activité culturelle et des partitions qui « passent » par l'orchestre, au suivi des contrats des musiciens, au volume des questions liées à l'exploitation des droits des interprètes. Elle doit aussi tenir compte de l'évolution de l'environnement social, législatif qui devient plus complexe et exigeant (évolution des réglementations fiscales, sociales et comptables, multiplication des mesures de contrôle…). D'autre part, elle doit mettre en œuvre les orientations prises par l'Orchestre avec notamment la recherche active de mécénat, le développement des actions artistiques et culturelles, la communication.

Le maintien de l'effectif de l'orchestre et son administration est important pour la poursuite du projet de l'Orchestre Symphonique de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

2. Les locaux, outils et parc instrumental

La Ville de Rennes met à disposition de l'Orchestre Symphonique de Bretagne des locaux communaux situés au 42A, rue Saint-Melaine à Rennes. Ces locaux administratifs et artistiques font l'objet d'une redevance d'occupation payable trimestriellement. La Ville de Rennes assure le gros entretien du bâtiment et les réparations liées à l'usure normale des lieux. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention séparée entre l'Orchestre Symphonique de Bretagne et la Ville de Rennes.

Les locaux mis à disposition sont décomposés de la manière suivante :

- Locaux artistiques (salle de répétition, loge) : 197.82 m2
- Locaux administratifs (7 bureaux, 1 local à archives) : 99.46 m2
- Locaux d'accueil, dégagement, rangement, circulation : 83.61 m2
- Vestiaires, sanitaires : 9.50 m2

Les outils et le parc instrumental

La grande majorité des investissements de l'orchestre (ensemble du parc instrumental) ont été réalisés en 1999. Ce dernier, largement amorti nécessite d'être renouvelé. Sur la période de la convention, la priorité sera donnée au renouvellement de :

- Matériel de percussions (marimba, jeux de percussions) ;
- Piano (remise en état complète ou changement) ;
- Contrebasse (2 contrebasses à changer).

Au niveau technique, un renouvellement du matériel scénique (lumière surtout) sera effectué. L'Orchestre Symphonique de Bretagne pourra solliciter l'octroi de subventions spécifiques d'investissement auprès de l'Etat, la Région Bretagne et la Ville de Rennes.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Annexe III : outils et indicateurs d'évaluation

Nombre de concerts et inscription dans le paysage régional

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre concerts par saison (hors Opéra)	**99**			
cible	95	80	95	80
Concerts en région	**40**			
Cible	35	30	35	30
Pourcentage concerts en région	**40%**	38%	37%%	38%
Concerts hors région	**2**			
cible	2	2	2	2
Représentations liées aux activités à l'Opéra (Rennes et région)	**18**			
cible	15	30	15	30
Nombre total de représentations	**117**			
cible	110	110	110	110

Séries par type de programmation

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
« Essentiels »	**14**			
Cible	14	14	14	14
« Taliesin »	**2**			
cible	2	2	2	2
« Nouveaux horizons »	**3**			
cible	3	4	2	2
Concerts d'été	**7**			
Cible	7	6	6	6
Musique de Chambre	**11**			
cible	7	5	5	5
Opéra de Rennes	**4**			
cible	4	5	5	5

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Reprise ou création d'œuvres contemporaines

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Créations françaises et mondiales	**8**			
cible	8	11	8	8
Reprises d'œuvre contemporaines	**55**			
cible	55	32	30	30
Commandes				
Cible	3	3	2	2

Artistes associés

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Chefs d'orchestre	**14**			
cible	14	10	10	10
Solistes	**30**			
cible	30	30	20	20
Compositeurs contemporains invités	**7**			
Cible	7	6	6	6

Fréquentation

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Ville siège / capitale régionale				
cible	37 500	35 000	37500	40000
Région				
cible	17 000	17 000	17 000	17 000

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Nombre d'actions « jeune public » et « publics empêchés »

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre total des actions et concerts				
cible	130	130	130	130
Nombre d'actions EAC en milieu scolaire menées auprès de publics et territoires prioritaires				
cible	50	50	50	50
Nombre d'actions culturelles tout public menées auprès de publics et territoires prioritaires				
cible	20	20	20	20

Collaborations

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Partenariats / Pôles/coproductions / coréalisations institutionnelles (hors opéra de Rennes)				
cible	6	6	7	7
Partenariats et Pôles territoires prioritaires				
Cible	2	2	2	2
Partenariats privé / mécénat de soutien				
Cible	16	17	18	20

Résidences d'artistes

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Résidences d'artistes				
Cible	2	2	2	2
Résidences compositeurs				
Cible	1	1	1	1

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Annexe IV : budget indicatif prévisionnel à 4 ans
dans le respect de l'annualité budgétaire

CHARGES HT	2016	2017	2018	2019
Fournitures générales et divers fixes	405 150	409 202	413 294	417 426
Artistes permanents	1 820 760	1 846 536	1 872 699	1 899 254
Administratifs et techniques permanents	436 014	444 362	451 028	457 793
Charges sociales personnels permanents	800 650	813 073	824 777	836 658
Dépenses production	1 432 733	1 447 060	1 461 531	1 476 146
TOTAL	**4 895 307**	**4 960 233**	**5 023 328**	**5 087 277**

PRODUITS HT	2016	2017	2018	2019
Subventions	3 962 346	3 962 346	3 962 346	3 962 346
Recettes propres	929 371	963 629	995 176	1 027 151
Subventions supplémentaires	3 590	34 258	65 806	97 780
TOTAL	**4 895 307**	**4 960 233**	**5 023 328**	**5 087 277**

INDICATEURS FINANCIERS	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*
Marge artistique (subventions – charges fixes)	*499 772*	*449 174*	*400 549*	*351 215*
Autofinancement (recettes propres/total recettes)	*19.0 %*	*19.4 %*	*19.8 %*	*20.2 %*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
Annexe n°4
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

2016-2017-2018

Entre

L'association le Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne

Et

La Région Bretagne

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu la délibération n° 11-DC-DC/1 du Conseil régional en date des 24 et 25 mai 2011 adoptant les orientations du projet de politique culturelle pour la Bretagne ;

Entre d'une part :

La **Région Bretagne**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Yves Le Drian, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° 16_0601_4 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 11 juillet 2016 ;

Ci-après désignés, **" la Région "**

ET d'autre part :

L'association le Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne
représentée par son président Monsieur Claude Berceliot,
association déclarée au Journal Officiel en date du 9 décembre 2009,
dont le siège social est situé au 4 bis cours des alliés à Rennes,
N° de SIRET : 51948275600011
Code APE : 9499Z

Ci-après désignée " **le bénéficiaire** " ou " **l'association** "

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Préambule

Le Collectif FEDDS Bretagne est l'association des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne. Ces festivals sont réunis depuis 2005 autour d'un texte fondateur qui exprime leur volonté de s'engager pour le développement durable et de rendre leurs manifestations écologiquement vivables, socialement équitables et économiquement viables.

Après les premières années d'expérimentation à six festivals, le Collectif s'est ouvert à d'autres membres et s'est constitué en association le 17 novembre 2009 en se donnant pour objet :

- la conception, la rédaction, l'évolution et le suivi de la Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne
- l'expérimentation et la mise en œuvre de la Charte
- la coordination et la mise en commun des expériences des festivals et autres activités et événements culturels dans le domaine du développement durable et solidaire
- la mise en commun de moyens, des données et d'informations
- le soutien et l'accompagnement à un développement durable et solidaire de ses membres à travers leur programme d'actions dits Agenda 21
- le développement de l'expertise en matière de développement durable et solidaire des festivals et événements
- la mise en œuvre de solutions novatrices et de projets techniques innovants.

Dans le cadre de la précédente convention 2013-2015, le Collectif a structuré son projet en définissant six dossiers prioritaires :

- l'accompagnement des festivals adhérents
- le déplacement des publics
- l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap
- l'évaluation de l'utilité sociale
- l'étude des schémas économiques 2009-2012 des festivals
- le développement durable au service des acteurs culturels en Finistère

Le Collectif regroupe aujourd'hui 27 adhérents œuvrant dans plusieurs champs artistiques et dans des configurations de production très diverses. Le Collectif est soutenu par la Région, l'ADEME, les Conseils généraux des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, du Morbihan (sous forme de prestation sur facture depuis 2015) et la DRAC.

Dans ce contexte, cette troisième convention pluriannuelle d'objectifs est l'occasion pour la Région Bretagne de réaffirmer à l'association son accord sur les objectifs défendus dans la Charte et de donner un cadre pour contribuer à la mise en œuvre de la phase de développement 2016-2018.

Pour sa part :

La Région Bretagne, dans le cadre de la politique culturelle, s'est fixée pour objectifs de créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires, de favoriser le développement des ressources au service des artistes et des porteurs de projets et de soutenir les pratiques artistiques et culturelles et leur transmission, la diversité culturelle et le patrimoine culturel immatériel.

Dans ce cadre, elle porte un intérêt particulier aux structures qui mutualisent des connaissances, des ressources humaines et matérielles au service de projets culturels et artistiques et qui, par leur travail d'accompagnement, contribuent à la structuration du paysage culturel à l'échelle régionale.
A ce titre, elle soutient le Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne, avec un intérêt particulier pour le partage des expériences de développement durable, l'accompagnement des équipes des festivals signataires de la Charte, l'ouverture aux manifestations culturelles de Bretagne et la production et diffusion de ressources.

Considérant que la réalisation du projet mentionné à l'article 1 nécessite un appui conjoint, sur la durée, la Région BRETAGNE a convenu de conclure avec le bénéficiaire une convention pluriannuelle d'objectifs.

Article I - Objet de la convention

Par la présente convention, l'association le Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne s'engage à poursuivre la mise en œuvre d'un projet consolidé, lisible et opérant pour les porteurs de projets en Bretagne, dont le contenu détaillé figure en annexe 1.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500046-20160711-161201-DE

Pour la période 2016-2018, le Collectif conduira des actions dans la continuité de ses missions premières tout en renforçant son rôle de structure ressource auprès des organisateurs de manifestations culturelles. Le projet se décline en 3 axes principaux :

A. Poursuivre les actions d'accompagnement des festivals signataires de la charte

La Charte est le document fédérateur autour duquel la réunion des festivals s'est pensée et réalisée. Elle exprime la volonté des festivals d'exercer leur responsabilité sociale et environnementale à partir de leur projet artistique et culturel. Le Collectif a pour mission transversale de permettre à chacun de ses membres de formaliser, améliorer et renforcer sa démarche de responsabilité sociale et environnementale. Intégrée au projet artistique et culturel préexistant, celle-ci traduit les engagements des organisateurs et se définit à travers des actions concrètes : l'accompagnement individuel et collectif des festivals adhérents, la valorisation de leurs pratiques et le retour d'expérience lors de rencontres professionnelles et la capitalisation des travaux menés qui dépasse le cercle des adhérents et s'adresse également au tout public.

B. Explorer des nouveaux chantiers avec les festivals

Face aux évolutions structurelles que rencontrent le secteur des festivals, le Collectif met en place des espaces et des outils d'aide à la réflexion. Trois chantiers de recherche ont été identifiés pour la période 2016-2018 : les ressources humaines, l'énergie et la restauration. Deux sujets complémentaires initiés en 2015 seront poursuivis sur l'année 2016 : l'économie circulaire et la prévention et la réduction des risques en milieu festif.

C. Renforcer la transmission et accompagner le changement des pratiques des manifestations culturelles de Bretagne

En renforçant sa mission de centre ressources, le Collectif pourra adapter son action à destination des manifestations culturelles de Bretagne volontaires. L'objectif est double : aider les organisateurs à mieux prendre en compte le développement durable et solidaire et ouvrir l'association à de nouveaux adhérents à terme. Trois axes de travail seront développés :

- accompagner les manifestations culturelles de Bretagne vers le développement durable et solitaire
- renforcer la fonction centre de ressources
- organiser des espaces de rencontre et de formation professionnelle

Article II - Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour les exercices 2016, 2017 et 2018. Elle prend effet dès la date de sa signature et prendra fin le 31 décembre 2018.

Le renouvellement éventuel d'un conventionnement entre les partenaires pourra intervenir au vu du bilan et de l'évaluation mentionnés à l'article VIII.

Article III - Engagements financiers et moyens

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par l'association, la Région s'engage à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

Pour l'année 2016, le montant de la subvention est le suivant :

– Région Bretagne: 65 000 €, dont 15 000 € fléchés sur l'ouverture du collectif aux autres manifestations culturelles de Bretagne au-delà des festivals adhérents.

Pour les années suivantes, un plan de financement prévisionnel est établi en annexe n°2 de la présente convention, le montant annuel des subventions étant déterminé après le vote du budget primitif.

Pour chaque exercice budgétaire, l'association adressera un dossier de demande de subvention à la collectivité publique signataire de la présente convention.
Une convention financière sera annuellement établie avec la structure pour fixer avec elle les modalités de versement de cette subvention.

Le budget prévisionnel en annexe n'engage pas la collectivité territoriale.

Article IV - Modalités d'exécution

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Des annexes à la présente convention précisent :

- le contenu détaillé du projet visé à l'article I (annexe n°1) ;
- le plan de financement prévisionnel pluriannuel (annexe n°2);

Article V - Mention du soutien de la Région

L'association s'engage à faire mention du soutien financier de la Région sur tous supports de communication relatifs aux activités définies par la présente convention et ses annexes.
Elle s'engage également à faire mention du soutien de la Région dans ses rapports avec les médias.

Article VI - Obligations comptables et dispositions diverses

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

L'association s'engage à fournir à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale, une copie de son bilan certifié conforme, le compte de résultat et les annexes de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été accordée, le procès-verbal de l'assemblée générale ainsi qu'un bilan d'activité relatif à la mise en œuvre du projet financé lors de l'année écoulée.

Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations. En tout état de cause, l'association s'engage à produire les documents comptables susvisés au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire pour lesquelles les subventions des partenaires financiers ont été versées.

Conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce, si l'association a perçu dans l'année, de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant égal ou supérieur à 153 000 €, l'association nommera un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant. Dans ce cas, elle transmettra dans le même délai que précédemment le rapport du commissaire aux comptes joint aux documents certifiés.

L'association communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

L'association devra transmettre aux collectivités publiques les comptes rendus de ses conseils d'administration et assemblées générales.

ARTICLE VII - Contrôle de la Région

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les représentants de la Région de la réalisation de ses objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et, tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard pris dans l'exécution du projet joint en annexe de la présente convention, l'association en informera également la collectivité publique concernée.

Article VIII - Bilan d'exécution de la convention et évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquelles la Région a apporté son concours, sur le plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Région et l'association et précisées comme suit :

Un bilan d'exécution de la présente convention et de ses annexes sera effectué à mi-parcours et au plus tard 3 mois avant son expiration entre les parties signataires. Ce bilan fera l'objet d'une évaluation portant sur les points suivants :

- la mise en œuvre du projet associatif et notamment l'accompagnement des structures adhérentes,

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

- l'ouverture du Collectif aux manifestations culturelles de Bretagne, au-delà des festivals adhérents : objectif 40 manifestations culturelles touchées sur la période 2016-2018
  - objectifs 2016 : 3 pré diagnostics*
  - objectifs 2017 : 17 pré diagnostics
  - objectifs 2018 : 20 pré diagnostics

**à noter que les pré diagnostics sont réalisés par le Collectif sur requête volontaire des organisateurs eux-mêmes.*

- le rôle d'animation territoriale à l'échelle régionale sur les questions de responsabilité sociale et environnementale
  - objectifs 2016 :
    4 actions de sensibilisation et d'information collectives * (dont lancement de la mission, rencontres, ateliers, visites), soit 1 par département
  - objectifs 2017 :
    4 à 8 actions de sensibilisation et d'information collectives (rencontres, ateliers, visites, formation), soit 1 à 2 par département
  - objectifs 2018 :
    4 à 8 actions de sensibilisation et d'information collectives (rencontres, ateliers, visites, formation), soit 1 à 2 par département

** Les sujets traités, le nombre de participants et le nombre de manifestations participantes devront être précisés.*

- le positionnement du Collectif comme centre de ressources de référence et la poursuite d'une production documentaire accessible à tous
  - objectifs 2016 : 5 productions numériques, nouvelles ou mises à jour (retour d'expérience, fiche pratique, ...) ; 1 annuaire culture & accessibilité en ligne ; mise en place d'un kit documentaire délivré à l'issue des pré-diagnostics ;
  - objectifs 2017 : 7 productions numériques (retour d'expérience, fiche pratique, ...) ;
  - objectifs 2018 : 8 productions numériques (différents types, formats);

** les thématiques abordées dans les différentes productions devront être précisées*

- la poursuite d'une réflexion sur le modèle économique du Collectif (augmentation des recettes propres) et recherche de nouveaux financements (EPCI, fonds privés...)

- les bilans financiers permettant d'apprécier la situation financière de l'association, la rigueur de la gestion et l'évolution des recettes propres,

- la structuration de l'emploi.

Ce bilan sera composé :

- de celui dressé par l'association en autoévaluation ;
- de celui effectué par la Région ;

Les parties signataires conviennent de confronter ces bilans lors d'une réunion dont la date sera déterminée par accord conjoint.

ARTICLE IX - Modifications, sanctions et résiliation de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention et de ses annexes, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

En cas de non-exécution, de retard significatif et de modification substantielle sans l'accord écrit des partenaires financeurs des conditions d'exécution de la convention et de ses annexes par l'association, ces derniers peuvent suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 5 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Article X - Règlement des litiges.

En cas de litiges sur l'application des dispositions de la présente convention, le Tribunal administratif de Rennes est seul compétent.

Par ailleurs, le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de l'association vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des collectivités publiques ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

Article XI – Exécution de la convention

Le Président du Conseil régional de Bretagne, le Payeur régional de Bretagne, et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Rennes, le..... en 3 exemplaires originaux.

Le Président de l'association le Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne Claude Berceliot	Le Président du Conseil régional de Bretagne Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE 2

Orientations budgétaires prévisionnelles pour les années 2013-2014-2015

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Annexe n° 4 bis

Orientations 2016-2018

4Bis Cours des Alliés – 35000 RENNES
02 99 31 70 87 – contact@lecollectifdesfestivals.org
www.lecollectifdesfestivals.org

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

SOMMAIRE

1. L'accompagnement individuel des festivals adhérents....5
2. L'accompagnement collectif des festivals....6
3. L'évaluation des démarches de responsabilité sociale et environnementale....6
4. Des ressources pour capitaliser sur les connaissances....7
5. Les ressources humaines....8
6. L'énergie....8
7. La restauration....9
8. Et aussi....10
9. Accompagner les manifestations culturelles de Bretagne vers le développement durable et solidaire 11
10. Renforcer la fonction centre de ressources et son utilisation....12
11. Organiser des espaces de rencontre et de formation professionnelle....13

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

PREAMBULE

2015, le Collectif a 10 ans.
Dix années durant lesquelles les festivals ont construit ensemble un espace de travail et de réflexion pour faire évoluer leurs modes de production vers une responsabilité sociale plus affirmée.

Les périodes successives de son histoire peuvent se résumer ainsi :

- **2005-2009 : phase de création du Collectif**
  Sa construction est rapide et dense, avec l'écriture de la Charte, l'expérimentation d'une coordination pour le réseau (avec embauche d'une coordinatrice), la mise en place des premières fiches pratiques et la création de l'association avec 16 festivals.

- **2010-2012 : mise en place de l'association**
  La signature de la première convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec la Région Bretagne marque un premier cycle de trois ans et permet de préciser le projet associatif autour de trois missions complémentaires : accompagnement, recherche/expérimentation, diffusion de ressources.
  C'est aussi une période dynamique avec l'élargissement des collectivités partenaires et le renfort de la coordination de l'association (création d'un second poste, emploi associatif d'intérêt régional).
  2012 se traduit aussi par l'affirmation de la gouvernance de l'association : règlement intérieur, réécriture de la Charte, mise en place des visites Regards Partagés (visites par les pairs).

  Concernant les démarches de développement durable des festivals, le Collectif a réinvesti une relation individuelle avec chaque festival adhérent. Ceci a favorisé l'interconnaissance et a conduit à la décision de consacrer des moyens spécifiques à l'accompagnement des festivals.
  En termes de recherche et d'expérimentation, le Collectif réalise ses premières études : les schémas économiques des festivals (éditions 2009) ; les bilans d'émission de gaz à effet de serre ; l'étude sur les pratiques de déplacements des festivaliers ; l'évaluation de l'utilité sociale des festivals (élaboration d'un référentiel commun).
  En lien avec ses financeurs et partenaires (Addav56, Conseil général des Côtes d'Armor), le Collectif renforce sa fonction de ressources auprès des acteurs culturels et organisateurs de manifestations, à travers des ateliers, rencontres, formations.

- **2013-2015 constitue une période de structuration du projet du Collectif**
  Une deuxième CPO avec la Région Bretagne est renouvelée et deux autres conventions triennales sont signées : avec l'Ademe d'une part et avec le Département du Finistère d'autre part.
  Six dossiers sont définis comme prioritaires, dont trois chantiers thématiques novateurs* :
  - Accompagnement des festivals adhérents
  - Déplacements des publics*
  - Accessibilité pour les personnes en situation de handicap*
  - Evaluation de l'utilité sociale*
  - Etude des schémas économiques 2009-2012 des festivals
  - Le développement durable au service des acteurs culturels en Finistère.

  Les ressources humaines sont renforcées (avec 2 CDI supplémentaires soit 3,5 ETP et 5 stagiaires).
  De nouveaux partenaires soutiennent le projet (DRAC Bretagne, DREAL Bretagne) et Rennes Métropole se retire, alors qu'il était attendu comme un partenaire à renforcer.
  Deux festivals rejoignent le Collectif - Yaouank et Maintenant - tandis que Les Vieilles Charrues, un des festivals fondateurs, se désengage fin 2014.
  En 2014, la présidence de l'association est transmise de Béatrice Macé à Claude Berceliot et le conseil d'administration est renforcé (14 membres).

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

CONTEXTE DE LA STRATEGIE 2016-2018

Un projet consolidé, lisible et productif

Ce deuxième cycle de trois ans a permis de consolider le projet avec :

- La définition de chantiers prioritaires, qui est structurante pour la conduite du projet et contribue à sa lisibilité
- Une équipe de 3 salariées, un bureau stable et un Conseil d'administration représentatif de la diversité des festivals
- Une meilleure interconnaissance des festivals, de leurs savoir-faire et de leurs besoins, grâce notamment aux visites Regards Partagés[1]
- Des démarches des festivals qui progressent, soutenues par le Collectif : notamment sur les transports, l'accessibilité, la prévention santé, l'évaluation, etc.
- Des retours d'expériences formalisés et diffusés
- Plus d'actions, d'interactions avec les festivals et avec les différentes parties prenantes : financeurs, acteurs culturels, organisateurs de manifestations et partenaires opérationnels.
- Des partenaires et financeurs qui témoignent de leur confiance et de leur satisfaction.
- Une mise en réseau interrégionale, qui contribue au rayonnement de la Bretagne et vise à développer la visibilité nationale et européenne.

Mais des moyens financiers insuffisants

Alors que le projet se déploie, avec des compétences renforcées et reconnues, les ressources financières ne progressent pas à la même vitesse. Les dépenses ont augmenté de 50% entre 2012 et 2015, quand les produits ne progressent que de 19% : le financement du projet devient fragile, avec deux exercices successifs déficitaires (2013 et 2014). L'équilibre budgétaire de 2015 est le résultat de réponses favorables à des appels à projets : s'ils permettent au Collectif d'investir et d'approfondir de nouveaux champs d'action (économie circulaire, formation à la prévention des risques), ils multiplient parallèlement la charge de travail d'une équipe déjà très sollicitée.

Vers une « ouverture » du Collectif

Depuis la création de l'association en 2009, le Collectif se veut être un outil au service des territoires de la Bretagne et de leurs acteurs. Après 10 ans d'actions engagées sur le territoire, le Collectif est invité à confirmer son rôle auprès du secteur des festivals en Bretagne.

C'est dans ce contexte que se construit la réflexion stratégique du Collectif pour la suite :

- Au regard du chemin parcouru et des projets en cours, l'activité du Collectif est à stabiliser.
- Parallèlement, de nouvelles opportunités se présentent : suite à un diagnostic régional de ressources matérielles pour les organisateurs d'événements, l'Ademe souhaite engager une dynamique d'actions coordonnées pour renforcer le développement des manifestations éco responsables à l'échelle régionale.

La mise en débat au sein de l'association a permis de faire ressortir les objectifs stratégiques suivants pour la période 2016-2018:

- **Poursuivre l'accompagnement des festivals** dans leur mise en œuvre de la Charte
- **Investir de nouvelles problématiques** actuelles et inexpérimentées, dont le chantier des ressources humaines (salariés, bénévoles)
- **Renforcer la diffusion des ressources,** au-delà des adhérents, sur les enjeux et les leviers d'actions à destination des manifestations culturelles
- **Renforcer les ressources financières** du Collectif nécessaires à son fonctionnement.

[1] Tous les 3 ans, chaque festival signataire de la Charte fait l'objet d'une visite par d'autres festivals membres du Collectif, appelée Regards partagés. Ce temps partagé d'observation sur la réalité éphémère du festival vise d'abord à disposer d'un espace de rencontres et d'échanges constructifs dédié à l'engagement du festival en faveur du développement durable et solidaire.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Pour la période 2016-2018, le Collectif conduira des actions dans la continuité de ses missions premières, tout en renforçant son rôle de structure ressource auprès des organisateurs de manifestations culturelles :

A. Poursuivre les actions d'accompagnement des adhérents à la responsabilité sociale
B. Explorer de nouveaux chantiers avec les festivals
C. Renforcer la transmission et accompagner le changement des pratiques des manifestations culturelles de Bretagne

Les signataires de la Charte et adhérents du Collectif sont des festivals à dominante artistique et culturelle. Les manifestations culturelles et leurs différents types de publics, y compris les collectivités territoriales qui les soutiennent, font partie de l'environnement d'appartenance naturelle du Collectif : des échanges et des interactions ont déjà pu avoir lieu et leurs modes de production sont évidemment proches.

A. POURSUIVRE LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES ADHERENTS À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

La Charte est le document fédérateur autour duquel la réunion des festivals s'est pensée et réalisée. Elle exprime la volonté des festivals d'exercer leur responsabilité sociale et environnementale, à partir de leur projet artistique et culturel.
Le Collectif a pour mission transversale de permettre à chacun de ses membres de **formaliser, améliorer et renforcer** sa démarche de responsabilité sociale et environnementale. Intégrée au projet artistique et culturel préexistant, celle-ci traduit les engagements des organisateurs et se définit à travers des actions concrètes et prenant en compte les finalités suivantes:

1. lutter contre le changement climatique ;
2. préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ;
3. participer à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. permettre une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables.

L'objectif premier du Collectif, soutenu par la demande permanente des festivals engagés, est bien d'accompagner les équipes et organisations, par différents leviers, individuels et collectifs**.**
Les enjeux de l'accompagnement des festivals sont actualisés :

> Renforcer la capacité des festivals à structurer leur démarche et à adopter des comportements nouveaux, de manière autonome ;
> Capitaliser sur les sujets approfondis lors de la période 2013-2015 - l'accessibilité, les déplacements, l'utilité sociale, les schémas économiques, la mutualisation – et les prolonger à travers les accompagnements individuels des festivals ;
> Jouer la complémentarité de l'intervention du Collectif entre l'animation collective (organisation d'échanges de pratiques, de visites) et l'accompagnement individuel continu ;
> Apporter un *coup de pouce en plus* pour faciliter les actions ;
> Améliorer le suivi des accompagnements individuels.

1. L'accompagnement individuel des festivals adhérents

A travers un soutien individuel, le Collectif s'engage à :

- aider les festivals à définir et clarifier leur programme d'actions ;
- faciliter la mise en œuvre et l'amélioration d'actions dans les différents domaines et finalités du développement durable et solidaire ;
- aider les festivals à mobiliser et à former les équipes ;
- favoriser l'expérimentation de nouvelles actions par les festivals.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Cet accompagnement personnalisé, qui mobilise des compétences propres et des ressources extérieures, est une réponse au cas par cas, adaptée à chaque projet de festival et qui s'inscrit dans la durée et dans une certaine proximité. Il se traduit par exemple par :

- un diagnostic initial permettant de dresser l'état des lieux des actions et d'apporter des recommandations pour structurer et renforcer la démarche ;
- un soutien méthodologique pour identifier et concerter les parties prenantes et formaliser la démarche et ses spécificités ;
- des informations pratiques, des conseils techniques selon les thématiques concernées ;
- des contacts divers et l'activation du réseau professionnel du Collectif ;
- l'aide à l'évaluation des actions ;
- la valorisation des expériences des festivals.

2. L'accompagnement collectif des festivals

L'observation des avancées, des besoins et attentes des différents festivals conduit le Collectif **à élaborer des réponses collectives,** en créant des espaces de réflexion partagés qui vont contribuer à l'avancée des actions et démarches respectives. Ces connaissances sont capitalisées et diffusées par :

- des ressources documentaires repérées et produites ;
- l'animation de temps d'échanges pour les festivals, avec des professionnels, experts et partenaires opérationnels repérés ;
- l'organisation de visites *In Situ* thématiques ;
- la mise en place de formations sur les domaines d'actions spécifiques au développement durable des festivals ;
- la mutualisation de matériels en réponse à des besoins communs ;
- la relation continue avec les collectivités et des partenaires stratégiques des territoires.

3. L'évaluation des démarches de responsabilité sociale et environnementale

La démarche d'évaluation s'inscrit dans le souci de **connaître, valoriser et améliorer les démarches et actions entreprises** par les festivals. Le Collectif entend accompagner ses adhérents dans cette démarche particulière et sensible.

L'évaluation des actions des festivals engagés vise à :

- observer et valoriser l'évolution des démarches des festivals engagés ;
- identifier les moyens et les impacts directs de leurs démarches et actions ;
- développer un constat partagé sur les actions, leurs clés de réussite et leurs possibilités d'amélioration ;
- garantir le respect de la Charte.

Les moyens mis en œuvre pour aider les festivals à apprécier leurs actions consistent à :

- faire un retour annuel sur le programme d'actions réalisées, son état d'avancement et ses évolutions ;
- l'organisation triennale de visites sur chaque festival, les *Regards partagés,* prenant la forme de revue par les pairs ;
- la définition partagée d'indicateurs d'évaluation : bilan gaz à effet de serre, utilité sociale, schémas économiques, etc. ;
- des outils d'analyse communs pour les différents domaines d'actions et d'impacts ;
- la valorisation des expériences réussies.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

4. Des ressources pour capitaliser sur les connaissances

La capitalisation sur les connaissances vise à sauvegarder les connaissances et expériences acquises par les festivals dans leur pratique du développement durable et solidaire. Celles-ci sont explicitées, formalisées puis mises à disposition.
Elle se nourrit également des travaux de recherche menés par le Collectif et résulte d'une attention constante sur le secteur des festivals et les domaines d'action de la responsabilité sociale. Cette veille bénéficie aussi d'un réseau de partenaires repérés et de leurs ressources.

La production documentaire est d'abord destinée aux organisateurs de festivals afin de répondre de manière pratique et autonome à leurs besoins, mais la diffusion qui est faite de toutes ces ressources s'adresse à tout public et dépasse le cercle des adhérents.

Pour les festivals, cela se traduit concrètement par l'accès à différents outils :
- des fiches pratiques actualisées ;
- des conseils synthétiques complémentaires, qui visent à l'amélioration des pratiques, à travers le programme *Ficelles* ;
- des retours d'expériences sur des actions concrètes et innovantes des festivals, sous forme écrite et vidéo, programme intitulé *Action !* ;
- des guides et outils d'évaluation permettant d'auto diagnostiquer l'avancement des actions et de donner des éléments d'analyse pour leur amélioration ;
- des visites *In Situ* thématiques sur les festivals ;
- une newsletter mensuelle diffusée auprès des 106 organisateurs de festivals, comprenant différentes actualités ;
- des rencontres professionnelles organisées en partenariat avec les festivals ou des collectivités publiques ;
- des contacts dans différents domaines du développement durable et solidaire, grâce à la mise en réseau du Collectif et des festivals.

Ces ressources sont également disponibles pour tout public, à travers :
- le site internet www.lecollectifdesfestivals.org offrant un accès libre aux fiches pratiques, retours d'expériences, et comprenant un fil d'actualité, une veille d'informations et différentes ressources documentaires publiées sous la forme d'articles, d'études, de liens internet ;
- une newsletter diffusée auprès de 250 contacts tous les trimestres ;
- un service de questions -réponses, par mail ou par téléphone ;
- des rencontres professionnelles co organisées avec les festivals ou à des échelles départementales : tables rondes, journées d'information, échanges d'expériences, formations ;

Encouragé par ses partenaires pour élargir son intervention auprès d'autres organisateurs de manifestations, le Collectif propose de renforcer cet axe de la transmission et d'accompagner le changement des pratiques des organisateurs de manifestations culturelles de Bretagne.
Cette mission particulière est décrite dans la partie C. de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

B. EXPLORER DES NOUVEAUX CHANTIERS AVEC LES FESTIVALS

Face aux évolutions structurelles que rencontre le secteur des festivals, le Collectif met en place des espaces et des outils d'aide à la réflexion.
Cet endroit où les festivals et l'équipe du Collectif identifient des problématiques communes peut mener à conduire des travaux de recherche et d'études pour en comprendre les origines et les enjeux. Le rôle du Collectif consiste à apporter des éléments d'analyse et de réponses, avec l'appui d'experts et la collaboration d'un réseau de partenaires professionnels : Ademe, CNV, DLA, Reeb, le réseau interrégional des manifestations responsables, collectivités, universités, etc.
Ces pistes de réponses ont vocation à permettre d'expérimenter des solutions techniques et humaines, innovantes et adaptées aux festivals.
In fine, la mise en place de ces démarches de recherche concertées contribue à révéler de nouveaux savoirs et pour les festivals, à acquérir de nouvelles compétences, qui seront partagées avec d'autres acteurs du territoire.

Pour la période 2016-2018, **trois chantiers de recherche** ont été identifiés :

5. Les ressources humaines

Plusieurs enjeux autour des ressources humaines (RH) ressortent des derniers échanges avec les festivals :

- Etre attentif à la valeur ressources humaines des festivals ;
- Accompagner la structuration professionnelle du secteur de manière pérenne ;
- Réduire la précarité de l'emploi du secteur ;
- Questionner et outiller la fonction de gestion des ressources humaines.

La problématique ressources humaines dans les festivals fera l'objet d'un premier accompagnement de trois jours début 2016 via le DLA régional. Celui-ci portera sur la mobilisation des dirigeants avec pour objectifs premiers :

- la réalisation d'un état des lieux de la RH dans les festivals ;
- le partage des préoccupations, des besoins des acteurs des festivals sur la RH au sens large ;
- l'identification des enjeux, des leviers et des freins d'un chantier sur la RH ;
- l'élaboration d'un plan d'action collectif sur les RH pour les festivals.

Premiers partenaires identifiés :

- DLA régional et CRESS Bretagne
- Opale, CNAR Culture
- OPCA : Uniformation, AFDAS
- Région Bretagne
- …

6. L'énergie

Depuis 2006, la problématique énergie des festivals ne trouve pas de réponse satisfaisante ni innovante auprès de ses partenaires locaux et nationaux. Aujourd'hui, les politiques publiques perçoivent son potentiel levier sur l'économie et sont plus actives sur la transition énergétique :

- Dans la stratégie Europe 2020, qui vise la *croissance durable intelligente et inclusive, l'emploi, l'innovation et la transition énergétique*
- Dans la stratégie nationale, avec la *loi de transition énergétique*
- Dans le cadre du Plan Eco-Energie Bretagne (CPER 2015-2020)

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

- Dans les stratégies des Pays de Bretagne, qui valident la transition énergétique comme un axe de développement de leur territoire.

Les objectifs d'un projet sur l'énergie des festivals sont de :
- Maîtriser les consommations d'énergie et les coûts nécessaires à la production de l'événement
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles
- Contribuer à augmenter la part d'énergies renouvelables, par compensation

Les différentes pistes qui apparaissent devront être précisées. Elles nécessiteront certainement de faire appel à des compétences techniques en économies d'énergies, notamment dans une première phase de diagnostics des consommations d'énergies et de la production (par festival, par typologie ou pour le secteur), avant d'implanter des solutions.

Ce projet pourrait se prolonger à une échelle européenne, par la découverte d'expériences innovantes dans d'autres festivals plus avancés dans les pays voisins. Après une étape nécessaire qui consiste à identifier la problématique énergie spécifique et commune à d'autres festivals, l'Europe pourrait être un partenaire pour apporter des solutions concrètes en Bretagne, les implanter et les essaimer sur le territoire.

Parties prenantes repérées sur le sujet de l'énergie :
- Prestataires de services des fournitures d'énergies, de matériels techniques aux festivals
- Organismes institutionnels et para publics : Région Bretagne (DCEEB, DAEI, DIRECO), Ademe Bretagne, Pays (Leader et FSE), communes (plans Climat) et services techniques des municipalités
- Acteurs de l'énergie dans les festivals à l'Europe : projet Energy Efficient Music Culture (Julie's Bicycle (GB) et Greenize (Es)), le Pôle régional des Musiques Actuelles en Pays de la Loire
- Universités (ingénieurs …)
- …

7. La restauration

Les enjeux de la restauration et de l'alimentation dans les festivals sont également multiples : biodiversité, déchet, santé, économie. L'objectif stratégique d'une priorité sur la restauration est celui d'augmenter la part et la qualité des produits alimentaires d'origine locale sur les festivals en Bretagne.

En termes d'objectifs opérationnel, il s'agira de :
- Connaître les stratégies d'approvisionnement des festivals à ce jour
- Recueillir et diagnostiquer les freins, contraintes et opportunités des différentes parties prenantes (organisateurs, restaurateurs, producteurs, fournisseurs, publics)
- Définir les critères du local et d'une alimentation saine, adaptés aux spécificités et contextes des festivals
- Faire du lien entre l'offre locale et les festivals et mettre les différents acteurs en réseau
- Communiquer sur la démarche et les résultats auprès des publics et des équipes (salariés, bénévoles)

A ce stade, la première étape nécessaire est de réaliser un état des lieux des approvisionnements alimentaires par festival et de repérer les freins et contraintes des organisateurs, afin d'établir un programme d'actions spécifique. Ce travail permettra aussi de repérer les partenaires et acteurs déjà concernés.
En attendant, ce vaste sujet peut être abordé par du partage d'expériences et soutenu individuellement à travers une attention particulière dans le travail d'accompagnement réalisé par le Collectif et des apports méthodologiques, techniques et des contacts.

Selon l'envie des festivals et les ressorts du programme d'actions, un ou des groupes de travail pourraient servir à partager les expériences des festivals et à travailler sur des actions communes. Par ex, la rédaction d'un cahier des charges restauration ou d'une charte d'approvisionnement alimentaire ; le travail sur des

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

achats groupés (plusieurs festivals pour un producteur) ou des productions groupées (plusieurs producteurs pour un festival) ; des opérations de promotion des produits de saison ; la visite d'un lieu de production ou d'un festival ; la définition d'indicateurs d'évaluation, etc.

Dans son rôle habituel, le Collectif pourra valoriser les actions abouties à travers un retour d'expériences, en créant de nouveaux outils et des ressources pratiques (fiche pratique réactualisée, contacts, supports de communication vers les public) et en étant en veille sur le sujet.

A termes, le Collectif pourrait mettre en place un module de formation à destination d'organisateurs de manifestation.

Partenaires :
- Draaf Bretagne, ADEME Bretagne,
- Chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture
- ...

8. Et aussi …

2 sujets supplémentaires font déjà l'objet d'actions initiées en 2015 et seront poursuivies en 2016 :

> **L'économie circulaire** appliquée aux aménagements des sites et des décors des festivals, en lien avec l'appel à manifestation d'intention de la Région Bretagne ;
> La **prévention et la réduction des risques en milieu festif**, avec la formation des organisateurs qui pourrait être déployée après évaluation.

Tous ces sujets constituent des problématiques importantes et transversales de l'économie et des impacts sociaux et environnementaux des festivals.
Les travaux qui en découlent seront à mener avec des moyens dédiés à part entière et avec des ressources techniques, partenariales et humaines adaptées.
Leur résolution contribuera à ce temps d'avance nécessaire pour le Collectif et les festivals de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

C. RENFORCER LA TRANSMISSION ET ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES DES ORGANISATEURS DU TERRITOIRE

Les festivals adhérents au Collectif prouvent que le changement de leurs modes de production vers un développement plus durable et plus solidaire est possible.
Alors que plusieurs ressources sont déjà disponibles pour les organisateurs de manifestations culturelles mais aussi pour d'autres acteurs, culturels et événementiels, ce changement des pratiques ne va pas de soi. Il se construit avec les organisations et par les individus concernés, et nécessite un accompagnement particulier pour avancer dans un tel processus.
En renforçant sa mission de centre ressources, le Collectif pourra adapter son action à destination des manifestations culturelles de Bretagne volontaires.
L'objectif est double :

- aider les organisateurs à mieux prendre en compte le développement durable et solidaire ;
- ouvrir l'association à de nouveaux adhérents à terme.

9. Accompagner les manifestations culturelles de Bretagne vers le développement durable et solidaire

Dans la continuité de la Charte des festivals, cette nouvelle intervention s'appuierait sur l'approche transversale et globale du développement durable et solidaire, c'est-à-dire incluant des préoccupations à la fois écologiques, économiques, sociales et d'organisation structurelle.

Partant d'une démarche volontaire d'une manifestation culturelle, le Collectif pourrait contribuer à un accompagnement de premier niveau et intervenir à différentes étapes :

1- **Une première phase de diagnostic**, qui permet de partir de l'existant tout en questionnant les organisateurs sur l'application de la responsabilité sociale dans la production de leur manifestation culturelle, leur représentation du développement durable, les valeurs de leur projet artistique et culturel. Cette étape consiste à la fois à questionner les pratiques, à ouvrir des perspectives sur l'apport d'actions plus durables et solidaires et prépare à la possibilité d'un changement.
Ce travail pourrait faire l'objet :
   - d'un rendez-vous d'une demi à une journée, impliquant différentes personnes concernées de l'organisation, dont ses dirigeants
   - d'un compte-rendu avec des préconisations d'actions et renvoyant les organisateurs vers des ressources documentaires ciblées.

2. **Une seconde phase de changement et d'action** proprement dite, où les personnes concernées définissent les actions qu'elles veulent améliorer et où elles engagent concrètement une transition entre leurs anciennes pratiques et des comportements nouveaux.
Pour cela, les organisateurs peuvent alors disposer et bénéficier d'informations sous différentes formes :
   - le site Internet du Collectif, espace de ressources et d'informations ;
   - la réponse aux demandes d'informations, via un service de questions - réponses, activé par mail, téléphone, et à dynamiser par un forum dédié aux manifestations qui s'engagent ;
   - une lettre d'information donnant des informations sur l'actualité du développement durable pour les démarches des manifestations culturelles de Bretagne ;
   - la mise en relation avec différents acteurs, partenaires éventuels et festivals expérimentés.

Selon les sujets repérés, récurrents et les territoires, le Collectif pourra proposer aux acteurs :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

- des temps d'information thématiques, réunissant différents acteurs, croisant les expériences et permettant d'apporter des réponses et des outils pratiques ;
- des visites, pour observer et mieux comprendre comment se concrétisent certaines actions ;
- une offre de formation plus complète, avec le but d'aider les individus qui le souhaitent à monter en compétences.

3. La **mise en valeur des actions innovantes et réussies** pour reconnaître les pratiques, leurs acteurs et favoriser leur diffusion. Cela se traduit par la rédaction de retours d'expériences recueillies auprès des manifestations culturelles (programme *Action !*), illustrée sous forme écrite et/ou vidéo.

Pour rendre ce changement propice, certaines conditions doivent être réunies autour de cette mission étendue :

1. Une étape préalable **d'information et de communication soutenue par les partenaires et financeurs publics**, qui vise à susciter l'envie des organisateurs de manifestations culturelles en Bretagne d'engager une démarche vers le développement durable.
2. Il s'agit d'une **démarche volontaire** des manifestations culturelles vers le Collectif. Par solidarité, notre priorité pourrait être d'apporter une aide aux festivals émergents du territoire. Des critères devront être définis en concertation avec les collectivités territoriales.
3. Les organisateurs devront avoir **la liberté de choisir les domaines où ils souhaitent agir**, suite au diagnostic.
4. Pour que des comportements nouveaux voient le jour, **des expérimentations doivent pouvoir être soutenues. Les collectivités locales** sont attendues pour faciliter et relayer l'accueil de cette démarche régionale sur leur territoire et pour accompagner la réponse aux différents enjeux.

Cette mission renforcée, qui conjugue la mise en place d'un dispositif dédié pour les manifestations culturelles de Bretagne et l'animation territoriale à l'échelle régionale, nécessite donc bien l'appui des collectivités qui souhaitent engager une dynamique en ce sens et l'aide de partenaires-relais dans les territoires. Si l'Ademe Bretagne est un premier partenaire financier pressenti, il semble inévitable d'envisager dès maintenant des moyens progressifs pour faciliter une montée en puissance inhérente à cette démarche d'ouverture vers les acteurs et son déploiement territorial.

10. Renforcer la fonction centre de ressources et son utilisation

Dans le projet du Collectif, la production et la diffusion de ressources ont pour objectifs de :

- permettre à toute organisation de comprendre les enjeux et problématiques de responsabilité sociale et environnementale ;
- permettre à chacun de disposer d'informations et d'analyses utiles sur les pratiques durables et solidaires des festivals ;
- valoriser les actions innovantes des festivals et les travaux de recherches du Collectif, en matière de développement durable et solidaire ;
- élaborer des outils pratiques répondant aux besoins des organisateurs ;
- constituer une veille informative commune aux festivals ;
- repérer différents acteurs ressources et référencés ;
- donner envie aux organisateurs de manifestations en Bretagne de s'inscrire dans une démarche responsabilité sociale et environnementale.

Cette fonction se traduit déjà par plusieurs ressources disponibles :

- 150 ressources accessibles en ligne et 270 ressources thématiques papier ;
- une quinzaine de fiches pratiques et de nouvelles à créer sur le bénévolat (mobiliser, accueillir, gouverner ensemble), l'économie circulaire, être acteur de l'ESS ;

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

- des retours d'expériences des festivals, formalisés à travers un programme intitulé *Action !*, et diffusés sous forme écrite et vidéo ;
- la publication des résultats de travaux et recherches menés par le Collectif ;
- des outils de planification et d'évaluation : plan transport, plan d'accessibilité, référentiel d'évaluation de l'utilité sociale ;
- l'animation du site internet **www.lecollectifdesfestivals.org**, d'un fil d'actualité et d'une communauté.

Rendues accessibles à tous, ces ressources, qui croisent les actions menées par les festivals d'une part et les projets portés par le Collectif d'autre part, sont de plus en plus nombreux.
Elles nécessitent d'assurer les mises à jour continues et une diffusion pertinente, actualisée et réactive.

11. Organiser des espaces de rencontre et de formation professionnelle

Les connaissances liées à la responsabilité sociale dans le secteur culturel et événementiel sont déjà valorisées et diffusées par le Collectif à travers l'organisation et l'animation de rencontres thématiques et problématisées, ouvertes à tous : journées d'information, tables rondes, restitutions, ateliers.
Ces situations d'interaction comportent en effet des éléments conjoncturels qui peuvent influer favorablement sur les comportements des individus.

L'organisation de ces rencontres s'appuie sur un réseau de partenaires issus de divers secteurs d'activité et filières, avec lesquels le Collectif est régulièrement en dialogue : collectivités locales, économie sociale et solidaire, éducation à l'environnement, information jeunesse, musiques actuelles, musiques traditionnelles, réseau des Pays de Bretagne, etc.

En s'appuyant sur l'expérience des festivals, de partenaires et d'autres ressources, ces rencontres constituent des temps d'échanges utiles pour faciliter le transfert de méthodes, d'informations et d'outils et pour motiver les individus au changement, tout en partageant leurs pratiques.

A partir des besoins identifiés au long cours auprès des organisateurs de festivals et du secteur culturel, le Collectif se prépare également à mettre en place des modules de formation non existants sur le territoire et répondant à son périmètre d'actions. Le développement de cette activité se veut progressive et co construite avec d'autres structures ressources sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

CONCLUSION

Sur la période 2016-2018, le Collectif poursuivra son action à plusieurs niveaux :

1. Tout d'abord, par **l'accompagnement des festivals signataires de la Charte**, qui consistera à les aider à formaliser leur plan d'actions puis à le mettre en œuvre concrètement.
   Cet accompagnement s'appuiera sur différents leviers et se concrétisera par l'implication dans la vie associative du Collectif en tant que tel, par des rendez-vous individuels des organisateurs, par la valorisation de leurs pratiques et le retour d'expériences ou un témoignage lors de rencontres professionnelles, en passant par des temps de travail à plusieurs.
   Il s'agira aussi de capitaliser sur les travaux réalisés sur la dernière période et de transférer ces nouvelles connaissances et leurs mécanismes auprès des organisateurs de festivals : plan de déplacements festivalier, plan d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, leviers pour la mutualisation, évaluation de l'utilité sociale.

2. Par la mise en priorité de trois sujets **de recherche et d'expérimentation : les ressources humaines, l'énergie et la restauration**.
   Chacun de ces chantiers sera traité par des moyens dédiés et adaptés : par exemple, pour les ressources humaines comme pour l'énergie, le Collectif aura besoin de faire appel à de nouvelles compétences dans ces domaines.
   Un projet global sur la restauration et l'alimentation en festival devra lui aussi trouver son articulation entre les actions mises en œuvre par les festivals, leur modèle de gestion et des objectifs transversaux, comme l'approvisionnement alimentaire local ou la réduction de ses déchets.
   Deux autres sujets qui ont fait l'objet de projets nouveaux en 2015 complèteront ces priorités triennales : l'économie circulaire d'une part, et la prévention réduction des risques festifs d'autre part.

3. Enfin, avec l'appui de ses partenaires, le Collectif pourra renforcer son activité de centre de ressources et de transmission et **s'ouvrir aux organisateurs de manifestations culturelles en Bretagne.** Ce premier niveau d'accompagnement vers la responsabilité sociale appelle et engage un changement des pratiques vers des comportements nouveaux et nécessite en cela de travailler sur les organisations et sur les individus concernés.
   Cette nouvelle mission régionale pourra être créée avec le soutien des collectivités territoriales concernées et des partenaires locaux et par une communication construite en concertation et soutenue par tous.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Annexe n°4 ter

BUDGET 2016

CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Frais personnels (4)	**124 000,00**	63%	**Subventions exploitation**	**177 635,00**	**91%**
Direction	47 000,00	24%	Conseil régional (Conv. 2016-2018)	65 000,00	33%
Communication - information	32 600,00	17%	Conseil régional (aide poste intérêt régional)	6 000,00	3%
Accompagnement festivals adhérents	31 000,00	16%	Conseil régional (DCEEB) - 5/12 mois	7 635,00	4%
Mission accompagnement manifestations culturelles (sept-déc)	11 500,00	6%	ADEME Bretagne (2 chargés mission)	44 000,00	22%
Stagiaires	1 900,00	1%	ADEME Bretagne (équipement créationposte)	14 000,00	7%
			ADEME Bretagne (actions communication formation)	18 000,00	9%
Achats et charges externes	**69 500,00**	35%	Conseil départemental 29	10 000,00	5%
Fonctionnement	***16 400,00***	8%	Conseil départemental 35	5 000,00	3%
Déplacements	8 500,00	4%	Conseil départemental 22	3 000,00	2%
Hébergement/Restauration	5 400,00	3%	DRAC	5 000,00	3%
AG et séminaires	2 500,00	1%	Ville de Rennes	0,00	0%
Communication	***18 500,00***	9%			
Publications & web	7 000,00	4%	**Cotisations festivals (27)**	**14 747,00**	**8%**
Vidéos *Action!*	9 000,00	5%			
Annuaires accessibilité (site)	2 500,00	1%	**Prestations**	**3 618,00**	**2%**
			Conseil départemental 56	2 200,00	1%
Fabrication mobiliers économie circulaire	***4 000,00***	2%	Locations poubelles	1 418,00	1%
Rencontres et formations dans les territoires	***4 000,00***	2%			
Administration	***26 600,00***	14%			
Loyer	4 000,00	2%			
Comptabilité	3 100,00	2%			
Fournitures, documentation et affranchissement	2 000,00	1%			
Achats équipements (informatique, logiciel, mobilier)	16 000,00	8%			
Traitement paie	600,00	0%			
Assurances	600,00	0%			
Frais bancaires	300,00	0%			
Impots et taxes	**2 500,00**	1%			
Total	**196 000,00**	100%	Total	**196 000,00**	100%

Chantiers recherche et expérimentation				
Cette partie fera l'objet de demande de financements par projet				
Ressources humaines	**7 200.00**			
Accompagnement (3ix2 consultants) 1er semstre 2016			DLA-Bretagne	3 600.00
			DLA réso solidaire	3 600.00
Energie			**ADEME Bretagne**	
Restauration				
Sous total Recherche			Sous total Recherche	

Formation prévention et réduction des risques				
Formateurs et intervenants	**7 500,00**		**Région Bretagne (société)**	**10 000,00**
Logistique de la formation	**2 850,00**		**Participants (12 pers)**	**2 800,00**
			Forfait repas	1 800,00
Communication & documentation	**700,00**		Frais pédagogiques (hors Bzh- 2 places)	1 000,00
Frais administratifs	**200,00**		**Autres partenaires**	**1 000,00**
Coordination par le Collectif - 15j	**2 550,00**			
Sous total Recherche	**13 800,00**		Sous total Recherche	**13 800,00**

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Annexe n°4 ter

BUDGET 2017

CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Frais personnels (4)	**145 800,00**	75%	**Subventions exploitation**	**172 000,00**	89%
Direction	47 200,00	24%	Conseil régional(Conv. 2016-2018)	65 000,00	34%
Communication - information	33 300,00	17%	Conseil régional (aide poste intérêt régional)	6 000,00	3%
Accompagnement festivals adhérents	32 000,00	17%	ADEME Bretagne (2 chargés mission)	48 000,00	25%
Mission accompagnement manifestations culturelles	33 300,00	17%	ADEME Bretagne (actions communication formation)	20 000,00	10%
			Conseil départemental 29	10 000,00	5%
			Conseil départemental 35	10 000,00	5%
Achats et charges externes	**45 100,00**	23%	Conseil départemental 22	3 000,00	2%
Fonctionnement	***14 900,00***	8%	DRAC	5 000,00	3%
Déplacements	7 900,00	4%	Autres collectivités	5 000,00	3%
Hébergement/Restauration	5 000,00	3%			
AG et séminaires	2 000,00	1%	**Cotisations festivals (28)**	**15 000,00**	8%
Communication	***15 000,00***	8%	**Prestations**	**6 400,00**	
Publications & web	5 000,00	3%	Locations poubelles	2 000,00	1%
Vidéos *Action!*	10 000,00	5%	Conseil départemental 56	3 000,00	2%
			Manifestations culturelles	1 400,00	1%
Rencontres et formations dans les territoires	***5 000,00***	3%	*diagnostics renforcés/plans d'actions*		
Administration	***10 200,00***	5%			
Loyer	4 000,00	2%			
Comptabilité	3 000,00	2%			
Fournitures, documentation et affranchissement	1 500,00	1%			
Traitement paie	700,00	0%			
Assurances	700,00	0%			
Frais bancaires	300,00	0%			
Impots et taxes	**2 500,00**	1%			
Total	**193 400,00**	100%	Total	**193 400,00**	100%

Chantiers recherche et expérimentation					
Cette partie fera l'objet de demande de financements par projet					
Ressources humaines					
Energie			**ADEME Bretagne**		
Restauration					
Sous total Recherche			Sous total Recherche		

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Annexe n°4 ter

BUDGET 2018

CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Frais personnels (4)	**146 100,00**	75%	**Subventions exploitation**	**172 000,00**	89%
Direction	47 200,00	24%	Conseil régional (Conv. 2016-2018)	65 000,00	33%
Communication - information	33 400,00	17%	Conseil régional (aide poste intérêt régional)	6 000,00	3%
Accompagnement festivals adhérents	32 100,00	17%	ADEME Bretagne (2 chargés mission)	48 000,00	25%
Mission accompagnement manifestations culturelles	33 400,00	17%	ADEME Bretagne (actions communication formation)	20 000,00	10%
			Conseil départemental 29	10 000,00	5%
			Conseil départemental 35	10 000,00	5%
Achats et charges externes	**45 600,00**	23%	Conseil départemental 22	3 000,00	2%
Fonctionnement	***15 200,00***	8%	DRAC	5 000,00	3%
Déplacements	8 000,00	4%	Autres collectivités	5 000,00	3%
Hébergement/Restauration	5 100,00	3%			
AG et séminaires	2 100,00	1%	**Cotisations festivals (30)**	**15 200,00**	8%
Communication	***15 000,00***	8%	**Prestations**	**7 000,00**	4%
Publications & web	5 000,00	3%	Locations poubelles	2 000,00	1%
Vidéos *Action!*	10 000,00	5%	Conseil départemental 56	3 000,00	2%
			Manifestations culturelles	2 000,00	1%
Rencontres et formations dans les territoires	***5 000,00***	3%	*diagnostics renforcés/plans d'actions*		
Administration	***10 400,00***	5%			
Loyer	4 000,00	2%			
Comptabilité	3 100,00	2%			
Fournitures, documentation et affranchissement	1 600,00	1%			
Traitement paie	700,00	0%			
Assurances	700,00	0%			
Frais bancaires	300,00	0%			
Impots et taxes	**2 500,00**	1%			
Total	**194 200,00**	100%	Total	**194 200,00**	100%

Chantiers recherche et expérimentation					
Cette partie fera l'objet de demande de financements par projet					
Ressources humaines					
Energie			**ADEME Bretagne**		
Restauration					
Sous total Recherche			Sous total Recherche		

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Annexe n°5

BREST'AIM

LE QUARTZ
SCENE NATIONALE DE BREST
60, rue du Château
BP 91039
29210 BREST CEDEX 1

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

2016 - 2017 - 2018 - 2019

–

Brest Métropole

Département du Finistère

Région Bretagne

Ministère de la culture et de la communication
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-*321* du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu la charte des missions de service public pour le spectacle vivant qui définit les principes généraux de l'action de l'Etat en faveur du spectacle vivant du 6 février 1998 ;
Vu les circulaires du Ministère de la culture et de la communication en date du 30 avril 1997 et du 8 janvier 1998 relatives aux scènes nationales et aux contrats d'objectifs et du 31 août 2010 relative aux labels et réseaux du spectacle vivant

Entre d'une part :

L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) représenté par Le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine ;

La Région Bretagne, représentée par son Président, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, et signataire, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n°16_0601_02 en date du 9 mai 2016

Le Département du Finistère, représenté par sa Présidente, Madame Nathalie SARRABEZOLLES, et signataire, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental en date du 4 juillet 2016 ;

Brest Métropole, représentée par Monsieur François CUILLANDRE, Président, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil de métropole en date du ;
Ci-après désignés, " **les partenaires financeurs** " ou "**les collectivités publiques**"

ET d'autre part :

Brest'aim, société anonyme d'économie mixte gestionnaire du Quartz, représentée par son Directeur Général, Monsieur Philippe MATHIEU, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du

N° de SIRET : 311 294 904 00033 - Code APE : 9311 Z

Numéros de licences d'entrepreneur de spectacles : 1-1068982, 2-1068984 et 3-1068983
Titulaire : Monsieur Philippe MATHIEU

Ci-après désigné " **le bénéficiaire** "
Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Préambule

Le Quartz construit sur l'emplacement de l'ancien Palais des Arts et de la Culture a été inauguré en avril 1988. Devenu scène nationale en 2000, il inscrit son action dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens de quatre ans comme les autres scènes nationales en France. Le présent contrat d'objectifs est établi pour les quatre années à venir de janvier 2016 à décembre 2019.

Le Quartz maintiendra son double objectif, celui d'être à la fois un établissement artistique d'envergure nationale et internationale et un outil de développement des potentialités culturelles locales. Son projet artistique et culturel est inscrit dans le présent contrat d'objectifs.

Considérant la politique de l'Etat en faveur du spectacle vivant et du réseau des scènes nationales,

La «charte des missions de service public pour le spectacle» du 23 octobre 1998 définit les responsabilités de service public tant de l'Etat que des organismes subventionnés, corollaire d'un engagement fort en faveur de la création artistique et de l'action culturelle dans le domaine du spectacle vivant.

La circulaire du 31 août 2010 relative à la mise en œuvre de la politique de l'Etat en faveur des institutions culturelles bénéficiaires d'un label ou inscrites dans un réseau, réaffirme le soutien du Ministère de la culture et de la communication à la création et à la diffusion des œuvres, la formation, la structuration professionnelle et économique du secteur, l'éducation artistique et l'action culturelle en direction des publics.

Le cahier des missions et des charges pour le réseau des scènes nationales annexé à la circulaire du 31 août 2010, précise les missions et objectifs généraux attachés à l'inscription des scènes nationales dans le réseau national.

Dans ce cadre, l'Etat développe en partenariat avec les collectivités territoriales, des politiques structurantes autour des établissements labellisés et des réseaux qu'ils soutiennent conjointement. A travers les missions d'intérêt général qu'elles assument, ces structures contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire.

L'État accorde une attention particulière à l'éducation artistique et culturelle, priorité du Ministère de la culture et de la communication, en référence à la circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et co-signée par les Ministères de la culture et de la communication et de l'éducation nationale.

Considérant la politique de la Région Bretagne en faveur du spectacle vivant,

La **Région Bretagne**, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixée pour objectifs de créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires, de favoriser le développement des ressources au service des artistes et des porteurs de projets et de soutenir les pratiques artistiques et culturelles, la diversité culturelle et le patrimoine culturel immatériel.
Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique, qui favorisent la rencontre des artistes et des populations et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus par la Région. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie. S'agissant des scènes nationales, le soutien régional porte principalement sur l'accompagnement d'équipes artistiques régionales, notamment par l'apport de moyens en coproduction, et sur l'organisation des temps de rencontres, d'échanges et de circulation que sont les festivals.
A ce titre, elle soutient le projet artistique et culturel du Quartz avec un intérêt particulier pour :
- Le développement de nouveaux modes de relation avec les habitants (théâtre des humanités) en s'appuyant sur la diversité artistique des propositions et des projets de création participatives,
- Le soutien en production des équipes artistiques régionales
- La valorisation des musiques populaires de Bretagne (festival Noborder) et la diffusion d'équipes régionales
- Le festival DañsFabrik et la diffusion des compagnies chorégraphiques régionales.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Considérant la politique du Conseil départemental du Finistère en faveur de la culture,

Le **Département du Finistère** souhaite favoriser l'accès à une offre culturelle diversifiée et de qualité pour tous les Finistériens. A cet effet, le Conseil départemental du Finistère soutient les structures majeures du département qui développent une action dans les secteurs de la création, de la diffusion et de l'action culturelle. Le Conseil départemental, particulièrement attentif à toutes les formes de médiation culturelle, encourage Le Quartz à développer des propositions d'actions culturelles en lien avec sa programmation artistique, pouvant s'inscrire dans le dispositif départemental « culture solidaire » ainsi que des actions d'éducation artistiques à travers un jumelage avec un collège finistérien pour la durée du contrat.

Considérant la politique de Brest Métropole en faveur de la culture,

Brest Métropole reconnaît Le Quartz – Scène nationale comme un équipement culturel majeur du territoire dans les domaines de la création, de la diffusion et de la formation. La collectivité soutient le projet et l'action du Quartz qui contribuent à favoriser l'accès à tous les publics à une offre culturelle de qualité avec l'objectif d'élargissement des publics, au rayonnement des projets et des artistes sur le territoire et au développement de la métropole brestoise.

Considérant la volonté des partenaires institutionnels de soutenir financièrement le projet du Quartz, en ce qui concerne l'État, la Région Bretagne et Brest Métropole.

ARTICLE I : OBJET DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Par le présent contrat, Brest'aim s'engage à permettre au Quartz de réaliser le projet défini ci-dessous, dont le contenu détaillé figure en annexe 1, et dont la direction artistique et culturelle est assurée par Monsieur Matthieu BANVILLET pendant toute la durée de la convention.
En cas de départ du directeur avant la fin de la convention, les partenaires se concerteront en vue de procéder à la mise en place d'une nouvelle direction dans les conditions définies par la circulaire du 31 août 2010 et relative aux labels nationaux.

Brest'aim s'engage également à maintenir le budget artistique du Quartz au niveau financier de l'année 2016, pendant toute la durée du contrat, sous réserve du maintien des subventions de fonctionnement octroyées par les partenaires publics au niveau financier réalisé pour la première année du contrat.

Soucieux de mener une politique de création artistique innovante et d'œuvrer à la démocratisation culturelle par l'accès du plus grand nombre aux œuvres et aux activités culturelles, les signataires reconnaissent et soutiennent l'action menée par Le Quartz au service d'un projet expérimental et populaire reposant notamment sur les responsabilités artistique, publique et professionnelle se déclinant ainsi :

- une politique de création artistique menée avec la jeune génération des artistes et plus particulièrement par les artistes associés

- la diffusion des œuvres les plus importantes des arts vivants dans leur diversité pour le public le plus large possible (la programmation)

- Une stratégie en matière d'éducation artistique, d'actions culturelles au bénéfice des publics et des territoires prioritaires en cohérence avec la politique de la Ville et la politique culturelle du département du Finistère.

ARTICLE II - DUREE ET RENOUVELLEMENT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 4 ans et prend effet dès la date de sa signature. Il prendra fin le 31 décembre 2019.
Au plus tard 6 mois avant son expiration, les parties signataires devront faire connaître mutuellement leurs intentions en ce qui concerne son arrêt ou son renouvellement.
Le renouvellement éventuel interviendra au vu du bilan et de l'évaluation mentionnés à l'article 7.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ARTICLE III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET MOYENS

Pour permettre la mise en œuvre du présent projet, les collectivités publiques signataires du présent contrat s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

Partenaires Publics	Montant de la contribution publique pour l'année 2016	Budget prévisionnel 2016 Le Quartz T.T.C.	% de la contribution
Etat 100 %		7.752 000 €	12 %
Fonctionnement	914.000 €	7.752 000 €	
Service éducatif	33.000 €	7.752 000 €	
Enseignement obligatoire Théâtre – Lycée Saint-Sébastien à Landerneau	16.000 €	7.752 000 €	
Région Bretagne	250.000 € dont : - 130 000 euros pour "DansFabrik" - 40 000 euros pour "Les Humanités" - 80 000 euros pour "No Border"	7.752 000 €	3 %
Département du Finistère	100.000 €	7.752 000 €	1,29 %
Brest Métropole	2.991 360 €	7.752 000 €	39 %

Pour les années suivantes, le montant annuel des subventions sera déterminé, pour l'Etat après le vote de chaque loi de finances et l'adoption des budgets opérationnels de programme par le comité de l'administration régionale et, pour chaque collectivité territoriale, après le vote de son budget, dans le cadre d'un avenant **ou d'une convention financière.**
Pour l'année 2016, la présente convention s'inscrit dans les programmes 131 - *Création* et 224 – *Transmission des savoirs et démocratisation de la culture* de la LOLF mis en œuvre par la DRAC Bretagne. Ce montant ne prend pas en compte la réserve de précaution de 8 % votée par le Parlement pour la Loi de Finance Initiale (LFI) et notifiée à Brest'aim.

Pour les années suivantes, Brest'aim présentera un budget prévisionnel du Quartz.
Pour l'année 2016, le budget prévisionnel figure en annexe n°2 de la présente convention.
Le montant annuel des subventions est déterminé, pour les collectivités après le vote des budgets primitifs et pour l'Etat après le vote de chaque loi de finances et l'adoption des budgets opérationnels de programme par le préfet de la région Bretagne après consultation du comité de l'administration régionale.

Pour chaque exercice budgétaire, Brest'aim adressera une demande de subvention aux collectivités publiques signataires de la présente convention. L'engagement des collectivités publiques est soumis aux délibérations des assemblées délibérantes.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ARTICLE IV - MODALITES D'EXECUTION

Des annexes au présent contrat précisent :

- le contenu détaillé du projet visé à l'article I (annexe 1)
- le plan de financement pour l'année 2016 (annexe 2)
- les modalités de versement spécifiques pour l'Etat et chaque collectivité publique (annexe 3)
- les contributions non financières (annexe 4).
- la grille des indicateurs relative aux scènes nationales (annexe 5)

ARTICLE V - OBLIGATIONS COMPTABLES ET DISPOSITIONS DIVERSES

Le bénéficiaire adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et le cas échéant au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).
Le bénéficiaire s'engage à fournir à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale, une copie de son bilan certifié conforme, le compte de résultat et les annexes, de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été accordée, ainsi que tous les documents utiles faisant connaître les résultats de son activité.
Il communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification du présent contrat, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.
Le bénéficiaire s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.
Par ailleurs, le bénéficiaire s'engage chaque année à fournir un compte-rendu d'activités de l'année précédente et le bilan financier sous format UNIDO certifié par les commissaires aux comptes de Brest'aim.
Il communiquera l'ensemble des informations concernant les différentes facettes de son activité à travers la base de données intégrée dans la plate-forme LIME SURVEY mise en place par le Ministère de la culture et de la communication.

ARTICLE VI - CONTROLE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les représentants des collectivités publiques de la réalisation de ses objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.
En cas de retard pris dans l'exécution du présent contrat, il en informera également les collectivités publiques concernées.

ARTICLE VII - BILAN D'EXECUTION DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET EVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels les collectivités ont apporté leur concours, sur le plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre l'administration et le bénéficiaire et précisées comme suit.

Un bilan d'exécution du présent contrat d'objectifs et de moyens sera effectué au plus tard 6 mois avant son expiration entre les parties signataires. Ce bilan fera l'objet d'une évaluation portant sur l'ensemble des objectifs définis en article I et annexe 1 de la présente convention.

Ce bilan sera composé :

- de celui dressé par Le Quartz en autoévaluation qui devra être transmis au cours du premier trimestre 2019 ;
- de celui effectué par l'Etat ;
- de celui établi par chaque collectivité.

Les parties signataires conviennent de confronter ces bilans lors d'une réunion dont la date sera déterminée par accord conjoint.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Pour l'Etat, cette évaluation pourra être réalisée avec le concours de l'inspection de la création et des enseignements artistiques, en liaison avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et faire l'objet d'un rapport qui sera transmis par la Direction Régionale des Affaires Culturelles au Directeur Général de Brest'aim et aux collectivités afin d'alimenter le débat au sein du comité d'orientation.
L'évaluation portera sur les trois principes des responsabilités inscrites dans le cahier des missions et des charges des scènes nationales en date du 31 août 2010 : responsabilités artistique, publique et professionnelle.

Pour le Conseil régional de Bretagne, le bilan fera l'objet d'une évaluation portant sur les points suivants :
♦ l'état des lieux des actions menées avec les acteurs culturels, associatifs, sociaux ou éducatifs du territoire local et régional, tant en terme de partenariats qu'en terme de diversité des publics ;
♦ l'état des lieux détaillé des équipes artistiques régionales co-produites ainsi que diffusées, en particulier dans le cadre des festivals Noborder et Dansfabrik ;
♦ les bilans financiers permettant d'apprécier la situation financière de la structure, la rigueur de la gestion et l'évolution des recettes propres.

Le Conseil départemental du Finistère sera particulièrement vigilant au travail d'actions culturelles menées avec les différents publics et aux partenariats menés avec les acteurs culturels du département.

ARTICLE VIII - MODIFICATIONS, SANCTIONS ET RESILIATION DU CONTRAT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés dudit contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.
En cas de non-exécution, de retard significatif et de modification substantielle sans l'accord écrit des partenaires financeurs des conditions d'exécution du contrat par la scène nationale, ces derniers peuvent suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du présent contrat.
La résiliation peut intervenir par dénonciation du présent contrat par l'une des parties avec respect d'un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles I, III et VI du présent contrat par le bénéficiaire.

ARTICLE IX - REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litiges sur l'application des dispositions du présent contrat, le Tribunal administratif de Rennes est seul compétent.
Par ailleurs, le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de la structure vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des collectivités publiques ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ARTICLE X - EXECUTION DE LA CONVENTION

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Trésorier payeur général, le Président du Conseil régional de Bretagne, le payeur régional de Bretagne, Brest Métropole, le payeur municipal et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à BREST, le

en 6 exemplaires originaux.

Le Directeur Général de Brest'aim
Monsieur Philippe MATHIEU

Le Directeur de la scène nationale
Monsieur Matthieu BANVILLET

Le Président de Brest Métropole

Monsieur François CUILLANDRE

La Présidente du Conseil Départemental du Finistère

Madame Nathalie SARRABEZOLLES

Le Président du Conseil Régional
de Bretagne
Monsieur Jean-Yves LE DRIAN

Le Préfet de la Région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE 1

Projet artistique et culturel
2016 - 2017 - 2018 - 2019

**Rédigé par Matthieu BANVILLET, Directeur du Quartz,
Scène nationale de BREST**

———

Un Théâtre des Humanités à dimension métropolitaine

En 2012, la première convention (2012-2015) posait les jalons de ce que pourrait être un théâtre humaniste. Ce Théâtre des Humanités, qui, à l'époque, tentait de définir les bases d'une scène nationale d'une nouvelle ère, semble aujourd'hui bel et bien réalité.

La feuille de route pour l'équipe du Quartz en est désormais plus lisible et chacun a aujourd'hui à cœur d'œuvrer quotidiennement pour ce projet. Aussi, il n'est pas rare que le public, les spectateurs, les partenaires publics, culturels, privés, les élus, les citoyens, se fassent eux-mêmes ambassadeurs du Théâtre des Humanités. Entendre de leur voix la réalité qu'est devenue pour chacun ce nouveau Quartz.

Qu'en est-il ?

Un théâtre ouvert sur son environnement : revendiquer l'existence de la scène nationale au-delà de son périmètre architectural, proposer des spectacles hors les murs, en décentralisation, construire des projets avec les partenaires culturels de l'agglomération et de la région, participer à la politique culturelle de la métropole, en être un témoin, un acteur et une force de proposition.

Un lieu accessible à tous, généreux et convivial : une programmation ouverte à la diversité des œuvres, des formes et des formats, une scène nationale très largement fréquentée (et qui reste en 2015 la scène nationale la plus fréquentée de France), la convivialité et le soin de l'accueil comme maitres mots du rapport aux publics, une place pour les pratiques amateurs.

Une maison des artistes : la présence en création et en résidence d'artistes dans des champs et disciplines des plus divers, un soutien à la création qui passe par des moyens financiers, techniques et humains, une équipe au service des artistes et en empathie avec leurs recherches, un lieu ouvert aux créateurs de la région.

Un théâtre ouvert sur le Monde : des festivals de musique et de danse résolument internationaux, des œuvres en langues étrangères, des programmations de référence des scènes européennes et internationales, des partenariats avec des institutions étrangères.

Et bien au-delà de ces orientations, faire du Quartz un Théâtre des Humanités, c'est surtout maintenir en son sein une mission de service public véritable. Que ce théâtre pour tous soit en effet le lieu de tous, que chacun puisse y trouver un propos qui lui fasse sens, un langage artistique qui le touche, un interlocuteur qui lui permette de cheminer aux côtés des artistes et qui le fasse grandir. Certains y verront là une réponse aux droits culturels des citoyens.

Aujourd'hui, écrire la nouvelle étape de ce projet, c'est le revendiquer plus encore ! Poursuivre ce chantier ambitieux : inventer la scène nationale de demain à travers les fondements d'un théâtre humaniste. Et si les jalons sont posés, il s'agit de les consolider, asseoir les fondamentaux (fréquentation, programmation, création) mais aussi actionner de nouveaux enjeux dont l'ambition indéniable viendra construire LE QUARTZ DE DEMAIN.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

10 OBJECTIFS

Le projet artistique et culturel présente quatre grands axes déclinés en 10 objectifs. La dimension transversale de différentes thématiques, comme l'éducation artistique et culturelle, fera partie intégrante du projet.

Un projet métropolitain

- Une programmation large, dense, résolument éclectique, qui s'adresse à tous, qui maintienne un niveau d'exigence incontestable, qui accorde une place majeure à la création contemporaine. Finalité : maintenir un niveau de fréquentation optimal et œuvrer pour l'élargissement des publics.

- Un rayonnement métropolitain par la présence de spectacles hors les murs (en préfiguration de la période de travaux du Quartz 2018-2020) et par le travail d'actions culturelles et de relations publiques auprès des habitants de Brest Métropole. Finalité : être l'un des principaux acteurs culturels de la Métropole.

- Un projet fait de partenariats et de complicités, à travers l'animation de réseaux multiples au sein du territoire métropolitain et la construction de projets artistiques communs. Finalité : poursuivre le travail de circulation des publics et des œuvres.

Une maison des artistes

- Un soutien accru à la création contemporaine grâce à de nouveaux défis d'inventivité (mise à disposition des forces créatrices du Quartz que sont ses outils et ses équipes, coproductions collaboratives notamment lors du Festival DañsFabrik, recherche de nouveaux partenaires pour soutenir les artistes) mais aussi grâce au maintien et au développement des aides publiques. Finalité : maintenir des marges de coproduction suffisantes.

- Le projet des interprètes mené à son terme : en 2017, le Colloque de l'Interprète (l'interprète créateur, l'élève interprète, l'interprète international) et la mise en place de trois nouvelles associations à partir de septembre 2017 conçue à nouveau comme un passage de témoins. Au cœur de cette nouvelle étape : la question de la transmission (la licence art et des formations initiées par Le Quartz). Finalité : des artistes en présence au Quartz.

- Une rencontre optimale entre les artistes et les spectateurs : l'éducation artistique et culturelle réinventée à travers des projets de créations participatives et inscrits dans la saison du Quartz (les Humanités… toute l'année !) et la multiplicité des ateliers et échanges artistiques (gifts, lifts, paroles d'artistes…). Maintenir aussi une qualité d'accueil et de convivialité au service du public (restauration, amélioration continue dans l'accueil des publics). Finalité : créer les conditions de la rencontre publics/artistes.

Un théâtre ouvert sur le Monde, un projet international

- Un projet européen : depuis 4 ans et auparavant déjà, Le Quartz a tissé des liens nombreux avec les scènes européennes et internationales (notamment lors du Festival DañsFabrik). Il semble opportun désormais de penser un projet européen à l'occasion du Festival NoBorder (les musiques populaires du monde au cœur d'un projet de développement de l'Europe contemporaine). Finalité : mobiliser des fonds européens pour consolider le projet artistique.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

- Le rayonnement international : consolider la place du Quartz sur la scène internationale, notamment dans le champ chorégraphique. DañsFabrik doit à la fois poursuivre ses commissariats croisés avec des interlocuteurs internationaux (Lenio Kaklea/Grèce en 2016, Marcela Santander Corvalàn/Chili en 2017) et accueillir des professionnels étrangers au moment du festival (travail spécifique et ciblé mené en partenariat, tel que la mise en place de bourses, aides aux voyages…). Finalité : la diffusion internationale des artistes.

La construction du Quartz de demain

- Des travaux de réhabilitation du Quartz : sur la durée de la présente convention, un projet ambitieux de réhabilitation du Quartz sera mis en œuvre par Brest Métropole, en concertation étroite avec l'équipe du Quartz. Il portera à la fois sur la rénovation des espaces, la restructuration des équipements scéniques et la remise en forme des circulations et distributions du lieu. En conformité avec le projet stratégique de Brest'aim, il s'agira de participer activement à l'étude de faisabilité, aux réflexions tant de programmation que du projet architectural. Il s'agira aussi d'envisager l'activité du Quartz (Culture/Congrès) hors les murs durant la période de travaux. Finalité : concevoir Le Quartz des 30 prochaines années.
- L'équilibre financier : dans le contexte économique général et en parallèle des objectifs ambitieux que porte ce contrat, le maintien d'une gestion rigoureuse et d'un équilibre financier sera un enjeu majeur. Ici sont envisagés des axes de développement économique répartis en trois points : rationalisation des charges de fonctionnement (mutualisation avec Le Quartz Congrès, maintien d'une masse salariale contenue, limitation des investissements), développement des recettes propres et subventions (développement des recettes de production et maintien d'un haut niveau de recettes de billetterie, développement de l'aide publique), développement du mécénat (activation et développement du Fonds de dotation). Finalité : maintien d'un budget artistique supérieur à 40%.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

AXE 1 : CONSTRUIRE UN PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL POUR LA MÉTROPOLE

Objectif 1 : Une programmation pluridisciplinaire, marquée par sa densité et sa diversité, pour des publics élargis et renouvelés, à l'échelle de la Métropole et du département du Finistère.

Une programmation large, dense, résolument éclectique, qui s'adresse à tous, qui maintienne un niveau d'exigence incontestable, qui accorde une place majeure à la création contemporaine.

Finalité : maintenir un niveau de fréquentation optimal et œuvrer pour l'élargissement des publics.

Il ne s'agit pas ici d'élaborer une programmation-type pour la période de la convention, ni de lister les artistes accueillis. Il s'agit surtout de fixer les grands principes qui guideront la programmation, les lignes de forces et les nouveaux objectifs. Si l'ambition demeure de présenter au Quartz des spectacles des plus divers (programmation résolument éclectique), il s'agira pendant quatre nouvelles saisons de fixer des orientations à la fois claires et audacieuses.

L'enjeu reste de maintenir une fréquentation optimale, tout en préservant l'exigence artistique comme critère central et impératif dans les choix de programmation. Il nous paraît essentiel que Le Quartz soit le théâtre de tous, que chacun puisse y trouver un intérêt. Et c'est pourquoi la programmation restera dense, large, partagée. Le Quartz doit se faire le reflet du monde et des problématiques traversées par les artistes. Les formes esthétiques resteront dès lors très diverses et en écho à l'histoire de l'art telle qu'elle s'écrit aujourd'hui. Théâtre contemporain, théâtre de répertoire, danse contemporaine, danses urbaines, ballets classiques (ou plus fréquemment néo-classiques), musiques du monde, électroniques, concrètes, contemporaines, classiques, baroques, anciennes, nouveau cirque, magie nouvelle, et toutes les formes hybrides qui mêlent les genres avec intelligence. Les saisons à venir du Quartz doivent raconter tout cela…

Parallèlement, nous veillerons à privilégier certains axes comme orientations politiques du projet. Augmenter notamment la jauge offerte au public par le jeu des séries nous semble prioritaire à la fois pour agir concrètement sur l'élargissement des publics, permettre à de nouveaux spectateurs d'accéder aux œuvres en dehors des spectateurs habitués, abonnés, initiés. Privilégier les séries, c'est aussi permettre aux artistes de s'installer dans un lieu, de rencontrer une ville, de faire grandir le spectacle de jour en jour. C'est insuffler enfin dans une programmation dense, à bâtons rompus, un autre rythme et permettre à l'équipe d'inventer d'autres modes de relations aux publics. Nous veillerons donc à inscrire les spectacles dans la durée dès que cela semblera possible.

Autre axe majeur : le pré-achat. C'est-à-dire la volonté affirmée de programmer des projets en création, que nous n'aurons pas vus avant de les présenter au public. Au-delà d'un effort de coproduction, Le Quartz doit au moins pouvoir accompagner les artistes dès le début du processus de création en s'associant à une tournée à venir. C'est une démarche souvent précieuse, voire capitale, pour les artistes. Délibérément, un-quart de la programmation sera ainsi constitué de pré-achats.
Autres axes de programmation : Le Quartz veillera à soutenir le travail des artistes de Bretagne, qu'ils soient au moins 10 par saison, finistériens mais aussi implantés dans les autres départements de la région. La programmation poursuivra également son ouverture vers les propositions accessibles aux jeunes publics et aux familles (au moins 10 propositions par saison). Pour les spectacles spécifiquement *Jeune Public*, des séances sur le temps scolaire seront organisées, et un tarif réduit sera consenti (fixé à 7 € en 2016, il pourra évoluer à la baisse si l'équilibre économique du Quartz le permet).
Enfin, une attention particulière sera portée sur la place des femmes artistes et créatrices dans le projet du Quartz, en vue d'une parité femme-homme (le Festival DañsFabrik 2016 sera exemplaire à cet égard avec une édition réservée aux chorégraphes féminines).

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

La finalité de ces démarches demeure plus que jamais le souci d'élargissement des publics. D'autres objectifs viendront éclairer les outils et méthodes mis en œuvre pour y parvenir. Mais il est évident que la programmation en elle-même reste le principal levier de l'ouverture aux publics les plus divers (son contenu, sa diversité, la façon dont elle est partagée). Il faudra veiller à construire une programmation au service de l'élargissement des publics (diversité des propositions, accessibilité).

Objectif 1 :

- Maintenir une densité de programmation et un haut niveau de fréquentation (75 propositions, 200 séances, 100 000 spectateurs payants)
- Privilégier des séries, autant que possible, au cours de la saison, tant en théâtre, danse et musique (au moins 3 séries de 10 représentations au Petit Théâtre, et 3 séries de 5 représentations au Grand Théâtre)
- 10 propositions de compagnies, groupes ou ensembles musicaux de la Région par saison
- 1/4 de la programmation avec des spectacles en création (pré-achats), en incluant les projets musicaux
- Au moins 10 spectacles par saison ouverts au jeune public

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Objectif 2 : **Un projet hors les murs, conforme au territoire métropolitain**.

Un rayonnement métropolitain par la présence de spectacles hors les murs (en préfiguration de la période de travaux du Quartz 2018-2020) et par le travail d'actions culturelles et de relations publiques auprès des habitants de Brest Métropole.

Finalité : être l'un des principaux acteurs culturels de la Métropole.

Le principal enjeu de cette nouvelle convention est de porter Le Quartz à une échelle métropolitaine. Son financement en fait déjà la scène nationale de la Métropole. Son public, son rayonnement et les actions menées sur le territoire sont aussi les gages d'un projet qui dépasse largement le périmètre municipal.
Comment aller plus loin aujourd'hui ?
D'abord et avant tout en maintenant au Quartz les moyens de son action. S'il s'agit de conforter un outil métropolitain, il est fondamental de permettre au projet d'avoir la force et la portée qui en résultent. Le développement d'actions hors les murs et sur l'ensemble du territoire métropolitain ne pourra avoir lieu sans un projet artistique solide au sein de la « Maison Mère ». C'est pourquoi, avant toute chose, il semble impératif de maintenir une programmation de référence (cf objectif 1), qui rivalise de qualité et d'ambition avec les structures des autres métropoles voisines et de l'ensemble du territoire national. Que Le Quartz puisse accueillir et soutenir des artistes de renommée internationale, maintenir des programmations de spectacles en langue étrangère et s'inscrire dans des projets réunissant des partenaires européens d'importance.

C'est fort de cette assise, de sa fréquentation optimale (première scène nationale de France pour sa fréquentation) et du rayonnement de son projet, que Le Quartz pourra développer des actions plus spécifiquement métropolitaines. Il s'agira alors de proposer et mettre en œuvre des programmations hors les murs. Que chaque saison à venir soit l'occasion de nouveaux dialogues avec les communes et les équipes de la Métropole. Et cette démarche devra gagner en ampleur, imaginer au moins 5 spectacles par saison qui puissent ainsi s'installer hors du périmètre brestois. Et par ailleurs, sur la durée de la présente convention, toutes les communes qui composent la Métropole devront être associées, d'une manière ou d'une autre, au projet du Quartz. Que ce soit par la présentation d'un spectacle ou par un partenariat de projet, y compris financier : on pourra imaginer par exemple un dispositif pérenne avec plusieurs centres culturels du territoire et la mise en place d'un parcours pour les spectateurs alliant spectacles au Quartz, rencontres avec les artistes, visites du théâtre… (ceci est d'ailleurs déjà largement expérimenté, avec satisfaction, auprès de certaines communes).
Les projets hors les murs devront aussi être envisagés dans les différents quartiers de Brest, dans le but notamment de participer activement à la politique de la Ville. A cet égard, les publics des quartiers, souvent éloignés géographiquement et socialement des propositions culturelles, font partie des publics prioritairement concernés par la présente convention.

Ce travail territorial doit permettre de préparer avec intelligence la période de travaux du Quartz qui en impliquera la fermeture pendant plusieurs mois (une à deux saisons). Occasion de déployer alors un projet et une programmation intégralement hors les murs, de construire une saison « vagabonde », accueillie dans les différentes salles de la Métropole (la Brest Aréna, Le Mac Orlan, la Maison du Théâtre, la Carène,…), auxquelles pourront s'adjoindre des chapiteaux ou théâtres éphémères dans la mesure des possibles (installer un théâtre temporaire dans les ateliers du Plateau des Capucins pendant la période 2018-2020 ?). On sait que les saisons hors les murs et les projets en partenariat nécessitent bien des arbitrages et concertations en amont (apprendre à travailler ensemble…). Le déploiement du projet métropolitain permettra justement d'expérimenter le travail collectif en préfiguration des saisons hors les murs à venir.

Objectif 2 :

- Construire, avec les partenaires publics, les fondements d'une scène nationale métropolitaine
- 5 spectacles hors les murs par saison, sur le territoire métropolitain (au moins 20 représentations)
- Des échanges nourris avec toutes les communes de Brest Métropole pendant la durée de la convention (spectacles en décentralisation, rencontres avec les associations, jumelages, partenariats, groupes de spectateurs…)

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Objectif 3 : Un projet artistique nourri de complicités avec les acteurs métropolitains.

Un projet fait de partenariats et de complicités, à travers l'animation de réseaux multiples au sein du territoire métropolitain et la construction de projets artistiques communs.

Finalité : poursuivre le travail de circulation des publics et des œuvres.

Près de la moitié de la programmation du Quartz doit être pensée et conçue en partenariat, comme signe fort et central de l'ouverture du Quartz et de sa porosité à son environnement (partenariat artistique et finnacier). Si aujourd'hui plus de 20% de la saison fait l'objet de partenariats, si on y intègre les programmations de NoBorder et DañsFabrik, festivals éminemment collaboratifs, l'objectif est quasi atteint. Il s'agit dès lors de poursuivre cette démarche, laquelle implique un travail permanent et sans cesse remis en question. Les collaborations artistiques ne peuvent en effet exister que si elles se fondent sur des dialogues nourris, fréquents, motivés par des points de rencontres artistiques plus que « politiques » ou institutionnels. Tout autant, ces complicités peuvent rapidement être remises en jeu lors de changements d'interlocuteurs, de nouvelles donnes économiques ou suite à une expérience en demi-teinte. L'enjeu ici sera de maintenir climat de confiance et qualité des échanges afin de permettre des collaborations riches. La finalité étant toujours de servir les publics, leur permettre de naviguer de propositions en propositions, d'un espace de représentation à un autre, d'une discipline à une autre, ou à travers la transdisciplinarité.

L'enjeu majeur de ces partenariats réside dans la circulation des publics. Que les publics des arts de la rue par exemple, encouragés par la spontanéité de cette pratique culturelle (proximité, gratuité, convivialité), soient invités à prolonger leurs découvertes artistiques en s'intéressant au projet du Quartz. Tout l'enjeu se situe dans ces passerelles. L'on considère qu'il n'y a pas d'autre politique efficace que celle qui consiste à fidéliser, intégrer les publics à une démarche ; créer les conditions d'une adhésion intime à l'art. Les partenariats doivent ainsi participer à la circulation des publics.

L'autre enjeu de ces collaborations est sans doute de participer à ce qui se joue dans l'histoire de l'art, et notamment par le mariage des disciplines. Le Quartz cherchera ainsi à soutenir des projets et des artistes particulièrement novateurs dans les rencontres disciplinaires. C'est en tout cas ce qu'autorise la fluidité des rapports entre acteurs culturels brestois. Il s'agit dès lors, forts de ces complémentarités, d'inciter les artistes à créer de nouvelles formes. Ce sera le cas entre les arts vivants (la danse par exemple) et les arts plastiques dans des collaborations accrues et pertinentes avec le Centre d'art Passerelle. Tout autant entre les arts de la scène et les arts de la rue (les « complicités » formalisées ainsi avec le Fourneau, centre national des arts de la rue, augurent encore de belles réalisations). Il en sera enfin de même avec bien d'autres partenaires, et parmi les plus experts, notamment ceux qui œuvrent dans le champ musical et avec qui Le Quartz peut envisager encore bien des développements. Le Festival Astropolis et les musiques électroniques, l'Ensemble Sillages et son Festival Electrocution pour les musiques contemporaines, la SMAC Penn Ar Jazz, Bretagne(s) World Sounds, Fanfares,… Autant de styles, de démarches, de publics, qui permettront encore pendant quatre ans d'initier de nouveaux projets artistiques forts.

Au cœur de ces collaborations, deux festivals, fers de lance du partage artistique. NoBorder qui verra pour ses quatre prochaines éditions un large déploiement tant artistique que partenarial (aux partenaires historiques que sont Bretagne(s) World Sounds et DROM, se sont joints Penn Ar Jazz, le Conservatoire de Brest Métropole, Spectacle Vivant en Bretagne. Viendront encore s'adjoindre les lieux des Before NoBorder, des partenaires régionaux et des partenaires européens).
DañsFabrik, festival de Brest. Il réunit en effet la plupart des institutions culturelles du territoire brestois. Il se construit en synergie et collaboration. Ce souffle collectif doit être maintenu, sans doute à cette échelle territoriale afin de préserver sa cohérence et sa densité. Mais l'expérience du travail commun doit permettre une montée en puissance, notamment dans l'accompagnement artistique, l'accueil en résidence et le soutien en coproductions partagées par Le Quartz et ses différents partenaires.

Objectif 3 :

- La moitié de la programmation en partenariat
- DañsFabrik et NoBorder, festivals collaboratifs
- Les dialogues disciplinaires au cœur des partenariats (arts de la rue, arts plastiques, musiques, arts de l'oralité, cirque)

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

AXE 2 : RENFORCER LE QUARTZ EN TANT QUE MAISON DES ARTISTES

Objectif 4 : Dégager des capacités de soutien à la création contemporaine.

Un soutien accru à la création contemporaine grâce à de nouveaux défis d'inventivité (mise à disposition des forces créatrices du Quartz que sont ses outils et ses équipes, coproductions collaboratives notamment lors du Festival DañsFabrik, associations de partenaires privés aux côtés des artistes) mais aussi grâce au maintien et au développement des aides publiques.

Finalité : maintenir des marges de coproduction suffisantes.

Le Quartz, l'une des plus importantes scènes nationales pour son budget, assurément la plus fréquentée de France, dont on peut dire ainsi qu'elle compte sur la scène de la création contemporaine, doit pouvoir disposer de moyens de production et de coproduction. Pourquoi ? Parce que l'économie du spectacle vivant repose en France sur ce maillage des scènes labellisées. C'est une question de responsabilité à l'égard de la création contemporaine.
Il est aisé de constater que les marges de production du Quartz se sont effritées ces dernières années, certes stabilisées sur la période de la précédente convention mais à un niveau très faible. Quand Le Quartz pouvait soutenir plusieurs projets par an à hauteur de 30.000 euros dans les années 2000, il coproduit aujourd'hui quelques artistes avec des apports plutôt situés entre 5.000 et 10.000 euros. Il nous paraît important de considérer cette question très concrètement pour pouvoir écrire ici que l'objectif des quatre prochaines années sera d'inventer de nouveaux moyens de soutenir les artistes.

Il s'agira de préserver avant toute chose des enveloppes de coproductions, grâce à la pérennité des aides publiques, mais aussi par la recherche de nouveaux moyens qui pourraient être : l'aide spécifique d'acteurs privés (au-delà du Fonds de dotation du Quartz) qui viendraient soutenir le travail d'un artiste associé par exemple ; le financement de sociétés civiles (adami, spedidam, sacd,…) qui pour le moment sont peu présentes au Quartz et pour lesquelles il faudrait développer une stratégie de lobbying et élaborer des projets ad hoc ; la mise en place de coproductions croisées avec des partenaires locaux, nationaux et européens en fonctions de la nature des projets. Ces dispositifs doivent permettre de maintenir des apports suffisants pour les artistes associés du Quartz, et de soutenir aussi au moins 5 autres projets par saison. C'est ainsi que Le Quartz pourra jouer véritablement son rôle et sa mission de soutien à la création contemporaine.

Le système des « artistes associés » sera pérennisé : 3 artistes, associés pendant 3 ans, intervenant dans des champs disciplinaires différents (théâtre, danse, musique). Le Quartz les suit, les coproduit, les accueille en résidence de création. Il nous semble important de pouvoir garantir une coproduction globale d'au moins 20.000 € par saison pour chaque artiste associé. Au-delà, on garantira 5 autres coproductions de 5.000 € à 15.000 € à d'autres artistes chaque saison, dont 3 pour des compagnies régionales.
Il faudra aussi développer les accueils en résidence. Profiter des outils remarquables dont dispose Le Quartz pour les mettre à disposition des artistes. Le Manoir de Kéroual, résidence d'artistes comme il n'en existe nulle part ailleurs, est une chance incontestable. Son taux d'occupation est déjà optimal ; il faudra veiller à ce qu'il le demeure. De la même façon pour les salles de répétition du Quartz.

Enfin, Le Quartz continuera de développer une activité de production déléguée, uniquement lorsque les projets le nécessitent. Cette activité (qui se limitera à 1 ou 2 projets par an) présente des vertus de motivation des équipes. C'est aussi un moyen de dynamiser le budget. C'est auprès des artistes émergents que se porteront les principaux soutiens du Quartz.

Objectif 4 :

- 1 coproduction globale supérieure à 20.000 € par saison pour chaque artiste associé
- 5 autres coproductions par saison (de 5.000 € à 15.000 €), dont 3 pour des compagnies régionales.
- Accueil en résidences de création de plusieurs compagnies par saison (au moins 3) : mise à disposition d'espaces de répétition, d'hébergements, éventuellement de conditions techniques
- Le Quartz Production : maintien d'une activité de production déléguée, à raison d'un ou deux projets par saison.
- Priorité de soutien auprès des jeunes créateurs

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Objectif 5 : **Le Quartz, un projet pour les interprètes**.

Le projet des interprètes mené à son terme : en 2017, le Colloque de l'Interprète (l'interprète créateur, l'élève interprète, l'interprète international) et la mise en place de trois nouvelles associations à partir de septembre 2017 conçue à nouveau comme un passage de témoins. Au cœur de cette nouvelle étape : la question de la transmission (la licence art et des formations initiées par Le Quartz).

Finalité : des artistes en présence au Quartz.

Le projet du Quartz s'articule autour de la présence des artistes associés. Or depuis septembre 2014, les trois nouveaux associés sont des interprètes. Ce choix n'est pas anodin. Il résulte du constat selon lequel la rencontre tant souhaitée entre les artistes et le public est facilitée par les artistes interprètes, leur incarnation du projet, leur générosité aussi. En cela, Marcela Santander Corvalàn, danseuse-chorégraphe chilienne, Olivier Martin-Salvan, comédien, et Erwan Keravec, musicien-compositeur, sont des associés d'exception. Ils ont immédiatement créé avec le public les conditions d'une appropriation du projet artistique par les spectateurs. Ces trois artistes associés seront ainsi suivis dans leurs choix d'interprètes jusqu'en juin 2017. Le Quartz coproduira les projets qui les concernent, les accueillera tout au moins. Un dialogue nourri entre les équipes du Quartz et les artistes associés enrichira les projets des uns et les choix des autres. A partir de septembre 2017, trois nouvelles associations verront le jour, dont il est trop tôt pour décider ce qu'elles seront, mais dont il est certain qu'elles devront s'inscrire dans la continuité des précédentes. Que les associations ne deviennent pas des collaborations d'opportunisme, mais bien un vecteur de présence artistique, au service du public.

La question de l'interprétation est passionnante. Nous le découvrons chaque jour davantage. C'est pourquoi les trois associations actuelles vont se clore en juin 2017 par un Colloque de l'Interprète organisé par Le Quartz et qui devra, durant une semaine, réunir des artistes, des chercheurs, des universitaires et le plus grand nombre de participants autour des problématiques de l'interprète contemporain. D'ores et déjà certains axes de réflexion émergent : l'interprète créateur, l'élève interprète, l'interprète international. Pour développer ces différents champs d'investigation seront associés divers partenaires. Des contacts sont dès aujourd'hui engagés avec le Centre National de la Danse, les différentes écoles d'enseignement supérieur d'interprètes (Théâtre National de Strasbourg, Comédie de Saint-Etienne, le Pont Supérieur, pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de Loire en partenariat avec l'école du Théâtre National de Bretagne et l'école du Centre National de Danse Contemporaine d'Angers pour la musique, l'art dramatique et la danse, les Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse de Paris et Lyon) et de nombreux artistes impliqués sur ces questions.

Il nous paraît également important que Le Quartz soit porteur d'un cycle de formation auprès d'élèves interprètes. En effet, Le Quartz bénéficie d'un certain savoir-faire en la matière et notamment grâce à ses artistes associés, il est en capacité de transmettre une formation de pratique pluridisciplinaire de qualité.

Deux autres raisons motivent cette décision : les outils dont dispose Le Quartz particulièrement adaptés à la mise en œuvre de workshops, et le moteur que constitue la présence d'élèves au sein d'un théâtre, lesquels puisent dans la formation des savoirs et des méthodes, mais lesquels insufflent aussi dans un lieu leur énergie, leur curiosité, leur passion. Le Quartz a beaucoup à apprendre et à gagner des jeunes interprètes. Nous pourrions donc imaginer mettre en place 3 mois de formation par saison adressés à des élèves en cours de formation dans une école ou un conservatoire, ou tout juste sortis, et qui traverseraient alternativement la danse, le théâtre et la musique, avec 3 cycles d'un mois chacun, pris en charge par les artistes associés et très spécialisés sur la force de l'interprétation. Le thème central pourrait d'ailleurs en être l'improvisation, comme synthèse de l'engagement de l'interprète. Il ne s'agirait donc pas de venir en concurrence avec des formations plus conventionnelles mais de se placer plutôt comme une spécialisation. Le Quartz travaillera sur ce dispositif avec les différents partenaires de formation (écoles, universités et organismes de formation).

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Enfin, en parallèle de ce dispositif, Le Quartz participera dès septembre 2017 à la mise en œuvre d'une Licence Art à l'Université de Bretagne Occidentale. Cette licence n'ayant pas vocation à former des artistes en devenir mais à permettre à de jeunes artistes amateurs de poursuivre leur pratique artistique tout en suivant un cursus diplômant et donnant accès à un Master, dans quelque discipline que ce soit.

Objectif 5 :

- 3 artistes associés interprètes (coproduits, suivis dans leur parcours d'interprète, suivis dans leur choix)
- 1 Colloque de l'Interprète en 2017 : temps de réflexion et de valorisation des savoirs et expériences (édition des actes du colloque)
- Des formations pour les interprètes au Quartz à partir de 2017 : cycle de workshops pluridisciplinaires
- La question de la transmission : participation à la mise en place de la licence art en septembre 2017

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Objectif 6 : L'invention de nouveaux modes de relations aux publics, la question de l'éduction artistique et culturelle

Une rencontre optimale entre les artistes et les spectateurs : motivée par une meilleure connaissance des publics, une éducation artistique et culturelle réinventée à travers des projets de créations participatives et inscrits dans la saison du Quartz (les Humanités… toute l'année !) et la multiplicité des ateliers et échanges artistiques (gifts, lifts, paroles d'artistes…). Maintenir aussi une qualité d'accueil et de convivialité au service du public (restauration, amélioration continue dans l'accueil des publics).

Finalité : créer les conditions de la rencontre publics/artistes.

Tout doit être fait pour créer les conditions d'accès de tous aux spectacles et aux artistes ! C'est le fondement même du Théâtre des Humanités. Au-delà de la programmation dont la diversité invite assurément le plus grand nombre, Le Quartz doit organiser les occasions d'échanges entre le public et les artistes.

Avant toute chose, on s'interrogera sur la sociologie des publics du Quartz. Chaque saison, une étude de connaissances des publics devra être établie et affinée chaque année. On pourra ainsi identifier les publics peu présents, voire absents du Quartz. Comprendre pourquoi ils en restent si éloignés, et mettre en place des actions prioritaires pour intégrer ces populations au projet, d'une manière ou d'une autre, en lien avec les organismes et associations ressources déjà existants. Le Quartz doit s'adresser à tous. C'est la nature même de sa mission de service public.

Le travail de relations aux publics passera par un programme d'éducation artistique et culturelle très dense. Plus de 50 actions par saison que les artistes eux-mêmes animeront (artistes associés, artistes de passage lors d'un accueil, artistes de la Région). Ces actions seront notamment des ateliers de pratique artistique dont le nombre sera croissant. Il est important de constater que la demande est très forte, que les expériences passées ont été largement suivies. Les actions seront aussi des rencontres avec les artistes, des visites du théâtre, des conférences sur l'histoire de l'art ou sur le parcours d'un artiste de référence.
Cette convention est l'occasion d'inventer de nouvelles idées d'actions afin de ne pas installer d'habitudes en la matière ou de groupes constitués qui pourraient être excluant. Aux Gifts (qu'on traduira par cadeaux : ateliers de danse hebdomadaires animés chaque semaine par un artiste différent) qui connaissent un grand succès et accueillent chaque année de nouveaux participants, viendront s'ajouter les Lifts (dont la traduction pourrait être « se mouvoir » : ateliers de théâtre, de danse ou de musique, mensuels, sur inscription, animés par des artistes accueillis dans la saison et qui aborderont des thématiques qui leur sont propres). Nous initierons également des temps de rencontre avec des artistes majeurs de la scène contemporaine à travers le témoignage d'une vie d'artiste (ces Paroles d'artistes qui dès 2016 seront l'occasion d'entendre, entre autres, Dominique Blanc, Didier Bezace, Christine Pignet ou André Dussolier). Ces exemples d'actions sont loin d'être exclusifs. La période de la convention verra bien d'autres réalisations.

Certains publics devront faire l'objet d'un soin spécifique de la part des équipes du Quartz. 3 secteurs sont ici identifiés : les publics en difficulté sociale, les personnes en situation de handicap et les publics jeunes et étudiants. Pour ces publics, et parce que l'accès à la culture ne leur est pas habituel, Le Quartz doit redoubler d'effort. C'est la mission principale des chargés de relations avec les publics, lesquels construiront des actions privilégiés pour ces divers groupes. Des tarifs particulièrement bas leur seront accordés, et tous les dispositifs d'aides seront actionnés (subventions spécifiques des différentes collectivités, billetterie sociale). Le Quartz participera également à divers forums et groupes de réflexions afin de progresser sur ces problématiques grâce à des partages d'expériences.
Plus précisément, les personnes en situation de handicap, au-delà de facilités d'accès aux spectacles, se verront proposer des actions artistiques spécifiques (un projet est par exemple engagé dès 2016 avec l'International Visual Theatre dirigé par Emmanuelle Laborit à destination des personnes sourdes ou malentendantes : visite du Quartz en langue des signes et ateliers de théâtre avec des comédiens de l'IVT). Ce type de démarche sera reproduit sur la durée de la convention. Le Quartz veillera également à mettre en place une communication spécifique et adaptée aux personnes en situation de handicap (onglets « accessibilité »).

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Concernant les publics jeunes et étudiants, Le Quartz s'inscrira dans les démarches engagées par les différents partenaires publics, et notamment au sein du service Culture Animation de Brest Métropole. Leur seront proposés des spectacles, des ateliers de pratique artistique, mais aussi l'accès à des répétitions publiques, permettant ainsi d'approcher l'acte de création et les artistes en amont des projets.
De la même façon, ces propositions seront adressées aux différents publics en situation de difficulté sociale. Le partenariat avec la billetterie sociale sera largement poursuivi. Il fera régulièrement l'objet de bilans d'étape afin de le réajuster aux besoins, aux demandes et aux moyens. Les habitants des quartiers sensibles de la Métropole seront concernés en priorité par ces actions et par des propositions adaptées.
L'ensemble de ces démarches et dispositifs spécifiques devra d'ailleurs être soumis à des évaluations annuelles et des ajustements.

Par ailleurs, le Quartz poursuivra un programme d'éducation artistique et culturelle dense, enrichi chaque année et portant des objectifs annuels propres. En effet, le Quartz a pour ambition d'apporter au public scolaire et universitaire une éducation artistique riche et diversifiée par la fréquentation du spectacle vivant.
Chaque année les choix d'esthétiques, de compagnies, d'artistes divers permettront aux publics un contact large avec la création contemporaine française, européenne et internationale. Par des actions de communication fréquentes et des propositions tarifaires spécifiques, le Quartz élargira et diversifiera les publics, et particulièrement ceux qui ont un accès peu fréquent à la culture.

Les objectifs de l'éducation artistique et culturelle sont les suivants :

- Favoriser la rencontre entre les artistes et les élèves (organisation de rencontres et déplacements de certains artistes vers les établissements, propositions de spectacles « hors les murs » dont certaines représentations ont lieu dans les établissements).
- Sensibiliser le jeune public au spectacle vivant (politique tarifaire, invitations à des répétitions, présentations de saison, propositions de visites des lieux de spectacle, de fabrication, de technique, d'installations scénographiques).
- Faire découvrir des artistes (rencontres avec des artistes dans les classes, mise à disposition d'œuvres papier, de vidéos de spectacles, de dossiers pédagogiques, rencontres à l'issue des spectacles).
- Fidéliser les publics (politique d'abonnements adaptée : abonnement «avant-scène», qui permet par des prix accessibles de fidéliser le public, de passer de l'état de celui « qu'on emmène au théâtre » à celui qui choisit librement ses spectacles en ayant acquis une vraie curiosité pour des œuvres inconnues.
- Mettre en place des projets d'éducation artistique copartagés (enseignement de spécialité copartagé avec La Compagnie des Cambrioleurs au Lycée Saint Sébastien de landerneau, classe CHAD avec le collège des Quatre Moulins de Brest et le Conservatoire de Brest, classe CHAD et classe CHAM avec le collège Anna Marly de Brest et le Conservatoire de Brest, jumelage en partenariat avec le Conseil départemental du Finistère et le Collège des Iles du Ponant).
- Articuler les projets sur temps scolaire et hors scolaire (spectacles et rencontres artistiques sur temps scolaire et également hors temps scolaire).
- Mettre en place un partenariat avec d'autres structures (la Maison du Théâtre, le Mac Orlan, le Centre d'art Passerelle, le Fourneau – centre national des arts de la rue, la Carène, le Musée des Beaux-Arts).
- Développer un rayonnement territorial (sur le Département Finistère, voire sur la Région Bretagne et au-delà dans le cadre des Festivals No Border, Dãnsfabrik et Les Humanités).

Parallèlement à ces actions artistiques, Le Quartz continuera de travailler avec les artistes amateurs. C'est le sens du festival Les Humanités qui a connu lors des quatre derrières années de formidables réalisations. S'il fallait n'en citer qu'une, ce serait bien sûr *Chorus* de Mickaël Phelippeau qui connaît encore aujourd'hui une histoire remarquable. A l'instar de ce projet, Le Quartz initiera chaque saison au moins une création ambitieuse impliquant des amateurs et inscrite au sein de l'évènement annuel Les Humanités. C'est à cet endroit de la rencontre entre professionnels et amateurs que Le Quartz se situera.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Enfin, le Théâtre des Humanités, c'est un état d'esprit qui se déploie tout au long de la saison, notamment dans le soin particulier que Le Quartz porte à l'accueil du public. En conformité avec le Plan Stratégique de Brest'aim, chaque saison, Le Quartz mettra en œuvre 3 nouvelles réalisations visant à améliorer l'accueil du public, dont une à destination des publics en situation de handicap. La convivialité du lieu sera au cœur de nos préoccupations car être accueilli dans un théâtre, c'est avant tout s'y sentir bien.

Objectif 6 :

- 1 programme d'éducation artistique et culturelle enrichi chaque année et portant des objectifs annuels propres
- 1 étude de connaissance des publics chaque saison
- Les Humanités : 1 événement annuel qui inclut au moins 1 création de haut niveau par saison impliquant des artistes amateurs
- Les artistes, moteurs de l'éducation artistique et culturelle (ateliers, rencontres) : au moins 50 initiatives par saison
- Les priorités d'action : publics en difficulté sociale, personnes en situation de handicap, publics jeunes et étudiants
- Développement des services aux publics et de la convivialité du lieu

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

AXE 3 : LE PROJET INTERNATIONAL DU QUARTZ

Objectif 7 : Le maintien d'une programmation internationale et la mise en place d'un projet européen.

Depuis 4 ans et auparavant déjà, Le Quartz a tissé des liens nombreux avec les scènes européennes et internationales (Festival DañsFabrik). Il semble opportun désormais de renforcer la programmation de spectacles étrangers et de penser un projet européen à l'occasion du Festival NoBorder (les musiques populaires du monde au cœur d'un projet de développement de l'Europe contemporaine).

Finalité : mobiliser des fonds européens pour consolider le projet artistique.

Le Quartz doit être porteur d'un projet international, car c'est le rôle d'une scène nationale de notre temps, car les productions sont aujourd'hui largement sans frontière et qu'il est important d'en être le reflet, car enfin la métropole brestoise a toujours éveillé l'intérêt des voyageurs et ouvert ses antennes vers l'horizon…
Porter un projet international, c'est avant tout retrouver dans la programmation du Quartz des projets étrangers. Rappelons que le théâtre en langues étrangères est entré au Quartz assez récemment, surtout depuis quatre saisons. Cette présence doit pouvoir être maintenue et amplifiée parce que le public apprend à aimer le théâtre en version originale par la pratique. Passé le cap de la langue et la lecture parfois difficile des surtitres, c'est ensuite le plaisir fou d'un théâtre qui raconte non seulement une histoire, mais aussi une culture, une musicalité, une interprétation propre. Les spectateurs du Quartz doivent pouvoir accéder à ce type de propositions, le plus souvent possible. C'est le critère économique qui en constitue le principal obstacle ; il faudra veiller néanmoins à trouver les formes pertinentes et économiquement viables, au moins deux fois par saison (idéalement une grande forme, de celles qui créent un choc chez les spectateurs comme le fut la venue de Thomas Ostermeier en 2011, et une forme plus restreinte qui concerne davantage le théâtre expérimental et performatif).
Au-delà de la question de la langue, des productions internationales doivent être présentées dans les autres disciplines, comme écho de la scène étrangère : danse, cirque, musiques…

A ce titre, NoBorder sera l'une des expressions fortes de l'ouverture du Quartz sur le monde. D'abord à travers sa dense programmation. Que pendant près d'une semaine (si l'on ajoute, aux trois jours du festival, son prologue – le Before – et son épilogue que constitue le partenariat avec Penn Ar Jazz en fin de festival), le public puisse voyager parmi les propositions musicales de la planète, en lien direct avec les cultures et traditions mais inscrites dans la modernité des artistes les plus contemporains. Et cette programmation continuera de s'enrichir avec des temps de réflexions : colloques, journées professionnelles, conférences. Traverser ainsi les problématiques des musiques populaires du monde.
Au cœur de NoBorder, et comme point d'ancrage, se tiendront les musiques populaires de Bretagne. Les questionnements originels du projet, qui connaîtra en 2016 sa 6ème édition, sont à replacer au centre des problématiques : comment vivent aujourd'hui les musiques populaires de Bretagne, comment les soutenir en production et en favoriser la diffusion à une échelle internationale, comment permettre aux musiciens créateurs de nourrir leur héritage et formation traditionnelle des outils et développements artistiques les plus contemporains ? NoBorder devra être l'occasion d'avancer sur ces différentes lignes et ainsi se positionner comme le principal lieu de rendez-vous des programmateurs, de la presse et des professionnels permettant de découvrir et de rencontrer la création contemporaine dans le champ des musiques populaires de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Et c'est autour de ces questionnements que sera construit un projet européen au cours de la présente convention. Il paraît en effet opportun de mettre en réseau un certain nombre d'acteurs européens pour échanger sur la création et la circulation des œuvres, créées partout dans le monde, et parfois dans des régions particulièrement reculées. Dès 2016, seront engagées des démarches dans ce sens : réunir jusqu'à cinq partenaires européens, festivals, agences culturelles, universités. Ceux qui sauront, comme NoBorder, être à la fois générateurs de créations et de pensées autour des musiques populaires. L'objectif sera de mettre en place, d'ici la fin de la convention, un projet opérationnel initiateur de fonds européens et permettant de soutenir des projets de créations musicales tant en coproduction qu'en diffusion. La mission de conseil de Spectacle Vivant en Bretagne sera sollicitée à cette occasion.

Objectif 7 :

- Des propositions internationales tout au long de la saison (10 propositions musicales, 2 ou 3 spectacles de théâtre en langue étrangère, 5 propositions chorégraphiques)
- NoBorder, un festival international, aussi bien à travers son objet, que son colloque et sa programmation : la Bretagne et son lien avec les cultures du Monde
- NoBorder : mise en place d'un projet européen, initié sur la période de la convention et bénéficiaire de fonds européens (Europe Créative)

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Objectif 8 : Consolider le rayonnement international du Quartz.

Le rayonnement international : consolider la place du Quartz sur la scène internationale, notamment dans le champ chorégraphique. DañsFabrik doit à la fois poursuivre ses commissariats croisés avec des interlocuteurs internationaux (Lenio Kaklea/Grèce en 2016, Marcela Santander Corvalàn/Chili en 2017) et accueillir des professionnels étrangers au moment du festival (travail spécifique et ciblé, mené en partenariat, tel que la mise en place de bourses, aides aux voyages…).

Finalité : la diffusion internationale des artistes.

Si NoBorder porte dans son objet une réalité internationale intrinsèque, DañsFabrik reste certainement l'événement artistique qui participe le plus au rayonnement international du Quartz. En effet, Le Quartz est largement repéré, et ce depuis de nombreuses années, comme acteur important de la création chorégraphique internationale. D'abord avec le festival Antipodes de 2000 à 2011, aujourd'hui avec DañsFabrik. Et il semble d'ailleurs indéniable que le festival DañsFabrik a su se créer une identité pendant la période de la précédente convention. C'était un objectif majeur du nouveau projet : faire exister un festival de créations chorégraphiques respectueux de l'histoire du Quartz en la matière mais apte aussi à se positionner différemment, mettre à l'honneur les écritures chorégraphiques, s'éloigner de la performance et redonner aux chorégraphes – les grands maitres comme les émergents – une place privilégiée le temps d'un festival. L'autre enjeu étant de construire ce temps fort pour la danse dans toute la ville de Brest. DañsFabrik, festival de Brest. Ces deux objectifs croisés nous semblent aujourd'hui atteints.

Le positionnement de DañsFabrik, comme festival international, s'exprime notamment à travers l'invitation d'un curateur étranger qui co-programme une partie du festival alimentée par son regard et la création issue de son pays d'origine. Cette démarche permet à la fois de se faire l'écho de la production chorégraphique d'une partie du monde mais aussi de soutenir des artistes émergents dans des régions où la danse dispose souvent de peu de moyens. Ces projets internationaux sont également l'occasion de collaborations très riches avec des acteurs étrangers, lieux culturels, festivals, centres culturels, Instituts Français. La présente convention pérennisera ces invitations de curateurs étrangers et cherchera à les amplifier. En 2016, la danseuse et chorégraphe Lénio Kakléa dirigera la programmation d'un focus grec. En 2017, c'est l'artiste associée du Quartz, la danseuse Marcela Santander Corvalàn, qui assurera le rôle de curatrice avec un programme chilien que nous souhaitons dense et ambitieux. Une certaine anticipation nous a paru nécessaire afin d'envisager une montée en puissance de ces collaborations, notamment avec une place prépondérante pour les créations.

Si le rayonnement international du Quartz à travers le festival DañsFabrik nous semble aujourd'hui acquis, il pourrait être amplifié, notamment grâce à l'intérêt croissant des professionnels étrangers pour la manifestation. C'est leur regard sur le festival et leur présence lors des différentes éditions, parce qu'ils sont prescripteurs, qui pourront permettre aux artistes une plus large diffusion internationale. L'enjeu des prochaines années est certainement là. C'est en tout cas un objectif que nous souhaitons nous fixer : travailler dans le sens d'une présence accrue de professionnels étrangers au festival DañsFabrik.
Pour cela, il s'agit d'envisager des dispositifs d'incitation. Il s'agit aussi de participer, autant que possible, à divers réseaux professionnels. Des discussions sont en cours avec certains partenaires institutionnels du Quartz, notamment avec Spectacle Vivant en Bretagne et l'Office National de Diffusion Artistique, afin de financer voyages et frais d'accueil de professionnels invités. D'autres discussions permettent d'espérer l'organisation de réunions professionnelles internationales au Quartz durant le festival afin de proposer aux programmateurs d'assister à la fois à des spectacles et à des temps d'échanges et de réflexions. Ces démarches visent la présence d'une vingtaine de professionnels étrangers à l'horizon 2019.

Objectif 8 :

- DañsFabrik, un festival au rayonnement international (1 curateur étranger, collaborateur de chaque édition)
- DañsFabrik, un festival international par ses collaborations, son contenu, sa visibilité (échos dans la presse et les réseaux professionnels internationaux)
- 20 professionnels internationaux attendus à l'horizon 2019

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

AXE 4 : CONSTRUIRE LE QUARTZ DE DEMAIN

Objectif 9 : Porter le projet de réhabilitation du Quartz.

Des travaux de réhabilitation du Quartz : sur la durée de la présente convention, un projet ambitieux de réhabilitation du Quartz sera mis en œuvre par Brest Métropole. Il portera à la fois sur la rénovation des espaces, la restructuration des équipements scéniques et la remise en forme des circulations et distributions du lieu. En conformité avec le projet stratégique de Brest'aim, il s'agira de participer activement à l'étude de faisabilité, aux réflexions tant de programmation que du projet architectural. Il s'agira aussi d'envisager l'activité du Quartz (Culture/Congrès) hors les murs durant la période de travaux.

Finalité : concevoir Le Quartz des 30 prochaines années.

Conformément à la prochaine Programmation Pluriannuelle des Investissements de Brest Métropole, au Contrat de Plan Etat-Région et au Contrat de Territoire initié par le Département du Finistère, Le Quartz va bénéficier de travaux de réhabilitation ambitieux. La période d'intervention semble encore ajustable mais il est impératif qu'elle débute au cours de la présente convention. Cela implique un rythme soutenu dans les phases de réflexion, de projet architectural et de passation des marchés par Brest Métropole (2016-2018). Et c'est lors de ces différentes phases que les équipes du Quartz et des services généraux de Brest'aim devront travailler en concertation avec les services de Brest Métropole. Il s'agira de définir le périmètre d'intervention qui soit le plus ambitieux possible, conforme au cadre économique fixé, et apte à inventer Le Quartz des 30 prochaines années.

A l'heure où s'écrit cette convention, aucun scénario ne doit être arrêté, ce sera l'objet des réflexions à venir. Cependant, a été fixé un certain nombre d'orientations : la mise aux normes écologiques et de développement durable du bâtiment, la rationalisation des circulations et usages du public, la correction des vétustés et usures des espaces pour faire face notamment au marché très concurrentiel des salons et congrès, la recherche d'une meilleure technicité des équipements scéniques, dans le respect de la sécurité des personnels et usagers.
Ces objectifs sont importants ; il sera peut-être nécessaire de faire des choix et des arbitrages. Brest'aim doit pouvoir être au cœur du processus décisionnel afin de veiller à ce que les décisions soient au plus proche des exigences opérationnelles de l'équipement. De la même façon, il nous semble primordial d'envisager un calendrier établi avec réalisme, non susceptible d'être remis en cause sauf en cas de force majeure, afin de permettre la mise en place de saisons hors les murs et d'activité de congrès délocalisées dans d'autres équipements métropolitains pendant la période de fermeture. Ces situations doivent rester temporaires et limitées.

C'est l'autre mission que les équipes du Quartz devront assumer dans le cadre de cet objectif : le maintien de l'activité pendant la réalisation des travaux. Pour ce qui concerne le projet culturel, nous l'avons dit, l'activité hors les murs étant déjà expérimentée, elle sera amplifiée et généralisée. Des saisons « vagabondes » qui sont souvent l'occasion de beaux événements hors les murs (Le Mac Orlan, la Maison du Théâtre, la Carène,…), de nouvelles collaborations et de partenariats multiples. L'enjeu sera de profiter de la contrainte de délocalisation pour inventer encore de nouveaux rapports aux publics, et notamment dans les quartiers de la métropole.

Concernant l'activité de Congrès, elle se déploiera essentiellement dans les autres équipements gérés par Brest'aim, réunis au sein de l'entité Brest'aim Event, ainsi que sur le Plateau des Capucins. Cette démarche concertée de l'offre événementielle à l'échelle de la société est engagée depuis 2015. Elle sera le réceptacle naturel et éprouvé de l'activité de Congrès du Quartz durant la période de travaux (à Brest Expo, à la Brest Aréna, à Océanopolis, au Rinkla Stadium ou encore aux Marinas du Château et du Moulin Blanc, ou jusque sur la Recouvrance).

Objectif 9 :

- Participer activement à la réflexion quant à l'élaboration et la réalisation des travaux de rénovation du Quartz
- Mettre en place des saisons hors les murs pendant la période de travaux

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Objectif 10 : Veiller à la pérennité financière de la scène nationale.

L'équilibre financier : dans le contexte économique général et en parallèle des objectifs ambitieux que porte ce contrat, le maintien d'une gestion rigoureuse et d'un équilibre financier sera un enjeu majeur. Ici sont envisagés des axes de développement économique répartis en trois points : rationalisation des charges de fonctionnement (mutualisation avec Le Quartz Congrès, maintien d'une masse salariale contenue, limitation des investissements), développement des recettes propres et subventions (développement des recettes de production et maintien d'un haut niveau de recettes de billetterie, développement de l'aide publique), développement du mécénat (activation et développement du Fonds de dotation).

Finalité : maintien d'un budget artistique supérieur à 40%.

Le dernier objectif de cette convention en est aussi la synthèse : comment envisager des enjeux artistiques novateurs et ambitieux dans un contexte de fragilisation des financements publics ? Si la participation financière des tutelles du Quartz doit pouvoir être pérennisée pendant la durée de cette convention (c'est la raison d'être de cette convention dite d'objectifs et de moyens), il appartient aux équipes du Quartz de garantir une bonne gestion et un usage optimal des ressources au service du projet artistique. Le bilan de la dernière convention présente sur ce point une entière satisfaction. Les efforts et orientations engagés depuis les quatre dernières années doivent être poursuivis.

En premier lieu, on veillera à contenir les charges de fonctionnement dans le strict minimum, ou tout au moins au plus près des besoins. Les travaux du Quartz permettront, à terme, de réduire les frais d'entretien du bâtiment qui, aujourd'hui, pèsent lourd en raison de la vétusté des espaces. La mutualisation des frais fixes entre les activités culturelles et de congrès sera également poursuivie et permettra de gérer l'ensemble des fluides et consommables à flux tendus. Enfin, la question de la masse salariale permanente sera au cœur des problématiques. Il faut rappeler ici que Le Quartz bénéficie de personnels remarquables, félicités régulièrement pour leur professionnalisme et leur engagement, et que le succès du Quartz repose principalement sur ses équipes. Il faudra donc veiller à ne pas fragiliser ce point fort du projet. Néanmoins, la masse salariale permanente a été contenue à près de 2 millions d'euros pendant la période de la précédente convention, on cherchera à maintenir à nouveau ce montant pour les quatre années à venir. Une réflexion de fond sera notamment menée lors des prochains départs en retraite afin de trouver, à ces occasions, des modes d'organisation nouveaux qui soient à la fois opérationnels et économiquement plus légers.

Si des efforts doivent être consentis sur les charges, on cherchera parallèlement et intensément à développer de nouvelles ressources. La jauge importante de la Grande Salle du Quartz permet d'envisager des recettes de billetterie conséquentes. Il faudra bien entendu garantir ainsi un taux de recettes propres suffisants, tout en maintenant un projet artistique exigeant qui ne fasse pas de concession à la culture commerciale. C'est bien là le jeu d'équilibre : accueillir un large public sur des propositions populaires dont l'exigence artistique ne soit jamais en cause.

La production déléguée doit aussi permettre d'accroître la part de recettes propres dans les ressources du Quartz. Mais là encore, il faudra être attentif au juste équilibre entre l'important investissement que nécessite une production déléguée et ses retombées potentielles. Seuls de solides montages de productions, coproductions et pré-achats permettront de tenir cet objectif (dès 2016, la production déléguée du spectacle *Fumiers* de Thomas Blanchard répondra très directement à ce principe, avec une exploitation de 40 dates dès la première année et des options pour la saison suivante, notamment une exploitation longue à Paris).

Enfin, il faudra développer le Fonds de dotation du Quartz, désormais actif. Il a été créé en août 2014, présidé actuellement par l'écrivain Yann Queffelec. Il est aujourd'hui doté de près de 100.000 euros par an, on peut espérer doubler ces apports à l'horizon 2019. Pour cela, une politique plus offensive semble nécessaire, notamment à travers des projets personnalisés proposés aux mécènes. Ces fonds privés ne viendront pas se substituer aux financements publics, lesquels doivent être pérennisés. Ils viendront consolider le budget artistique du Quartz.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Enfin, Le Quartz engagera une étude des retombées économiques indirectes et induites sur le territoire, en lien avec l'ADEUPA, agence d'urbanisme, afin de mesurer l'impact économique de la scène nationale.

Objectif 10 :

- Maintenir les charges de fonctionnement du Quartz à un niveau minimal
- Maintenir la masse salariale permanente du Quartz à un montant stabilisé sur la durée de la convention (2 millions d'euros)
- Développer les recettes propres au travers de productions et de recettes de billetterie à un niveau optimal (1,5 à 2 millions d'euros, en fonction des projets et des saisons)
- Travailler au développement du Fonds de dotation du Quartz (objectif : 200 000 euros par an)
- Engager une étude sur les retombées économiques du Quartz.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE 2

Budget prévisionnel établi par Le Quartz ANNEE 2016

———

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

LE QUARTZ - Scène nationale **BUDGIT PREVISIONNEL 2016**

	BUDGET HT 2016	Subventions TTC
Recettes des entrées individuelles	2 194,0	
Cessions	192,0	
Location de salles	78,0	
Mise à disposition de personnel	63,0	
Autres prestations de services/ actions artistiques	37,0	
Ventes bar	35,0	
Chiffre d'affaires	**2 599,0**	
Subventions BREST Métropole. 12èmes	2 924,0	2 991,4
Subvention Drac	944,0	963,0
Subvent.Départ. du Finistère	105,0	107,0
Subventions Région Bretagne	245,0	250,0
Subvent.privées & partenariat	276,0	276,0
Subventions	**4 494,0**	**4 587,4**
Produits inter-équipements Brest'Aim	630,0	
Part de l'glt	0,0	
Produits divers de gestion	**630,0**	
Quote-part de subvent.virées au rt		
produits de cession	0,0	
Autres produits	**0,0**	
IFC et autres	0,0	
Transferts de charges	**0,0**	
Rep amort et provision		
Reprises provisions	**0,0**	
TOTAL DES PRODUITS	**7 723,0**	
Achats de fournitures stockées	1,0	
Achats de spectacles et frais annexes	2 409,7	
Eau	31,0	
Electricité, gaz	106,5	
Fournitures d'entretien et de réparation	59,0	
Achats de petit matériel & outillage,mobilier	24,8	
Fournitures administratives	6,0	
Achats tickets,cartes, billetterie	8,0	
Fournitures informatiques	12,8	
Carburant véhicules service	4,5	
Achat Bar et boutique	24,0	
Achats	**2 687,3**	
Cofely Ouest forfaitaire	320,0	
Cofely Ouest fluides	85,0	
Sous-traitance informatique	10,6	
Sous-traitances générales (bar)	40,8	
Sous-traitances son & lumière	1,5	
Evacuation des déchets (bennes)	1,5	
Locations immobilières	34,0	
Locations mobilières	30,0	
Charges locatives	1,0	
E& R / biens immobiliers	31,0	
E& R / biens mobiliers	38,0	
Contrat d'entretien, maintenance	61,3	
Assurances	36,2	
Documentations - frais de séminaires	5,2	
Services extérieurs	**696,1**	
Personnel extérieur (adecco)	20,0	
Honoraires	18,0	
Publicité, publications, relations publiques	95,0	
Transports divers	5,5	
Déplacements, missions	36,0	
Réceptions	16.0	
Frais postaux, télécoms	41,0	
Services bancaires	6,5	
Cotisations, frais recrutement	8,6	
Nettoyage des locaux	88,0	
Gardiennage et surveillance	259,0	
Autres services extérieurs	**593,6**	
Taxe professionnelle	0,0	
Autres impôts et taxes	19,0	
Impôts et taxes	**19,0**	
Personnel permanent	2 101,8	
Personnel - Agents accueil	176,7	
Personnel temporaire (cdd)	25,0	
Salaires des intermittents du spectacle	589,6	
Autres charges de personnel (tickets rest)	3,5	
Charges de personnel	**2 896,6**	
Charges inter équipement	50,0	
Droits d'auteurs	295,0	
Charges communes Siège	284,6	
Charges diverses de gestion	**629,6**	
Charges financières	**0,8**	
Charges Exceptionnelles	**0,0**	
Dotations aux amortissements d'exploitation	200,0	
Dotations de l'exercice	**200,0**	
TOTAL DES CHARGES	**7 723,0**	
RESULTAT	**0,0**	

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE 3

Modalités de versement spécifiques pour chaque collectivité publique

———

Pour l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC de Bretagne) :

Pour chaque exercice budgétaire, une convention administrative sera signée entre l'association et l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC de Bretagne) qui précisera le montant de la subvention, au titre des crédits déconcentrés pour l'année budgétaire en cours.

Un premier versement de 80 % interviendra pour la fin du 1er trimestre, le solde de 20 % sera versé à réception de l'ensemble des pièces nécessaires à l'engagement comptable.

Région Bretagne :

Le règlement de la subvention s'effectuera en en deux versements (75 % à la signature de la convention financière annuelle et 25 % après transmission d'un bilan d'activité et d'un bilan financier annuels) après examen du dossier annuel de demande de subvention par la commission permanente du Conseil régional, dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription au budget des crédits suffisants.

Département du Finistère :

Le règlement de la subvention s'effectuera en un seul versement, au cours du premier semestre de l'exercice en cours, après examen du dossier annuel de demande de subvention par la commission permanente du Conseil départemental, dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription au budget des crédits suffisants

Brest Métropole :

Un 12ème de la subvention annuelle est versé chaque mois de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE 4

Contributions non financières

———

Locaux mis à disposition par Brest Métropole conformément aux dispositions de la convention d'affermage entre la Communauté Urbaine de Brest et Brest'aim :

L'ensemble des biens et équipements d'exploitation mis à disposition du Quartz - Scène Nationale de Brest s'étend sur 23 147 m^2 et se définit comme suit :

- une grande salle nommée « Grand Théâtre » de 1 500 places avec coulisses et loges ;
- une salle dite « Petit Théâtre » de 350 places ;
- des salles de répétition pour la musique, la danse et le théâtre ;
- une salle d'exposition ;
- des locaux annexes ;
- une salle dite « Méridienne » de 380 m^2, des salles de réunions et des salons de restauration gérés par la filière Congrès mais utilisables occasionnellement par Le Quartz - Scène Nationale.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE 5

Grille des indicateurs relative aux scènes nationales

———

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Nature de l'activité	Moyenne des 3 dernières saisons	Prévisionnel Saison N+3	Réalisé Saison N + 3
L'activité artistique			
Programmation spectacle vivant			
Nombre de spectacles			
Nombre de représentations			
Dont provenant de compagnies régionales			
Dont hors les murs			
Dont séances scolaires			
Dont temps forts			
Dont spectacles jeune public			
Dont tout public/jeune public			
Dont théâtre			
Dont musique			
Dont danse			
Dont cirque			
Dont autre			
Programmation arts visuels			
Nombre d'expositions/jours d'ouverture			
Programmation cinéma			
Nombre de films			
Dont art et essai			
Dont recherche			
Dont patrimoine cinématographique			
Dont Europa cinéma			
Nombre de séances			
Soutien aux œuvres et aux artistes			
Budget global co-production + production			
Dont numéraire			
Nombre de journées artistes au travail			
dont artistes de la région			
Nombre de co-productions			
Dont compagnies régionales			
Apport budgétaire minimum par co-production			
Dont apport en industrie			
Nombre de productions déléguées			
Dont compagnies régionales			
Nombre de représentations minimum à la SN			
Apport numéraire minimum par production			
Volume d'emplois permanents développés en une année (en ETP)			
Volume d'emplois intermittents développés en une année (en ETP)			
Soutien au milieu professionnel			
Nombre de formations destinées aux artistes			
Nombre de formations destinées aux professionnels de l'accompagnement de la création et de la diffusion			
Nombre de stagiaires en démarche de professionnalisation			
Le rapport aux publics et aux territoires			
Publics			
Fréquentation payante spectacle vivant			
Dont hors les murs			
Dont fréquentation de jeunes scolarisés			
Fréquentation payante cinéma			
Dont fréquentation jeunes scolarisés			
Nombre d'établissements partenaires			
Dont avec convention			
Nombre d'établissements partenaires dans le champ culturel			
Dont établissements de création et de diffusion			
Dont établissements enseignement supérieur			
Nombre d'établissements scolaires et universitaires partenaires			
Dont écoles			
Dont collèges			
Dont lycées			
Dont universités et enseignement supérieur			
Nombre d'options			
Nombre de classes culture			
Nombre de structures partenaires hors champ culturel et éducatif			

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Dont santé			
Dont pénitentiaire			
Dont social			
Nombre de personnes différentes qui bénéficient des activités de la SN hors programmation			
Evaluation de la fréquentation non payante			
Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux			
Nombre de connexions au site internet/an			
Inscription territoriale			
Nombre de collectivités partenaires			
Dans l'agglo/communauté de communes			
Hors agglo/communauté de communes			
Partenariats internationaux			
L'organisation de la scène nationale			
Nombre de formations destinées aux personnels permanents			
Nombre de formations destinées aux artistes et techniciens			
Nombre de stagiaires en formation			
Nombre d'emplois aidés			
Nombre de personnes en contrat de professionnalisation			
Nombre de sessions de formation dans lesquelles le (la) directeur(rice) est intervenu(e)			
Nombre de sessions de formation dans lesquelles les cadres de directions sont intervenus			
Nombre de jours de participation du directeur à des instances extérieures			
Nombre de jours de participation des cadres de direction à des instances extérieures			

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ASSOCIATION "LE CARRÉ MAGIQUE", PÔLE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE
Place des Ursulines
Parvis des Droits de l'Homme
22300 LANNION

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

2016 – 2017 – 2018 - 2019

Lannion-Trégor Communauté

Département des Côtes d'Armor

Région Bretagne

Ministère de la Culture et de la Communication
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Vu la Charte des missions de service public pour le spectacle qui définit les principes généraux de l'action de l'État en faveur du spectacle vivant, appliquée depuis le 22 octobre 1998,
Vu la circulaire du 31 août 2010 relative aux labels et réseaux nationaux du spectacle vivant et vu le cahier des missions et des charges des Pôles Nationaux des Arts du Cirque ;
Vu la circulaire du Premier ministre, du 1er décembre 2000, relative aux conventions pluriannuelles d'objectifs conclues entre l'État et les associations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n° 11-CULT/1 du Conseil Régional en date des 24 et 25 mai 2011 adoptant les orientations du projet de politiques culturelles pour la Bretagne,

Entre d'une part :

- Lannion-Trégor Communauté représentée par Monsieur Joël LE JEUNE, Président et signataire, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 juin 2016 ; ;
- Le Département des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Alain CADEC, Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor et signataire, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale n° 5.1 en date du 16 mars 2016 ;
- La Région Bretagne, représentée par Monsieur Pierrick MASSIOT, Président du Conseil régional de Bretagne, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° 16_601_04 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 11 juillet 2016 ;
- L'État (Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Patrick STRZODA, Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Ci-après désignés, " **les partenaires financeurs** " ou " **les collectivités publiques** "

Et d'autre part :

L'association "Le Carré Magique", représentée par son président M. Didier GAGNAT, association déclarée au Journal Officiel en date du 2 mars 1999, ayant son siège social Place des Ursulines – Parvis des Droits de l'Homme à LANNION.

N° de SIRET : 379 546 526 00011 - code APE 9004 Z

N°s de licences : 1-1003485, 2-1003486 et 3-1003487, en date du 12 juin 2013
Titulaire : M. Philippe LE GAL

-:-

Ci-après désignée " **le bénéficiaire** " ou " **l'association** "

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le champ de développement des politiques culturelles dont se sont dotées le ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, le Conseil départemental des Côtes d'Armor et le Conseil régional de Bretagne. Elle s'inscrit également dans le cadre contractuel qui identifie le Carré Magique comme un équipement structurant de Lannion-Trégor Communauté, dont le directeur de l'association, M. Philippe LE GAL est pleinement responsable du projet artistique et culturel comme de la gestion.

La présente convention réaffirme la volonté du Ministère de la Culture et de la Communication de soutenir, conjointement avec les collectivités territoriales, le développement de pôles nationaux pour les arts du cirque afin de constituer un maillage de structures de référence sur le territoire, fondées autour de quatre missions principales :

- le soutien à la création par des résidences de compagnies, des apports en coproduction, l'accompagnement de projets, ainsi que toute action pouvant aider à la reconnaissance des arts du cirque ;
- l'élargissement de la diffusion des arts du cirque par des programmations régulières, notamment en collaboration avec d'autres structures d'action culturelle, sur un territoire régional, voire interrégional ou transfrontalier ;
- la sensibilisation des publics aux arts du cirque en stimulant des synergies entre création, diffusion et action culturelle, pratiques amateurs et approches de nouvelles formes artistiques, pour qu'un nouveau regard s'ouvre sur le cirque ;
- l'accompagnement et la structuration de la profession et le cheminement des artistes notamment dans le renouvellement des écritures.

La présente convention s'inscrit dans la continuité de la convention triennale 2011-2013 dont le bilan, jugé positif par les tutelles signataires réunies à Lannion les 9 décembre 2013 pour un premier bilan et le 12 mai 2015 pour un bilan final, a constitué le socle d'élaboration de la convention 2016-2019, dont le terme a été fixé au 31 décembre 2019.

La présente convention s'inscrit dans le cadre du projet artistique et culturel du Carré Magique, Pôle national pour les arts du cirque, décrit ci-dessous, dont le point de départ coïncide avec la saison artistique 2015-2016, initiée par Philippe LE GAL, son directeur.

La présente convention prend en compte les équipements dont dispose l'association pour mener à bien l'ensemble de ses missions et la salle de répétition qui sera opérationnelle avant le terme de la présente convention, dans le respect de ses statuts, conformément aux budgets annuels, établis selon les règles en vigueur, pour lesquels les collectivités publiques, signataires de ladite convention, sont sollicitées.

Pour leur part :

L'État, ministère de la Culture et de la Communication, a, dès 2001 dans le cadre de l'Année des Arts du cirque, défini en tant qu'axe majeur de sa politique, le repérage et la consolidation de pôles de référence pour le cirque en région.
À partir de 2010, l'État a défini le label de Pôle national des arts du cirque et entend que Le Carré Magique en soit un des premiers bénéficiaires sur le territoire national.
Sans renier les principes d'itinérance qui participent de l'identité et de la tradition du cirque, l'installation de ces pôles vise à constituer un maillage de structures par la production et la diffusion des arts de la piste. Bien ancrés sur leurs territoires, proches de leurs publics, ces lieux peuvent garantir un développement durable des arts de la piste. Cette structuration

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

permet aussi de stimuler des synergies fructueuses entre création et action culturelle, pratique amateur et approche des formes artistiques, pour qu'un nouveau regard s'ouvre sur le cirque.

La Région Bretagne s'est fixée pour objectifs de créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires, de favoriser le développement des ressources au service des artistes et des porteurs de projets et de soutenir les pratiques artistiques et culturelles et leur transmission, la diversité culturelle et le patrimoine culturel immatériel.
Dans ce cadre, elle soutient les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique, qui favorisent la rencontre des artistes et des populations et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets.
A ce titre, elle soutient le projet artistique et culturel du Carré magique avec un intérêt particulier pour les points suivants :

- la production déléguée, la co-production de spectacles et l'accueil d'artistes en résidence, telles que définies dans le projet artistique et culturel, et plus particulièrement des équipes régionales ;
- le développement d'un accompagnement sur la globalité d'un projet de production, au delà de l'apport financier, depuis la phase amont des projets (montage de production) jusqu'à la phase aval (organisation de tournées) ;
- le développement de partenariats avec le réseau des lieux de diffusion et des festivals de Bretagne pour la production conjointe d'artistes de Bretagne favorisant la consolidation des productions régionales ainsi que de partenariats interrégionaux dans le réseau des scènes de cirque favorisant la circulation des artistes sur le territoire national.

Le **Département des Côtes d'Armor** a fixé comme priorités de ses interventions en matière de politique culturelle, le soutien à la création et à l'émergence artistique, la présence artistique sur les territoires et en direction de tous les publics ainsi que l'accompagnement de projets artistiques et culturels ambitieux. A ce titre, il accompagne le Carré Magique, Pôle national des arts du cirque, afin qu'il mette en oeuvre, de façon optimale, son projet artistique articulé autour :

- du soutien à la création, à la production et à la structuration des équipes artistiques (émergentes notamment),
- d'une diffusion pluridisciplinaire, qualitative et accessible (programmation hors les murs, politique tarifaire…)
- d'actions de sensibilisation, de médiation et d'éducation auprès des publics et notamment du jeune public dans le domaine identifié des Arts du Cirque.
  Le Département des Côtes d'Armor entend ainsi, avec le Carré magique, s'affirmer comme un territoire de cirque, espace de réseau, de rencontre des pôles de diffusion, de création et de production dédiés aux arts du cirque. Le Département accompagne également le Carré Magique dans son rôle central d'animation territoriale sur l'esthétique circassienne.

Lannion-Trégor Communauté, considérant l'intérêt communautaire du Carré Magique en sa qualité d'équipement structurant et conformément aux objectifs de son "Projet de Territoire", accompagne l'action de l'association sur l'ensemble de ses activités : soutien à la création et accompagnement des équipes artistiques, diffusion de spectacles "dans et hors les murs" dans des esthétiques variées (cirque, théâtre, musique, danse, …) , mise en œuvre d'actions éducatives, culturelles et artistiques, en direction des publics défavorisés, du milieu scolaire, des pratiques amateurs... Pour cela Lannion-Trégor Communauté met à disposition de l'association les locaux du Carré Magique et en assure l'entretien.

De plus, dans le cadre du label "Pôle National des Arts du Cirque", Lannion-Trégor Communauté soutient l'association dans ses actions de sensibilisation et de rayonnement de

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

la discipline des arts du cirque, en particulier en accompagnant le développement d'un temps fort tous les deux ans sur le cirque : le festival *Gare au Gorille*.

Enfin, Lannion-Trégor Communauté souhaite une implication du Carré Magique sur :

- *la réflexion sur la politique culturelle communautaire, mais également la politique liée au tourisme,*
- *la création d'un espace de concertation entre les principaux équipements culturels de son territoire, pour une meilleure complémentarité des projets et l'émergence de synergies communes,*
- *la coordination et l'animation d'un projet en direction du jeune public.*

Considérant que la réalisation du projet mentionné à l'article I nécessite un appui conjoint, sur la durée, les collectivités publiques ci-dessus mentionnées ont convenu de conclure avec le bénéficiaire une convention pluriannuelle d'objectifs.

Article I - Objet de la convention

Par la présente convention, l'association "Le Carré Magique" s'engage à réaliser le projet défini ci-dessous, dont le contenu détaillé figure en annexe 1, et dont la direction artistique, culturelle, et d'établissement, est assurée par M. Philippe LE GAL.

L'exigence artistique, la pertinence et la variété de ses actions, son ancrage territorial permettent au Carré Magique de s'inscrire en toute légitimité en tant que Pôle national des arts du cirque et prolonge les actions préalablement menées par celui-ci en faveur des Arts du cirque
Cette convention a donc pour objet de conforter le Carré Magique comme **PÔLE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE** pour les quatre années de référence 2016, 2017, 2018 et 2019, tant dans le domaine de la création, du soutien à la production et diffusion artistiques que par les actions de sensibilisation et de formation des publics.

Son action territoriale sera amplifiée sans toutefois négliger la pluridisciplinarité de ses propositions artistiques, garante d'un rayonnement juste et équilibré sur son aire naturelle d'influence, le Trégor, pris dans son acception la plus large.
Les trois axes de développement de son activité sont :

- **Le soutien à la création**
- **La diffusion artistique**
- **L'action artistique et culturelle**

Chacun des axes de travail intègre la question des arts du cirque sous l'angle de la création et du rapport aux publics. Un attachement à la jeune création et à l'émergence de nouvelles équipes artistiques prévaut. La création sous chapiteau y aura une place significative. L'engagement du Carré Magique en faveur du cirque contemporain et, au delà, pour toute forme artistique novatrice, constitue le socle de ses missions.
Le cadre des objectifs à atteindre, les moyens de leur mise en œuvre, sont définis ci-après. Figurent en annexe de la présente convention le projet artistique et culturel détaillé, les éléments budgétaires et financiers, intégrant les moyens techniques et humains nécessaires à sa réalisation.

Article II - Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans, **du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019**, à la condition expresse que M. Philippe LE GAL assure la direction de l'Association "Le Carré Magique" durant cette période.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

En cas de départ du directeur, avant son terme, une procédure d'appel à candidature sur la base d'une note d'orientation élaborée par les partenaires signataires sera engagée, conformément à la circulaire du 31 août 2010 relative aux labels et réseaux nationaux du spectacle vivant.

Au plus tard trois mois avant l'expiration de la convention, les parties signataires devront se faire connaître mutuellement leurs intentions en ce qui concerne son arrêt ou son renouvellement.

Le renouvellement éventuel interviendra au vu du bilan et de l'évaluation mentionnés à l'article VIII.

Un comité de suivi réunissant l'ensemble des partenaires financiers de l'association est mis en place et se réunira au minimum une fois par an pendant toute la durée de la convention.

Article III - Engagements financiers et moyens

Pour permettre la mise en oeuvre du projet porté par l'association, les collectivités publiques signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

Pour l'année 2016, le montant de la subvention de complément de prix est le suivant :

- **État :** 185.000 €
  subvention de fonctionnement pouvant être complétée par des crédits spécifiques pour l'éducation artistique
- **Région Bretagne :** 95.000 €
- **Conseil départemental des Côtes d'Armor :** 165.000 €
  subvention de fonctionnement pouvant être complétée par des crédits spécifiques éducation artistique et/ou événementiel **:**
  : pour l'année 2016, 5 000 € pour l'accueil du Cirque Plume
- **Lannion-Trégor Communauté :** 608.000 €
  subvention de fonctionnement pouvant être complétée par des crédits spécifiques éducation artistique et/ou événementiel

Pour les années suivantes, un plan de financement prévisionnel est établi en annexe 2 de la présente convention. Le montant annuel des subventions est déterminé pour l'État après le vote de chaque loi de finances et l'adoption des budgets opérationnels de programme par le comité de l'administration régionale et pour chaque collectivité territoriale après le vote de son budget, dans le cadre d'un avenant ou d'une convention financière.

Les budgets prévisionnels en annexe n'engagent pas les collectivités territoriales.

Article IV - Modalités d'exécution

Des annexes à la présente convention précisent :
- Le contenu détaillé du projet visé à l'article I (annexe 1) ;
- Le plan de financement prévisionnel pluriannuel (annexe 2);
- Les modalités de versement spécifiques pour chaque collectivité publique (annexe 3).

Article V - Obligations comptables et dispositions diverses

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

L'association s'engage à fournir à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

leur approbation par son assemblée générale, une copie de son bilan certifié conforme, le compte de résultat et les annexes, de l'exercice comptable pour lesquels la subvention a été accordée, ainsi que tous les documents utiles faisant connaître les résultats de son activité.

Conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce, si l'association a perçu dans l'année, de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant égal ou supérieur à 153 000 €, elle devra nommer un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant. Dans ce cas, elle transmettra dans le même délai que précédemment le rapport du commissaire aux comptes joint aux documents certifiés.

L'association communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

Au terme de la convention, les comptes de l'Association doivent être équilibrés, ne présentant pas de déficit qui viendrait peser sur les capacités d'action de l'équipement et son budget artistique. Toutefois, le rattrapage de déficits antérieurs est une donnée à prendre en compte afin de pouvoir restaurer à moyen terme le fonds de roulement de l'association. Ce rattrapage pourra reposer, afin de préserver la "Capacité artistique" de l'établissement, sur un écart positif entre le chiffre d'affaires réel de fin d'année et les recettes de billetterie figurant au budget prévisionnel.

L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

Article VI – Communication

Toute communication devra mentionner l'aide de l'État – ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, celles de Lannion-Trégor Communauté, du Département des Côtes d'Armor et de la Région Bretagne.

Tout document comportera les logos des partenaires ou leur mention.

Pendant la durée de la convention, le Carré Magique adoptera le sigle **"Carré Magique Lannion Trégor, Pôle national des arts du cirque en Bretagne"** sur tous ses documents de communication.

Article VII - Contrôle des collectivités publiques

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les représentants des collectivités publiques de la réalisation de ses objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et, tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'association en informera également les collectivités publiques concernées.

Article VIII- Bilan d'exécution de la convention et évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels les collectivités ont apporté leur concours, sur le plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre l'administration et l'association et précisées comme suit :

Un bilan d'exécution reprenant chacun des objectifs de la présente convention sera effectué au plus tard 3 mois avant son expiration entre les parties signataires. Ce bilan fera l'objet d'une évaluation portant sur les points suivants :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

- mise en œuvre du projet artistique et culturel tel que défini à l'article I et en annexe I ;
- volume de l'activité ;
- développement des publics tant sur le plan qualitatif que quantitatif (évolution des seuils de remplissage moyens des salles et chapiteaux) ;
- qualité du travail artistique et culturel ;
- développement de l'audience et du partenariat ;
- situation financière et rigueur de la gestion.

Ce bilan sera composé :

- de celui dressé par l'association "Le Carré Magique" en auto-évaluation ;
- de celui effectué par la Direction Régionale des Affaires Culturelles avec le concours éventuel de l'Inspection à la création et aux enseignements artistiques ;
- de celui effectué par chaque collectivité.

Les parties signataires conviennent de confronter ces bilans lors d'une réunion dont la date sera déterminée par accord conjoint.

Par ailleurs, l'association s'engage annuellement à adresser aux collectivités :

avant le 31 décembre de chaque année :

- le budget prévisionnel de l'année suivante ;
- le programme d'activités de la saison en cours ;

avant le 30 juin de chaque année :

- le bilan général et détaillé de l'activité de l'année écoulée ;
- les bilan financier et compte de résultat détaillés de l'année écoulée certifié par le commissaire aux comptes ;
- les statistiques de fréquentation de l'année écoulée ;
- le programme prévisionnel des activités de la saison suivante.

Article IX - Modifications, sanctions et résiliation de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article I.

En cas de non-exécution, de retard significatif et de modification substantielle sans l'accord écrit des partenaires financeurs des conditions d'exécution de la convention par l'association, ces derniers peuvent suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention financière par l'une des parties avec respect d'un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles I et V et VIII de la présente convention par le bénéficiaire.

Article X - Règlement des litiges.

En cas de litiges sur l'application des dispositions de la présente convention, le Tribunal administratif de Rennes est seul compétent.

Par ailleurs, le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de l'association vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et / ou la contribution financière des collectivités publiques ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Article XI – Exécution de la convention

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Trésorier payeur général, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Payeur régional de Bretagne, le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor, le payeur départemental des Côtes d'Armor, le Président de Lannion-Trégor Communauté, le Payeur municipal et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à LANNION. , le…….. en 6 exemplaires originaux.

Le Président de l'Association "Le Carré Magique"	Le Directeur de l'Association
Didier GAGNAT	Philippe LE GAL
Le Président de Lannion-Trégor Communauté	Le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Joël LE JEUNE	Monsieur Alain CADEC
Le Président du Conseil Régional de Bretagne	Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine
Monsieur Jean-Yves LE DRIAN	Monsieur Christophe MIRMAND

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE 1

Projet artistique et culturel
2016 • 2017 • 2018 • 2019

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

SOMMAIRE

En préambule - page 3
Rappel historique - page 3
Le cadre d'intervention du PNAC - page 4

1 – Soutenir la création - page 5
1-1 Être coproducteur - page 5
1-2 Les résidences circassiennes - page 6
1-3 Les associations artistiques - page 8
1-4 Être producteur délégué - page 9
1-5 Au-delà des résidences circassiennes - page 9

2 – La diffusion artistique - page 10
2-1 La saison artistique - page 10
2-2 Le festival « Gare au Gorille » - page 11
2-3 Une saison Jeune Public territoriale - page 13

3 – L'action artistique et culturelle - page 15
3-1 Les arts du cirque et les publics jeunes - page 15
3-2 Les arts du cirque et les autres publics - page 16
3-3 Les arts du cirque et la formation professionnelle - page 16
3-4 La Circothèque - page 16
3-5 L'action culturelle au-delà des arts du cirque - page 17
3-6 La politique tarifaire - page 17

4 – Les moyens - page 18
4-1 L'équipe - page 18
4-2 Les équipements - page 19

5 – Pour développer le Carré Magique - page 20

6 – Pistes artistiques - page 22

7 – Annexe Cahier des missions et des charges pour les pôles nationaux des arts du cirque - page 24

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

EN PRÉAMBULE

Rappel historique

Le Carré Magique a ouvert ses portes en janvier 1991. Théâtre de ville, il est géré par une association de développement culturel qui affiche une programmation pluridisciplinaire de qualité constituée de grands noms et de jeunes artistes bretons. L'équipement dispose d'une salle de 850 places ; le public répond immédiatement présent. C'est en avril 1995 que les arts du cirque font une entrée remarquée au Carré Magique avec la programmation du spectacle *Toiles* du Cirque Plume. Un premier chapiteau qui en appellera d'autres. Mais c'est d'abord en salle que l'aventure circassienne s'amplifie avec *Le Cri du Caméléon* présenté en février 1997. Suivront Jérôme Thomas, grande figure du jonglage, le Cirque Baroque et bien sûr Les Arts Sauts, qui, sous leur bulle fantastique conçue pour 900 spectateurs, créeront *Kayassine* en avril 1998 avant d'entamer un tour du monde de cinq années.

La pulsation circassienne s'impose à Lannion comme une seconde nature ; à l'orée de la saison 1997/1998, la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne intègre le Carré Magique dans le réseau des théâtres missionnés. La Ville, le Conseil général des Côtes d'Armor, le Ministère de la Culture et de la Communication participent directement à son financement. Le cirque est le champ artistique qui distingue le Carré Magique en Bretagne.

À compter de 2001, à l'occasion de l'année des arts du cirque initiée par le Ministère de la Culture et de la Communication, le Carré Magique devient « Pôle cirque » avec 10 autres établissements répartis sur le territoire national. Ensemble ils créent l'association Territoires de Cirque – à Lannion en 2004 – afin de soutenir la diffusion de cet art émergent apparu dans sa forme actuelle depuis à peine trente ans. Cette même année 2001 est signée la première convention pluriannuelle d'objectifs définissant le Carré Magique comme « Scène conventionnée pour les arts de la piste ».

En 2005, pour sa seconde convention, le Carré Magique bénéficie du soutien du Conseil régional de Bretagne et devient par convention équipement structurant de Lannion-Trégor Agglomération.

Un nouveau tournant pour cet établissement qui va connaître son premier changement de direction : Philippe Le Gal succède à Roger Le Roux en février 2007. Ce changement s'inscrit dans une continuité artistique.

Ce lieu emblématique du Trégor demeure éclectique dans ses choix tout en étant officiellement, depuis janvier 2011, l'un des douze pôles nationaux des arts du cirque en France.

Ce label créé par le Ministère de la Culture et de la Communication marque une vraie reconnaissance pour cette scène qui a accueilli les plus grandes compagnies, des Arts Sauts au Cirque Plume, de Johann Le Guillerm au Cirque Rasposo, en passant par les québécois des 7 Doigts de la Main, les australiens de Circa, les suédois de Cirkus Cirkör, et toute une génération d'artistes aujourd'hui emblématiques de l'évolution des arts du cirque : Aurélien Bory, Mathurin Bolze, Nikolaus, Chloé Moglia, Étienne Saglio, Jean-Baptiste André, Bonaventure Gacon, le Collectif XY, …

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Le cadre d'intervention du PNAC

Le Carré Magique est donc depuis 2011 Pôle national des arts du cirque en Bretagne. Un label national qui fait écho à l'empreinte territoriale de l'établissement et dont la pertinence est confirmée et validée au travers des conventions pluriannuelles d'objectifs par les partenaires publics : Lannion-Trégor Communauté, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, la Région et la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne.

Le Carré Magique, tout en conservant sa dimension pluridisciplinaire eu égard à son histoire et au contexte territorial, entend cultiver sa différence et agir au plus près des publics : Pôle national des arts du cirque, oui, c'est l'ADN du Carré Magique ; diffuseur de spectacles professionnels, originaux, de qualité, qui empruntent des chemins de traverse, qui ouvrent de nouveaux horizons, oui ; acteur économique et social, oui ; passeur, partenaire dans la sensibilisation, la formation des publics, oui ; agissant dans le cadre de missions de service public, encore oui ; attentif à développer de nouvelles coopérations ici, en Bretagne, et au-delà, toujours oui.

Travailler en réseau, imaginer des formats où la collaboration, l'échange sont la clé, participer à l'aménagement culturel et artistique de ce territoire, intégrer la dimension européenne, ce sont autant de chantiers dans lesquels le Carré Magique va s'inscrire dans cette nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019.

Ce nouveau contrat place au cœur de nos actions les artistes et les publics, véritables partenaires d'un projet dont l'ambition majeure est de rappeler sans cesse que l'art est constitutif de notre devenir citoyen, qu'il est fondamentalement populaire, que le cirque en est un merveilleux exemple, riche de ses capacités d'invention, de son exigence, de ses valeurs humanistes.

Cette fenêtre sur la vie, sur ce vivre ensemble tant revendiqué, nous entraîne à agir avec constance et sans jamais céder à la facilité. Nous agissons en toute simplicité dans le sensible, sur le sens et pour donner du sens à nos quotidiens aujourd'hui fortement morcelés. Certes, nous ne changerons pas le monde, mais avec les artistes, nous nous glisserons dans les interstices pour apporter un éclairage différent, alternatif et poétique. En un sens, la liberté de l'artiste est irréductible, nous travaillons à la préserver, à faire éclore le meilleur, l'inattendu, à l'offrir en partage.

Ce sont foncièrement des aventures humaines et à ce titre elles ne doivent pas se raréfier ou survivre, mais se développer, croître dans le risque, la subversion, la part de rêve qui habite chacune, chacun d'entre nous.

L'artiste agit en sa qualité de dépositaire d'un imaginaire inédit, nous sommes à ses côtés pour accompagner sa présence au monde, son épanouissement. De la monstration à la transmission, un fil est tendu en permanence et nous sommes aux deux extrémités, privilégiant les échanges, veillant à proposer les formes les plus variées de la création contemporaine. Encore ce souci de l'ouverture, de l'inattendu, de la surprise.

Et toujours ce mouvement qui nous anime, celui du médiateur, du pédagogue ; nous cultivons en fin de compte le terreau du spectacle vivant : de jeunes pousses vont éclore, des artistes confirmés se relaient à leurs côtés, à nos côtés. De l'émergence au répertoire, ainsi se construit notre histoire et celle d'artistes que nos publics ont à cœur de découvrir et le plus souvent, de redécouvrir.

L'art vivant est aussi une histoire au long cours qui s'appuie sur des dynamiques complémentaires : de la création à l'aménagement et l'animation des territoires. Le cirque est en ce sens un art exemplaire, populaire et généreux, innovant et d'une belle proximité.

Nous sommes heureux de servir cet art et de nous inscrire, à notre mesure, dans son histoire.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

1 - SOUTENIR LA CRÉATION

Soutenir la création est notre mission première. Elle passe par deux voies d'égale importance : en assurer sa diffusion ici et en relais avec d'autres établissements, et en amont participer à sa concrétisation par le truchement de résidences et / ou d'apports financiers dans le montage de production. Le choix de l'engagement dans tel ou tel projet induit la compréhension d'un propos, d'un projet mûrement réfléchi ou issu d'un impérieux désir d'expression d'un(e) artiste, d'une compagnie, engagé(e)s dans une démarche originale de recherche. Toutefois, dans le contexte économique et social qui est le nôtre aujourd'hui, de nouveaux paramètres, au-delà de la seule pertinence artistique, accompagnent nos choix : l'environnement du projet, son intégration au sein d'une communauté de partenaires qui optimiseront les conditions de sa diffusion, sa capacité à s'inscrire dans une temporalité qui fait sens. Notre responsabilité est pleinement engagée dès le début du processus : si nous adhérons à une démarche de création, nous devons être présents à toutes les étapes du montage et au-delà lors de l'exploitation du spectacle.

C'est l'enjeu de cette nouvelle convention : faire évoluer de manière qualitative notre engagement, car nous mesurons chaque jour davantage les fragilités des équipes artistiques, mais aussi les nôtres, et plus spécifiquement les difficultés croissantes de la création sous chapiteau. Si nous voulons être à la hauteur de nos engagements, cela signifie que notre accompagnement doit produire de la valeur ajoutée au-delà de nos apports financiers : recherche conjointe de partenaires pour la phase de montage de production mais aussi d'emblée pour l'organisation de tournées cohérentes, analyses budgétaires, partage de ressources, relais informatif auprès des réseaux nationaux ou internationaux, …

Dans cette dynamique de coproduction, nous nous rapprochons de plus en plus des critères de production pour assurer au plus juste la viabilité des projets artistiques. C'est un point essentiel pour le développement des arts du cirque.

Cette coresponsabilité sera à l'œuvre pour les prochaines coproductions du Carré Magique qui seront réservées en totalité au cirque.

Les priorités du Carré Magique dans le cadre de cette nouvelle convention :

- ***Les projets de moyen / grand format (de distribution équivalente ou supérieure à quatre artistes).***
- ***La création sous chapiteau.***

1.1 Être coproducteur

Cette qualité signifie un apport en numéraires distinct des résidences, des actions éducatives et des montants de cession – en référence à la charte éthique édictée par l'association Territoires de Cirque à l'automne 2012.

Chaque année, le Carré Magique apporte ainsi son concours au montage d'**au moins trois créations**. Le montant plancher de l'apport en numéraires est fixé à **7.500 €** (sept mille cinq cents euros).

Le Carré Magique pourra également accompagner d'autres projets au format plus léger ou participer de manière exceptionnelle à des productions dont le budget prévisionnel est quasi finalisé – effet de « bouclage ». Les montants engagés pourront alors exceptionnellement être inférieurs au plancher fixé précédemment.

Les créations accompagnées par le Carré Magique sont portées par des compagnies de référence ou émergentes, régionales, nationales ou étrangères. Ces créations sont conçues pour les salles, l'espace public ou le chapiteau.

Au-delà de l'apport en numéraires, le Carré Magique participe au montage des productions par :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

- *l'analyse des budgets de production / exploitation ;*
- *la participation à la détermination des coûts des cessions ;*
- *la recherche conjointe de partenaires ;*
- *la contribution à l'organisation de tournées en région élargie afin de maîtriser les coûts annexes ;*
- *la mise à disposition, à la demande, d'un bureau de production dans ses murs ;*
- *l'information auprès de la profession pour les premières représentations.*

L'administration d'une production demeure du ressort de la compagnie ; toutefois, le Carré Magique travaille avec celle-ci afin de mesurer la faisabilité financière et technique du projet et suit sa mise en œuvre. L'engagement financier des différents partenaires est précisé et les comptes définitifs seront portés à la connaissance du Carré Magique. En sa qualité de coproducteur, le Carré Magique a une responsabilité morale et il doit veiller au respect des bonnes conditions de la réalisation des projets soutenus incluant les seuils de rémunération des équipes engagées que ce soit dans les périodes de répétitions mais également au-delà.

De manière générale, le Carré Magique n'exerce pas de droit de suite sur les productions qu'il soutient sauf s'il en est le producteur délégué ou s'il s'inscrit dans une logique de « SEP », société en participation, prenant alors part aux éventuels risques et bénéfices et travaillant de manière soutenue à la diffusion du spectacle. En ce cas, les montants perçus sur les ventes du spectacle coproduit concerneraient son exploitation à l'exception des accueils chez les autres partenaires financiers du projet. Les taux déterminés sur les cessions devront être raisonnables afin d'éviter des prix de cession « dissuasifs ». Dans cette configuration, le Carré Magique garantit que les sommes perçues seront réinvesties dans de nouveaux projets de création.

Les spectacles coproduits sont programmés par le Carré Magique, dès la création ou dans les deux saisons qui suivent :

- ***sous chapiteau**, **trois représentations** au moins ;*
- ***en salle**, **deux représentations** au moins.*

S'il advient exceptionnellement une impossibilité de programmation d'un spectacle coproduit, le Carré Magique s'engage à soutenir par les moyens qu'il jugera appropriés (nouvelle coproduction, résidence, diffusion, …) la création ultérieure de la compagnie concernée.

1.2 Les résidences circassiennes

Le Carré Magique définit annuellement une enveloppe pour les résidences de recherche et/ou de création.

L'objectif de ces résidences est de contribuer à la production elle-même mais aussi de permettre aux équipes artistiques d'engager un processus de recherche, de tester de nouveaux agrès ou accessoires. C'est aussi un moyen de découvrir l'univers de tel(le) ou tel(le) artiste, d'engager en quelque sorte le dialogue autour d'un « geste » artistique. C'est aussi permettre à différents artistes de se croiser et d'imaginer des pistes de collaborations futures. Le Carré Magique dispose prioritairement à cet effet de son studio de répétitions de 200 m^2 que vient compléter la scène du théâtre. Les résidences peuvent aussi s'envisager sous le chapiteau d'une compagnie ; deux espaces sont accessibles à Lannion et Pleumeur-Bodou.

Formellement, chaque résidence fait l'objet d'une convention entre la compagnie et le Carré Magique ; cette convention définit les règles d'accueil et de travail durant le temps de la résidence, vient préciser les apports en numéraires et en industrie du Carré Magique. Ces derniers peuvent tout à fait être valorisés dans les budgets de production.

Sauf exceptions dues à l'urgence – dans le calendrier de création par exemple – et/ou la proximité de la domiciliation ou d'hébergement des compagnies sur place, il n'y a pas de « résidence sèche », c'est à dire sans le moindre apport du Carré Magique.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Le Carré Magique finance en totalité ou en partie les résidences qu'il met en place. Celles-ci peuvent d'ailleurs faire l'objet de financements spécifiques et se dérouler dans d'autres cadres (collèges, lycées, …) selon les partenaires.

Il n'y a pas de durée type cependant une semaine est un seuil plancher en-deçà duquel il est difficile de parler de résidence artistique.

Les résidences ne précèdent pas systématiquement les premières représentations du spectacle répété in situ.

Le Carré Magique se réserve le droit de programmer ou non une création qui aura fait l'objet d'une résidence préalable dans ses murs, notamment dans le cas des résidences « découverte » qui permettent un premier échange artistique entre le Carré Magique et une compagnie. Il s'agit là d'un **« droit de regard critique »** qui permet un débat contradictoire ouvert et positif.

Lorsque la résidence précède la création du spectacle, elle intègre une ou des répétitions publiques et une générale ouverte, à l'invitation du Carré Magique, aux professionnels, programmateurs ou institutionnels.

Lorsque la résidence n'est pas suivie de la création, elle peut donner lieu à des répétitions publiques dans le cadre d'un travail d'action culturelle, un travail d'ateliers, des rencontres dans les établissements scolaires ou autres structures associatives, socioculturelles, partenaires. Ce volet « Action culturelle » est négocié de gré à gré avec chaque compagnie. Il constitue néanmoins un élément important du dispositif d'aide à la résidence pour le Carré Magique.

Toutefois, le Carré Magique veille à ne pas amputer le temps de résidence au-delà d'un certain seuil afin de ne pas dénaturer le travail de recherche et de création. **Toute intervention spécialisée demandée à des artistes sous la forme d'ateliers ou de séminaires, dès lors qu'elle relève de la formation (pour formateurs d'écoles de cirque, artistes, élèves des options cirque du lycée Savina de Tréguier, dispositifs Culture à l'hôpital, …), générera une rémunération pour chaque intervenant(e) distincte du budget de la résidence.**

Les résidences sont de différents types :

- **Résidence de recherche :**

  Elle concerne un ou plusieurs artistes ; il s'agit d'un temps de travail en vue d'explorer une idée, de nouveaux agrès, une « matière artistique » dont les enjeux ne sont pas immédiatement une création. Ce type de résidence pour des questions logistiques n'est envisageable que dans le studio ou sur scène.

  Le Carré Magique peut directement prendre en charge les salaires, en qualité d'employeur et selon les minima en vigueur, et les frais de séjour sur place. En contrepartie, l'artiste (ou les artistes) présente(nt) au public l'état du chantier artistique en cours, sous la forme d'une répétition publique.

- **Résidence de création :**

  Elle s'inscrit dans le cadre d'une production en cours ; elle précède directement ou non la création. Elle concerne un ou des artistes, en compagnie ou non ; s'il n'y pas de structuration en compagnie, le Carré Magique devient de fait porteur du projet et par conséquent en assume la production déléguée.

  Les espaces de la résidence sont liés au projet, en salle ou chapiteau. Une résidence de création n'implique pas nécessairement un apport en coproduction, le Carré Magique est cependant partenaire du projet et sa présence au générique de la production figure sous le libellé **« Aide à la résidence du Carré Magique »**.

  Les modalités minimales d'une résidence de création sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

1 Prise en charge directe ou forfaitaire des frais de séjour des équipes artistique et technique de la compagnie accueillie ;

2 Prise en charge directe ou forfaitaire des voyages des équipes artistique et technique sur la base d'un aller-retour par résidence ;

3 Prise en charge des coûts de transport des décors, accessoires et chapiteau, le cas échéant, incluant participation au montage et démontage ;

4 Apport en industrie du Carré Magique sous la forme d'une mise à disposition de l'espace scénique (plateau ou espace chapiteau) en ordre de marche, incluant l'entretien courant et les fluides ;

5 Mise à disposition du personnel technique requis pour les montage, démontage, création lumière, dans le respect des règles de travail en vigueur au sein de l'établissement ; valorisation de ce personnel sur la base de deux services techniques quotidiens, cinq jours / semaine ;

6 Prise en charge directe, le cas échéant, et sous réserve, de coûts de location de matériel technique spécifique non disponible au Carré Magique ;

7 Le cas échéant, et en accord avec le ou les concepteurs du spectacle en création, conception et mise en œuvre des lumières ; en ce cas, une enveloppe forfaitaire « Création lumière » est déterminée, inclus au budget prévisionnel de production ; le Carré Magique détache son directeur technique, en qualité de créateur lumière, auprès de la production, pour la création du spectacle et sa première exploitation ;

8 Mise à disposition d'un bureau de production équipé avec accès internet et téléphone ;

9 Aide à la diffusion de l'information et relance des professionnels de la région et au-delà pour la présentation du spectacle au Carré Magique (envoi courriers et dossiers artistiques).

10 Même s'il n'est pas directement l'employeur, le Carré Magique, conformément à la législation en vigueur, s'assure que les artistes et techniciens présents durant une résidence dans ses murs sont déclarés et régulièrement rémunérés et que la compagnie est parfaitement en règle sur le plan de la législation sociale et des assurances.

11 Ce type de résidence peut s'accompagner d'actions éducatives et de répétitions publiques, négociées de gré à gré, l'enjeu étant prioritairement de préserver le temps de travail dédié à la création.

– **Résidence « découverte » :**

Elle concerne une compagnie structurée ou un ou plusieurs artistes autonomes ; il s'agit d'un temps de travail pour l'équipe artistique en vue d'une création, mais pas nécessairement, car l'enjeu principal est de permettre un premier échange avec le Carré Magique. Une manière artistique d'engager le dialogue, de présenter un projet. Une répétition publique est envisagée en fin de séjour. Ce type de résidence pour des questions logistiques n'est envisageable que dans le studio ou sur scène.
Le Carré Magique définit une enveloppe financière forfaitaire ou peut directement prendre en charge les salaires, en qualité d'employeur et selon les minima en vigueur, et les frais de séjour sur place.

1.3 Les associations artistiques

Durant la précédente convention pluriannuelle d'objectifs, le Carré Magique a associé à son projet artistique et culturel *Les Colporteurs*, compagnie fondée et dirigée par Antoine Rigot et Agathe Olivier. Coproductions, accueils et carte blanche ont rythmé cette relation au long cours. Le volet éducatif n'a par contre pu être mis en jeu par manque de temps.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Dans cette nouvelle convention, le Carré Magique n'associera pas au sens strict une équipe artistique à son projet sur un temps défini mais va suivre de manière privilégiée trois compagnies avec lesquelles un travail étroit autour d'une production s'est engagé :

La compagnie Le Biphasé constituée de Cécile Fradet, Julie Tavert, Dorothée Dall'Agnola pour le projet *Douze manières de changer le monde…* ; le Carré Magique accueille la compagnie en résidence dans et hors ses murs (résidence en milieu scolaire), développe un important volet d'actions éducatives avec les artistes de la compagnie en direction de différents publics (jeunes, personnes âgées, …), est coproducteur de cette création et travaille à sa diffusion en lien avec la compagnie.

La compagnie Le Troisième Cirque - Joie Audace Aventure constituée de Maroussia Diaz-Verbèke, Anna Tauber, Roselyne Burger, avec la complicité de Fragan Gehlker, pour le projet *Circus* ; le Carré Magique accueille la compagnie en résidence dans ses murs, est coproducteur de cette création et travaille à sa diffusion en lien avec la compagnie.

La compagnie L'Oubliée dirigée par Raphaëlle Boitel pour le projet *Les 5èmes Hurlants* soutenu par le Carré Magique (aide à la résidence) et présenté dans sa saison 2016/2017 ; le Carré Magique s'engagera sur les futurs projets de Raphaëlle Boitel tant en coproduction qu'en accueil en résidence. Un volet actions éducatives sera également développé.

Ce suivi de trois équipes est aussi une manière de travailler sur l'équilibre production/diffusion. En sa qualité de pôle national des arts du cirque, le Carré Magique entend être plus à l'écoute des compagnies, mieux les suivre dans leur fonctionnement. Et ainsi s'engager dans un processus de coopération mixte associant compagnies et structure de production/diffusion. Explorer en quelque sorte de nouveaux fondements économiques.

Plus largement l'enjeu est également de revitaliser le « réseau cirque breton » très dynamique sur le plan de la diffusion, puisque toutes les scènes régionales programment du cirque, mais moins actif en production ou coproduction. Au-delà des associations artistiques se joue également une nouvelle synergie à imaginer entre le PNAC, Ay-Roop et Galapiat Cirque autour de projets communs mixant diffusion de spectacles créés et/ou produits et diffusés par ces trois entités et travail concerté autour de la construction de chantiers cirque incluant un volet sensibilisation / formation / ouverture sur d'autres pratiques artistiques, en Bretagne. Cette réunion de ces trois acteurs s'appuiera sur des équipes artistiques bretonnes – Le P'tit Cirk, Les Dodos, Monstre(s), Rhizome, POC, Jean-Baptiste André, Jupon, … – mais pas seulement. L'objectif étant d'associer aux enjeux de la production et de la diffusion de manière plus resserrée et coopérative les entités artistiques et les structures de diffusion, des scènes de territoire aux scènes nationales pour asseoir de manière plus ouverte une identité circassienne de haut niveau en Bretagne : privilégier le temps et un rapport de qualité, partir des enjeux artistiques en préservant au mieux les identités de chaque acteur artistique et culturel, trouver les justes équilibres pour développer efficacement l'écosystème circassien.

1.4 Être producteur délégué

Le Carré Magique s'engage à soutenir au moins un projet de création d'une jeune équipe circassienne émergente en qualité de producteur délégué. À ce titre, le Carré Magique recherchera les financements nécessaires au montage du projet et à sa bonne exécution, assurera les fonctions d'employeur des artistes et techniciens travaillant pour le compte de la production et organisera la diffusion du spectacle au minimum pour sa première année d'exploitation ; au-delà, la compagnie, si elle est structurée, prendra en charge directement sa diffusion. Cette création fera l'objet d'au moins une résidence au Carré Magique et y sera au minimum présentée deux fois.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

1.5 Au-delà des résidences circassiennes

Dans la mesure où le calendrier d'activité l'autorise, le Carré Magique ouvre également son dispositif de résidence de création, dans les mêmes termes que précédemment, aux artistes et compagnies des différents champs du spectacle vivant. Une attention particulière sera portée aux projets des compagnies implantées en Bretagne. De même, l'usage de son studio de répétitions a vocation à être optimisé. Le Carré Magique accordera également une attention aux projets mixtes associant professionnels et amateurs dans une logique de dialogue et d'ouverture de l'établissement aux publics les plus larges.

De manière générale, le Carré Magique s'inscrit dans une dynamique de présence artistique forte dans ses murs afin de créer les conditions d'échanges entre équipes et univers artistiques les plus divers. Ce lieu se définit comme une « Agora artistique » au service des artistes et des publics du territoire. C'est notre raison d'être.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

2 - LA DIFFUSION ARTISTIQUE

Elle est constitutive de l'identité originelle du Carré Magique, un établissement ouvert à tous les arts. Elle s'appuie sur la notion de saison et sur un temps fort, le festival *Gare au Gorille*, sous-titré « Cirque et autres féeries », conçu originellement comme une biennale dont les prochaines éditions se dérouleront en 2017 et 2019, durant le long week-end de l'Ascension. Elle joue en priorité la carte du territoire car, ne l'oublions pas, le Carré Magique dans ses missions englobe la totalité des communes de l'agglomération. Dans l'évolution de Lannion-Trégor Communauté la diffusion est ce qui relie le plus immédiatement le Carré Magique à cet opérateur public dont il est l'un des principaux équipements structurants.

Mais dans ce concept s'intègrent également la diffusion partagée et l'organisation de tournées qui s'étendent au-delà de la Bretagne ; il peut également y avoir une part de conseil à la programmation, parfois partagée avec d'autres pôles nationaux des arts du cirque.

2.1 La saison artistique

Le Carré Magique, Pôle national des arts du cirque, est donc un établissement qui met en œuvre, chaque automne, une saison de spectacles qui s'étend jusqu'en juin, où tous les genres artistiques se croisent.

Cette pluridisciplinarité enrichit l'implantation du Carré Magique sur son territoire, fidélise les publics, et lui permet de travailler dans une dynamique de collaboration accrue avec les salles proches afin d'harmoniser les programmations et de permettre une meilleure identification de chaque structure.

Cette coopération a pour objectif de faire évoluer les saisons vers un nombre moindre de titres, mais plus de représentations permettant un travail d'action culturelle renforcé en direction des différents publics, notamment les plus jeunes et les plus éloignés, pour des raisons économiques et sociales, des établissements culturels.

La **saison artistique** s'étend **d'octobre à mai / juin**. Elle est **pluridisciplinaire** et elle témoigne de la vitalité de la création actuelle, tant nationale qu'internationale.

Elle se compose d'**une trentaine de titres**, reflets de la diversité des genres et des formes artistiques, pour un total qui avoisine les **70 représentations** *(hors festival)*.

Le cirque y figure en bonne place et sa prédominance est accrue par l'agrégation du festival à la saison artistique.

Ce qui se traduit par genre, en une **articulation a minima** comme suit :

- **LES ARTS DU CIRQUE** en salle ou sous chapiteau :

  Au moins 7 spectacles › **de 15 à 20 représentations en moyenne**

- **LE THÉÂTRE** incluant le théâtre d'objets, les arts de la marionnette, le théâtre musical, le conte, les formes dites « transdisciplinaires » :

  De l'ordre de 5 spectacles › **de 6 à 8 représentations en moyenne**

- **LA DANSE** qu'elle soit contemporaine, classique, jazz, urbaine ou autre :

  De l'ordre de 2 spectacles › **2 représentations en moyenne**

- **LES MUSIQUES** qu'elles soient du monde, classiques, jazz, actuelles, mixant les genres entre tradition et création contemporaine, incluant la chanson :

  De l'ordre de 7 à 8 spectacles › de **7 à 8 représentations en moyenne**

- **LES PROPOSITIONS « INDISCIPLINÉES »** incluant les genres humoristiques, les ciné-concerts, les rendez-vous cinéma, événementiels, … :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

De l'ordre de 2 à 3 spectacles › 2 à 4 représentations en moyenne

- **LA PROGRAMMATION DÉDIÉE « JEUNE PUBLIC »** dont la particularité est d'intégrer des représentations en temps scolaire avec, pour chaque spectacle, **obligatoirement au moins une représentation tout public** en soirée.

  La programmation « Jeune public » est majoritairement destinée aux enfants des maternelles, des écoles primaires et des premières années de collège.

  Le Carré Magique développe également un ensemble d'actions pédagogiques spécifiques autour des arts du cirque ; des représentations en temps scolaire, sous chapiteau, sont organisées pour permettre aux enfants participant aux différents dispositifs « Cirque à l'école, au collège, … » de découvrir en spectateurs « privilégiés » les multiples facettes de ce champ artistique.

  De l'ordre de 5 à 8 spectacles › 20 à 28 représentations en moyenne

Les spectacles programmés s'adressent dans leur ensemble, sauf à le préciser par la mention d'un âge minimum requis, à tous les publics. L'accueil en soirée de jeunes accompagnés de leurs enseignants s'inscrit dans le cadre de la politique d'action culturelle et de formation du spectateur que développe le Carré Magique.

En complément de cette programmation de spectacles vivants, le Carré Magique accompagne en coréalisation, dans sa saison artistique, deux rendez-vous thématiques, initiés par les associations **GROUPE RENCONTRES** et **CHANT MANUEL**. Cette dernière est par ailleurs également soutenue par le Conseil départemental des Côtes d'Armor depuis l'origine.

- Un cycle de **5 conférences** autour de questions de société, scientifiques ou environnementales :
- Un cycle de **5 rencontres / découvertes d'auteurs** – romanciers, poètes, nouvellistes, … – intitulé **IL FAIT UN TEMPS DE POÈME**. **Yvon Le Men**, poète, romancier, et animateur de la soirée, reçoit un(e) auteur(e), le temps d'une soirée, entre lecture de textes et dialogue avec le public. Ces soirées se tiennent dans des lieux intimistes – librairies ou cafés concerts – situés à Lannion ou dans sa périphérie. En amont de chaque soirée, l'auteur est invité à rencontrer de jeunes auditeurs, dans leur établissement scolaire de préférence, afin de les sensibiliser à son univers littéraire et aux questions de la création.

  Le Carré Magique est associé à la programmation de ces rendez-vous et, dans la mesure du possible, une correspondance avec la programmation artistique est recherchée.

Enfin, le Carré Magique ouvre ponctuellement ses portes aux partenariats associatifs, conformément aux conventions qui le lient à Lannion-Trégor Communauté et à la Ville de Lannion. Ces partenariats sont déterminés seulement après validation des calendriers des saisons et des résidences par la direction du Carré Magique.

Ainsi, le mois de juin accueille régulièrement des travaux de fin d'année, des rencontres inter - établissements, inter-écoles, des associations culturelles de l'Agglomération ou limitrophes : École de musique du Trégor, associations de danse, …

Le Carré Magique se réserve également la possibilité de mettre en œuvre, dans ces plages libres, des rencontres inter - jeunes, présentations de travaux résultant des actions culturelles réalisées tout au long de l'année scolaire (cf. dispositif « Cirque à l'école », « Danse école », …) en lien avec l'Éducation nationale.

Ces dernières actions sont bien évidemment prioritaires.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

2.2 Le festival GARE AU GORILLE

Un tel temps fort, en parallèle d'une saison artistique, répond à une double vocation : ouvrir le Carré Magique à de nouveaux publics et exploser le cadre « métronomique » de la programmation en saison.

Dans le même temps, il nous permet d'accueillir des formats de spectacles totalement différents tant dans la durée que la forme. C'est un terrain d'expérimentation enthousiasmant.

Consacré aux Arts du cirque et « Autres féeries », c'est un rendez-vous événementiel et festif conçu comme une « vitrine dynamique » de la création circassienne du moment, mixant spectacles fédérateurs, tous publics, sous chapiteau, et créations originales – petites ou moyennes formes – présentées elles aussi sous chapiteau, en extérieur ou dans un espace aménagé, sur un site exceptionnel du Trégor : le ***Pôle Phoenix***, à Pleumeur-Bodou, face au Radôme et à proximité du Planétarium de Bretagne. Un espace naturel protégé, attractif et dorénavant bien repéré par les publics car nous l'exploitons depuis 2007. Les Arts sauts, le P'tit Cirk, le Cirque Désaccordé, le Cirque Plume, Les Colporteurs y ont présenté leur création et quatre éditions du festival *Gare au Gorille* s'y sont déjà déroulées, en 2009, 2011, 2012 et 2014.

Ce festival de printemps – il se tient durant le week-end de l'Ascension, moment de forte présence familiale et touristique dans le Trégor – est pour le Carré Magique un temps relationnel précieux avec les publics, mais aussi les acteurs politiques, économiques et touristiques du Trégor.

L'enjeu est de contribuer à renforcer avec une programmation de qualité l'attractivité de ce territoire, l'inscrire ainsi dans une identité artistique et culturelle complémentaire de son potentiel touristique de renom.

Sa fréquence retrouvera dès 2017 son caractère de biennale et chaque nouvelle édition sera l'occasion de mettre en place de nouveaux partenariats avec les acteurs associatifs présents sur ce territoire, de travailler avec les opérateurs du tourisme, les entreprises locales et de développer les contributions bénévoles, dans un esprit participatif.

La prochaine édition du festival se tiendra donc en mai 2017 ; l'année 2016 initialement retenue pour succéder à l'édition 2014, connaissant un autre rendez-vous événementiel, du 21 juin au 2 juillet, avec la programmation sous son chapiteau de dix représentations de la dernière création du Cirque Plume : *Tempus Fugit ? Une ballade sur le chemin perdu*.

Première compagnie accueillie sous chapiteau à Lannion en 1995, elle est demeurée dans la mémoire et l'imaginaire du public d'ici, la référence, la compagnie que l'on aime retrouver au fil de ses créations. Rendez-vous sensible mais aussi l'occasion de travailler directement avec le monde économique, les acteurs du tourisme afin d'en faire les partenaires d'un tel accueil et de les mobiliser pour les futures éditions de *Gare au Gorille*.

Le format du festival mixe chapiteaux et formes atypiques avec une ouverture sur l'espace public et des propositions en amont du week-end dans les communes environnantes comme effet levier. L'objectif à terme est que la population d'ici s'en « empare », le porte et valide ce temps de rassemblement comme une signature trégoroise à part entière. Pensé aussi comme un vrai rendez-vous populaire, moment de brassage festif et accueillant, pour les familles.

Un festival qui capte aussi dans un cadre agréable, dans une convivialité vécue sans forcer le trait, l'air du temps d'une création circassienne protéiforme et ambitieuse. Car il est important pour le Carré Magique que ce festival permette à de jeunes équipes d'y apparaître, de s'y révéler comme la compagnie de Julien Candy, La Faux populaire – le Mort aux Dents, par exemple. Révélation du festival 2012, avec *Cirque Misère*, cette équipe a joué à guichets

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

fermés deux ans plus tard au Carré Magique – coproducteur du projet – sa nouvelle création *Cirque Poussière*. Un retour vivement attendu par le public et… la profession au diapason.

Le festival est aussi un temps de réflexion, d'échanges, de débats nourris autour du cirque, de la formation à la création. Chaque nouvelle édition sera l'occasion d'accueillir une école de référence nationale – à l'image de l'Académie Fratellini en 2014 – et de provoquer des rencontres actives avec les écoles de cirque de loisir de Bretagne et les lycéens de l'option Arts du cirque du Lycée Savina de Tréguier, entre autres.

Le nombre de spectacles présenté lors du festival oscillera entre 10 et 12, pour une moyenne de 30 à 40 représentations.

Si le site du festival est exemplaire et permet d'y rassembler indistinctement tous les publics, il n'est pas exclu qu'à terme, le festival irrigue l'ensemble de l'agglomération.

2.3 Une saison Jeune Public territoriale

C'est un secteur clé au Carré Magique malgré une infrastructure peu adaptée : une grande salle de 840 fauteuils, un rapport hauteur de scène/spectateurs désavantageux pour les plus jeunes car ils ne peuvent être dans les premiers rangs au risque de n'avoir qu'une vue partielle du spectacle, un studio de répétitions n'autorisant que des scénographies spécifiques nécessairement inclusives (audience et artistes dans le même espace). Aussi certains types de spectacles, notamment les formes marionnettiques ou de proximité indispensable, ne peuvent être présentés au Carré Magique.

Pour pallier à ces difficultés, tenir compte de la nouvelle donne territoriale, et construire un véritable parcours de jeune spectateur en y associant les acteurs de l'Éducation nationale, l'idée d'une saison Jeune Public à l'échelle de LTC s'impose désormais. Cette nouvelle convention permettra de mettre en œuvre un nouveau scénario associant les opérateurs du territoire :

3 axes seront mis en jeu :

- Une **communication** en direction des jeunes spectateurs et leurs parents sur le mode « En famille au spectacle », en parallèle à celle de la saison du Carré Magique : figureront sur ce document les programmations des salles partenaires – An Dour Meur à Plestin-Les-Grèves et le Sémaphore à Trébeurden (avec extension possible selon l'évolution de l'agglomération) – ;
- une **programmation « décentralisée »** du Carré Magique afin de garantir une qualité de représentation des spectacles et des jauges adaptées au Sémaphore et à An Dour Meur ; cette programmation sera le fruit de discussions artistiques avec les responsables desdites salles ;
- une programmation d'un ou de plusieurs spectacles dans des salles non équipées de l'agglomération : **programmation « itinérante »** pour être au plus près des jeunes spectateurs ; cette programmation est fonction des formes artistiques elles-mêmes ; il ne s'agit en aucun cas d'une programmation de substitution mais d'une autre manière de croiser différents publics invités à circuler sur l'ensemble du territoire intercommunal afin de découvrir ici et là une programmation professionnelle et de qualité dédiée aux plus jeunes ;
- une **programmation d'un même spectacle** présenté par l'ensemble des partenaires – et intégré au budget de chaque établissement – afin d'en accroître la diffusion et de favoriser une synergie commune entre les différents lieux ; ce spectacle collectivement choisi aura pour vocation de fédérer les lieux, de leur permettre de travailler ensemble et de la même manière de réfléchir collectivement à des axes de programmation – et de création – encore peu explorés.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Ainsi pourra se dessiner à terme une présence active et valorisée du spectacle en direction des jeunes spectateurs sur ce territoire, dans le cadre d'une réflexion partagée et active. L'objectif étant d'initier une dynamique de parcours de spectateurs ouvert sur la diversité des formes. Et dans un second temps, de mettre également en place des résidences artistiques, des formations – ou académies –, des masterclass selon les domaines, afin d'amplifier cette présence artistique et travailler à élargir ces partenariats à l'École de Musique du Trégor, au festival de Lanvellec, …

Pour aller plus loin, au-delà des salles bien équipées et dotées d'équipes professionnelles, cette école du sensible demandera vraisemblablement un investissement matériel car à l'analyse des espaces disponibles et des contraintes techniques de la production jeune public, il y a une nécessité de mettre en place un « kit technique autonome » offrant toutes les garanties d'un accueil professionnel quelle que soit la configuration de la salle dès lors que sa surface exploitable est satisfaisante : structure de scène autonome avec accroches lumière et son, petits gradins démontables conçus pour un maximum de 120/150 spectateurs, fourgon de transport de matériel de bon volume.

La finalité est double : développer dans le Trégor la présence artistique pour les plus jeunes et rapprocher les artistes au plus près des spectateurs. Permettre ainsi une circulation de proximité des publics, démontrer qu'il n'y a pas de territoires exclus du champ culturel.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

3 - L'ACTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'action artistique et culturelle est par définition indissociable de la programmation du Carré Magique, elle se construit en articulation avec elle.

C'est un pôle d'activité à part entière, clairement identifié budgétairement. Les objectifs sont à la fois éducatifs et artistiques. De la sensibilisation à la formation professionnelle. Les actions sont menées avec les partenaires éducatifs, sociaux, les relais, et les opérateurs culturels présents sur le territoire et au-delà pour des projets de dimension départementale ou régionale. C'est une façon pertinente et sensible d'ancrer un établissement d'art dans son environnement afin d'y développer ses missions au service de tous les publics.

Les actions éducatives s'articulent autour d'une double ambition, **former le spectateur**, par la sensibilisation, la pratique artistique, et par un large spectre de propositions, **développer les publics** de manière différenciée pour ouvrir de nouveaux espaces de curiosité, loin des sentiers battus.

3.1 Les arts du cirque et les publics jeunes

Si les actions de sensibilisation touchent tous les champs artistiques, en lien avec la programmation, le cirque y occupe une place prépondérante et mobilise toute notre énergie. Les publics jeunes sont les plus concernés et le Carré Magique met chaque saison en place différents dispositifs correspondant à des âges distincts : « Cirque à l'école » pour les élèves des écoles primaires ; « Carré Curieux » pour les collégiens, dispositifs complétés par des résidences avec ateliers en milieu scolaire, des ateliers partagés pour les parents et les enfants, …

Ces propositions font écho à la vie artistique du Carré Magique et permettent à chacun(e) à travers un parcours sensible de développer des connaissances esthétiques, un esprit critique, de découvrir les enjeux de la création contemporaine de manière active par un rapport direct aux œuvres, par une pratique artistique, par l'appropriation des codes propres aux structures culturelles (de la visite technique aux représentations, sans omettre les rencontres avec les artistes, les interventions thématiques concernant l'histoire du cirque, …).

Ces actions ont aussi pour but de favoriser l'accès du plus grand nombre à nos établissements, des dispositifs sociaux, des partenariats, des chantiers communs sont organisés pour contribuer à faire tomber les barrières pour une meilleure insertion des publics dits empêchés.

Chaque saison – ou année scolaire pour celles et ceux qui sont directement concernés –, le Carré Magique met donc en œuvre un ensemble d'actions éducatives et artistiques ouvertes aux écoles primaires, aux collèges et aux lycées d'enseignement général ou professionnel, en partenariat avec l'Éducation nationale, la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, le Conseil départemental des Côtes d'Armor et la Région Bretagne. Financements, soutiens logistiques sont les modes d'intervention les plus courants.

Avec une clé d'entrée essentielle, **l'artiste**, notre premier partenaire, celui qui est à la base de toute action, avec lequel nous imaginons nos dispositifs d'intervention. Et pour le monde scolaire, une enseignante de lettres, **Fanny Dellerie**, du Lycée Savina de Tréguier, est spécifiquement détachée auprès du Carré Magique en qualité de référent pour les arts du cirque et coordinatrice entre l'établissement culturel et le monde enseignant.

- Le dispositif **« Cirque à l'école »** s'adresse donc aux écoles primaires, il permet aux enseignants de mener un projet « Cirque » durant l'année scolaire avec leur classe. Découvrir des spectacles de cirque, pratiquer les arts de la piste accompagnés par un artiste, un professionnel, des conseillers pédagogiques ; rencontrer des artistes et des

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

professionnels circassiens, et enfin valoriser cette aventure par une présentation publique de ces ateliers sur la scène du Carré Magique devant d'autres classes…

- Pour les collégiens un dispositif sensiblement similaire a été conçu, **« Carré curieux »** ; plus léger en terme de pratique, il s'ouvre sur la découverte des arts du cirque par des rencontres avec les équipes artistiques qui se prolongent sous forme de correspondances, répétitions publiques, visionnage de spectacles.
- Le Carré Magique est depuis l'automne 2010, **référent culturel pour l'option Arts du cirque du lycée Savina de Tréguier**. Il conçoit, dans un cadre budgétaire prédéterminé, en conformité avec le programme officiel des enseignements obligatoires, et en partenariat avec les enseignants et la direction du lycée, les interventions des artistes professionnels – très souvent engagés dans des processus actifs de création – sous la forme de cours réguliers ou de séminaires thématiques, si possible en résonance immédiate avec la saison artistique en cours.
- Enfin, le Carré Magique fort de l'expérience de l'année 2015 entend poursuivre les **résidences d'artistes en milieu scolaire** afin d'associer aux processus de création artistique les établissements qui seraient intéressés. Ces résidences associeront temps de travail autour des créations proprement dites, ateliers de pratique artistique in-situ et bien entendu découverte des spectacles une fois créés sur la scène du Carré Magique ou sous chapiteau. L'enjeu est de les mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement de privilégier les établissements les plus éloignés afin de contribuer à un meilleur maillage culturel. Il s'agit aussi d'intensifier et de rendre plus visible la présence artistique sur notre territoire.

En parallèle, des ateliers thématiques sont organisés chaque année. L'objectif est d'associer sur le long terme une école de cirque de loisir au Carré Magique ; aujourd'hui, le Carré Magique travaille avec deux associations agréées : **Cirque en Flotte** et **Cirque à Léon**. À terme, celle-ci pourrait ouvrir une école à Lannion. Une préfiguration sous la forme d'un atelier hebdomadaire au Carré Magique pour les adolescents et les adultes est en cours depuis l'automne 2015.

3.2 Les arts du cirque et les autres publics

Le Carré Magique déploie également un ensemble d'actions auprès de publics spécifiques, en lien avec les acteurs sociaux, le secteur hospitalier (des plus jeunes aux anciens), le secteur de la prévention ou pénitentiaire pour des projets particuliers, dépassant le cadre territorial.

Ces actions touchent des publics jusqu'alors éloignés. Des représentations sont toujours intégrées à ces actions. Et, dans tous les cas, le Carré Magique fait intervenir des artistes professionnels.

Par ailleurs, des stages thématiques d'initiation sont régulièrement mis en œuvre, pour les adolescents ou associant jeunes et adultes.

3.3 Les arts du cirque et la formation professionnelle

Chaque année, dans le cadre de la formation professionnelle continue, le Carré Magique, en lien avec la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, organise à destination des formateurs des écoles régionales de cirque agréées un stage spécifique dont l'objectif est d'apporter aux animateurs des connaissances théoriques et techniques dont ils pourront ensuite se saisir pour enrichir leur propre pratique pédagogique. En retour, ces écoles promeuvent l'option Arts du cirque du Lycée Savina de Tréguier, « nourrissant » ainsi le vivier, et elles s'inscrivent de cette manière dans une démarche qualitative au regard de la

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

réforme en cours de l'enseignement des arts du cirque en France. Il est en effet important que le niveau de formation des animateurs de ces écoles de cirque de loisir soit valorisé afin qu'elles gagnent en légitimité et ne soient pas demain bloquées par l'évolution de la législation.

Les intervenants de ces formations sont des artistes professionnels engagés dans des créations, en tournée, ils sont choisis et rémunérés par le Carré Magique. Les thématiques font l'objet d'une concertation en amont avec la fédération régionale des écoles de cirque de Bretagne.

3.4 La Circothèque

Le Carré Magique continue à étoffer son **centre de documentation sur le cirque** : la **Circothèque**.

Ce centre ressources est constitué d'ouvrages spécialisés et de films mis à disposition des enseignants et des élèves, des artistes, individuellement ou en groupes.

Une enveloppe financière annuelle avoisinant les **1.000 €** y est consacrée.

En parallèle à ce centre de documentation, le Carré Magique s'associe aux pôles universitaires bretons afin d'organiser des séminaires, des rencontres, autour des arts du cirque, de l'économie du spectacle vivant, …

3.5 L'action culturelle au-delà des arts du cirque

Le Carré Magique met en œuvre, en lien avec sa programmation et les opérateurs culturels associatifs du territoire, un volet d'actions destinées à sensibiliser les publics, notamment dans le domaine du théâtre, en partenariat avec **l'Association Maldoror** de Lannion, mais aussi des musiques avec le **lycée Félix-le-Dantec** et **l'École de Musique du Trégor**.

Ces actions définies conjointement avec les partenaires prennent différentes formes : masterclass, rencontres débats, mini-concerts, stages thématiques,

Et, avant certains spectacles de la saison, un rendez-vous musical sous la forme d'un mini-concert de trente à quarante minutes avec les élèves de l'École de Musique du Trégor est proposé au public au bar du Carré Magique. Il s'agit de **L'Instant Musique**, une première approche scénique pour ces jeunes élèves.

3.6 La politique tarifaire

En accompagnement de son travail d'action culturelle et de sensibilisation des publics, le Carré Magique met en place une **politique tarifaire incitative** afin de permettre au plus grand nombre d'accéder aux spectacles proposés. Sauf cas particulier lié à des coûts financiers exceptionnels, les spectacles de cirque sont majoritairement accessibles au tarif A, le plus faible, ou au tarif B pour les spectacles sous chapiteau ; une politique d'abonnements simplifiée est mise en place afin de développer la fidélisation des publics. Les spectacles créés au Carré Magique sont le plus souvent au tarif A.

Le festival *Gare au Gorille* fait l'objet d'une politique tarifaire particulière, la plus simple et la plus lisible pour permettre aux familles d'accéder à moindre frais aux spectacles.

Avec l'abonnement « Tribu », accessible dès qu'il y a au moins un adulte et un enfant, c'est un nouveau public qui est directement recherché, plus familial, plus jeune.

Une politique d'abonnements nominatifs et individualisés est mise en œuvre chaque saison pour les jeunes spectateurs. Elle est majoritairement utilisée par les lycéens et à une moindre échelle par les étudiants. L'objectif est de créer une relation privilégiée avec chaque jeune spectateur qui devient ainsi un acteur autonome et impliqué de ses choix.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

4 - LES MOYENS

Un Pôle national des arts du cirque se doit de respecter une charte, un « Cahier des charges et des missions », véritable feuille de route, jointe en annexe de ce projet artistique et culturel.

Cela signifie une équipe professionnelle au service du projet et des moyens techniques.

4.1 L'équipe

Pour mener à bien l'ensemble de ses actions, le Carré Magique dispose aujourd'hui d'une **équipe permanente** de **10 personnes**, dont deux salariés à temps partiel, pour un total de **9,5 équivalents temps plein**.

À cette équipe, s'ajoutent les techniciens intermittents, les vacataires de saison en charge de l'accueil des publics, sous chapiteau ou en salle, les intérimaires (les habilleuses), les artistes intervenants, l'enseignant rattaché à l'établissement, le personnel de bar et petite restauration, et d'autres collaborateurs extérieurs (graphiste, webmaster, …).

Au total un volume moyen d'heures annuelles travaillées approchant ou dépassant légèrement les 21.000 heures pour une cinquantaine de collaborateurs(trices) salarié-e-s.

Trois pôles se distinguent :

- **Direction, programmation artistique • Administration, comptabilité**

  1 directeur en charge de la programmation ;

  1 administratrice en charge de la gestion de l'établissement.

  1 administratrice-adjointe en charge de la comptabilité et des payes.

- **Communication, relations publiques, accueil**

  1 responsable de la communication, référent cirque, en charge des actions éducatives « Option cirque » et formation « professionnelle », relais pour la programmation ;

  1 médiatrice culturelle en charge du développement des publics, des partenariats scolaires, associatifs, et autres ;

  1 chargée d'accueil et billetterie, également en charge de l'organisation logistique pour les événements extérieurs, du suivi des fichiers, également aide comptable, et pour 3/5ème de son temps de travail, assistante technique ;

  1 chargée d'accueil et billetterie, également en charge du secrétariat administratif (incluant la gestion des hébergements saison et résidences, les relations avec les partenaires associatifs, la revue de presse), de la gestion de la Circothèque ;

- **Technique**

  1 directeur technique en charge de la régie générale salle et chapiteaux, responsable des équipements, du bâtiment et de l'organisation du travail des équipes techniques – référent hygiène et sécurité. Par ailleurs, créateur lumière dans le cadre de certaines coproductions du Carré Magique (*Cirque Poussière*, *Love and Information*, …).

  1 régisseur lumière en charge de la mise en œuvre, des réglages et de la manipulation des équipements techniques liés à sa spécialité – polyvalence pour le montage, démontage et exploitation des chapiteaux. En charge de l'entretien courant des équipements techniques de sa spécialité. Conception des lumières de certains de concerts programmés au Carré Magique. Participation à des créations en résidences et possible suivi de tournées.

  1 régisseur son en charge de la mise en œuvre, des réglages et de la manipulation des équipements techniques liés à sa spécialité – polyvalence pour le montage,

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

démontage et exploitation des chapiteaux. En charge de l'entretien courant des équipements techniques de sa spécialité. Réalisation de montages vidéo et sonores ponctuels. Participation à des créations en résidences et suivi possible de tournées.

1 assistante technique en charge du secrétariat technique, du suivi des différents chantiers d'entretien du bâtiment, et pour 2/5ème de son temps de travail, chargée d'accueil et de billetterie.

4.2 Les équipements

Le Carré Magique dispose d'une **grande salle de 850 places assises** (parterre et balcon), entièrement équipée. Cette salle fait l'objet d'une mise à disposition par Lannion-Trégor Communauté. Une convention définit les règles d'utilisation de la salle, le Carré Magique en ayant la pleine jouissance pour mener à bien l'ensemble de ses missions.

Depuis février 2013, le Carré Magique dispose également d'un **Studio de répétitions** : un grand volume aménagé comme un studio de danse, un espace de travail de presque 200 m^2 disposant d'un plancher souple, de points d'accroche pour les agrès de cirque, les projecteurs lumière, le son.

Un outil au service des artistes, adapté pour des stages thématiques, des ateliers, l'option Arts du cirque du Lycée Savina de Tréguier, les sessions de répétition pour la musique, la danse, les pratiques amateurs, mais également un espace propice à des créations atypiques.

Cet aménagement permet enfin au Carré Magique de **disposer d'un équipement complet**, **au service de la création et de la pratique artistique**, en adéquation avec les missions d'un Pôle national des arts du cirque. Avec ce studio, le Carré Magique peut développer son activité d'accueil et d'accompagnement de résidences artistiques, favorisant ainsi la rencontre entre les artistes et les différents publics, et le repérage de jeunes équipes émergentes.

Ce studio est également un formidable levier pour développer de nouvelles actions éducatives menées par des artistes, en direction des divers publics, de les conforter dans le temps et de leur assurer ainsi une plus grande longévité.

Ce studio est indépendant de la salle de spectacles ; il a donc vocation à connaître une occupation régulière, c'est l'enjeu d'un tel équipement au cœur du Carré Magique :

- *y **renforcer la présence artistique** (le volet « Production / résidences artistiques » représente aujourd'hui 9 % de l'activité, avec ce studio, il pourra atteindre 15 % du budget artistique) ;*
- *y **développer les actions éducatives** qui concernent aussi bien les jeunes, de l'école primaire au lycée, que les artistes professionnels et les formateurs d'écoles de cirque de loisirs de Bretagne, grâce à un équipement adapté aux contraintes spécifiques des arts du cirque.*

Les équipes artistiques y travaillent en totale autonomie, et la proximité avec l'équipe permanente du Carré Magique permet des échanges plus riches et une meilleure compréhension des enjeux des uns et des autres. **Ce studio est aujourd'hui un outil majeur dans la « vie » du Carré Magique.**

Le Carré Magique peut également utiliser ponctuellement la **"Salle des Ursulines"**, espace polyvalent (sol plat, implantation de gradins publics et scène surélevée) autorisant des concerts debout et des scénographies spécifiques ; sa capacité est de 1.200 personnes. Son équipement technique demeure limité et peu pratique ; elle est propriété de la Ville de Lannion.

À ces salles, s'ajoutent :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

- **Un espace chapiteaux "Le Moulin du Duc"**, d'une superficie de 7.000 m^2, viabilisé, stabilisé, équipé selon les règles d'accueil des chapiteaux en vigueur, propriété de la Ville de Lannion, est à disposition du Carré Magique, sur simple demande.
- **L'espace chapiteaux du Pôle Phoenix**, à Pleumeur-Bodou, aménagé en 2007, d'une dimension de 10.000 m^2. Ce site, propriété de Lannion-Trégor Communauté, est d'une grande qualité environnementale, et il est emblématique du Trégor. Jouxtant l'espace chapiteaux, un bâtiment est potentiellement utilisable pour y installer les espaces accueil, logistique, bureaux de production, loges, … Ce site est, à l'heure actuelle, l'espace dédié au festival *Gare au Gorille*.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

5 - POUR DÉVELOPPER LE CARRÉ MAGIQUE

Pôle national des arts du cirque garant d'une mission de service public, acteur de référence sur son territoire d'influence naturelle et au-delà par sa capacité à initier des projets, à collaborer avec d'autres opérateurs et avec des équipes artistiques, porté par son histoire et plus largement par celle de la décentralisation artistique et culturelle, le Carré Magique n'en est pas moins un établissement qui doit inscrire son action et penser son développement dans un contexte mouvant, difficile, avec une visibilité budgétaire amoindrie.

Ce constat incite de prime abord à la prudence, pour autant il n'est pas le moins du monde synonyme de repli, bien au contraire, c'est une invitation à trouver des alternatives, de nouvelles manières de travailler, de nouveaux moyens, sûrement les fruits de collaborations plus poussées, mieux anticipées.

Un premier acte a été entrepris avec le recrutement, en 2014, d'une administratrice dont l'action se situe au carrefour stratégique de toutes les décisions impliquant le devenir budgétaire de l'association, principalement le champ des engagements en faveur des projets artistiques. Elle est une vigie essentielle analysant les tenants et aboutissants économiques de nos actions.

De fait, l'ossature administrative du Carré Magique mieux structurée, l'espace s'ouvre pour déterminer en toute connaissance de cause nos priorités pour demain.

Nous sommes des médiateurs, nous avons pour missions d'accompagner la création circassienne d'aujourd'hui, de promouvoir et d'intensifier sa diffusion, de travailler en intelligence avec notre territoire, de créer les conditions optimales de la rencontre des artistes et des publics. Nous ne perdons jamais de vue ce cadre d'intervention, il nous a guidé et il nous guidera encore, mais il nous faut désormais faire montre de plus d'audace et fort de la confiance de nos publics, ne pas hésiter à inscrire le Carré Magique dans des scénarios aux contours élargis.

L'objectif est, durant cette convention qui recouvre une période de quatre années, de développer la dimension internationale de notre programmation en participant activement aux différents dispositifs d'accompagnement d'artistes de type **Subtopia** ou **CircusNext** pour l'émergence d'une nouvelle génération d'auteurs de cirque en Europe. Plateforme internationale d'opérateurs attentifs aux nouveaux talents, c'est aussi un formidable réseau sur lequel s'appuyer lorsque l'on accompagne des équipes artistiques. Pour le Carré Magique, cela signifie des accueils en résidence de jeunes compagnies étrangères, une ouverture sur d'autres pratiques pour ces artistes et nos publics. Des échanges avec l'option Arts du cirque du lycée Savina de Tréguier, avec des artistes d'ici, un nouveau mode d'accompagnement.

Plus proche, **le développement d'une saison Jeune Public** va nous mobiliser dans son élaboration et sa mise en œuvre. Il s'agit de co-construire ce projet dont les fondements reposent sur l'agrégation et le partage de compétences des acteurs de ce territoire pour une meilleure diffusion des spectacles au plus près des publics. La nouvelle échelle territoriale – 38 communes en 2016 et 60 en 2017 – autorise une préfiguration à l'échéance de la saison 2016/2017. Ce projet pourrait d'emblée rassembler les opérateurs du Trégor, Le Sémaphore à Trébeurden, An Dour Meur à Plestin-Les-Grèves, Papier Théâtre au Vieux Marché, le Rimat à Lanvellec, le Carré Magique, que rejoindraient par la suite les salles culturelles communautaires que sont le Théâtre de l'Arche à Tréguier et le Sillon de Pleubian.

En marge de ce chantier où la diffusion tient une place prépondérante, la question de l'**écriture circassienne à destination des jeunes spectateurs** sera posée. Le Carré Magique en profitera pour passer une **commande de création à une compagnie** et initiera une démarche de prospection auprès des scènes de territoire bretonnes pour les arts du cirque.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Réactiver, **animer ce réseau des scènes de territoire** toujours informel est un objectif pour le Carré Magique durant cette convention. Nous l'avions amorcé, nous avons collaboré à plusieurs à l'accompagnement des créations *d'Opus Corpus* de Chloé Moglia, *Hirisinn* de la compagnie Le P'tit Cirk, *Le vol suspendu* de la compagnie quimpéroise EstOuest, *Les Limbes* d'Étienne Saglio, mais il nous faut davantage affirmer notre souhait commun de contribuer à faire de la Bretagne une région à identité circassienne reconnue.

Ay-Roop est également un partenaire important pour les productions et leur diffusion, des festivals comme *Tant qu'il y aura des Mouettes*, *Cirque ou presque*, *Arrête ton cirque*, *Cirque et Mer*, *Circonova*, viennent aussi alimenter cette dimension circassienne en région. Mais si la diffusion du cirque en Bretagne est présente sur toutes les scènes, la fragilité de la création perdure en raison de moyens limités. À charge pour le Carré Magique d'**impulser une dynamique de collaboration** sur cette question, en lien avec les équipes artistiques dont nombre sont de qualité et Spectacle Vivant en Bretagne, partenaire fortement investi sur la problématique de la diffusion des équipes de création bretonnes.

Accroître la dimension de centre ressources est aussi un objectif du Carré Magique durant cette convention ; ce qui signifie une prospection plus large, une plus grande implication dans les réseaux internationaux.

Enfin, **le Carré Magique travaille avec l'ensemble des Pôles nationaux des arts du cirque et plus largement avec tous les adhérents de Territoires de Cirque sur les questions d'éthique, de production, de diffusion du cirque en France et à l'étranger.** Des chantiers constants partagés avec les artistes, pour une meilleure visibilité de cet art où le risque, le dépassement de soi, la performance, mais aussi l'attention à l'autre, le collectif, sont des valeurs intrinsèques.

« *Le cirque est un art vif, transgressif, un art des croisements. Riche de sa jeune histoire, il est une expression artistique majeure du XXIe siècle. Sur la piste comme sur la scène, fort de ses écritures innovantes, transdisciplinaire et libre, le cirque est un art populaire, un art à part entière* ». In Territoires de Cirque - octobre 2015.

C'est donc un art singulier hautement exigeant, généreux, politique en ce sens qu'il peut s'affranchir des cadres institutionnels, poétique et profondément humain , le Carré Magique partage ces valeurs et, dans son devenir, entend les mettre en œuvre au service de ce territoire, des artistes et de ses publics.

Philippe Le Gal, 16 février 2016.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

6 - PISTES ARTISTIQUES

Durant cette convention le Carré Magique va, entre autres, accompagner en coproduction :

L'Association Rhizome - Chloé Moglia • compagnie implantée en Bretagne
Pour le projet *Carla* • trois artistes en scène • Création prévue en novembre 2016 au Carré Magique dans le cadre du festival Mettre en Scène 2016 *(résidence de création au Carré Magique)*

La compagnie CirkVost - Benoît Belleville • compagnie implantée en Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées
Pour le projet *A-Tripik* • trois artistes en piste • Création 2016 sous chapiteau • Programmation envisagée dans le cadre du festival *Gare au Gorille* 2017 *(résidence en milieu scolaire avec le Carré Magique)*

La compagnie Volti Subito - Stéphanie Outin & Julien Nicol • compagnie implantée en Bretagne
Pour le projet *Regards* • deux artistes & deux chevaux percherons en piste • Création 2017 en extérieur ou dans un espace abrité de type hangar • Création prévue lors de l'édition 2017 du festival *Gare au Gorille* 2017 *(résidence de création in situ avec le Carré Magique)*

La compagnie Le Biphasé - Cécile Fradet, Julie Tavert, Dorothée Dall'Agnola • compagnie implantée en Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées
Pour le projet *Douze manières de changer le monde…* • quatre artistes pressenties en scène • Création pour l'espace public juillet 2016 & version en salle printemps 2017 • Programmation envisagée dans le cadre du festival *Gare au Gorille* 2017 ou durant la saison 2017/2018 *(résidence au Carré Magique et en collège)*

La compagnie Les Dodos (production déléguée Le P'tit Cirk) - Louison Lelarge, Alice Barraud, Pablo Escobar, Mehdi Azema, Charly Sanchez et Basile Forest • compagnie implantée en Bretagne
Pour le projet *Les Dodos* • cinq artistes sur la piste • Création prévue en octobre 2017, sous chapiteau à l'espace du Moulin du Duc, à Lannion *(résidence à l'espace chapiteaux du Moulin du Duc avec le Carré Magique)*

La compagnie El Nucleo - Edward Aleman & Wilmer Marquez • compagnie implantée en Alsace - Champagne-Ardennes - Lorraine
Pour le projet *A 6 (titre provisoire)* • six artistes en scène • Création printemps 2017 durant le festival Spring en Normandie • Programmation envisagée dans le cadre de la saison 2016/2017 ou 2017/2018 *(résidence au Carré Magique)*

La compagnie The Rat Pack - Vincent Maggioni & Xavier Lavabre • compagnie implantée en Alsace - Champagne-Ardennes - Lorraine
Pour le projet *The Club* • sept artistes en scène • Création prévue au printemps 2017 durant le festival Spring en Normandie • Programmation envisagée dans le cadre de la saison 2016/2017 ou 2017/2018 *(résidence au Carré Magique)*

La compagnie Le Troisième Cirque - Joie Audace Aventure - Maroussia Diaz-Verbèke • compagnie implantée en Île-de-France
Pour le projet *Circus* • deux artistes en scène • Création prévue en 2017 (pas de date précise à ce jour)
Programmation envisagée dans le cadre de la saison 2017/2018 *(résidence au Carré Magique)*

Les compagnies La Meute & Le Collectif de la Bascule - Fanny Alvarez & complices • deux compagnies implantées en Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Pour le projet *La Walf* • quinze artistes sur la piste • Création en extérieur ou sous chapiteau prévue en juillet 2016 à Alba-La-Romaine (avant-premières) • Programmation envisagée dans le cadre du festival *Gare au Gorille* 2017

La compagnie Back Pocket - Michaël Hottier & complices • compagnie belgo-américaine
Pour le projet *La vrille du chat* • sept artistes en scène • Création prévue en 2018 (pas de date précise à ce jour) au Carré Magique ou en Belgique *(résidence au Carré Magique)*

La compagnie L'Oubliée - Raphaëlle Boitel • compagnie implantée en Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées
Pour le projet *Les 5èmes Hurlants* • cinq artistes en scène • Création décembre 2015 • Programmation envisagée durant la saison 2016/2017 • Et autres projets à venir de la compagnie dans le cadre d'un compagnonnage artistique avec le Carré Magique

Liste non exhaustive.

et dans le cadre de l'aide aux résidences :

Le P'tit Cirk - Danielle Le Pierrès et Christophe Lelarge pour le projet *Eden* • compagnie implantée en Bretagne • Création mars 2016

La compagnie Galapiat Cirque - Émilie Bonnafous et Sébastien Armengol pour le projet *Sur le chemin de la route* rassemblant 4 artistes acrobates et clowns sur scène • compagnie implantée en Bretagne • Création novembre 2016

La compagnie Basinga - Tatiana Mosio-Bongonga pour les projets *De fil en fil* et *La Grande traversée*, création solo funambulisme à grande hauteur • résidences printemps 2016 et printemps 2017, programmation à Lannion, quartier Les Fontaines & Ar - Santé et dans le cadre de *Gare au Gorille* 2017

La compagnie Subliminati Corporation - Jordi Kerol pour le projet *Extravaganza*, solo de clown, beatboxeur et jongleur • compagnie implantée en Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées • Création printemps 2017

La compagnie Subliminati Corporation - Mikel Alaya, Maël Tebibi, Aude Martos, Romain Delavoipière pour le projet *Deixe Me*, réunissant quatre artistes sur scène • compagnie implantée en Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées • Création 2018

La compagnie Cécile Métral pour un solo de clown • résidences de recherche • Pas de date de création à ce jour • compagnie implantée en Bretagne

D'autres projets vont bien évidemment intégrer notre calendrier d'activités dans les prochains mois.

À suivre…

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

7 – ANNEXE • CAHIER DES MISSIONS ET DES CHARGES DES PÔLES NATIONAUX DES ARTS DU CIRQUE

Préambule

Les arts du cirque ont connu une profonde mutation ces trois dernières décennies. Le décloisonnement du cirque vers les autres disciplines artistiques, la mise en place d'un enseignement supérieur professionnel et le développement des compagnies ont profondément changé les parcours professionnels des artistes, les besoins en matière de création et de diffusion, ainsi que l'approche du public.

Parallèlement à cette évolution, de nouveaux lieux ont vu le jour.

Il s'agit à la fois d'établissements généralistes, faisant le choix de développer un axe fort autour du cirque, comme de lieux spécifiques à la discipline, portés par des opérateurs culturels ou des équipes artistiques. Leurs réalités territoriales sont diverses - agglomérations de taille moyenne ou zones rurales – comme le sont aussi leurs équipements (salles, cirques en dur, chapiteaux fixes, chapiteaux itinérants…).

Pour tous, la raison première est de fonder des lieux pérennes pour les arts du cirque, accompagner la création, mieux la diffuser et la faire connaître davantage au public.

En 2001, le Ministère de la Culture et de la Communication a lancé « l'Année des Arts du Cirque », une importante opération de renforcement de la politique publique en faveur de ce secteur. L'une des principales actions de cette politique a été la reconnaissance et le développement de ces lieux pérennes pour le cirque, nommés « pôles cirque ».

Quatre missions leur ont été confiées portant sur la production, la diffusion, les publics et l'accompagnement de la profession.

Cette première phase s'est concrétisée par la mise en place de conventionnements pluriannuels, la dotation de moyens financiers et la réalisation de travaux permettant aux pôles de disposer d'outils adaptés à leurs missions.

Les collectivités territoriales ont été les partenaires essentiels de cette politique. Les pôles cirque ont réussi en quelques années à s'affirmer comme des structures de référence pour les arts du cirque, en créant un dynamisme efficace au niveau local et national.

En 2009, la reconnaissance de ce réseau par un label « Pôles national des arts du cirque » (PNC) vient consolider ces avancées et poser les bases d'un développement durable de cette discipline.

Définitions et critères

Les pôles nationaux des arts du cirque (PNC) sont des établissements de référence pour les arts du cirque centrés sur des missions de production et de diffusion.
S'inscrivant dans la charte des missions de service public pour le spectacle du 22 octobre 1998, ils contribuent, par leur expertise et leur capacité à développer des réseaux, à la structuration et au rayonnement des arts du cirque, ainsi qu'au renouvellement des formes et des esthétiques.

Ils promeuvent des actions pérennes sur leurs propres territoires, en coopération avec d'autres structures régionales, nationales et internationales.

Les PNC sont dotés de locaux permanents pour accomplir leurs missions : espaces de représentation (cirques en dur, chapiteaux en fixe et/ou itinérants, salles de théâtre, …), espaces d'accueil pour les résidences, terrains équipés pour l'accueil des chapiteaux, etc…

Ils sont fondés sur un projet porté par un professionnel, répondant aux missions fondamentales des pôles nationaux pour les arts du cirque définies dans ce texte.

Ce projet est précisé et validé par un contrat d'objectifs pluriannuel, cosigné par l'État et les collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Les missions et les charges

1) Missions artistiques, création / production

- *Soutenir la création par le biais de coproductions, résidences de compagnies ou d'artistes, accompagnement de projets dans une dynamique de pré-production, maquette ou laboratoire de recherche.*
- *Favoriser les conditions de la production par la mobilisation d'apports en numéraires propres et recherchés pour les projets portés par les compagnies.*
- *Assurer la mise en place de résidences de compagnies ou d'artistes qui peuvent recouvrir plusieurs situations : s'inscrire dans un processus de création ou de reprise de spectacle ; ou bien être centrées sur des projets de recherche ou d'expérimentation.*
- *Veiller à offrir des conditions de résidence propres aux besoins du projet (durée, mise à disposition des locaux et équipements techniques, prise en charge des frais d'approche et de séjour, …). Par ailleurs, les résidences doivent faire l'objet d'une contractualisation détaillant les attendus, les conditions de réalisation et les moyens mobilisés ; les éventuelles actions culturelles développées dans le cadre des résidences doivent faire l'objet d'un accord et disposer de moyens dédiés.*
- *Être force de proposition pour le montage de projets artistiques d'envergure nécessitant des formes d'accompagnement importantes sur le plan de la production et du partenariat, au niveau national et international et y participer financièrement dans la mesure des moyens du PNC.*
- *Favoriser les spectacles sous chapiteaux.*
- *Favoriser la présence active d'artistes au sein des projets des PNC par la mise en place de contrats pluriannuels d'association avec un artiste, un collectif d'artistes ou une compagnie professionnelle.*
- *Développer les croisements entre disciplines.0*

2) *Missions territoriales et en direction des publics*

- *La diffusion*

  Le PNC joue un rôle référent sur son territoire par la diffusion régulière de spectacles de cirque (achats, pré-achats de spectacles).

  Il établit des partenariats avec des structures de diffusion généralistes ou spécialisées, sur les plans régional, national, européen et international.

  Il développe des réseaux permettant une meilleure diffusion des spectacles de cirque, notamment par des tournées concertées.

- *Les publics*

  Le PNC crée une dynamique de rencontre et de confrontation entre les publics, les artistes et leurs œuvres. Il contribue à forger des regards nouveaux sur le cirque et ses évolutions par la mise en synergie des actions de soutien à la création, la diffusion et l'action culturelle, en incluant les pratiques amateurs, en lien avec les écoles de cirque de loisir.

  Il développe de nouvelles formes de médiation, avec une attention particulière portée aux réalités territoriales et aux populations, au public des jeunes notamment, en partenariat avec les établissements scolaires.

  Une politique tarifaire respectueuse des missions de service public est pratiquée.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

3) Missions professionnelles

- *Oeuvrer pour la structuration de la profession des arts du cirque, en accompagnant le cheminement des artistes, la préservation des savoir-faire et leur renouvellement, ainsi que l'épanouissement des écritures nouvelles.*
- *Accompagner les artistes tout au long de leur parcours professionnel, et notamment :*
- *Au moment de leur insertion professionnelle, les partenariats avec les écoles d'enseignement supérieur sont un support de cette action.*
- *Par le repérage et le soutien des jeunes artistes, en les épaulant dans leurs recherches et leurs premières créations, en assurant éventuellement leur production déléguée.*
- *En organisant les premières confrontations avec le public et les professionnels.*
- *En mettant à disposition leurs locaux et équipements pour faciliter l'entraînement des artistes, selon les disponibilités déterminées par le PNC.*
- *Œuvrer à la mise en place de réseaux de partenaires - régionaux, nationaux ou internationaux – afin de renforcer l'action de chaque PNC et mieux accompagner le développement des arts du cirque.*
-

Moyens et mise en œuvre

- ***Les locaux***

  Les PNC doivent disposer de lieux permanents repérés et outillés pour les activités propres aux arts du cirque et correspondant à leurs missions. Selon les contextes, il s'agit de cirques en dur, chapiteaux en toile fixes, salles de spectacles, espaces d'accueil pour les chapiteaux itinérants et leurs convois, salles de répétition outillées pour les disciplines de cirque, lieux d'hébergement pour les équipes en résidence.

  Un effort particulier sera fait sur les chapiteaux, afin de favoriser la création et la diffusion avec ce type d'outils, emblématique du cirque. Si les locaux appartiennent à une collectivité territoriale ou à tout autre tiers, une convention d'occupation et d'utilisation doit être établie, afin d'en garantir au PNC la jouissance.

- ***Le cadre juridique***

  Un statut juridique autonome doit être privilégié, sous forme d'association ou d'EPCC.

- ***L'équipe***

  La direction du PNC est confiée à un(e) professionnel(le), secondé(e) par une équipe de permanents pouvant assurer les fonctions nécessaires à la mise en œuvre des missions de l'établissement.

- ***La nomination d'un nouveau directeur***

  Elle s'effectue après une procédure d'appel à candidatures sur la base d'une note d'orientation élaborée par les partenaires. Le choix est fait d'un commun accord par les partenaires financiers sur la base d'un projet respectant, notamment, les missions fondamentales des PNC.

- ***Les financements***

  Les PNC doivent bénéficier de financements structurels des collectivités publiques, État et collectivités territoriales. L'ancrage territorial du PNC, essentiel pour exercer son rôle de pôle référent, doit pouvoir se traduire par le soutien structurel de plusieurs collectivités territoriales à des montants significatifs.

  La participation annuelle de l'État au budget de chaque établissement, eu égard aux responsabilités artistiques, culturelles et professionnelles qui leur sont confiées, aura pour référence un plancher annuel de 150 000 euros, actualisable tous les 5 ans.

  Les PNC s'efforcent de diversifier leurs financements par des apports publics et privés (mécénat, sociétés civiles) et européens, conformément aux actions pouvant répondre à ces critères.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Un niveau de recettes propres de l'ordre de 15% est à la fois souhaitable et proche de la moyenne nationale atteinte par l'ensemble du réseau.

- ***Modalités de suivi et d'évaluation***

  Un contrat d'objectifs pluriannuel signé avec l'ensemble des partenaires précise les activités et les missions détaillées du PNC, les outils mis à disposition et prévoit un certain nombre d'indicateurs permettant une évaluation quant à la réalisation des objectifs.

  Le PNC communique aux partenaires publics à la fin de chaque saison un état détaillé des activités. Si nécessaire, les outils de gestion doivent permettre d'identifier clairement la part du budget relevant du PNC.

  Une évaluation approfondie est menée par les services de l'État dans le cadre d'une procédure contradictoire à la fin de chaque période contractuelle et diffusée à l'ensemble des partenaires et à la direction.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE 2

Plan de financement prévisionnel pluriannuel rédigé par l'Association Carré Magique 2016 • 2017 • 2018 • 2019

Ce budget n'engage pas les partenaires publics du Carré Magique.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

		B. P. 2016	B. P. 2017	B. P. 2018	B. P. 2019
A	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	1 008 800	1 033 300	1 013 700	1 038 200
A'	SUBVENTIONS DE FONCTI	107 900	83 400	83 400	86 400
A''	*SUBVENTIONS EN NATURE*	*32 400*	*30 000*	*30 000*	*30 000*
B	AUTRES SUBVENTIONS DC	36 000	36 000	36 000	36 000
C	PRODUITS ARTISTIQUES	393 200	245 000	230 800	250 300
D	AUTRES RECETTES, VENTES & PRODUITS	8 900	9 100	8 900	8 900
E		-	-	###	-
F	QUOTE-PART SUBV. INVEST VIRÉE AU C.R.	-	-	###	-
G	**TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION**	**1 587 200**	**1 436 800**	**1 402 800**	**1 449 800**
H	**TOTAL CHARGES ARTISTIQUES**	**806 500**	**635 000**	**601 000**	**620 000**
I	**MARGE D'EXPLOITATION (G - H)**	**780 700**	**801 800**	**801 800**	**829 800**
J	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	127 700	130 390	133 020	135 260
J'	*CHARGES SUPPORTÉES PAR DES TIERS*	*32 400*	*30 000*	*30 000*	*30 000*
K		547 550	558 800	570 000	580 000
L	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	650	700	760	760
L'	AUTRES CHARGES ANNUELLES DE SAISON	54 100	64 910	50 720	66 480
M		17 000	16 000	16 000	16 000
N	**TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION**	**779 400**	**800 800**	**800 500**	**828 500**
O	**RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (I - N)**	**1 300**	**1 000**	**1 300**	**1 300**
P	PRODUITS FINANCIERS	200	200	200	200
Q	CHARGES FINANCIÈRES	1 500	1 200	1 500	1 500
R	**RESULTAT FINANCIER (P - Q)**	**-1 300**	**-1 000**	**-1 300**	**-1 300**
S	**RESULTAT COURANT (O + R)**	**- 0**	**- 0**	**- 0**	**0**
T	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	###	-
U	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	###	-
V	**RESULTAT EXCEPTIONNEL (T - U)**	**-**	**-**	**-**	**-**
	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-	-	###	-
a	TOTAL DES PRODUITS (G + P + T)	1 587 400	1 437 000	1 403 000	1 450 000
b	TOTAL DES CHARGES (H + N + Q + U + W)	1 587 400	1 437 000	1 403 000	1 450 000
	RESULTAT DE L'EXERCICE (a - b)	**- 0**	**- 0**	**- 0**	**0**
a	***TOTAL PRODUITS hors apports en nature***	**1 555 000**	**1 407 000**	**1 373 000**	**1 420 000**
b		**1 555 000**	**1 407 000**	**1 373 000**	**1 420 000**

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE 3

Modalités de versement spécifiques pour chaque partenaire financeur

———

Pour l'État (Ministère de la culture et de la communication - DRAC Bretagne) :

Pour chaque exercice budgétaire, une convention administrative sera signée entre l'association et l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC de Bretagne) qui précisera le montant de la subvention, au titre des crédits déconcentrés pour l'année budgétaire en cours.

Un premier versement interviendra au cours du premier semestre, le solde sera versé à réception de l'ensemble des pièces nécessaires à l'engagement comptable.

Pour la Région Bretagne :

Le règlement de la subvention s'effectuera en en deux versements (75 % à la signature de la convention financière annuelle et 25 % après transmission d'un bilan d'activité et d'un bilan financier annuels) après examen du dossier annuel de demande de subvention par la commission permanente du Conseil régional, dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription au budget des crédits suffisants.

Pour le Département des Côtes d'Armor :

Pour l'année 2016 :

- **165 000 €** de subvention de fonctionnement en complément de prix, en application des délibérations de la Commission Permanente n° 5.2 du 25 janvier 2016 et n° 5.5 du 4 avril 2016.
- **5 000 €** de subvention pour le projet d'accueil du cirque Plume en application de la délibération de la Commission Permanente n° 5.2 du 27 juin 2016.

Ces subventions seront versées selon les modalités suivantes :

- un acompte de **41 250 €** voté à la Commission Permanente du 25 janvier 2016 a été mandaté à la signature de la convention d'acompte du 26 février 2016 ;
- un 2nd acompte de **95 750 €** sera versé dès la signature de la convention passée entre l'association et le Conseil Départemental pour l'année 2016 ;
- le versement du solde de **33 000 €** interviendra sur présentation d'un bilan financier 2015, avant le 15 juin 2016.

Pour les années 2017, 2018 et 2019, le Département s'engage à voter le montant de son aide à l'association "Le Carré Magique" dans le cadre de cette convention dès le vote du Budget primitif annuel. Une convention financière sera annuellement établie avec l'association pour fixer avec elle les modalités de versement de ladite subvention.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Pour Lannion-Trégor Communauté :

Par délibération du 28 juin 2016, Lannion-Trégor Communauté s'engage à contribuer pour la période 2015-2018 au financement de l'association Carré Magique par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire. Pour chaque exercice budgétaire, une convention d'attribution de subvention sera signée entre l'association du Carré Magique et Lannion-Trégor Communauté.

Modalités de versement :

- Une avance sur subvention pourra être consentie en cas de besoin en janvier. Elle devra faire l'objet d'une demande expresse de l'association et être formulé par courrier au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède ;
- un 1er acompte de 50% de la subvention sera versé au cours du 1er semestre (déduction faite de l'avance).
- Le montant du solde interviendra au cours du 2ème semestre sous réserve de la production d'un bilan des activités et des comptes annuels de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Annexe n° 7

CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE

2016-2017-2018

Entre la Confédération Kendalc'h

Et la Région Bretagne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Entre d'une part :

La Région Bretagne, représentée par M. Jean-Yves LE DRIAN, Président et signataire, agissant en vertu de la délibération n° 16_0601_04 de la Commission permanente du Conseil Régional de Bretagne en date du **11 juillet 2016**

Ci-après désignée, " **la Région** "

ET d'autre part :

La Confédération Kendalc'h, représentée par son président Monsieur Jean GUEHO, association déclarée au Journal Officiel en mai 1950, ayant son siège social 1, rue de Suède – Porte Océane – 56400 AURAY. N° de SIRET : 775 591 134 000 58 - code APE 9499Z

Ci-après désignée " **le bénéficiaire** " ou " **l'association** "

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Préambule

La Confédération Kendalc'h a pour objectif essentiel la promotion et le développement de la culture bretonne. Elle réunit et aide les associations qui pratiquent le chant choral en langue bretonne, la musique et la danse traditionnelle. La Confédération Kendalc'h regroupe 7 fédérations de pays, une dans chacun des cinq départements, une fédération extérieure et une fédération de chant choral de langue bretonne, soit 152 groupes.
Kendalc'h s'emploie à valoriser l'identité artistique et l'activité de ses adhérents et à en souligner le poids économique, social et culturel, tant sur le plan régional que national. A cette fin, elle a convenu de porter un projet dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous et sollicite pour sa mise en œuvre la reconnaissance et le soutien du Conseil Régional.

Pour sa part :

La **Région Bretagne** s'est fixée pour objectifs dans le cadre de sa politique culturelle de créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle, favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes et de soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants

Dans ce cadre, elle soutient les initiatives et les activités concourant à la conservation, la valorisation et la transmission du patrimoine culturel immatériel. Encourager les initiatives en faveur de la diversité culturelle, vise notamment la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel d'un territoire ou d'une population, tel que le définit l'Unesco : *« les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire [...] que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ».*

À ce titre, la Région reconnaît et soutient le projet artistique et culturel de la confédération Kendalc'h avec un intérêt particulier pour : la valorisation et la structuration à l'échelle régionale des associations de pratiquants en musique et danse de Bretagne ; la formation et la transmission de la matière culturelle de Bretagne notamment auprès des plus jeunes, et la mise en œuvre d'une dynamique de création contemporaine en lien avec les danses et musiques de Bretagne.

Article I - Objet de la convention

Par la présente convention, la Confédération Kendalc'h s'engage à réaliser le projet défini ci-dessous, dont le contenu détaillé figure en annexe 1.

Ce projet s'articule autour de trois objectifs :

- **La conservation** : recueillir et conserver la tradition dansée, mais aussi collecter chant, musique, informations concernant le costume ou les occasions de pratique
- **La transmission** : transmettre la connaissance des danses traditionnelles de Bretagne et de leur pratique et plus largement, différentes composantes du patrimoine culturel immatériel de Bretagne (musique, costumes...)
- **La création** : favoriser la création chorégraphique au sein des groupes ou tout autre expression artistique ainsi qu'entre amateurs et professionnels.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Article II - Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour les exercices 2016, 2017 et 2018. Elle prend effet dès sa signature par les parties et prendra fin le 31 décembre 2018.

Au plus tard trois mois avant son expiration, les parties signataires devront se faire connaître mutuellement leurs intentions en ce qui concerne son arrêt ou son renouvellement.

Le renouvellement éventuel d'un conventionnement entre les partenaires pourra intervenir au vu du bilan et de l'évaluation mentionnés à l'article 8.

Article III - Engagements financiers et moyens

Pour permettre la mise en oeuvre du projet porté par l'association, la Région s'engage à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.
Pour l'année 2016, le montant de la subvention de la Région est de 215 000 euros.

Pour les années suivantes, un plan de financement prévisionnel est établi en annexe n°2 de la présente convention, le montant annuel des subventions étant déterminé après le vote du budget primitif.

Pour chaque exercice budgétaire, l'association Kendalc'h adressera un dossier de demande de subvention à la Région.
Une convention financière sera annuellement établie avec l'association pour fixer avec elle les modalités de versement de cette subvention.

Le budget prévisionnel en annexe n'engage pas la collectivité territoriale.

Article IV - Modalités d'exécution

Des annexes à la présente convention précisent :

- le contenu détaillé du projet visé à l'article I (annexe n°1) ;
- le plan de financement prévisionnel pluriannuel (annexe n°2);

Article V - Mention du soutien de la Région

L'association s'engage à faire mention de la participation de la Région sur tous supports de communication et dans ses relations avec les tiers, relatifs aux activités définies par la présente convention et ses annexes.

Article VI - Obligations comptables et dispositions diverses

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

L'association s'engage à fournir à la Région, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale, une copie de son bilan certifié conforme, le compte de résultat et les annexes, des exercices comptables pour lesquels la subvention a été accordée ainsi que tous les documents utiles faisant connaître les résultats de son activité.
Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations.
En tout état de cause, l'association s'engage à produire les documents comptables susvisés au plus

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire pour lesquelles les subventions de la Région ont été versées.

Conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce, si l'association a perçu dans l'année, de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant de subvention égal ou supérieur à 153 000 €, elle est tenue :

- de nommer un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant,
- d'établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe,
- de publier ces comptes ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, sur le site internet de la Direction des Journaux Officiels. Dans ce cas, l'association transmettra à la Région le rapport du commissaire aux comptes concomitamment à l'envoi des documents comptables ci-dessus exigés.

L'association communiquera à la Région, dans les trois mois suivant la signature de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

L'association s'engage à informer la Région des modifications intervenues dans ses statuts et de toute autre modification administrative ou bancaire. L'association devra également transmettre les comptes-rendus de ses conseils d'administration et assemblées générales.

Article VII – Contrôle de la Région

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les représentants de la Région de la réalisation de ses objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et, tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard pris dans l'exécution du projet joint en annexe de la présente convention, l'association en informera également la Région.

Article VIII - Bilan d'exécution de la convention et évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Région a apporté son concours, sur le plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée comme suit :

Un bilan d'exécution de la présente convention et de ses annexes sera effectué au plus tard 3 mois avant son expiration entre les parties signataires. Ce bilan dressé par la Confédération Kendalc'h fera l'objet d'une évaluation portant sur les points suivants :

- l'état des lieux des actions de conservation, de transmission, de création menées en partenariat avec les acteurs culturels, associatifs, sociaux ou éducatifs du territoire local et régional
- la dynamique impulsée en matière de soutien à la création
- les bilans financiers permettant d'apprécier la situation financière de l'association, la rigueur de la gestion et l'évolution des recettes propres
- la structuration de l'emploi.

Les parties signataires échangeront sur ce bilan lors d'une réunion dont la date sera déterminée par accord conjoint.

Par ailleurs, l'association s'engage annuellement à adresser **avant le 30 novembre de chaque année :**

- le budget prévisionnel de l'année suivante ;
- le programme d'activités de l'année suivante ;

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ARTICLE IX - Modifications, révisions et résiliation de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention et de ses annexes, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

En cas de non-exécution, de retard significatif et de modification substantielle sans l'accord écrit de la Région des conditions d'exécution de la convention et de ses annexes par l'association, cette dernière peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles I, V et VIII de la présente convention par le bénéficiaire.

Article X - Assurances

L'association exerce les activités mentionnées à l'article I ci-dessus sous sa responsabilité exclusive. Elle fera son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant survenir à l'occasion de l'exercice de son activité. L'association sera seule responsable vis à vis des tiers de tous les accidents, dégâts et dommages de quelque manière que ce soit.
Elle souscrira les assurances nécessaires afin de couvrir ces différents risques, pour lesquels la responsabilité de la collectivité ne pourra être retenue.

Article XI - Règlement des litiges.

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution de la présente convention, les parties conviennent de se rapprocher afin de parvenir à un accord.

En cas de litiges sur l'application des dispositions de la présente convention, le Tribunal administratif de Rennes est seul compétent.

Par ailleurs, le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de l'association vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des collectivités publiques ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

Article XII – Exécution de la convention

Le Président du Conseil régional de Bretagne, le payeur régional de Bretagne et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Rennes, le..... en 3 exemplaires originaux.

Le Président de la Confédération Kendalc'h	Le Président du Conseil régional de Bretagne
Jean GUEHO	Jean-Yves LE DRIAN

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE N°1
LE PROJET CULTUREL 2016-2018

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE N°2

BUDGETS PREVISIONNELS

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Kendalc'h

BRETAGNE

CONVENTION TRIENNALE

2016 2018



Association loi 1901 soutenue par le Conseil Régional de Bretagne

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE



Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Sans érie et sans lignée
a qhi bon anet.

Sans hier et sans demain, au-
jourd'hui ne vaut rien.

Per-Jakez Helias

Hep dec'h na warc'hoazh,
hiniv ne dalv ket c'hoazh.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Sommaire

Introduction 7
Digoradur 8
Entamâ 9

Kendalc'h 10

Kendalc'h, 65 ans d'histoire 12
Organigramme 2015 13
Tableau de bord 14
Répartition des adhérents 16
Les bénévoles 17
Les permanents 18
La communication 19
Le centre culturel 21
Nos partenaires 24

Fiches action 26

Schéma stratégique de Kendalc'h 28

Conserver 30

Heritaj [Dañs] 32
Heritaj [Dilhad] 33
Cartographie 34
Des modes et nous [Trad] 35
Journées d'étude 36
Journée recyclage 37
Stage terroir ou thématique 38
Epreuve terroir 39
Tradi'Deiz 40
Breizh a gan 41
Collection Apprenez les danses bretonnes 42
Collection Danses de toutes les Bretagnes 43
Formations autour du vêtement breton 44
Expositions autour du vêtement breton 45
Editions autour du vêtement breton 46
E-giz 47

Transmettre 48

Coffret Pikett' 50
Site web famille-pikett.com 51
Concours Pikett' 52
Livre de contes 53
Stoupig, un magazine pour les jeunes 54
Gouest Junior 55
Commission des jeunes 56
Formation des encadrants enfants 57
Formation des moniteurs 58
Spécialisations 59
Bals pour enfants 60
Collection Jibidi 61
Keleier, le magazine de la Confédération 62
Site web et réseaux sociaux 63
Heritaj [portail web] 64
Médiathèque bretonne 65
Langues de Bretagne 66
Folkloriades 67

Créer 68

Laboratoire de création 70
Ecole expérimentale de danse 71
Des modes et nous [Créa] 72
Soutien aux jeunes stylistes 73
Faltaziañ 74
Championnat par catégories 75
Dañs Excellañs 76
Finale du Championnat de la Saint-Loup 77
Suivi des groupes 78
Productions de Kendalc'h 79
Nuit de la Bretagne 80
Treuzell 2 81
Collectif K22 82
Dark Noz 83
Bugale Breizh 84
Concours photographique 85



Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE





Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Introduction



Héritiers et bâtisseurs, voilà ce que nous sommes. Héritiers… d'un long parcours militant puisque, nous venons précisément de fêter le soixante-cinquième anniversaire de notre confédération. Veilleurs et passeurs… nous continuons selon notre devise à transmettre au plus grand nombre les éléments essentiels de notre patrimoine culturel. Transmettre est un devoir, une nécessité. Comment cette culture identitaire aurait-elle pu traverser l'histoire sans cette action militante de Kendalc'h et de l'ensemble du mouvement culturel breton ? Bâtisseurs… car tout au long de son parcours, Kendalc'h n'a cessé de créer, de mettre à disposition de ses groupes de nombreux espaces et outils de formation et de développement.

L'inauguration de notre nouveau siège régional et ce préambule à notre projet pluriannuel sont des occasions de rendre un hommage à nos fondateurs, aux différents présidents et présidentes, aux élus et permanents qui nous ont précédés. Nous avons tous eu des repères, et ils sont nombreux ceux qui nous ont transmis cet « esprit Kendalc'h ». Résolument ancré dans le monde d'aujourd'hui et tourné vers l'avenir, Kendalc'h, grâce à son nouveau centre culturel, dispose aujourd'hui d'un très bel outil : que ce beau symbole de l'audace et de la vitalité de notre mouvement fasse son œuvre et permette de continuer à faire de Kendalc'h une grande confédération bien inscrite dans la modernité, militante et ouverte.

La persévérance guide les actions des personnes en responsabilité à Kendalc'h (bénévoles et permanents). C'est une force qui permet de réaliser des projets et de les mener à leur terme, même lorsque c'est parfois difficile et long, mais la volonté d'aller jusqu'au bout de nos objectifs nous amène à la satisfaction d'un travail abouti. C'est une récompense pour nous tous à Kendalc'h et un élément de motivation pour poursuivre notre chemin.

Nous pouvons nous réjouir de la reconnaissance des collectivités locales à l'égard des projets portés par Kendalc'h : le conseil régional de Bretagne, le conseil départemental du Morbihan et nouvellement la communauté de communes Auray-Quiberon-Terre-Atlantique. Leur soutien nous permet d'asseoir les actions aujourd'hui solidement ancrées et de proposer plusieurs axes de développement pour les trois années à venir :



Faire du nouveau siège un pôle de ressources autour de la culture bretonne

Le nouveau siège de Kendalc'h, inauguré en novembre 2015, nous permet de mettre un outil performant à disposition de nos membres et de meilleures conditions de travail pour nos permanents, qui disposent maintenant de locaux à la hauteur de leurs missions. Ce bâtiment, de près d'un million d'euros, dispose de différents espaces dédiés à l'accueil, à l'administration, au centre de ressources, à une salle d'activité où nous pourrons accueillir conférences, expositions, résidences d'artistes… Ce centre se veut aussi ouvert à tous nos partenaires et aux acteurs locaux œuvrant pour la diffusion et la promotion de la culture bretonne. Une programmation culturelle, en concertation avec les acteurs locaux, contribuera à faire de ce lieu un pôle de ressources pour la Bretagne.

Continuer à faire de la jeunesse une priorité

Lors de notre dernier projet pluri-annuel, nous décidions de donner priorité à la jeunesse. Notre culture ne nous appartient pas, elle appartient à nos enfants. Pour que Kendalc'h participe à la diffusion de la culture de Bretagne, nous entendons pérenniser les actions autour de la famille Pikett' destinées aux écoles, mais aussi aux associations culturelles, aux centres de loisirs… Ce projet continuera à se développer en multipliant le nombre de fiches, le nombre d'articles sur Piketthédia… mais aussi en proposant de nouveaux outils (livre de contes, enregistrements autour des langues de Bretagne, traduction des fiches en langue bretonne…). La mise en place d'un ballet intercommunal permettra de développer la rigueur et la créativité qui font parfois défaut dans nos groupes enfants. A l'instar, de nos amis basques ou d'autres esthétiques de danse, nous espérons pouvoir développer des méthodes pédagogiques et proposer un spectacle de qualité porté par des enfants danseurs, musiciens et chanteurs.



Impulser des expérimentations de création

Kendalc'h poursuivra des expérimentations autour des nouveaux espaces de danse (notamment urbains avec les arts de la rue, en lien avec le centre national des arts de la rue Le Fourneau), de nouvelles approches (groupe de travail autour de Samuel Ouvrard), de la création vestimentaire et identitaire bretonne (concours *Des modes et nous*, soutien à de jeunes créateurs). Une nouvelle conférence dansée Treuzell 2 devra se tenir dans les trois années à venir.

Inventorier et partager le patrimoine dansé et vestimentaire de Bretagne

Parce que Kendalc'h, grâce à son très vaste réseau de personnes ressources, détient des trésors patrimoniaux, nous nous devons, avec méthode, de dresser un inventaire de ces richesses. Les nouvelles technologies nous permettront de rendre accessibles au plus grand nombre des documents écrits, sonores et audiovisuels.

Ce document reprend les objectifs que nous nous sommes fixés de 2016 à 2018. Cette feuille de route rédigée dans le cadre d'une nouvelle convention triennale avec la Région Bretagne peut paraître ambitieuse en ces temps de restrictions budgétaires. Mais nous avons un devoir urgent de transmission aux jeunes générations afin que notre région conserve son identité forte, qui lui permet une remarquable visibilité en cette période de banalisation pour lutter, comme le disait Guillevic, contre « l'effacement dans le partout pareil ».

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Digoradur



Hêred ha saverien omp. Hêred... eus un hent hir a emsav. Lidañ a reomp ar bloaz-mañ pemvet deiz-ha-bloaz ha tri-ugent hon kengevred. Beilherien ha tremenerien... kenderc'hel a reomp hervez hon lugan da dreuzkas elfennoù pennañ hon glad sevenadurel. Treuzkas a zo un dlead, ur ret. Penaos en defe sevenadur Breizh treuzet an istor hep an oberoù emsav kaset a-benn gant Kendalc'h hag an Emsav a-bezh ? Saverien... rak a-hed an hent-se n'en deus ket paouezet Kendalc'h da grouiñ, da reiñ d'e strolladoù un niver bras a lec'hioù hag ostilhoù stummañ ha diorren.

Tro hon eus, gant digoradur hon sez rannvroel nevez ha ar rakprezeg-mañ d'hon raktres liesvloaziek, da enoriñ hon diazezerien, ar brezidanted ha prezidantezed, an dilennidi hag an implijidi a zo bet araozomp. Merkoù hon eus bet an holl ac'hanomp, niverus int ar re o deus treuzkaset deomp « spered Kendalc'h ». Diazezet don er bed a-vremañ ha troet war-zu an dazont, en deus Kendalc'h hiziv un ostilh a-feson : ra vo kendalc'het, gant a n arouez-mañ a galon hag a energiezh, d'ober eus Kendalc'h ur c'hengevred bras inskrivet er modernelezh emsaver ha digor.

Derc'hel a ren oberoù an dud e karg e Kendalc'h (an dud a-youl vad hag ar skipailh-pad). Un nerzh eo a aotre da sevel raktresoù ha kas anezho a-benn, zoken m'emañ diaes ha hir, met ar volontez da vont betek penn hon palioù a gas ac'hanomp da gontantamant al labour kaset a-benn. Lore eo evidomp holl e Kendalc'h hag un elfenn a luskadur evit kenderc'hel gant hon hent.



Laouen e c'hellomp bezañ da vezañ anavezet gant ar strollegezhioù lec'hel e-keñver ar raktresoù savet gant Kendalc'h : kuzul rannvro Breizh, kuzul departamant ar Morbihan ha, nevez 'zo, kumuniezh-kumunioù An Alre-Kiberenn-Douar Atlantel. A-drugarez d'o souten e c'hellomp diazezañ oberioù a zo eoret mat bremañ, ha kinnig meur a ahelioù diorren evit an tri bloavezh o tont :

Ober eus ar sez nevez ur pol a zanvez diwar-benn sevenadur Breizh

Kenderc'hel da lakaat ar yaouankiz er renk kentañ

Reiñ lañs da arnodadurioù krouidigezh

Renabliñ ha rannañ glad Breizh e-keñver an dañs hag an dilhad

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0001_04-DE





Entamâ

Je sons dans notr otè nouviao et les gaijés sont net d'amain pour bezogner. Déja q'i taent avantajous, astour j'allons pu pouer les teni! J'allons tout come ercevair le monde come i faot dans ene livrerie ben radrecée, dans la grand pièce

oyou q'on pourra saoter un petit du qhu ou ben ouaire des caousous qi précheront des savancetés...

S'oqhuper des jieunes

Les touais anées passées, les jieunes taent la permiereté. Deux fè l'an i recèvent un journâ: Stoupig, qi lou prèche un petit de qhulture bertone. La famille Piqhett suet sa rote: 500 bouétées vendues es écoles, maireries, ou soueteries de danse. J'ons repaissé les aprenries pour les menous des soueteries de qeniaos. Pareil pour le Bugale ou le Breizilou a Loudia. Més i ara cor hardiment de bezogne pasqe faot erconaitr qe les jieunes d'astour ne tiennent pu tant su lo fezeries. On lou fét abiter à tout més i ne se lient a ren...



Enciclopédie des danses et hardes

J'ons mis en rote un ouvraije conséqent qe j'ons nomé Heritaj. Ene sorte d'enciclopédie des danses et hardes de Bertagne. Veici pu de souessante anées qe des cherchous ont qheté et rasseré des ghiments su les afères-la. E d'eure astour d ermettr éla en propr.

Des benvoulants

J'alons cor avair bravement de qhi fère pour les touais ans perchains.J'ons des idées, des gaijés net capabl, des benvoulants qi veulent ben crocher deden. Je ne sons pas non pu du genre a passer la qhette par dessus l'épaone...

Aloure, pourqhi non?

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Confédération Kendo

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

KENDALC'H



Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

65 ans d'histoire

1950 Création à Quimper d'une **union de divers mouvements bretons**. Les associations concernées : Ar Falz, le Bleun Brug, la BAS, les cercles celtiques...

1954 Lancement du journal **Breiz, le magazine de la culture bretonne**

1955 Première édition du **Breiz hor Bro** (recueil des données à connaître) et création de deux **diplômes de culture bretonne** (1er et 2nd degré) et des éditions Kendalc'h

1957 Premier **concours de danse** à Guingamp (Saint-Loup)

Création de la **Coop Breiz**, organisme de diffusion d'ouvrages sur la Bretagne et les pays celtiques dont Kendalc'h est actuellement sociétaire majoritaire.

1958 Premier **diplôme de danse bretonne**

1965 **Scission** avec la BAS, 25 cercles suivent les bagadoù et créent War'l Leur

1967 **Ti-Kendalc'h**, premier centre culturel breton à St Vincent-sur-Oust

1976 **Charte culturelle** dont Yvonnig Gicquel, Président de Kendalc'h, fut le principal instigateur.

1982 Création du **Breizh A Gan**, festival de chant choral de langue bretonne

1999 Création de **Dañs** à Rennes, poursuite de l'action engagée par les Korollies de Morlaix et de Quéven

2000 **50ème anniversaire** et édition de l'**ouvrage Creston**, Modes et costumes traditionnels en Bretagne

2007 Création de **Faltaziañ** - Début de la coopération avec **le Fourneau, travail autour des arts de la rue**

2010 **60ème anniversaire** : création de **Tradi'Deiz**, **Breizh Omega**, **60 ans-60 modes**, Breiziloù, Kendalc'h Noz, Objectif'Trad...

2011 **Treuzell**, conférence dansée

2012 Premier numéro du magazine **Stoupig**

2013 Lancement de **la famille Pikett'** (projet pédagogique de vulgarisation de la culture bretonne)

2014 Exposition ***Une année, des anneaux*** et livre ***Mariages en Bretagne***

2015 **Inauguration du nouveau centre culturel de Kendalc'h à Auray**



Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Organigramme 2015

Bureau

Président

Jean Guého

Vice-présidents

Danse et formation	Patrimoine et ressources	Jeunesse
Yvette Peaudecerf	Robert Raulo	Florence Lucas

Trésoriers

Trésorier : Xavier Le Vigouroux

Trésorier-adjoint : Cyrille Hémery

Secrétaires

Secrétaire : Hélène Danielo

Secrétaire-adjointe : Rozenn Le Roy

Conseil d'administration

17 membres élus

René Carcat	Cyrille Hémery	Xavier Le Vigouroux	Youenn Amice
Gilles Coër	Anne Kerhoas	Florence Lucas	Séverine Bourdeau
Hélène Danielo	Marc Le Bouteilliec	Samuel Ouvrard	Yannick Kerlogot
Patricia David	Christine Le Bris	Yvette Peaudecerf	Jacqueline Lecaudey-Le Guen
Mathilde Gilet	Martial Le Gloanic	Robert Raulo	Annaig Rapinel
Jean Guého	Rozenn Le Roy		Annie Raulo
			Jean-Pierre Thomin

7 membres de droit

7 commissions ou groupes de travail

Autour de la danse et la formation	Autour du championnat	Autour de l'observation	Autour des ateliers danse	Autour du costume	Autour des fêtes et festivals	Autour de la commu-nication

7 fédérations

Fédérations territoriales

44 Kendalc'h Bro Naoned	35 Kendalc'h Ille-et-Vilaine	22 Kendalc'h Aodoù-an-Arvor	56 Kendalc'h Mor Bihan	29 Kendalc'h Penn-ar-Bed	IDF Kendalc'h Ile-de-France
Présidente : Séverine Bourdeau	Présidente : Annaig Rapinel	Président : Yannick Kerlogot	Présidente : Annie Raulo	Président : Youenn Amice	Présidente : Jacqueline Lecaudey-Le Guen

Thématique

Chorales Kanomp Breizh
Président : Jean-Pierre Thomin

152 groupes- 15 000 adhérents

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Tableau de bord 2015

Carte de localisation des adhérents 2015

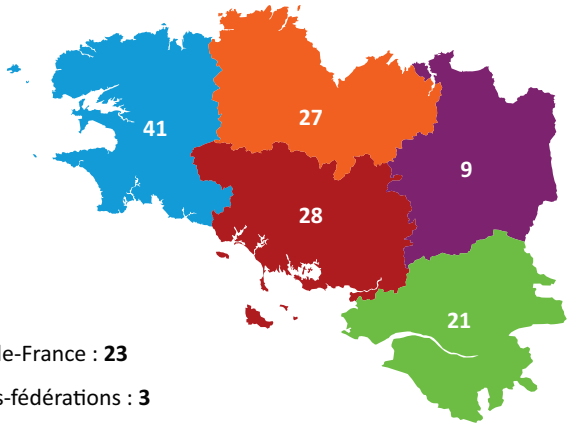

Île-de-France : **23**

Hors-fédérations : **3**

Données chiffrées sur les adhérents

152 groupes adhérents

62 adhérents individuels

15 000 sympathisants

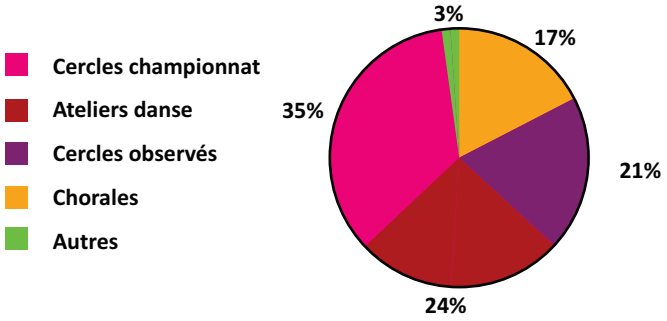

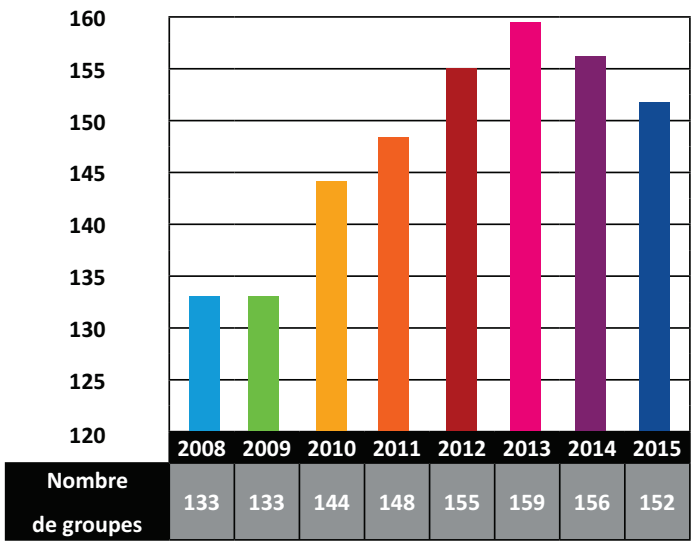

Projets et nouvelles orientations

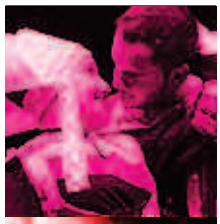

Scène

Epreuve terroir - Folkloriades - Laboratoire de création - Faltaziañ - Championnat par catégories - Dañs Excellañs - Finale du Championnat de la Saint-Loup - Suivi des groupes - Productions de Kendalc'h - Nuit de la Bretagne - Treuzell 2 -

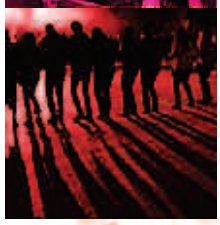

Danse traditionnelle

Heritaj [Dañs] - Cartographie - Tradi'Deiz -



Arts de la rue

Collectif K22 - Dark Noz



Musique et patrimoine oral

Breizh a gan



Jeunesse

Coffret Pikett' - Site web famille-pikett.com - Concours Pikett' - Livre de contes - Stoupig, un magazine pour les jeunes - Gouest Junior - Commission des jeunes - Formation des encadrants enfants - Bals pour enfants - Bugale Breizh



Formation

Journées d'étude - Journée recyclage - Stage terroir ou thématique - Formation des moniteurs - Spécialisations - Langues de Bretagne - Ecole expérimentale de danse -



Médiathèque - Edition

Collection *Apprenez les danses bretonnes* - Collection *Danses de toutes les Bretagnes* - Editions autour du vêtement breton - E-giz - Collection *Jibidi* - Keleier, le magazine de la Confédération - Site web et réseaux sociaux - Heritaj [portail web] - Médiathèque bretonne - Concours photographique

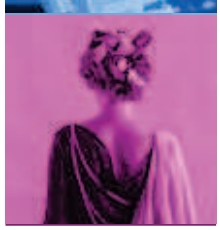

Costume

Heritaj [Dilhad] - Des modes et nous [Trad et Créa] - Formations, éditions et expositions autour du vêtement breton - Soutien aux jeunes stylistes -

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Les forces vives

Kendalc'h, c'est aujourd'hui :

- **1 conseil d'administration** composé de 24 membres
- **7 commissions techniques**
- **7 fédérations** : Kendalc'h Bro Naoned, Kendalc'h Ille-et-Vilaine, Kendalc'h Aodoù-an-Arvor, Kendalc'h Mor Bihan, Kendalc'h Penn ar Bed, Kendalc'h Ile-de-France, Kanomp Breizh
- **5 salariés** : un directeur, une secrétaire-comptable, une chargée de communication, deux animateurs du patrimoine (Pikett' et Heritaj)
- **28 000 heures de travail** (bénévoles et permanents)
- **750 stagiaires** formés chaque année (chiffre 2015)
- **1 centre culturel** doté d'une médiathèque (bibliothèque de 6000 ouvrages, vidéothèque et borne Dastum), d'une salle d'activités (200 m² dédié aux expositions, conférences, stages, réunions, répétitions...) et d'un espace administratif dont un bureau bénévoles

Les grands rendez-vous

À l'automne

- Assemblée générale de la confédération Kendalc'h
- Assemblées générales des divers partenaires
- Assemblées générales des fédérations départementales
- Les formations de Kendalc'h
- Breizh a Gan
- Breiziloù

En hiver

- Les formations de Kendalc'h
- L'examen (pratique et théorique) du monitorat Kendalc'h

Au printemps

- Tradi'Deiz
- Championnat par catégorie
- Dañs Excellañs
- Dañsoù Enfants

En été

- Bugale Breizh
- Finale du Championnat de la Saint-Loup
- Faltaziañ
- 154 contrats passés avec les fêtes de Bretagne
- Tradañs
- Concours des *Des modes et nous*

Eléments de communication

- Un code de marque partagé par les fédérations
- Partenaire de la marque Bretagne
- Des réseaux sociaux très suivis
- Un site internet bien fréquenté
- Keleier, un magazine édité à 2300 exemplaires
- Stoupig, une revue pour les jeunes éditée à 1600 exemplaires
- Un livret de présentation de nos groupes à destination des organisateurs
- Des fascicules de présentation des spectacles des groupes

Nos partenaires

Grandes masses budgétaires (réalisé 2015)

Charges	Produits	Résultat
448 566 €	454 706 €	6 140 €

Répartition des produits

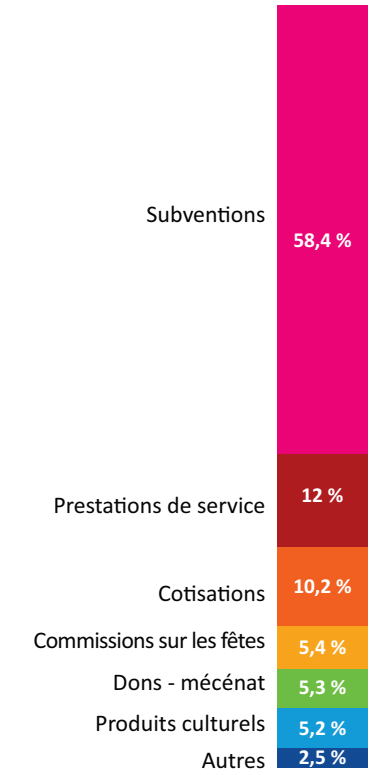

Répartition des charges

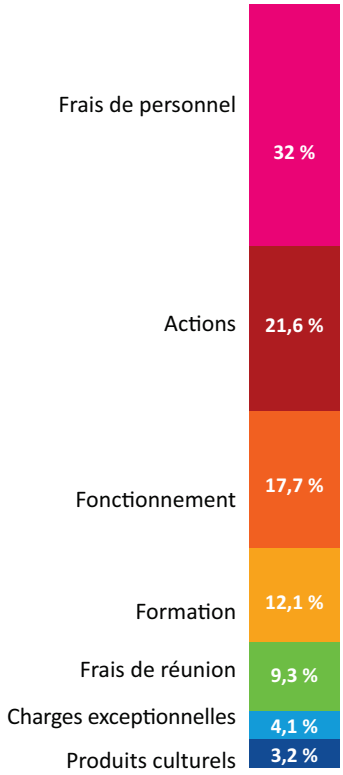

Contact

Confédération Kendalc'h

1 rue de Suède - Porte Océane

56 400 Auray

02 97 58 10 50 - confederation@kendalch.com

www.kendalch.com

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Répartition des adhérents

Nombre d'adhérents

Le nombre d'adhérents de la confédération en 2015 est de 152 groupes et 62 adhérents individuels, soit 15 000 sympathisants.

On peut estimer l'effectif moyen entre 80 et 100 personnes. Par contre, il y a des poids lourds : Rennes (480), Kerfeunteun-Quimper (250), Mûr-de-Bretagne (220) en sont quelques exemples. Soyons francs, il y a aussi des poids plumes.

Nous pouvons nous prévaloir d'un excellent maillage territorial et d'une répartition relativement homogène de nos associations.

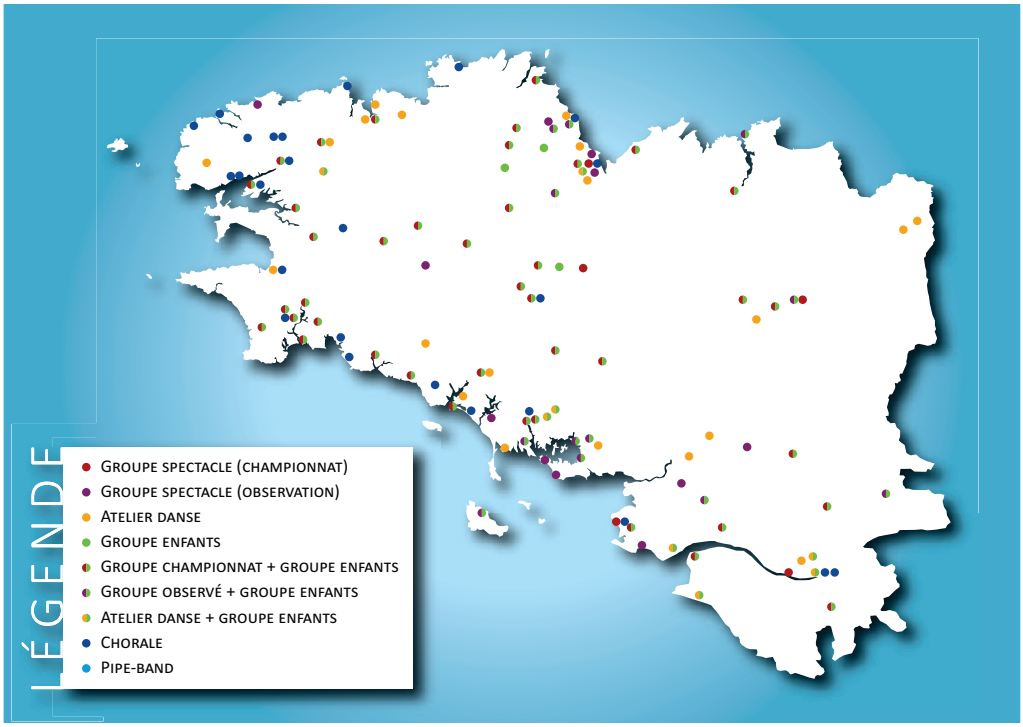

Répartition des 152 groupes de 2015 par secteur d'activité

- **Chorales** : chorales d'expression bretonne adhérant à la fédération Kanomp Breizh
- **Ateliers danse** : parfois appelés « groupes loisirs », ils ne se produisent pas et ne portent pas le costume. Apprentissage des danses pour pratique en fest-noz notamment.
- **Cercles observés** : ils se produisent parfois en public pour proposer des animations. Un système d'observation a été mis en place.
- **Cercles concours** : ils participent aux concours (épreuves traditionnelle et scénique). Il s'agit de la vitrine de Kendalc'h, c'est-à-dire des groupes qui se produisent lors des fêtes et festivals. Les meilleurs d'entre eux participent au championnat de la Saint-Loup.
- **Cercles enfants** : groupes enfants seuls

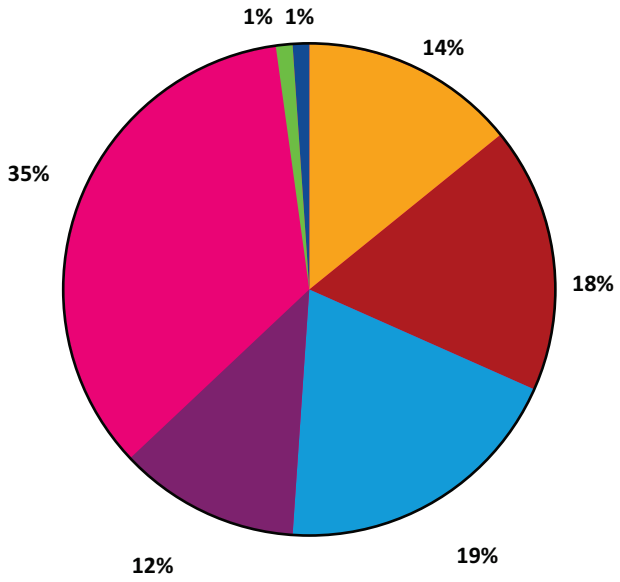



Carte d'adhérent

Pour renforcer le sentiment d'appartenance à Kendalc'h, nous avons le projet d'éditer pour l'ensemble de nos sympathisants des cartes d'adhérents qui leur permettront de bénéficier d'un certain nombre d'avantages : tarifs préférentiels sur les places de spectacles organisés par Kendalc'h, tarifs réduits sur les produits culturels distribués par Kendalc'h, possibilité d'emprunter des ouvrages de la médiathèque bretonne…

Ce vaste chantier nous permettra également de mener à bien une enquête de population, utile pour mesurer notre impact social et territorial. Nous pourrons connaître le nombre précis d'adhérents, disposer de données sur les âges, les locuteurs bretons et/ou gallésants de nos groupes, leur fréquentation des festoù-noz… Bref, optimiser l'enquête que nous avions réalisée en 2009 sur un échantillon de 607 personnes.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Les bénévoles

Une confédération comme Kendalc'h peut compter sur une équipe de permanents particulièrement compétente et dévouée, mais elle ne pourrait absolument pas fonctionner sans l'implication énorme de tous les bénévoles qui gravitent autour de la structure.

Le conseil d'administration, tout d'abord, composé de 24 membres, est l'instance dirigeante de la confédération. Il se réunit environ tous les deux mois.

Le bureau, issu du conseil d'administration, se réunit pour préparer les réunions de celui-ci et en cas de décision ou de situation à gérer rapidement.

Les commissions sont des organismes dans lesquels un groupe de personnes gère un aspect précis de l'activité de Kendalc'h. Actuellement, il y a une commission danse et formation (concours, observation des groupes, formations, projet Heritaj…), la commission enfants et ados (groupes et encadrants enfants, Bugale Breizh, bals pour enfants…), la commission costumes (projet Heritaj, formations, édition, exposition, concours costumes…), la commission fêtes et festivals (suivi des groupes dans les festivals, conditions d'accueil, relation avec les organisateurs…), les commissions ateliers danse et groupes observés.

Les groupes, qui eux aussi fonctionnent grâce au bénévolat, et dans lesquels nous trouvons les personnes ressources pour la danse, le costume, le chant… C'est dans ces mêmes groupes que seront aussi les personnes qui vont prendre en charge le fonctionnement des journées exceptionnelles mises en place par la confédération (150 bénévoles pour Tradi'deiz, 300 pour le nouveau championnat, 70 pour l'inauguration du siège…)

Le lien entre bénévoles et permanents est très important. Il est en effet essentiel que la préparation faite en amont soit bien présentée aux personnes qui vont faire le travail. Mais il est de même évident que les relations entre les deux entités doivent être bonnes et détendues afin que la confiance règne de part et d'autre. Si notre association obtient les résultats actuels, c'est grâce à la parfaite symbiose qui existe entre les permanents et les nombreux bénévoles. Et cette présence importante et renouvelée est un signe encourageant pour la confédération et les idées qu'elle défend.












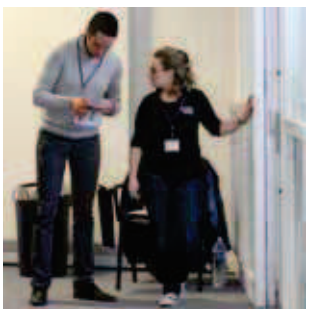



Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Les permanents

Mathieu Lamour
Directeur

- *Ancienneté : 21 janvier 2009*
- *CDI temps plein*
- *Plage horaire de travail variable suivant les activités de la structure - travail les week-end et en soirées*
- *Catégorie : cadre*
- *Groupe : F*

Missions

Organiser et superviser les activités de structure

- Coordination des activités

- Organisation, préparation et participation aux diverses réunions de la structure

- Garant du fonctionnement harmonieux de la structure

- Interlocuteur des administrateurs, présidents de fédérations, responsables des commissions et présidents de groupes

Manager les forces vives de la structure

- Management de l'équipe salariale (5 salariés à ce jour) : répartition du travail, réunions d'équipe...

- Coordination de l'action des bénévoles

Gérer les budgets et rechercher des financements

- Préparation du budget prévisionnel et suivi du budget



- Montage des dossiers de demandes de subventions et de sponsoring

Représenter la structure auprès des différents partenaires et développer le réseau de diffusion

- Relation avec les multiples partenaires de la structure

- Gestion des contrats des groupes et relation avec les fêtes et festivals

- Participation aux réunions et

- Présence dans les fêtes et festivals

- Participation aux conférences de presse

- Développement des relations avec d'autres structures

Améliorer la visibilité de la strucutre

- Direction de la rédaction du journal interne

- Garant du contenu des différents supports de communication

- Gestion des projets culturels : 50 pour les trois prochaines années.

Carole Le Mélinaire
Secrétaire-Comptable

- *Ancienneté : 1er octobre 2007*
- *CDI temps plein*
- *Plage horaire de travail de 9h00 à 17h30 du lundi au vendredi + événements*
- *Catégorie : Technicien*
- *Groupe : C*

Missions

Assurer le secrétariat général

- Réception et expédition des courriers postaux

- Accueil physique et téléphonique (renseignement ou orientation, filtrage)

- Saisie et mise en forme des documents, transmission et classement

- Envoi des convocations aux réunions - synthèse des présences - réception des pouvoirs

- Gestion des stages : relations avec les intervenants - organisation logistique - inscriptions - relances

- Suivi des adhésions et gestion du répertoire «Adhérents»

Garantir la bonne tenue de la comptabilité de Kendalc'h

- Saisie des données de comptabilité générale et enregistrement des écritures comptables : facturation - saisie journal clients



- saisie journal fournisseurs - saisie journal de banque - saisie journal payes - contrôle et saisie des écritures en fin d'exercice

- Suivi des éléments de la trésorerie de la structure par rapprochement bancaire, vérification des frais généraux et des factures... - encaissements puis dépôts banque - lettrage comptes clients et fournisseurs

- Suivi des aspects financiers divers avec le directeur

- Réalisation des déclarations, contrats...

- Vente des produits Kendalc'h : renseignement - facturation - expédition - suivi des stocks

Participer à la gestion de l'administration générale de la structure

- Gestion des locaux (entretien, préparation des salles...)

- Intendance (fournitures administratives, assurances..)

- Gestion du planning d'occupation du centre culturel

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE



Youena Baron
Chargée de communication

- *Ancienneté : 1er février 2011*
- *CDI temps plein*
- *Plage horaire de travail variable suivant les activités de la structure - travail certains week-ends et en soirées*
- *Catégorie : Technicien*
- *Groupe : D*

Missions

Faire vivre le code de marque Kendalc'h

Développer les outils de communication internes et externes

- Mise à jour du site Internet et des réseaux sociaux

- Collecte des articles et réalisation technique des journaux Keleier et Stoupig

- Réalisation et envoi régulier de newsletters et mails aux adhérents, communication sur les activités et les stages

- Mise en ligne des vidéos

Développer les relations avec les médias

- Relations avec la presse (constitution d'un réseau, organisation de conférences de presse, réalisation des dossiers de presse...)

Réalisation des supports pédagogiques

- Infographie sur les projets : Pikett, Heritaj, productions...

- Réalisation de fiches «culture bretonne» à destination des enfants et adolescents des groupes Kendalc'h

- Conception des expositions et ouvrages

Assurer la mise en place technique des documents promotionnels

- Captations, puis réalisation de vidéos promotionnelles de Kendalc'h et de ses groupes

- Réalisation de diverses plaquettes de promotion (présentation générale, vente des produits Kendalc'h, catalogue de présentation des groupes...)

- Conception des affiches pour les différentes manifestations de Kendalc'h et autres supports de communication (cartes de voeux, invitations...)

- Réflexion sur tout moyen permettant d'accroître la vente directe des produits Kendalc'h



Mathieu Videlot
Animateur Pikett'

- *Ancienneté : 1er juin 2013*
- *CDI de mission, temps plein*
- *Plage horaire de travail variable suivant les activités de la structure - travail certains week-ends et en soirées*
- *Catégorie : Technicien*
- *Groupe : C*

Missions

Coordonner et valoriser le projet « Ar Familh Pikett' »

- Démarchage téléphonique et physique auprès des écoles, mairies, médiathèques et centres de loisirs de Bretagne

- Suivi des ventes

- Expédition et livraison

- Elaboration des contenus du site Pikett'

- Formation à l'attention des futurs animateurs (notamment dans le cadre des TAP)

- Interventions auprès du jeune public

- Développement de nouveaux outils

Coordonner les actions à destination de la Jeunesse

- Soutien aux cercles enfants demandeurs

- Coordination et suivi des travaux de la Commission des Jeunes de Kendalc'h



Enora Udo
Chargée de mission

- *Ancienneté : 1er juin 2015*
- *CDD temps plein jusque avril 2016 qu'il serait nécessaire de prolonger ou de transformer en CDI*
- *Parfois des déplacements sur le terrain et des réunions en soirée*
- *Catégorie : Technicien*
- *Groupe : C*

Missions

Harmoniser les différents contenus des fiches d'inventaire : à cette fin, des contacts devront être pris avec les différentes personnes ressources)

Rédiger différents types de supports : fiche de présentation des terroirs, fiche de danse, fiche costume, fiche mémo.

Moderniser les présentations et créer un portail Web Heritaj autour de la danse (aide-mémoire présentant la danse, accompagnement musical de référence...) et du costume (vidéo, photos de collectage ou de pièces anciennes...)

Réaliser une cartographie des terroirs

Actualiser la liste des lieux et personnes ressources des différents terroirs

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

La communication

Le code de marque

Suite à l'embauche de Youena Baron en 2011, Kendalc'h s'est dotée d'un code de marque. Il est utilisé dans tous les supports de communication de la confédération : papeterie, affiches, dossiers de présentation, site web, vidéos, éditions, coffret Pikett', décoration et signalétique du nouveau centre culturel.

Les fédérations départementales se le sont bien approprié dès son lancement (utilisation des logos, des couleurs pour les invitations et cartes de voeux, dans la papeterie...), et chez certains groupes adhérents également (visible sur des sites web, sur des affiches avec l'utilisation du logo «adhérents» et dans le choix du ton de présentation des spectacles).

Il rejoint totalement le code de marque Bretagne, et plusieurs publications de Kendalc'h ont été mises en valeur dans «Les créas du mois» de la newsletter de Bretagne Développement Innovation.

Objectif : dégager une identité forte et bien marquée, vivante et moderne, soutenue par un code couleur dynamique et vif, un code linguistique respectueux des langues de Bretagne sans surcharge visuelle, un code sémantique en relation avec les recommandations de la marque Bretagne et un code iconographique axé sur la vitalité de la culture bretonne.

Deux formations sur la communication d'une demi-journée ont déjà été proposées par les permanents de la confédération pour aider les groupes adhérents à valoriser leur association (comment s'approprier le code de marque, gérer les relations avec la presse pour leurs événements, analyser collectivement leurs supports de communication actuels et améliorer leur efficacité et leur cohérence avec des conseils personnalisés...)

Kendalc'h

Kendalc'h PENN AR BED

Kendalc'h MOR BIHAN

Kendalc'h BRO NAONED

Kendalc'h AODOÙ AN ARVOR

Kendalc'h ILLE-ET-VILAINE

Kendalc'h ILE-DE-FRANCE

Kendalc'h ADHÉRENT - EZEL - SOUETOU 2016

La musique · La rue · La danse · La scène · Le costume · L'édition · La formation · La jeunesse

Actions envisagées

Renforcer les liens avec la presse

Actualiser notre base en contacts, développer les relations avec des journalistes de toute la Bretagne, créer des partenariats avec les médias notamment sur les festivals (commentaires en direct de défilés et spectacles), imaginer de courtes rubriques de vulgarisation de la culture bretonne dans certains magazines pour adultes ou pour enfants en lien avec le coffret de la Famille Pikett'...

Créer une newsletter bimensuelle

avec les actualités de la confédération et du monde culturel et festif en Bretagne, sans oublier la diaspora.

Une campagne de comm' humoristique

La culture bretonne souffre de nombreux clichés et a priori infondés. Celle-ci se retrouve alors dévalorisée et mise de côté par la méconnaissance d'un grand nombre d'intervenants portant pourtant parfois le rôle d'éducateurs de jeunes publics... Il nous paraît important de proposer une nouvelle démarche d'ouverture au grand public en élaborant une campagne de communication attractive et moderne, voire impertinente, autour de la vulgarisation de la matière culturelle bretonne. Objectif : rompre les clichés et ouvrir les yeux du grand public sur la richesse mais aussi la modernité de notre culture. Pour ce faire, un appel à projet pourrait être réalisé, éventuellement en collaboration avec Bretagne Culture Diversité, autour d'une campagne de communication moderne (affichages dans les lieux publics, arrêts de bus, création de vidéos courtes et humoristiques pour internet et les réseaux sociaux) visant à mettre en avant l'absurdité de certains clichés... Plus qu'un travail de communication, Kendalc'h voit aussi en ce projet l'opportunité d'augmenter l'attrait des Bretons pour leur culture et donc une possibilité de diffusion plus ample de ses prochains supports pédagogiques comme la Famille Pikett'.

Développer le site www.kendalch.com

Nos adhérents pensent de plus en plus à se servir de cet outil pour la promotion de leurs associations et de leurs événements, ce qui participe à une mise à jour régulière des informations et fait de ce site un véritable site d'actualités. Nous souhaitons également y apporter plus de contenu, développer la photothèque et la vidéothèque afin de générer encore plus de fréquentation, sans oublier des articles de fond rédigés par les nombreuses personnes-ressources que compte la confédération.

Développer et rendre utilisable par tous notre typographie «Talbenn»

dessinée pour Kendalc'h et résolument bretonne afin de pallier au manque dans ce genre (il existe quelques typos celtiques mais plutôt irlandaises, très peu de bretonnes à part la «Brito» de Fañch Le Hénaff).

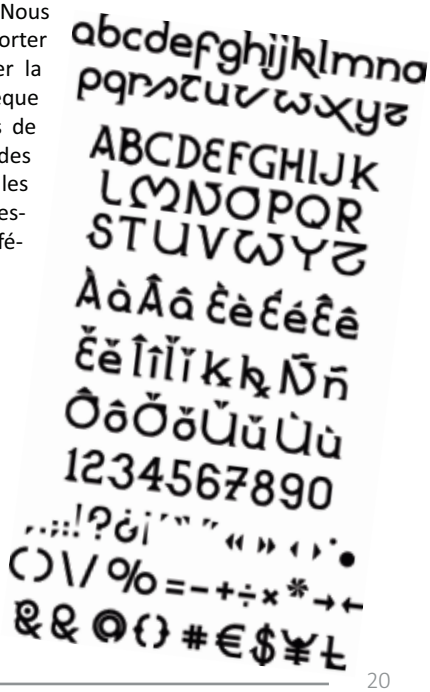

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016_20160711-16_0601_04-DE

Le centre culturel

Ce centre culturel breton, inauguré le 28 novembre 2015, est dans le contexte économique actuel une immense chance pour Kendalc'h. Pour reprendre les mots chers à Jean Guého, président de Kendalc'h : « Héritiers et bâtisseurs, voilà ce que nous sommes.» Cette réalisation n'a été possible que grâce à l'héritage des bâtisseurs de Ti-Kendalc'h (Saint-Vincent-sur-Oust) auxquels il convient ici de rendre un hommage appuyé. Dans cette nouvelle maison de Kendalc'h, il faut voir à la fois une continuité et un nouvel élan pour notre association. D'autres sources de financement ont également été nécessaires… Marie-Louise Tournellec nous a légué le bar qu'elle exploitait sur la place principale de Crozon. La vente de celui-ci a permis, conformément à sa volonté, à Kendalc'h de renforcer ses actions pour la valorisation de la culture bretonne. Qu'elle en soit vivement remerciée. Remerciements également aux collectivités locales qui témoignent d'une constante attention à l'égard de Kendalc'h. Ont ainsi contribué au financement de cet équipement : le conseil régional de Bretagne, le conseil départemental du Morbihan et la communauté de communes Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.

La confédération Kendalc'h dispose désormais d'un très bel équipement culturel, adapté à notre époque et à nos besoins. Relativement bien centré par rapport à la Bretagne (à cinq départements bien sûr), ce centre est implanté sur la ville d'Auray. Nos voisins directs : un cinéma, une piscine, trois restaurants, un hôtel… en font assurément un lieu de vie et de loisirs. Soulignons aussi le dense et riche réseau culturel breton qui existe autour du pays d'Auray (les groupes adhérents de Kendalc'h bien sûr mais aussi Douar Alre, Kerlenn Sten Kidna, Dizale…).



L'identité architecturale et visuelle

Ce bâtiment atypique est l'œuvre du cabinet d'architecte vannetais Horizon Vertical (Jean-Baptiste Robert). Son parti-pris architectural est à l'image de Kendalc'h, à la fois identitaire et contemporain. Côté couleurs, le choix s'est rapidement porté sur le blanc, le gris et le graphite car en phase avec des couleurs identitaires bretonnes (gwenn ha du, ardoise omniprésente dans le secteur, code de marque Bretagne, logo de Kendalc'h…).

A l'intérieur, des failles de couleurs rappellent les failles vitrées. Elles ont été travaillées en concertation avec l'architecte d'intérieur Anthony Leterte (bien connu à Kendalc'h) du cabinet Courants libres.

Côté signalétique, Youena Baron (notre infographiste) a une nouvelle fois mis son imagination et son talent à profit. Les indications sont trilingues. Des silhouettes, rappelant les couleurs du code de marque Kendalc'h reprennent nos grandes thématiques.

Une audacieuse fresque symbolisant la diversité de nos actions a été réalisée, le jour de l'inauguration, par une artiste du pays d'Auray : Elisabeth Le Yondre. Des croquis empreints de modernité et de couleurs qui subliment notre patrimoine.

Programmation culturelle

Afin de créer un rendez-vous régulier dans notre bâtiment, nous souhaitons accueillir chaque mois tantôt une exposition, tantôt un apéro-concert, tantôt une conférence... La première exposition, *Luskenn [impulsion]*, sera consacrée aux oeuvres d'Ely'Ondre.

Cet espace peut également, sous réserve de disponibilité et dans la limite de deux dates par an, être prêté, pour des répétitions de danse, aux groupes adhérents de Kendalc'h.

Il peut être loué à des structures (hors partis politiques ou associations cultuelles) pour y organiser réunions, colloques ou conférences.



Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Espace vidéothèque

Deux ordinateurs permettent d'accéder à toutes les archives vidéos et photos de Kendalc'h qui ont été numérisées : des collectages de Georges Paugam ou de Francine Lancelot aux toutes dernières prestations des groupes actuels... Des copies de certaines vidéos peuvent être autorisées. Il est également possible d'accéder à l'ensemble des archives sonores de Dastum relatives au patrimoine oral de Bretagne ainsi qu'à une banque d'images. Il est possible d'effectuer des copies des documents consultés s'ils sont destinés à un usage exclusivement privé.

Espace bibliothèque

Des revues, des livres, des recueils... la bibliothèque bretonne de Ti-Kendalc'h (Saint-Vincent-sur-Oust) est de nouveau accessible à tous. Vous y trouverez plus de **6000 ouvrages** dont ceux édités par la maison d'édition Coop-Breizh.

De multiples thématiques : histoire de Bretagne, littérature bretonne, costumes, danses, musiques, patrimoine naturel, patrimoine architectural, arts, littérature jeunesse... Des collections complètes des grandes revues bretonnes : ArMen, le peuple breton, Armor magazine, Bretons magazine, Musique bretonne, Breizh, Keleier...

Toute personne venant consulter les ouvrages peut, dans les limites légales, réaliser des copies (A4 noir et blanc : 0.05€ / A4 couleur : 0.5€).

Espace réunions

La médiathèque est également équipée
– d'une grande table de réunion permettant d'accueillir 14 personnes
– d'un écran (diagonale 90cm) permettant de dupliquer un écran d'ordinateur (connexion HDMI)
– d'un grand tableau
– d'une connexion Internet (ethernet ou wifi).





Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Bureaux des permanents

Cet espace accueille les cinq permanents actuels de la confédération Kendalc'h : Carole Le Mélinaire (secrétaire-comptable), Mathieu Videlot (coordinateur et animateur du projet Pikett), Enora Udo (coordinatrice du projet Heritaj), Youena Baron (chargée de la communication) et Mathieu Lamour (directeur). Un bureau est également réservé aux bénévoles qui œuvrent à la confédération.



Hall d'entrée, Accueil



Sanitaires, cuisine, rangements

Salle d'activités

Cet espace de **200 m²** a une hauteur sous plafond de cinq mètres et un parquet sur lambourdes.

Il permet d'accueillir des expositions temporaires, des conférences, des réunions d'associations ou de collectivités partenaires, des résidences d'artistes…

Il est équipé de

- 35 mètres linéaires de cimaises (expositions)
- 150 chaises
- d'un vidéoprojecteur (6000 lumens)
- d'un écran (5 x 3m)
- d'un système de sonorisation (six enceintes)
- de deux micro HF.

Une cuisine équipée se situe à proximité immédiate de la salle d'activité.





Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Nos partenaires

Le Conseil régional de Bretagne

C'est le principal soutien et financeur de la confédération Kendalc'h. L'accompagnement de la Région Bretagne se concrétise par un conventionnement pluriannuel. Une nouvelle convention est en cours d'élaboration et concernera les années 2016 à 2018. Remercions bien chaleureusement Jean-Michel Le Boulanger (Vice-président à la Culture), Kaourintine Hulaud (Présidente de la Commission culture et sport, conseillère régionale déléguée à la culture bretonne) pour leur bienveillance et l'intérêt qu'ils portent à notre association et à nos activités. Aides financières sur notre fonctionnement et nos projets (convention triennale : 210 000 € en 2015), sur le projet Pikett (108 000€ en trois ans) et sur le projet immobilier (80 000€).

Le Conseil départemental du Morbihan

La confédération Kendalc'h ayant son siège dans le Morbihan, le conseil départemental du Morbihan apporte une aide financière régulière et non-négligeable pour nos formations, pour notre fonctionnement, pour Tradi'deiz et pour notre nouveau siège d'Auray (75 000€).

La communauté de communes AQTA

C'est ici un nouveau partenaire pour Kendalc'h lié à l'implantation du siège de Kendalc'h à Auray. Nous les remercions pour leur écoute attentive et leur aide : terrain cédé à un prix intéressant et subvention d'équipement de 40 000€. Kendalc'h entend, avec le soutien d'AQTA et en lien avec Ti Douar Alré, participer actiment à l'animation culturelle du territoire mais aussi expérimenter un certain nombre d'actions sur le pays d'Auray.

La ville d'Auray

Là encore, c'est un nouveau partenaire lié à notre récente implantation alréenne. Des choses sont à inventer ensemble mais d'ores-et-déjà des concrétisations : des rendez-vous avec l'adjoint à la culture, une rencontre avec les services patrimoine autour de la médiation culturelle et la cession de l'ancien mobilier de la médiathèque Athéna pour un prix extrêmement intéressant.

La communauté d'agglomération de Vannes

Partenaire financier du Tradi'Deiz.

La ville de Vannes

Une collaboration étroite s'est tissée avec la ville de Vannes à l'occasion du 60ème anniversaire de la Confédération Kendalc'h. Tradi'deiz a été unanimement reconnu comme étant une réussite (par les groupes mais aussi par le public), l'aventure se poursuit donc avec une septième édition en 2016.

La marque Bretagne

La confédération Kendalc'h a été l'une des premières associations culturelles à être acceptée au sein des partenaires de la marque Bretagne grâce au code de marque Kendalc'h (mise en place par Youena Baron) et au partage de valeurs.

L'association Bretagne Culture Diversité

Cette structure, créée à l'initiative de la Région Bretagne, a pour buts essentiels de promouvoir la diversité culturelle, réaliser un inventaire permanent du patrimoine culturel immatériel breton, favoriser l'accessibilité et la valorisation des contenus. L'association a également pour mission de valoriser les actions de vulgarisation menées par le réseau associatif breton, cette mission pourrait, à notre sens, être renforcée. Kendalc'h est représentée au Conseil d'administration et aux groupes de travail autour des TAP et du PCI.

Le Comité régional du Tourisme de Bretagne (CRTB)

Cette structure associative a pour vocation de promouvoir le Tourisme en Bretagne. Le CRT est très lié au Conseil Régional de Bretagne, sa Présidente est d'ailleurs la Vice-présidente du Conseil Régional au Tourisme. Des collaborations ponctuelles mais non-négligeables sont à citer : pour le nouveau site web du CRTB (des photos issues des collections de Kendalc'h, un article sur la danse), pour l'organisation conjointe du concours photographique «Objectif'Trad». Nos deux structures ont travaillé à la mise en place des «expériences bretonnes» consacrées à la danse bretonne.

Le Conseil culturel de Bretagne

Cette assemblée consultative, rattachée au Conseil régional de Bretagne, est composée des représentants des associations et institutions, ainsi qui des personnes œuvrant pour la culture bretonne.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-263500016-20160711-16_0601_04-DE

Kevre Breizh, coordination culturelle bretonne

La confédération Kendalc'h est également représentée au sein de Kevre Breizh, coordination culturelle de Bretagne, qui organise les grands temps forts de la défense de la culture bretonne.

La Coop Breizh

Cette maison d'édition bretonne a été créée par Kendalc'h, il y a maintenant 55 ans. Nous en restons sociétaire majoritaire et donc membre du conseil d'administration. L'ensemble des produits Kendalc'h sont diffusés par Coop Breizh. La Coop Breizh, au regard de la longue histoire qui nous lie, nous fournira prochainement 500 livres et 150 CD qui viendront actualiser les collections de notre médiathèque.

Gouelioù Breizh

Après avoir contribué, il y a plus de trente ans à la création de la Fédération des Fêtes folkloriques devenue Gouelioù Breizh, nous en restons toujours un membre actif. Les nombreuses manifestations organisées par Kendalc'h (échelon confédéral + échelon fédéral) figurent au calendrier des fêtes de Gouelioù Breizh. La confédération a intégré en 2012 le conseil d'administration de Gouelioù Breizh. Gouélioù Breizh a mis en place une charte à l'attention des comités : passage des contrats par les confédérations, conditions techniques minimales…

EPCC Ofis publik ar Brezhoneg…

L'Office Public de la Langue bretonne est un établissement public. Kendalc'h demande de temps à autre des traductions à l'Ofis. Afin d'améliorer notre bilinguisme, il est prévu de systématiser cette démarche pour permettre de mettre en valeur la langue bretonne, incontestablement un des piliers de notre culture. Le Président de Kendalc'h, Jean Guého, et la Présidente de l'Ofis publik ar Brezhoneg, Lena Louarn, ont d'ailleurs signé la charte Ya d'ar Brezhoneg, le 15 avril 2012, l'occasion pour Kendalc'h de s'engager sur des actions précises de bilinguisme. **La langue gallèse, ne peut et ne doit pas être en reste. Par conséquent, quand il y a traduction en breton, Robert Raulo assure les traductions en gallo.**

CIOFF

Le CIOFF est une structure internationale regroupant des festivals labellisés dont la qualité est reconnue de tous. Pour être labellisés, ces festivals doivent répondre à un précis et contraignant cahier des charges. Nous avons accueilli la réunion d'automne du CIOFF, les 14 et 15 novembre 2014 à Vannes. Gros projet également pour 2016 : la mise en place d'une délégation de jeunes danseurs issus de divers groupes Kendalc'h pour représenter la Bretagne aux Folkloriades qui auront lieu à Zacatecas (Mexique).

Le Fourneau

Depuis 2007 et la création du spectacle Courants Epiques, la Confédération Kendalc'h entretient des rapports réguliers avec ce Centre National des Arts de la Rue. Les co-directeurs de la structure, Michèle Bosseur et Claude Morizur, y sont nos interlocuteurs privilégiés. Le partenariat continue et Kendalc'h entend faire bénéficier à un maximum de ses groupes d'accompagnements pour mettre en place des déambulations valorisantes pour notre culture.

Confédération War'l Leur

Guidées par une volonté de projets communs, les deux confédérations Kendalc'h et War'l Leur se rencontrent de façon régulière, actuellement et par exemple, autour des *Nuits de la Bretagne*.

Dastum

Une convention lie désormais Kendalc'h et Dastum quant à l'accès au fonds d'archive Dastum disponible dans nos nouveaux locaux..

Parc naturel régional du golfe du Morbihan

Une convention est en cours d'élaboration pour un soutien autour de la cartographie. Le siège Kendalc'h serait également un site relais du PNR.

An Tour Tan

Collaboration en matière de captation vidéo et de réalisation de DVDs, qui a notamment permis la retransmission de Dañs Excellañs sur les sites d'An tour tan, de France 3 et de Kendalc'h.

Mais aussi :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

fic
act

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

FICHES ACTION

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Schéma stratégique de Kendalc'h

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Travailler en synergie avec les acteurs culturels régionaux

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Région Bretagne et autres collectivités territoriales

- Conseil régional de Bretagne
- Conseil départemental du Morbihan
- AQTA - Auray Quiberon Terre Atlantique
- Vannes Agglo
- Ville d'Auray
- Ville de Vannes
- Conseil culturel

Partenaires culturels

- BCD
- Marque Bretagne
- Ofis ar Brezhoneg
- CRTB
- Kevre Breizh
- Dastum
- War'l Leur
- Le Fourneau
- Coop Breizh
- Parc naturel du golfe du Morbihan

Monde festif

- Gouelioù Breizh
- Le Cornouaille
- Festival Interceltique de Lorient
- Festival de la Saint-Loup
- Kann al Loar
- Bagadañs
- CIOFF
- Européade
- Folkloriades

Sauvegarder, transmettre et valoriser la culture bretonne

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Sauvegarder le patrimoine culturel immatériel

conserver

- Journées d'étude
- Journée recyclage
- Stage terroir
- Tradi'Deiz
- Heritaj - inventaires des danses et des vêtements
- Langues de Bretagne

Transmettre et valoriser le patrimoine aux jeunes publics

transmettre

- Journée moniteurs
- Bals pour enfants
- Stoupig, magazine pour les jeunes
- Coffret pédagogique «Famille Pikett'»
- Ecole expérimentale de danse
- Bugale Breizh

Revaloriser, réinterpréter la culture bretonne

créer

- Epreuve terroir
- Breizh a Gan
- Commission des jeunes
- Des modes et nous : traditionnel et création
- Concours Pikett'
- Nuits de la Bretagne

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Développement durable et rayonnement de la culture bretonne

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

ACCOMPAGNER LES ACTEURS CULTURELS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Favoriser la connaissance et la réflexion

conserver

- Formation monitorat : Gouest - Gouest da Vat - Premiers pas
- Spé Enfants
- Spé arts de la rue
- Spé choré
- Spé costumes
- Spé musique
- Treuzell 2

Soutenir l'animation des territoires

transmettre

- Fédérations Morbihan, Côtes-d'Armor, Penn ar Bed, Ille-et-Vilaine, Bro Naoned, Ile-de-France, Kanomp Breizh
- Fêtes et festivals de Bretagne
- Dañs départementaux et emvodoù enfants
- Stages des fédérations

Encourager la dynamique et la qualité des créations

créer

- Dañs Excellañs
- Championnat de la Saint-Loup
- Faltaziañ
- Championnat scénique par catégorie
- Laboratoire de création
- Soutien aux jeunes stylistes
- Arts de la rue

PARTAGER LES CONNAISSANCES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Organiser une veille informationnelle

conserver

- Sites web : kendalch.com famille-pikett.com
- Keleier, magazine de Kendalc'h
- Réseaux sociaux : Facebook, Breizhbook, Twitter...

Produire et gérer des outils de diffusion de la culture bretonne

transmettre

- Heritaj - inventaires des danses et des vêtements
- Collections vidéos (Jibidi, DTLB...)
- Editions autour du vêtement breton
- Expositions
- Livre de contes
- Concours photographiques

Construire la connaissance en réseau

créer

- Médiathèque bretonne : bibliothèque - vidéothèque
- Bibliothèque virtuelle

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

HERITAJ [DAÑS]

HERITAJ [DILHAD]

CARTOGRAPHIE

DES MODES ET NOUS [TRAD]

JOURNÉES D'ÉTUDE

JOURNÉE RECYCLAGE

STAGE TERROIR OU THÉMATIQUE

EPREUVE TERROIR

TRADI'DEIZ

BREIZH A GAN

COLLECTION APPRENEZ LES DANSES BRETONNES

COLLECTION DANSES DE TOUTES LES BRETAGNES

FORMATIONS AUTOUR DU VÊTEMENT BRETON

EXPOSITIONS AUTOUR DU VÊTEMENT BRETON

EDITIONS AUTOUR DU VÊTEMENT BRETON

E-GIZ

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

mirout

CONSERVER

garder

DANSE SPECTACLE | DANSE TRADITIONNELLE | ARTS DE LA RUE | MUSIQUE, CHANT CHORAL | JEUNESSE | FORMATION | MÉDIATHÈQUE EDITION | COSTUME





Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_06[illegible]-DE

la danse an dañs *la danse*

Heritaj [Dañs]

BÉNÉFICIAIRES
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commission danse, chargée de mission patrimoine

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
3 000 heures

Objectifs généraux

- **Etablir une liste de toutes les danses de Bretagne et réaliser pour chacune d'elle une fiche descriptive**
- **Recenser les différents supports (vidéos, audios, écrits) et personnes ressources encore vivantes**
- **Décrire les danses traditionnelles à partir des travaux des collecteurs (forme, déroulement, style…)**
- **Replacer les danses dans leur environnement géographique, historique et ethnologique**

Actions réalisées

Forte de ses 65 ans d'existence, Kendalc'h a déjà réalisé un énorme travail de recherche et d'écriture concernant les danses populaires. Il existe des écrits épars sur une centaine de danses, avec des degrés de précision et des présentations très hétérogènes, de nombreux documents non-exploités et de nombreuses personnes ressources non-collectées. Il y a urgence de faire un travail de récollement sur toute cette matière. Depuis juin 2015, l'embauche d'une salariée permet de mener à bien ces missions mais la matière est si importante, que la mission doit pouvoir se prolonger. Grâce à sa présence, les documents dont dispose Kendalc'h ont d'ores-et-déjà été classifiés et ordonnés. Une liste des terroirs «orphelins» a été dressée, une quarantaine de fiches a été produite, mais nous pouvons en réaliser encore une centaine. Le travail continue donc. Ce projet Heritaj entre véritablement en résonnance avec l'ADN de Kendalc'h : transmettre !

Actions envisagées

Il est important, dans les prochains mois, de recontacter toutes les personnes qui ont participé à un collectage. La création d'un site internet Heritaj reprenant le contenu des fiches de danse, mais en les enrichissant avec du contenu média supplémentaire (musique, vidéo, lien vers d'autres sources, carte interactive…). Des web-documentaires sur certains terroirs, certaines danses entrent également dans cette double démarche de conservation et de diffusion. A ce jour, nous n'avons pas de connaissance d'exposition sur la danse en Bretagne, Kendalc'h, référence en cette matière, se doit de pouvoir en proposer dans les deux ans à venir.

Indicateurs de suivi

- Succès de vente de ces nouveaux supports
- Nombre de danses répertoriées
- Couverture quasi-totale des terroirs
- Fréquentation du portail web Heritaj
- Qualité de la forme traditionnelle de la danse (concours, fest-noz…)





Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

BÉNÉFICIAIRES
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commission costume, chargée de mission patrimoine

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
2 000 heures

Heritaj [Dilhad]

Objectifs généraux

- **Rendre la matière bretonne accessible au plus grand nombre en proposant un outil précis, documenté et avec une démarche scientifique adaptée aux attentes des groupes de danse, mais permettant également une approche attractive du costume breton**
- **Valoriser le savoir des personnes ressources (collecteurs…) sur le territoire breton**
- **Connaître le vêtement traditionnel et son évolution dans les différents terroirs bretons**
- **Permettre un état des lieux de nos connaissances sur le costume et les pratiques vestimentaires**

Actions réalisées

Comme pour la danse, Kendalc'h et ses groupes ont déjà réalisé un travail considérable de recherches sur le vêtement traditionnel breton. Il est maintenant important de mettre en forme l'ensemble de ces écrits et de contacter les personnes ressources issues des différents terroirs pour réaliser de nouvelles études. En 2015, une nouvelle nomenclature a été adoptée pour harmoniser les contenus des fiches techniques qui décrivent le costume traditionnel. Plusieurs fiches ont déjà été réalisées sur des secteurs géographiques et des périodes très précises permettant ainsi un travail scientifique et rigoureux. La masse de travail est colossale mais les ressources sont extrêmement abondantes grâce au riche réseau dont Kendalc'h peut se prévaloir, et aux travaux des collecteurs oeuvrant depuis plus de 60 ans dans le cadre de la confédération.

Actions envisagées

La pérennisation du poste, ou tout au moins sa prolongation, permettra de poursuivre cet indispensable travail d'inventaire et de vulgarisation. A ce jour, une dizaine de fiches techniques ont été réalisées mais plus de 120 fiches sont encore envisageables. La création d'un site internet entièrement dédié à ce projet et reprendra les contenus des fiches costumes pour les rendre accessibles au plus grand nombre mais en les enrichissant avec du contenu média supplémentaire (vidéo, lien vers d'autres sources, carte interactive…). Dans ce même esprit de vulgarisation et de diffusion, cher à Kendalc'h, des expositions thématiques viendront valoriser le travail effectué et le faire rayonner.

Indicateurs de suivi

- Succès de vente de ces nouveux supports
- Nombre de danses répertoriées
- Couverture quasi-totale des terroirs
- Fréquentation du portail web Heritaj



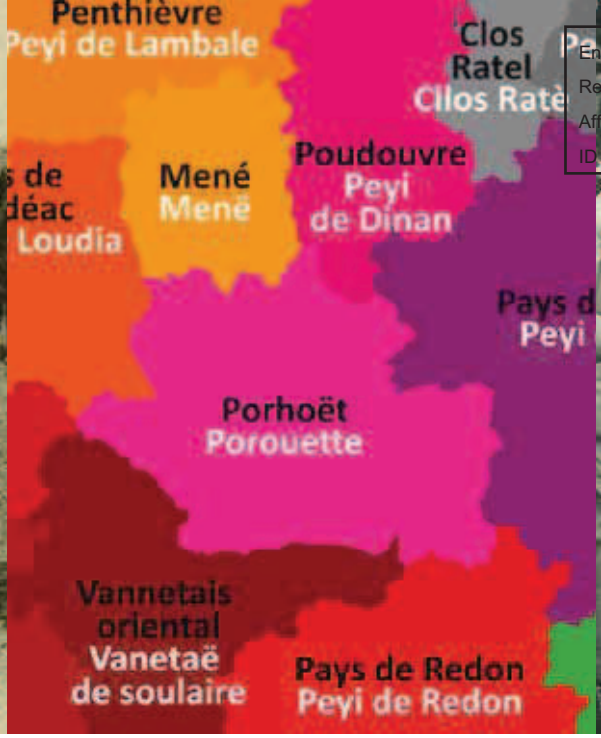



Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

BÉNÉFICIAIRES
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commission danse, chargée de mission patrimoine

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
200 heures

Cartographie

Objectifs généraux

- **Avoir un outil fiable et modulable afin de situer les danses dans leur terroir**
- **Au-delà du travail d'inventaire, il s'agit là encore de le mettre à la portée du plus grand nombre**
- **Avoir une connaissance précise et documentée de la géographie de la danse et des différentes pratiques vestimentaires traditionnelles en Bretagne**
- **Offrir au public un outil efficace afin d'appréhender au mieux la diversité des découpages géographiques liés à la culture bretonne (différentes notions pourront donc être cartographiées)**

Actions réalisées

Des travaux ont été entrepris mais plus souvent réalisés sur une danse ou un type de danse (la gavotte, par exemple), sans réelle précision. De même, il n'y a jamais eu de synthèse publiée. L'informatique est un outil très performant pour ce genre de travail. Il permet en effet de superposer plusieurs couches de référence. Exemples : les communes, les évêchés, les terroirs des grandes familles de danses, l'aire de pratique d'une danse, la zone de port d'un costume, la localisation des différents types de pratiques musicales traditionnelles…

Le travail sur plusieurs terroirs a d'ores-et-déjà été réalisé : pays de Baud, Trégor, pays nantais, pays bigouden et pays glazig. Outre la localisation des danses, sont répertoriés les noms des collecteurs, les supports (audio, vidéo) de collectage, les supports vidéos Kendalc'h, les supports écrits et les personnes-ressources susceptibles d'enseigner la danse. Ce travail sert donc non seulement pour la situation mais aussi pour la documentation. La cartographie fait partie intégrante du projet Heritaj et l'embauche d'Enora Udo permet d'avancer sur ce dossier.

Actions envisagées

Chaque journée d'étude donnera lieu à la réalisation d'un clip (d'environ cinq minutes) qui viendra alimenter le portail web Kendalc'h, pour qu'un véritable inventaire des danses de Bretagne puisse y figurer. Le manque de personnel n'avait pas permis la réalisation de cette action. L'embauche d'un nouveau permanent depuis 2015 l'a rendue possible.

Indicateurs de suivi

- Etat d'avancement de ce long et fastidieux travail
- Intérêt des groupes pour le travail réalisé et utilisation de celui-ci
- Fréquentation des pages cartographie du portail Web

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE



BÉNÉFICIAIRES
Adhérents (participants)
Tout public (spectateurs)

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne pour les recherches
Guingamp pour la restitution

PORTEURS DU PROJET
Commission costume, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
200 heures par édition

Des modes et Nous [trad]

Objectifs généraux

- **Exploiter la très grande richesse des documents concernant les costumes traditionnels : iconographie ancienne, textes, collectages, pièces authentiques... pour créer divers projets relatifs à cet aspect de notre culture**
- **Inciter les groupes de la confédération Kendalc'h à mener un travail extrêmement précis et minutieux autour d'une thématique et puisant dans les richesses de leur terroir**

Actions réalisées

La première édition de ce concours *Des modes et nous* a été organisée les 22 et 23 août 2015 dans le cadre du festival de la Saint-Loup à Guingamp. Le thème, en cohérence avec les différentes actions menées depuis 2011 (défilé, exposition, publication...) était le mariage. Les concurrents devaient présenter une mode précise (lieu et temps) devant un jury spécialisé. S'en suivait un entretien d'une dizaine de minutes. Les spécialistes composant le jury, parfois extérieurs à notre réseau, ont été surpris et admiratifs devant la qualité des pièces présentées mais aussi devant les connaissances extrêmement précises et la rigueur de recherches des candidats. Cette nouvelle épreuve a séduit un public venu nombreux assister aux présentations au théâtre du Champ-au-Roy.

Actions envisagées

Le concours sera évidemment reconduit. Le thème pour 2016 est « Au boulot ». Les concurrents devront présenter un costume de travail ancien du milieu rural ou maritime. Les prestations seront bien évidemment couvertes par les photographes et des prises de vues réalisées en studio. Le but est de réaliser une exposition et un livre car ce thème a été très peu traité jusqu'à présent, considéré injustement comme moins intéressant, moins remarquable.

Outre le fait de permettre la connaissance de ces vêtements souvent négligés, il paraît intéressant de faire prendre conscience aux groupes que ces habits étaient portés quasi continuellement et que les costumes de cérémonie sortaient bien peu des armoires ! Donc, interpréter une scène de travail en costume du dimanche est totalement déplacé... Beaucoup de travail de recherche sera donc nécessaire pour mener à bien ce projet.

Indicateurs de suivi

- Nombre de participants au concours
- Qualité des pièces présentées
- Retour des jurés





Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-243500016-20160711-16_0601_04-DE

Journées d'étude

BÉNÉFICIAIRES
Groupes concours et moniteurs Kendalc'h

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commission danse, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
400 heures par année

Objectifs généraux

- **Améliorer la connaissance de la danse et de son environnement pour les moniteurs et les danseurs des groupes Kendalc'h**
- **Ouvrir cette transmission de qualité au plus grand nombre**

Actions réalisées

Chaque année, la confédération Kendalc'h propose entre cinq et dix journées d'étude. Systématiquement, Kendalc'h accompagne l'enseignement de la danse par des modules de musique, de chant, et même d'ethnologie (terroir, histoire et langue). Depuis plusieurs années, les journées d'étude permettent de mieux replacer la danse dans son contexte. La gratuité des frais pédagogiques pour les adhérents de Kendalc'h, instaurée en 2011, a permis d'augmenter la fréquentation de ces journées.

Actions envisagées

Chaque journée d'étude donnera lieu à la réalisation d'un clip vidéo qui viendra alimenter le portail Web Kendalc'h, pour qu'un véritable inventaire des danses de Bretagne puisse y figurer. Ces terroirs vont être ainsi traités en 2016 : le Trégor, la Brière et le pays Mitau. De même, chaque stagiaire peut compléter et conforter les connaissances acquises grâce aux fiches techniques accompagnées de supports vidéo et audio.

Indicateurs de suivi

- Capacité des stagiaires à appréhender la danse
- Réemploi des danses enseignées en diverses occasions (fest-noz, spectacles…)
- Fréquentation du site
- Acquisition de fiches par les stagiaires



Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-243500016-20160711-16_2000

la danse an dañs *la danse*

Journée recyclage

BÉNÉFICIAIRES
Groupes concours et moniteurs Kendalc'h

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Groupe de travail championnat, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
150 heures par édition

Objectifs généraux

| **C'est une révision des danses imposées pour le concours**

| **Chaque danse est présentée par le référent**

Actions réalisées

Chaque année, plus de 200 danseurs se réunissent pour cette remise à niveau. C'est une journée qui fonctionne bien (contenu et déroulement). A titre d'exemple, en 2015 ont été travaillés : kas abarh, ridée à la mode de Peillac, ridée de Josselin à la mode de Guillac, rond paludier, laridenn mod Baod, monfarine de Brasparts, gavotte d'honneur du pays Glazig, partez-quatre-chaînez, suite fisel, suite d'honneur du pays Dardoup, galop de Basse-Indre, koste'r c'hoed, laridé de la côte à la mode de Carnac, avant-deux de long mode Châteaubriant, avant-deux de Ligné-Les Touches, rond de Landeda, dañs-tro Calanhel et gavotte pourlet.

Les danses sont enseignées par les référents eux-mêmes. Le référent obéit à deux domaines de compétence incontournables et non-dissociables. C'est une personne qui fait autorité et consensus par ses recherches sur le terrain, en milieu dit traditionnel, auprès de la population concernée, ses études, sa méthodologie, la somme et la variété des informations recueillies, l'honnêteté et surtout le respect dont elle a fait preuve envers ceux et celles qui l'ont précédée dans ce domaine, et le travail accompli. Le référent possède un savoir et une connaissance très approfondis de la danse dont il est question, il est en capacité d'y inclure des informations nouvelles si l'éventualité se fait jour. Ce savoir et cette connaissance ne se limitent pas à l'unique aspect technique de la danse retenue, mais à tout ce qui fait son environnement culturel, soit la connaissance profonde du terroir, ses limites, ses spécificités, l'accompagnement chanté et instrumental, la langue, le patrimoine vestimentaire… tout ce que la population concernée a pu générer et qui est en symbiose avec le domaine dansé. Par ailleurs, le référent est une personne, qui, par ses qualités de communication et d'animation, va rendre accessible à l'ensemble des moniteurs des groupes et autres, tout le savoir et la connaissance qu'elle-même possède sur la danse et son environnement culturel et patrimonial. Lors des séances d'enseignement, d'animation, le référent n'hésite jamais à évoquer, voire citer ses sources.

Actions envisagées

Poursuite de cette journée qui fonctionne très bien et attire un nombre grandissant de stagiaires (254 en 2015!).

Indicateurs de suivi

- Essentiellement lors du Tradi'Deiz
- Les membres des différents jurys pourront se rendre compte si la structure et le style des danses ont été intériorisés
- Progrès de tous les cercles en matière de danse traditionnelle depuis la mise en place du Tradi'deiz





Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035335000016-20160711-16_CD_DE

la danse an dañs *la danse*

BÉNÉFICIAIRES
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commission danse, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
150 heures par édition

Stage terroir ou thématique

Objectifs généraux

- **Faire découvrir un pays, un terroir et le comparer avec le voisinage (influence, oppositions, variantes de costume…)**
- **Présenter un terroir dans ses différents aspects culturels en invitant le stagiaire à poser ses valises durant deux jours au coeur du territoire étudié**

Actions réalisées

Ce stage se déroule sur deux jours. Y sont abordés la danse, le costume, la musique et le chant, le patrimoine bâti et… la gastronomie. Ce sont des référents du pays, particulièrement compétents dans leur domaine qui interviennent sur les différents ateliers. Entre 50 et 80 personnes participent à chaque stage. C'est un stage qui fonctionne bien et qui est très prisé... Lors de la précédente convention pluriannuelle, nous avons expérimenté des stages thématiques, non plus autour d'un terroir mais d'une famille de danses. Ainsi ont pu être proposés : un stage terroir autour du pays d'Auray (2014) et deux stages autour de familles de danse : les gavottes (2013) et les quadrilles de Haute-Bretagne (2015). Toujours dans l'optique du projet Heritaj, chaque stage donne lieu à l'édition de nouveaux supports pédagogiques.

Actions envisagées

Afin de mieux répondre aux stagiaires, nous envisageons la mise en place d'un week-end d'étude et d'un ou deux Kejadenn (rencontre). Ainsi chaque année, deux ou trois thèmes/terroirs pourront être proposés en veillant à répartir ces formations sur l'ensemble du territoire breton.

Indicateurs de suivi

- Intérêt des participants (bilan de stage).
- Utilisation de l'apprentissage (au cours de spectacles par exemple).
- Mettre ou remettre en lumière ces terroirs et donner envie aux participants d'y retourner.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le





la danse an dañs *la danse*

Epreuve terroir

BÉNÉFICIAIRES
Tout public, groupes d'excellence

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne pour les recherches, Guingamp pour la restitution

PORTEURS DU PROJET
Groupe de travail championnat, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
115 heures par édition

Objectifs généraux

- **Faire découvrir et appréhender un terroir puis présenter une suite de danses non-chorégraphiée mettant en valeur les caractères du pays étudié**
- **Favoriser la démarche de collectage et les enquêtes sur le terrain...**
- **Inciter les groupes à se réapproprier leurs propres terroirs, à en exploiter les caractéristiques et richesses**

Actions réalisées

Cette épreuve est réservée aux cercles concourant pour le Championnat de Bretagne et se déroule, à Guingamp, le samedi soir de la finale. Les groupes, outre leur présentation dansée, doivent préparer un dossier expliquant leur démarche. Certains de ceux-ci présentent un véritable intérêt tant la recherche a été importante.

Les épreuves terroir de 2013 (pays paludier) et de 2014 (pays glazik) ont confirmé la grande implication des groupes dans leurs recherches sur le terrain. Les mises en scène ont permis aux autres cercles et aux divers publics de profiter du remarquable travail des groupes finalistes du championnat de la Saint-Loup.

Actions envisagées

Après avoir visité, depuis 2001, un grand nombre de terroirs, Kendalc'h a décidé l'an dernier de proposer à ses meilleurs groupes non plus de travailler sur un terroir imposé mais autour d'une thématique partagée. Ainsi, en 2015, chaque groupe a travaillé sur la thématique du mariage. La qualité des recherches, le travail autour de la danse et des accompagnements, les remarquables vêtements ont conquis le public et le jury. Kendalc'h peut profiter du travail réalisé par les cercles et le porter à la connaissance du plus grand nombre : article autour du dossier du groupe de Spézet dans le Keleier, vidéos mises en ligne...

Indicateurs de suivi

- Evaluation des groupes par des jurés mesurant la capacité du groupe à valoriser ses recherches et son terroir
- Qualité des pièces vestimentaires présentées
- Attrait du public
- Qualité de la danse (technique, style, aspect communautaire)
- Utilisation des danses redécouvertes (dans les spectacles, les festoù-noz...)

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-160601_04-DE





la danse an dañs *la danse*

TRADI'DEIZ

BÉNÉFICIAIRES
Tout public, groupes concours

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne pour les participants, Vannes pour la restitution

PORTEURS DU PROJET
Groupe de travail championnat, bénévoles, jurés, permanents de la confédération, Ville de Vannes

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
1400 heures

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Evaluer les cercles sur leur capacité à correctement danser selon la forme traditionnelle (en respectant le pas, le déroulement et surtout le style)**
- **Créer une journée événement autour de la danse traditionnelle avec un rassemblement massif de danseurs dans les rues de Vannes et dans les jardins des remparts**

ACTIONS RÉALISÉES

Tradi'Deiz a eu lieu pour le première fois en 2010 dans le cadre du 60ème anniversaire de la confédération. Chaque groupe reçoit sa feuille de route et doit être ponctuel pour présenter ses danses (de deux à six selon les catégories). La formule est très appréciée. Les groupes ont le même jury, c'est une journée de rencontre entre cercles qui n'ont pas trop l'occasion de se fréquenter… À la fin de la journée, les 1 400 danseurs défilent dans Vannes et dansent aux pieds des remparts.

Tradi'Deiz permet une communication importante autour de la danse traditionnelle. Le partenariat financier avec la ville de Vannes (6000 €) et avec la communauté d'agglomération (3000 €) a été renforcé. En 2015, de nouvelles animations viennent agrémenter la journée : initiation à certaines danses figurant au concours, stand de crêpes, fest-deiz, apéro-concert, concours de Poupinelloù (petites poupées en différentes matières qui ornent les affiches du Tradi'deiz, depuis sa création), participation du bagad d'Elven et de la Groove Cie au défilé...

ACTIONS ENVISAGÉES

Tradi'deiz est une journée qui remporte un vif succès auprès des membres de cercles et du public. Kendalc'h entend asseoir les différents ateliers proposés en 2015 et proposer chaque année une nouveauté pour que chaque édition demeure un événement. Exemple : en 2016, une scène ouverte sera mise en place.

INDICATEURS DE SUIVI

– Satisfaction des partenaires : conseil régional de Bretagne, conseil départemental du Morbihan, ville de Vannes, Vannes Agglo, sponsors…
– Satisfaction et résultats des groupes
– Impact médiatique (journaux, radios, télévisions)



Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

BÉNÉFICIAIRES
Tout public, chorales

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Fédération Kanomp Breizh

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
40 heures

Breizh a Gan

Objectifs généraux

- **Promouvoir et diffuser le chant choral de langue et d'expression bretonnes**
- **Soutenir les compositeurs et les créations d'oeuvres contemporaines**
- **Intégrer pleinement le chant choral aux fêtes et festivals de Bretagne**

Actions réalisées

Le festival « Breizh a Gan » a été créé par Kendalc'h en 1982 à Guingamp. Il est itinérant en Bretagne et se déroule chaque année le premier week-end de décembre. Ouvert à toutes les chorales d'expression bretonne, il rassemble plusieurs centaines de chanteurs de la Bretagne historique. Issue et membre de Kendalc'h, la fédération Kanomp Breizh fédère aujourd'hui les chorales et organise un concours annuel (dans le cadre du festival Kann al loar de Landerneau), des formations et diverses activités (Forum Ar re Yaouank, partothèque, créations...). Kendalc'h soutien le Breizh a Gan au niveau de la communication autour de l'événement.

Actions envisagées

Le 29 novembre dernier, l'église de Saint-Servan/Saint-Malo était pleine pour l'édition 2015 du Breizh a Gan. Kendalc'h entend poursuivre et reclarifier le partenariat avec la fédération Kanomp Breizh, adhérente de la confédération Kendalc'h.



Indicateurs de suivi

– Fréquentation du Breizh a Gan
– Qualité des oeuvres présentées
– Projets impulsés conjointement par Kendalc'h et Kanomp Breizh



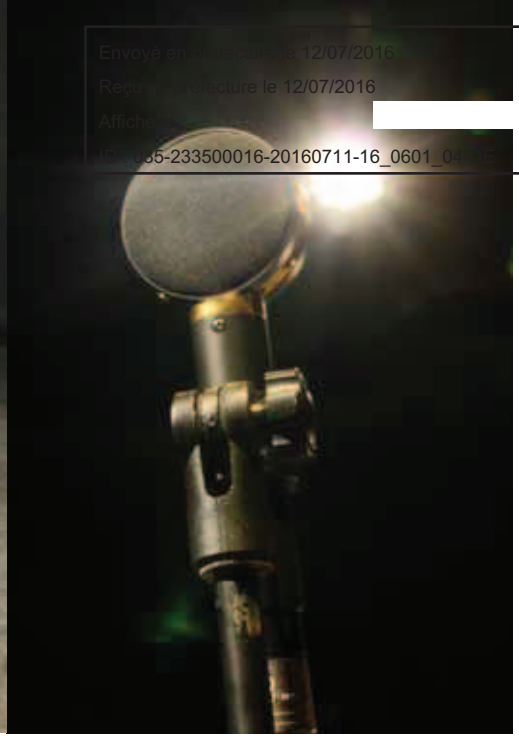

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04

la danse an dañs *la danse*

BÉNÉFICIAIRES
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commission danse, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
400 heures

Collection *Apprenez les danses bretonnes*

Objectifs généraux

- **Réaliser des coffrets de qualité sur la danse bretonne et ses éléments environnants**
- **Proposer un outil de vulgarisation destiné à un très large public**

Actions réalisées

Cette collection se veut à la fois ludique, simple, efficace, rigoureuse et complète… Les enseignants-référents mettent les danses à portée de l'élève en proposant des étapes dans l'apprentissage : environnement culturel de la danse, terroir, famille de danse, formule d'appuis (le pas stricto sensu), puis forme (quadrette, chaîne ouverte, rond, couple, double front…) et approche stylistique de la danse, avant de terminer par une démonstration. Chaque pays abordé donne aussi l'occasion à une rencontre d'une dizaine de minutes avec des personnages incontournables qui livrent avec enthousiasme leurs savoirs sur le costume, les occasions de danse… Sur tout ce qui fait la richesse de la culture en Bretagne. Tourné en multi-caméras et haute définition. Deux volumes ont été édités autour des terroirs suivants : pays d'Auray, pays bigouden, pays paludier, fisel, Coglais, Poudouvre et Léon. Les danses sont expliquées dans le détail par le référent et démontrées par un groupe de danseurs. A ce jour, ces coffrets édités par Kendalc'h et distribués par Coop Breizh, se sont écoulés à 6 121 exemplaires.

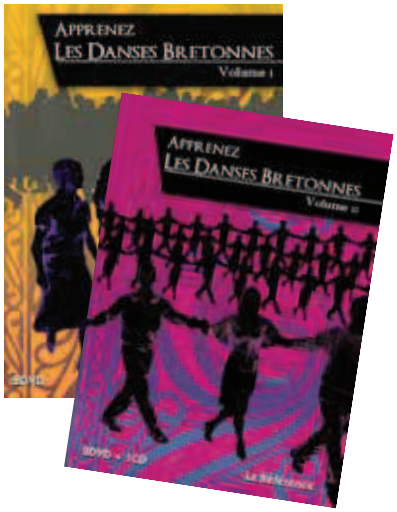

Actions envisagées

Un troisième volume d'apprentissage et de vulgarisation des danses bretonnes devrait être réalisé en 2018.

Indicateurs de suivi

- Pour les terroirs édités sous forme de DVD, nombre de ventes
- Pour les nouvelles captations, nombre de consultations sur le web
- Nombre de terroirs qui auront donné lieu à une captation vidéo

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0691_04-DE





BÉNÉFICIAIRES
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commission danse, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
200 heures par terroir à raison de 2 terroirs par an

Collection *Danses de toutes les Bretagnes*

Objectifs généraux

- **Faire un état des lieux de la danse traditionnelle en Bretagne**
- **Collecter les danses des différents terroirs de Bretagne en se reposant sur des spécialistes**
- **Proposer à un large public une véritable encyclopédie vidéo autour des danses majeures que nous ont enseigné les anciens**

Actions réalisées

La collection *Danses de toutes les Bretagnes* est un état des lieux sans fioritures (pas d'enseignement mais seulement des démonstrations), qui nous permet d'affirmer une nouvelle fois l'attachement de Kendalc'h à nos racines, en constante harmonie avec l'évolution des peuples. Lors de la précédente convention triennale, un volume consacré aux quadrilles de Haute-Bretagne a été réalisé. À ce jour huit volumes existent. Pour chacun des volumes un DVD et un CD sont réalisés. A ce jour, 3 921 coffrets ont été vendus.

Actions envisagées



Comme pour la collection *Apprenez les danses bretonnes*, nous privilégierons à l'avenir la diffusion via le web. Kendalc'h, référence en matière de danse bretonne, doit pouvoir diffuser ses supports au plus grand nombre. Plusieurs captations sont d'ores-et-déjà prévues pour 2016 : huit danses du Trégor le 6 février, dix danses de Brière et du pays Mitau le 27 février... L'ensemble des danses collectées (les huit volumes existant et les captations à venir) seront disponibles sur le portail web *Heritaj.*

Indicateurs de suivi

- Pour les terroirs édités sous forme de DVD, nombre de ventes
- Pour les nouvelles captations, nombre de consultations sur internet
- Nombre de terroirs qui auront donné lieu à une captation vidéo





Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

BÉNÉFICIAIRES
Adhérent
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne, Mûr-de-Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commission costumes, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
60 heures par édition

Formations autour du vêtement breton

Objectifs généraux

- **Apporter des éléments de connaissance concernant le costume, son histoire, sa perception dans le temps, son utilisation actuelle sur scène et dans la rue**
- **Proposer aux stagiaires des ateliers pratiques**

Actions réalisées

Chaque année, pendant deux journées, différents modules entièrement consacrés au vêtement breton sont proposés pour répondre aux attentes des stagiaires. Entre 2013 et 2015, plusieurs thèmes ont été approfondis : les costumes enfants, l'évolution des coiffures, l'histoire des sous-vêtements ou celle de la chaussure, la méthodologie de l'analyse de croquis ou de la datation de pièces, les techniques de restauration ou celles de veillissement de tissus neufs, des interventions de spécialistes autour de l'amidonnage, de la muséographie et de la gestion de collections, de la dentelle... Il s'agit ici de formations de haut niveau avec des spécialistes reconnus.

Actions envisagées

Ces formations fonctionnent très bien. Kendalc'h confortera cette dynamique en proposant chaque année de nouvelles thématiques.

Indicateurs de suivi

– Intérêt des participants (bilan de stage)
– Meilleure appréhension du costume et de sa cohérence (éviter les erreurs de chronologie par exemple)

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE


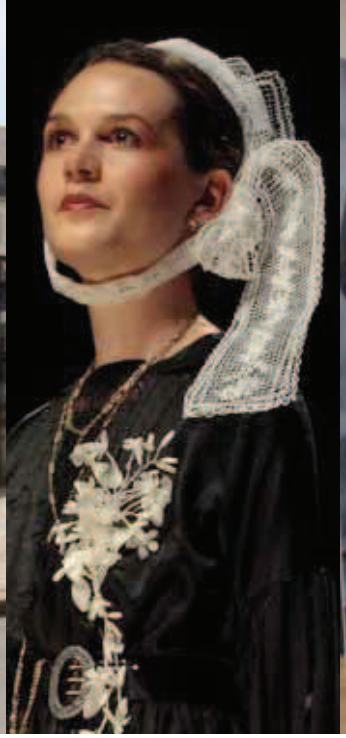


BÉNÉFICIAIRES
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne et hors-Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commission costumes, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2017

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
400 heures

EXPOSITIONS AUTOUR DU VÊTEMENT BRETON

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Exploiter la grande richesse des documents collectés (textes, anciennes iconographies...), les captations photographies et vidéos pour réaliser un film, un livret et une exposition**
- **Utiliser les compétences en infographie et les nouvelles technologies d'information et de communication pour sublimer le travail réalisé**

ACTIONS RÉALISÉES

A l'occasion du soixantième anniversaire de Kendalc'h, a eu lieu à Pontivy, un défilé de costumes. Deux aspects ont alors été privilégiés : artistique (déroulement du défilé, orchestre, jeux de lumière, vidéo qui permettait de souligner les détails...) et pédagogique (l'ensemble des costumes présentés est composé de pièces anciennes issues de collections privées). Autour du thème du mariage, 30 modes ont été choisies permettant d'avoir une bonne idée de ce qu'était le costume en Bretagne. Chaque couple de mariés était accompagné par les parents de la jeune fille permettant ainsi de montrer l'évolution du costume sur une génération. Une captation vidéo de qualité a été réalisée à Pontivy. Le 24 juillet 2012, le défilé des mariés était proposé au public du Cornouaille dans le cadre du grand défilé. A cette occasion, des photos en studios ont été réalisées (macrophotographie, reconstitutions...). Une exposition trilingue de grande qualité, utilisant des moyens modernes a été réalisée et et présentée à de nombreuses reprises ces deux dernières années (Quimper, Paris, Sarzeau, Guingamp, Carnac, Saint-Michel-Chef-Chef, Rueil-Malmaison, Pontivy....). Elle a même été adaptée à l'espace urbain pour une exposition de plein air qui s'est déroulée à Landerneau, de juin à novembre 2015.

ACTIONS ENVISAGÉES

Après le cycle autour du mariage (défilé, exposition, édition d'un ouvrage, concours...), nous ouvrons avec cette nouvelle édition une thématique autour des vêtements de travail. Nous aurons le plaisir de proposer ainsi, en 2017, une exposition autour de ce thème.

INDICATEURS DE SUIVI

- Intérêt et fréquentation de l'exposition
- Nombre de lieux accueillant l'expostion





Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

BÉNÉFICIAIRES
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne et hors-Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commission costumes, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2017

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
200 heures

Editions autour du vêtement breton

Objectifs généraux

| **Permettre la diffusion la plus large possible d'un aspect du patrimoine traditionnel breton**

| **Être un complément aux expositions sur la même thématique**

Actions réalisées

La confédération a publié un premier volume, *Mariages en Bretagne*, à la suite de l'exposition «60 ans, 60 modes». Plusieurs centaines d'exemplaires de ce livre, co-édité avec la Coop Breizh, ont déjà été écoulés.

Actions envisagées

Le thème du prochain concours *Des modes et nous* portera sur le costume de travail. Il nous paraît donc intéressant de publier un ouvrage sur ce thème, d'autant que le sujet n'a été que peu traité. En effet, le vêtement de travail «parle» et intéresse moins que celui de cérémonie.

Il faudra que certains membres de la commission costumes complètent la documentation pour obtenir un panorama complet de cet aspect du costume encore assez méconnu.



Indicateurs de suivi

– Nombre de livres écoulés
– Retour des lecteurs





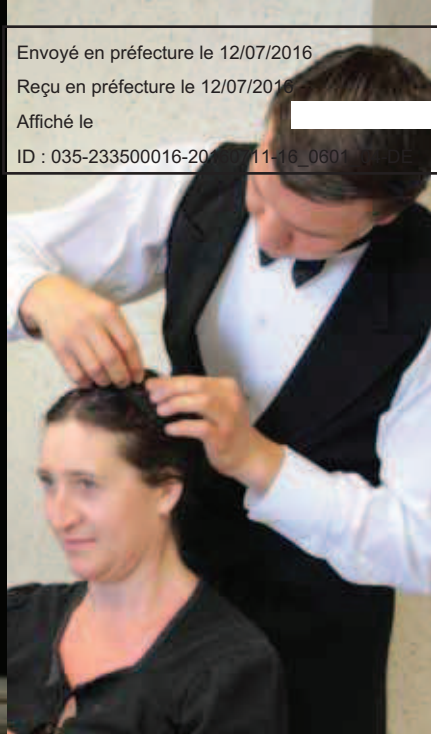

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20[illegible]11-16_0601-DE

BÉNÉFICIAIRES
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne et hors-Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commission costumes, fédération concernée, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
300 heures par terroir abordé

E-GIZ

Objectifs généraux

- **Inventorier les différentes modes vestimentaires de Bretagne**
- **Conserver, grâce à la vidéo, la mémoire des gestes et les étapes pour se vêtir**

Actions réalisées

Initiée par des bénévoles de la fédération Kendalc'h Penn ar Bed, la collection E-Giz a été conçue pour tous les amateurs de vêtures anciennes. C'est un outil pédagogique incontournable, enseignant la façon dont il convient de mettre le costume traditionnel. Véritable mémoire, cette collection est destinée à faire perdurer les gestes transmis de génération en génération. A ce jour les captations autour de trois terroirs ont été réalisées donnant lieu à l'édition de DVDs : Plougastel-Daoulas, le Rouzig et le Glazig.

Actions envisagées

Dans le cadre du projet *Heritaj,* Kendalc'h entend poursuivre ce travail d'inventaire et de collectage. Dès février 2016, seront réalisées les captations vidéos des terroirs du Cap et du pays montagne. Par la suite, la méthodologie sera appliquée à d'autres terroirs, en dehors de la Cornouaille...

Indicateurs de suivi

- Pour les terroirs édités sous forme de DVD, nombre de ventes.
- Pour les nouvelles captations, nombre de consultations sur le WEB.
- Nombre de terroirs qui auront donné lieu à une captation vidéo.

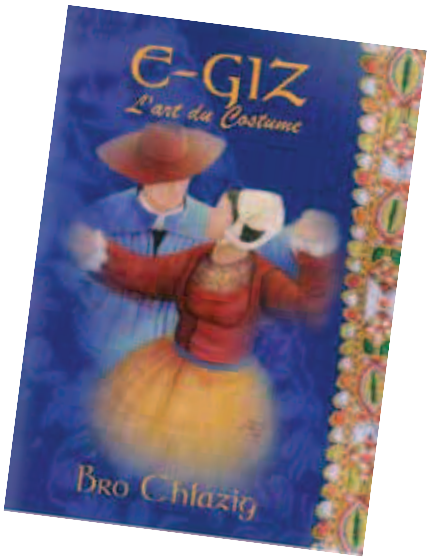

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Coffret Pikett'

Site web famille-pikett.com

Concours Pikett'

Livre de contes

Stoupig, un magazine pour les jeunes

Gouest Junior

Commission des jeunes

Formation des encadrants enfants

Formation des moniteurs

Spécialisations

Bals pour enfants

Collection Jibidi

Keleier, le magazine de la Confédération

Site web et réseaux sociaux

Heritaj [portail web]

Médiathèque bretonne

Langues de Bretagne

Folkloriades

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

treuzkas
TRANSMETTRE
erdoner

DANSE SPECTACLE | DANSE TRADITIONNELLE | ARTS DE LA RUE | MUSIQUE CHANT CHORAL | JEUNESSE | FORMATION | MÉDIATHÈQUE EDITION | COSTUME





Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Coffret Pikett'

BÉNÉFICIAIRES
Enfants des écoles, centres de loisirs, mairies, assocations bretonnes...

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Robert et Françoise Raulo, animateur Pikett, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
1 800 heures par an

Objectifs généraux

- **Permettre aux enfants de découvrir la culture bretonne de façon ludique mais avec un objectif pédagogique réel**
- **Ouvrir ce projet aux maximum de structures : écoles, centres de loisirs, cercles enfants, écoles de musique bretonne, TAP...**
- **Continuer à créer de nouvelles fiches**

Actions réalisées

Le coffret Pikett a été créé voici trois ans, afin de donner un complément de culture bretonne aux enfants des cercles celtiques. A la suite d'un appel à projets de la vice présidence «Tourisme et patrimoine» le coffret a reçu une aide de la région Bretagne pour qu'il soit connu et diffusé dans les écoles, les centres de loisirs... Cette aide nous a aussi permis l'embauche, dans le cadre d'un CDI de mission, d'une personne chargée du démarchage, de la vente et de l'organisation de journées de formation. Actuellement 500 coffrets ont été vendus, les écoles devenant le groupe d'acheteurs le plus important. Nous estimons à ce jour entre 20 000 et 40 000 le nombre d'enfants qui a pu découvrir la joyeuse famille Pikett'. Rappelons que le coffret d'origine comprenait 50 fiches, 10 posters, 1 CD d'extraits musicaux et une frise chronologique de l'histoire de la Bretagne. Actuellement 26 fiches nouvelles ont été créées et viennent compléter gratuitement le projet. Cet outil est très favorablement accueilli par les écoles, les centres de loisirs. Les responsables du projet ont d'ailleurs été reçus par les inspecteurs départementaux de l'éducation nationale lors d'une réunion à la direction académique du Morbihan. Le coffret Pikett' se prolonge par trois supports développés dans les pages suivantes : le site Pikett', le concours Pikett' et un recueil de contes imaginés par Robert Raulo, papa de la famille Pikett'.

Actions envisagées

Chaque année, un minimum de dix nouvelles fiches sont éditées gratuitement afin de compléter le projet. Ces fiches sont soumises à des animateurs, enseignants... lors d'une journée d'étude. Les nouveaux thèmes seront le résultat de demandes de la part des utilisateurs.

Indicateurs de suivi

- Nombre de coffrets vendus
- Remontées par les enseignants, les animateurs... d'idées de nouveaux thèmes.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE





BÉNÉFICIAIRES

Ecoles, centres de loisirs, mairies, assocations bretonnes... Tout public intéressé par la Bretagne

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Bretagne et hors-Bretagne

PORTEURS DU PROJET

Robert et Françoise Raulo, animateur Pikett

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ

200 heures par an

Site web famille-pikett.com

Objectifs généraux

- **Permettre aux enfants, aux encadrants de trouver une documentation complémentaire aux fiches**
- **Pouvoir montrer aux autres utilisateurs le travail effectué par les écoles, les cercles...**
- **Être un moyen de communication entre possesseurs du coffret**

Actions réalisées

Le site propose actuellement 150 notices en rapport avec les fiches. Il est très simple à utiliser afin que les enfants puissent facilement y accéder. Sur le blog sont postés des comptes-rendus de travaux effectués dans les écoles, lors des TAP mais aussi les résultats du concours et des informations concernant le projet Pikett.

Actions envisagées

Nous continuons à alimenter le Pikettpédia en fonction des fiches nouvellement parues.

Nous avons mis en ligne dix chants en langue bretonne interprétés par des élèves du collège Charles Le Goffic de Lannion et d'écoles du secteur, et dix chants gallo-français, ce qui permettra aux encadrants de se constituer un petit répertoire traditionnel. D'autres associations, établissements scolaires pourront enregistrer des chants afin d'enrichir le répertoire proposé.

Nous mettrons également en ligne les dossiers reçus à l'occasion du prochain concours.

Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes consultants le site
- Ampleur du site (nombre d'articles, de médias consultables...)



Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE



Concours Pikett'

BÉNÉFICIAIRES
Enfants des groupes Kendalc'h et des écoles de Bretagne

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Robert et Françoise Raulo, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
50 heures par an

Objectifs généraux

- **Donner l'occasion aux écoles, cercles... d'effectuer un travail de recherches en rapport avec le patrimoine local**
- **Permettre aux enfants la découverte de ce patrimoine en travaillant en équipe**

Actions réalisées

L'an dernier, nous avons procédé à un petit galop d'essai en mettant en place un concours destiné aux enfants des écoles et des cercles celtiques. Le sujet en était: «un élément du patrimoine bâti civil de votre commune» pour les écoles et «les occasions de danses» pour les cercles. Nous n'avions donné les sujets qu'en février, ce qui laissait peu de temps aux encadrants pour se retourner. Néanmoins, nous avons reçu une dizaine de travaux, l'école gagnante étant l'établissement public bilingue «Goarem Vras» de Plougastel-Daoulas qui avait choisi pour sujet d'étude le pont Albert Louppe.

Actions envisagées

Le concours est reconduit. Pour 2016, les sujets ont été proposés dès fin octobre. Pour les écoles, un travail sur le pain est demandé (la fabrication, les pains spéciaux, les moulins, les fours...). Les cercles sont invités à traiter des habits des enfants il y a un siècle. Les récompenses offertes sont dans le droit fil de nos actions : il s'agit en effet de dotations en livres édités par la Coop Breizh dont Kendalc'h est sociétaire majoritaire.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'écoles et de cercles inscrits
- Qualité des propositions

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE



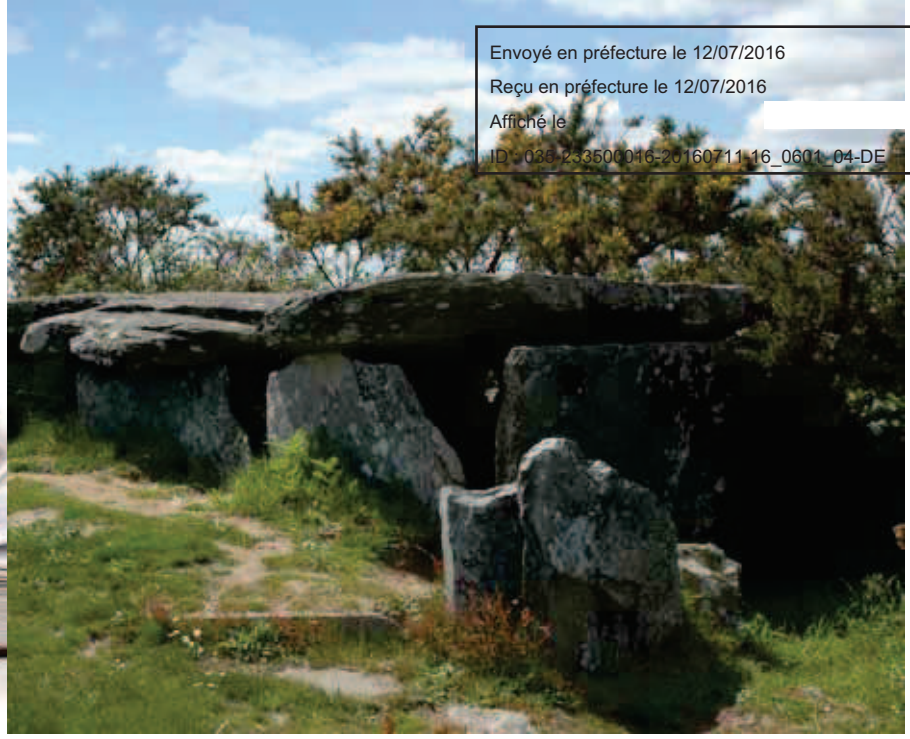

BÉNÉFICIAIRES
Enfants, tout public, gallésants et bretonnants

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Robert Raulo, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
150 heures

LIVRE DE CONTES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

| **Publier une série de nouveaux contes ayant trait à la Bretagne**

| **Permettre l'utilisation pédagogique de ces contes**

ACTIONS RÉALISÉES

Lors du lancement du magazine Stoupig (décembre 2012), il avait été décidé qu'à chaque numéro serait publié un conte. Le choix des rédacteurs s'est porté vers des contes nouvellement écrits pour changer des «classiques» du genre. Cette option a semble-t-il été très appréciée des jeunes lecteurs.

ACTIONS ENVISAGÉES

Seuls les enfants des cercles ont accès à ces contes. Or, les enseignants, animateurs des TAP, sont eux aussi très demandeurs de ce type de littérature.

Kendalc'h a donc décidé d'éditer un livre contenant vingt-cinq contes inédits à leur attention. Conformément aux objectifs que Kendalc'h se fixe par rapport aux langues, ces contes seront proposés en breton, gallo et français.

En plus de l'imaginaire, Kendalc'h propose de laisser un acquis aux jeunes lecteurs et de donner des aides aux enseignants. A cet effet, chaque conte sera accompagné d'une fiche pédagogique portant sur la compréhension, le vocabulaire, les dictons ou expressions...

INDICATEURS DE SUIVI

– Nombre de livres écoulés
– Remarques des enseignants et lecteurs

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE



BÉNÉFICIAIRES
Enfants des groupes Kendalc'h

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Robert et Françoise Raulo, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
80 heures par numéro

STOUPIG, MAGAZINE POUR LES JEUNES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Créer un lien avec les enfants des cercles**
- **Apporter, sous forme ludique, quelques connaissances sur la culture bretonne**

ACTIONS RÉALISÉES

Sept numéros ont déjà été publiés (à raison de deux numéros par an : avril et novembre). Le journal contient douze pages d'informations, de jeux, de critiques de livres, de conte, de rubriques en gallo ou breton...

Dans chaque numéro il y a un article de fond :

- Numéro 1 : le coucou
- Numéro 2 : le château des Rohan à Pontivy
- Numéro 3 : aller à l'école en 1910
- Numéro 4 : le loup
- Numéro 5 : les abeilles
- Numéro 6 : le blé noir
- Numéro 7 : Pierre Olivier Malherbe



ACTIONS ENVISAGÉES

Au vu de l'intérêt manifesté par les enfants nous ne pouvons que continuer la parution de ce petit journal qui leur donne aussi une autre possibilité de lecture. Nous envisageons de demander aux groupes de nous envoyer des idées d'articles qu'ils aimeraient voir traiter.

INDICATEURS DE SUIVI

- Avis des jeunes lecteurs
- Retours des moniteurs



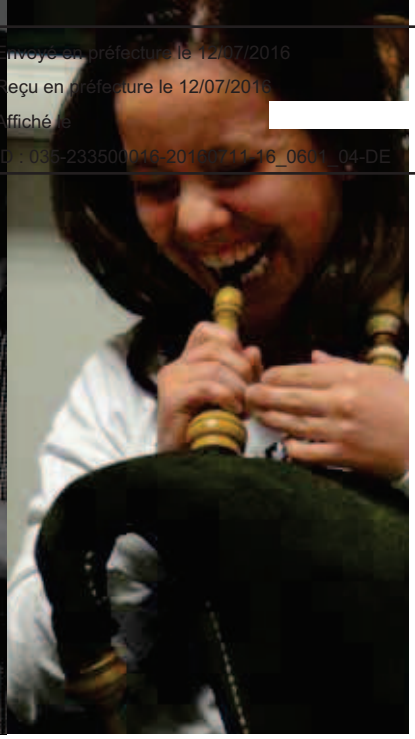

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

BÉNÉFICIAIRES
Jeunes des groupes, confédération Kendalc'h

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commissions Enfants-Ados et Formation et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
90 heures par an

GOUEST JUNIOR

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Impliquer les adolescents par des actions qui leur sont spécifiquement dédiées**
- **Créer des occasions de rencontres pour des jeunes en dehors du concours**
- **Donner envie à ces jeunes de s'impliquer davantage et trouver parmi eux les futures cadres de la confédération**

ACTIONS RÉALISÉES

En 2015, nous avons proposé aux adolescents des groupes Kendalc'h un stage sur deux journées au Vacanciel de Mûr-de-Bretagne. Nous avons dû refuser des inscriptions tant la demande était importante. 44 jeunes ont donc suivi les divers modules proposés et ce, avec beaucoup d'enthousiasme et d'implication.

Au cours de ces deux journées, des échanges fructueux ont eu lieu, permettant aux responsables de Kendalc'h de mieux comprendre les demandes et les envies de ces adolescents.

ACTIONS ENVISAGÉES

Comme tous les participants au premier stage souhaitaient à nouveau s'inscrire, nous avons dû envisager de créer un second niveau pour les adolescents ayant participé à la première session.

Le premier stage reprendra donc les mêmes formations avec quelques aménagements proposés par les jeunes eux-mêmes.

Le second sera un approfondissement permettant une implication encore plus importante (au niveau de la création chorégraphique particulièrement).

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'inscriptions aux stages
- Intérêt et implication des stagiaires
- A plus long terme, implication de ces jeunes dans les équipes dirigeantes

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE



BÉNÉFICIAIRES
Jeunes représentants des groupes, confédération Kendalc'h

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commission Enfants-Ados, administrateurs et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
50 heures par an

Commission des jeunes

Objectifs généraux

- **Mettre la jeunesse au coeur des actions de Kendalc'h en leur proposant de participer directement à la définition d'objectifs et à la mise en place d'actions les concernant**
- **En faire un lieu d'apprentissage, de citoyenneté et de prise de décisions**

Actions réalisées

Depuis de nombreuses années, il existe une commission Enfants-Ados régionale qui se réunit en moyenne six fois par an mais qui ne concerne que les moniteurs des groupes enfants. Lors de la formation Gouest Junior 2015, les quarante jeunes participant ont fait part de leur envie d'être davantage impliqués dans la vie de Kendalc'h.

Actions envisagées

Kendalc'h entend organiser des temps d'échanges dans l'année réunissant de jeunes représentants (8-14 ans) des cercles de Kendalc'h pour échanger sur leurs attentes (nouvelles actions éventuelles). Certes plusieurs actions sont menées à l'égard de la jeunesse mais il est possible de davantage les associer aux projets : Bugale Breizh, coffret ludique Famille Pikett', magazine Stoupig, bal pour enfants Breiziloù... Il est également possible de les associer, en tant que bénévoles, dans des manifestations type Dañs Excellañs... C'est l'occasion de leur faire visiter une salle de spectacle, rencontrer un régisseur, de les impliquer et les considérer comme de potentiels futurs cadres de Kendalc'h. Une vigilance toute particulière sera portée à l'animation de ces temps d'échanges. Un budget spécifique leur sera alloué.

Indicateurs de suivi

- Fréquentation et suivi de ces réunions.
- Intérêt et motivation des jeunes pour la vie de cette commission et les projets destinés aux jeunes
- Émergence de nouveaux projets.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE





Formation des encadrants enfants

BÉNÉFICIAIRES
Moniteurs, enfants des groupes Kendalc'h

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commissions Enfant et Formation, permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
50 heures par an

Objectifs généraux

- **Apporter aux enfants de nos groupes une solide connaissance culturelle, la danse bien sûr, mais aussi les autres aspects de la spécificité bretonne**
- **Permettre aux encadrants de recevoir une formation spécifique. La pédagogie destinée aux enfants n'a rien à voir avec celle destinée aux adultes. Elle ne doit surtout pas être au rabais.**

Actions réalisées

Dans le cadre du parcours de formation Kendalc'h, il existe un week-end spécifiquement destiné aux encadrants de groupes enfants. L'organisation est la suivante : Développement psychomoteur de l'enfant et de l'ado - Pédagogie active - Méthodologie de projets - Sources documentaires - Législation...

Le samedi, les stagiaires sont invités à travailler avec des spécialistes sur un thème précis. De même, une journée regroupe une centaine de moniteurs pour l'étude d'un terroir, la mise en place de la danse et du chant de l'année.

Actions envisagées

Chaque journée d'étude donnera lieu à la réalisation d'un clip (d'environ cinq minutes) qui viendra alimenter le portail web Kendalc'h, pour qu'un véritable inventaire des danses de Bretagne puisse y figurer. Le manque de personnel n'a pas permis la réalisation de cette action. L'embauche d'un nouveau permanent le rendrait possible. Le nouvel animateur culturel devra aider à mener à bien des réflexions sur des questions fondamentales (quels spectacles pour les enfants ?), et d'accompagner en ce sens les cercles demandeurs...

Indicateurs de suivi

- Amélioration des prestations des enfants
- Appropriation par les enfants de leur spectacle et le plaisir à le danser.
- Nombre d'adhérents et pourcentage de continuants dans les groupes enfants.
- Fréquentation des tables rondes visant à réfléchir sur nos pratiques.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE





BÉNÉFICIAIRES

Futurs moniteurs, groupes Kendalc'h, tout public s'intéressant à la culture bretonne

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Bretagne

PORTEURS DU PROJET

Commission Formation et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2016-2017-2018

/VOLUME HORAIRE ESTIMÉ

300 heures par an

FORMATION DES MONITEURS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Kendalc'h se veut passeur de mémoire**
- **Il faut donc que les personnes chargées de cette mission aient la compétence pour le faire. C'est le rôle de la formation à Kendalc'h**
- **Mais il faut aussi donner la possibilité à des personnes de l'extérieur de profiter de cette formation**

ACTIONS RÉALISÉES

La formation moniteur (Gouest et Gouest da vat) est d'une très grande qualité et fait intervenir de nombreux pédagogues, spécialistes dans leurs domaines. La première année de formation (Gouest) et la seconde (Gouest da vat) se déroulent sur trois week-ends. Un examen (pratique et écrit) sanctionne ce cursus.

Pour inciter les adhérents à s'intéresser à la formation, un week-end « premiers pas » a été mis en place.

Pour nos adhérents, la gratuité des frais pédagogiques a été instaurée en 2011.

Par ailleurs, nos stages ont été ouverts au grand public, mais dans ce cas, les candidats paient la totalité des frais.

La charte de l'adhérent, mise en place en 2011, engage les groupes adhérents à former la relève.

ACTIONS ENVISAGÉES

Dès 2016, une réflexion s'amorce pour revisiter notre parcours de moniteur. L'engagement sur deux années semble freiner un certain nombre de stagiaires potentiels. La formule pourrait s'orienter vers un parcours plus personnalisé autour d'une première année qui pourrait être considérée comme les fondamentaux, le socle commun. Par la suite, les stagiaires pourraient se spécialiser dans un certain nombre de domaines.

INDICATEURS DE SUIVI

- La fréquentation des stages de monitorat (adhérents Kendalc'h + public extérieur)
- Un minimum de deux moniteurs dans chaque groupe Kendalc'h



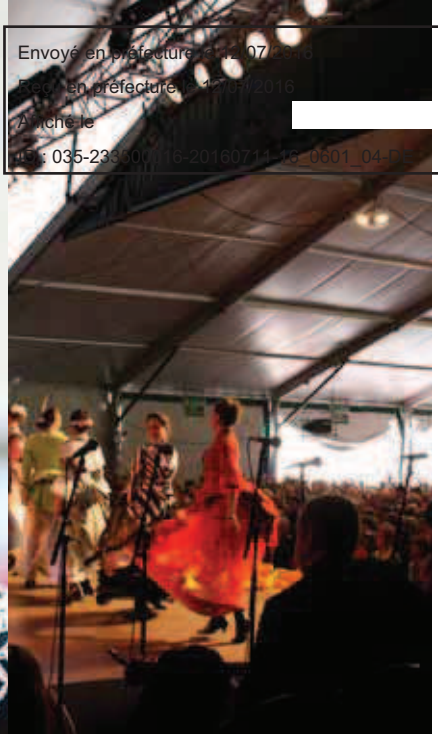

Envoyé en préfecture le 21/07/2016
Reçu en préfecture le 21/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

BÉNÉFICIAIRES
Moniteurs, groupes Kendalc'h, tout public s'intéressant à la culture bretonne

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commission Formation et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

/VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
130 heures par an

SPÉCIALISATIONS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **En complément de la formation Monitorat (Gouest - Gouest da Vat), permettre aux moniteurs des groupes de se spécialiser dans certains domaines d'intervention**
- **Pour autant, ces formations ne sont pas réservées aux seuls titulaires du diplôme Gouest da Vat**

ACTIONS RÉALISÉES

Lors de la précédente convention triennale, plusieurs types de spécilisation ont été proposés :

– Spécialisation Arts de la Rue : pour prendre conscience des spécificités, des difficultés mais aussi des atouts de l'espace «rue» et encourager ainsi à faire évoluer leur pratique du défilé et des animations.

– Spécialisation Musique : permettre aux stagaires (responsables chorégraphie et musique) d'acquérir les clefs techniques d'un dialogue parfois difficile entre musicien et danseur.

– Spécialisation Costumes : permettre aux stagiaires d'approfondir leurs connaissances théoriques sur l'histoire des vêtements en Bretagne.

– Spécialisation Enfants : permettre aux stagiaires de mieux appréhender les spécificités du public d'enfants-danseurs (développement psychomoteur, pédagogie active...).

– Spécialisation chorégraphie et mise en scène : permettre la prise de conscience des messages que peut faire passer le corps jusqu'à la rédaction et l'apprentissage d'une chorégraphie, les stagiaires s'entraînent à toutes les phases de la création chorégraphique.

– Spécialisation danses traditionnelles dite «Tro'Dañs» : sous forme de mini-conférences animées par les personnes-ressources : notions de style, démonstrations, projections et nombreuses mises en pratique pour poser les bases et donner envie d'aller encore plus loin dans la connaissance des terroirs.

– Spécialisation techniques de scène : deux jours consacrés à l'étude théorique et la mise en pratique de techniques de valorisation des mises en scène (autour de l'objet, du décor, du son, de la lumière).

ACTIONS ENVISAGÉES

Kendalc'h entend poursuivre ce travail de diversification des parcours de formation en proposant de nouvelles spécialisations : pédagogie de l'enseignement de la danse traditionnelle, gestion et valorisation de son association...

INDICATEURS DE SUIVI

– La fréquentation des stages de spécialisation (adhérents Kendalc'h + public extérieur)
– L'appropriation et la réutilisation des enseignements



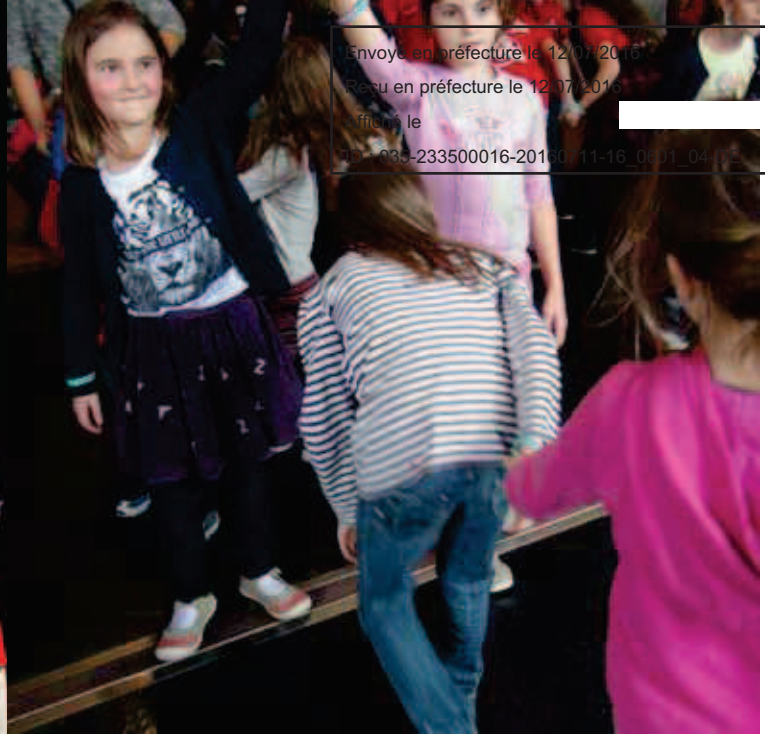

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0001_04-DE

Bals pour enfants

BÉNÉFICIAIRES
Enfants du pays de Loudéac et enfants des groupes Kendalc'h de toute la Bretagne

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne et pays de Loudéac

PORTEURS DU PROJET
OMC de Loudéac, commission Enfants et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
100 heures par édition

Objectifs généraux

- **Faire se réunir le maximum d'enfants afin d'établir des liens amicaux**
- **Permettre aux enfants d'avoir une journée de fête… comme les grands**
- **Montrer que la danse peut se pratiquer en dehors de la scène et des répétitions**
- **Et… s'amuser !**

Actions réalisées

En 2009, Kendalc'h, à l'occasion de la sortie du coffret Jibidi, organisait à Grand-Champ un bal pour enfants. 400 enfants ayant participé au tournage du DVD se sont retrouvés pour fêter l'événement. Le cycle des bals pour enfants organisés par Kendalc'h était né : Breiziloù en 2010 au Liberté à Rennes dans le cadre du 60ème anniversaire de Kendalc'h, puis un deuxième Breiziloù en 2012 à Pontivy. Depuis 2013, chaque année, en partenariat avec le Palais des Congrès de Loudéac, la confédération organise un bal pour enfants. Ces trois dernières éditions ont permis à plus de 1000 enfants de se retrouver pour un moment festif autour de la danse traditionnelle et d'excellents ensembles musicaux (des contes dansés de Patrick Bardoul aux chansons bretonnes et modernes de Balafent, en passant par les Lémuriens, Marialla ou le trio de champs).



Actions envisagées

La co-organisation avec le Palais des Congrès de Loudéac et les différents partenariats (Lancelot, Ker Cadelac) permettent de proposer ce rendez-vous chaque année. L'équipement est particulièrement bien adapté à cet événement et sa programmation dans le cadre du festival jeune public *Mini-mômes, maxi-mômes* répond tout à fait à nos objectifs d'ouverture à d'autres publics.

Indicateurs de suivi

– La fréquentation de la journée
– Le plaisir des enfants
– Les retombées au niveau des groupes (commentaires sur la journée)
– L'excellent comportement de tous

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE



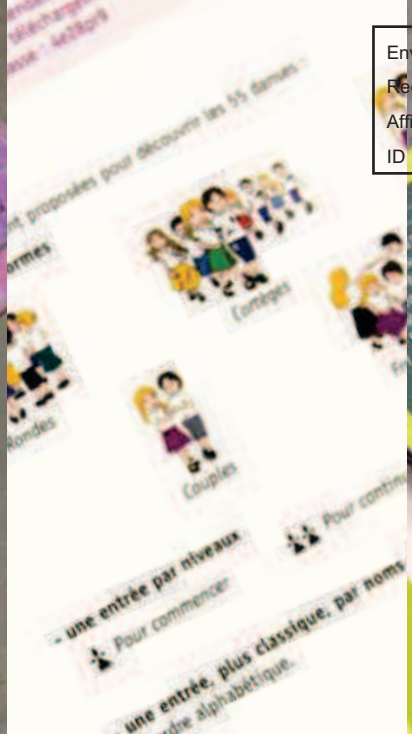



BÉNÉFICIAIRES
Moniteurs et enfants des groupes de danse et des écoles

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commission Enfants et permanents de Kendalc'h

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2017

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
240 heures + répétitions pour les enfants

Collection *Jibidi*

Objectifs généraux

| **Donner aux moniteurs enfants un outil de travail performant (vidéo et fiches techniques)**

| **Ce support est également destiné au grand public et, bien sûr, aux écoles...**

Actions réalisées

Par le passé Kendalc'h avait déjà édité deux recueils de danses enfants, accompagnés d'une cassette audio (on n'arrête pas le progrès...). Outre le fait que ces fiches n'étaient plus éditées, il fallait moderniser les supports pédagogiques. En 2010, un DVD de 55 danses a donc été réalisé, ainsi qu'un livret d'accompagnement. Ce sont des enfants de groupes de Kendalc'h qui dansent. D'autres projets ont mobilisé notre énergie et nous n'avons pas pour l'instant travaillé sur le volume 2.

Actions envisagées

Cette première expérience doit absolument être poursuivie d'autant que 2380 exemplaires du premier ont été écoulés (sur les 3000 édités). Il faudra donc prévoir au cours des trois ans à venir un autre DVD (c'est un minimum). Nous sommes ici tout à fait dans le rôle de Kendalc'h : faire connaître la culture traditionnelle. En effet, le DVD intéresse beaucoup d'enseignants qui l'utilisent dans leur classe. Les élèves sont beaucoup plus réceptifs quand ils voient que ce sont d'autres enfants qui dansent.

Indicateurs de suivi

– L'écoulement des DVD en particulier dans les écoles et les médiathèques

– La pratique de ces nouvelles danses dans les bals d'enfants, les emvodoù...

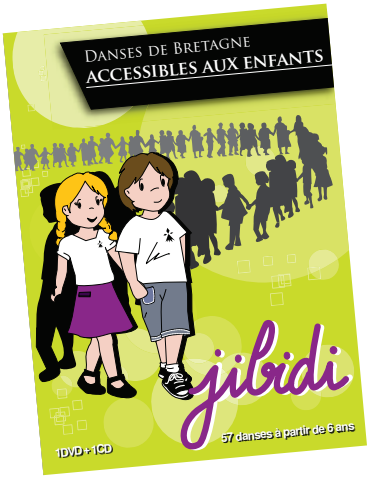

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500107-20160711-16_0601_04-DE



l'édition an embann *les banies*

KELEIER

BÉNÉFICIAIRES
Adhérents et partenaires de la confédération

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne et Île-de-France

PORTEURS DU PROJET
Robert et Françoise Raulo, les bénévoles et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
200 heures par édition

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Avoir un bulletin de liaison entre toutes les composantes de la Confédération**
- **Avoir un contenu culturel solide**
- **Utiliser ce bulletin comme outil de valorisation des langues de Bretagne**

ACTIONS RÉALISÉES

Depuis 2010, le Keleier est paru au rythme régulier d'un numéro par an (au mois de novembre). Grâce à l'embauche d'une professionnelle de la communication et de l'infographie, le Keleier a incontestablement gagné en qualité visuelle. La récurrence des rubriques a, par ailleurs, pu s'installer. Articles de fond sur la culture bretonne et vie associative s'y côtoient joyeusement.



ACTIONS ENVISAGÉES

Tout en conservant la parution annuelle du Keleier (mémoire d'une année de projets à Kendalc'h), il est envisagé la mise en place d'une newsletter bimensuelle pour permettre de diffuser plus régulièrement les informations de Kendalc'h.

INDICATEURS DE SUIVI

– Avis des lecteurs
– Accord de possibles rédacteurs pour confier un article à la revue

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE





BÉNÉFICIAIRES
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Web

PORTEURS DU PROJET
Chargée de communication

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
200 heures par an

SITE WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Redynamiser le site**
- **Atteindre un public plus large et surtout hors confédération**
- **Mettre en ligne, outre les informations propres à Kendalc'h, des enquêtes, des connaissances concernant la culture bretonne**

ACTIONS RÉALISÉES

Le recrutement d'une chargée de communication a permis la mise en place d'un site fonctionnel, esthétique et régulièrement mis à jour. Ce site respecte bien sûr le code de marque Bretagne. C'est un outil très consulté : depuis sa mise en place, 204 000 personnes l'ont visité, soit une moyenne constatée de 180 visites par jour avec des pics à plus de 2 400 visites quotidiennes. Pour permettre aux organisateurs de fêtes et festivals de disposer de clichés de qualité, une photothèque a également été mise en place. Une boutique en ligne permet aux internautes de commander les produits culturels de Kendalc'h. Parrallèlement au site Internet, Kendalc'h dispose d'un compte Facebook bien fréquenté : 5 500 personnes suivent ainsi l'actualité de Kendalc'h au quotidien.

ACTIONS ENVISAGÉES

Pour les trois prochaines années, Kendalc'h poursuivra l'actualisation régulière du site en renforçant la valorisation des groupes adhérents et la publication d'articles de fond.

INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du nombre des internautes
- Intérêt manifesté pour les enquêtes présentées
- Qualité et quantité des informations mises en ligne
- Participation de Kendalc'h à l'opération de portail numérique envisagé par le Conseil régional

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-238500016-20160711-16_0601_04-DE







BÉNÉFICIAIRES
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Web

PORTEURS DU PROJET
Permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
300 heures

Heritaj [portail web]

Objectifs généraux

- **Rendre accessibles au plus grand nombre les ressources de Kendalc'h autour de la danse, du costume, des terroirs...**
- **Utiliser les nouvelles technologies pour rendre ses contenus plus ludiques et plus interactifs**

Actions réalisées

L'embauche d'une chargée de mission autour du projet *Heritaj* permet de bien avancer sur le travail d'inventaire et de réalisation de nouveaux supports : fiches terroir, fiches de danse, fiches costumes...

Actions envisagées

D'ici la fin 2016, l'ensemble des documents mis en forme, des vidéos réalisées par Kendalc'h, des musiques et chants enregistrés, des iconographies collectées... sera rendu accessible sur un portail web dédié uniquement à ce projet. L'internaute pourra alors choisir un accès par terroir, par forme de danse, par type d'accompagnement...

Indicateurs de suivi

- Fréquentation du portail web
- Capacité à traiter l'ensemble des données dont nous disposons

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

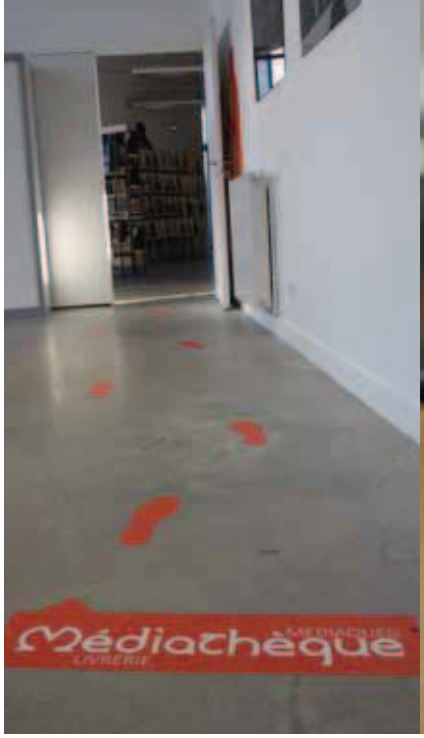

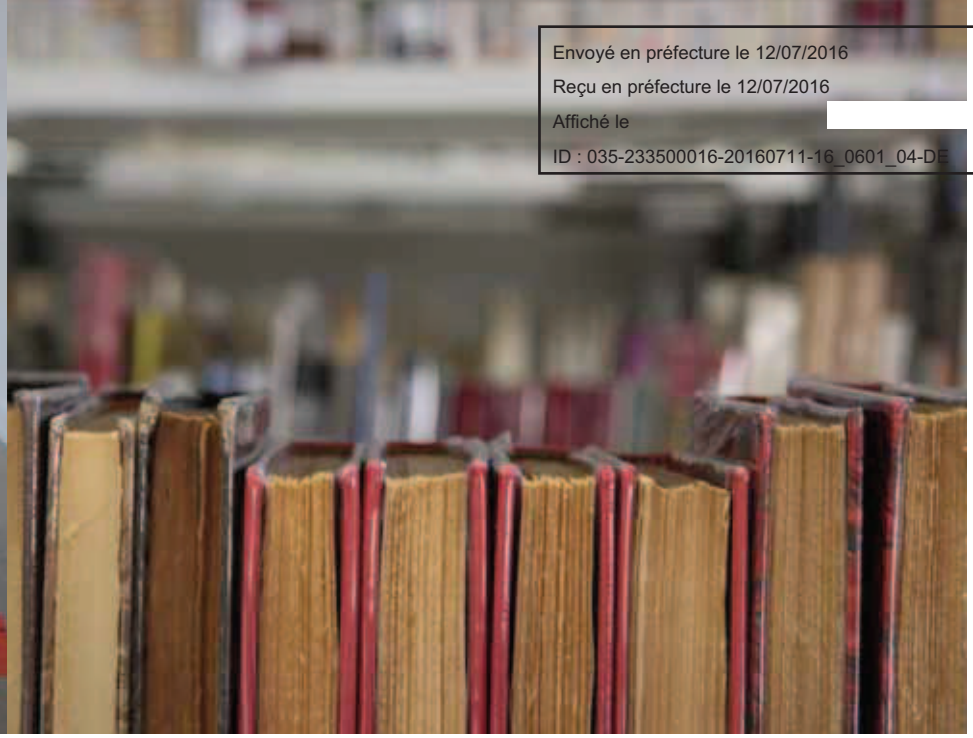

BÉNÉFICIAIRES
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne, Auray

PORTEURS DU PROJET
Bénévoles et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
450 heures par an

Médiathèque bretonne

Objectifs généraux

- **Continuer le classement des fonds documentaires de Kendalc'h**
- **Compléter ce fonds (pour la bibliothèque en particulier)**
- **En permettre l'accès aux adhérents et à tout public**

Actions réalisées

Nous possédons :

– une bibliothèque riche de 6 000 ouvrages (fonds de Ti-Kendalc'h)
– une vidéothèque regroupant films, bandes vidéos... couvrant une cinquantaine d'années de collectage en danse traditionnelle, de captations de stages de danse et de spectacles.
– des articles de collectage (danse, costumes...)
– un nombre important de revues
– une borne de consultation des archives de Dastum

Actions envisagées

Nous avons stocké tous les volumes de la bibliothèque de Kendalc'h dans l'ancien hôpital de Loudéac pendant deux ans. Elle est à présent dans nos nouveaux locaux. Cependant il faut classer et répertorier les livres, traiter les données, indiquer quelques mots-clés par ouvrage, couvrir certains volumes et réétiqueter la plupart d'entre eux. Le travail va donc être assez long mais heureusement Kendalc'h a la chance de pouvoir s'appuyer sur une équipe de bénévoles compétents et très investis. De plus, nous devrons compléter la bibliothèque en acquérant un certain nombre d'ouvrages manquants (des démarches sont en cours auprès de la Coop Breizh, des PUR, de Skol Vreizh).

Ce travail est obligatoire pour permettre l'accès de ce centre de ressources à nos adhérents, certes, mais aussi aux étudiants, chercheurs... intéressés par la matière de Bretagne. Nous souhaitons également mettre en place un service de prêt de valises de livres jeunesse pour nos cercles enfants et les écoles intéressées. Nous devons continuer la numérisation des bandes vidéo (une dizaine d'années reste à traîter). De même, les Breiz (et Breizh), les Keleier seront numérisés et indexés pour être mis à disposition sur le portail Bretania.

Indicateurs de suivi

– Fréquentation de la médiathèque
– Intérêt du public

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE





BÉNÉFICIAIRES
Tout public, gallésants et bretonnants

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne et web

PORTEURS DU PROJET
Administrateurs, bénévoles et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
100 heures

LANGUES DE BRETAGNE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Défendre et promouvoir les langues de Bretagne**
- **Appliquer ce souhait à tous les aspects de l'activité de la confédération (périodiques, affichage, vidéo...)**

ACTIONS RÉALISÉES

Kendalc'h, association culturelle bretonne, porte bien sûr un intérêt particulier aux langues de Bretagne. Il nous paraît évident que breton et gallo soient présents dans nos publications destinées à nos adhérents (Keleier, Stoupig), dans l'affichage (pour le nouveau siège de Kendalc'h...), dans la communication (supports de communication, interviews radio et télévisuelles, présentation d'événements sur scène et dans la rue...), et dans nos stages (Gouest, Gouest junior...).

La confédération a d'ailleurs déjà signé la charte *Ya d'ar brezhoneg* en avril 2011 en présence d'élus.

Notre code de marque comporte une partie spécifique sur le code linguistique.

Deux des permanentes de Kendalc'h parlent breton et peuvent répondre dans cette langue.

Le breton et le gallo sont utilisés dans le coffret Pikett'.

Nous soutenons les chorales en langue bretonne (Breizh a gan).

A chaque édition nous participons à la Redadeg, course de soutien à la langue bretonne, en achetant des kilomètres et en courant avec le témoin.

ACTIONS ENVISAGÉES

Nous devons continuer à employer breton et gallo dans toutes nos activités.

Nous devons également inciter les groupes à utiliser ces deux langues dans leurs présentations de spectacles et dans le déroulement de ceux-ci.

Le prochain livre de contes, à destination des enfants, sera traduit en breton et gallo.

INDICATEURS DE SUIVI

- Intérêt des lecteurs pour les articles en breton et en gallo
- Présence des deux langues dans les spectacles et dans les publications de Kendalc'h

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE



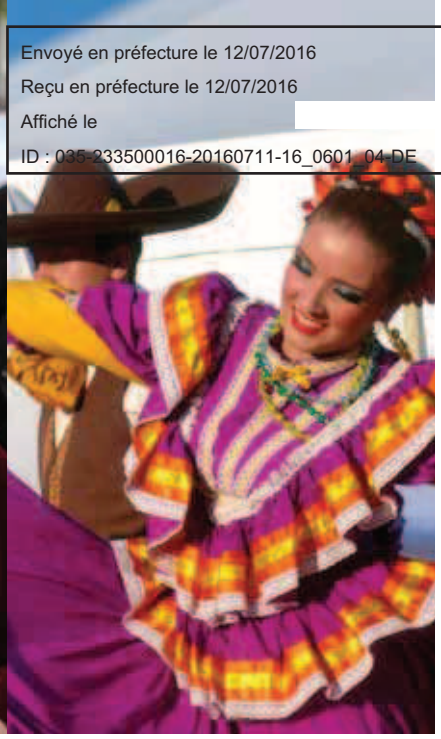

FOLKLORIADES

BÉNÉFICIAIRES

Public mexicain, collectif de jeunes danseurs de Bretagne (18-30 ans)

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Répétitions en Bretagne, restitution au Mexique

PORTEURS DU PROJET

Marie-Hélène Conan-Le Baron, 28 jeunes danseurs de groupes Kendalc'h, les permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2016

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ

150 heures + répétitions des danseurs

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Permettre à des jeunes (18-30 ans) issus de différents groupes de Kendalc'h de monter un projet**
- **Proposer un projet pédagogique, formateur, identitaire, solidaire et culturel**

ACTIONS RÉALISÉES

Les Folkloriades Mondiales sont l'activité culturelle et artistique la plus importante organisée par le CIOFF. Sa réalisation tous les quatre ans a été inspirée par Schmuel Bialik, un ancien délégué du CIOFF Israël, que l'on appelle depuis le « Père des Folkloriades ». Les Folkloriades reflètent l'importance du CIOFF dans le monde du folklore et sa capacité à concrétiser et réaliser le plus important projet concernant le patrimoine culturel. La naissance du CIOFF en 1970 à Confolens (France) est la conséquence de la nécessité d'organiser un réseau et de coordonner les festivals internationaux de folklore, principalement en Europe. L'importance croissante du CIOFF lui a permis d'étendre sa présence aux autres continents et d'ajouter un grand nombre d'activités. C'est ainsi que le CIOFF a diversifié ses activités à tout ce qui est en rapport avec la culture, activités mises en valeur dans ses festivals. En raison de son développement, il a été nécessaire de proposer un Festival Folklorique Mondial qui pourrait inclure un très large nombre de Sections Nationales du CIOFF, témoignages de la diversité des cultures et des activités. L'idée d'olympiades folkloriques sans compétition a été concrétisée sous le nom de Folkloriades. Sans aucun doute, les spectacles artistiques représentent la partie la plus importante des Folkloriades dans lesquels des artistes de tous les pays présentent leurs chants, musiques et danses. Cependant, les Folkloriades réservent aussi une place particulière au travail des artisans face au public, à la nourriture traditionnelle, des lieux où le public peut s'essayer aux jeux traditionnels d'autres pays avec les participants étrangers. On trouve aussi des endroits dédiés aux livres, des lieux de conférences et bien d'autres aspects de la culture de chaque pays. Les groupes participants sont d'authentiques ambassadeurs culturels qui sont en contact direct avec le public dans des activités telles que défilés, réceptions officielles et activités dans les lieux publics, les places, etc.

ACTIONS ENVISAGÉES

Pour la première fois, la confédération Kendalc'h est invitée par le CIOFF France à représenter la Bretagne lors des Fokloriades 2016 qui auront lieu à Zacatecas (Mexique). Afin que ce beau projet soit un élément fédérateur pour Kendalc'h, nous avons décidé d'y faire participer un maximum de groupes en invitant 28 jeunes, de 20 à 30 ans. Ce projet se veut participatif et formateur pour la troupe de danseurs : recherches de sponsors, mise en place du spectacle, réflexions organisationnelles… Pendant cinq week-ends ces jeunes issus des groupes des cinq départements bretons vont travailler à la mise en place d'un spectacle représentatif de la diversité du patrimoine vestimentaire et dansé de Bretagne. L'énergie et l'enthousiasme sont là, restent à concrétiser le spectacle et boucler le budget.



INDICATEURS DE SUIVI

- Qualité du spectacle proposé
- Actions de valorisation de la Bretagne lors des festivals
- Développement de relations avec le réseau des festivals internationaux

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Laboratoire de création

Ecole expérimentale de danse

Des modes et nous [Créa]

Soutien aux jeunes stylistes

Faltaziañ

Championnat par catégories

Dañs Excellañs

Finale du Championnat de la Saint-Loup

Suivi des groupes

Productions de Kendalc'h

Nuit de la Bretagne

Treuzell 2

Collectif K22

Dark Noz

Bugale Breizh

Concours photographique

Activités de l'espace culturel Kendalc'h

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

krouiñ
CRÉER
oriner

DANSE SPECTACLE | DANSE TRADITIONNELLE | ARTS DE LA RUE | MUSIQUE, CHANT CHORAL | JEUNESSE | FORMATION | EDITION | COSTUME

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-160601_04-DE





BÉNÉFICIAIRES
Tout public, collectif de danseurs

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Samuel Ouvrard, une équipe artistique et les permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
150 heures de création
+ 60 heures de répétitions
+ 50 heures par les permanents

Laboratoire de création

Objectifs généraux

- **Créer un pôle de compétences autour de la création en danse bretonne**
- **Inscrire la danse bretonne dans une démarche résolument artistique en mettant en place un laboratoire pour favoriser la régénération du patrimoine immatériel de Bretagne**

Actions réalisées

La première édition de la conférence dansée Treuzell, initiée par Kendalc'h en 2011, avait comme dessein « d'investir la recherche en danse bretonne afin d'articuler la création contemporaine sans compromettre la préservation du patrimoine ». Des séduisantes expérimentations y ont été proposées : Soaz Jolivet ou Mickaël Phelippeau notamment. D'autres créations ont aussi pu voir le jour que ce soient les diverses voies chorégraphiques prises par certains groupes ou les tentatives développées lors des différents stages autour de la chorégraphie, lors du trophée Faltaziañ.

Actions envisagées

Il s'agit de proposer une autre tentative de répondre aux interrogations soulevées par le processus de création dans l'univers des danses traditionnelles. Le principal parti-pris de cette création est d'interroger la danse traditionnelle avec le langage de la danse contemporaine où le travail du corps est extrêmement important, sans correspondre cependant à une technique unifiée et codifiée. Mais, en danse traditionnelle, nous avons un vocabulaire : notre langage du corps est codifié et chaque geste n'est pas amnésique, il est le résultat de l'évolution d'une pratique communautaire particulière. Cette création est autour de l'émotion du geste dansé de la danse traditionnelle. Il s'agit ici, et à l'instar de la danse contemporaine, de travailler beaucoup plus avec seulement quelques éléments de notre langage de la danse traditionnelle plus en rapport avec le corps du danseur plutôt que le corps social de la communauté : privilégier le mouvement, l'énergie, le style et la gestuelle plutôt que la forme sociale des figures pour malgré tout sublimer la puissance de l'aspect communautaire et l'inventivité de notre société traditionnelle bretonne.

Indicateurs de suivi

- Qualité des réflexions et du spectacle
- Capacité à interpeler les membres des cercles sur leurs pratiques
- Capacité à trouver le juste équilibre
- Nombre de représentations du spectacle





Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Ecole expérimentale de danse

BÉNÉFICIAIRES
Tout public, collectif de jeunes danseurs

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne, pays d'Auray

PORTEURS DU PROJET
Commission Enfants, une équipe artistique et les permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
150 heures de création
+ 60 heures de répétitions
+ 50 heures par les permanents

Objectifs généraux

- **Développer une approche pédagogique et artistique ambitieuse**
- **Apprendre aux enfants de divers groupes à travailler en commun**
- **Expérimenter de nouvelles démarches de spectacles chez les enfants**

Actions réalisées

Une soixantaine de groupes enfants qui réalisent chaque année des spectacles dont la qualité est très variable et doit être améliorée.

Une tendance à présenter des spectacles qui ne sont pas nécessairement adaptés aux enfants.

Des expériences novatrices qui montrent une possible voie à suivre. Exemple : le ballet d'enfants Maritzuli Kompania du pays basque.

Actions envisagées

Dans un premier temps, faire se rencontrer et travailler des enfants de plusieurs groupes afin de dégager des méthodes pédagogiques et des attitudes communes. Sortir les enfants d'un cadre trop habituel pour des instants de découverte stimulants. Créer un début de collectif des moniteurs aptes à mener conjointement une action d'envergure. En arriver à un spectacle commun pouvant représenter la Bretagne à l'extérieur et servant de moteur aux groupes bretons. Pour cette première tentative, il paraît intéressant de solliciter l'aide de Claude Irruretagoyena.

Indicateurs de suivi

- Qualité des réflexions et du spectacle
- Capacité à interpeler et faire participer les moniteurs enfants
- Nombre de représentations du spectacle



Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-2[illegible]-20160[illegible]-16_0601_04-DE

Des modes et Nous [Créa]

BÉNÉFICIAIRES
Tout public, stylistes, groupes de Kendalc'h

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne pour les recherches, Guingamp pour la restitution

PORTEURS DU PROJET
Festival de la Saint-Loup, commission Costumes et les permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
200 heures par édition

Objectifs généraux

- **Permettre à des créateurs de réaliser des œuvres contemporaines en puisant leurs inspirations dans la tradition**
- **Mettre en valeur les recherches réalisées en les présentant à un large public**

Actions réalisées

En 2015 a été lancée la première édition du concours *Des modes et nous*, comportant deux volets : l'un traitant de la partie traditionnelle et l'autre axé sur la création. Cette première expérience a permis à quatre créateurs de proposer une tenue pour des mariés de ce début de siècle inspirée des terroirs Glazig, Chelgen et Montagne. Elle a aussi permis de se rendre compte de la remarquable maîtrise des concepteurs et de leur capacité à intégrer dans leurs œuvres l'esprit d'un terroir dans une production résolument moderne d'esprit et de technique.

Actions envisagées

Une telle expérience ne peut que continuer. Il faut donc plus d'information pour plus de participation, et surtout, en aval de donner plus de lumière aux concurrents. Nous allons essayer de nouer des partenariats pour une meilleure couverture au niveau médiatique et de possibles collaborations avec des entreprises de la mode et de la confection. Ces œuvres doivent aussi être présentées lors d'une première exposition et éventuellement, après quelques années, dans un livre (des captations photo étant toujours réalisées lors des différents événements).



Indicateurs de suivi

- Nombre de participants
- Nombre de spectateurs
- Couverture médiatique





Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500[illegible]-20160711-16_0601_04-DE

BÉNÉFICIAIRES
Tout public, jeunes stylistes

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Mathias Ouvrard, Thomas Jan, commission Costumes et les permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
35 heures pour les permanents + quelques centaines d'heures par les stylistes, mannequins...

Soutien aux jeunes stylistes

Objectifs généraux

| **Impulser une démarche de création autour du vêtement breton**

| **Accompagner les jeunes créateurs susceptibles de proposer des collections portées par l'identité bretonne**

Actions réalisées

En 2014, Kendalc'h produisait le spectacle *Very bras stal 3* valorisant les créations du styliste alréen Romuald Hervé. En 2015, Kendalc'h organisait la première édition du concours *Des modes et nous* pour lequel quatre stylistes ont proposé des créations autour du mariage inspirées du vêtement traditionnel. La confédération entend ainsi soutenir les démarches de création en matière de vêtement breton.

Actions envisagées

Mathias Ouvrard, membre des *Eostiged ar Stangala* de Kerfeunteun-Quimper a remporté le concours de création avec un remarquable travail autour du costume de marié du pays glazig. Il entend poursuivre son travail par le lancement d'une collection de prêt-à-porter bretonne, ceci avec l'aide de Thomas Jan, lui-même couturier et membre du groupe *Breizh Nevez* de Mûr-de-Bretagne. Kendalc'h les accompagnera dans leurs démarches par la réalisation d'une exposition et de la communication autour de leurs créations. Le lancement de cette collection et la première exposition se dérouleront dans le cadre du festival de Cornouaille.

Indicateurs de suivi

- Nombre de visiteurs
- Nombre de lieux d'exposition
- Intérêt pour les réalisations et achats potentiels

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

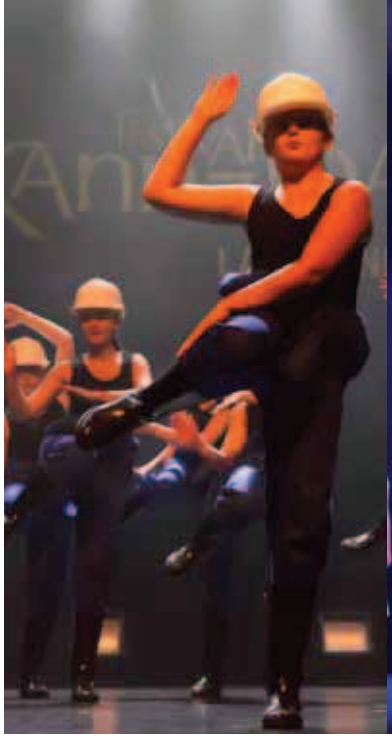

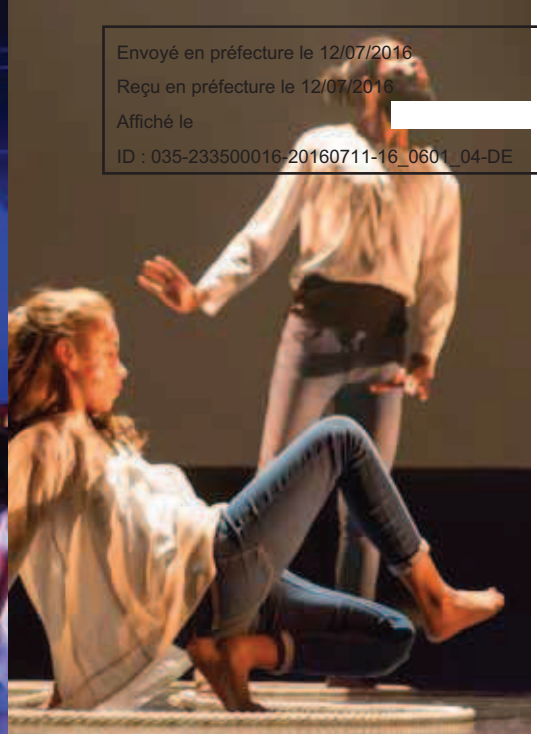

Faltaziañ

BÉNÉFICIAIRES
Tout public, groupes de danse toutes esthétiques confondues

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne pour les participants, Landerneau pour le spectacle

PORTEURS DU PROJET
Festival Kann al Loar, commission Danse, jurés, bénévoles et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
100 heures par édition

Objectifs généraux

- **Faire se rencontrer les cultures de Bretagne au travers de son patrimoine**
- **Donner toute sa place à la culture bretonne dans le paysage culturel d'aujourd'hui et donner envie aux autres expressions de danses de venir puiser dans la matière « patrimoine musical et dansé de Bretagne »**
- **Echanger et partager différentes approches de la scène**

Actions réalisées

La Confédération Kendalc'h, dans sa volonté d'ouverture aux autres esthétiques, a mis en place en collaboration avec le Festival Kann Al Loar de Landerneau un « Prix de la création ». Faltaziañ (imaginer) entend être un espace d'innovation, d'expression libre, « une scène tremplin ». Ce doit être un lieu d'expériences, de rencontres pour les disciplines artistiques qui entendent valoriser un aspect du patrimoine culturel de Bretagne. En moyenne, six groupes y participent chaque année. Dans notre volonté de diffuser les créations des lauréats dans les salles de Bretagne et les intégrer au spectacle produit par Kendalc'h, nous avons accompagné la production du spectacle *Brasture* (collectifs de danseurs issus de la Kevrenn Alre) mais aussi celui du spectacle *Nous n'avons plus les chapeaux ronds* (Simon Cojean). Chaque année, nous avons le plaisir de recevoir des compagnies professionnelles et des ateliers de hip-hop.



Actions envisagées

Pour ce dixième anniversaire de Faltaziañ, nous souhaitons proposer, en plus du trophée habituel, un trophée des champions qui présenteraient leurs créations. C'est-à-dire que les lauréats des dix éditions seraient invités à se produire sur la scène du Family à Landerneau avec soit leur création revisitée, soit une nouvelle proposition.

Indicateurs de suivi

- Quantité de dossiers de candidature
- Nombre de spectateurs
- Qualité des propositions scéniques
- Capacité à diffuser les lauréats



Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-243500016-20160711-16_0601_04-DE



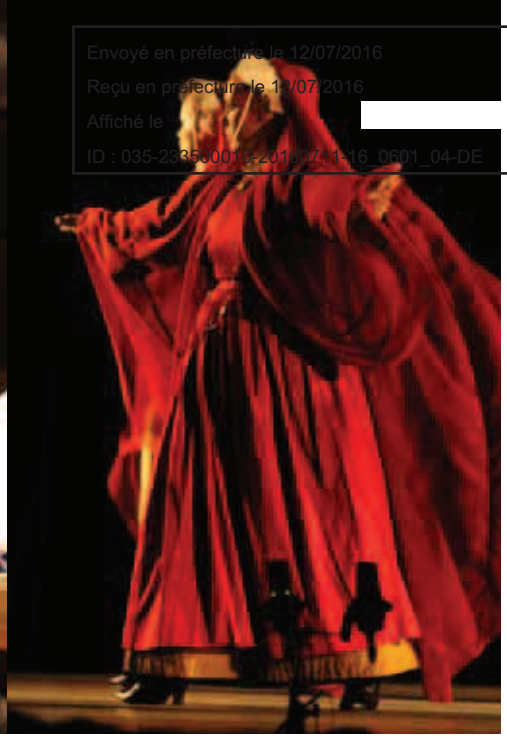

BÉNÉFICIAIRES
Tout public, groupes concours de Kendalc'h

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Fédérations départementales, groupe de travail Championnat, jurés, bénévoles et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
200 heures pourles permanents
+ 500 heures pour les bénévoles des fédérations
+ 1200 heures pour les jurés

CHAMPIONNAT PAR CATÉGORIE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Mettre en place un système de classement des groupes parfaitement équitable**
- **Favoriser une émulation positive entre groupes en leur permettant de se rencontrer selon leurs niveaux**
- **Faciliter la communication autour de ce championnat**

ACTIONS RÉALISÉES

Le championnat de danse bretonne s'articule autour de deux épreuves : l'épreuve traditionnelle (chaque groupe présente, selon sa catégorie, entre deux et six danses sous forme traditionnelle) et l'épreuve scénique (chaque groupe est libre dans la composition de son spectacle). Depuis 2010, la journée-événement Tradi'deiz (Vannes) permet de juger tous les groupes en un même lieu, par un même jury... Les épreuves scéniques se déroulent par département.

ACTIONS ENVISAGÉES

Les groupes ont voté pour la mise en place d'un championnat avec des montées et descentes systématiques (les premiers d'une catégorie montent, les derniers descendent...). Pour que le système soit équitable l'ensemble des groupes d'une même catégorie doit donc être évalué par un même jury et dans les mêmes conditions techniques. A l'instar des bagadoù, Kendalc'h expérimente donc en 2016 l'organisation des épreuves scéniques par catégorie : 4ème à Saint-Aubin-du-Cormier (35), 3ème à Plougastel-Daoulas (29), 2ème à Orvault (44), 1ère à Saint-Brieuc (22). Chaque département accueillera ainsi une épreuve du championnat.

Notons également que Kendalc'h expérimentera également en 2016 de nouvelles compositions de jury scénique (deux spécialistes en musique, deux spécialistes en danses traditionnelles, deux spécialistes en costumes, deux spécialistes des artistes et quatre jurés d'ensemble et de mise en scène).

INDICATEURS DE SUIVI

- Fréquentation des épreuves
- Capacité des groupes à accepter les résultats, les éventuelles montées ou descentes de catégories



Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-20160701_04-DE

BÉNÉFICIAIRES

Tout public, ensembles de catégorie Excellence

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Bretagne pour les participants, Quimper pour la restitution

PORTEURS DU PROJET

Festival Le Cornouaille, groupe de travail Championnat, jurés, bénévoles et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ

250 heures par édition

Dañs Excellañs

Objectifs généraux

- **Faire se rencontrer en un même lieu les cercles « Excellence » afin qu'ils aient tous des conditions identiques et optimales pour leur prestation**
- **Créer un rendez-vous en salle pour les meilleurs groupes de Bretagne**

Actions réalisées

Dañs a été créé en 1999 à Rennes. La collaboration n'ayant pu continuer (travaux dans la salle), la journée s'est déplacée à Quimper. Le festival «Le Cornouaille» est désormais notre partenaire. Dans un même après-midi, les groupes classés en catégorie « excellence » présentent leur nouvelle suite scénique. Cette note, celle obtenue à Tradi'Deiz et les deux de Guingamp (terroir et scénique) permettront de désigner le champion de Bretagne. Pendant quatre ans, nous avons proposé un nouveau système de présentation des groupes : sept minutes de clips tournés lors des répétitions des groupes et présentant leurs démarches culturelles et artistiques.

Pour mieux valoriser les démarches de création, nous avons également réalisé un livret distribué à l'ensemble des spectateurs et présentant l'argument du spectacle de chacun des cercles. En 2015, Dañs Excellañs a retrouvé le pavillon de Penvillers rénové. Nous avons souhaité expérimenter une nouvelle façon de lier les groupes entre eux et avons invité plusieurs artistes à porter, à travers de leur discipline, un regard sur les propositions scéniques des groupes. A chaque intermède, le public, grâce à deux écrans géants et une retransmission en live, allait à la rencontre d'un graffeur (Pakone), d'un peintre (Michel Costiou), d'une modeleuse (Hélène Noublanche), d'un styliste (Romuald Hervé) et d'étudiantes de l'école des Beaux-arts de Quimper.



Actions envisagées

Au regard du succès des intermèdes de l'an passé, nous continuerons à inviter des artistes à porter, en direct, un regard sur les créations des groupes. Ce pourrait être des caricaturistes, des illustrateurs d'albums jeunesse, des improvisateurs... Le partenariat avec France 3 et An Tour Tan sera renforcé pour permettre la retransmission en direct des spectacles.

Indicateurs de suivi

- Commentaires recueillis auprès des groupes
- Qualité des prestations des groupes
- Augmentation de la fréquentation
- Retombée médiatique de la diffusion sur France 3 Bretagne

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE





BÉNÉFICIAIRES

Tout public, 8 meilleurs ensembles de Bretagne

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Bretagne pour les participants, Guingamp pour la restitution

PORTEURS DU PROJET

Festival de la Saint-Loup, groupe de travail Championnat, jurés, bénévoles et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ

200 heures par édition

Finale du Championnat de la Saint-Loup

Objectifs généraux

- **Œuvrer pour un maximum de qualité afin que ce week-end continue à être LA fête de la danse bretonne**
- **Maintenir une bonne collaboration entre le festival de la Saint-Loup et Kendalc'h**
- **Attirer toujours plus de public pour montrer à tous l'immense qualité de la scène traditionnelle d'aujourd'hui**

Actions réalisées

C'est en 1957 qu'eut lieu le premier championnat de Bretagne de la danse à Guingamp au cours du festival de la Saint-Loup. Très simple dans sa forme au départ (2 danses), le concours s'est complexifié. À Guingamp sont jugées la suite terroir et la suite scénique. Le dimanche, les groupes présentent leur spectacle sur la place du Vally. Environ 5000 spectateurs viennent y assister. Deux critères contribuent sûrement au succès de ce championnat : son ancienneté et la qualité du spectacle. Cependant, il faut rester vigilant et toujours essayer d'apporter de petits plus : ainsi, l'environnement pour la suite terroir a été nettement amélioré (non plus à Kergoz mais sur la place du Vally) et la qualité de la sonorisation est devenue, ces deux dernières années, optimale.



Actions envisagées

La confédération Kendalc'h et le comité de la Saint-Loup peuvent se réjouir de la fréquentation, de la qualité du travail des groupes et des conditions d'accueil. L'expérience de 2015 nous oblige néanmoins à disposer de solutions de repli en cas d'intempéries.

Indicateurs de suivi

- La fréquentation du festival evel just !
- L'impact médiatique





Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

BÉNÉFICIAIRES
Festivals de Bretagne et groupes Kendalc'h, et indirectement le public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Commission Fêtes et festivals et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
500 heures

Suivi des groupes

Objectifs généraux

- **Améliorer la qualité des spectacles présentés en apportant des conseils aux groupes**
- **Multiplier le nombre de groupes à se prêter à l'évaluation (observations lors des Tradañs, groupes enfants...)**
- **S'assurer de la qualité des représentations lors de la saison estivale**

Actions réalisées

Des médiateurs Kendalc'h sont présents dans les fêtes et festivals de Bretagne pour s'assurer entre autre que les groupes proposent des prestations de même nature que celles présentées le jour du concours (qualité, effectifs...). Les contrats Kendalc'h prévoient des sanctions financières en cas de défaillance du groupe.

Par ailleurs, nous avons rendu obligatoire (cf. charte de l'adhérent), l'observation de l'ensemble des spectacles des cercles non-concourant qui se produisent en public afin de leur soumettre des commentaires sur les prestations et de leur proposer des pistes d'amélioration. Il a donc été mis en place, par exemple dans les Côtes-d'Armor et dans le Morbihan, des temps d'observation spécifique à ces groupes (Tradañs 22 et Tradañs 56).

Enfin, lors des rassemblements de groupes enfants, des observations ont également lieu pour évaluer la qualité des spectacles.

Actions envisagées

Kendalc'h devrait pouvoir accompagner plus personnellement les groupes présentant des lacunes dans certains domaines.

Indicateurs de suivi

- Fréquentation des journées d'évaluation et satisfaction des groupes
- Progression de la qualité des spectacles


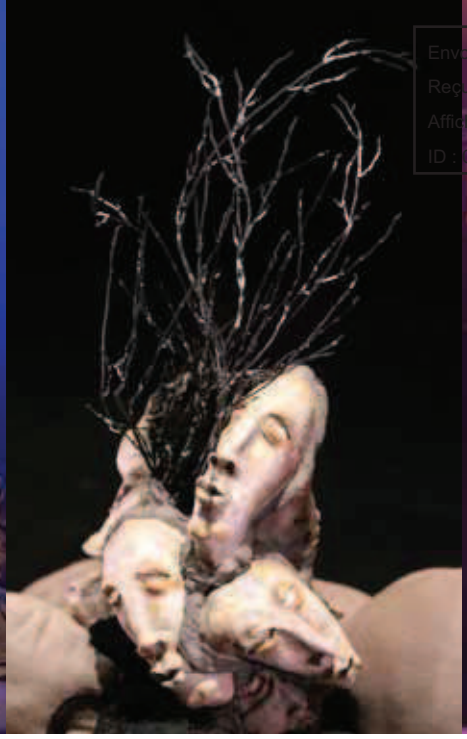


Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-200067916-20160711-16_0601_04-DE

BÉNÉFICIAIRES
Tout public, groupes accompagnés

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Artistes, administrateurs et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
300 heures des permanents de la confédération + créations et répétitions des artistes

Productions de Kendalc'h

Objectifs généraux

- **Impulser de nouvelles démarches de création dans les domaines de la danse et du vêtement bretons**
- **Accompagner les créateurs désireux de proposer de nouvelles voies, d'expérimenter**

Actions réalisées

Lors de ces trois dernières années, Kendalc'h a accompagné trois créations d'un nouveau genre :

– **Very bras stal III** : création autour de la danse, des créations du styliste Romuald Hervé, de la musique de Pascal Lamour et de vidéos de Youena Baron. 50 danseurs et mannequins ont participé à cette création donnée en spectacle à Landerneau et à Guingamp.

– **Rod an Amzer** : oeuvre de Gilberte Meunier. Cette création autour de l'oeuvre de Jean-Pierre Calloc'h est d'une poésie et d'une modernité époustouflantes. La première a été organisée à Elven, mais malheureusement aucune autre date n'a pu être proposée pour le moment.

– **Nous n'avons plus les chapeaux ronds** : spectacle de Simon Cojean. A travers une série de personnages plus loufoques les uns que les autres, on découvre les fondamentaux de la danse bretonne et comment contrer les clichés sur la Bretagne. Humour et autodérision sont les maîtres-mots de ce One Man show !

Actions envisagées

Il nous faut faire tourner au maximum ces créations, toutes trois innovantes et intéressantes. Un long travail de démarchage auprès des salles et programmateurs de Bretagne serait pour cela nécessaire mais le temps manque. Il est envisagé de se rapprocher d'un tourneur ou d'une société de diffusion pour mieux communiquer sur ces créations. Nous restons bien sûr attentifs à tout projet d'intérêt qui pourrait être produit par Kendalc'h.

Indicateurs de suivi

- Qualité des spectacles produits
- Capacité à en assurer des représentations

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE





Nuits de la Bretagne

BÉNÉFICIAIRES
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne et France (Le Mans, Caen, Rouen, Lille...)

PORTEURS DU PROJET
Collectif de danseurs et permanents des confédérations War'l Leur et Kendalc'h, société BVC Organisation

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
40 heures par les permanents de la confédération + 30 heures de répétitions et 40 heures de tournée pour les artistes

Objectifs généraux

- **Développer le lien avec la confédération War'l Leur**
- **Partager la scène avec de grands noms de la scène bretonne**
- **Toucher un public nombreux**
- **Faire voler en éclats l'image parfois ringarde que véhicule encore la danse bretonne**

Actions réalisées

Les Nuits de la Bretagne ont été impulsées en 2013, l'idée étant de proposer, dans de grandes salles (type Zénith), un florilège de la pratique contemporaine de la musique, du chant et de la danse en Bretagne. En 2016 se côtoient par exemple sur scène le très médiatique et talentueux bagad de Vannes, l'envoûtant Denez Prigent, les meilleurs sonneurs de Bretagne, l'innovant groupe de chants polyphoniques des Barbaloutig et une sélection de danseurs issus des confédérations Kendalc'h et War'l leur. Pour la deuxième année consécutive, les deux confédérations Kendalc'h et War'l leur associent leurs compétences et une sélection de danseurs pour proposer des chorégraphies valorisant la richesse de la danse bretonne. 24 danseurs et danseuses ont répété ainsi pendant deux week-ends pour proposer des séquences chorégraphiques traditionnelles et très qualitatives s'appuyant sur différents terroirs de Bretagne (Nantais, Vannetais, Aven, Bigouden...).

Actions envisagées

Pour les prochaines éditions, que nous souhaitons nombreuses, nous espérons pouvoir proposer des séquences chorégraphiques aux parti-pris plus marqués, un passage scénique où les chorégraphes auront leur mot à dire sur l'écriture musicale (les chorégraphies se calent toutes actuellement sur une musique préexistante) et des créations de tenues contemporaines et identitaires (parce que cet aspect de notre culture doit aussi pouvoir évoluer).

Indicateurs de suivi

- Qualité des propositions chorégraphiques adaptées au public cible
- Lien entre les deux confédérations Kendalc'h et War'l leur
- Nombre de représentations et public

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0691_04-DE





TREUZELL 2

BÉNÉFICIAIRES

Tout public, particulièrement ceux qui s'intéressent à la création en danse bretonne

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Bretagne pour la portée, Carhaix (espace Glenmor) pour la restitution

PORTEURS DU PROJET

Commission Danse et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ

600 heures

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Mettre en place une conférence dansée ayant vocation à dresser un bilan de la transposition de la danse traditionnelle à la scène et jeter des réflexions pour les actions de demain**
- **Permettre aux membres des cercles d'intellectualiser leur démarche de création**
- **Intégrer les conférences de l'université**

ACTIONS RÉALISÉES

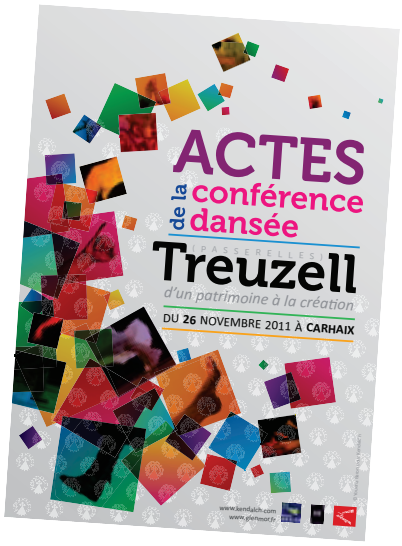

Une Conférence dansée a réuni, le 26 novembre 2012, professionnels et amateurs pour échanger sur les différentes façons de transposer la danse traditionnelle à la scène sous la direction d'artistes du milieu traditionnel, d'autres cultures, ou de personnes, telles que Soaz Jolivet et Mickaël Phelippeau, qui possèdent une connaissance approfondie tant du milieu traditionnel que contemporain. Le Spectacle a indéniablement mis en valeur les différentes façons de traiter la culture bretonne sur scène. Cette journée a été très bien suivie.

Les actes ont été édités en 2013 et sont d'une grande qualité.

Notons que chaque année, la confédération Kendalc'h est invitée par l'université (Master métiers du patrimoine) à participer à des échanges autour de la dialectique tradition/création.

ACTIONS ENVISAGÉES

Kendalc'h doit pouvoir proposer tous les trois ans une conférence sur la création en danse bretonne.

INDICATEURS DE SUIVI

- Fréquentation de la journée de colloque : par les membres des cercles de Bretagne, par les professionnels...
- Qualité des restitutions et des actes du colloque
- Intérêt des participants pour donner une suite aux réflexions amorcées



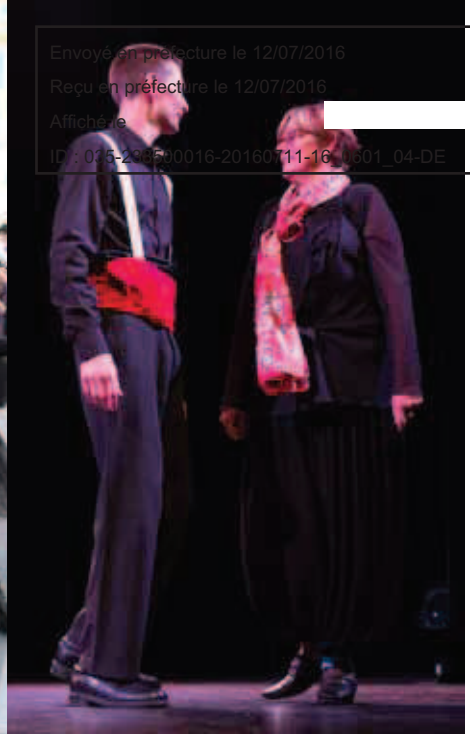

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0501_04-DE

Collectif K22

BÉNÉFICIAIRES

Danseurs issus des groupes de la fédération Kendalc'h Côtes d'Armor et le public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Côtes d'Armor pour la création, Bretagne pour la restitution

PORTEURS DU PROJET

Fédération Kendalc'h Côtes d'Armor et les permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ

50 heures pour la confédération + 50 heures de répétitions pour les artistes

Objectifs généraux

- **Faire travailler ensemble plusieurs groupes sur un projet commun**
- **Amener un maximum de groupes à revisiter leur approche du défilé**
- **Proposer à certains festivals cette déambulation d'un nouveau genre**
- **Conserver les spécificités artistiques de chacun des groupes**

Actions réalisées

Si les défilés sont en mouvement, si les groupes dansent... les propositions sont globalement très classiques et convenues, ce qui nous appellent à revisiter nos pratiques pour mettre le spectacle dans la rue. Certes, il existe de belles initiatives qui restent l'apanage de l'élite des cercles. Des projets ont été menés avec l'appui du Fourneau : mise en place d'un collectif Stroll'an Trañs avec les groupes de Plomelin et de Pluguffan qui ont ainsi pu se confronter à la pratique des arts de la rue.

Actions envisagées

La confédération Kendalc'h et la fédération Kendalc'h Côtes-d'Armor souhaitent mettre en place une troupe de spectacle de rue composée de danseurs désireux d'expérimentation et issus des différents groupes des Côtes-d'Armor. L'envie est là, reste désormais, avec l'aide du centre des arts de la rue Le Fourneau, à imaginer le fil rouge, le partipris artistique et la réalisation technique.

Indicateurs de suivi

- Nombre de représentations du spectacle
- Satisfaction des groupes prenant part à l'aventure
- Avis du public



Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Dark noz

BÉNÉFICIAIRES
Eostiged ar Stangala de Kerfeunteun et le public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Quimper pour la création, Bretagne pour la restitution

PORTEURS DU PROJET
Eostiged ar Stangala, Le Fourneau et les permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
50 heures pour la confédération + 80 heures de répétitions pour les artistes

Objectifs généraux

- **Renforcer le partenariat avec le Fourneau, centre National des Arts de la Rue**
- **Utiliser ce mode d'expression pour faire connaître la danse bretonne d'aujourd'hui à tous ceux qui ne pousseraient pas les portes des salles de spectacle**
- **Poursuivre le soutien au groupe de Kerfeunteun, pionnier en ce domaine**
- **Permettre à un nombre croissant de groupes de s'initier aux arts de la rue et, ainsi, animer la cité**

Actions réalisées

Kendalc'h et Le Fourneau ont impulsé avec le spectacle Courants Epiques une première expérience de transposition de la danse bretonne à la rue. Cette création a été brillamment portée par le groupe à l'imagination féconde et à la qualité constante : *Eostiged ar Stangala* de Kerfeunteun-Quimper.

Actions envisagées

Dark Noz est le quatrième spectacle de rue de l'ensemble Eostiged ar Stangala : après le flamboyant « Courants épiques » de 2008 à 2009, le farfelu « La Sorcière dans la rue » de 2010 à 2012 et le délirant « BretagneS ! » de 2013 à 2015, Dark Noz marque aujourd'hui un retour aux sources mystiques et ténébreuses de l'imaginaire breton avec ses hommes animaux, ses géants, ses guerriers et ses femmes sorcières qui débarquent en ville depuis leurs sombres forêts. On connaît mal ce peuple et on le craint déjà… mais les apparences sont souvent trompeuses !

En 2008, à l'initiative de Kendalc'h, les Eostiged ar Stangala entrent, en collaboration avec le Fourneau, dans l'univers des arts de la rue. Toujours servi par la même énergie et la même créativité, Dark Noz mobilise 75 artistes danseurs et propose un univers totalement inédit, connecté à son époque par une thématique actuelle (le rapport à l'autre et les idées reçues) et embarquant le public dans l'effroi, l'entrain et la danse.

Indicateurs de suivi

- Capacité à captiver le public
- Originalité de la démarche
- Nombre de représentations du spectacle
- Satisfaction des groupes prenant part à l'aventure
- Avis du public

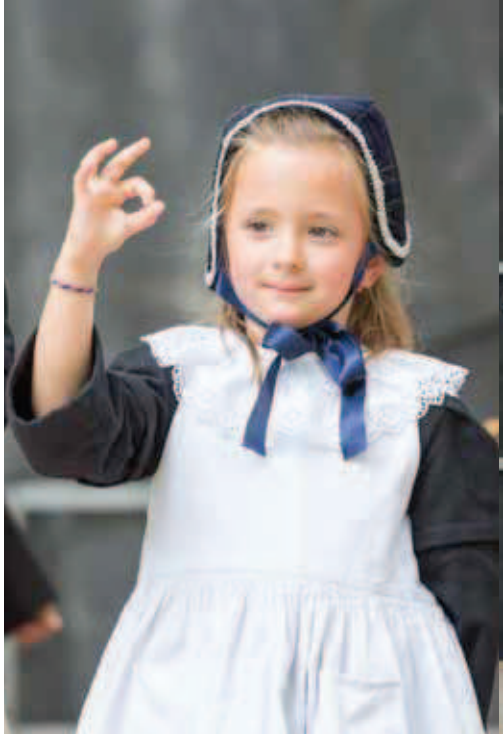



Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Bugale Breizh

BÉNÉFICIAIRES
Enfants des groupes participants et public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne pour les participants, Guingamp pour les spectacles

PORTEURS DU PROJET
Festival de la Saint-Loup, commission Enfants, bénévoles et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2013-2014-2015

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
240 heures

Objectifs généraux

- **Montrer à un large public les prestations réalisées par les groupes enfants de Kendalc'h**
- **Mais, attention, ce n'est pas un concours !**
- **Proposer aux participants une journée de détente et de découverte**

Actions réalisées

Le Bugale Breizh existe depuis une trentaine d'années. L'organisation en est confiée au Festival de la St Loup. Une quinzaine de groupes y participe chaque année. Les groupes, outre leur prestation, peuvent participer à des ateliers, assister à des tournois de Gouren... Depuis 2011, un quizz sur la Bretagne (le célèbre Bubug défi) est proposé aux enfants présents dans le parc : 2000 enfants y ont participé ! Ces dernières années, les ateliers pour les enfants ont été dynamisés et diversifiés avec ce souci constant d'ouverture sur le Monde. La qualité des propositions de certains groupes enfants doivent nous questionner, tout comme la faible fréquentation en terme de public. Le défilé qui voyait se succéder des groupes de faibles effectifs a été rendu plus dynamique grâce aux regroupements de certains groupes qui travaillent ensemble leur déambulation.

Actions envisagées

En accord avec le Festival de la Saint-Loup, il est convenu d'expérimenter une nouvelle formule : la Bretagne invite une autre région (en 2016, probablement nos amis du pays basque), un repas thématique, une entrée gratuite...



Indicateurs de suivi

- Satisfaction des enfants (cette journée est d'abord faite pour eux !)
- Qualité des spectacles présentées
- Participation aux divers ateliers proposés
- Fréquentation du public

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-23[illegible]



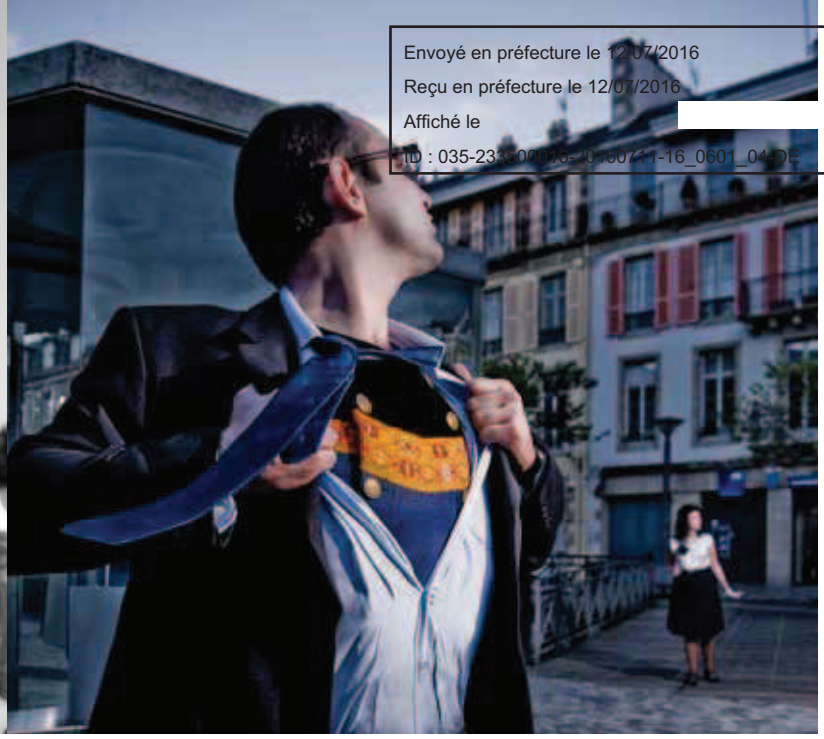

BÉNÉFICIAIRES
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne

PORTEURS DU PROJET
Comité régional du tourisme de Bretagne, administrateurs et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2017

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
200 heures

Concours photos

Objectifs généraux

- **Proposer au plus grand nombre (amateurs et professionnels) de s'intéresser au patrimoine culturel de Bretagne et valoriser sa vitalité**
- **Créer des liens entre structures régionales (CRTB - Kendalc'h)**
- **Valoriser la culture bretonne par des clichés de qualité et innovants**

Actions réalisées

Objectif'Trad a été initié à l'occasion du soixantième anniversaire de la confédération Kendalc'h. La collaboration avec le CRTB a permis un travail commun très satisfaisant sur l'image de la culture bretonne. 40 000 flyers ont été déposés dans les offices de tourisme de Bretagne. Quatre thèmes étaient proposés : Zoom sur... - Héritage au quotidien - Symbole breton, symbole vivant - Artistes en mouvement. 160 photographies (de qualité très disparate) ont été déposées.

Actions envisagées

Il nous faut poursuivre la collaboration avec le CRTB en proposant régulièrement un concours photograhique pour inviter les bretons et touristes à porter un regard sur l'identité bretonne, ses pratiques culturelles... Comme en 2010, les meilleurs clichés peuvent permettre de communiquer sur la modernité de notre culture et monter des expositions itinérantes (Maison de la Bretagne à Paris, office du tourisme de Vannes...). Un tel concours incite également plus largement les adhérents de Kendalc'h à s'emparer d'Objectif'Trad pour valoriser leur culture.

Indicateurs de suivi

- Nombre de participants.
- Qualité et inventivité des clichés présentés

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0801_04-DE



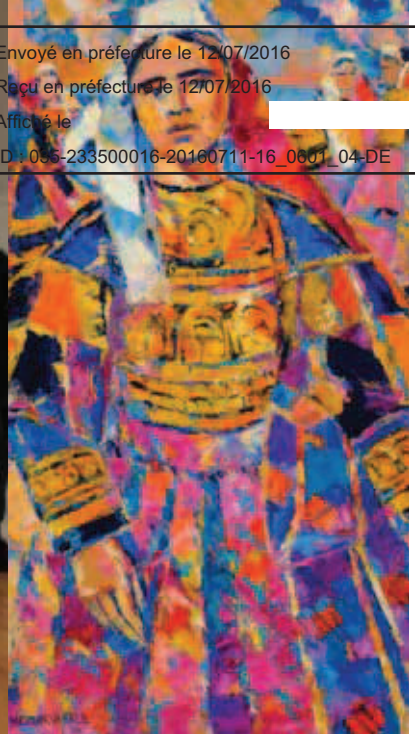

BÉNÉFICIAIRES
Tout public

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
Bretagne pour la portée, pays d'Auray pour l'animation locale

PORTEURS DU PROJET
Administrateurs et permanents de la confédération

CALENDRIER PRÉVISIONNEL
2016-2017-2018

VOLUME HORAIRE ESTIMÉ
500 heures

Activités de l'espace culturel Kendalc'h

Objectifs généraux

- **Faire vivre ce nouveau centre culturel à Auray en y proposant des activités gratuites tous les mois : expositions, conférences, apéro-concerts, résidences d'artistes…**
- **En profitant de la situation du bâtiment dans une zone de loisirs (cinéma, piscine, restaurants…), faire découvrir au grand public une culture bretonne d'aujourd'hui, toucher de nouveaux publics, créer des passerelles avec les activités locales**
- **Développer une activité régulière pour devenir une référence régionale et spécialisée**
- **Profiter de cet espace pour expérimenter, pour faire se rencontrer différents arts ou permettre à des jeunes de tester leur potentiel créatif dans de bonnes conditions**

Actions réalisées

Accueil de répétitions de danse pour les Nuits de la Bretagne en janvier 2016.

La première exposition (du 11 février au 11 mars 2016), sera consacrée à Ely'Ondre, une artiste locale qui depuis sa rencontre avec l'équipe de Kendalc'h s'intéresse à la danse et la musique bretonnes et restitue son ressenti sous forme de peintures et de croquis-live de spectacles très vivants et colorés.



Actions envisagées

Prochaines expositions : Mariages en Bretagne (issue du travail de la commission costumes de Kendalc'h), les oeuvres de Robert Micheau-Vernez autour du monde festif breton avec conférence de son fils, accueil d'une conférence sur l'investissement des entreprises bretonnes aux Etats-Unis (Breizh Amerika)…

Indicateurs de suivi

- Notoriété du lieu
- Fréquentation de l'espace culturel

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE



Confédération Kendalc'h
1 rue de Suède - Porte Océane - 56400 Auray
02 97 58 10 50
confederation@kendalch.com
www.kendalch.bzh

Association loi 1901 soutenue par le Conseil Régional de Bretagne

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

GLOBAL

Libellé	Prévisionnel 2016 Charges	Prévisionnel 2016 Produits	Prévisionnel 2017 Charges	Prévisionnel 2017 Produits	Prévisionnel 2018 Charges	Prévisionnel 2018 Produits
Fonctionnement	**237 700**	**9 400**	**235 900**	**10 200**	**239 500**	**10 600**
Locaux	15 000	1 800	15 200	2 600	15 400	3 000
Administration générale	15 000	0	14 500	0	14 900	0
Véhicule de fonction	8 900	0	8 400	0	9 100	0
Honoraires	10 300	0	10 300	0	10 300	0
Frais de personnel	154 800	7 600	157 300	7 600	160 200	7 600
Conseil d'administration et commissions	23 600	0	22 000	0	22 000	0
Relations avec les partenaires	2 800	0	2 800	0	2 800	0
Communication	3 800	0	5 400	0	4 800	0
Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0
Transition	3 500	0	0	0	0	0
Amortissement	**6 000**	**0**	**6 500**	**0**	**7 000**	**0**
Sources de financement	**43 600**	**415 900**	**48 100**	**399 100**	**51 000**	**398 700**
Vente des produits Kendalc'h	43 600	58 750	48 100	56 600	51 000	50 900
Cotisations des ahérents	0	37 400	0	37 600	0	37 800
Prestations fêtes et festivals	0	19 000	0	19 000	0	19 000
Subventions de fonctionnenement	0	265 000	0	275 000	0	280 000
Conseil régional	*0*	*215 000*	*0*	*220 000*	*0*	*225 000*
Conseil général du Morbihan	*0*	*20 000*	*0*	*20 000*	*0*	*20 000*
AQTA et Pays d'Auray	*0*	*30 000*	*0*	*35 000*	*0*	*35 000*
Mécénat et autres produits exceptionnels	0	35 000	0	10 000	0	10 000
Produits financiers	0	750	0	900	0	1 000
Actions Kendalc'h	**226 900**	**109 700**	**178 700**	**80 700**	**171 700**	**80 700**
Actions régulières	83 700	36 000	88 700	36 000	82 700	36 000
Nouveaux projets	68 300	31 800	37 500	10 000	39 000	12 000
Actions de formations	43 000	27 700	42 500	29 700	40 000	27 700
Projet Pikett	31 900	14 200	10 000	5 000	10 000	5 000
Eng. à réaliser sur ressources affectées	0	0	0	0	0	0
Autres	**20 800**	**0**	**20 800**	**0**	**20 800**	**0**
Charges sur exercice antérieur	0	0	0	0	0	0
Remboursement du prêt immobilier	20 800	0	20 800	0	20 800	0
TOTAL	**535 000**	**535 000**	**490 000**	**490 000**	**490 000**	**490 000**
RESULTAT		**0**		**0**		**0**

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Annexe n° 8

CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE

2016-207-2018

Entre l'Association Bodadeg Ar Sonerion

Et la Région Bretagne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Entre d'une part :

La Région Bretagne, représentée par M. Jean-Yves LE DRIAN, Président et signataire, agissant en vertu de la délibération n°16_0601_04 de la Commission permanente du Conseil Régional de Bretagne en date du 11 juillet 2016.

Ci-après désignée, " **la Région** "

ET d'autre part :

L'Association « Bodadeg Ar Sonerion », représentée par son président Monsieur André QUEFFELEC, association déclarée au Journal Officiel en date du 12 mars 1946, ayant son siège social : Centre Amzer Nevez – 2, chemin du Conservatoire - 56270 Ploemeur
N° de SIRET : 77775032400041- code APE : 923B

-:-

Ci-après désignée " **le bénéficiaire** " ou " **l'association** "

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Préambule

L'Association Bodadeg Ar Sonerion (l'assemblée des sonneurs) développe une action régionale dans le domaine de la musique et a pour objectif essentiel la formation des groupes et ensembles musicaux. Forte de 4000 musiciens en formation, l'association se définit comme « première école de musique de Bretagne » et revendique ses spécificités par rapport à l'enseignement spécialisé. A cette fin, elle porte un projet dont les caractéristiques sont détaillées dans un plan de développement élaboré pour la période 2016-2018 et sollicite pour sa mise en œuvre la reconnaissance et le soutien du Conseil Régional.

Pour sa part :

La **Région Bretagne** s'est fixée pour objectifs dans le cadre de sa politique culturelle de créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle, favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes et de soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants.

Dans ce cadre, elle soutient les initiatives et les activités concourant à la conservation, la valorisation et la transmission du patrimoine culturel immatériel. Encourager les initiatives en faveur de la diversité culturelle, vise notamment la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel d'un territoire ou d'une population, tel que le définit l'Unesco : *« les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire [...] que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ».*

À ce titre, la Région reconnaît et soutient le projet artistique et culturel de l'association Bodadeg Ar Sonerion avec un intérêt particulier pour : la valorisation et la structuration à l'échelle régionale des associations de groupes et de sonneurs de Bretagne et la formation et la transmission de la matière culturelle de Bretagne notamment auprès des plus jeunes.

Article I - Objet de la convention

Par la présente convention, l'association Bodadeg Ar Sonerion s'engage à réaliser le projet défini ci-dessous, dont le contenu détaillé figure en annexe n°1.

Ce projet s'articule autour des axes de travail suivants :

- Asseoir la reconnaissance de l'école de musique Sonerion au niveau régional
- Consolider le travail d'équipe des enseignants de Sonerion
- Développer les formations continues et diplômantes des enseignants
- Favoriser la qualité de l'enseignement auprès des groupes et des sonneurs
- Favoriser le développement de la musique de sonneurs par couple
- Assurer de nouveaux partenariats avec l'enseignement spécialisé et le milieu scolaire

Article II - Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour les exercices 2016, 2017 et 2018. Elle prend effet dès sa signature par les parties et prendra fin le 31 décembre 2018.

Au plus tard trois mois avant son expiration, les parties signataires devront se faire connaître mutuellement leurs intentions en ce qui concerne son arrêt ou son renouvellement.

Le renouvellement éventuel d'un conventionnement entre les partenaires pourra intervenir au vu du bilan et de l'évaluation mentionnés à l'article 8.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Article III - Engagements financiers et moyens

Pour permettre la mise en oeuvre du projet porté par l'association, la Région s'engage à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.
Pour l'année 2016, le montant de la subvention de la Région est de 410 000 euros.

Pour les années suivantes, un plan de financement prévisionnel est établi en annexe n°2 de la présente convention, le montant annuel des subventions étant déterminé après le vote du budget primitif.

Pour chaque exercice budgétaire, l'association Bodadeg Ar Sonerion adressera un dossier de demande de subvention à la Région.
Une convention financière sera annuellement établie avec l'association pour fixer avec elle les modalités de versement de cette subvention.

Le budget prévisionnel en annexe n'engage pas la collectivité territoriale.

Article IV - Modalités d'exécution

Des annexes à la présente convention précisent :

– le contenu détaillé du projet visé à l'article I (annexe n°1) ;
– le plan de financement prévisionnel pluriannuel (annexe n°2);

Article V - Mention du soutien de la Région

L'association s'engage à faire mention de la participation de la Région sur tous supports de communication et dans ses relations avec les tiers, relatifs aux activités définies par la présente convention et ses annexes.

Article VI - Obligations comptables et dispositions diverses

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

L'association s'engage à fournir à la Région, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale, une copie de son bilan certifié conforme, le compte de résultat et les annexes, des exercices comptables pour lesquels la subvention a été accordée ainsi que tous les documents utiles faisant connaître les résultats de son activité.
Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations.
En tout état de cause, l'association s'engage à produire les documents comptables susvisés au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire pour lesquelles les subventions de la Région ont été versées.

Conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce, si l'association a perçu dans l'année, de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant de subvention égal ou supérieur à 153 000 €, elle est tenue :

- de nommer un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant,
- d'établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe,

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500018-20160711-16_0601_04-DE

- de publier ces comptes ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, sur le site internet de la Direction des Journaux Officiels. Dans ce cas, l'association transmettra à la Région le rapport du commissaire aux comptes concomitamment à l'envoi des documents comptables ci-dessus exigés.

L'association communiquera à la Région, dans les trois mois suivant la signature de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

L'association s'engage à informer la Région des modifications intervenues dans ses statuts et de toute autre modification administrative ou bancaire. L'association devra également transmettre les comptes-rendus de ses conseils d'administration et assemblées générales.

ARTICLE VII : Contrôle de la Région

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les représentants de la Région de la réalisation de ses objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et, tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard pris dans l'exécution du projet joint en annexe de la présente convention, l'association en informera également la Région.

Article VIII - Bilan d'exécution de la convention et évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Région a apporté son concours, sur le plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée comme suit :

Un bilan d'exécution de la présente convention et de ses annexes sera effectué au plus tard 3 mois avant son expiration entre les parties signataires. Ce bilan dressé par l'association Bodadeg Ar Sonerion fera l'objet d'une évaluation portant sur les points suivants :

- le volume d'activité global ;
- la mise en œuvre des actions de formation ;
- la dynamique impulsée en matière de partenariats avec les structures culturelles (festivals, lieux de diffusion…), l'enseignement spécialisé (écoles de musique municipales et associatives, conservatoires, Pôle d'enseignement supérieur), le milieu scolaire ;
- la situation financière et la rigueur de la gestion.

Les parties signataires échangeront sur ce bilan lors d'une réunion dont la date sera déterminée par accord conjoint.

Par ailleurs, l'association s'engage annuellement à adresser **avant le 30 novembre de chaque année :**

- le budget prévisionnel de l'année suivante ;
- le programme d'activités de l'année suivante ;

ARTICLE IX - Modifications, révisions et résiliation de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention et de ses annexes, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601-04-DE

En cas de non-exécution, de retard significatif et de modification substantielle sans l'accord écrit de la Région des conditions d'exécution de la convention et de ses annexes par l'association, cette dernière peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles I, V et VIII de la présente convention par le bénéficiaire.

Article X - Assurances

L'association exerce les activités mentionnées à l'article I ci-dessus sous sa responsabilité exclusive. Elle fera son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant survenir à l'occasion de l'exercice de son activité. L'association sera seule responsable vis à vis des tiers de tous les accidents, dégâts et dommages de quelque manière que ce soit.
Elle souscrira les assurances nécessaires afin de couvrir ces différents risques, pour lesquels la responsabilité de la collectivité ne pourra être retenue.

Article XI - Règlement des litiges.

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution de la présente convention, les parties conviennent de se rapprocher afin de parvenir à un accord.

En cas de litiges sur l'application des dispositions de la présente convention, le Tribunal administratif de Rennes est seul compétent.

Par ailleurs, le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de l'association vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des collectivités publiques ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

Article XII – Exécution de la convention

Le Président du Conseil régional de Bretagne, le payeur régional de Bretagne et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Rennes, le..... en 3 exemplaires originaux.

Le Président de l'association Bodadeg Ar Sonerion	Le Président du Conseil régional de Bretagne
André QUEFFELEC	Jean-Yves LE DRIAN

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE N°1
LE PLAN DE DEVELOPPEMENT 2016-2018

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE N°2

BUDGETS PREVISIONNELS

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

SONERION
Bodadeg ar Sonerion
LE CŒUR DE LA MUSIQUE BRETONNE

Projet de développement 2016 - 2020

Les axes de travail et de développement

- **Axe 1 : Formation**
- **Axe 2 : Concours**
- **Axe 3 : Diffusion**
- **Axe 4 : Acteur culturel et institutionnel**
- **Axe 5 : Communication**
- **Axe 6 : Valorisation des archives sonores**
- **Axe 7 : Moyens humains**

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Axe 1 : LA FORMATION

La formation est la première activité de Bodadeg Ar Sonerion. Cette action est essentielle pour la pérennité et la solidité des groupes existants, pour l'amélioration permanente des niveaux techniques et musicaux des sonneurs et des ensembles, pour le développement des bagadoù sur l'ensemble du territoire.

SONERION est la première école de musique de Bretagne, forte de près de 4 000 musiciens en formation sur la Bretagne historique et les bagadoù « divroët ».

Construit en concertation avec l'ensemble de l'équipe Sonerion (enseignants, administrateurs des fédérations et représentants des groupes), **le projet formation 2015-2020 a été validé par le Comité Directeur en juin 2015.** Il se veut, pour les années à venir, une base de description des objectifs et des modalités de la formation.

Parallèlement, dans ce même esprit de concertation, les enseignants ont travaillé en commun **le projet pédagogique Sonerion** en s'appuyant sur leur expérience et les objectifs décrits.

L'école de musique de Sonerion est pourvue aujourd'hui de sa propre identité **"Skol Muzik Sonerion" et de son logo.** Communs à toutes les fédérations et tous les bagadoù, ils se déclinent au niveau de chaque groupe pour affirmer l'ancrage territorial de la formation.











Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Axe 2 : LES CONCOURS

L'organisation des championnats des bagadoù et des sonneurs de couples est une action permanente de Bodadeg Ar Sonerion depuis le début des années 50.

Les concours permettent une formidable émulation sur les groupes et les musiciens, une progression constante du niveau musical atteint. Les meilleurs ensembles ont un niveau professionnel en étant constitués de musiciens amateurs.

Ils sont une échéance pour la mise au point de nouveaux répertoires servant ensuite aux prestations et aux concerts des années qui suivent. Ils sont également pour les sonneurs une occasion d'approfondir les connaissances des terroirs de Bretagne et de mettre en valeur les diverses richesses des collectages réalisés. Les contenus présentés sont enfin dans certaines catégories de véritables créations musicales s'intégrant dans les spectacles et les créations des groupes.

Le championnat des bagadoù constitue à la fois :

- de véritables concerts-spectacles, à l'image de la 1ère catégorie où la retransmission sur internet des concours est dans les meilleures audiences de France 3
- des fêtes populaires, à l'image des concours départementaux qui réalisés dans des lieux publics permettent de mettre en valeur la formation réalisée.

En parallèle, l'organisation du championnat des sonneurs de couple irrigue l'ensemble de la Bretagne tout au long de l'année (13 lieux de qualification actuellement) en s'appuyant sur des manifestations existantes. La finale à Gourin est un véritable succès populaire attirant chaque année près de 10 000 spectateurs.

Les concours restent une base de fonctionnement de la fédération mais Sonerion devra s'attacher sur les prochaines années à mettre l'accent sur un certain nombre de points :

Assurer le renouvellement et la formation des juges

Les concours sont de plus en plus difficiles à juger de par le nombre de groupes dans les catégories et les niveaux musicaux atteints. Il faut assurer la formation de nouveaux juges pour qu'ils osent en plus grand nombre se confronter à l'exercice.

Le cycle de formation démarré depuis septembre 2014, en partenariat avec le Conservatoire de Quimper va se poursuivre et s'adapter au fil des années. Il a vocation à être reproduit en partenariat avec d'autres conservatoires de Bretagne. Les juges en formation participent en 2016 à des jurys blancs à l'occasion des concours.

Assurer une bonne répartition sur le territoire

Les concours doivent permettre de faire découvrir au public le travail réalisé par les groupes et SONERION. Il est important qu'au moins un évènement ait lieu sur chacun des départements. Depuis 2015, le championnat d'été de 4ème catégorie se déroule en Ille et Vilaine, à Dinard. Cet évènement permet au public local comme aux estivants de découvrir la vitalité de la musique bretonne. Sonerion restera vigilant, si les lieux de concours bougent, à les répartir sur le territoire.

Consolider les partenariats avec les villes et les festivals dans les lieux où se réalisent les concours tant d'hiver (les villes) que d'été (les festivals). Une convention triennale va ainsi être conclue avec le festival de Cornouaille et la ville de Quimper permettant d'y pérenniser l'organisation d'une finale du Championnat des bagadoù. Un exemple qu'il faudra concrétiser avec d'autres villes (Dinard...). L'organisation des concours reste pour SONERION un poste budgétaire déficitaire. Le soutien des collectivités est indispensable à leur réalisation

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-283500016-20160707-1-5_DE-04-DE

- **Réaliser une meilleure promotion de nos évènements** afin de toucher le public le plus large possible. Des partenariats avec les villes ou agglomérations accueillant les concours de bagadoù permettent aujourd'hui une visibilité accrue : affichage public, journaux municipaux, sites internet des villes. La démarche de l abellisation par la marque Bretagne permet également de do nner une nouvelle dimension à nos évènements.
  Des actions à poursuivre et à développer, au delà des bagadoù, pour une meilleure valorisation sur la région des qualificatifs des sonneurs de couple et des épreuves du championnat de batterie.

- **Réfléchir à l'évolution de notre championnat**

  Les 3 premières catégories sont aujourd'hui organisées sur une logique de nombre de groupes (15) par catégorie. Ces catégories ne correspondent plus au niveau musical atteint ou aux capacités à des types de prestations. De plus, des changements incessants de catégorie peuvent être déstabilisants pour des groupes et leurs sonneurs. Enfin, des propositions émergent pour certaines évolutions du championnat qu'il sera important de discuter.

  En 2016, dans le cadre des 70 ans de Sonerion, le championnat national des bagadoù s'est ouvert à titre exceptionnel sur des instruments extérieurs permettant aux groupes d'intégrer de nouvelles couleurs artistiques tout en mettant en valeur le patrimoine musical breton et la formation classique de bagad. Un bilan sera fait à la rentrée 2016 de cette ouverture.

  La réflexion s'engagera en fin 2016 sur l'évolution du championnat. Une nouvelle commission musicale sera mise en place au niveau de la fédération dès le printemps 2016.

Axe 3 : LA DIFFUSION

La production musicale des groupes est très importante chaque année liée en grande partie aux contenus cumulés des concours. S'y ajoutent, l'ensemble des créations réalisées par de nombreux bagadoù, notamment les meilleurs, en associant de nombreux et divers partenaires artistiques.

Toute cette production musicale est globalement peu diffusée et valorisée. Les fêtes d'été restent les principaux lieux de d iffusion pour des prestations souvent basiques (défilés, prestations courtes) mais néanmoins importantes. La contre saison, en Bretagne et au delà, est aujourd'hui peu exploitée et peu organisée.

Le développement de la diffusion est l'un des axes de travail prioritaire de Bodadeg Ar Sonerion.

Les enjeux sont importants. Ils portent sur :

- La valorisation de l'important travail de création réalisé et sur l'image de ce que sont réellement la musique bretonne et les bagadoù aujourd'hui.
- La participation à l'animation culturelle des territoires, facilitant l'image des groupes, l'adhésion des publics et des élus, la sensibilisation des jeunes publics et les vocations tant pour de nouveaux jeunes musiciens que pour la création de nouveaux groupes.
- La diffusion de notre culture en Bretagne et bien au delà pour porter l'image forte et dynamique de notre région.

En contre partie, l'exigence de régularité et de qualité est essentielle pour des spectacles professionnels réalisés par des artistes amateurs.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Nombre de projets et d'actions sont ainsi à initier et à développer :

Améliorer la qualité de diffusion du championnat de 1ère catégorie

Les épreuves de 1ère catégorie du Championnat des bagadoù font "salle comble" au Quartz de Brest comme au Stade du Moustoir de Lorient. La retransmission du concours en direct par France3 est suivi par un nombre impressionnant de spectateurs de par le monde : 25 000 adresses IP différentes pour chaque évènement pour des connexions longues et répétées.

Sonerion s'attache donc à améliorer progressivement la qualité de la transmission en direct.

Développer la diffusion internet des prestations des bagadoù et des sonneurs.

Depuis ce printemps 2016, les vidéos multi-caméras du concours sont téléchargeables dès le lendemain sur une plateforme internet contre un paiement modique.

Les vidéos plan large de bonne qualité video et audio seront désormais restituées aux groupes pour leur promotion. Leur présence sur internet permettra à tout public de découvrir gratuitement les prestations dans les meilleures conditions.

L'accès aux captations multi caméras des deux dernières années de championnat restera payant. Les prestations seront téléchargeables. Les années antérieures seront progressivement mises en ligne et consultables gratuitement.

Sonerion vise ainsi à contrer des captations sauvages de concours, de piètre qualité, mises sur internet : elles ne donnent pas la meilleure image des sonneurs, de leur musique et par là de la Bretagne. Sonerion contribue ainsi à l'image culturelle dynamique de notre région.

Valoriser les créations des bagadoù et des sonneurs en organisant la promotion et la diffusion des prestations de concours :

- CD et DVD des concours de bagadoù de première catégorie : la mise en place d'un contrat de distribution avec la maison d'édition Coop Breizh favorise la diffusion des CD-DVD auprès d'un plus grand public.
- Développement des partenariats avec les radios et les TV pour des diffusions au long de l'année. Un CD « format radios » vient d'être réalisé contenant des extraits de 2-3 mn de prestations des meilleurs groupe de Bretagne. Cette initiative sera régulièrement renouvelée.

Développer la diffusion sur les scènes de Bretagne

SONERION doit être un facilitateur pour développer les spectacles-concerts sur le territoire breton : répertoire des salles de concerts et de leurs possibilités, connaissance des divers types de spectacles réalisables, synergie avec les groupes locaux. Faciliter la réalisation d'au moins un concert par département sur la période hivernale. Rechercher les partenariats pour favoriser la diffusion (collectivités, festivals, mécénats, etc…).

Un catalogue des créations proposées par les bagadoù vient d'être réalisé et adressé aux programmateurs des différentes salles de spectacle afin d'améliorer la diffusion des spectacles de sonneurs. Ce catalogue sera renouvelé chaque année en collaboration avec Son ha Dañs.

Assurer la promotion du niveau artistique des meilleurs ensembles et sonneurs de Bretagne.

C'est le sens du projet développé avec BVC Organisation dans le concept de *« La nuit de la Bretagne »* où divers groupes, musiciens et danseurs sont associés dans une création-spectacle. L'aventure démarrée en 2013 en programmation dans diverses salles de la région et divers zéniths de France devrait se prolonger les prochaines années. SONERION est depuis le début partenaire du projet.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160710-16_0041_04-DE

- **Avoir une meilleure connaissance de notre diffusion**. SONERION n'a pas une vue globale quantitative et encore moins qualitative de ce que ses groupes adhérents accomplissent dans une année. Si l'aspect qualitatif est difficile à cerner, des enquêtes auprès des groupes adhérents devraient permettre de mesurer notre activité.

- **Former les groupes à la réalisation de spectacles en exigeant un niveau de qualité.**
  Mettre en place des journées formation/information sur la réalisation de spectacles visant l'équilibre des contenus, les qualités de présentation, les obligations administratives.
  Organiser des journées d'échanges avec des référents en prenant appui sur les groupes expérimentés.
  Développer l'analyse critique des programmes réalisés par les groupes.

- **Concevoir une communication adaptée** pour mettre en valeur les évènements réalisés et améliorer la participation et la sensibilisation de tous les publics.

  Plusieurs radios (Arvorig FM, France Bleu Breizh Izel) et télévision (France 3 Bretagne) relaient nos informations en proposant des émissions dédiées. Certains médias nationaux relatent également nos évènements.

Axe 4 : SONERION ACTEUR CULTUREL ET INSTITUTIONNEL

SONERION est un acteur culturel incontournable au niveau de la région. D'après un sondage IFOP de juin 2010, les bretons considèrent la musique et le chant comme les premiers éléments associés à la culture bretonne (70%) avant la langue (33 %) et la danse (27 %).

Les bagadoù par leur nombre, leurs effectifs, leur formation, leurs prestations touchent un nombre important de personnes d'horizons multiples et notamment des jeunes. Leur responsabilité, et donc celle de la SONERION, est donc forte pour la diffusion et la sensibilisation à la culture bretonne sous toutes ses formes.

Il sera important de mieux définir le rôle culturel de SONERION pour bien cibler les actions culturelles à mener. Des actions à mener :

- **Diffuser la culture auprès des jeunes**

- Poursuivre la formation culturelle de nos enseignants
- Donner des outils aux enseignants pour intéresser les jeunes à la culture bretonne et documenter les cours (musique, danses, instruments, terroirs, histoire, langues…)
- Réaliser les outils en partenariat avec les autres associations culturelles bretonnes : ainsi les enseignants Sonerion utilisent les coffrets « famille Pikett » afin de développer les connaissances culturelles des jeunes.
  Un partenariat plus affirmé avec BCD devrait permettre de développer des outils adaptés.
- Savoir susciter la curiosité et donner aux jeunes l'envie d'aller plus loin
- Développer les actions écoles pour sensibiliser les jeunes à la culture et à la musique bretonne et favoriser les inscriptions dans les groupes.

- **Poursuivre le développement des groupes sur le territoire**

  Le développement des bagadoù sur le territoire peut se poursuivre pour intéresser et amener plus de personnes vers notre culture et surtout des jeunes. Les dernières années ont vu la création de

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 029-282300016-20160707-DE_060_L_04-DE

nouveaux groupes dans les départements : Plonéour, Le Guilvinec, Scaër dans le Finistère, La Guerche, Vitré, Monfort en Ille et Vilaine… Les bagadig et bagadigan se sont également développés (Fougères, Redon…).

Des associations Divroët demandent leur adhésion à Sonerion. La fédération doit mieux définir ses liens avec les groupes hors Bretagne.

La création de nouveaux groupes est souvent liée à la présence de personnes sensibilisées et impliquées. L'ouverture de la sensibilisation et de la formation vers les écoles peut ouvrir de nouvelles perspectives si les interventions sont réalisées en vue d'un objectif groupe bagad.

Favoriser l'approche culturelle dans les groupes

A travers les contenus de ses documents de communication et notamment sa revue AR SONER et son site WEB, SONERION peut faciliter l'action culturelle des groupes : la réalisation de dossiers terroirs est prévue dans la revue, des documents peuvent être disponibles sur le site…

Renforcer les liens avec les autres acteurs culturels

Il convient de favoriser la mutualisation des données, la rencontre et l'échanges entre les différents acteurs sur la culture bretonne pour développer des outils de sensibilisation communs.
Des conventions ont été signées en 2011 avec Dastum pour faciliter l'accès des groupes et des enseignants aux fonds sonores et ainsi mieux valoriser ces fonds.
Les relations sont en place avec les fédérations de danse. Un travail spécifique permettrait de faciliter la mutualisation de documents sur les danses, les costumes… selon les terroirs.
Les échanges peuvent également se développer avec la fédération des fêtes Gouelioù Breizh. La fédération apporte son soutien à la Redadeg.
Dans le dossier des « Pratiques amateurs », l'action concertée des acteurs culturels concernés a donné plus de poids à notre action lors des discussions avec les acteurs nationaux et auprès de la DGCA et du Ministère de la Culture.

Renforcer les liens avec les partenaires économiques

La vitalité culturelle de la Bretagne est un atout pour l'image forte de notre région. Les liens entre la culture et l'économie régionale sont dès lors naturelles. SONERION doit rechercher le développement de partenariats avec les entreprises dans les manifestations qu'elle organise et dans les actions menées comme la formation (mécénats, sponsoring…).

Dans le cadre du Championnat des bagadoù, Sonerion développe des partenariats avec certains fabricants d'instruments (Andante pour les percussions et caisse claire) afin de mettre à disposition des instruments dans le cadre des activités périscolaires.

Dans le cadre de ses 70 ans, Sonerion développe ses partenariats avec Ouest-France pour des diffusions sur les 5 départements bretons, voire au-delà.

Toutes ces actions de partenariats sont à développer.

Etre présent et acteur dans les structures régionales

SONERION poursuivra sa participation active dans différentes instances régionales :

- membre du Conseil Culturel de Bretagne
- membre de Kevre Breizh

auxquelles s'ajoute à présent la participation au conseil d'administration de BCD « Bretagne – Culture – Diversité ». Les membres de Sonerion participe activement aux 3 groupes de travail proposés par l'association BCD : PCI / TAP / portail Bretania.

Axe 5 : LA COMMUNICATION

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160714-16_0801_04-DE

Une communication performante est un atout essentiel pour le dynamisme d'une association. SONERION se doit de développer une véritable stratégie de communication autour de son projet culturel et avoir le souci permanent de la promotion de ses actions et de la mise en valeur de ses réalisations. Elle doit également garder le meilleur contact avec ses adhérents, et faire connaître l'association, ses activités et ses objectifs au grand public et aux partenaires.

Les actions à mettre ou à remettre en œuvre sont importantes tant pour notre communication interne que externe :

Maintenir le *SONERIG* et développer une newsletter

La mise en place de la lettre d'information interne web *SONERIG* à destination des groupes adhérents, des fédérations et des enseignants, a permis d'améliorer notre communication interne sur les sujets d'actualité. Sa parution sera poursuivie pour l'information régulière des groupes.

Les partenaires, les adhérents individuels nous sollicitent également pour recevoir des infos régulières des actions menées. La parution régulière d'une newsletter est à l'étude.

Affimer la publication *AR SONER*

La revue est reparue dans une fréquence de 3 numéros par an. Elle est attendue des sonneurs et anciens sonneurs. Elle est aussi un lien important de communication vers les collectivités et institutions locales, départementales et régionales et vers les partenaires.

Après une courte interruption en 2015, la revue sera à nouveau présente dès l'été 2016 sur le même rythme de 3 numéros par an.

Rencontrer les médias

Une action rencontre/information a été menée avec la presse et les différents médias en 2013-2014. Cette action doit être régulièrement renouvelée et adaptée aux demandes. Le but est de donner aux journalistes les éléments leur permettant de mesurer l'ampleur du rôle de SONERION dans le monde musical et culturel breton, ainsi que les enjeux auxquels nous sommes confrontés et de répondre à leurs questions sur la fédération.

Une plaquette de présentation de SONERION est éditée pour présenter Sonerion et les bagadoù, son organisation, la formation, les instruments, le championnat, les répertoires, la diffusion et les enjeux. Elle permet de mieux présenter SONERION aux collectivités et aux partenaires et aux médias présents lors des manifestations organisées.

Développer l'image de marque *SONERION* et la reconnaissance de la Skol Muzik Sonerion.

Le nom de marque SONERION est désormais utilisé pour identifier notre association et nos activités en dehors des cercles d'initiés. La connaissance de cette marque doit être développée auprès de tous les acteurs.

Dans le même esprit, l'école de musique de Sonerion est aujourd'hui pourvue de sa propre identité « Skol Muzik Sonerion » et de son logo. Ils permettront de mieux identifier et valoriser l'école de formation ainsi que le travail de formation musicale réalisé par les enseignants Sonerion et les formateurs bénévoles de groupes.

Un travail important est à présent à conduire pour faire connaître cette appellation et affirmer la reconnaissance de la plus grande école de musique de Bretagne.

Développer un nouveau site internet

Le nouveau site internet de Sonerion sera lancé ce printemps 2016 pour les 70 ans de la fédération.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233600016-20160711-16_3600_04-DE

Adapté aux technologies d'aujourd'hui, il sera un important moyen de promotion des actions de Sonerion. Le but est de rajeunir et de dynamiser l'image de la fédération pour mieux communiquer en interne et en externe.

Valoriser les activités de BAS par une meilleure communication

Les actions seront conduites pour :

- Développer la promotion des concours en interne et en externe (Affiches, programmes, photos, actions presse, promotion des CD et DVD …)
- Développer la promotion des créations des bagadoù et des sonneurs (CD-DVD)
- Développer les partenariats avec les collectivités (Conseils départementaux, villes, communauté de communes ou d'agglomérations) sur les évènements (communication concours etc.).
- Valoriser les évènements réalisés (concours, créations, rencontres musicales, etc…)

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Axe 6 : LA VALORISATION DES ARCHIVES SONORES

Le travail de sauvegarde et de valorisation des archives sonores des concours de b agadoù et de couples de sonneurs se poursuit. Il est réalisé par l'intervention d'un archiviste aujourd'hui affecté à temps quasi complet sur les fonds sonores et documentaires déposés par Sonerion aux Archives départementales du Finistère.
Ce travail est renforcé par nos équipes internes d'enseignants, notamment pour le travail documentaire et la préparation de la mise à disposition.

Le travail se poursuit et porte sur différents axes :

Constituer et enrichir la base de données des archives SONERION

Ce travail de valorisation des archives sonores représente actuellement :

- plus de 6500 fichiers d'archives sonores dont plus de 2700 concours bagadoù et plus de 2800 fichier couples Gourin = 850 heures d'écoute.
- une mise à disposition des documents aux chercheurs, musicologues ... pour permettre un travail d'analyse éventuellement, et aux artistes concernés pour valoriser leur patrimoine.
- la construction de la base de données en collaboration avec les personnels des Archives Départementales du Finistère pour qui c'est une première que de travailler sur des éléments sonores. Cette base permettra de faire des recherches par musicien, par concours, par répertoire musical, par terroir traditionnel ... elle doit associer : fichiers sonores, documents sources des répertoires, historique des musiciens collectés lors des concours, photos ...

Préparer la base de données pour qu'elle soit conforme aux normes en vigueur et en vue d'une mutualisation avec Bretannia.

La construction de la base nécessite pour être pérenne :

- les recherches historiques pour reconstituer le calendrier complet des concours organisés par Sonerion depuis l'origine,
- la constitution d'un listing exhaustif respectant le nommage exact des bagadoù ayant participé au championnat,
- la recherche des graphies exactes des noms des sonneurs ayant participé aux concours de couples.
- Une liste des danses bretonnes nommées comme il en convient avec l'aide d'experts des fédérations de danse.

Ce travail aboutit à la constitution d'une nomenclature précise permettant l'entrée des données dans un système d'archivage électronique général sans créer de conflits d'identification.

Numérisation de la revue Ar Soner

Le service des Archives départementales du Finistère possédant une série complète de la revue Ar Soner depuis l'origine de la publication, a programmé pour 2016, sa numérisation à fin de mise à disposition par voie numérique en g uise d'accompagnement aux archives sonores et à l a connaissance de l'historique du mouvement culturel.

Cependant, la collection ancienne étant reliée et de ce fait peu exploitable, Sonerion, avec l'aide de l'archiviste dédié et grâce à sa collaboration avec le CRBC a pu reconstituer une collection complète d'exemplaires libres, en bon état pour permettre un travail de bonne qualité.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Axe 7 : LES MOYENS HUMAINS

Pour mener à bien l'ensemble de ce projet associatif sur les prochaines années, Bodadeg Ar Sonerion doit adapter ses moyens administratifs et ses moyens d'actions.

La structure administrative

La structure administrative de SONERION est aujourd'hui fonctionnelle. Le départ de la personne chargée de communication en fin 2015 a amené à réaliser une nouvelle embauche à ce poste en début 2016. La cellule administrative est composée de 3 personnes :

- Une directrice, embauchée au début de l'été 2012.
- Une personne chargée de la communication, nouvellement recrutée en janvier 2016
- Un poste de secrétaire comptable à temps partiel, pourvu en décembre 2012.

L'équipe de salariés administratifs de SONERION National est amenée à travailler de manière régulière avec les fédérations départementales (aide administrative et fonctionnelle aux fédérations, gestion des emplois). Les discussions sont actuellement en c ours pour clarifier les besoins. La m utualisation progressive d'un certain nombre de taches et d'actions devrait permettre une meilleure efficacité et soulager le travail bénévole des responsables des fédérations.

Dans le cadre des 70 ans de Sonerion, la fédération embauche, pour une durée d'un an, un chargé de projet en contrat aidé CAE CUI. Il participera à l'organisation, au suivi et à la gestion des évènements mettant en valeur les bagadoù et les sonneurs de couple et prévus dans le cadre l'anniversaire de la fédération (expositions, spectacles, éditions, etc...).

La mise en place progressive d'un poste de coordinateur formation.

Bodadeg Ar Sonerion ne peut s'affirmer comme la première école de musique de Bretagne sans avoir un coordinateur référent au niveau régional pour porter le projet formation de SONERION, assurer sa cohérence et faciliter son fonctionnement et son développement.

Une mission de coordination a été confiée à un enseignant pour un quart temps depuis la rentrée 2015. Elle facilitera la mise en œuvre du plan formation de Sonerion et le développement de la réflexion et des projets et outils pédagogiques qui y sont liés en collaboration avec l'ensemble des enseignants.

Le temps confié à cette mission devra progressivement être augmenté sur les prochaines années à mesure que les modalités de son financement seront établies.

Bodadeg ar Sonerion
2, chemin du conservatoire
56520 Ploemeur
02 97 86 05 54
www.bodadeg-ar-sonerion.org

SONERION
Bodadeg ar Sonerion
LE CŒUR DE LA MUSIQUE BRETONNE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

BUDGET PREVISIONNEL 2016-2018

Enseignement

Charges	2016	2017	2018		Produits	2016	2017	2018
Sonerion Ploemeur	28300	28658	29016		Heures de cours	28300	28658	29016
Sonerion 22	49200	49823	50446		**Subvention Région**	**267500**	**270886**	**274272**
Sonerion 29	95500	96709	97918				0	0
Sonerion 35	49200	49823	50446		**Cotisations Bagadoù**	**28600**	**28962**	**29324**
Sonerion 56	72400	73316	74233					
Coordonnateur	17500	17722	17943					
		0	0					
		0	0					
Reversement cotisations	12300	12456	12611					
	324400	**328506**	**332613**			**324400**	**328506**	**332613**

267500

Affectation correspondant au fonctionnement actuel

STAGES

Charges					Produits			
Hebergement repas	6500	6582	6665		Stagiaires	16000	16203	16405
Frais pédagogiques	500	506	513		**Subvention Région**	**10000**	**10127**	**10253**
Salaires et charges	9000	9114	9228					
Stages divers (Div + 44)	8000	8101	8203					
Déplacements	1000	1013	1025					
divers	1000	1013	1025					
	26000	**26329**	**26658**			**26000**	**26329**	**26658**

10000

277500 **67,7%**

67,7% de l'aide régionale consacrée à l'enseignement

CONCOURS SONERION

Charges					Produits			
Repas	22800	23089	23377		Billetterie	42000	42532	43063
transports et deplt	26500	26835	27171		bar	32450	32861	33272
sous traitance	6250	6329	6408		Repas	8400	8506	8613
boissons	14800	14987	15175		casse croûtes	1500	1519	1538
location materiel	300	304	308		divers	700	709	718
location immobilière	30950	31342	31734		partenaires	4000	4051	4101
					subventions villes	2000	2025	2051
publications	2600	2633	2666		**Subvention Région**	**19000**	**19241**	**19481**
affranchissements	300	304	308					
coupes et prix	750	759	769					
divers	800	810	820					
Championnat de batterie	4000	4051	4101					
	110050	**111443**	**112836**			**110050**	**111443**	**112836**

4,6%

4,6% de l'aide régionale consacrée à l'organisation du championnat

19000

17,3%

Concours organisés en partenariat : Lorient, Gourin, Carhaix, Quimper, Dinard

Charges					Produits			
Repas	1880	1904	1928		Remboursements	9840	9965	10089
transports et deplt	13000	13165	13329		**Subvention Région**	**5000**	5063	5127
sous traitance	4750	4810	4870					
boissons	2000	2025	2051		Billetterie	2000	2025	6153
location materiel	2000	2025	2051		Partenariat	6000	6076	6153
location immobilière		0	0		Bars	2380	2410	2441
		0	0		Sandwiches	900	911	923
publications	235	238	241					
salaires	355	359	364					
coupes et prix	600	608	615					
divers	1300	1316	1333					
	26120	**26451**	**26782**			**26120**	**26451**	**30885**

1,2%

5000

Les épreuves d'été organisées en partenariats avec les festivals et les villes

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

EDITIONS

Charges					Produits					
Enregistrements	2500	2532	2563		Ventes CD DVD	3000	3038	3076		
Gravure CD DVD	9500	9620	9741		Ventes de méthodes	8000	8101	8203		
Maquettes	800	810	820		Partenariat		0	0		
Editions de méthodes	4000	4051	4101		Divers		0	0		
					Subvention Région	5800	5873	5947	1,4%	5800
	16800	**17013**	**17225**			**16800**	**17013**	**17225**		

1,4%

1%

COMMUNICATION

fournitures	1500	1519	1538		Participation bagadoù	25000	25316	25633		
salaires	24900	25215	25530		Vente AR SONER	2000	2025	2051		
charges	7500	7595	7690		Publicités partenaires	11000	11139	11278		
déplacement	1500	1519	1538		Subvention Région	9400	9519	9638		9400
ar soner	12000	12152	12304							
	47400	**48000**	**48600**			**47400**	**48000**	**48600**		

2,3%

19,8%

ADMINISTRATION

Charges					produits					
Fournitures	1900	1924	1948		Subvention Région	88300	89418	90535	21,5%	88300
Sous traitance	3000	3038	3076		Cotisations Bagadoù	37800	38278	38757		
Locations immob	2900	2937	2973							
Location de matériel	5000	5063	5127							
Maintenance entretien	4300	4354	4409							
assurances	1600	1620	1641							
documentation générale	1500	1519	1538							
honoraires	4500	4557	4614							
publications	1300	1316	1333							
dépacements	4500	4557	4614							
missions	9100	9215	9330							
affranchissements	3000	3038	3076							
téléphone	2000	2025	2051							
internet	3000	3038	3076							
taxes salaires	1000	1013	1025							
salaires	57000	57722	58443							
charges	20000	20253	20506							
divers	500	506	513							
	126100	**127696**	**129292**			**126100**	**127696**	**129292**	**70,0%**	

21,5%

Fonctionnement fédération : réunions CD, Bureau, Commissions, A.G.

Charges					Produits					
Frais de déplacement	9000	9114	9228		Repas	800	810	820		
Repas	3200	3241	3281		Subvention Région	5000	5063	5127		5000
Locations	800	810	820		Ressources propres	7700	7797	7895		
Organisation A.G.	500	506	513							
	13500	**13671**	**13842**			**13500**	**13671**	**13842**		

1,2%

37,0%

Total Charges	**690370**	**699109**	**707848**		**Total Produits**	**690370**	**699109**	**711951**		

410000
410000

Subvention Région	**410000**	**415190**	**420380**	**59,0%**		**410000**
	410000	415190	420380			

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Annexe n° 9

CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE

2016-2017-2018

Entre la Confédération War'l leur

Et la Région Bretagne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Entre d'une part :

La Région Bretagne, représentée par M. Jean-Yves LE DRIAN, Président et signataire, agissant en vertu de la délibération n° 16_0601_04 de la Commission permanente du Conseil Régional de Bretagne en date du 11 juillet 2016

Ci-après désignée, " **la Région** "

ET d'autre part :

La Confédération War'l leur, représentée par sa présidente Madame Solenn BOENNEC, association déclarée au Journal Officiel en date du 13 mai 1967, ayant son siège social au Centre Culturel AMZER NEVEZ – chemin du Conservatoire - 56270 PLOEMEUR
N° de SIRET : 383 652 559 00030 - code APE : 9499Z E

Ci-après désignée " **le bénéficiaire** " ou " **l'association** "

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Préambule

La Confédération War'l Leur développe une action dans le domaine du patrimoine artistique et culturel breton. Elle a pour objectif l'étude, la recherche, la préservation et la diffusion des arts et traditions populaires en Bretagne. Elle œuvre plus particulièrement pour la conservation, la valorisation et la diffusion du patrimoine dansé et vestimentaire de Bretagne.

A cette fin, elle a convenu de porter un projet dont les caractéristiques sont décrites en annexe, et sollicite pour sa mise en oeuvre la reconnaissance et le soutien de la Région Bretagne.

Pour sa part :

La **Région Bretagne** s'est fixée pour objectifs dans le cadre de sa politique culturelle de créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle, favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes et de soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants

Dans ce cadre, elle soutient les initiatives et les activités concourant à la conservation, la valorisation et la transmission du patrimoine culturel immatériel. Encourager les initiatives en faveur de la diversité culturelle, vise notamment la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel d'un territoire ou d'une population, tel que le définit l'Unesco : *« les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire [...] que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ».*

À ce titre, la Région reconnaît et soutient le projet artistique et culturel de la confédération War'l leur avec un intérêt particulier pour : la valorisation et la structuration à l'échelle régionale des associations de pratiquants en musique et danse de Bretagne ; la formation et la transmission auprès des plus jeunes de la matière culturelle de Bretagne notamment sur le patrimoine vestimentaire et la mise en œuvre d'une dynamique de création contemporaine en lien avec les danses et musiques de Bretagne.

Article I - Objet de la convention

Par la présente convention, la Confédération War' l leur s'engage à réaliser le projet défini ci-dessous, dont le contenu détaillé figure en annexe 1.

Ce projet s'articule autour de trois objectifs :

- La conservation : transmettre la connaissance des danses traditionnelles de Bretagne et de leur pratique et plus largement, différentes composantes du patrimoine culturel immatériel de Bretagne (musique, costumes...); recherches, collectes, conservation préventive.

- La transmision : actions de formation en répertoire dansé, mais aussi chanté, sonné et vestimentaire, édition et diffusion de supports, création de spectacles.

- La diffusion : soutenir la diffusion des créations dansées et vestimentaires des adhérents, organiser des évenements de valorisation, insuffler une dynamique créatrice au sein des cercles

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Article II - Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour les exercices 2016, 2017 et 2018. Elle prend effet dès sa signature par les parties et prendra fin le 31 décembre 2018.

Au plus tard trois mois avant son expiration, les parties signataires devront se faire connaître mutuellement leurs intentions en ce qui concerne son arrêt ou son renouvellement.

Le renouvellement éventuel d'un conventionnement entre les partenaires pourra intervenir au vu du bilan et de l'évaluation mentionnés à l'article 8.

Article III - Engagements financiers et moyens

Pour permettre la mise en oeuvre du projet porté par l'association, la Région s'engage à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.
Pour l'année 2016, le montant de la subvention de la Région est de 205 000 euros.

Pour les années suivantes, un plan de financement prévisionnel est établi en annexe n°2 de la présente convention, le montant annuel des subventions étant déterminé après le vote du budget primitif.

Pour chaque exercice budgétaire, l'association War'l leur adressera un dossier de demande de subvention à la Région.
Une convention financière sera annuellement établie avec l'association pour fixer avec elle les modalités de versement de cette subvention.

Le budget prévisionnel en annexe n'engage pas la collectivité territoriale.

Article IV - Modalités d'exécution

Des annexes à la présente convention précisent :

- le contenu détaillé du projet visé à l'article I (annexe n°1) ;
- le plan de financement prévisionnel pluriannuel (annexe n°2);

Article V - Mention du soutien de la Région

L'association s'engage à faire mention de la participation de la Région sur tous supports de communication et dans ses relations avec les tiers, relatifs aux activités définies par la présente convention et ses annexes.

Article VI - Obligations comptables et dispositions diverses

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

L'association s'engage à fournir à la Région, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale, une copie de son bilan certifié conforme, le compte de résultat et les annexes, des exercices comptables pour lesquels la subvention a été accordée ainsi que tous les documents utiles faisant connaître les résultats de son activité.
Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations.
En tout état de cause, l'association s'engage à produire les documents comptables susvisés au plus

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire pour lesquelles les subventions de la Région ont été versées.

Conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce, si l'association a perçu dans l'année, de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant de subvention égal ou supérieur à 153 000 €, elle est tenue :

- de nommer un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant,
- d'établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe,
- de publier ces comptes ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, sur le site internet de la Direction des Journaux Officiels. Dans ce cas, l'association transmettra à la Région le rapport du commissaire aux comptes concomitamment à l'envoi des documents comptables ci-dessus exigés.

L'association communiquera à la Région, dans les trois mois suivant la signature de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

L'association s'engage à informer la Région des modifications intervenues dans ses statuts et de toute autre modification administrative ou bancaire. L'association devra également transmettre les comptes-rendus de ses conseils d'administration et assemblées générales.

Article VII – Contrôle de la Région

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les représentants de la Région de la réalisation de ses objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et, tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard pris dans l'exécution du projet joint en annexe de la présente convention, l'association en informera également la Région.

Article VIII - Bilan d'exécution de la convention et évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Région a apporté son concours, sur le plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée comme suit :

Un bilan d'exécution de la présente convention et de ses annexes sera effectué au plus tard 3 mois avant son expiration entre les parties signataires. Ce bilan dressé par la Confédération War'l leur fera l'objet d'une évaluation portant sur les points suivants :

- l'état des lieux des actions de conservation, de transmission, de création menées en partenariat avec les acteurs culturels, associatifs, sociaux ou éducatifs du territoire local et régional
- la dynamique impulsée en matière de soutien à la création
- les bilans financiers permettant d'apprécier la situation financière de l'association, la rigueur de la gestion et l'évolution des recettes propres
- la structuration de l'emploi.

Les parties signataires échangeront sur ce bilan lors d'une réunion dont la date sera déterminée par accord conjoint.

Par ailleurs, l'association s'engage annuellement à adresser **avant le 30 novembre de chaque année :**

- le budget prévisionnel de l'année suivante ;
- le programme d'activités de l'année suivante ;

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ARTICLE IX - Modifications, révisions et résiliation de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention et de ses annexes, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

En cas de non-exécution, de retard significatif et de modification substantielle sans l'accord écrit de la Région des conditions d'exécution de la convention et de ses annexes par l'association, cette dernière peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles I, V et VIII de la présente convention par le bénéficiaire.

Article X - Assurances

L'association exerce les activités mentionnées à l'article I ci-dessus sous sa responsabilité exclusive. Elle fera son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant survenir à l'occasion de l'exercice de son activité. L'association sera seule responsable vis à vis des tiers de tous les accidents, dégâts et dommages de quelque manière que ce soit.
Elle souscrira les assurances nécessaires afin de couvrir ces différents risques, pour lesquels la responsabilité de la collectivité ne pourra être retenue.

Article XI - Règlement des litiges.

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution de la présente convention, les parties conviennent de se rapprocher afin de parvenir à un accord.

En cas de litiges sur l'application des dispositions de la présente convention, le Tribunal administratif de Rennes est seul compétent.

Par ailleurs, le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par l'activité de l'association vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des collectivités publiques ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

Article XII – Exécution de la convention

Le Président du Conseil régional de Bretagne, le payeur régional de Bretagne et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Rennes, le..... en 3 exemplaires originaux.

La Présidente de la Confédération War'l leur	Le Président du Conseil régional de Bretagne
Solenn BOENNEC	Jean-Yves LE DRIAN

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE N°1
LE PROJET CULTUREL 2016-2018

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXE N°2

BUDGETS PREVISIONNELS

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE









DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT TRIENNAL

2016 / 2017 / 2018

Confédération
WAR 'L LEUR

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

SOMMAIRE

◆→ Introduction › p. 3

Une identité bretonne partagée et rayonnante

◆→ Ire Partie : État des lieux et projets institutionnels p. 3

A - Le bilan associatif

- une charte culturelle forte
- un lien fédératif en pleine expansion
- vers une association en santé

B - Les moyens humains dédiés

- une équipe bénévole : des compétences essentielles
- quatre salariés au service d'un projet associatif culturel dense
- des commissions de travail efficaces.
- un maillage culturel important

Fiches projets correspondantes mises en annexes :
› Association en santé
› Valorisation horaire du travail des salariés
› Observatoire

◆→ 2e Partie : La formation au coeur de notre projet associatif › p. 5

A - L'accompagnement de la jeunesse : une priorité

- Formation Loustig
- Formation Yaouank
- Formation des moniteurs enfants

B - Soutenir nos équipes artistiques

- Formation Moniteurs
- Formation Chorégraphie
- Formation Visionnage

C - Poursuivre la formation des danseurs, musiciens et chanteurs

- Miz Du (Danse, Musique et Chant)
- Formation en partenariat avec les fédérations

D - Former les équipes costumes

- Formation Couture, Broderie
- Formations Costumes (Échos des mod)
- Formation Conservation du patrimoine vestimentaire

E - Ouvrir au public non-adhérent

- Formation Temps Dañs Trad
- Formation à destination du grand public

◆→ 3e Partie : faire connaître et développer nos pratiques › p. 7

- **Diffusion** (Diffusion du spectacle Dañs Akademi, Diffusion des cercles, Livret des cercles, Évaluation des groupes)
- **Évènementiel** (Kement Tu, Championnat de Bretagne de danse traditionnelle, Nuits de la Bretagne, Gouel War 'l Leur)
- **Projets liés aux costumes** (Projets autour du centre de ressources de Riec - projet de développement pour la valorisation du patrimoine vestimentaire, Collaboration à différentes expositions de costumes)
- **Projets Publication** (Édition DVD Kement Tu, édition du cahier Peinture, édition d'une revue culturelle, édition du Kazel ha Kazel)
- **Projets Communication** (Site Internet, Valorisation du patrimoine culturel par une filmothèque numérisée)

◆→ Annexes › p. 12

- fiches projets
- budget prévisionnel
- charte culturelle confédérale
- classement du championnat de Bretagne 2015
- liste des ensembles adhérents à l'entité War 'l Leur
- carte des ensembles adhérents à l'entité War 'l Leur

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Une identité bretonne partagée et rayonnante

La confédération War ‘l Leur expose dans ce document son projet culturel à trois ans. Celui-ci se décline en trois grandes parties, la première faisant état d’un état des lieux de l’association ainsi qu’une présentation des projets institutionnels, la seconde étant axée sur le coeur de notre mission : la formation, et la troisième partie présentant les actions qui ont pour but de faire connaître et développer nos pratiques. Nous avons à coeur de continuer à développer nos activités, avec toujours plus d’écoute, de rigueur et d’efficacité. La projection financière annexée évoque en miroir les différents axes de notre projet.

La confédération se définit en duplicité : au travers de l’ensemble de ses adhérents et en propre.
Par son activité, elle va soutenir ses groupes mais également ces pratiques culturelles singulières grâce à une offre de formation ad hoc et des perspectives de diffusion multiformes et fonctionnelles.
Grâce à une volonté forte, à une gestion éclairée, à des projets efficients et une équipe engagée, la confédération est aujourd’hui une association régionale forte et moteur. Elle engage ses fédérations, ses associations, ses membres à une culture bretonne partagée, ouverte et humaniste. Elle oeuvre à une identité régionale rayonnante ici et ailleurs, pour tous.

Ire - PARTIE : ÉTAT DES LIEUX ET PROJETS INSTITUTIONNELS

A - LE BILAN ASSOCIATIF

Une charte culturelle forte

Depuis deux ans, les élus de la confédération War ‘l Leur ont souhaité mener une réflexion avec nos adhérents sur notre projet associatif. De nombreux temps de réflexion et de débat ont eu lieu. Trois rencontres d’une journée avec les responsables de cercles ont été organisées le 7 juin 2014, le 11 avril 2015 et le 2 avril 2016. Ces riches échanges ont fait éclore une charte culturelle ad hoc qui fait valoir notre place dans la culture aujourd’hui et de manière plus large, dans la société. Elle dit notre attachement fort à une Bretagne enracinée mais résolument tournée vers demain. Elle a été votée à l’unanimité lors de la dernière assemblée générale et a été vivement saluée par Jean-Michel Le Boulanger alors présent.

Un lien fédératif en pleine expansion

Statutairement, la confédération se veut un organe rassembleur. A ce jour, le bilan associatif - au premier sens du terme - est éminemment positif avec dix groupes adhérents supplémentaires en deux ans, ce qui monte à 64 le nombre d’ensembles classés au sein de la confédération. A ces 64 groupes, s’ajoutent 22 associations adhérentes aux seules fédérations. La confédération a également fortement resserré les liens qui l’unissent à ses fédérations (cinq fédérations départementales et une fédération nationale) en les accompagnant pleinement.

Une association en santé

Depuis deux ans, l’association a progressé en ce sens par l’écriture participative d’un projet associatif clair et fédérateur. Nous avons également retravaillé sur les liens avec nos adhérents - journée des présidents, conventions fédérales - et sur notre fonctionnement salarial par le biais notamment d’un Dispositif Local

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

d'Accompagnement. Cette démarche s'inscrit néanmoins dans la durée. Nous sommes persuadés que notre activité est un excellent support pour promouvoir un bien être individuel, l'émancipation des individus et un mieux vivre ensemble. L'intergénérationnalité, l'ancrage de notre identité, la créativité, le nombre et la diversité socio-culturelle de nos adhérents sont autant d'atouts pour construire un projet qui a du sens.

Cependant, faut-il un environnement naturel, social et économique favorables pour se faire. Aussi, sommes-nous conscients de la chance qui est la notre de pouvoir vivre notre culture, en santé, dans un pays en paix quand d'autres cultures aujourd'hui s'effondrent. La connaissance et la culture partagée sont gages de tolérance et d'ouverture.

Nous souhaitons poursuivre ce chemin vers une association promotrice de santé. Nous nous engageons sur 5 axes de réflexion et d'action :

- Définir un projet clair, porteur de valeurs qui s'inscrit dans une perspective de promotion de la santé, humaniste,
- Favoriser la participation d'un maximum de nos adhérents à notre vie associative,
- Permettre aux salariés de notre structure d'intégrer à leur pratique professionnelle ces concepts; orienter leur management, conditions et organisation du travail dans ce sens,
- Développer l'action communautaire, promouvoir auprès de nos partenaires des actions communes en santé et développer de nouveaux partenariats pour construire un maillage d'acteurs travaillant dans le même sens,
- Développer les compétences personnelles de nos adhérents dans le domaine de la santé et du bien vivre ensemble.

B - LES MOYENS HUMAINS DÉDIÉS

› **Une équipe bénévole :** des compétences essentielles. La confédération War 'l Leur est un très bel exemple de mixité sociale. Elle est forte d'un réseau de bénévoles passionnés, attachés aux valeurs de War 'l Leur. Leurs compétences sont toutes aussi variées que leurs métiers : experts comptables, enseignants, assureurs, chefs d'entreprises, cadres dans les secteurs privé et public, bibliothécaires, médecins, clercs de notaires, éditeurs, mais aussi chargés de communication, infirmières, agriculteurs, ouvriers, étudiants… Toutes ces compétences professionnelles sont mises à l'occasion au service de War 'l Leur, que ce soit dans le cadre de leur groupe, de leur fédération ou bien au sein de la confédération. Néanmoins, nous oeuvrons à une meilleure mise en réseau de ces compétences internes, notamment par le biais des formations administratives.

› **Quatre salariés au service d'un projet associatif culturel dense :** notre masse salariale concourt de manière pertinente à la mise en oeuvre de la politique culturelle souhaitée par War 'l Leur. Trois objectifs généraux guident l'action des salariés : aide à la mise en oeuvre du projet associatif, suivi de dossiers en autonomie sous la responsabilité du directeur et soutien des commissions. Ce positionnement a été restructuré en 2014 et répond efficacement à nos attentes.

› **Des commissions de travail efficaces.** Les commissions permanentes travaillent sur les missions premières de War 'l Leur (les groupes de travail sont dédiés aux projets ponctuels) : la commission formation, qui propose et met en oeuvre l'ensemble du plan de formation, la direction visionnage qui organise et pilote l'observation des groupes, ainsi que la dernière commission créée : le comité de rédaction.

› **Un maillage culturel important.** La confédération War 'l Leur est intimement liée aux mondes associatif et institutionnel culturels bretons : au Conseil Culturel de Bretagne, à Bretagne Culture Diversité, à Dastum, à Amzer-Nevez, à Gouelioù Breizh, à Sonerion, à Kendalc'h, à France 3 Bretagne mais aussi à l'évènementiel : Bagadañs à Carhaix, Le Cornouaille-Quimper, le Festival

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

des Filets Bleus à Concarneau, Folklores du Monde à Saint-Malo, le Festival Interceltique de Lorient, la Bogue d'Or à Redon, le Pardon de La Baule, le Roué Waroc'h à Plescop, le concours Kas A-barzh de Larmor-Plage, le Championnat de danse et de musique de Gourin…

Néanmoins, des partenariats pourraient être renforcés, notamment sur la question de la formation des encadrants. La confédération War 'l leur gagnerait à travailler de manière plus serrée avec ses homologues de Kendalc'h et Sonerion.

2e - PARTIE : LA FORMATION AU COEUR DE NOTRE PROJET ASSOCIATIF





Formations enfants et moniteurs 2016 ›

La transmission par le biais de la formation est l'un des fondamentaux de la confédération. Nous devons nous assurer que notre culture se transmet de manière pérenne, intègre et efficiente. Pour cela, la confédération a développé un plan de formation recouvrant l'ensemble des domaines qui nous sont dévolus et l'ensemble des publics cibles.

Les rencontres annuelles avec les présidents de nos associations permettent de re-calibrer les formations à la demande. De nouvelles ont été programmées, d'autres ont été remodelées. Des fonctionnements plus ouverts ont été imaginés. Au-delà de ces demandes en interne, la confédération souhaite poursuivre dans cette voie mais en renforçant deux axes majeurs : l'accompagnement des groupes enfants et l'écriture chorégraphique. Ce renforcement permettra de monter encore en qualité scénique. Cela passera par la formation des responsables artistiques, fonctionnant encore beaucoup de manière empirique.

Notre plan de formation promeut un patrimoine culturel partagé par tous par le biais d'une offre de formation diversifiée et adaptée, depuis les plus jeunes danseurs jusqu'aux formateurs :

› Un patrimoine dansé : même si la danse dans la société traditionnelle a toujours eu un remarquable pouvoir de conserver, elle a toujours eu simultanément le pouvoir de transformer et même à l'occasion de construire. Tels sont les enjeux de la transmission, comprendre cet héritage dansé, son contexte, ses transformations et assurer un socle commun sans en enfermer la pratique.

› Un patrimoine vestimentaire : des mythes au vêtement folklorique, la popularité du "costume breton" est une réalité. Cependant, il est avant tout un vêtement porteur de sens et c'est pour que ce patrimoine immatériel ne disparaisse pas qu'il est essentiel de collecter, non seulement des pièces anciennes, mais également les pratiques et connaissances orales et de les transmettre.

› Une culture partagée : un socle commun de connaissances est une nécessité pour les jeunes générations, aussi les stages sont-ils un lieu privilégié pour appréhender la Bretagne dans sa globalité.

› Une transmission de qualité : la formation est l'une des missions essentielles de la confédération, des formations ciblées pour chaque public.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

	Adultes plus de 16 ans	Jeunes	Public non adhérent	Total
Formation de formateurs	28		2	30
Formation grand public (interventions dans les groupes et Temps Dañs Trad)	80		20	100
Formation adultes Miz Du (Danse, Musique et Chant, Broderie)	140		10	150
Formations Loustig et Yaouank	30	180		210
Formation en partenariat avec les fédérations	200		50	250
Formation d'analyse à la scène	30			30
Formation Visionnage	150			150
Formation Couture	15		5	20
Formations Costumes (échos des mod et sensibilisation à la conservation)	80		20	100
Actions de sensibilisation à destination du grand public			250	250
Totaux	753	180	357	1290

A - L'ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNESSE : UNE PRIORITÉ

Constats aujourd'hui :

- Gestion des groupes d'enfants souvent prise en charge par les adolescents sans formation pédagogique ni culturelle
- Des groupes enfants de qualité moyenne
- Baisse de l'effectif dans certaines zones géographiques, notamment les départements d'Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique
- Image parfois passéiste qui n'attire pas les enfants
- Manque d'exigence tant pour la technique de danse, pour la mise en scène que pour les costumes portés

Objectifs :

- Réaliser un état des lieux annuel quantitatif des groupes enfants
- Créer une formation dédiée aux encadrants des groupes enfants
- Envisager une section de suivi artistique des prestations de ces groupes par le biais de la commission visionnage
- Mettre en valeur les groupes enfants de la confédération

B - SOUTENIR NOS ÉQUIPES ARTISTIQUES

Les équipes artistiques de nos associations : moniteurs, chorégraphes, metteurs en scène, méritent toute notre attention. Ils dirigent nos groupes aujourd'hui mais aussi demain. Il est nécessaire de leur donner les clefs culturelles, pédagogiques, artistiques, techniques pour un bon pilotage général des groupes.

Objectif :

Relancée depuis trois ans, la formation diplômante a touché des moniteurs issus de 20 groupes. L'idéal serait que nous puissions former dans les trois prochaine années 20 autres cercles.

C - POURSUIVRE LA FORMATION DES DANSEURS, MUSICIENS ET CHANTEURS

Les stages de danse, de musique et de chant sont des hauts-lieux d'apprentissage et de transmission. Ces temps partagés sont essentiels. Ils font notre socle commun de connaissance, de pratique de danse, d'interconnaissance. Ils sont un moment privilégié de socialisation, de bien-vivre ensemble.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Objectif :
Autant les stages de danse sont plébiscités, autant les nouveaux stages relatifs à la musique et au chant ont encore leur place à trouver. Ces derniers sont pourtant essentiels au bon fonctionnement des orchestres de nos groupes..

D - FORMER LES ÉQUIPES COSTUMES

Constat :
Les “cercles celtiques” souffrent encore trop d’une image négative. L’usage du vêtement traditionnel n’y est pas étranger. Aujourd’hui, il serait mensonger de dire que ces associations soient totalement étrangères à cette perception. Plusieurs groupes véhiculent encore ce côté folklorisant, même s’il est heureux de constater qu’il s’agit d’une minorité. Pour autant, il y a encore du chemin à parcourir par tous pour que le “vêtement traditionnel” soit autre chose qu’un déguisement.
Sans sombrer dans une image complètement fantaisiste, de trop nombreux cercles celtiques ne remettent pas encore suffisamment en question leurs usages autour du “costume”.

Objectifs :
Permettre aux équipes costumes de nos associations de mieux appréhender ce qu’était le vêtement de la société traditionnel, qu’ils soient en capacité de mener de vraies recherches et de proposer des “costumes” cohérents et justes.

E - OUVRIR AU PUBLIC NON-ADHÉRENT

Ce volet n’est pas une des priorités de la confédération. Il est néanmoins nécessaire que nous puissions répondre aux demandes d’organismes extérieurs, comme BCD, CNFPT, Villages Vacances... et laisser la possibilité sur le territoire aux danseurs non-adhérents de suivre notre offre de formation.

› Formation Temps Dañs Trad
› Formation à destination du grand public

3e - PARTIE : FAIRE CONNAÎTRE ET DÉVELOPPER NOS PRATIQUES

Nos pratiques souffrent encore aujourd’hui d’une image passéiste pour le moins, voire folklorique. Or les pratiques ont considérablement évolué et méritent aujourd’hui une reconnaissance au-delà de toute considération touristique.

Objectifs : Il nous semble nécessaire de contribuer à donner à nos pratiques une place à part entière dans l’offre artistique aujourd’hui et permettre à la danse bretonne de s’ouvrir à d’autres publics, à d’autres temps, à d’autres lieux. Cela passera par une communication repensée, des publications grand public, un renouvellement des occasions de danse, une diffusion nouvelle des pratiques chorégraphiques.

A- PAR LA DIFFUSION

Une meilleure diffusion de nos groupes

Depuis deux ans, la confédération a ouvert une activité de diffusion des prestations artistiques de ses groupes adhérents afin de les soutenir et de les accompagner au mieux. Nous sommes désormais un interlocuteur privilégié pour de nombreuses fêtes qui programment des cercles. Avec une bonne connaissance de nos groupes, nous nous engageons :

- à apporter un conseil personnalisé en fonction des attentes des fêtes,
- à nous rendre disponibles dans les meilleurs délais pour les accompagner au mieux dans leurs projets,
- à prendre en charge toute la gestion administrative (recherche du groupe, du transport, rédaction

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

du contrat, facturation, accompagnement pour la communication).

Constats :
- Les prestations de nos associations sont en partie gérées par un organisme tiers peu efficace
- Certaines de nos associations souffrent par manque de sorties, avec parfois un seul contrat dans l'année
- Les organisateurs de fêtes et de festivals sont confrontés aux coûts de transport en constante augmentation
- Une demande croissante de la part des organisateurs de diversification du type de prestation des groupes, telles les animations de défilés ou de rue.
- Nos groupes sont en concurrence directe avec ceux de Kendalc'h, ce dernier ayant une politique de terrain active

Objectifs :
- Une optimisation de notre dispositif interne de gestion des contrats
- La mutualisation des transports ou la recherche de groupes en local
- Une communication directe vers les organisateurs de spectacle, par la création d'un site Internet et l'édition de documents adhoc
- Une prospection régulière auprès des organisateurs
- Être une interface entre les organisateurs et les groupes afin de répondre efficacement aux demandes des deux parties
- Resserrer les liens avec les organisateurs : présence lors des festivals, réunions Gouelioù Breizh, AG des festivals…
- Gestion transparente et raisonnée de notre fonctionnement mais aussi des montants des prestations de nos groupes
- Suivi artistique des groupes que ce soit sur scène mais aussi lors de prestations de rue ou d'animations de lieux publics ou privés.

Par l'accompagnement artistique de nos groupes

La confédération s'adapte chaque année aux propositions artistiques de ses groupes, elle les cadre en même temps qu'elle les encourage à progresser sur des chemins pluriels. Afin de répondre à une demande croissante de la part d'organisateurs, elle souhaite également encourager des formats originaux, des "créations" hors scènes et continuer à soutenir les projets artistiques innovants. Au-delà de ces questions de représentation, la confédération War 'l Leur projette de valoriser le travail culturel réalisé par les groupes tout au long de l'année : évènements, édition, recherches, collaborations, initiatives…

Par un accompagnement exigent des pratiques scéniques

Aujourd'hui par le biais de son système d'observation et de classement, la confédération exige de ses groupes une réflexion de qualité sur le sens de leurs prestations artistiques. Elle les observe, les évalue et les accompagne d'année en année, en leur faisant part de leurs faiblesses mais surtout de leurs forces. Cette commission représente entre 150 et 180 observateurs, bénéficiant d'une formation initiale et/ou continue. Elle sillonne la Bretagne pendant toute l'année, plus particulièrement en haute saison. Environ 250 rapports d'observation sont rendus tous les ans.

Par des créations artistiques

Les objectifs de la création [R]évolutionS - Spectacle Dañs Akademi étaient de réunir des talents artistiques de nos groupes afin de transmettre l'idée d'une culture hautement consciente de son passé et de son avenir ; de la révéler au grand public par le biais d'une création insolite, audacieuse, teintée d'une touche avant-gardiste ; et surtout de lui conférer une vraie place dans le panorama de la danse contemporaine.

Depuis 1989 avec une création présentée à Confolens, la confédération War 'l Leur a toujours eu l'ambition de mettre en valeur les richesses du patrimoine breton à travers des spectacles : Kalon An Dañs (1997), Dañs Ar Vuhez (2002), Ding Dingue Dañs (2007). Par le biais du collectif Dañs Akademi en 2014, nous avons renouvelé l'expérience avec un grand projet dansé réunissant une cinquantaine de danseurs sélectionnés

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

parmi les cercles de la confédération. [R]ÉvolutionS où comment la Bretagne s'est donnée à voir, à entendre, comment elle s'est toujours renouvelée, remodelée, au fil des siècles.
Si ce spectacle vivant, valorisant notre patrimoine culturel immatériel de Bretagne, a rencontré un large public à chacune de ses présentations (Festival Interceltique à Lorient, Festival des Filets Bleus à Concarneau, Yaouank à Rennes, Festival de la Saint-Loup à Guingamp, Celti-Vannes à Vannes…), force est de constater que ce spectacle traitant de notre culture populaire n'a pas trouvé sa juste place dans les réseaux de diffusion des spectacles vivants en Bretagne.
Notre structure a pourtant développé un réel savoir-faire dans la gestion de ce type de projets, avec une capacité à fédérer et gérer les danseurs, à connaître les façons de travailler des musiciens, à maîtriser les besoins techniques (sonorisation, lumière, régie…).
Forts de nos expériences confédérales en créations dansées, nous avons pu accompagner efficacement le projet des «Nuits de la Bretagne» 2015/2016, non seulement en puisant dans le vivier de Dañs Akademi 6 couples de danseurs et 3 chorégraphes expérimentés mais surtout en répondant de manière efficace tant en organisation qu'en création artistique aux exigences et contraintes de l'organisateur.

La confédération War 'l Leur souhaite vivement mettrer son expertise au service de la danse et des costumes populaires en Bretagne et de les faire rayonner. Une mutualisation avec Sonerion et Kendalc'h permettrait de construire un projet ambitieux et de le diffuser hors des circuits habituels.

B - PAR L'ÉVÈNEMENTIEL

Offrir des temps et des lieux à nos expressions culturelles

La Bretagne est forte d'un patrimoine culturel immatériel, entretenu et transmis depuis de nombreuses décennies par de nombreuses associations sur l'ensemble du territoire. Les arts du spectacle et chorégraphiques portés par ces groupes participent tous les étés depuis plus d'un siècle à travers les fêtes et les festivals à la richesse culturelle en Bretagne, à son attrait touristique et donc à son économie.

La scène bretonne dans sa pluralité

Les Kement Tu ont pour vocation première la promotion et la valorisation de la scène chorégraphique bretonne contemporaine. Ne quittant jamais les fondamentaux que sont la danse, le costume et la musique traditionnels, les prestations de nos groupes lors de ces rencontres illustrent brillamment la multiplicité de la création artistique bretonne.

Un accompagnement de nouvelles circonstances de pratiques

Depuis de nombreuses années, les membres de War 'l Leur ont oeuvré pour l'organisation de concours de danse traditionnelle. Citons par exemples les concours de Menez Meur (1989), de Larmor-Plage (1990) ou encore de Pont-l'Abbé (1996). Sur le modèle du Championnat de Bretagne des sonneurs à Gourin, War 'l Leur crée en 2013 le premier Championnat de danse traditionnelle. En début septembre de chaque année, sont rassemblés tous les vainqueurs des différents concours de terroir. L'engouement des danseurs pour cette finale a généré une grande dynamique avec notamment la création de 6 nouveaux concours (Monterfil (2013), Orvault (2014), Pont-Croix (2015), Saint-Brieuc (2016), Pont-de-Buis (2016), Saint-Laurent-sur-Oust (2016). Les concours existants profitent aussi de cette effervescence, avec l'augmentation significative du nombre de participants. Au-delà du succès du concours de Gourin, l'impact positif sur la pratique de la danse traditionnelle, sa valorisation sur son territoire et sa transmission aux nouvelles générations est une véritable réussite.

C - PAR LE COSTUME

Depuis des années, la confédération War 'l Leur s'est positionnée sur ce patrimoine textile dont la connaissance est un préalable indispensable pour une "exploitation" consciente et positive. Il en va de la responsabilité de la confédération d'accompagner ses groupes en ce sens le valorisant encore par l'aboutissement du chantier des collections et sa présentation au public, par du commissariat d'exposition et de conférences ainsi que par de la publication.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Une collection textile en chantier

La confédération War 'l Leur est propriétaire d'un fonds vestimentaire issu de la société bretonne traditionnelle. Afin de l'expertiser et de le valoriser, l'association s'est engagée, il y a un an, avec le recrutement de Juliette Rospars - régisseuse, spécialiste des fonds textiles - en contrat court, dans "son chantier des collections", préliminaire indispensable à tout projet.

Il s'agissait de débuter par un état des lieux de la collection et une proposition de déploiement des pièces dans des réserves ad hoc. Un espace a donc été dédié et aménagé en bonne et due forme pour accueillir le fonds textile. A cela s'est ajoutée la formation de notre équipe professionnelle aux bonnes pratiques de la conservation préventive. Un début d'inventaire rétrospectif de notre patrimoine confédéral a également été mis en oeuvre.

Juliette Rospars a été à nouveau embauchée, sur un contrat de six mois, pour poursuivre sa mission d'expertise de notre vestiaire, finaliser l'inventaire, déployer toute la collection dans la réserve, la rédaction de notices et lancer les bases d'une informatisation.

Projet de développement pour la valorisation du patrimoine vestimentaire : un lieu pour se dire ?

Par mille facettes la Bretagne séduit. Il en est une qui questionne, qui agace, qui regroupe, celle de sa manière ancienne de se vêtir. Depuis bientôt 200 ans, la Bretagne attire les visiteurs pour ses moeurs exotiques, une Bretagne si lointaine, si différente et pourtant si proche. Ces identités régionales vestimentaires construites au moment de la Troisième République sont profondément ancrées, en Bretagne plus qu'ailleurs. Aujourd'hui encore elle se vêt pour se dire. Quid de l'histoire de ce vêtement paysan depuis le début du XIXe siècle ? Quid de l'incroyable basculement du vêtement vers le costume déjà au XIXe siècle ?

Cessons de consacrer l'angélisme des populations paysannes et leur autarcie. Oui, la Bretagne a eu une façon très originale de se dire, mais elle a toujours également dit sa rencontre incontestable avec les circuits économiques français, anglais… Oui, très tôt la Bretagne a encouragé le folklore mais en jouant la carte du développement touristique… L'attractivité du "costume breton" reste une réalité forte mais quid de ses recherches scientifiques ? Quid d'un lieu de référence ?

Quasiment aucune structure ne montre d'intérêt pour la mode en Bretagne aujourd'hui. Pourtant, le sujet est éminemment porteur. L'histoire du vêtement a longtemps été un parent pauvre de la recherche en France mais la grande exposition au Musée d'Orsay Les impressionnistes et la mode en 2013 a fini de conquérir les dernières résistances. Partout les grandes marques françaises créent des réserves textiles pour leurs collections historiques. On prend aujourd'hui la mesure de l'apport de la mode sur l'histoire, l'économie, l'ethnologie, le tourisme…

Cependant, le textile reste compliqué à gérer. Il est difficile à manipuler, à conserver, à étudier, à photographier, à mannequiner… De fait, quelles structures muséographiques s'y intéressent et le valorisent aujourd'hui en Bretagne ?

Les missions d'un musée telles définies par la loi : "conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections ; les rendre accessibles au public ; mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion ; contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche (Art. L. 441-2.)" font très largement échos à nos objectifs actuels quant à notre fonds textile. Le questionnement sur l'intégration d'une démarche muséographique au sein du projet associatif se pose aujourd'hui.

D - PAR LA PUBLICATION

La création et diffusion de supports culturels *ad hoc*.

A nos productions annuelles, vont s'ajouter deux projets de taille à l'échelle de trois ans : l'édition d'un troisième ouvrage sur les arts textiles ornementaux de Bretagne et la sortie d'une revue culturelle destinée au grand public.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Une édition de haute qualité
Depuis 2012, cette activité a été intensifiée, avec le souhait de proposer une gamme de publication cohérente et spécialisée : édition de DVD Kement Tu pour une mémoire de la scène bretonne, cahiers relatifs à des types d'ornements traditionnels et une revue interne : le Kazel ha Kazel pour une meilleure communication auprès de nos adhérents.

Au-delà de la diffusion, ces publications permettent également un autofinancement de l'ordre de 5%. Nous souhaiterions augmenter de 10% en trois ans notre chiffre d'affaire lié à ces publications.

E - PAR LA COMMUNICATION
Pendant longtemps, la confédération War 'l Leur a souffert d'une communication défaillante. Aujourd'hui elle bénéficie d'un beau capital. Sans pour autant céder à la dictature de l'image, il est primordial que nous poursuivions nos efforts en ce sens. Il en va de la diffusion de notre culture, de nos savoirs, de nos savoir-faire et surtout de l'image de la Bretagne, dont nous sommes l'un des vecteurs.
Pour cela, nous poursuivons le chemin sur lequel nous nous sommes engagés il y a quelques années avec l'embauche d'un graphiste/communicant.

Vers un site Internet efficace
La refonte totale du site Internet est l'un des objectifs majeurs en terme de communication. Il s'agit de valoriser le projet associatif de l'association, de donner une image professionnelle de l'association, de son travail, de ses membres et de ses projets, de rendre accessible l'actualité de l'association au plus grand nombre.
Le site proposera deux entrées, l'une par les grands métiers de l'association - formation, diffusion et publication - et la seconde par l'évènementiel et l'ingénierie culturelle.
Ce site sera pensé et créé en interne par notre graphiste, formé à cet effet en 2015.

Vers un centre de ressources en ligne
Notre souhait est que ce nouveau site accueille à terme un centre de ressource en ligne. Un travail de fond est en cours sur différents sujets que nous souhaiterions valoriser et porter à la connaissance de tous grâce à ce média : fiches danses, vidéothèque des danses de Bretagne, iconothèque numérisée des pièces de la collection textile, vidéothèque des techniques de broderie et de repassage de coiffes et de cols...

Accompagnement en communication
La confédération sinvestit de plus en plus sur le conseil et l'accompagnement en communication visuelle auprès de ses cercles et de ses fédérations. Après l'accord des fédérations à travailler sous le même logo, nous poursuivons le lissage de notre identité visuelle : réseaux sociaux, sites Internet, affiches, flyers...

CONCLUSION

S'appuyant sur une association en bonne santé sociale, associative, fédérative et financière, le projet à trois ans présenté ici propose une vraie montée en puissance de la formation et du développement de nos pratiques pour une Bretagne rayonnante.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ANNEXES

Confédération
WAR 'L LEUR

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

FICHES PROJETS LIÉES À LA 1re PARTIE :

ÉTAT DES LIEUX ET PROJETS INSTITUTIONNELS

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

"ASSOCIATION EN SANTÉ"

● **OBJECTIFS :**

- Entreprendre une gestion de l'association garantissant un bien-être et de bonnes conditions de travail pour la santé des salariés
- Entreprendre une gestion de l'association garantissant un développement durable du projet associatif (technique de gestion par le projet, comptabilité analytique, charte culturelle, projet scientifique et culturel...) pour la santé de l'association

● **CONTENU :**

- Garantir une complémentaire santé adaptée aux besoins des salariés
- Rédiger un document unique d'évaluation des risques en milieu de travail des salariés et formaliser des actions de prévention
- Redéfinir les fiches de poste
- Mettre en place un outil de suivi des heures de travail et leur répartition en fonction de la fiche de poste
- Permettre d'accéder à des formations

Santé de l'association :
Après un très gros travail de structuration du projet associatif de l'association ces deux dernières années à travers la mise en place de fiches projet et bilan, d'une comptabilité analytique, d'une charte culturelle, nous entreprenons la rédaction d'un projet scientifique et culturel, outil permettant de concevoir un avenir stable et durable pour notre association.

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Tous les salariés
+ personne-ressources de la confédération War 'l Leur + référents bénévoles

● **FRÉQUENCE :**

Le document unique doit faire l'objet de réévaluations régulières (au moins une fois par an). Le projet scientifique et culturel doit faire l'objet d'une ré-écriture tous les 10 ans

● **NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :**

Les salariés, le bureau, l'association

● **ÉVALUATION :**

Santé des salariés : évaluation des risques au travail par la médecine du travail, mise à jour régulière du document unique, nombre d'arrêt ou d'accident du travail.
Santé de l'association : indices d'adhésion au projet associatif de l'association (nombre d'adhérents représentés à l'AG, nombre d'adhérents participant aux organisations de l'association (stage, formation..)), indices de gestion (montant du fonds associatif, montant du besoin en fonds de roulement, capacité d'autofinancement), indices de soutien et d'adhésion de la part des partenaires financiers (renouvellement de la subvention, convention triennale).

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

VALORISATION DES VOLUMES HORAIRES DES SALARIÉS

● **OBJECTIFS :**

- Valoriser les temps de travail de chaque salarié
- Permettre une meilleure analyse de l'implication salariale dans chaque projet
- Permettre de mettre en place un nouvel outil qui facilitera les orientations politiques

● **CONTENU :**

- Réalisation d'un planning détaillé par type d'action pour chacun des salariés

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

L'ensemble des salariés et suivi par un élu bénévole

● **FRÉQUENCE :**

Hebdomadaire

● **ÉVALUATION :**

Qualité de l'analyse des tableaux et de l'utilisation des données recueillies

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE

● **OBJECTIFS :**

- Recenser les adhérents de la confédération
- Permettre une meilleure analyse quantitative des cercles et de leurs adhérents (effectif moyen, âge moyen, pourcentage de bretonnants, de gallésants, de danseurs fréquentant les festoù-noz)
- Permettre une meilleure analyse financière de l'ensemble des structures de War 'l Leur (chiffres d'affaires, poids des subventions des les budgets, poids des cotisations…)
- Prendre contact avec Kendalc'h et Sonerion pour pouvoir rassembler ces données

● **CONTENU :**

- Réalisation d'une étude quantitative qui pourra être programmée tous les cinq ans afin de pouvoir dégager des tendances

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Pilotage par la secrétaire comptable

● **FRÉQUENCE :**

Tous les cinq ans

● **ÉVALUATION :**

Qualité de l'analyse des tableaux et de l'utilisation des données recueillies

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

FICHES PROJETS LIÉES À LA 2e PARTIE :

LA FORMATION AU COEUR DE NOTRE PROJET ASSOCIATIF

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE





FORMATION LOUSTIG

Un stage culturel dédié aux enfants dès l'âge de 6 ans

OBJECTIFS :

- Transmettre un répertoire, valoriser des pratiques culturelles bretonnes, favoriser une interconnaissance et faire du lien. Ce stage permet une appropriation progressive de la culture bretonne et de son environnement socio-culturel.

CONTENU :

- La danse est bien sûr au centre de ces formations mais aussi son contexte culturel : chant, techniques ornementales, pratiques culturelles

IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :

1 salarié + 2 bénévoles et 1 ou 2 intervenants par atelier

VOLUME HORAIRE :

Samedi 14h-16h, 16h30-18h, dimanche 9h-12h, 14h-17h30, soit 9 heures de formation

FRÉQUENCE :

Annuelle

PUBLIC CIBLE :

Ce stage est proposé aux enfants, adhérents de War 'l Leur, entre 6 et 11 ans qui ont envie de découvrir de nouvelles danses ou d'approfondir certains terroirs déjà pratiqués dans leur cercle et de se retrouver pour partager le plaisir de la danse avec d'autres jeunes de leur âge. Le programme tient compte de l'âge des enfants et de leurs capacités à se concentrer et à apprendre.

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :

80 enfants et une vingtaine de personnes les accompagnant

CONDITION D'INSCRIPTION :

1 an de pratique de la danse bretonne est requis, ainsi qu'être membre d'un cercle War 'l Leur

LIEU :

Centre Amzer-Nevez à Plœmeur

ÉVALUATION :

Nombre de stagiaires inscrits (objectif de 80 jeunes) et qualité de l'enseignement

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

FORMATION YAOUANK



Un stage culturel à destination des adolescents

● **OBJECTIFS :**

- Transmettre un répertoire, valoriser des pratiques culturelles bretonnes, s'immerger dans la culture bretonne et son environnement socio-culturel, favoriser l'interconnaissance des ados de la confédération War 'l Leur autour d'une même passion

● **CONTENU :**

- Ateliers vocaux, manuels ou corporels, causeries, soirée-jeu
- Danses, chants, initiation au breton et au gallo, musique et rythme, apprentissage des techniques ornementales, découverte du patrimoine vestimentaire breton via les costumes, coiffes et broderies

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Salariale et bénévole + 1 ou 2 intervenants par atelier

● **VOLUME HORAIRE :**

Samedi : 14h-16h,16h30-18h,

Dimanche 9h-12h, 14h-16h30, soit 9 heures en formation

● **FRÉQUENCE :**

Annuelle

● **PUBLIC CIBLE :**

Ces stages s'adressent à des jeunes entre 12 et 15 ans qui pratiquent la danse bretonne dans leur cercle et qui ont envie de rencontrer d'autres danseurs de leur âge tout en découvrant d'autres aspects de la danse traditionnelle

● **NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :**

80 jeunes et une vingtaine de personnes les accompagnant

● **CONDITION D'INSCRIPTION :**

1 an de pratique de la danse bretonne est requis, ainsi qu'être membre d'un cercle de War 'l Leur

● **ÉVALUATION :**

Nombre d'inscrits et qualité des enseignements

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

FORMATION DES MONITEURS DES GROUPES D'ENFANTS

Un stage culturel à destination des adolescents

● **OBJECTIFS :**

- Améliorer les compétences opérationnelles en mise en scène et en costumes
- Apporter les compétences pédagogiques et la base culturelle indispensable

● **CONTENU :**

- Pédagogie adaptée à une public d'enfants et d'adolescents
- Mise en scène et chorégraphie
- Le costume enfant
- Échauffements
- Gestion administrative d'un groupe d'enfants

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

- Coordination par les membres de la commission formation et également par la chargée de projets
- Soutien éventuel par les fédérations départementales

● **VOLUME HORAIRE :**

Une journée par an et par département

● **PUBLIC CIBLE :**

Encadrants des groupes d'enfants

● **ÉVALUATION :**

Nombre d'inscrits et qualité des enseignements, satisfaction des stagiaires

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

FORMATION 2015/2016 DES MONITEURS DE DANSE



La formation de nos élites

OBJECTIFS :

- Apporter les compétences pédagogiques et la base culturelle indispensable
- Former les futurs cadres des groupes adhérents, des fédérations et de la confédération

CONTENU :

- Histoire et géographie de la Bretagne, histoire des associations culturelles bretonnes, breton, gallo, costume, chant de Basse et Haute Bretagne, musique, écriture de la danse, notions générales de collectage, théorie sur la pédagogie, mises en situation pédagogiques, management, échauffements, gestion d'un groupe d'enfants, ouverture sur une autre culture, histoire de la danse, gestion administrative, visionnage, mise en scène et chorégraphie, gestion d'un défilé...

IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :

100 heures : coordination par la chargée de projets et le directeur 10 heures : communication par le chargé de communication

200 heures : gestion et animation par les bénévoles

VOLUME HORAIRE :

90 heures

FRÉQUENCE :

Une promotion de stagiaires par an

PUBLIC CIBLE :

Personnes de plus de 16 ans, ayant une expérience en danse, une technique correcte, ainsi qu'une volonté de transmettre et d'enseigner la danse
Encadrants des cercles qui mènent les répétitions

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :

Entre 10 et 20 stagiaires inscrits en première année
Entre 10 et 20 stagiaires inscrits en deuxième année qu'être membre d'un cercle de War 'l Leur

ÉVALUATION :

Épreuves écrites à l'issue de chacune des années de formation
Mises en situation destinées aux autres stagiaires de leur promotion en 1ère année
Mises en situation dans le cadre des "Temps Dañs Trad" (grand public) en 2ème année

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

FORMATION CHORÉGRAPHIE



OBJECTIFS :

- Apporter les compétences nécessaires à la création d'un spectacle (techniques, scéniques, écriture d'un spectacle, management des danseurs…)
- Créer des lieux d'échanges entre chorégraphes pour confronter des visions différentes et les nourrir

CONTENU :

- Une journée pour les chorégraphes néophytes
- Une journée pour les chorégraphes ayant déjà une expérience

IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :

Encadrement de la journée pour les néophytes par des chorégraphes issus des cercles de la confédération

Encadrement de la deuxième journée par un professionnel extérieur qui va pouvoir apporter de nouveaux horizons aux stagiaires

VOLUME HORAIRE :

7 heures de formation par jour

FRÉQUENCE :

Deux journées de formation organisées chaque année

ÉVALUATION :

Nombre d'inscrits et qualité des enseignements, satisfaction des stagiaires

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

FORMATION VISIONNAGE



Pour un visionnage de qualité

OBJECTIFS :

La formation est la base d'une observation de qualité. Le week-end de formation est obligatoire, il permet d'approfondir largement les éléments fondamentaux. L'idée est de donner aux visionneurs des outils d'analyse tant en danse, en costume, en musique qu'en mise en scène.

CONTENU :

- Explication du règlement visionnage
- Ateliers sur les fondamentaux : danse, costume, mise en scène et musique
- Mise en situation de visionnage, analyse et débats

IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :

Cette formation est organisée et animée en autonomie par les membres du groupe de travail appelé Direction visionnage

VOLUME HORAIRE :

7 heures sur une journée

FRÉQUENCE :

2 fois par an, une journée en Haute-Bretagne et une autre en Basse-Bretagne

PUBLIC CIBLE :

Les visionneurs, de 16 à 70 ans

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :

120 personnes (la commission visionnage) + 15 personnes élues par tiers tous les ans (la Direction visionnage)

ÉVALUATION :

Réalisée par un questionnaire écrit et rempli par chaque stagiaire à l'issue de la journée de formation

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

FORMATION MIZ DU







● **OBJECTIFS :**

- Transmettre un répertoire, valoriser des pratiques culturelles bretonnes, favoriser une interconnaîssance et faire du lien entre les danseurs des différents cercles de la Confédération.
- Former des danseurs, des brodeurs et des musiciens

● **CONTENU :**

Cours, causerie, ateliers : découverte des costumes, travail sur la musique d'ensemble (formation adressée aux musiciens des cercles), du chant traditionnel et de la langue bretonne, danses des différents terroirs bretons

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

6 bénévoles dans l'organisation sur un week-end plus 1 ou 2 bénévoles par atelier et 3 salariés

● **FRÉQUENCE :**

Annuelle

● **PUBLIC CIBLE :**

Adhérents War 'l Leur et non-adhérents, de plus de 16 ans

● **NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :**

Entre 80 et 120

● **ÉVALUATION :**

Nombre d'inscrits et qualité des enseignements

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

FORMATIONS EN DANSE,

EN PARTENARIAT AVEC LES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES

● **OBJECTIFS :**

- Renforcer le maillage des formations sur le territoire
- Renforcer et soutenir l'action des fédérations par une co-organisation évènementielle
- Répondre aux demandes des cercles sur des projets précis d'apprentissage en danse traditionnelle.

● **CONTENU :**

- Organisation de stages de danse, de broderie, de repassage...
- Soutien logistique
- Soutien en terme de communication

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Suivi salarial : directeur et chargée de mission

Aide à la communication : chargé de communication

Organisation sur le terrain : bénévoles des fédérations et cercles recevant les stages

● **VOLUME HORAIRE :**

Adapté en fonction du thème traité

● **PUBLIC CIBLE :**

Les adhérents des cercles celtiques War 'l Leur, adultes et enfants

● **NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :**

500 personnes

● **ÉVALUATION :**

Renforcement de l'activité des fédérations, taux de remplissage, utilisation de ces crédits

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

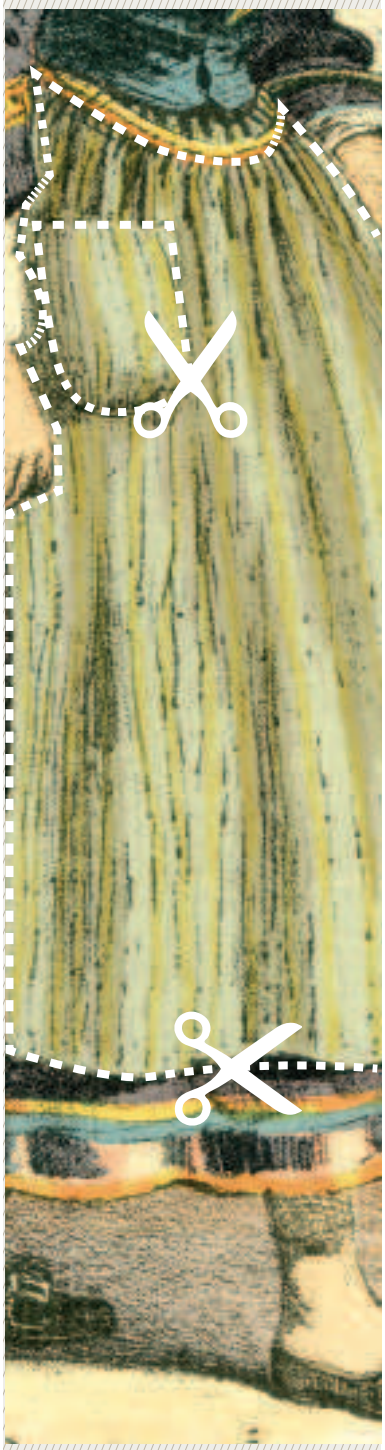



FORMATION COUTURE ET BRODERIE

Un stage culturel dédié aux couturiers et brodeurs

- **OBJECTIFS :**

- Transmettre un bagage historique et pratique des techniques de couture et de broderie traditionnelles ou modernes pour débutant, comme pour confirmé
- Permettre le suivi et l'accompagnement d'un projet de reconstitution de costume

- **CONTENU :**

- Apprentissage des techniques spécifiques
- Relever un patron et réaliser une coupe de vêtements traditionnels

- **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

1 salarié, 1 bénévole pour l'encadrement et plusieurs intervenants

- **VOLUME HORAIRE :**

17 heures sur un week-end

- **FRÉQUENCE :**

Annuelle

- **PUBLIC CIBLE :**

Stage ouvert aux adultes de plus de 16 ans, adhérents ou non à la confédération War 'l Leur

- **NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :**

Entre 15 et 20 personnes en couture et autant en broderie

- **ÉVALUATION :**

Satisfaction et taux de remplissage du stage

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE



FORMATION COSTUMES

L'écho des Mod : conférence et débat autour d'un terroir ou d'une mode vestimentaire

OBJECTIFS :

- Mettre en avant une formation entièrement dédié au vestiaire traditionnel breton
- Favoriser l'échange et permettre des connaissances transversales sur les vêtements traditionnels bretons
- Valoriser le patrimoine des collectionneurs, des cercles, des personnes ressources et axer la pratique vers une approche scientifique et historique
- Valoriser le fonds de costumes anciens de la confédération War 'l Leur
- Travailler sur des thématiques ou des terroirs bretons plus spécifiques

CONTENU :

Journée conférence sur les costumes

IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :

2 salariés, 3 bénévoles pour l'encadrement, 6 intervenants

VOLUME HORAIRE :

6 heures 30

FRÉQUENCE :

Annuelle - Deux par saison de formation : en octobre et en février

PUBLIC CIBLE :

Stage ouvert aux adultes de plus de 16 ans, adhérents ou non à la confédération War 'l leur

NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES :

50 personnes

ÉVALUATION :

Taux de remplissage, satisfaction des stagiaires

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

FORMATION CONSERVATION DU PATRIMOINE VESTIMENTAIRE





L'écho des Mod : conférence et débat autour d'un terroir ou d'une mode vestimentaire

- **OBJECTIFS :**

- Proposer une formation entièrement dédiée à la conservation du vestiaire traditionnel
- Favoriser l'échange des bonnes pratiques
- Valoriser le patrimoine des collectionneurs, des cercles, des personnes ressources
- Valoriser le fonds de costumes anciens de la confédération War 'l Leur
- Axer la pratique vers une approche scientifique et historique.

- **CONTENU :**

- Visite des locaux dédiés de Riec-sur-Bélon
- Présentation du travail réalisé à la confédération War 'l Leur sur les costumes et sensibilisation des groupes à la conservation de leurs costumes
- Apprentissage des bonnes pratiques de conditionnement
- Sensibilisation au nettoyage des objets de collection (micro-aspiration), des pièces blanches et des pièces amidonnées (à l'ancienne), des costumes de spectacles
- Sensibilisation à l'inventaire et au fichage
- Mise en situation avec quelques pièces de la collection

- **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

2 salariés

- **VOLUME HORAIRE :**

4 heures

- **FRÉQUENCE :**

Annuelle

- **PUBLIC CIBLE :**

Stage ouvert aux adultes de plus de 16 ans, adhérents ou non à la confédération War 'l leur

- **NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES :**

12 personnes

- **ÉVALUATION :**

Taux de remplissage, satisfaction des stagiaires

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

FORMATION "TEMPS DAÑS TRAD"

L'écho des Mod : conférence et débat autour d'un terroir ou d'une mode vestimentaire

● **OBJECTIFS :**

- Transmettre la danse bretonne à des danseurs de tous horizons
- Proposer une offre de stage, à répertoire pluriel, grâce à des intervenants venant des 4 coins de la Bretagne
- Organiser un stage réel pour permettre d'évaluer les stagiaires du monitorat (mises en situation de 40 minutes jugées par 3 moniteurs diplômés)

● **CONTENU :**

- Apprentissage de six à sept danses différentes lors de chaque journée, à Riec-sur-Bélon (29) et à Saint-Grégoire (35)

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Organisation en amont par les salariés et coordination le jour même

50 heures pour les bénévoles (évaluateurs membres de la commission formation, membres des fédérations 29 et 35)

● **FRÉQUENCE :**

2 fois dans l'année

● **PUBLIC CIBLE :**

Danseurs de tous horizons, de tous âges

● **NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :**

Futurs moniteurs de 2ème année + futurs moniteurs de la session précédente (en rattrapage) entre 50 et 60 stagiaires (stage ouverts aux adhérents et non adhérents)

● **ÉVALUATION :**

Taux de remplissage lors des deux journées, satisfaction des stagiaires
Taux de validation des mises en situation pour les personnes qui suivent la formation monitorat

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

FORMATION À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

● **OBJECTIFS :**

- Sensibilisation ou apprentissage de la danse bretonne auprès d'un public qui n'a pas vocation ni à monter sur scène, ni à porter de costumes
- Travail sur la technique, le style et sur les autres aspects culturels
- Valorisation d'un répertoire diversifié :
  - › géographiquement (de Haute et de Basse-Bretagne)
  - › historiquement (de fonds ancien et de tradition récente)
- Création de prestation de services permettant d'augmenter notre capacité d'autofinancement
- Renforcement de nos partenariats avec des structures comme Sonerion, Emgleo Bro An Oriant, Centre Arts et Vie de Plozévet, Association La Rassemblée à Pacé...

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Préparation et animation des cours par des bénévoles ou des salariés

● **VOLUME HORAIRE :**

Adapté en fonction des demandes

● **PUBLIC CIBLE :**

Danseurs débutants et confirmés, de tout âge

● **ÉVALUATION :**

Satisfaction des stagiaires mesurée par bilan oral ou écrit à la fin des stages

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

FICHES PROJETS LIÉES À LA 3e PARTIE :

FAIRE CONNAÎTRE ET DÉVELOPPER NOS PRATIQUES

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

CRÉATION ET DIFFUSION DE SPECTACLE DE DANSE BRETONNE



Vers une troupe régionale de danseurs semi-professionels ?

● **OBJECTIFS :**

- Améliorer l'image de la danse bretonne
- Proposer une création insolite, audacieuse
- Conférer à la danse bretonne une vraie place dans le panorama de la danse contemporaine.
- Valoriser notre patrimoine dansé, chanté, sonné et vestimentaire sur les grandes scènes bretonnes et hors Bretagne
- Pré-figurer une troupe de danseurs semi-professionels

● **CONTENU :**

- Recherche de lieux de diffusion
- Recherche de solutions techniques et administratives
- Recherche de financements

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Forte implication du directeur et d'une équipe bénévole

● **PUBLIC CIBLE :**

Salles de spectacle et grand public

● **ÉVALUATION :**

Satisfaction du public et des organisateurs qui nous programment
Taux de remplissage des salles
Médiatisation du projet, et de la danse en général

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

DIFFUSION DES CERCLES

Pour une promotion active de nos groupes

● **OBJECTIFS :**

- Faire connaître, promouvoir et diffuser nos groupes adhérents auprès des organisateurs de spectacles, fêtes et festivals en Bretagne et au-delà
- Être un lien administratif et organisationnel entre nos adhérents et les lieux de diffusion
- Initier de nouvelles manières de diffuser notre PCI

● **CONTENU :**

La confédération War 'l Leur a mis en place un nouveau service. Depuis septembre 2013, elle propose d'accompagner ses groupes adhérents dans la diffusion de leurs spectacles.

● **DISPOSITIF DE GESTION :**

La confédération War 'l Leur est le lien administratif privilégié entre ses groupes adhérents et les lieux de diffusion. Elle assure la gestion des contrats, garantit la qualité des prestations de ses groupes adhérents auprès des organisateurs de spectacles grâce à son dispositif de visionnage continu.

● **DISPOSITIF DE COMMUNICATION :**

Elle assure la promotion par la conception et la mise à disposition d'un guide auprès des diffuseurs. Elle garantit une représentation et une communication au sein des comités des fêtes et des réseaux de diffusion (Gouelioù Breizh) par l'intermédiaire de son directeur.

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Le graphiste : création et mise à jour du guide des cercles

Le directeur : représentation, communication, lien avec les lieux de diffusion

La secrétaire comptable : gestion administrative (contrats)

● **FRÉQUENCE :**

Action permanente

● **PUBLIC CIBLE :**

Les lieux de diffusion, comités des fêtes, festivals
Les groupes adhérents

● **NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :**

L'ensemble de groupes adhérents et les lieux de diffusion

● **ÉVALUATION :**

Nombre de contacts avec les comités organisateurs / nombre de contrats effectifs

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

LIVRET ANNUEL DE PRÉSENTATION DES ENSEMBLES TRADITIONNELS DE BRETAGNE DE LA CONFÉDÉRATION WAR 'L LEUR



● **OBJECTIFS :**

- Promouvoir les ensembles traditionnels auprès des fêtes et des festivals
- Concevoir un outil pour la vente de groupe sur le terrain
- Faire le point sur l'évolution et les capacités de prestation des groupes
- Mettre à disposition le livret au format numérique sur le site de la confédération et nos réseaux sociaux pour amplifier la diffusion

● **CONTENU :**

- Livret de présentation des cercles de 28 pages avec leurs informations afférentes

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Graphiste + Directeur + Groupes

● **VOLUME HORAIRE :**

7 semaines (conception et diffusion comprise)

● **FRÉQUENCE :**

Annuelle

● **PUBLIC CIBLE :**

Fêtes et festivals traditionnels en Bretagne, en France ou à l'étranger
Partenaires, salle de spectacles, diffuseurs etc

● **NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :**

Les 64 groupes classés de la confédération.

● **ÉVALUATION :**

Évolution du nombre de contacts avec les comités organisateurs de fêtes / Nombre de contrats effectifs

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ÉVALUATION DES GROUPES



Un classement par contrôle continu

● **OBJECTIFS :**

- Observer et classer l'ensemble de nos groupes chaque année
- Soutenir techniquement nos groupes par le biais de bilans détaillés
- Assurer aux comités organisateurs une qualité constante de nos groupes

● **CONTENU :**

- Dans le processus de visionnage, chaque cercle est positionné par le visionneur sur une échelle de catégories allant de 4 à 1+ pour chacun des aspects de sa prestation : technique de danse, mise en scène, costume et musique. Le positionnement final en catégorie est validé par le groupe de travail de la Direction visionnage par compilation de l'ensemble des comptes-rendus.
- Plus de 200 fiches annuelles détaillées des prestations

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Implication bénévole des 15 membres de la Direction visionnage extrêmement importante et présence forte des 120 membres de la Commission visionnage sur le terrain pendant toute la saison touristique

● **FRÉQUENCE :**

Implication organisationnelle importante tout au long de l'année pour la Direction
Forte montée en puissance lors de la saison estivale que ce soit pour la Direction ou pour la Commission

● **PUBLIC CIBLE :**

Nos groupes adhérents

● **ÉVALUATION :**

Montée en puissance flagrante de la qualité des groupes / La qualité des feuilles doit retenir toute l'attention du groupe de travail dédié

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE









KEMENT TU

Un évènementiel au service de l'évaluation des groupes War 'l Leur

- **OBJECTIFS :**

- Mettre en valeur la richesse et la grande diversité du patrimoine dansé, musical et vestimentaire de la culture bretonne à travers des créations chorégraphiques
- Proposer des lieux de représentation de qualité, permettre à une trentaine de groupes de se produire dans des conditions scéniques optimales
- Evaluer les groupes et les classer par catégorie par un jury interne à la confédération
- Observer un maximum de groupes

- **CONTENU :**

- Folklore du Monde à Saint-Malo
- Cornouaille Kemper
- Festival Interceltique de Lorient
- Pardon de La Baule

- **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

- Implication salariale importante en terme administratif : gestion des contrats, des partenariat et de l'organisation
- Présence bénévole encadrante lors des spectacles

- **PUBLIC CIBLE :**

Grand public et jurys

- **NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :**

4.000 spectateurs environ + 8.000 téléspectateurs sur Internet lors du Kement tu Kemper

- **ÉVALUATION :**

Taux de remplissage et qualité des prestations

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DE DANSE TRADITIONNELLE DE GOURIN



Pour une valorisation du patrimoine dansé

● **OBJECTIFS :**

- Valorisation de la pratique individuelle de la danse traditionnelle bretonne
- Création d'un collectif regroupant les différents organisateurs de concours existants
- Dynamisation de la pratique en concours en créant ou renforcer des lieux de pratiques
- Réappropriation des terroirs
- Mise en place de temps d'échange sur l'évolution de la pratique dansée (entre danseurs, entre juges)
- Développement de nouveaux partenariats (avec le Comité des sonneurs, avec le Roue Waroch de Plescop, les assemblées gallèses, Ti Ar Vro Saint-Brieuc…)

● **CONTENU :**

- Participation active à la mise en place du concours (création du championnat, rédaction et mise à jour du règlement, prise de contact avec les concours qualification, organisation)
- Création du visuel spécifique au Championnat
- Conception du flyer et de la carte des concours partenaires, communication via le site Internet de la confédération et du Facebook, création communiqué de presse, communication via le site Internet de la confédération et du Facebook
- Création des trophées du concours
- Conception des fiches de danse de la finale

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Forte implication du directeur et du graphiste

Sept membres de la commission organisatrice (issus de la fédération Mor Bihan)

Organisateurs des concours de danse qualificatifs du championnat de Gourin

● **FRÉQUENCE :**

21 concours qualificatifs tout au long de l'année et une finale annuelle

● **PUBLIC CIBLE :**

1 300 participants aux concours qualificatifs + 90 danseurs finalistes
Danseurs affiliés ou non aux confédérations

● **NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :**

L'ensemble de groupes adhérents et les lieux de diffusion

● **ÉVALUATION :**

Nombre de participants issus de tous les horizons (cercles des 2 confédérations, groupes loisirs, individuels…), Qualité des danseurs, Création de nouveaux concours

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

NUITS DE LA BRETAGNE, EN PARTENARIAT AVEC BVC



● **OBJECTIFS :**

- Unir des talents artistiques issus des 2 confédérations War 'l Leur et Kendalc'h pour participer à des grands rassemblements, aux côtés de musiciens reconnus et les couples de sonneurs champions de Bretagne
- Valoriser notre patrimoine dansé et vestimentaire sur les grandes scènes bretonnes

● **CONTENU :**

- Sélection de 12 couples de danseurs (6 issus du collectif de Dañs Akademi - War 'l Leur, 6 issus des cercles de la catégorie Excellence de Kendalc'h)
- Création de 5 chorégraphies sur 20 minutes, sur lesquelles se rajouteront la danse finale commune avec le public
- Création dansée imaginée par 5 chorégraphes à haute personnalité
- Mise en valeur d'un vestiaire en lien étroit avec la thématique développée, prêté par des groupes adhérents aux confédérations

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Implication des salariés (coordination et gestion des costumes)

Implication forte des bénévoles (danseurs et chorégraphes)

● **VOLUME HORAIRE :**

1 week-end de travail dans les locaux de Kendalc'h
1 journée de répétition à Languidic
5 spectacles : Nantes, Caen, Le Mans, Rouen, Morlaix

● **DURÉE DU PROJET :**

5 mois, de la mise en place du projet jusqu'à la dernière date de spectacle

● **ÉVALUATION :**

Satisfaction du public et de l'organisateur
Taux de taux de remplissage des salles
Médiatisation du projet

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

GOUEL WAR 'L LEUR



Le temps fort de l'année

● **OBJECTIFS :**

- Créer un évènement rassemblant l'ensemble des adhérents de la confédération
- Organiser un grand fest-noz de haute qualité
- Rendre visible l'action des cercles adhérents, notamment en profitant de l'impact médiatique de l'annonce des résultats du Championnat de Bretagne
- Promouvoir la sortie du DVD des Kement Tu de Quimper

● **CONTENU :**

- Réunions de commissions (conseil d'administration et direction visionnage)
- Assemblée Générale ordinaire de 16h30 à 18h30
- Repas
- Fest-noz animé par des sonneurs et chanteurs de qualité
- Annonce des résultats des évaluations annuelles des cercles adhérents

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

- Forte implication de l'équipe salariale en préparation administrative
- Présence très forte des bénévoles *in situ*

● **FRÉQUENCE :**

Annuelle, en mi-octobre

● **VOLUME HORAIRE :**

15 heures

● **PUBLIC CIBLE :**

L'ensemble de nos adhérents, grand public

● **NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :**

700 personnes

● **ÉVALUATION :**

Taux de fréquentation
Satisfaction du public présent
Rentabilité de l'évènement

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ÉLABORATION D'UN PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL (PSC)

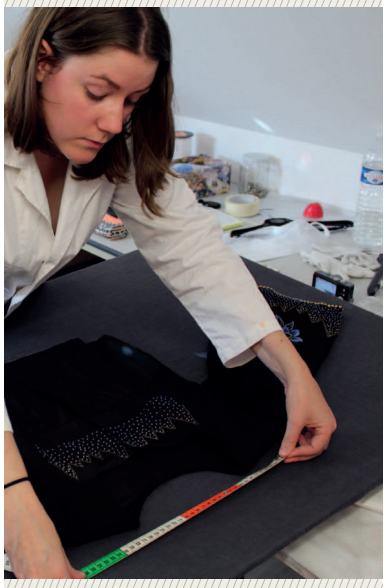



● OBJECTIFS :

- Définir les grandes orientations et les stratégies du centre de ressources sur le costume et la danse : politique d'acquisition, programme de recherche, politique des publics, plan de formation du personnel…
- Valoriser la collection textile de l'association

● CONTENU :

- Réaliser un état des lieux, un bilan de l'existant,
- Réaliser un diagnostic critique afin d'identifier les potentialités et les difficultés, de déterminer des priorités et aider à orienter les propositions du projet :

La situation est-elle satisfaisante ou non ? Quels sont les ressources, les points forts et les faiblesses en interne ? Quels sont les dysfonctionnements observés, les réussites et les échecs ? Où se situent les menaces (concurrence, évolution du contexte…) et les opportunités (synergies, collaborations…) en externe ? Quelles sont les potentialités ? Les moyens sont-ils suffisants pour réaliser les missions ?

Prendre en compte et mettre en cohérence toutes les missions du centre de ressources :

- Collections : conservation, restauration, acquisition, gestion, étude, recherche
- Publics : connaissance des publics (interne et externe à l'association), politique des publics, accueil, activités culturelles et pédagogiques, muséographie
- Analyser les interactions entre les collections, les publics, l'environnement et le bâtiment du centre de ressources.
- Définir un projet, un concept, une identité pour le centre de ressources

● IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :

Un salarié en contrat de mission de février à juillet 2016 (CDD de 6 mois, 900 heures)

Un stagiaire en Master 1 Patrimoine durant 4 mois (600 heures) + personne ressource de la confédération War 'l Leur + référents bénévoles

● FRÉQUENCE :

Rédaction d'un projet scientifique et culturel tous les 10 ans

● VOLUME HORAIRE :

1500 heures

● PUBLIC CIBLE :

L'ensemble de nos adhérents, grand public

● NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :

Adhérents (cercles celtiques, groupes loisirs), grand public (scolaire, touristique, universitaire, musées, entreprises)

● ÉVALUATION :

Validation par le conseil d'administration puis par l'assemblée générale / Intérêt porté par la DRAC au projet scientifique et culturelRentabilité de l'évènement

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

COLLABORATION À DIFFÉRENTES EXPOSITIONS

● **OBJECTIFS :**

- Apporter notre expertise textile suivants les demandes
- Mettre à disposition nos pièces de costumes et notre matériel d'exposition (mannequins, têtes, vitrines, panneaux en bois de la Dilhad collection…)

● **CONTENU :**

- Adaptable en fonctions des demandes (Bagadañs à Carhaix-Plouguer, exposition estivale de broderie à Port-Louis, exposition du cercle d'Elliant ou de Concarneau pour leur anniversaire)

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

- 1 salariée : disponible et compétente pour l'entretien des pièces, lavage, repassage, amidonnage, couture, recherche de pièces manquantes, dans la collection War 'l Leur ou auprès des groupes, mise en place de l'exposition

● **VOLUME HORAIRE :**

Adapté en fonction des demandes

● **ÉVALUATION :**

fréquentation + retours des partenaires et du public

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ÉDITION DE DVD RELATIFS AUX RENCONTRES KEMENT TU



Dans le cadre du Championnat de Bretagne de danse War 'l Leur

● **OBJECTIFS :**

- Mettre en avant la démarche artistique des cercles de la confédération
- Développer un moyen qualitatif d'archivage des réalisations chorégraphiques des cercles
- Développer le catalogue des produits et augmenter notre capacité d'autofinancement

● **CONTENU :**

- Spectacle de danse bretonne du Kement Tu de Quimper - Filmé par An Tour Tan

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Graphiste + Directeur + Groupes

Avec également le partenariat de France 3 Bretagne pour le mixage audio et An Tour Tan pour la post-production

● **FRÉQUENCE :**

Variable, une à trois fois dans l'année suivant les évènements Kement Tu et les partenariats développés

● **VOLUME HORAIRE :**

70 heures réparties sur 4 semaines pour le montage et la création de visuels

● **PUBLIC CIBLE :**

Groupes adhérents, danseurs et grand public

● **NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :**

Concerne les 56 groupes classés de la confédération, et notamment ceux qui ont présenté des spectacles lors des Kement Tu

● **ÉVALUATION :**

Nombre de ventes
Qualité des produits

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

CAHIER BRODERIE CONSACRÉ À LA PEINTURE À L'AIGUILLE ET SUR TISSU

Pour poursuivre la collection qui a débuté avec un premier cahier sur le neudé (2012) et un deuxième cahier sur le perlage (2015)

● **OBJECTIFS :**

- Mettre à la disposition du public des modèles ainsi que les explications correspondantes afin que chacun puisse appliquer des savoir-faire traditionnels à des ouvrages contemporains
- Développer les offres de produits de la confédération et ainsi augmenter notre capacité d'autofinancement

● **CONTENU :**

Après une première partie historique et une seconde partie pédagogique, une troisième partie présentera entre 20 et 30 modèles qui seront créés spécialement pour cet ouvrage : robe, gilet, porte-monnaie, serre-tête, cravate, bijoux, diverses pochettes...

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Trois salariés seront impliqués dans l'élaboration de cet ouvrage. Ils sont épaulés par des bénévoles : ce sont ces derniers qui broderont les motifs

● **FRÉQUENCE :**

Variable, une à trois fois dans l'année suivant les évènements Kement Tu et les partenariats développés

● **VOLUME HORAIRE :**

500 heures de travail pour les salariés (rédaction des textes du cahier, recherches historiques, collectage de pièces, prise de contact avec les bénévoles, réception des ouvrages, photos, mise en page...)
500 heures de travail des bénévoles

● **PUBLIC CIBLE :**

Ce cahier est destiné à un public très large aussi bien confirmé que néophyte.

● **ÉVALUATION :**

Nombre de ventes
Qualité de l'ouvrage

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

REVUE CULTURELLE

Les PCI sur les territoires.

● **OBJECTIFS :**

Le Kazel ha Kazel, notre revue interne, est un lien pérenne et fort entre la confédération et les adhérents. Cette revue existe depuis que War'l Leur existe. Elle s'est densifiée, colorisée, améliorée au fil du temps. Grâce au travail passionné de Florian Ferré, notre graphiste, nous étions arrivés à un maquettage très qualitatif. Le contenu culturel, grâce à la transmission de savoirs de nos adhérents, était aussi remarquable. Ces savoirs et savoir-faire, nous souhaitons aujourd'hui les partager avec le grand public sous la forme d'une revue annuelle qui sera commercialisée. La santé économique de notre association passe aujourd'hui aussi par ce type de projets éditoriaux.

● **CONTENU :**

- Information et sensibilisation autour du PCI de Bretagne : danses et costumes principalement et aussi musique, chant, langue, sport, gastronomie…
- Valorisation du PCI de Bretagne
- Transmission des savoirs et des savoir-faire
- Sensibilisation de tous les âges

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Implication salariale importante en terme de graphisme et de coordination : mise en page et création d'un nouveau format, coordination d'un comité de rédaction, étude de marché et création des réseaux de distribution…

Implication bénévole importante pour la définition de la ligne éditoriale, rédaction des articles, relecture…

● **FRÉQUENCE :**

Annuelle, juste avant la saison touristique

● **PUBLIC CIBLE :**

L'ensemble de nos adhérents et le grand public

● **ÉVALUATION :**

Nombre de ventes et qualité de la publication

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

KAZEL
HA
KAZEL

Édition de notre revue interne semestrielle : Kazel ha Kazel

● **OBJECTIFS :**

- Rendre compte des politiques culturelles et des actualités de la confédération
- Resserrer le lien informatif avec ses adhérents, ses partenaires et les collectivités territoriales

● **CONTENU :**

- Deux revues par an avec 12 pages chacune

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Tous les salariés + bénévoles ou personnes extérieures de la confédération pour des articles spécifiques

● **FRÉQUENCE :**

Semestrielle

● **VOLUME HORAIRE :**

2 x 3 semaines de montage / écriture / conception / impression et distribution

● **PUBLIC CIBLE :**

Cercles adhérents et partenaires

● **NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :**

Tirage à 2 x 1500 exemplaires

● **ÉVALUATION :**

Le passage d'une revue annuelle à une revue semestrielle permet une information plus fluide

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

SITE INTERNET

Édition de notre revue interne semestrielle : Kazel ha Kazel

● **OBJECTIFS :**

- Valoriser le projet associatif de l'association en utilisant les technologies de communication
- Donner une image professionnelle de l'association, de son travail, de ses membres et de ses projets
- Rendre accessible le contenu du projet associatif et l'actualité de l'association au plus grand nombre
- Avoir une vitrine de notre pratique culturelle sur internet

● **CONTENU :**

Il présentera les métiers de l'association :
- Formation : calendrier des formations
- Diffusion : guide des cercles, Dañs Akademi
- Publication : cahiers broderie, DVD, CD (boutique en ligne ?)
- Evènementiel : Kement Tu, Gouel War 'l leur
- Ingénierie culturelle: organisateur de spectacles, d'expositions, accompagnement mise en scène et chorégraphique
- L'actualité de l'association

Le centre de ressources numérisé :
- Fiches danses
- Vidéothèque des danses de Bretagne
- Bibliothèque numérisée des pièces de la collection textile
- Vidéothèque des techniques de broderie et de repassage de coiffes et de cols

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Un salarié chargé de communication (2 mois) + personne ressource de la confédération War 'l leur + référents bénévoles.

● **FRÉQUENCE :**

Mise à jours permanentes : actualité de l'association
Enrichissement régulier des ressources numérisées

● **VOLUME HORAIRE :**

300 heures (2 mois)

● **NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES :**

adhérents (cercles celtiques, groupes loisirs) et grand public

● **ÉVALUATION :**

Facilité d'accès à l'information
Nombre de visites du site internet

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL PAR UNE FILMOTHÈQUE NUMÉRISÉE

● **OBJECTIFS :**

- Collecte et valorisation des pratiques de la danse traditionnelle bretonne (sur scène, en fest-noz, en concours de danse)
- Diffusion de vidéos de danse de qualité en contexte de stages d'apprentissage technique et stylistique
- Collecte et diffusion au grand public de répertoire dansé, chanté et sonné
- Valorisation des savoir-faire liés au textile (broderie, couture, repassage…)
- Valorisation des vidéos des spectacles qui n'ont pas fait l'objet d'un DVD (Kement Tu Saint Malo par exemple)

● **CONTENU :**

Vidéos partagées au grand public sur You Tube

● **IMPLICATION SALARIALE ET BÉNÉVOLE :**

Bénévoles et directeur

● **FRÉQUENCE :**

Actions récurrentes

● **VOLUME HORAIRE :**

Heures de captations de mise en ligne sur le site You Tube

● **ÉVALUATION :**

Statistiques You Tube dont l'état au 30/06/2015 est présenté ci-dessous :
Données Chiffres au 30/06/2015
Nombre de vues (ou clics) 1.241.793 vues
Nombres de minutes de visionnage 1.678.910 minutes
Nombre de vidéos 3478 vidéos (dont 728 publiques)
Nombre d'abonnés 995 abonnés

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

CHARTE CULTURELLE WAR 'L LEUR

PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONFÉDÉRATION WAR 'L LEUR.

PRÉAMBULE

Extraits de la définition du patrimoine immatériel de l'UNESCO :

(...) Les expressions de notre patrimoine culturel immatériel ont été transmises de génération en génération, elles ont évolué en réaction à leur environnement et elles contribuent à nous procurer un sentiment d'identité et de continuité, établissant un lien entre notre passé et, à travers le présent, notre futur. Il contribue à la cohésion sociale, stimulant un sentiment d'identité et de responsabilité qui aide les individus à se sentir partie d'une ou plusieurs communautés et de la société au sens large. (...) Il se développe à partir de son enracinement dans les communautés et dépend de ceux dont la connaissance des traditions, des savoir-faire et des coutumes est transmise au reste de la communauté, de génération en génération, ou à d'autres communautés. (...) Le patrimoine culturel immatériel ne peut être patrimoine que lorsqu'il est reconnu comme tel par les communautés, groupes et individus qui le créent, l'entretiennent et le transmettent. (...)

Nous, la confédération War 'l leur, association loi 1901 fédérant depuis 1967 des cercles, des associations culturelles, des fédérations départementales, des individuels en Bretagne historique et au-delà,

Considérant que :

- Nous sommes porteurs d'un patrimoine culturel immatériel et donc d'une identité culturelle en constante et perpétuelle évolution, tissée de matériaux locaux et d'apports extérieurs, depuis toujours faite d'échanges, d'adaptations et de mutations ;
- Nous sommes forts de pratiques culturelles contemporaines enracinées et vivantes, telles les fêtes populaires, le fest-noz... ;
- Nous partageons cette culture avec nos partenaires et un large public ;
- Nous agissons dans une démarche collective, inter-générationnelle, favorisant le lien social entre ses différentes composantes géographiques, linguistiques...

Considérant que nous sommes héritiers d'une tradition populaire et porteurs d'expressions vivantes tels :

le répertoire traditionnel dansé, chanté et instrumental, les pratiques et savoir-faire vestimentaires, les pratiques sociales et évènements festifs, les arts du spectacle et chorégraphiques, les langues de Bretagne.

Issus des territoires composant la Bretagne historique et constituant un patrimoine matériel et immatériel fondamental et constitutif de notre identité culturelle ;

Nous avons vocation à :

Encourager, favoriser et développer la perpétuation de cette culture enracinée, ouverte et humaniste, impulser une création permanente dans chacun de nos arts, affirmer notre appartenance aux pratiques artistiques actuelles.

Pour une culture rayonnante en Bretagne et au-delà, en conformité avec nos statuts, nous définissons trois axes majeurs d'actions :

<u>La conservation</u>

- par le soutien des recherches menées par nos adhérents
- par la collecte des divers composants de notre identité
- par la conservation préventive et l'étude de nos matériaux

<u>La transmission</u>

- par des actions de formation en répertoire dansé, mais aussi chanté, sonné et vestimentaire
- par la mise à disposition et valorisation des collectes
- par l'édition et la diffusion de supports
- par la création de spectacles

<u>La diffusion</u>

- en soutenant la diffusion des créations dansées et vestimentaires de nos adhérents
- en organisant des événements de valorisation
- en créant et en encourageant de nouvelles circonstances de pratiques
- en insufflant une dynamique créatrice au sein des cercles.

Autour de valeurs partagées telles que la coopération, le bien-vivre ensemble, l'ouverture sur le monde, nous affirmons être créateur de lien social et contribuer activement à la construction de l'identité culturelle des générations à venir, dans un dialogue et un respect profond des autres cultures

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Confédération
WAR 'L LEUR

Confédération culturelle bretonne
Danse | Costumes | Formation | Broderie



CLASSEMENT CONFÉDÉRATION WAR 'L LEUR 2015

CHAMPIONS DE BRETAGNE 2015 : *Danserien Ar Vro Pourlet - Cercle du Croisty (56)*
LAURÉAT 2e catégorie : *Le Roselier - Cercle de Plérin* (22)
LAURÉAT 3e catégorie : *Aùel Douar - Cercle de Malestroit* (56)
LAURÉAT 4e catégorie : *Kerlen er Bleù - Cercle de Languidic* (56)

PREMIÈRE CATÉGORIE

Beuzec-Cap-Sizun	1 +
Clisson	1 +
Le Croisty	1 +
Lorient (*Bugale*)	1 +
Pont-l'Abbé	1 +
Quimperlé	1 +
Saint-Malo	1 +
Cesson-Sévigné	1
Concarneau	1
Larmor-Plage	1
Lorient *(Armor-Argoat)*	1
Vannes	1
Élliant	1 -
Landrévarzec	1 -
Quimper *(Danserien)*	1 -
Riec-sur-Bélon	1 -

SECONDE CATÉGORIE

Perros-Guirec	2 +
Plérin	2 +
Saint-Grégoire	2 +
Fouesnant	2
La Forêt-Fouesnant	2
Le Croisic	2
Melrand	2
Pays d'Iroise	2
Pont-Péan	2
Bannalec	2 -
Batz-sur-Mer	2 -
Bordeaux	2 -
Locoal-Mendon	2 -
Lorient (*Brizeux*)	2 -
Quimper *(Moulin Vert)*	2 -

TROISIÈME CATÉGORIE

Ancenis	3 +
Combrit	3 +
Goussainville	3 +
La Baule	3 +
Malestroit	3 +
Orléans	3 +
Plœmel	3 +
Querrien	3 +
Chartres-de-Bretagne & Vern-sur-Seiche	3
Guérande	3
Nantes	3
Caen	3 -

QUATRIÈME CATÉGORIE

Crozon	4 +
Languidic	4 +
Québriac	4 +
Saint-André-des-Eaux	4 +
Saint-Cast-Le-Guildo	4 +
Le Loroux Bottereau	4
Lille	4
Plœmeur	4
Plovan	4
Noyalo et communes environnantes	4

PRIX WAR 'L LEUR

PRIX « PRIMO VISIONNEUR » :
Louis Ramin du cercle de Clisson & Anne-Cécile Tastard du cercle de Malestroit.

PRIX « VISIONNEUR » :
(qualité des feuilles de visionnage)
Mathilde Kergozien du cercle de St Malo & Solenn Pierre du cercle d'Élliant.

PRIX COSTUME : Cercle de St-Grégoire pour les costumes femme début 20e.

PRIX CRÉATION :
Cercle *Armor Argoat* de Lorient pour le costume de bourgeoises.

COUP DE CŒUR : Cercle de St-Malo pour la suite Fisel.

PRIX MUSIQUE : Groupe GπG du cercle *Bugale an Oriant* de Lorient

GROUPES ADHÉRENTS

Baden - Blois - Clermont-Ferrand - Equeudreville - Gaillon - Moëlan-sur-Mer Pouldergat - Strasbourg

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

ADHÉRENTS 2015-2016

War 'l Leur
CÔTES-D'ARMOR

War 'l Leur
PENN AR BED

War 'l Leur
ILLE-ET-VILAINE

War 'l Leur
LOIRE-ATLANTIQUE

War 'l Leur
MOR BIHAN

War 'l Leur
DIVROET

CÔTES D'ARMOR

Cercles confédérés

- Ar Skewell, Perros-Guirec
- Le Roselier, Plérin-sur-Mer
- Les Embruns, Saint-Cast-le-Guildo

FINISTÈRE

Cercles confédérés

- Les Genêts D'or, Bannalec
- Cercle des Bruyères, Beuzec-Cap-Sizun
- Intron Varia Ar Sklerded, Combrit
- Ar Rouedoù Glas, Concarneau
- Korollerien Kraon, Crozon
- Ar Vro Melenig, Elliant
- Ar Bleunioù Kignez, La Forêt-Fouesnant
- Ar Pintiged Foën, Fouesnant
- Gwen Ha Du, Landrévarzec
- Moëlan-sur-Mer
- Beg An Douar, Pays D'iroise
- Breizh a Galon, Plovan
- Ar Vro Vigoudenn, Pont-L'abbé
- Glaziked, Pouldergat
- Livioù Kerien, Querrien
- Danserien Kemper, Quimper
- Korriganed Ar Meilhou Glas, Quimper
- Penhars, Quimper
- Giz' Kalon, Quimperlé
- Fleurs D'Ajonc de L'Aven, Riec-sur-Bélon

Cercles ou groupes loisirs adhérents à la fédération

- A.R.P.A.C., Quimper
- Coray
- Deus da zañsal, Quimper
- Douarnenez
- Gouesnou
- Plomeur
- Plomodiern
- Plovan dihun
- Keltiad, Quimper
- Saint-Jean Trolimon

ILLE-ET-VILAINE

Cercles confédérés

- Les Perrières, Cesson-Sévigné
- Cercle Celtique Espérance, Chartres-de-Bretagne
- Kelc'h Al Lann, Pont-Péan
- Cercle d'Ille et Rance, Québriac
- Cercle Celtique Outre-Ille, Saint-Grégoire
- Quic en Groigne, Saint-Malo
- Vern Kadoudal, Vern-Sur-Seiche

Cercles ou groupes loisirs adhérents à la fédération

- Brécé
- Les Beluettes, L'Hermitage
- Montreuil-sur-Ille
- Montreuil-le-Gast
- Rennes (Cheminots)

LOIRE-ATLANTIQUE

Cercles confédérés

- La Javelle du Pays d'Ancenis, Ancenis
- Cercle Celtique des Paludiers, Batz-sur-Mer
- Olivier De Clisson, Clisson
- A Greiz Kalon, Guérande
- Ar Vro Wenn War Raok, La Baule
- Korollerien Ar Mor, Le Croisic
- La Scottish Lorousaine, Le Loroux-Bottereau
- Tréteau et Terroir, Nantes

Cercles ou groupes loisirs adhérents à la fédération

- Ancenis (Aremberge)
- Carquefou
- Couëron
- Askol Du, Saint-André-des-Eaux

MORBIHAN

Cercles confédérés

- Kelc'h Baden, Baden
- Groix
- Kerlen Er Bleù, Languidic
- Boked Er Lann, Larmor Plage
- Danserien Ar Vro Pourlet, Le Croisty
- An Ozeganed, Locoal-Mendon
- Amor Argoat, Lorient
- Brizeux, Lorient
- Bugale an Oriant, Lorient
- Aùel Douar, Malestroit
- Bugale Melrand, Melrand
- Danserien Ar Vro Plenuer, Plœmel
- Korellerien Tud Er Mor, Plœmeur
- Danserien Ruiz ar Mor Bihan, Noyalo
- Kelc'h Keltieg Gwened, Vannes

DIVROET

Cercles confédérés

- Skolig Louarn, Blois
- Karantez Ha Dañs, Bordeaux
- Danserien Caen, Caen
- Menez Tan, Clermont Ferrand
- Zav Breiz, Equeurdreville
- Association Meskañ, Gaillon
- Kan Ar Mor, Goussainville
- Bugale Breizh, Lilles
- Kevrenn Orleañs, Orléans
- Ar Vro Goz, Strasbourg
- Ereran Hag Erminig, Nancy

Cercles ou groupes loisirs adhérents à la fédération

- Dañs an Ermin Bretagne à Lyon, Lyon
- Cercle Bretagne, Lyon
- Nîmes

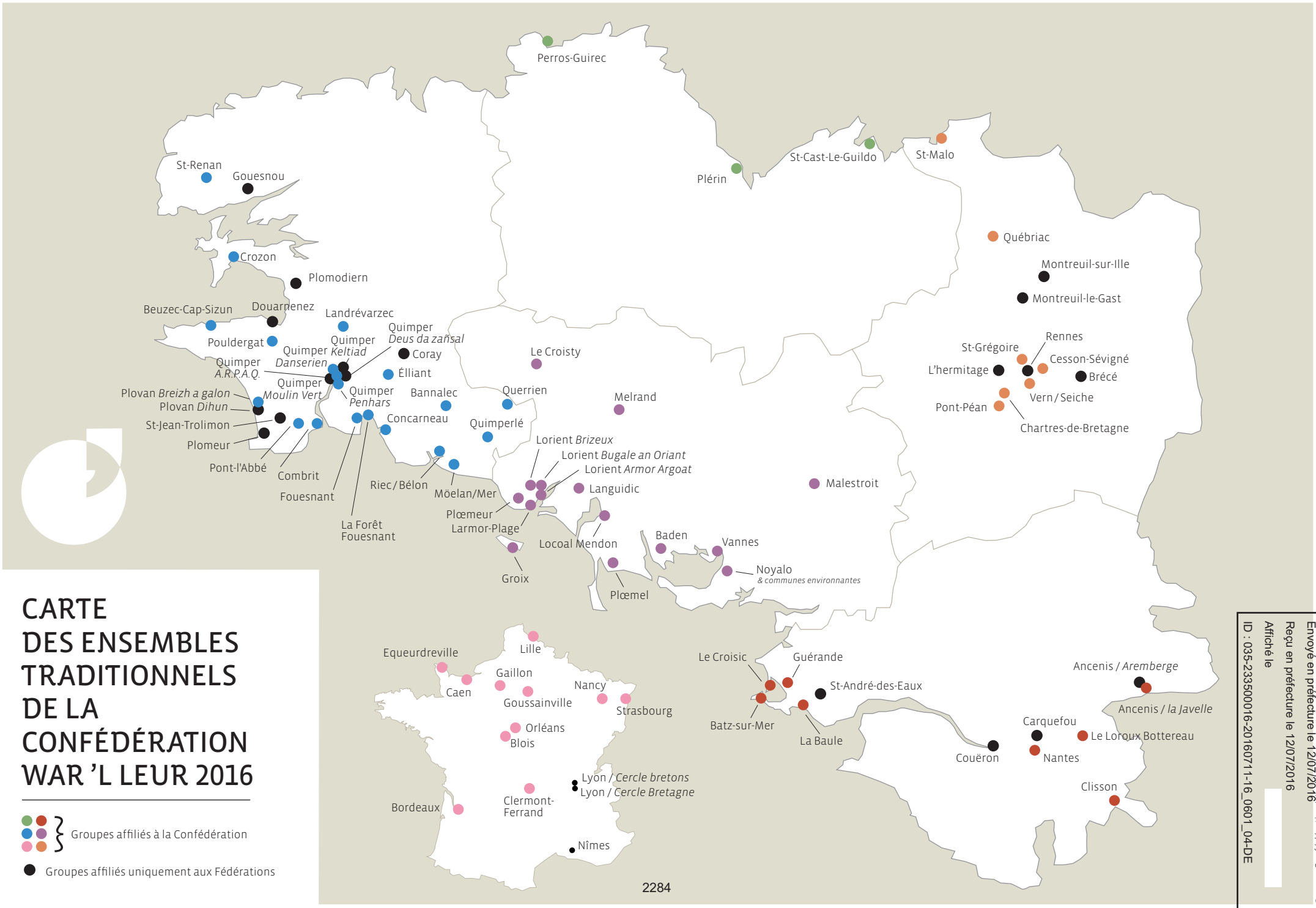

CARTE DES ENSEMBLES TRADITIONNELS DE LA CONFÉDÉRATION WAR 'L LEUR 2016

Groupes affiliés à la Confédération

Groupes affiliés uniquement aux Fédérations

2284

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

© 2015 - Confédération War'l Leur

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Confédération **WAR 'L LEUR**
Danse / Costumes / Formation / Broderie

3, rue des Gentilshommes
29340 - Riec-sur-Bélon
Tél. : 02 98 06 57 57
secretariat.warleur@gmail.com
www.warleur.org

Association loi 1901, soutenue par le Conseil Régional de Bretagne.

DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT TRIENNAL

2016 / 2017 / 2018

Confédération
WAR 'L LEUR

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0601_04-DE

Confédération
WAR 'L LEUR
Confédération culturelle bretonne
Danse I Costumes I Formation I Broderie

BUDGET PRÉVISIONNEL

	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Prévisionnel 2015 / 2016		**Prévisionnel 2016 / 2017**		**Prévisionnel 2017 /2018**		**Prévisionnel 2018 /2019**	
Formation	39 050	26 380	26 550	17 100	39 900	26 850	39 900	27 050
Diffusion	10 168	17 270	12 900	10 300	900	6 500	1 000	7 500
Publication	16 868	17 315	18 600	25 800	12 100	22 800	6 700	18 950
Manifestations	25 050	25 101	69 180	47 750	28 100	29 500	28 100	30 500
Co-organisation avec les fédérations	3 000		3 000		3 000		3 000	
Autres	3 500	3 570	6 800	3 600	10 300	3 600	13 800	3 600
Total des métiers confédéraux	**97 636**	**89 636**	**137 030**	**104 550**	**94 300**	**89 250**	**92 500**	**87 600**
Subvention d'exploitation		205 000		210 000		215 000		220 000
Subvention numérisation collection		1 500		3 000				
Apport en fonds associatif				8 680				
Reprise sur amortissement		13 400		14 000		14 000		14 000
Cotisations		18 000		18 000		18 000		19 000
Autres achats et charges externes	60 000		54 000		55 000		56 000	
Impôts et taxes	2 100		2 150		2 200		2 250	
Contrat mission projet numérisation	10 950		3 000		18 000		18 000	
Salaires et charges	153 300		158 000		162 700		167 800	
Dotations aux amortis-sements	2 600		3 100		3 100		3 100	
Autres charges	950		950		950		950	
Total produits d'exploitation		**327 536**		**358 230**		**336 250**		**340 600**
Total charges d'exploitation	**327 536**		**358 230**		**336 250**		**340 600**	
Résultat d'exploitation	**0**		**0**		**0**		**0**	

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Abondements d'opérations **Annexe n° 10**

Programme P_0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Chapitre 933 DC/SADT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Vote initial		Montant Affecté (en euros)	Montant proposé (en Euros)	Total (en euros)
			N°	Date			
ASSOCIATION TRANS MUSICALES 35039 RENNES	15001043	Projet artistique et culturel des Transmusicales de Rennes au titre de l'année 2016 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2016-2017-2018	15_0711_05	02/07/2015	200 000,00	210 000,00	410 000,00
MJC ANTIPODE CLEUNAY 35066 RENNES	15001074	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2016-2017-2018	15_0711_05	02/07/2015	60 000,00	60 000,00	120 000,00
ART NORAC 35000 RENNES	15007903	Édition 2016 de la biennale d'art contemporain (2ème attribution)	15_0711_07	19/11/2015	60 000,00	60 000,00	120 000,00
DASTUM 35000 RENNES	15008437	Projet associatif au titre de l'année 2016 (3ème attribution)	15_0711_07	19/11/2015	220 000,00	177 000,00	397 000,00
CONFEDERATION WAR L LEUR 29340 RIEC-SUR-BELON	15009093	Projet associatif au titre de l'année 2016 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2017-2018 (2ème attribution)	16_0711_01	22/01/2016	100 000,00	105 000,00	205 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE BRETAGNE 35108 RENNES	15009180	Projet artistique et culturel au titre de l'année 2016 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2017-2018-2019 (2ème attribution)	16_0711_01	22/01/2016	400 00,00	1 244 000,00	1 644 000,00
CONFEDERATION KENDALC H 56400 AURAY	15009547	Projet associatif au titre de l'année 2016 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2017-2018 (2ème attribution)	16_0711_01	22/01/2016	105 000,00	110 000,00	215 000,00
BODADEG AR SONERION 56270 PLOEMEUR	15009102	Projet associatif au titre de l'année 2016 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2017-2018 (2ème attribution)	16_0711_01	22/01/2016	202 500,00	207 500,00	410 000,00

Total abondements sur AE ouverte 2 173 500,00

** C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035233500016-20160711-16_0601_04-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0602_04-DE

REGION BRETAGNE

16_0602_04

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le lundi 11 juillet 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;
Vu la délibération n° 16_ DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;
Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2016 ;
Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;
Vu l'ensemble des délibérations approuvant les conventions-types et les avenants-types ;
Vu la Communication Cinéma (2013/C332/01) du 14 novembre 2013 de la Commission européenne ;
Vu le Règlement Général d'Exemption par catégorie (UE) n°651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégorie d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;
Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional
Et après avoir délibéré :

DECIDE

(Le groupe Front National vote contre)

- **En section d'investissement :**

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 384 000 euros au financement des opérations présentées dans l'annexe n°1.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0602_04-DE

- **En section de fonctionnement :**

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 255 450 euros au financement des opérations présentées dans l'annexe n°2.

Le Président du Conseil régional

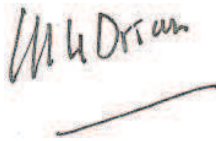

Jean-Yves Le Drian

Annexe n°1

Délibération n°16_0602_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles

Programme P_0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique
Chapitre 903 DC/SIMAG

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
LES FILMS DU CYGNE 74000 ANNECY	15008815	Réalisation d'un film de fiction courte d'Alice Vial intitulé 'Les bigorneaux'	C				33 000,00
NIEUVIARTS Grégory 35890 BOURG-DES-COMPTES	15008935	Ecriture d'un film documentaire de 80 minutes de Greg Nieuviarts intitulé 'L'institution'					5 000,00
L'HEURE BLEUE 35200 RENNES	16000671	Réalisation d'un film documentaire de 52 minutes d'Emilien Bernard intitulé 'Demain, citoyens'	C				27 000,00
MILLE ET UNE FILMS 35000 RENNES	16000738	Réalisation d'un film documentaire de 52 minutes de Thomas Riera intitulé 'La faute à Demy'	C				24 000,00
LES PRODUCTIONS VIVEMENT LUNDI 35000 RENNES	16002751	Réalisation d'un film documentaire de 52 minutes de Philippe Baron intitulé 'Quand la France rêvait du ciel'	C				25 000,00
LES JEUNES TURCS 75011 PARIS	16002899	Réalisation d'un film de fiction courte d'Antoine Camard intitulé 'Lassé'	C				30 000,00
JPL FILMS SARL 35000 RENNES	16002916	Réalisation d'un film court d'animation de Thomas Secaz intitulé 'Jacotolocotoc'	C				27 000,00
BLEU IROISE ARSENAL 35000 RENNES	16002946	Réalisation d'un film documentaire de 52 minutes de Pascal Signolet intitulé 'Marseillaise, je t'aime moi non plus' -	C				21 000,00
CALVET Maud 29930 PONT-AVEN	16002947	Ecriture d'un film documentaire de 52 minutes de Maud Calvet intitulé 'Mon costume Glazik'					3 000,00
LINCOLN DANIELLOU Soazig 29880 PLOUGUERNEAU	16002948	Ecriture d'une fiction télévisuelle de 90 minutes intitulée 'Noz, un feu dans la nuit'					8 000,00
VIA DECOUVERTES PRODUCTION 44000 NANTES	16002978	Réalisation d'un documentaire de 52 minutes de Frédéric Chignac intitulé 'Brest, des bateaux et des hommes'	C				21 000,00
ALIGAL PRODUCTION SARL 35000 RENNES	16003038	Développement d'un film documentaire de 52 minutes d'Olivier Barbier intitulé 'La soif de Lo'	C				8 000,00

** C : Convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0602_04-DE

Annexe n°1

Délibération n°16_0602_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles

Programme P_0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique
Chapitre 903 DC/SIMAG

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
MILLE ET UNE FILMS 35000 RENNES	16003079	Réalisation d'un film documentaire de 52 minutes de Thierry Compain intitulé 'L'exposition'	C				25 000,00
CARREMENT A L OUEST OUEST EDITING 29270 CARHAIX	16003099	Réalisation d'un film documentaire de 52 minutes de Vincent Robinot intitulé 'Retournerons-nous danser ?'	C				22 000,00
JPL FILMS SARL 35000 RENNES	16003102	Réalisation d'une série audiovisuelle de films documentaires (10 x 26 minutes) d'Olivier Chasle intitulée 'Curieuse de nature - Dans les îles'	C				40 000,00
TILLON Darielle 35000 RENNES	16003107	Ecriture d'un film documentaire de 50 minutes de Darielle Tillon intitulé 'Notre monde'					3 000,00
ABER IMAGES 29200 BREST	16003161	Réalisation d'un film documentaire de 52 minutes d'Hubert Budor intitulé 'Le soldat de boue'	C				24 000,00
L'HEURE BLEUE 35200 RENNES	16003220	Développement d'un film documentaire de 52 minutes de Jonathan Millet intitulé 'Les corps d'Osiris'	C				9 000,00
ALTAMAR FILMS 75010 PARIS	16002483	Réalisation d'un film de fiction courte d'Aude Léger et Maël Piriou intitulé 'Les Oies Bernaches'	C				29 000,00

Total affecté sur AP ouverte **384 000,00**

** C : Convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0602_04-DE

Annexe n°2

Délibération n°16_0602_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles

Programme P_0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique
Chapitre 933 DC/SIMAG

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
RENNES METROPOLE 35207 RENNES	16000010	Activités de la Maison du Livre et du Tourisme de Bécherel liées aux projets littéraires pour l'année 2016					15 000,00
RENNES METROPOLE 35207 RENNES	16002560	Mise en œuvre du catalogue collectif des fonds patrimoniaux et locaux des bibliothèques de Bretagne et de la base Hermine au titre de l'année 2016.					15 000,00
TON ALL PRODUKSION 56630 LANGONNET	16003356	Production d'un album de musique enregistrée de Nautilis intitulé 'Regards de Breizh'					4 000,00
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATION DU MORBIHAN 56103 LORIENT	16003494	Activités liées à l'organisation du quatorzième Salon du Livre jeunesse du Pays de Lorient en novembre 2016					21 000,00
ASSOCIATION ATD QUART MONDE 35000 RENNES	16003588	Actions du développement du livre et de la lecture : les 'Bibliothèques de Rues' et le 'Festival des Savoirs et des Arts' à Rennes (Le Blosne, Maurepas...) en 2016					1 000,00
LABEL CARAVAN 35000 RENNES	16003589	Production d'un album de musique enregistrée d'Ollivier Leroy (avec le choeur d'enfants de la maîtrise de Bretagne) intitulé 'The Secret Church Orchestra'					7 500,00
QUAI DES BULLES 35406 SAINT-MALO	16003590	Activités liées à l'organisation du trente-sixième festival 'Quai des bulles' en octobre 2016 à Saint-Malo	C				25 000,00
PAKER PROD 29900 CONCARNEAU	16003721	Production d'un album de musique enregistrée du groupe Startijenn intitulé 'Live'					6 200,00
ASSOCIATION LITT ET NATURE 22120 QUESSOY	16003818	Activités liées à l'organisation du septième 'Salon du livre de Quessoy' en octobre 2016					2 500,00
SALONS LEVRIOU PLUGUEN 29710 PLONEIS	16003845	Activités liées à l'organisation du vingt-troisième 'Salon multilingue du livre de la jeunesse' en novembre 2016 à Pluguffan.					2 500,00
HOPALA 29000 QUIMPER	16003965	Activités liées à la rédaction et à la publication de la revue 'HOPALA !' pour l'année 2016		15 054,00	TTC	41,18	6 200,00

** C : Convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0602_04-DE

Annexe n°2

Délibération n°16_0602_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles

Programme P_0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique
Chapitre 933 DC/SIMAG

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
LES EDITIONS DE JUILLET 35135 CHANTEPIE	16004104	Edition d'un projet éditorial exceptionnel de Guy Le Querrec intitulé 'La Bretagne de Guy Le Querrec, sonneur d'images'		32 104,57	HT	31,14	10 000,00
EDITIONS INCERTAIN SENS 35580 SAINT SENOUX	16004302	Participation des éditeurs à trois événements hors Bretagne en 2016 : 'Salon MAD 2' à Paris en septembre-octobre, Salon 'Artists Print' à Bruxelles en septembre et 'Salon de la micro-édition' au FRAC de Marseille en octobre.		4 000,00	HT	50,00	2 000,00
BREIZH CREATIVE 56000 VANNES	16004315	Mise en oeuvre 2016 - 2017 du projet Breizh Creative en lien avec le COM 2015-2017 passé avec les télévisions de Bretagne - 1ère attribution.	C				75 000,00
RHIZOMES 29100 DOUARNENEZ	16003696	Résidence auteur Wirya Rehmany en août/septembre 2016 à Douarnenez					7 300,00
ARTISANS FILMEURS ASSOCIES 56000 VANNES	16004426	Actions de programmation et d'animation pour l'année 2016					6 500,00
TRIOMPHE SAINT CYR 56381 GUER	16004456	Activités liées à l'organisation du septième 'Festival International du Livre Militaire' en juillet 2016 à Saint-Cyr Coëtquidan					1 500,00
RADIO LASER	16004484	Skol Radio	C	47 250,00	TTC	100,00	47 250,00

Total affecté sur AP ouverte **255 450,00**

** C : Convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0602_04-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

REGION BRETAGNE

16_0603_04

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 0603- Développer le sport en région

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le jeudi 11 juillet 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 16_DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu la délibération n° 15_0751_01 du Conseil régional en date du 29 janvier 2015 approuvant la convention type de subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 € au titre de l'aide aux manifestations sportives ;

Vu la délibération n° 15_0751_06 du Conseil régional en date du 2 juillet 2015 approuvant la convention type de soutien au fonctionnement des ligues et comités régionaux au titre de la contractualisation ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

1. **En section d'investissement :**

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 300 000 € au financement de l'opération présentée dans le tableau n°1 ;

- de PROCEDER à l'ajustement de l'opération figurant dans le tableau n°2, **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 40 000 euros au financement de l'opération présentée dans le tableau n° 2 et **de MODIFIER** le taux d'intervention régional ;

2. **En section de fonctionnement :**

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 827 422,15 € au financement des opérations présentées dans le tableau n°2 ;

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Délibération 16_0603_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 001/3**

Programme P_0603 Développer le sport en région
Chapitre 903 DELS/SPORT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
STADE BRESTOIS 29 29220 BREST CEDEX 2	16003894	Aide à l'aménagement du centre de formation du Stade Brestois 29 (équipement et aménagement pour les 3 salles de cours, la salle TV, la salle de jeux, la salle de restauration, les 10 chambres doubles et les 3 chambres simples, la buanderie et les bureaux des éducateurs) et à l'équipement sportif (2 terrains de football, 1 salle de musculation, 1 bureau médical, 5 vestiaires et matériels pédagogiques) - Prise en compte des dépenses à partir du 3 février 2016 - attribution unique (toutes études, dépenses et honoraires)		785 760,00	HT	38.18	300 000,00

Total affecté sur AP ouverte **300 000,00**

** C : Convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

Délibération 16_0603_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Ajustements d'opérations sur AP ouverte(s) – Modification du taux **Tableau n°°002/3**

Programme P_0603 Développer le sport en région
Chapitre 903 DELS/SPORT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Vote Initial	Dépense subventionnable TTC	Ancien Taux	Nouveau Taux	Montant affecté (en Euros)	Montant proposé (en Euros)	Total (en Euros)
L'HERMITAGE 35590 L'HERMITAGE	15006825	Aide à la création d'un pôle intercommunal de Tennis à l'Hermitage (35) (entre les communes de Chavagne, Cintré, La Chapelle-Thouarault, Le Rheu, L'Hermitage, Mordelles et Vezin-le-Coquet) comprenant un bâtiment pouvant accueillir 4 courts intérieurs et 4 courts extérieurs en terre battue tout temps (tous travaux, études et honoraires) - Prise en compte des dépenses à partir du 8 juillet 2015 - 2ème et dernière attribution	15_0751_07 01/10/2015	1 229 565,00	8,95	12,2	110 000,00	40 000,00	150 000,00

Total ajustement sur AP ouverte **40 000,00**

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

Délibération 16_0603_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 003/3**

Programme P_0603 Développer le sport en région
Chapitre 933 DELS/SPORT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
AMICALE SPORTIVE VITREENNE 35500 VITRE	16003569	Aide à la promotion du Football en Bretagne à l'occasion d'une rencontre lors de la saison sportive 2015-2016		3 000,00
STADE PLABENNECOIS FOOTBALL 29860 PLABENNEC	16003570	Aide à la promotion du Football en Bretagne à l'occasion d'une rencontre lors de la saison sportive 2015-2016		3 000,00
ASSOCIATION LA TOUR D AUVERGNE 35004 RENNES	16003571	Aide à la promotion du Football en Bretagne à l'occasion d'une rencontre lors de la saison sportive 2015-2016		3 000,00
USC UNION SPORTIVE CONCARNOISE 29184 CONCARNEAU	16003572	Aide à la promotion du Football en Bretagne à l'occasion d'une rencontre lors de la saison sportive 2015-2016		3 000,00
ASS STADE BRIOCHIN 22000 SAINT-BRIEUC	16003573	Aide à la promotion du Football en Bretagne à l'occasion d'une rencontre lors de la saison sportive 2015-2016		3 000,00
DINAN LEHON FOOTBALL CLUB 22100 LEHON	16003574	Aide à la promotion du Football en Bretagne à l'occasion d'une rencontre lors de la saison sportive 2015-2016		3 000,00
LANNION FOOTBALL CLUB 22300 LANNION	16003575	Aide à la promotion du Football en Bretagne à l'occasion d'une rencontre lors de la saison sportive 2015-2016		3 000,00
UNION SPORTIVE SAINT MALO 35400 SAINT MALO	16003576	Aide à la promotion du Football en Bretagne à l'occasion d'une rencontre lors de la saison sportive 2015-2016		3 000,00
AGL DRAPEAU FOUGERES FOOTBALL 35300 FOUGERES	16003577	Aide à la promotion du Football en Bretagne à l'occasion d'une rencontre lors de la saison sportive 2015-2016		3 000,00
GARDE SAINT IVY SECTION FOOTBALL 56300 PONTIVY	16003578	Aide à la promotion du Football en Bretagne à l'occasion d'une rencontre lors de la saison sportive 2015-2016		3 000,00
AR DUEN EVENEMENTS 22230 SAINT-LAUNEUC	16003579	Aide à l'organisation du Championnat de France de Cross Triathlon les 15 et 16 juillet 2016 à Saint-Launeuc		2 000,00
COMITE MANCHE OCEAN 56400 AURAY	16003582	Aide à l'organisation de la 50ème édition de la Manche Océan en 2016 entre Corlay et Pluneret (classement FFC : Elite Open fédéral)		1 000,00
PACE EN COURANT 35740 PACE	16003583	Aide à l'organisation de la 19ème édition de la course pédestre '10 km Rive Ouest de Pacé' en 2016 à Pacé (Classment FFA : Label national des Courses Hors Stade)		1 000,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

Délibération 16_0603_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 003/3**

Programme P_0603 Développer le sport en région
Chapitre 933 DELS/SPORT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
MOTO CLUB D IFFENDIC 35750 IFFENDIC	16003584	Aide à l'organisation de la finale du Championnat de France Elite de Motocross MX1 & MX2 et du Championnat de France féminin le 17 juillet 2016 à Iffendic		2 500,00
ARMOR EVENEMENTS VTT 22400 COETMIEUX	16003585	Aide à l'organisation d'une étape du Championnat de France de VTT en juillet 2017 à Ploeuc sur Lié (classement FFC : UCI international) - 1ère attribution		12 000,00
MOTO CLUB DE LA BOSSE DE BRETAGNE 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE	16003592	Aide à l'organisation de la 7ème édition du Championnat de France de Supercross en Nocturne le 23 juillet 2016 à la Bosse de Bretagne		2 000,00
GRAND PRIX DE L ECOLE NAVALE ASSO 29160 LANVEOC	16003594	Aide à l'organisation du Championnat de France de Voile de Monotypes habitables GPEN en 2016 à Crozon et Brest dans le cadre de la 15ème édition du Grand Prix de l'Ecole Navale (classement FFV : grade 3)		6 000,00
TOUR BRETAGNE FEMININ 29720 PLONEOUR LANVERN	16003596	Aide à l'organisation de la 27ème édition de l'épreuve internationale Cycliste 'Tour de Bretagne Féminin' du 13 au 17 juillet 2016 sur les quatre départements bretons (classement UCI : Women Elite 2.2)	C	22 000,00
COMITE DES FETES DE CAMORS 56330 CAMORS	16003597	Aide à l'organisation de la 56ème édition de la Course Cycliste 'La Ronde des Korrigans' le 27 juillet 2016 à Camors (Classement FFC : Critérium Professionnel 1.41.1)		6 000,00
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE KERLABO ARMOR ASAKA 22800 COHINIAC	16003598	Aide à l'organisation, pour la 19ème édition, d'une manche du Championnat de France de Rallycross les 30 et 31 juillet 2016 à Cohiniac (Circuit de Kerlabo)		7 000,00
STIREN DE LANGUIDIC ASSO 56440 LANGUIDIC	16003599	Aide à l'organisation du Championnat national de la FSCF par Equipes et Duos de Twirling Bâton en 2016 à Vannes		2 500,00
GOELO SAINT BRIEUC COTES D ARMOR 22680 ETABLES SUR MER	16003600	Aide à l'organisation d'une étape du Championat de France de Beach Volley - Séries 1 du 28 au 31 juillet 2016 à Saint-Quay-Portrieux		5 000,00
MOTO CLUB D ALLAIRE 56350 RIEUX	16003601	Aide à l'organisation du Championnat d'Europe IMBA 250 cm3 à l'occasion de la 24ème édition du Moto Cross Nocturne international d'Allaire le 16 juillet 2015 à Allaire		1 000,00
MONTGERMONT VOLLEY BALL CLUB 35760 MONTGERMONT	16003602	Aide à l'organisation de la finale de la Coupe de France de Volley Ball féminin des moins de 17 ans en 2016 à Montgermont		500,00
AR REDADEG A DI DA DI 35310 BREAL SOUS MONTFORT	16003603	Aide à l'organisation de la course de relais pédestre 'Ar Redadeg' en 2016 sur le territoire breton		3 000,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

Délibération 16_0603_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n°003/3**

Programme P_0603 Développer le sport en région
Chapitre 933 DELS/SPORT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
COMITE DEPARTEMENTAL DE COURSE D ORIENTATION DU FINISTERE 29900 CONCARNEAU	16003604	Aide à l'organisation de la semaine fédérale dans le cadre des Championnats de France de Course d'Orientation du 8 au 14 août 2016 dans le Finistère		7 000,00
YACHT CLUB DE ROSCOFF 29680 ROSCOFF	16003605	Aide à l'organisation du National Corsaire du 1er au 6 août 2016 à Roscoff (classement FFV : national Grade 3)		250,00
SPORT CONCEPT 75116 PARIS-16E-ARRONDISSEMENT	16003606	Aide à l'organisation du Concours Hippique international de Sauts d'Obstacles (classement CSI*****) du 28 au 31 juillet 2016 à Dinard	C	25 000,00
COMITE DES FETES DE LE PONTHOU 29650 LE PONTHOU	16003608	Aide à l'organisation de la 42ème édition de la Course Cycliste 'Le Grand Prix du Viaduc' le 7 août 2016 à Le Ponthou (classement FFC : Elite Nationale)		1 000,00
TENNIS CLUB DE PORSPODER 29840 PORSPODER	16003609	Aide à l'organisation du Tournoi Open Mixte de Tennis du 18 au 31 juillet 2016 à Porspoder (Circuit National des Grands Tournois)		2 000,00
GOLFCELTROPHY 56530 QUEVEN	16003611	Aide à l'organisation de la 22ème édition du Trophée des Nations Celtes de Golf 'Golfceltrophy' les 6 et 7 août 2016 à Val Queven et Ploemeur-Ocean		2 000,00
CENTRE MEDECINE SPORT BRETAGNE SUD 56322 LORIENT CEDEX	16003613	Aide au fonctionnement et aux activités du Centre de Médecine du Sport de Bretagne Sud à Lorient pour l'année 2016		17 500,00
ASSOCIATION SPORTIVE SPEEDBADMINTON GOUESNOU 29200 BREST	16003618	Aide à l'organisation du Championnat d'Europe de Crossminton en 2016 à Gouesnou		4 000,00
SAINT BRIEUC AGGLO TOUR ASSO 22000 SAINT BRIEUC	16003627	Aide à l'organisation de la 13ème édition de la Course Cycliste par étapes 'Saint Brieuc Agglo Tour' du 19 au 21 août 2016 sur le territoire de l'Agglomération Briochine (classement FFC : Elite Nationale par étapes)		3 000,00
LIGUE DE BRETAGNE D ATHLETISME 22440 PLOUFRAGAN	16003628	Aide à l'organisation de la 5ème édition du 'Challenge Bretagne' des Courses Hors Stade 10 km en 2016 (Saint-Malo, Corrida de Langueux, Arradon-Vannes, Taulé-Morlaix)	C	20 000,00
COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE 56000 VANNES	16003637	Aide à l'organisation du Championnat de France de Voile Minimes Solitaires et Equipage Glisse Flotte Collective en 2016 à Saint-Pierre Quiberon (classement FFV : national Grade 3)		3 000,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

Délibération 16_0603_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 003/3**

Programme P_0603 Développer le sport en région
Chapitre 933 DELS/SPORT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
TENNIS CLUB DE L AMIRAUTE 22370 PLENEUF VAL ANDRE	16003655	Aide à l'organisation de la 57ème édition du Tournoi international de Tennis masculin et féminin du 29 juillet au 7 août 2016 à Pléneuf Val André (Circuit National des Grands Tournois)		1 000,00
ASSO JEANNE D ARC 35400 SAINT MALO	16003656	Aide à l'organisation du Tournoi de Tennis de Saint-Malo, hommes et femmes, toutes catégories en 2016 à Saint-Malo (Circuit national des Grands Tournois)		800,00
ORGANISATION RONDE DES VALLEES 22600 HEMONSTOIR	16003684	Aide à l'organisation de la 29ème édition de la Course Cycliste 'La Ronde des Vallées' les 13 et 14 août 2016 à Hémonstoir (classement UCI : Internationale Junior 2.1)		2 000,00
LIGUE DE BRETAGNE DE TWIRLING BATON 35150 CORPS NUDS	16003729	Aide à l'organisation de la finale du Championnat de France de Twirling Bâton N1 Elite en 2016 à Saint-Brieuc		1 000,00
COMITE DES FETES DU PERTRE 35370 LE PERTRE	16003731	Aide à l'organisation de la 68ème édition de la Course Cycliste 'Circuit des 2 Provinces' le 22 août 2016 à Le Pertre (classement FFC : Elite Nationale)		1 000,00
ASS LES CROCODILES DE L ELORN 29200 BREST	16003735	Aide à l'organisation du Championnat d'Europe de Raceboard du 22 au 27 août 2016 à Brest (classement FFV : grade 2)		2 000,00
PETANQUE COMBRITOISE 29120 COMBRIT	16003736	Aide à l'organisation du 12ème national de Pétanque du 19 au 21 août 2016 à Combrit		1 000,00
COMITE DE BRETAGNE DE LA RANDONNEE PEDESTRE 35510 CESSON SEVIGNE	16003737	Aide à l'organisation du Championnat de France de Longe-Côte le 1er octobre 2016 à Erquy		1 000,00
COMITE REGIONAL D AERO MODELISME DE BG 35235 THORIGNE FOUILLARD	16003815	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité régional d'Aéro-Modélisme pour l'année 2016		1 000,00
CTE REG AERONAUTIQUE DE BRETAGNE 56400 PLUNERET	16003816	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité régional d'Aéronautique pour l'année 2016		1 000,00
COMITE REGIONAL ASPTT BRETAGNE 35702 RENNES CEDEX 7	16003821	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité régional ASPTT Bretagne pour l'année 2016		800,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

Délibération 16_0603_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n°003/3**

Programme P_0603 Développer le sport en région
Chapitre 933 DELS/SPORT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
LIGUE DE BRETAGNE D ATHLETISME 22440 PLOUFRAGAN	16003822	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne d'Athlétisme pour l'année 2016	C	20 500,00
LIGUE DE BRETAGNE DE BADMINTON 35200 RENNES	16003823	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Badminton pour l'année 2016	C	16 500,00
LIGUE DE BRETAGNE DE BILLARD 22000 SAINT BRIEUC	16003825	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Billard pour l'année 2016		4 000,00
COMITE DE BRETAGNE BOXE 56670 RIANTEC	16003828	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité de Bretagne de Boxe Anglaise pour l'année 2016		5 500,00
LIGUE DE BRETAGNE DE BOXE FRANCAISE SAVATE DA 35200 RENNES	16003830	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Boxe Française pour l'année 2016		1 500,00
COMITE REGIONAL DE BRETAGNE DE CANOE KAYAK 35000 RENNES	16003831	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité régional de Bretagne de Canoë Kayak pour l'année 2016	C	17 000,00
LIGUE DE BRETAGNE DE COURSE D ORIENTATION 35000 RENNES	16003833	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Course d'Orientation pour l'année 2016		1 000,00
COMITE DE BRETAGNE DE CYCLISME 22604 LOUDEAC CEDEX	16003836	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité de Bretagne de Cyclisme pour l'année 2016	C	17 500,00
LIGUE REGION BRETAGNE FEDERAT CYCLOTOURI 22400 SAINT-ALBAN	16003837	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Cyclotourisme pour l'année 2016		5 000,00
COMITE REGIONAL DE DANSE DE BRETAGNE 29200 BREST	16003838	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité régional de Danse de Bretagne pour l'année 2016		3 700,00
COMITE REGIONAL D EQUITATION DE BRETAGNE 56103 LORIENT	16003840	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité régional d'Equitation de Bretagne pour l'année 2016	C	14 000,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

Délibération 16_0603_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n°003/3**

Programme P_0603 Développer le sport en région
Chapitre 933 DELS/SPORT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
COMITE INTERREGIONAL ESSM BRETAGNE PAYS DE LOIRE 56100 LORIENT	16003841	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité Interrégional Bretagne-Pays de la Loire des Etudes et Sports Sous-Marins pour l'année 2016		7 000,00
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL 35768 SAINT-GREGOIRE	16003842	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Football pour l'année 2016	C	48 500,00
FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE LIGUE REGIONALE DE BRETAGNE 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE	16003843	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de la FSCF pour l'année 2016		3 000,00
LIGUE DE GOLF DE BRETAGNE 35000 RENNES	16003844	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Golf pour l'année 2016	C	12 000,00
FEDERATION DE GOUREN 35000 RENNES	16003846	Aide au titre de la contractualisation avec la Fédération de Gouren pour l'année 2016	C	65 000,00
COMITE DE BRETAGNE DE GYMNASTIQUE 35000 RENNES	16003847	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité de Bretagne de Gymnastique pour l'année 2016	C	17 000,00
LIGUE DE BRETAGNE DE HAND BALL 35040 RENNES CEDEX	16003857	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Handball pour l'année 2016	C	28 000,00
LIGUE BRET JUDO JUJITSU ET DISCIPLINES ASSOCIEES 35205 RENNES	16003858	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Judo Jujitsu et Disciplines Associées pour l'année 2016	C	21 500,00
LIGUE DE BRETAGNE DE KARATE 56100 LORIENT	16003859	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Karaté pour l'année 2016	C	10 500,00
ASSOCIATION COMITE DE BRETAGNE DE LUTTE DE LA FFL 35590 LA CHAPELLE THOUARAULT	16003860	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité de Bretagne de Lutte Olympique et Disciplines Associées pour l'année 2016		600,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

Délibération 16_0603_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 003/3**

Programme P_0603 Développer le sport en région
Chapitre 933 DELS/SPORT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
COMITE REGIONAL DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE BRETAGNE 35065 RENNES	16003861	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité régional des Médaillés de la Jeunesse et des Sports pour l'année 2016		350,00
COMITE REGIONAL MONTAGNE ET ESCALADE DE BRETAGNE 56600 LANESTER	16003863	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité de Bretagne de Montagne Escalade pour l'année 2016		2 500,00
COMITE BRETAGNE NATATION 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE	16003864	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité de Bretagne de Natation pour l'année 2016	C	18 500,00
COMITE DE BRETAGNE DE LA RANDONNEE PEDESTRE 35510 CESSON SEVIGNE	16003865	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité de Bretagne de Randonnée Pédestre pour l'année 2016		2 500,00
LIGUE DE BRETAGNE DE ROLLER SPORTS 22440 PLOUFRAGRAN	16003866	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Roller Sports pour l'année 2016	C	10 500,00
LIGUE DE BRETAGNE SAUVETAGE SECOURISME 35780 LA RICHARDAIS	16003870	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Sauvetage Secourisme pour l'année 2016		4 000,00
LIGUE BRETAGNE PAYS LOIRE SKI NAUTIQUE 35350 SAINT-MELOIR-DES-ONDES	16003871	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne-Pays de la Loire de Ski Nautique pour l'année 2016		1 200,00
LIGUE DE BRETAGNE DE TENNIS 56308 PONTIVY	16003872	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Tennis pour l'année 2016	C	15 000,00
LIGUE DE BRETAGNE DE TIR 56390 COLPO	16003873	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Tir pour l'année 2016		3 500,00
UGSEL DE BRETAGNE 22205 GUINGAMP CEDEX	16003874	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité régional UGSEL de Bretagne pour l'année 2016	C	13 000,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

Délibération 16_0603_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 003/3**

Programme P_0603 Développer le sport en région
Chapitre 933 DELS/SPORT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
USEP BRETAGNE 56103 LORIENT Cedex	16003875	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité régional USEP de Bretagne pour l'année 2016		6 000,00
LIGUE DE BRETAGNE DE VOILE 29200 BREST	16003876	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Voile pour l'année 2016	C	27 000,00
LIGUE DE BRETAGNE DE VOLLEY BALL 56300 PONTIVY	16003878	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Volley-Ball pour l'année 2016	C	16 500,00
DIVERS BENEFICIAIRES 35000 RENNES	16003939	Chèque sport 7ème campagne (du 20 avril au 22 mai 2016), 188 clubs, 1 253 jeunes - Saison sportive 2015-2016 - Opération unique avec mandat collectif - Procédure RMH (cf. annexe n°3)		18 795,00
LIGUE DE BRETAGNE DE BASKET BALL 35000 RENNES	16003981	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Basket-ball pour l'année 2016	C	18 000,00
LIGUE REGIONALE DE BOWLING ET SPORT DE QUILLES DE BRETAGNE 29000 QUIMPER	16003985	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Bowling pour l'année 2016		1 500,00
COMITE REGIONAL EDUCATION PHYSIQUE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE BRETAGNE 35000 RENNES	16003989	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité régional d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire de Bretagne pour l'année 2016		5 000,00
LIGUE DE BRETAGNE DE MOTOCYCLISME 35120 DOL DE BRETAGNE	16003994	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Motocyclisme pour l'année 2016		3 000,00
LIGUE BRETAGNE PETANQUE JEU PROVENCAL 56230 QUESTEMBERT	16003998	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Pétanque pour l'année 2016		8 000,00
COMITE DE BRETAGNE DE RUGBY 35135 CHANTEPIE	16003999	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité de Bretagne de Rugby pour l'année 2016	C	21 000,00
LIGUE REGIONALE BRETAGNE SPORTS GLACE 35000 RENNES	16004002	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne des Sports de Glace pour l'année 2016		1 800,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

Délibération 16_0603_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n°003/3**

Programme P_0603 Développer le sport en région
Chapitre 933 DELS/SPORT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
COMITE REGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE 35044 RENNES	16004003	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité régional de Sport Universitaire pour l'année 2016	C	12 000,00
LIGUE DE BRETAGNE DE TIR A L ARC 29200 BREST	16004004	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Tir à l'Arc pour l'année 2016		4 000,00
ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE DE TRIATHLON 56240 PLOUAY	16004005	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Triathlon pour l'année 2016		4 500,00
COMITE REGIONAL HALTEROPHILIE 22490 TREMEREUC	16004013	Aide au titre de la contractualisation avec le Comité régional d'Haltérophilie pour l'année 2016		3 000,00
LIGUE DE BRETAGNE DE PARACHUTISME SPORTIF 56250 MONTERBLANC	16004034	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Parachutisme pour l'année 2016		7 000,00
LIGUE DE BRETAGNE SPORT EN ENTREPRISE 35000 RENNES	16004047	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de la Fédération Française du Sport d'Entreprise pour l'année 2016		1 000,00
ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE DE VOL LIBRE 22000 SAINT BRIEUC	16004052	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Vol Libre pour l'année 2016		7 000,00
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE 35050 RENNES	16004056	Aide au titre de la contractualisation avec le Service régional UNSS pour l'année 2016	C	14 000,00
LIGUE OUEST FED SPORT POLICE FRANCAISE 35032 RENNES	16004082	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de l'Ouest de la Fédération Sportive de la Police Nationale pour l'année 2016		1 400,00
COMITE REGIONAL DE VOL A VOILE DE BRETAGNE 35170 BRUZ	16004087	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Vol à Voile pour l'année 2016		2 000,00
CENTRE DEPARTEMENTAL DE VOILE HABITABLE 22410 SAINT QUAY PORTRIEUX	16004091	Aide au fonctionnement et aux activités du Pôle espoirs de Voile à Saint Quay Portrieux pour l'année 2016		9 000,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

Délibération 16_0603_04 du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 003/3**

Programme P_0603 Développer le sport en région
Chapitre 933 DELS/SPORT

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
POLE FRANCE VOILE DE BREST 29200 BREST	16004093	Aide au fonctionnement et aux activités du Pôle espoirs de Voile à Brest pour l'année 2016		11 000,00
LIGUE DE BRETAGNE DE TENNIS DE TABLE 35650 LE RHEU	16004089	Aide au titre de la contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Tennis de Table pour l'année 2016	C	20 000,00
LIGUE DE BRETAGNE DE ROLLER SPORTS 22440 PLOUFRAGRAN	16004094	Aide aux déplacements pour les Championnats de France 2016 des Ligues de Rinck Hockey catégories U17 et U20 masculins à Merignac et Cestas		269,60
LES ALBATROS ASSOCIATION 29200 BREST	16004096	Aide aux déplacements pour le Championnat de France de Hockey sur Glace masculin Ligue Magnus pour les saison sportive 2015-2016 (12 deplacements hors Bretagne)		12 835,54
AMICALE DES TIREURS A L ARC 29300 QUIMPERLE	16004099	Aide au déplacement pour le Championnat de France 2016 de Tir à l'Arc spécialité Tir en Salle Adultes à Vittel		51,23
CERCLE PAUL BERT SOC SPORT 35000 RENNES	16004102	Aide aux déplacements pour le Championnat de France de Hockey en Salle masculin Division Nationale 1 pour la saison sportive 2015-2016 (4 déplacements hors Bretagne)		570,78

Total affecté pour l'action **827 422,15**

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

DELS/SPORT
16_0603_02
Programme 603

ANNEXE n°3 Chèque Sport

Commission Permanente du 11 juillet 2016
7ème Campagne du 20 avril 2016 au 22 mai 2016

Opération
16003939
5 Pages

Campagne du 20 avril au
22 mai 2016

1	A S Servel Lannion	Terrain Yves LE BARZIC	22300	Lannion	Gilbert Le Goff	1	15,00
2	A.L.B. Badminton	59 avenue Alphonse	35170	Bruz	HOCHET Jérome	1	15,00
3	AC LANESTER 56	73 avenue Kesler Devillers	56600	Lanester	Stéphane Le Crom	17	255,00
4	ACCORDANSE	7 rue du Vivier	35510	Cesson-Sévigné	Francine JUST JOURDEN	1	15,00
5	AEG Football	32 bis chemin de Kerroué	29000	Quimper	Daniel PODEUR / Sylvain	18	270,00
6	Aeroclub de Pontivy	2 rue du petit paris	22600	Loudéac	Ménard JeanLuc	1	15,00
7	AIKIDO CLUB	La Provotais	35580	Guichen	BILLARD	1	15,00
8	AL Redon section tennis	rue Joseph Ricordel	35600	Redon	FRADIN Marc	5	75,00
9	Amicale Cycliste de St	Route de la Guinois Le	35470	Pléchâtel	Clouet Roger	1	15,00
10	Amicale Laïque de Larmor	19 rue Beg Tal Men	56260	Larmor-Plage	Christian AVIS	18	270,00
11	AMICALE LAIQUE DE	rue des pommiers	56270	Ploemeur	bellec irene	13	195,00
12	Amicale Laique de Pont-	45 rue Jean JAURES	29120	Pont-l'Abbé	Denis SIMON	1	15,00
13	amicale laique judo	csc Ti Lanvenec	29280	Locmaria-Plouzané	DUBOIS JACQUES	1	15,00
14	AMICALE LAIQUE	18 rue anatole france	56530	Quéven	LE FLEM Mariette	2	30,00
15	amicale sportive de	mairie	22150	Hermitage-Lorge	Brouté	2	30,00
16	ARMORICAINE PEAULE	10 rue des cordiers	56130	Péaule	Degres Lauriane	13	195,00
17	asaec	ASAEC - Ecoles de St Cyr	56380	Guer	Colonel Christophe	2	30,00
18	ASLC PSA PEUGEOT	PSA Peugeot Citroën	35131	Chartres-de-Bretagne	GOUPIL Stéphane	3	45,00
19	ASMB	26 rue Camille Desmoulins	29200	Brest	Jean-Yves FOLL	1	15,00
20	ASP BASKET BEDEE	39 Rue du Petit Jardin	35137	Pleumeleuc	Raphael LEON	2	30,00
21	Asptt Brest Basket-Ball	Centre Sportif de	29200	Brest	Madame LOAËC Monique	3	45,00
22	ASPTT SAINT-BRIEUC	6 rue Jean-Jacques	22190	Plérin	BIDEAU Eric	1	15,00
23	Association Sportive	Mairie - 16, rue Saint	56140	Caro	FROMENTOUX Angélina	1	15,00
24	Association COLIBRI	8 Rue de la Hautière	29600	Plourin-lès-Morlaix	Monsieur LE TEXIER	20	300,00
25	association jeanne d arc	17 bd gouazon	35400	Saint-Malo	jean luc favre	17	255,00
26	Association sportive de	10 rue jules verne	35240	Retiers	Edmond Gallerand	7	105,00
27	ASSOCIATION SPORTIVE	9 rue des trois frères	56300	Pontivy	M. REBUFFE	20	300,00
28	Association Sportive des	9 bis Square Louis Armand	35000	Rennes	DESILLE SERGE	18	270,00
29	Association Sportive du	Route de Kerniguez	29270	Carhaix-Plouguer	Dominique Coatmellec	1	15,00
30	Association sportive	16 L'Epine	35340	Ercé-près-Liffré	Ronan AMOROS	4	60,00
31	Association Tennis	Espace Glazyk	29700	Plomelin	BOSSER Alain	1	15,00
32	Association Trégueux	Ass Tennis Mairie	22790	Trégueux	GALLAIS Hervé	3	45,00
33	Athlétic Club Languidic	rue de Kerlavarec	56440	Languidic	Le Danvic Alain	1	15,00
34	AURORE DE VITRE	3bis rue de la Poultière	35500	Vitré	LECUE Jean-Luc	1	15,00
35	aurore vitre	3 rue de la poultiere	35500	Vitré	jacques salliot	1	15,00
36	AVENIR DE PLOURIN LES	mairie plourin les morlaix	29600	Plourin-lès-Morlaix	CHRISTIEN Dominique	22	330,00
37	aviron chateaulinois	route de Coatigoar	29150	Châteaulin	BOUCHEREAU Alain	7	105,00
38	Badcoët	Brema	56120	Saint-Servant	BAZIN Yohan	1	15,00
39	Badminton Club Kemperle	16 impasse jacques Brel	29300	Tréméven	Hamoniaux Jacky	1	15,00

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

40	Bain Bretagne Rugby	4 rue de la Croix Rouge	35470	Bain-de-Bretagne	COURTIES	1	15,00
41	BASKET CLUB	Mme RIGOURD Cécile - 14	35430	Saint-Jouan-des-Guérets	DIORE	4	60,00
42	basket club leonard	17 PEN KEAR	29250	Saint-Pol-de-Léon	LE GUILLOU LUC	19	285,00
43	Basket Club Plougastel	50, rue Fontaine Blanche	29470	Plougastel-Daoulas	Daniel DELESTRE	2	30,00
44	BASKET SUD VILAINE	38 rue de la chapelle	56130	Camoël	VAUGRENARD Jacqueline	1	15,00
45	BAUD TENNIS DE TABLE	13 RUE DES AJONCS	56150	Baud	PRAMPART JEAN MICHEL	3	45,00
46	BBMP	15 rue de Porscave	29810	Lampaul-Plouarzel	Mickaël LEMARCHAND	10	150,00
47	Bernik Surf Club	Mairie, boulevard Flusson	35800	Saint-Lunaire	Pierre Schatz	1	15,00
48	BETTON ESCRIME	Mairie	35830	Betton	Yannick LE ROUX	8	120,00
49	bodyfitness	41 rue de kériolet	56400	Auray	emmanuel pichot	1	15,00
50	Bogue d'Or Football	3 rue du chanoine Niol	56230	Questembert	SEVETTE Patrick	1	15,00
51	Broceliand'escrime	la ville briand	35750	Iffendic	Mme Sandrine	6	90,00
52	C.A.Danse	51, av Borgnis Desbordes	56000	Vannes	Monsieur de Roodenbeke	5	75,00
53	C.E.P. LORIENT	67 rue Duguay Trouin	56100	Lorient	jacques COLLIN	6	90,00
54	Cadets de Bretagne	139 rue d'Antrain - BP	35703	Rennes	THOUMINOT HUBERT	2	30,00
55	Carnac Tennis Club "la	Route du Ménec BP 34	56340	Carnac	GUERPILLON	6	90,00
56	cavale blanche	22 RUE MAX POL	29200	Brest	LE DROFF JEAN YVES	3	45,00
57	CCK Guerlédan	BP 22	22530	Mûr-de-Bretagne	LE CLEZIO Pierrick	5	75,00
58	centre equestre La Touche	Centre Equestre La Touche	56801	Ploërmel	M.GICQUEAU Stéphane	1	15,00
59	Centre Municipal de Voile	27 Boulevard de	22190	Plérin	KONOW Walter	1	15,00
60	CERCLE DES NAGEURS	LA PISCINE rue des	22403	Lamballe	SEVER	15	225,00
61	Cercle Des Nageurs du	Mairie de Redon	35600	Redon	Abgrall Jean-Yves	11	165,00
62	Châteaulin Goju Ryu Karaté	47 rue Charles Le goffic	29150	Châteaulin	Filipe	3	45,00
63	Chor'& Danse Studio	Chemin de la Vallée	22130	Pluduno	RONDEL Céline	4	60,00
64	CLUB DE MUSCULATION	1 Rue René CASSIN	22500	Paimpol	Jean-François LUCAS	1	15,00
65	Club Karate Pacé	Club Olympique Pacéen 54	35740	Pacé	Philippe Narduzzi	1	15,00
66	CLUB OLYMPIQUE	14 rue St-Benoît	22000	Saint-Brieuc	VILLEMIN Gérard	15	225,00
67	club saint clair basket	KERFRAPIC	56500	Moréac	BULEON MARLENE	12	180,00
68	CLUB SPORTIF	Quartier Foch BP 17	35000	Rennes	COL FIX CHRISTOPHE	1	15,00
69	club sportif illifaut	grenedan	22230	Illifaut	juhel christophe	6	90,00
70	Club Sportif PLUNERET	Marie de Pluneret 7 place	56400	Pluneret	CHAUT Olivier	4	60,00
71	Club Sportif Saint	19 rue de Redon	56350	Allaire	Benoit MENARD	3	45,00
72	CLUB ST MEDARD	RUE GEORGES SAND	35370	Torcé	LUCIE JEULAND	6	90,00
73	cmg s/ille handball	Mairie de la Chapelle des	35520	Chapelle-des-Fougeretz	LETERTRE Véronique	1	15,00
74	CNSB	4 rue Curie	22000	Saint-Brieuc	JULIENNE	33	495,00
75	COGLAIS GYM	1 Place du Champ de Foire	35460	Saint-Brice-en-Coglès	Florence LAIZé	1	15,00
76	COP Badminton - FIB Pacé	54 avenue Le Brix	35740	Pacé	Coline WILLAME / cop bad	2	30,00
77	Course d'Orientation en	Maison du Sport - 9 allée	56000	Vannes	HUCTIN Jérôme	1	15,00
78	CPRP PERROS GUIREC	Chez Mme MASSA 4 rue	22700	Louannec	PRIGENT	2	30,00
79	CSB BETTON	Place du vieux prieuré	35830	Betton	LAURA BESCON	12	180,00
80	Cyclos Randonneurs	41, rue de Kerfeunteun	29000	Quimper	Jean-Pierre JACOB	5	75,00
81	DOJO DU PLESSIS	salle pierre de coubertin rue	35370	Argentré-du-Plessis	toutain nicolas	6	90,00
82	dynamic gym	16 rue des cyprès	56650	Inzinzac-Lochrist	nabec céline	1	15,00
83	Echiquier Domloupéen	8 rue de la fontaine	35410	Domloup	Pascal Aubry	10	150,00
84	ELVINOISE BASKET	MAIRIE ELVEN - RUE DE	56250	Elven	LE BORGNE FREDERIC	2	30,00
85	ELVINOISE FOOTBALL	STADE MUNICIPAL	56250	Elven	JEAN PAITEL	22	330,00

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

86	Entente de Tennis de Table	Mairie - Place de la liberté	22260	Pontrieux	Mr TINEVEZ	2	30,00
87	ENTENTE SPORTIVE	3 Rue Saint Hernin	56220	Pluherlin	ALLARD Adrien / JACOB	1	15,00
88	ES Plescop Football	rue de la Forge -	56400	Plumergat	Christian regnier	7	105,00
89	ESCAL'ARMOR	20 Notre Dame	22600	Loudéac	MOISAN Jeannine	5	75,00
90	ESCP	Le Severoue	35550	Saint-Just	MORTIER François	3	45,00
91	esem	21 rue du ninian la touche	56800	Taupont	collin gérard	1	15,00
92	ESPERANCE SPORTIVE	rue	35660	Langon	Yvette BINET	3	45,00
93	ESSA COURIR A SAINT	Basar - 1 rue des droits de	56890	Saint-Avé	M PHILIPPE HUBERT	1	15,00
94	Etoile sportive de ploneis	Ty Hourret	29710	Plogastel-Saint-Germain	Gwenaël FLOCH	1	15,00
95	ETOILE SPORTIVE SAINT-	1 rue des droits de l'	56890	Saint-Avé	DROUIN	4	60,00
96	FOOTBALL CLUB DE	11 TER RUE DE RENNES	35160	Breteil	LE MOUEL	1	15,00
97	Football Club Quimper	2 avenue du Parc des	29000	Quimper	Améziane KHENDEK	13	195,00
98	Football Club St Aubin	11 rue des Ouches	35250	Saint-Aubin-d'Aubigné	THEZELAIS Philippe	1	15,00
99	geveze association	mairie	35850	Gévezé	DUPONT PIERRE	8	120,00
100	groupement des jeunes de	14 rue du docteur scoarnec	29520	Châteauneuf-du-Faou	CASTEL PHILIPPE	14	210,00
101	guipavas bmx	7 rue René Cassin	29490	Guipavas	RIOUAL Alain	15	225,00
102	handball club pays de	foyer du chalet	22250	Broons	EON FANNY	1	15,00
103	HANDBALL CLUB PONT-	Quinquis Huella	29590	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	Anthony Seznec	1	15,00
104	Hermine Handball Locoal-	Kerohan	56550	Locoal-Mendon	LE PORT Anne-Laure	1	15,00
105	Jeanne D'arc Basket	mairie	56140	Pleucadeuc	Jegat Justine	6	90,00
106	JEUNESSE SPORTIVE DE	lotissement des charmilles	22150	Gausson	KEROMEST JULIEN	9	135,00
107	Jeunesse sportive	association JSP chez	29710	Plogastel-Saint-Germain	Renaut michel	6	90,00
108	Jogging et Athlétisme	5 rue des Ormes	35520	Melesse	LEMERCIER	7	105,00
109	JUDO CLUB GUICHEN	31 La Perrais	35580	Guichen	BURGET MARIE-ANNICK	4	60,00
110	judo club quimperois	avenue yves thepot	29000	Quimper	jean-olivier sévère	12	180,00
111	Kdanse	1 rue de la mairie	35230	Bourgbarré	Kdanse, Christelle	1	15,00
112	KERSAINT PLABENNEC	14 rue des prairies	29860	Kersaint-Plabennec	BOUCHER Patrice	3	45,00
113	LA PLANCOETINE	Mairie	22130	Plancoët	DAVEU Loïc	4	60,00
114	La Ruée Vers l'Air	le tertre gérault	35580	Guignen	virginie TARDIF	1	15,00
115	La Saint Pierre	prat Ar Goasven	29430	Plouescat	Michel Nedellec	14	210,00
116	lamballe athletisme club	6 impasse du camp La	22400	Lamballe	coroller gerard	5	75,00
117	Lanester Gymnastique	Maison des associations,	56600	Lanester		3	45,00
118	Le Volant Chapellois	Mairie de la Chapelle des	35520	Chapelle-des-Fougeretz	Serge LE GUERN	1	15,00
119	LE VOLANT	4 rue des Riédonnes	35160	Montfort-sur-Meu	BARONNET Christophe	27	405,00
120	LES ARCHERS DE	3 Bois l'enfant	56220	Saint-Jacut-les-Pins	GERAY Laurent	3	45,00
121	LES ECURIES DU VIEUX	LE BERTINO	56230	Questembert	JOSSO HETEAU ANNE	1	15,00
122	LES ENFANTS DU	10 bis rue des 3 frères LE	56600	Lanester	Yannick WILZIUS	18	270,00
123	Les Plumes Volantes	14 ruede l'Ise	35230	Saint-Erblon	DUBOIS Cécile	2	30,00
124	Louvigné de Bais volley ball	5 lieu dit Bel Orient	35680	Louvigné-de-Bais	Richard Damien	1	15,00
125	MONTFORT BASKET	3, Impasse de la Chapelle	35160	Montfort-sur-Meu	JARNOUX Anthony	1	15,00
126	moutons blancs noyal-	Salle Artus	56920	Noyal-Pontivy	GUILLOT Michel	6	90,00
127	Muzillac Olympic sport	Muzillac	56190	Muzillac	Bernard Morice	22	330,00
128	Patronage Laïque Municipal	26 rue Choquet de Lindu	29200	Brest	Rémy JEGOU	1	15,00
129	PAYS DE PAIMPOL	90 chemin du Trieux	22500	Paimpol	GUYOMARD	21	315,00
130	Planeurs de Brocéliande	Aérodrome de Ploërmel	56800	Loyat	SOULET Hadrien	4	60,00
131	plumelec basket club	Lougour	56420	Plumelec	Guillaume Françoise	2	30,00

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

132	Pondi Fitness	Pondi Fitness Ile des	56300	Pontivy	Monlouis Jean-Luc	6	90,00
133	PONT DE L'IROISE HB	20 rue anatole france	29480	Relecq-Kerhuon	QUENTEL Bernard	1	15,00
134	pont l'abbe basket club	2 rue de kéralio	29120	Pont-l'Abbé	LE BERRE Yves	27	405,00
135	QUEVEN ATHLETISME 56	Stade du Ronquédo	56530	Quéven	DIEHL	1	15,00
136	RENNES SPORTS SOUS	2 SQUARE D ALSACE	35000	Rennes	BRECHAIRE Joël	6	90,00
137	REVEIL LAIQUE	85 rue Saint Michel	56300	Sourn	BOLZEC Brigitte	1	15,00
138	Roulettes Club Fougerais	7 allée République	35300	Fougères	Sébastien GRADEL	5	75,00
139	Rugby Club Liffréen	14, Avenue François	35340	Liffré	Caroline Brueziere	1	15,00
140	RUGBY CLUB	Avenue Joseph Ricordel	35600	Redon	DAVID COQUERANT	11	165,00
141	RUGBY FOOTBALL CLUB	Espace Pen Mez	29150	Châteaulin	COSTIOU Eric	1	15,00
142	SAINT GAUDENCE	rue des jonquilles	56350	Allaire	PANHALEUX Marie-Noëlle	21	315,00
143	SHUDOKAN BREST	45 RUE DE GLASGOW	29200	Brest	JEZEGOU MICHEL	3	45,00
144	SJS-Amicale Sportive	Rue Octave Louis AUBERT	22000	Saint-Brieuc	LE COZ Guy	36	540,00
145	SPAC	rue Ernest Renan	29250	Saint-Pol-de-Léon	DIROU	11	165,00
146	Sporting Club LE RHEU	1 rue du Champ Neuf	35650	Rheu	LOMINE Anita	7	105,00
147	Stade Landévantais	24 lieu dit locmaria	56690	Landévant	Giquel Magali	2	30,00
148	stade lesnevien athletisme	9 cite des 4 vents	29260	Folgoët	penarguear	25	375,00
149	Stade Plouerais TENNIS	La Villemevault	22490	Plouër-sur-Rance	BEUST LAURENT	1	15,00
150	STADE QUINTINAIS	roma	22800	Lanfains	ALLEE JEROME	6	90,00
151	STELLA MARIS	16 RUE DES BAIGNEURS	29100	Douarnenez	LE MOIGNE PHILIPPE	8	120,00
152	surf school	2 avenue de la hoguette	35400	Saint-Malo	BATAIL Jean-Marie	1	15,00
153	Tc saint domineuc	La boutreuille	35190	Saint-Domineuc	Hunot patrick	2	30,00
154	TC Saint Jacques	3 place Salvador Allende	35136	Saint-Jacques-de-la-Lande	MR EVENO SAMUEL	1	15,00
155	Teniis club jeanne d arc	22 avenue de Marville	35400	Saint-Malo	Thierry cardona-gil	46	690,00
156	TENNIS-CLUB de la RIA	Rue du Grand Large	56410	Erdeven	GOULARD Yvan	10	150,00
157	tennis club	Le Chêne vert	35470	Bain-de-Bretagne	Yves BROSSAULT	12	180,00
158	TENNIS CLUB DE	22 Kerforho	56500	Bignan	MENANT	1	15,00
159	tennis club de PLAINTEL	32 rue des rochettes	22940	Plaintel	Ivan DIEULESAINT	2	30,00
160	Tennis Club des Deux	MAIRIE	29410	Saint-Thégonnec	URIEN Gaëlle	1	15,00
161	tennis club du cap sizun	mairie rue du general de	29780	Plouhinec	kerouédan jean jacques	2	30,00
162	Tennis Club du Grand	Mairie 13 rue de Rennes	22100	Lanvallay	GUILLEMOT Christèle	12	180,00
163	TENNIS CLUB LOUVIGNE	rue de touraine	35420	Louvigné-du-Désert	RENAULT Olivier	1	15,00
164	tennis club PLEYBEN	36 place charles de gaulle	29190	Pleyben	URIEN Gildas	5	75,00
165	Tennis Club Tréguier	Rue Jarl Priel	22220	Tréguier	NICOL	1	15,00
166	thorigné fouillard	18 allée JULES LEMIRE	35235	Thorigné-Fouillard	KERISIT Michel	5	75,00
167	Treffléan - Athlétisme	5, Bis Rue du Pressoir	56250	Treffléan	MAYANGA Blaise	4	60,00
168	U.S MATIGNON TENNIS	Route de lamballe	22550	Matignon	Josette GOSSELIN	5	75,00
169	Union Athlétique des Côtes	Stade Hélène Boucher - rue	22000	Saint-Brieuc	LESAGE Bernard	2	30,00
170	UNION PONGISTE	Mairie	35290	Quédillac	LOCHET Jean-Claude	2	30,00
171	Union Sportive	Institut Medico Educatif La	29100	Kerlaz	Damien Coiffard	10	150,00
172	Union Sportive de BAIN DE	La Coglais	35470	Bain-de-Bretagne	Mme JOURDAN Sandrine	1	15,00
173	Union Sportive de	Mairie	35310	Mordelles	LABRIKI	9	135,00
174	Union Sportive du Linon	15 rue Chemin des Dames	35190	Saint-Domineuc	pichot florence	26	390,00
175	Union Sportive Illet Forêt	13 Rue de la Grange	35250	Saint-Sulpice-la-Forêt	HILY Nicolas	17	255,00
176	UNION SPORTIVE	Salle Omnisport LE	29800	Roche-Maurice	BIZIEN Lionel	2	30,00
177	union sportive saint-gilles	rue du Prieuré	35590	Saint-Gilles	BENZERARA JACQUES	1	15,00

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0603_04-DE

178	Union Sportive Trémel	rue de Plestin	22310	Trémel	Boulard	10	150,00
179	us guignen	mairie	35580	Guignen	COURTEL Alban	21	315,00
180	usb gymnastique	la longueraie	35137	Bédée	AJOUZ Chantal	1	15,00
181	USSAC Tennis de Table	la Garenne	56460	Roc-Saint-André	Prunet	1	15,00
182	USV MUSCULATION	7 A, Avenue de la Chalotais	35770	Vern-sur-Seiche	ROBERT Pierrick	4	60,00
183	USYFFINIAC BASKET	rue Botriau	22120	Yffiniac	Jean Pierre Vivier	10	150,00
184	Velo Club Mévennais	8 rue de Gaël	35290	Saint-Méen-le-Grand	Mme Annick LOCHET	4	60,00
185	VELO CLUB PAYS DE	Maison du Vélo - Rue	22600	Loudéac	FOULFOIN Jérôme	35	525,00
186	Voltigeurs Domalain	salle des sports	35680	Domalain	Yann LE MOAL	5	75,00
187	VTT CLUB VALLEE DU	10 rue de la Ribotière	35170	Bruz	Jacky LE PORT	23	345,00
188	VTT ST THURIAL	9, rue du schiste violet	35310	Saint-Thurial	BRICAUD Christian	10	150,00
TOTAL						**1 253**	**18 795 €**

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0604_04-DE

REGION BRETAGNE

16_0604_04

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du 11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 604 - Révéler et valoriser le patrimoine

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le lundi 11 juillet 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n°16_DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu l'ensemble des délibérations approuvant les conventions types ;

Vu la délibération n°16_0604_01 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 4 avril 2016 adoptant les évolutions des modalités d'intervention du programme 604 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- **En section d'investissement :**

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 273 844,79 euros au financement des opérations récapitulées dans le tableau n°1.

- **d'AUTORISER** le Président du Conseil régional à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires désignés dans le tableau n°1.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0604_04-DE

• En section de fonctionnement :

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 303 800,00 euros au financement de l'opération récapitulée dans le tableau n°2.

- **d'AUTORISER** le Président du Conseil régional à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires désignés dans le tableau n°2.

Le Président du Conseil régional

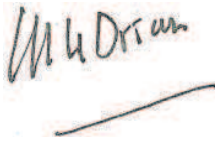

Jean-Yves Le Drian

Délibération du Conseil régional de Bretagne **16_0604_04**
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 1 / 2**

Programme P_0604 Révéler et valoriser le patrimoine
Action P_0604.21 Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
Chapitre 903 DTPVN/SVAPA

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
GOUEREC Jean 91380 CHILLY-MAZARIN	16003586	PPT/CPRB - Restauration d'un édifice privé situé au lieu-dit Penhoat à PLOEVEN (sous réserve du respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France) - Prise en compte des travaux à dater 12/03/2016		40 805,96	TTC	15.00	6 120,89
PARMENTIER Mélina 35190 BECHEREL	16003668	PPT/PCC - Changement des menuiseries et réfection partielle de la couverture sur un édifice privé situé 7-9 Rue Saint-Michel à BECHEREL (sous réserve du respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France) - Prise en compte des travaux à dater du 09/12/2015		10 835,47	TTC	15.00	1 625,32
LE BASTARD Bernard 22450 LA ROCHE-DERRIEN	16003706	PPT/PCC - Changement des menuiseries sur un édifice privé situé 17 Rue de la Rive à LA ROCHE-DERRIEN (sous réserve du respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France) - Prise en compte des travaux à dater du 01/03/2016		14 402,20	TTC	15.00	2 160,33
MERIEN Bruno 56130 LA ROCHE-BERNARD	16003862	PPT/PCC - Réfection de façade (enduit et peinture des menuiseries) et pose d'une marquise sur un édifice privé situé 10 Place du Bouffay à LA ROCHE-BERNARD - Prise en compte des travaux à dater du 16/03/2016		24 189,60	TTC	15.00	3 628,44
DE LA TOUR DU PIN VERCLAUSE Sonia 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	16003969	PPT/PCC - Réfection de couverture sur deux dépendances privées du Château de COMBOURG situées 23 Rue des Princes (sous réserve du respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France) - Prise en compte des travaux à dater du 30/04/2014		38 166,48	TTC	15.00	5 724,97
SCI L'ATELIER DU RELEC 29410 PLOUNEOUR MENEZ	16004106	PPT/CPRB - Restauration d'une habitation privée (maçonnerie, couverture, charpente, menuiserie) située à Le Relecq à PLOUNEOUR-MENEZ (sous réserve du respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France) - Prise en compte des travaux à dater du 12/01/2016		71 615,89	TTC	15.00	10 742,38
PLOUMILLIAU 22300 PLOUMILLIAU	16004137	PPT/MHC - Eglise de Kéraudy - Restauration - Prise en compte des travaux à dater du 15/02/2016		30 028,83	HT	10.00	3 002,88
GOURLAOUEN Jacques 75008 PARIS	16004138	PPT/IMH - Restauration d'un immeuble situé 9 place Charles de Gaulle à Landerneau (29) - Tranche 2 - Prise en compte des travaux à dater du 29/12/2014	C	175 399,52	TTC	20.00	35 079,90
ARZANO 29300 ARZANO	16004139	PPT/PNP - Prime Skoaz ouzh skoaz reliée à l'opération 15004933 votée le 02/07/2015 concernant la restauration de l'église Saint-Pierre-aux-Liens		355 525,89	HT	2.81	10 000,00
BOTMEUR 29690 BOTMEUR	16004140	PPT/PNP - Prime Skoaz ouzh skoaz reliée à l'opération 16003169 votée le 06/06/2016 concernant la restauration de l'église Saint-Eutrope et Saint-Isidore (tranche 1)		55 355,09	HT	10.00	5 535,51
PLEUMEUR GAUTIER 22740 PLEUMEUR-GAUTIER	16004143	PPT/PNP - Prime Skoaz ouzh skoaz reliée à l'opération 16003175 votée le 06/06/2016 concernant la restauration de l'église Saint-Pierre		143 815,12	HT	6.95	10 000,00

** C : Convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0604_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne **16_0604_04**
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 1 / 2**

Programme P_0604 Révéler et valoriser le patrimoine
Action P_0604.21 Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
Chapitre 903 DTPVN/SVAPA

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
AMBON 56190 AMBON	16004173	PPT/MHC - Eglise Saint-Cyr Sainte-Julitte - Travaux de couverture et de maçonnerie - Prise en compte des travaux à dater du 01/12/2015		34 001,20	HT	15.00	5 100,18
GUISCRIFF 56560 GUISCRIFF	16004175	PPT/IMH - Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul et son calvaire - Travaux de maçonnerie - Prise en compte des travaux à dater du 04/03/2016		30 937,00	HT	15.00	4 640,55
ROCHEFORT EN TERRE 56220 ROCHEFORT-EN-TERRE	16004178	PPT/MHC - Eglise Notre-Dame-de-la-Tronchaye - Restauration (tranche ferme) - Prise en compte des travaux à dater du 12/10/2015		33 456,11	HT	15.00	5 018,42
LES IFFS 35630 LES IFFS	16004180	PPT/MHC - Eglise Saint-Ouen - Restauration du clocher-porche - Prise en compte des travaux à dater du 01/10/2015		203 140,62	HT	10.00	20 314,06
SAINT MALO 35418 SAINT MALO	16004186	PPT/MHC - Cathédrale Saint-Vincent - Restauration des verrières hautes du choeur et des toitures du collatéral Nord (phase 4) - Prise en compte des travaux à dater du 09/03/2016		150 684,24	HT	12.50	18 835,53
DE BREON Stanislas 75014 PARIS 14	16004190	PPT/MHC - Château de Brignac à Saint-Guyomard (56) - Travaux d'urgence de couverture, charpente, menuiserie et maçonnerie - Prise en compte des travaux à dater du 22/02/2016		144 476,08	TTC	15.00	21 671,41
DE LA TOUR DU PIN VERCLAUSE Sonia 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	16004192	PPT/MHC - Château de Combourg (35) - Travaux de couverture et de maçonnerie sur la cour intérieure - Prise en compte des travaux à dater du 22/12/2015		11 121,99	TTC	20.00	2 224,40
DARGNIES Gilles 56800 LOYAT	16004194	PPT/MHC - Château de Loyat (56) - Travaux de couverture, maçonnerie et menuiserie - Prise en compte des travaux à dater du 25/09/2015		35 464,46	TTC	10.00	3 546,45
SCI BOIS ORCAN TRAVAUX 75004 PARIS	16004196	PPT/IMH - Manoir de Bois Orcan à Noyal-sur-Vilaine (35) - Restauration du logis porche et de ses dépendances - Prise en compte des travaux à dater du 12/03/2015	C	500 000,00	TTC	10.00	50 000,00
LES AMIS DE COETCANDEC 56390 LOCMARIA-GRAND-CHAMP	16004197	PPT/IMH - Château de Coëtcandec à Locmaria Grand Champ (56) - Travaux de mise en sécurité - Prise en compte des travaux à dater du 21/01/2016		12 073,75	TTC	15.00	1 811,06
CESSON SEVIGNE 35510 CESSON-SEVIGNE	16004200	PPT/PNP - Eglise Saint-Martin - Restauration (2ème tranche) - Prise en compte des travaux à dater du 22/09/2011		458 603,52	HT	10.00	45 860,35
CHARRIER Vincent 29790 PONT-CROIX	16004262	PPT/PCC - Changement d'une menuiserie (porte en chêne) et réfection des façades sur un édifice privé situé 14 Rue de la Prison et 18 Rue de Rosmadec à PONT-CROIX - Prise en compte des travaux à dater du 03/07/2015		8 011,72	TTC	15.00	1 201,76

Total affecté sur AP ouverte pour l'action P_0604.21 **273 844,79**

Total affecté sur AP ouverte **273 844,79**

** C : Convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-160604_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne **16_0604_04**
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 2 / 2**

Programme P_0604 Révéler et valoriser le patrimoine
Action P_0604.21 Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
Chapitre 933 DTPVN/SVAPA

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
GUINGAMP 22205 GUINGAMP CEDEX	16004144	PPT/Etude de valorisation - Réalisation d'une étude d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Date de prise en compte au 22/12/2015		63 468,08	HT	15.76	10 000,00

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Montant (en Euros)
DIVERS BENEFICIAIRES 35000 RENNES	16004157	Mise en place d'outils de médiation partagés	12 500,00

Total affecté pour l'action P_0604.21 **22 500,00**

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0604_04-DE

** C : Convention*

Délibération du Conseil régional de Bretagne **16_0604_04**
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 2 / 2**

Programme P_0604 Révéler et valoriser le patrimoine
Action P_0604.24 Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines
Chapitre 933 DTPVN/SVAPA

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
ASSOCIATION NATURE ET MEGALITHES 35550 SAINT-JUST	16004147	Aide aux projets de l'association au titre de l'année 2016	C	125 816,00	TTC	29.81	37 500,00
ARZ ER CHAPELIOU BRO LEON 29260 LE FOLGOËT	16004149	Aide aux projets de l'association au titre de l'année 2016		27 880,00	TTC	7.17	2 000,00
MELRAND 56310 MELRAND	16004151	Aide à l'animation et à l'archéologie expérimentale au village de l'an Mil de Melrand au titre de l'année 2016		41 000,00	TTC	14.63	6 000,00
ASSOCIATION BRETONNE 22490 PLOUER SUR RANCE	16004153	Aide aux projets de l'association au titre de l'année 2016		29 200,00	TTC	6.85	2 000,00
STE D ETUDES DE BREST ET DU LEON 29200 BREST	16004155	Aide aux projets de l'association au titre de l'année 2016		23 510,00	TTC	6.38	1 500,00
STE ARCHEOLOGIQUE HISTORIQUE DE NANTES ET LOIRE ATLANTIQUE 44000 NANTES	16004156	Aide aux projets de l'association au titre de l'année 2016		13 200,00	TTC	13.64	1 800,00
UNION DES VILLES D ART ET D HISTOIRE DE BRETAGNE 35064 RENNES CEDEX	16004184	Aide aux projets de l'Union des Villes d'Art et d'Histoire au titre de l'année 2016	C	130 000,00	TTC	33.08	43 000,00
ASSOCIATION DES PETITES CITES DE CARACTERE 35064 RENNES CEDEX	16004185	Aide aux projets de l'association au titre de l'année 2016	C	190 000,00	TTC	33.68	64 000,00
ASSOCIATION DES COMMUNES DU PATRIMOINE RURAL 35768 MONTGERMONT	16004188	Aide aux projets de l'assocation au titre de l'année 2016	C	124 000,00	TTC	41.13	51 000,00
FEDERATION REGIONALE POUR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE 29172 DOUARNENEZ	16004195	Aide aux projets de l'association au titre de l'année 2016	C	37 500,00	TTC	22.67	8 500,00
LIN CHANVRE EN BRETAGNE.ROUTE TOILES 29800 LANDERNEAU	16004207	Aide aux projets de l'association au titre de l'année 2016	C	69 300,00	TTC	32.47	22 500,00

** C : Convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0604_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne **16_0604_04**
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 2 / 2**

Programme P_0604 Révéler et valoriser le patrimoine
Action P_0604.24 Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines
Chapitre 933 DTPVN/SVAPA

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
ASS DES 7 CALVAIRES MONUMENTAUX 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS	16004208	Aide aux projets de l'association au titre de l'année 2016	C	125 000,00	TTC	29.60	37 000,00
GROUPE RECHERCHES SUR LA PEINTURE MURALE 14000 CAEN	16004210	Aide à l'organisation du colloque "Peintures monumentales de Bretagne - Nouvelles images, nouveaux regards" du 6 au 8 octobre 2016 à Rennes et Pontivy		23 290,00	TTC	8.59	2 000,00
CNRS BRETAGNE PAYS LOIRE 35069 RENNES	16004212	UMR 6566 - CReAAH - Luc LAPORTE - Etudes complémentaires au projet de recherche sur le cairn de Barnenez en vue de la production d'une monographie		40 000,00	TTC	6.25	2 500,00

Total affecté pour l'action P_0604.24 **281 300,00**

Total affecté **303 800,00**

** C : Convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0604_04-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0604_04-DE

REGION BRETAGNE

16_0604_D2_02

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du 11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 604 - Révéler et valoriser le patrimoine

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le lundi 11 juillet 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n°16_DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu l'ensemble des délibérations approuvant les conventions types ;

Vu la délibération n°16_0604_01 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 4 avril 2016 adoptant les évolutions des modalités d'intervention du programme 604 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- **En section de fonctionnement :**

- **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 50 017,40 euros au financement des opérations récapitulées dans le tableau n°1.

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Délibération du Conseil régional de Bretagne **16_0604_D2_02**
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 1 / 1**

Programme P_0604 Révéler et valoriser le patrimoine
Action P00604.12 Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton
Chapitre 933 DTPVN/SINPA

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Prestations de service (en Euros)
DIVERS BENEFICIAIRES 35000 RENNES	16004078	Journées européennes du patrimoine 2016: programmation d'évènements	48 200,00
DIVERS BENEFICIAIRES 35000 RENNES	16004079	Réalisation d'un film présentant la démarche de l'Inventaire du patrimoine pour une exposition	1 817,40

Total affecté pour l'action P00604.12 **50 017,40**

Total affecté **50 017,40**

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0604_04-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0605_04-DE

REGION BRETAGNE **Délibération n° 16_0605_04**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du 11 juillet 2016

DELIBERATION

PROGRAMME P0605
FAIRE DE LA BRETAGNE UNE DESTINATION TOURISTIQUE D'EXCEPTION

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le 11 juillet 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil régional ;

Vu la délibération n° 16_DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 fixant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2016 ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Droite, Centre et Régionalistes s'abstient sur l'opération n° 16004404)

En section d'investissement :

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 677 225 euros au financement des opérations récapitulées dans le tableau n°1 ;

- d'AUTORISER le Président du Conseil régional à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires désignés dans le tableau n° 1.

- de MODIFIER l'opération 16002429 figurant dans le tableau n° 2 ;

- d'ACCORDER aux tiers ci-après la mise en place de nouveaux échéanciers de remboursement d'avances remboursables :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0605_04-DE

Bénéficiaire	Objet de l'aide régionale	Date de la décision	Montant de l'avance remboursable	Montant restant à rembourser	Nouvel échéancier	Motif
SARL PORTZIC 29100 DOUARNENEZ	Avance remboursable ORATEL pour la reprise du fonds de commerce de l'Hostellerie du Bois de Nevet à Locronan	26/04/2012	31 900 €	31 900 €	Nouveau différé du 30/07/2016 au 30/07/2018 20 échéances du 30/07/2018 au 30/04/2023 de 1 595 €	Alléger la trésorerie actuelle en différant les remboursements d'emprunts
SCI ELZE 29100 DOUARNENEZ	Avance remboursable ORATEL pour la reprise des murs commerciaux de l'Hostellerie du Bois de Nevet à Locronan	26/04/2012	60 100 €	60 100 €	Nouveau différé du 30/08/2016 au 30/08/2018 20 échéances du 30/08/2018 au 30/05/2023 de 3 005 €	Alléger la trésorerie actuelle en différant les remboursements d'emprunts

En section de fonctionnement :

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 247 607 euros au financement des opérations présentées dans le tableau n°3 ;

- d'AUTORISER le Président du Conseil régional à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires désignés dans le tableau n° 3.

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles

Programme P80605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception **Tableau 001/3**

Action P00605-2 2 Soutenir le développement de l'offre touristique bretonne

Chapitre 909 DTPVN/ST

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en euros)		Taux	Subvention
PEILLAC 56220 PEILLAC	16003009	Modernisation du camping municipal du Pont d'Oust à PEILLAC (56) - dépenses éligibles au 23/03/2016	C	78 000,00	HT	25.00	19 500,00
COMMUNAUTE COMMUNES PAYS DE REDON 35600 REDON	16003014	Modernisation de la piscine du Pont d'Oust, équipement touristique de loisirs du camping municipal du Pont d'Oust à PEILLAC (56) - dépenses éligibles au 23/03/2016	C	500 000,00	HT	25.00	125 000,00
SCIC ESSCOAT 29800 LANDERNEAU	16004133	Création d'un hôtel de 41 chambres à Landerneau - Dépenses éligibles au 17/05/2016	C	500 000,00	HT	20.00	100 000,00
SAS HOTEL LES DEUX MAGOTS 56130 LA ROCHE-BERNARD	16004152	Modernisation de l'hôtel Les Deux Magots et création de son espace bien-être à LA ROCHE-BERNARD (56) - dépenses éligibles au 17/05/2016	C	122 668,00	HT	25.00	30 667,00
SAS CARDIGEST 35170 BRUZ	16004202	Création d'un espace bien-être à l'hôtel Domaine de Cissé-Blossac à BRUZ (35) - dépenses éligibles au 15/04/2016	C	400 000,00	HT	25.00	100 000,00
SCI DOMAINE DE KORN ER HOUET 56390 COLPO	16004276	Modernisation et extension du centre d'hébergement touristique Domaine de Korn Er Houët à COLPO (56) - dépenses éligibles au 04/01/2016	C	600 000,00	HT	30.00	180 000,00

* C : Convention

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0605_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles

Programme P00605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception **Tableau 001/3**

Action P00605-2 2 Soutenir le développement de l'offre touristique bretonne

Chapitre 909 DTPVN/ST

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense (en euros)		Taux	Avance remboursable
HOTEL DE LA BAIE 22620 PLOUBAZLANEC	16004136	Avance remboursable ORATEL pour le rachat du fonds de commerce de l'hôtel de la Baie à Ploubazlanec - Dépenses éligbles au 18/05/2016	C	300 000,00	HT	20.00	60 000,00
SAS HOTEL LES DEUX MAGOTS 56130 LA ROCHE-BERNARD	16004146	Avance remboursable ORATEL - Reprise du fonds de commerce de l'hôtel Les Deux Magots à LA ROCHE-BERNARD (56) - dépenses éligibles au 25/04/2016	C	74 400,00	HT	20.00	14 880,00
DOMAINE DE LA BAIE 22620 PLOUBAZLANEC	16004198	Avance remboursable ORATEL pour le rachat des murs commerciaux de l'Hôtel de la Baie à Ploubazlanec - Dépenses éligibles au 18/05/2016	C	100 000,00	HT	20.00	20 000,00

Total affecté sur AP ouverte pour l'action P00605-2 **650 047,00**

* C : Convention

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0605_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles

Programme P00605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception **Tableau 001/3**

Action P00605-3 3 Favoriser l'aménagement touristique durable des territoires

Chapitre 909 DTPVN/ST

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en euros)		Taux	Subvention
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS 29170 FOUESNANT	16004274	Aménagements sur la véloroute voie verte n°5 : la Littorale - Réhabilitation de sentiers à Fouesnant et aménagement d'un tronçon à Bénodet - Dépenses éligibles au 09/05/2016		92 970,00	HT	20.00	18 594,00

* C : Convention

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0605_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Ajustement(s) d'opération(s) sur AP ouverte(s)

Programme P00605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception **Tableau 002/3**

Action P00605-3 3 Favoriser l'aménagement touristique durable des territoires

Chapitre 909 DTPVN/ST

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Vote initial		Montant Affecté (en euros)	Montant Proposé (en euros)	Total (en euros)
			N°	Date			
GERECHT Julie 29730 TREFFIAGAT	16002429	Création d'un gîte d'étape à Tréffiagat - Dépenses éligibles au 4/02/2016	16-605/2	42 499,00	28 090,00	8 584,00	36 674,00
		Total affecté sur AP ouverte pour l'action P00605-3					**27 178,00**
		Total affecté sur AP ouverte					**677 225,00**

* C : Convention

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0605_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles

Programme P00605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Tableau 003/3

Action P00605-2 2 Soutenir le développement de l'offre touristique bretonne

Chapitre 939 DTPVN/ST

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en euros)		Taux	Subvention
JOSSELIN COMMUNAUTE 56120 JOSSELIN	16004201	Réalisation d'une étude de faisabilité préalable à la création d'un gîte d'étape à JOSSELIN (56) - dépenses éligibles au 23/05/2016		26 050,00	TTC	30.00	7 815,00
COTES D ARMOR DEVELOPPEMENT CAD 22046 SAINT-BRIEUC CEDEX 2	16004280	Réalisation d'une étude de programmation d'un projet touristique sur la thématique maritime dans la Baie de St Brieuc - Dépenses éligibles au 30/05/2016		33 624,00	TTC	30.00	10 087,00
ASSOCIATION CAMPING QUALITE BRETAGNE 35044 RENNES CEDEX	16004291	Réalisation de 10 audits Camping Qualité en Bretagne en 2016 - dépenses éligibles au 24/05/2016		3 200,00	HT	40.00	1 280,00
		Total affecté sur AE ouverte pour l'action P00605-2					**19 182,00**

* C : Convention

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0605_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opérations nouvelles

Programme P00605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception **Tableau 003/3**

Action P00605-4 4 Coordonner les stratégies de développement touristique

Chapitre 939 DTPVN/ST

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense (en euros)		Taux	Subvention
GIP LE PAYS DE RENNES 35000 RENNES	16003808	Accompagnement de l'ingénierie touristique 2016 du pays touristique de RENNES (35)		50 000,00	TTC	30.00	15 000,00
SYNDICAT MIXTE DU CENTRE FINISTERE 29190 PLEYBEN	16004134	Accompagnement de l'ingénierie touristique 2016 du pays du Centre Finistère		74 000,00	TTC	30.00	22 200,00
EPIC COMMUNAUTE DE TOURISME 22300 LANNION	16004148	Accompagnement de l'ingénierie touristique 2016 de l'Entente touristique Trégor Côte de Granit rose		74 000,00	TTC	30.00	22 200,00
MAISON TOURISME BAIE DE MORLAIX MONTS D ARREE 29620 PLOUEGAT-GUERRAND	16004167	Accompagnement de l'ingénierie touristique 2016 du pays touristique de la Baie de Morlaix - Monts d'Arrée		74 000,00	TTC	30.00	22 200,00
OTB OFFICE DE TOURISME DE BRETAGNE 56140 MALESTROIT	16004204	Accompagnement du programme d'actions d'OTB en 2016 (2ème tranche financière)	C	86 154,00	TTC	65.00	56 000,00
OTB OFFICE DE TOURISME DE BRETAGNE 56140 MALESTROIT	16004205	Accompagnement de la mission Tourisme et Handicap en 2016	C	-			55 725,00
OTB OFFICE DE TOURISME DE BRETAGNE 56140 MALESTROIT	16004206	Accompagnement des acteurs d'OTB à la faveur d'une réflexion sur l'Office de tourisme de demain en lien avec les Destinations touristiques	C	15 384,00	TTC	65.00	10 000,00
COMITE DEPARTEMENTAL TOURISME MANCHE 50008 SAINT-LO CEDEX	16004404	Contrat de Destination Mont Saint-Michel – Projet d'analyse datas et réalisation de cartographies numériques		15 300,00	HT	33,33	5 100,00

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Montant (en euros)
Divers bénéficiaires	16004266	Frais liés à la préparation de la candidature du projet Interreg CAPITEN (traduction, interprétation, organisation de réunions, etc...)		20 000,00

Total affecté sur AE ouverte pour l'action P00605-4 **228 425,00**

Total affecté sur AE ouverte **247 607,00**

* C : Convention

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0605_04-DE

Envoyé en préfecture le 13/07/2016
Reçu en préfecture le 13/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-AN16_0606_03-DE

16_606_03

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 606 – Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le lundi 11 juillet 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 16_ DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- ***En section de fonctionnement :***

- D'AFFECTER sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 30 000,00 € au financement de l'opération figurant dans le tableau n° 1 et **D'AUTORISER** le président du conseil régional à signer la convention de partenariat à intervenir avec la ville de Rennes pour la définition des modalités du co-pilotage de l'étude (approbation du cahier des charges de l'étude, choix du prestataire, conduite de l'étude et validation des propositions, l'exploitation des résultats de l'étude et les modalités de versement de la subvention).

- D'ACCEPTER la rémunération complémentaire de l'entreprise SETHY pour la remise en état du site éclusier de MINAZEN pour un montant de 113 105,11 € H.T ;

- **D'APPROUVER** les termes du protocole transactionnel correspondant et **D'AUTORISER** le Président du Conseil régional à le signer ;

Envoyé en préfecture le 13/07/2016
Reçu en préfecture le 13/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-AN16_0606_03-DE

- **D'ACCORDER** une remise gracieuse à M. Jean-Marie LECOU du titre de perception 3453-2015 d'un montant de 307,25 euros correspondant à la redevance d'occupation de la maison éclusière de Bouessay sur le canal d'Ille et Rance pour la période du 01/01/2015 au 31/03/2015. ;

- **D'INDEMNISER** les éclusiers concernés du montant des dépenses qu'ils ont assurées pour le compte de la Région selon le tableau ci-dessous :

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 13/07/2016
Reçu en préfecture le 13/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-AN16_0606_03-DE

Ecluse	*Nom des éclusiers*	*Quantité en m3 arrêtée au 26/04/2016*	*Indemnisation (2,30 € ttc/m3)*	*Observations*
Le Comte 35000 Rennes	Annie HOUGET	7	16,10 €	
Le Boel 35580 Guichen	Bertrand MORIN	31	71,30 €	
Bouexiere 35580 Guichen	Pascal KERDRAON	7	16,10 €	
Gailieu 35580 Guichen	Marie-Annick JOLIVET	20	46,00 €	
Moliere 35580 Saint-Senoux	Jérome STEPHANT	21	48,30 €	
Macaire 35480 Saint-Malo de Phily	Didier BOURDET	23	52,90 €	
Guipry 35480 Guipry	Pierre Vincent LATOUR	12	27,60 €	
Charbonnière 35760 Saint-Grégoire	Danielle GUILLOTIN	5,5	12,65 €	
Les Cours 35250 Chevaigné	Nelly VANNIER	26	59,80 €	
Bouessay	Jean-Marie LECOU	99	204,70 €	Fuite de canalisation enterrée, après le sous-compteur
La Charronerie 35630 Hédé Bazouges	Alexandre GATEAU	7,51	17,27 €	
La Parfraire	André DELAHAYE	4,95	11,39 €	
La Jaunaie 35630 Hédé Bazouges	Nathalie VALET	1,65	3,80 €	
La Dialais 35630 Hédé Bazouges	Isabelle DA SILVA	15,27	35,12 €	
Pont-Houitte 35190 Quebriac	Claudette MARTINHEIM	7,2	16,56 €	
Couadan 35190 Saint-Domineuc	Catherine CRENN	8,7	20,01 €	
Les Islôts 35190 Tréverien	Thierry EVANS	2,81	6,46 €	
Mottay 22630 Evran	Emmanuel BODIN	10,11	23,25 €	
Pont-Perrin 22100 Saint Carne	Olivier BOBIN	16,42	37,77 €	

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 001 /1**

Programme P00606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes
Chapitre 938 DPAVN/DDVN

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Subvention (en Euros)
RENNES 35031 RENNES CEDEX	16004345	Etude d'un Schéma Directeur d'Aménagement Fluvial en agglomération de Rennes	60 000,00	50,00	30 000,00

Total affecté sur AE ouverte **30 000 ,00**

Envoyé en préfecture le 13/07/2016
Reçu en préfecture le 13/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-AN16_0606_03-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0607_04-DE

REGION BRETAGNE **16_0607_4**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du 11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 607 – Développer les actions européennes et internationales

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le lundi 11 juillet 2016 à 14 h 30, salle Christophe Paul de Robien à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 4221-5 ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil régional ;

Vu l'ensemble des délibérations approuvant les conventions types et les avenants types ;

Vu la délibération n° 16_ DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Droite, Centre et Régionalistes s'abstient sur l'opération n° 16003945
Le groupe Front National vote contre l'ensemble du programme)

- **En section d'investissement:**

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation de programmes disponible, un crédit de 158 461,10 € au financement des opérations présentées dans le tableau n°1.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0607_04-DE

- **d'AUTORISER** le Président du Conseil régional à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires figurant dans le tableau n°1.

- **En section de fonctionnement :**

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 150 992,00 € au financement des opérations présentées dans les tableaux n°2 & 3.

- **d'AUTORISER** le Président du Conseil régional à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires figurant dans le tableau n°2.

- d'APPROUVER les termes de l'avenant à la convention financière en date du 20 décembre 2010 à intervenir entre la Région Bretagne et la Région Haute Normandie (cf annexe 1) et **d'AUTORISER** le Président du Conseil régional à le signer.

Le Président du Conseil régional

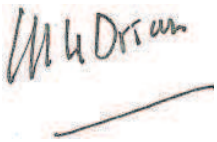

Jean-Yves Le Drian

Délibération du Conseil régional de Bretagne **16-0607/4**
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) sur AP **Tableau n° 1**

Programme P_0607 Développer les actions européennes et internationales
Chapitre 900 DAEI

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
EAUSOLEIL BRETAGNE 56300 PONTIVY	16003786	Projet d'installation et de mise en place d'un système de pompage solaire photovoltaïque et d'un reseau d'adduction d'eau potable dans le village de Tamaoute au MAROC		20 900,00	TTC	15.00	3 135,00
JEUNESSE ET DEVELOPPEMENT 35000 RENNES	16003787	Projet de renforcement d'une coopérative de pêche a Fatick au Sénégal		17 050,00	TTC	30.00	5 115,00
DEVELOPPEMENT ET BIEN ETRE DE KHYON 29800 LANDERNEAU	16003788	Projet de réalisation d'un forage à l'école primaire de Khyon au Burkina Faso		13 187,00	TTC	22.75	3 000,00
TERIA 35131 CHARTRES DE BRETAGNE	16003791	Projet d'accès à l'eau potable dans le village de Tendely au Mali		19 180,00	TTC	18.248	3 500,00
AMITIES BAM BRETAGNE 29800 LANDERNEAU	16003792	Projet de réhabilitation de forages sur la commune de Kongoussi au Burkina Faso		40 850,00	TTC	8.587	3 508,00
BURKINA 35 ASSOCIATION AIDE AU DVPT DE L AFRIQUE 35000 RENNES	16003793	Projet de réalisation de 2 forages sur la commune de Pibaoré au Burkina Faso (3ème et dernière attribution)		13 900,00	TTC	30.00	4 170,00
AMITIE MADAGASCAR BRETAGNE 29260 LESNEVEN	16003794	Projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans 7 communes de Madagascar en 2016-2017	C	130 000,00	TTC	26.923	35 000,00
CORNOUAILLE ENFANCE SOLIDARITE AFRIQUE 29140 ROSPORDEN	16003795	Projet d'accès à l'eau potable et construction d'un bloc sanitaire dans le village de Béména à Madagascar		8 910,00	TTC	25.81	2 300,00
ASS COEUR AU MALI 29860 PLABENNEC	16003796	Projet d'accès à l'eau potable et construction de latrines dans la commune de Niamana au Mali		32 720,00	TTC	30.00	9 816,00
LES AMIS DE MELANE 29000 QUIMPER	16003798	Projet d'acquisition de matériels et d'équipements pour le collège technique de Melane au Cameroun		10 000,00	TTC	30.00	3 000,00
ENTRAIDE TREGASTELLOISE 22730 TREGASTEL	16003799	Projet de réalisation d'un lycée technique agricole à Dissin au Burkina Faso		23 180,00	TTC	30.00	6 954,00
PERMACULTURE ITINERANTE 29200 BREST	16003800	Projet de mise en place d'une ferme permacole à Kadomba II au Burkina Faso		3 865,00	TTC	29.754	1 150,00
ASSOCIATION DES FEMMES AGRICULTRICES DU MALI 35131 CHARTRES DE BRETAGNE	16003802	Projet de développement agricole sur la commune de Digato au Mali	C	28 600,00	TTC	22.00	6 292,00
L'ORME - L'OCCASION DE REPRENDRE MON ELAN 35000 RENNES	16003805	Projet d'alimentation en eau potable dans la commune d'El Orjane au Maroc et actions d'alphabétisation	C	177 700,00	TTC	14.00	24 878,00
SOLIDARITE DAR EL SALAM 29640 PLOUGONVEN	16004217	Projet d'adduction d'eau potable sur la commune de Séro Diamanou au Mali	C	155 477,00	TTC	30.00	46 643,10

** C : Convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0607_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne **16-0607/4**
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) sur AP **Tableau n° 1**

Programme P_0607 Développer les actions européennes et internationales
Chapitre 900 DAEI

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Subvention (en Euros)

Total affecté sur AP ouverte **158 461,10 €**

** C : Convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0607_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne **16-0607/4**
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) sur AE **Tableau n° 2**

Programme P_0607 Développer les actions européennes et internationales
Chapitre 930 DAEI

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
PERMACULTURE ITINERANTE 29200 BREST	16003801	Projet de mise en place d'une ferme permacole à Kadomba II au Burkina Faso - Date de prise en compte des dépenses au 24/03/2016		7 239,00	TTC	29.70	2 150,00
ASSOCIATION DES FEMMES AGRICULTRICES DU MALI 35131 CHARTRES DE BRETAGNE	16003803	Projet de développement agricole sur la commune de Digato au Mali	C	17 000,00	TTC	22.00	3 740,00
L'ORME - L'OCCASION DE REPRENDRE MON ELAN 35000 RENNES	16003806	Projet d'alimentation en eau potable dans la commune d'El Orjane au Maroc et actions d'alphabétisation	C	13 450,00	TTC	12.803	1 722,00
UNION DES BURKINABE DU GRAND OUEST DE LA FRANCE 35340 ERCE PRES LIFFRE	16003920	Projet d'aide à la production et à la diffusion de maïs de consommation et de semences certifiées de maïs à Bondoukhy au Burkina Faso - Date de prise en compte des dépenses au 11/04/2016		23 100,00	TTC	30.00	6 930,00
HOSPICE AFRICA FRANCE 22270 JUGON-LES-LACS	16003923	Projet de formation pour l'initiation aux soins palliatifs en Afrique Francophone - Date de prise en compte des dépenses au 01/02/2016		34 698,00	TTC	28.82	10 000,00
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE 75013 PARIS-13E-ARRONDISSEMENT	16003924	Projet de jeunes - Projet de solidarité internationale à l'Ile Maurice du Groupe 9ème Marine de Brest (4 jeunes) - Date de prise en compte des dépenses au 17/05/2016		Forfait jeune : 150 € / jeune			600,00
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE 75013 PARIS-13E-ARRONDISSEMENT	16003925	Projet de jeunes - Projet de solidarité internationale au Népal du Groupe Estienne d'Orves à Vannes (4 jeunes) - Date de prise en compte des dépenses au 1/04/2016		Forfait jeune : 150 € / jeune			600,00
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE 75013 PARIS-13E-ARRONDISSEMENT	16003928	Projet de jeunes - Projet de solidarité internationale aux Philippines du Groupe Henri Grouès de Rennes (6 jeunes) - Date de prise en compte des dépenses au 21/03/2016		Forfait jeune : 150 € / jeune			900,00
ASSOCIATION BENIN CHEZ L HABITANT 29200 BREST	16003933	Projet de jeunes - Projet de solidarité internationale au Bénin (11 jeunes) - Date de prise en compte des dépenses au 5/02/2016		Forfait jeune : 150 € / jeune			1 650,00
ASS TEUBREUX SANS FRONTIERES 29238 BREST CEDEX 3	16003935	Projet de jeunes - Projet de solidarité internationale au Nicaragua (6 jeunes) - Date de prise en compte des dépenses au 2/05/2016		Forfait jeune : 150 € / jeune			900,00
ECHANGE AFRIQUE INSA 35705 RENNES Cedex 7	16003938	Projet de jeunes - Projet intitulé "Tous mobilisés pour l'école de Gapé-Etoé" au Togo (12 jeunes) - Date de prise en compte des dépenses au 4/04/2016		Forfait jeune : 150 € / jeune			1 800,00

** C : Conventions*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0607_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne **16-0607/4**
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) sur AE **Tableau n° 2**

Programme P_0607 Développer les actions européennes et internationales
Chapitre 930 DAEI

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Subvention (en Euros)
FAMILLES RURALES DE ROHAN 56580 ROHAN	16003942	Projet de jeunes - Projet de solidarité internationale de la Junior Association Jeunes Centre Bretagne à Madagascar (9 jeunes) - Date de prise en compte des dépenses au 6/04/2016		Forfait jeune : 150 € / jeune		1 350,00
AMAR ACTEURS DANS LE MONDE AGRICOLE ET RURAL 35740 PACE	16003944	Projet intitulé "Partager nos cultures pour mieux vivre ensemble" - Date de prise en compte des dépenses au 2/05/2016		Subvention forfaitaire		1 500,00
FED ASS ETUDIANT BRETAGNE OCCIDENTALE 29238 BREST CEDEX 3	16003961	Projet de jeunes - Projet de solidarité internationale au Bénin (7 jeunes) - Date de prise en compte des dépenses au 12/05/2016		Forfait jeune : 150 € / jeune		1 050,00
TERRE D'ESPOIR ARMOR 22470 PLOUEZEC	16004215	Projet de jeunes - Projet de solidarité internationale au Népal (10 jeunes) - Date de prise en compte des dépenses au 23/05/2016		Forfait jeune : 150 € / jeune		1 500,00
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA GRAND'ANSE (AMAGA) HAÏTI	16004269	Appui institutionnel	C	Subvention forfaitaire		5 000,00
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA GRAND'ANSE (AMAGA) HAÏTI	16004270	Accompagnement du programme de développement rural et agricole	C	Subvention forfaitaire		34 600,00
INSTITUT MARIE THERESE SOLACROUP 35803 DINARD	16004283	Soutien à la mise en oeuvre du programme "Talents du Monde" au titre de l'année 2016 - Date de prise en compte des dépenses au 10/05/2016	C	Subvention forfaitaire		65 000,00

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0607_04-DE

** C : Conventions*

Délibération du Conseil régional de Bretagne **16-0607/4**
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) sur AE **Tableau n° 3**

Programme P_0607 Développer les actions européennes et internationales
Chapitre 930 DAEI

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Prestation (en Euros)
DIVERS BENEFICIAIRES 35000 RENNES	16003945	Site Internet ABCIS (acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité) : maintenance et évolutions	10 000,00

Total affecté sur AE ouverte **150 992,00 €**

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0607_04-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0607_04-DE

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE INTERREG IVA

Entre les soussignés :

La Région Normandie, dénommée ci-après « la Région »,
Sise
Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
CS 50523 - 14035 Caen
Cedex 1

représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN,
habilité par délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional, en date du 4 janvier 2016,

et

La Région Bretagne
Sise
283, avenue du général Patton
CS 21101 – 35711 Rennes Cedex

représentée par son Président, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN

AVENANT

ARTICLE 1 : DÉNOMINATION

Les différents articles de la convention du 20 décembre 2010 sont modifiés comme suit :

La mention « Région Haute-Normandie » est remplacée par « Région Normandie ».

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

L'article 6 de la convention du 20 décembre 2010 est modifié comme suit :

Le montant total des dépenses encourues au titre de l'assistance technique du programme INTERREG IVA France (Manche) – Angleterre est de 12 553 420,21€.

L'assistance technique est cofinancée à 75% par le FEDER.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0607_04-DE

La participation financière de la Région Bretagne aux dépenses liées à l'assistance technique du programme, à l'exclusion des frais de l'Autorité de Gestion du programme, ajustée au prorata des dépenses effectivement réalisées, s'élève à 646 262,77 €, selon l'échéancier figurant dans l'article 7 ci-après.

La Région Bretagne a de son côté arrêté des dispositions particulières avec les Conseils généraux du Finistère, des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine pour le financement conjoint de cette contribution bretonne.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PAIEMENT

L'article 7 de la convention du 20 décembre 2010 est modifié comme suit :

Le montant de la participation financière prévue à l'article 6 sera versé selon le calendrier suivant et sur remise, par l'Autorité de gestion, avant chaque versement, des pièces prévues à l'article 8 de la présente convention ;

- 113 609 € à compter de la date de signature de la convention en 2010
- 113 608,98 € au 1er mars 2011 ;
- 113 608,98 € au 1er mars 2012 ;
- 113 608,98 € au 1er mars 2013 ;
- 113 608,98 € au 1er mars 2014 ;
- 78 217,85 € à partir de la date de notification du présent avenant.

La participation financière de la Région Bretagne sera versée sur appel de fonds émis par l'Autorité de Gestion sous la forme d'un courrier.

Les sommes seront versées sur le compte de la Région Normandie aux coordonnées bancaires suivantes :

Paierie Régionale Normandie
Banque de France
Code Banque: 30 001
Code Guichet: 00707
N°Compte: C7620000000
Clé RIB: 33

ARTICLE 4 : LITIGES

L'article 12 de la convention du 20 décembre 2010 est modifié comme suit :

En cas de litige relatif à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.
En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Caen.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0607_04-DE

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées et l'avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en 2 exemplaires originaux à Caen, le

LE PRESIDENT DE LA REGION BRETAGNE

Jean-Yves LE DRIAN

LE PRÉSIDENT DE LA REGION NORMANDIE

Hervé MORIN

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0608_04-DE

16_0608_04

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 0608- Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le jeudi 11 juillet 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 16_DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- d'**APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commande Région Bretagne/SNCF pour les prestations de communication TER et d'**AUTORISER** le Président du Conseil régional à la signer ainsi que les avenants éventuels;

- d'**APPROUVER** le principe des appels à projets en vue de l'organisation de la Fête de la Bretagne 2017, ainsi que les critères de sélection proposés.

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0608_04-DE

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE PUBLIQUE POUR LA COMMUNICATION AUTOUR DU TER

Passée en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Entre

1. La Région Bretagne, dont le siège est situé 283 avenue Patton - CS 21 101 - 35711 RENNES cedex 7, représentée par Monsieur Jean-Yves Le Drian, son Président,

ci-après désignée par les termes "la Région" d'une part,

ET

2. La Société Nationale des Chemins de Fer Français, ci-après désignée par "la SNCF", Établissement Public Industriel et Commercial inscrit au Registre du Commerce de Paris sous le no RCS Paris B 552 049 447, dont le siège est sis au 34, rue du Commandant René Mouchotte, 75014 PARIS,
représentée par Madame Nathalie Juston, Directrice de la Région SNCF de Rennes et Directrice de l'Activité TER Bretagne, dûment habilitée à cet effet,

ci-après désignée par les termes, la « SNCF » d'autre part.

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre de la communication TER Bretagne, la Région et la SNCF réalisent des opérations de communication tout au long de l'année auprès du grand public et des voyageurs TER bretons. Chaque année, la Région Bretagne et la SNCF établissent conjointement un programme de communication dans le cadre du Contrat d'Objectifs. Ce programme de communication distingue :

la communication dite «partagée», dont l'initiative revient à la Région ;
la communication dite« commerciale », dont l'initiative revient à la SNCF.

Afin d'harmoniser le style des différentes prises de paroles et de simplifier les procédures d'achat des prestations, les parties entendent par la présente convention organiser un groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 pour l'ensemble des prestations de communication du TER.

Ce groupement ne remet pas en cause la distinction, le mode de fonctionnement et de financement actuels de la communication partagée et de la communication commerciale, décrits dans l'article 17 du cahier des charges de la convention passée entre la Région Bretagne et la SNCF. Il a pour objet de coordonner et d'optimiser les actions des différentes parties. Il permet de conclure les accord - cadre et marchés nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de la communication relative au TER. Concernant l'accord cadre conclu avec une ou plusieurs agences de communication en cas de multi attribution, la conclusion de chaque marché subséquent au dit accord cadre sera assurée par chacune des parties pour ses besoins propres ou pour leurs besoins communs. Ces principes s'appliquent de même pour les commandes passées sur la base de marchés indépendants de l'accord cadre.
Pour autant, ces contrats d'achats publics seront conclus pour satisfaire les besoins transversaux de

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0608_04-DE

communication de la Région Bretagne dans lesquels s'inscrivent, entre autres, ceux du TER.

Dans un premier temps, sera conclu l'accord cadre relatif aux prestations de communication. Seront conclus ultérieurement les marchés relatifs aux prestations graphiques.

ARTICLE 2: MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

2-1 L'adhésion au groupement résulte de l'initiative spontanée de chacun des membres. L'adhésion et la sortie dudit groupement s'effectuent pour chacun des membres selon les modalités de prises de décision en vigueur au sein de la collectivité ou de l'établissement public concerné.

2-2 Il peut être mis fin à la présente convention par accord des parties ou à la suite de la volonté de l'une d'elles de quitter le groupement.

2-3 La présente convention peut subir des modifications qui ne sauraient être rétroactives. Ces modifications prennent la forme juridique d'un avenant et doivent être acceptées par l'ensemble des membres du groupement.

2-4 Au plus tard à la signature de la présente convention, les signataires mettent en place un comité opérationnel de projet, assurant la coordination et l'animation du projet, sa conduite et son suivi au quotidien. Chaque partenaire désigne un représentant du projet au sein de son entité.

ARTICLE 3 : DESIGNATION DU COORDONNATEUR

Conformément aux dispositions de l'article 28 II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, la Région Bretagne est désignée par l'ensemble des membres du groupement comme coordonnateur du groupement. L'adresse du siège du coordonnateur du groupement est fixée au 283 avenue du Générale Patton - CS 21101 - 35711 RENNES cedex 7.

Il est représenté par Monsieur Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional ou ses délégataires dûment habilités. Le mandat du coordonnateur est prévu pour la durée de la convention. La CAO compétente sera la CAO de la Région Bretagne.

ARTICLE 4: MISSIONS DU COORDONNATEUR

Conformément à l'article 2 8 II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, la Région Bretagne, coordonnateur, est chargée de procéder dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des prestataires.

Il a notamment pour mission de :

- arrêter le mode de consultation idoine conformément aux dispositions de l'article 28-II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,

- rédiger l'ensemble des pièces du dossier de consultation du groupement, en associant la SNCF pour la partie des prestations techniques relatives à la communication TER,

- organiser dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants ;

- convoquer la commission d'appel d'offres pour les accords cadre et marchés supérieurs au seuil européen ;
- assurer le secrétariat de la commission d'appel d'offres ;
- aviser les candidats non retenus ;
- signer et notifier l'accord-cadre ; chaque membre du groupement pour ce qui le concerne

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-333500016-20160711-16_0608_04-DE

s'assurant de sa bonne exécution (notamment en passant les marchés subséquents à l'accord cadre) ;

- signer et notifier les marchés indépendants de l'accord cadre ; chaque membre du groupement pour ce qui le concerne s'assurant de leur bonne exécution (notamment en passant les bons de commande ou devis) ;

- rédiger le rapport de présentation prévu à l'article 105 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

- transmettre aux instances de contrôle les pièces concernant le marché, cette liste n'étant pas limitative.

Le coordonnateur n'est pas rémunéré pour l'exercice de sa mission.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Chaque membre du groupement s'engage à transmettre un état estimatif de ses besoins quantitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur.
Après le choix du ou des titulaires, la SNCF se donne la faculté de recourir à l'accord-cadre en fonction de ses besoins propres en communication au fur et à mesure de leur apparition.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

6.1 La Commission d'Appel d'Offres (CAO), chargée de choisir le ou les titulaires de l'accord cadre et autres marchés, est celle de la Région Bretagne, coordonnateur. Des agents de la SNCF, compétents en la matière qui fait l'objet de l'accord-cadre, pourront assister la CAO.
6-2 Les règles de fonctionnement de la CAO sont celles applicables à la CAO de la Région Bretagne.

ARTICLE 7: CONDITIONS FINANCIERES

Le budget relatif aux actions de communication dite « partagée » et « commerciale », ainsi que les clés de répartition, seront estimées dans la future convention d'exploitation du TER Bretagne.

ARTICLE 8: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention de groupement de commande est conclue pour une durée indéterminée.
Elle prend fin soit en cas de retrait d'une des parties, soit en cas de commun accord des 2 parties sous réserve du respect des dispositions de l'article 9.

ARTICLE 9 MODALITES DE RETRAIT DU GROUPEMENT

Les membres peuvent se retirer du groupement. Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné. La délibération est notifiée au coordonnateur. Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution d'un marché, le retrait ne prend effet qu'à l'expiration du marché concerné, toutes les sommes afférentes à ce marché ayant été réglées par le membre concerné du groupement pour la part qui le concerne.

ARTICLE 10 AVENANT

Toute modification liée à la composition du groupement ou à l'extension de son objet fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Cet avenant fera l'objet d'une délibération en commission permanente

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_0608_04-DE

de la Région Bretagne et devra être validé par la SNCF .

ARTICLE 11 LITIGE

Les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable à tout différend résultant de l'interprétation de l'exécution de la validité et des conséquences de la présente convention.

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable sera porté devant le Tribunal Administratif de Rennes.

ARTICLE 12 PRISE D'EFFET

La présente convention prend effet après signatures et uniquement à l'échéance du terme de l'accord cadre conclu avec l'agence LM&YR ayant en charge présentement les prestations de communication du TER.

En 3 exemplaires originaux

Pour la SNCF,
La Directrice Régionale de Bretagne

Pour la Région Bretagne,
Le Président,

Autres dépenses

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9000_04-DE

REGION BRETAGNE

16_9000_04

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 9000- Patrimoine et logistique

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le jeudi 11 juillet 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 16_DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- d'AUTORISER le président du Conseil Régional à signer et déposer en mairie la déclaration préalable de travaux liée à la création d'un nouvel accès piétons sur le site de l'Hôtel de Région, ainsi que tout autre document nécessaire pour réaliser les travaux et obtenir les autorisations administratives obligatoires.

Le Président du Conseil régional

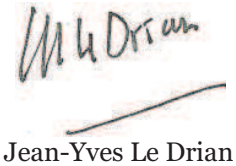

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9000_05-DE

REGION BRETAGNE

16_9000_05

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 9000- Patrimoine et logistique

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le jeudi 11 juillet 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 16_DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- d'AUTORISER le président du Conseil Régional à procéder à la vente de l'équipement de presse Offset de la Région à l'entreprise ARGOS au prix de 15 000 € ;

- d'AUTORISER le président du Conseil régional à signer l'acte de vente correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette vente ;

- d'AUTORISER le président du Conseil régional à procéder à la sortie d'inventaire de ce bien.

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9000_06-DE

REGION BRETAGNE

16_9000_06

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 9000- Patrimoine et logistique

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le jeudi 11 juillet 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 16_DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Droite, Centre et Régionalistes vote contre)

Pour le Château de Kerampuilh à CARHAIX (OP157EFE) - restructuration du château :

- d' APPROUVER les éléments essentiels du programme, le plan de financement prévisionnel, l'estimation financière du projet ainsi que le type de consultation, **d'ACCORDER** au Président du Conseil Régional les autorisations requises pour engager les diverses formalités réglementaires et **d'AUTORISER** le Président du Conseil Régional à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

Le Président du Conseil régional

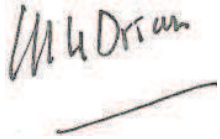

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9000_06-DE

FICHE PROJET n°PR15RNOM

Château de Kerampuilh - CARHAIX
Restructuration du château

Décision proposée à la présente Commission Permanente :

Validation du programme du projet
Engagement des diverses formalités réglementaires
Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Historique du projet

Etudes (ET)

Date de CP | Décisions | **Opération OP157EFE (études)**

11/07/2016 ⇨ Validation du programme prévoyant la création de locaux permettant l'accueil de 17 agents de l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB)sur une surface de plus de 700 m² et répartis en 4 pôles :
- administration
- langue
- étude et développement
- locaux transversaux (salles de réunion, stockage…)

Des locaux techniques et des salles d'enseignement (hors OPLB) pourront être créés.
Ces différents pôles seront installés sur les niveaux en R et R+1.

11/07/2016 ⇨ Engagement des diverses formalités réglementaires

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

Programme :	janvier 2016
Etudes :	juillet 2016 -> février 2018
Travaux :	février 2018 -> mars 2020

Plan de financement : fonds propres de la Région et/ou emprunt

Budget prévisionnel du projet :

	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	360 000
CT/SPS/AMO	105 000
Aléas, révisions et divers	25 000
Sous-total "Etudes"	***490 000***

Restructuration	2 400 000
Clos / couverts	480 000
VRD / aménagements	120 000
Aléas, révisions et divers	210 000
Sous-total travaux	***3 210 000***
Total	***3 700 000***

=> objet d'une affectation complémentaire en 2017
valeur fin de chantier (mars 2020)

11/07/2016 ⇨ Maîtrise d'œuvre : consultation dans le cadre d'un appel d'offres restreint

Maîtrise d'ouvrage : directe

Session 06/2014 | INI ⇨ Montant affecté 1 080 000 €

Session 09/2014 | CPL ⇨ Montant affecté 878 522 €

Montant total affecté :	1 958 522 €

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9003_04-DE

REGION BRETAGNE

16_9003_04

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 9003-Fonds d'intervention régional

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le lundi 11 juillet 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 16_DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu la délibération n° 16_DFB_SBUD-01 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 relative à la mise en œuvre des dispositions transitoires prévues parla loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2016 ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9003_04-DE

DECIDE

En section d'investissement :

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 18 150,00 euros au financement des opérations présentées dans le tableau n° 1 ;

En section de fonctionnement :

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 183 971,00 euros au financement des opérations présentées dans les tableaux n° 2 et 3 ;

Le Président du Conseil régional

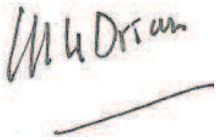

Jean-Yves Le Drian

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 1**

Programme P_9003 Fonds d'intervention régional

Chapitre 900 DFE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Coût estimatif (en Euros)		Taux	Subvention (en Euros)
ASS BRETONNE DES ANCIENS DES FORCES FRANCAISES EN ALLEMAGNE (A.B.A.F.F.A.) 35410 CHATEAUGIRON	16004287	Acquisition d'un drapeau et accessoires		1 184,34	TTC	forfait	150,00
LES LAVOIRS LAMBALLAIS 22400 LAMBALLE	16004699	Poursuite, en 2016, des travaux de réhabilitation et de mise en valeur des lavoirs situés le long du Gouessant		5 522,60	TTC	forfait	500,00
COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT ADAPTE DES COTES D'ARMOR 22440 PLOUFRAGAN	16004701	Acquisition d'un nouveau véhicule		25 469,00	TTC	forfait	2 500,00
LANGOELAN 56160 LANGOELAN	16004702	Soutien à un projet innovant en direction des personnes en situation de handicap en milieu rural		231 538,00	HT	forfait	15 000,00

Total affecté sur AP ouverte pour l'action 18 150,00
Total affecté sur AP ouverte 18 150,00

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9003_04-DE

** C : Convention*

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 2**

Programme P_9003 Fonds d'intervention régional

Chapitre 930 DFE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Bourse (en Euros)
BRU Martine 56000 VANNES	16004620	Accompagnement social à la formation d'aide-soignante		2 302,00
GUSSONI Cendrine 56600 LANESTER	16004626	Accompagnement social à la formation d'aide-soignante		2 046,00
QUEMENER Delphine 29520 CHATEAUNEUF-DU-FAOU	16004628	Accompagnement social à la formation d'aide-soignante		3 050,00
GUIAVARC'H Eric 29720 PLONEOUR-LANVERN	16004635	Accompagnement social à la formation de moniteur d'atelier		3 050,00
LEBELLE Claudine 29200 BREST	16004769	Accompagnement social à la formation d'aide-soignante		2 223,00
GUILLERMO Anthony 56000 VANNES	16004770	Accompagnement social à la formation de chef de projet marketing internet et conception de site		3 050,00

Total affecté pour l'action **15 721,00**

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9003_04-DE

** C : convention*

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 3**

Programme P_9003 Fonds d'intervention régional

Chapitre 930 DFE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
INTERCULTURA 22100 DINAN	16004703	Soutien au projet "Rue-Elles" : élaboration d'une exposition photographique centrée sur 280 photos de rues de femmes prises dans les 28 pays d'Europe (6 phases : de décembre 2015 au 8 mars 2017)		1 000,00
TOUR DE RANCE RANDONNEE VINTAGE 22100 DINAN	16004704	Organisation de la 3ème édition du Tour de Rance Randonnée Vintage (randonnée cycliste en tenue et vélo d'époque) les 28 et 29 mai 2016 afin de récolter des fonds pour le centre anti-cancer Eugène Marquis de Rennes		1 500,00
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE 22 22190 PLERIN	16004706	Participation de Vivien Mesples au Défi Voile Bretagne du 6 au 10 juin 2016 dans le golfe du Morbihan		200,00
COMITE DES QUARTIERS DE LA CROIX ST LAMBERT 22000 SAINT BRIEUC	16004707	Organisation de la 21ème édition de la fête de quartier "Festi'Lambert" (anciennement "Fête à Léon") le 18 juin 2016		2 000,00
PLERIN 22193 PLERIN Cedex	16004708	Organisation de la Fête maritime du Légué les 1er, 2 et 3 juillet 2016		800,00
ASSOCIATION DE LA JEUNESSE THELOTAISE 22460 SAINT THELO	16004713	Projet d'échanges franco-polonais du 11 au 18 juillet 2016, à Aniolowo en Warmie Mazurie		1 000,00
DANS LA GUEULE DU LOUP 22580 LANLOUP	16004714	Organisation de la 10ème édition du festival de jazz "l'Appel du Loup" du 21 au 24 juillet 2016 à Paimpol, Ploubazlanec, Plouëzec et Lanloup		2 000,00
COMITE FETE DES REMPARTS DE DINAN 22100 DINAN	16004717	Organisation de la Fête des Remparts de Dinan les 23 et 24 juillet 2016		10 000,00
ASS L'AIR DU LARGE 22710 PENVENAN	16004718	Organisation de la 8ème édition du Festival de Buguélès les 29 et 30 juillet 2016 à Penvenan		4 000,00
ASSOCIATION MENE JAZZ 22330 LE GOURAY	16004719	Organisation du festival "Mené Jazz Off" du pays du Mené du 31 juillet au 16 août 2016		500,00
ASS LE FLAMBART DE LOCQUEMEAU 22300 TREDREZ-LOCQUEMEAU	16004725	Organisation de la 6ème édition de la Fête de la Sardine les 30 et 31 juillet 2016		500,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9003_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 3**

Programme P_9003 Fonds d'intervention régional

Chapitre 930 DFE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
ASS LES AMIS DU TISSERAND 22800 QUINTIN	16004726	Organisation de la 24ème Fête des Tisserands de Quintin les 30 et 31 juillet 2016		1 500,00
ASS LES MUSICALES DE BLANCHARDEAU 22290 LANVOLLON	16004727	Organisation de la 14ème édition du festival musical et chorégraphique "Charme slave..." (4 concerts du 2 au 12 août 2016, à Plouha, Pléguien, Lanvollon et Goudelin)		1 500,00
ASSOCIATION RACINES D'ARGOAT 22570 LANISCAT	16004731	Organisation d'un spectacle historique son et lumière à l'Abbaye de Bon Repos en Saint Gelven les 3, 5, 6, 10, 12 et 13 août 2016		4 000,00
ASSOCIATION LES AMIS DU PETIT VILLAGE 22800 LANFAINS	16004732	Organisation du 35ème Festival du Petit Village les 2 et 3 septembre 2016 à Lanfains		6 000,00
MENE DES SONS 22230 MERDRIGNAC	16004733	Organisation de la 10ème édition du festival Uvas Pasas les 8, 9 et 10 septembre 2016 à Merdrignac		1 500,00
REGARDS SUR LES ARTS ASS 22400 LAMBALLE	16004735	Organisation de la 26ème édition de l'exposition des arts figuratifs contemporains en peinture et en sculpture "Regards sur les Arts" du 24 septembre au 16 octobre 2016 à la Collégiale Notre-Dame de Lamballe		2 000,00
FESTIVAL DES CHANTEURS DE RUE 22800 QUINTIN	16004736	Organisation de la 23ème édition du Festival des chanteurs de rue et de la Foire Saint Martin les 5 et 6 novembre 2016 à Quintin		3 000,00
MILASONS 22150 SAINT-CARREUC	16004737	Mise en place, au titre de l'année 2016, du projet culturel destiné aux jeunes du Pays de Moncontour afin de leur permettre de découvrir la musique classique par l'organisation de concerts		2 000,00
FESTIVAL DU MENEZ HOM ASS 29550 PLOMODIERN	16004744	Organisation, de février à août 2016, de la 57ème édition du festival du Menez-Hom (salon de peintures et sculptures, concert celtique, fest noz, défilé et spectacles Bagadoù/Cercles)		1 000,00
ASS LE SABOT ET LA PLUME 29910 TREGUNC	16004745	Soutien exceptionnel au projet "1916-2016 : Des sabots du cheval aux ailes de la Victoire, étudier la guerre pour construire la Paix" à travers un parcours mémoire 14-18		2 000,00
AMICALE ARBITRES DE FOOTBALL FINISTERE NORD (UNAF 29N) 29200 BREST	16004746	Organisation du Challenge Tricot-Labbé le 4 juin 2016 à Plougonven		1 000,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9003_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 3**

Programme P_9003 Fonds d'intervention régional

Chapitre 930 DFE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
MOUVEMENT FINISTERIEN POUR PLANNING FAMILIAL 29200 BREST	16004747	Organisation de diverses animations pour le 60ème anniversaire du planning familial le 17 juin 2016 à Châteaulin		500,00
UNION CYCLISTE DU PAYS DE MORLAIX 29600 MORLAIX	16004751	Organisation des championnats de Bretagne Pass'Cyclisme le 3 juillet 2016 à Plourin-les-Morlaix		500,00
CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE 29570 CAMARET-SUR-MER	16004754	Organisation de la 44ème édition du festival "Les lundis musicaux de Camaret" du 4 juillet au 29 août 2016		2 000,00
MUSIQUES EN COTE DE LEGENDES 29890 BRIGNOGAN-PLAGE	16004755	Organisation de la 16ème édition du festival des "Mercredis de la Chapelle Pol" (8 concerts du 6 juillet au 17 août 2016)		800,00
COMITE D'ANIMATION DE CAST 29150 CAST	16004756	Organisation de la 12ème édition du festival de théâtre "Cast en scène" du 8 au 10 juillet 2016		800,00
ASS CYCLE MUSICAL DE LA CHAPELLE DE KERSAINT 29840 LANDUNVEZ	16004758	Organisation de concerts du 20 juillet au 13 août 2016 à la chapelle de Kersaint à Landunvez ou au château de Kergroades à Brélès		900,00
COMITE DEPARTEMEN-TAL DE VOILE DU FINISTERE 29200 BREST	16004760	Organisation du 31ème Tour du Finistère à la voile du 23 au 29 juillet 2016		1 500,00
LA PILE D'ASSIETTES 29630 PLOUGASNOU	16004761	Organisation de la 2ème édition du festival de la Pile d'assiettes les 4 et 5 août 2016 à Plougasnou		1 000,00
COMITE FETES DES FLEURS D'AJONC 29930 PONT-AVEN	16004763	Organisation de la Fête des Fleurs d'Ajonc les 6 et 7 août 2016 à Pont-Aven		1 000,00
OEUVRE DES FILETS BLEUS 29185 CONCARNEAU	16004765	Organisation du "village de la mer" dans le cadre du festival des Filets bleus du 12 au 15 août 2016 à Concarneau		3 000,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9003_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 3**

Programme P_9003 Fonds d'intervention régional

Chapitre 930 DFE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
FED DEPART DU MOUVEMENT CHRETIENS DANS LE MONDE RURAL DU FINISTERE - CMR 29 29200 BREST	16004766	Organisation d'une session de formation, pour les adhérents et amis de toute la France, intitulée "Vacances formation" du 16 au 23 août 2016 à Poullan-sur-Mer		1 000,00
SPORTS EXTREMES CHATEAUNEUVIENS 29510 LANDREVARZEC	16004767	Organisation du "Finist'Air Show" (freestyle mondial moto) le 28 août 2016 à Briec de l'Odet		1 500,00
ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTERE AMF 29 29150 CHATEAULIN	16004768	Organisation de la 7ème édition du Carrefour des Communes et Communautés de Communes du Finistère les 6 et 7 octobre 2016 à Brest		5 000,00
ASS AR FALZ SKOL VREIZH 29600 MORLAIX	16004771	Soutien exceptionnel à l'ensemble des projets 2016		10 000,00
ASSOCIATION GORSEDD DE BRETAGNE 29780 PLOUHINEC	16004774	Soutien au fonctionnement et à l'ensemble des activités au titre de l'année 2016 (dont accueil des délégations galloises et corniques lors de la Gorsedd Digor les 16 et 17 juillet à Brasparts, déplacements au Pays de Galles et en Cornouailles Britanniques...)		500,00
AMICALE CYCLISTE GOUESNOUSIENNE 29850 GOUESNOU	16004776	Organisation du cyclo-cross de Penguérec le 15 janvier 2017 (5ème édition : finale du challenge régional FFC de cyclo-cross)		1 000,00
KALI & CO 35700 RENNES	16004783	Soutien au projet, en lien avec le lycée Bréquigny de Rennes : triennale Ascanio Célestini 2015-2018 ("Fugue errante de l'éclaircie !" d'après "Discours à la nation" et "Radio Clandestine")		2 000,00
AMICALE CYCLISTE DU COGLAIS NORD 35133 SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	16004787	Organisation de la 15ème édition de la course cycliste Fédérale Juniors (Souvenir Marcel Bouvier) le 15 mai 2016 sur les 11 communes du Coglais		500,00
DINARD 35801 DINARD	16004788	Organisation de l'exposition "Dessins pour la paix", avec Plantu et les dessinateurs de l'association "Cartooning for Peace", du 4 juin au 28 août 2016 au Palais des Arts de Dinard		3 000,00
ASS. HISTOIRE PATRIMOINE ET METALLURGIE EN BROCELIANDE 35380 PLELAN LE GRAND	16004789	Organisation de la Fête du Fer les 9 et 10 juillet 2016 à Paimpont		800,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9003_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 3**

Programme P_9003 Fonds d'intervention régional

Chapitre 930 DFE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
CHOEUR DU FESTIVAL DE MUSIQUE SACREE CATHEDRALE DE SAINT MALO 35400 SAINT-MALO	16004790	Organisation de la 45ème édition du Festival de Musique Sacrée à la cathédrale de Saint Malo du 15 juillet au 11 août 2016		3 000,00
LES SCENES DEMENAGENT 35300 FOUGERES	16004792	Organisation de la 14ème édition du festival "Les scènes déménagent" du 18 au 21 août 2016 à Fougères		2 000,00
LIGUE D'AIKIDO ET DE BUDO DE BRETAGNE 35400 SAINT-MALO	16004794	Organisation d'une rencontre internationale d'aïkido (stage animé par Maître Miyamoto, 8ème dan) du 25 au 28 août 2016 à Saint Malo		1 000,00
REBEMP- RESEAU EST BRETAGNE ETUDE DE MEDECINE PERINATALE 35033 RENNES CEDEX	16004796	Poursuite, en 2016, des travaux de recherches concernant la création d'un registre populationnel des malformations congénitales en Bretagne		800,00
CLUB D'AFFAIRES FRANCO ALLEMAND RENNES BRETAGNE 35042 RENNES CEDEX	16004797	Organisation des 17èmes Rencontres des Clubs d'Affaires Franco-Allemands les 22, 23 et 24 septembre 2016 à Rennes		5 000,00
UNIVERSITE DE RENNES I 35065 RENNES CEDEX	16004798	Organisation, par l'IRISA, de la 6ème édition de la Journée Science et Musique le 1er octobre 2016 à Rennes		1 500,00
CULTURE BIO 35580 GUICHEN	16004799	Organisation du 25ème salon "Ille et Bio" les 8 et 9 octobre 2016 à Guichen		15 000,00
LES AMIS DE L'ORGUE DE CHANTEPIE 35135 CHANTEPIE	16004800	Organisation de la 4ème édition du Concours régional Bombarde et Orgue de Chantepie le 15 octobre 2016		800,00
ORCHESTRE & CHOEUR DE BROCELIANDE 35160 MONTFORT SUR MEU	16004801	Aide au fonctionnement et à l'ensemble des actions pour l'année 2016 pour la pratique et la diffusion de toutes formes d'activités musicales		800,00
MAITRISE SAINT LEONARD 35300 FOUGERES	16004802	Organisation d'un "concert de musique romantique" le 4 décembre 2016 à l'église Saint-Léonard à Fougères		750,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9003_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 3**

Programme P_9003 Fonds d'intervention régional

Chapitre 930 DFE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
MANE ROUL'ARTS 56470 LA TRINITE SUR MER	16004804	Organisation de la 2ème saison des Milles Musicaux de La Trinité-sur-Mer (série de 7 concerts du 26 mars au 10 décembre 2016)		1 000,00
COMITE D'ANIMATION PEILLACOIS 56220 PEILLAC	16004805	Organisation des Fêtes calendaires peillacoises du 1er avril 2016 au 31 mars 2017 : feu de la Saint Jean le 18 juin, 27ème Fête des fruits d'automne les 14, 15 et 16 octobre et 26ème festival de la Pomme d'orange en décembre et janvier		4 000,00
CHALLENGE NATURE ARMOR ARGOAT 56620 CLEGUER	16004806	Organisation de la 7ème édition du "Bretagne Ultra Trail" le 23 avril 2016 du Guern à Clohars-Carnoët		1 000,00
VIEILLES VOILES DE RHUYS 56370 SARZEAU	16004807	Organisation de la 7ème édition de la Fête du Carénage au port du Logeo à Sarzeau les 14 et 15 mai 2016		500,00
LIGUE DE BRETAGNE DE VOLLEY BALL 56300 PONTIVY	16004809	Organisation de la Ligue Européenne Féminine du 10 au 12 juin 2016 à Rennes		3 000,00
ECHANGES CULTURELS 56300 PONTIVY	16004810	Organisation de la 8ème édition du festival Arz Pobl du 7 au 10 juillet 2016 à Pontivy et communes partenaires		1 500,00
COMITE FESTIVITES DE JOSSELIN 56120 JOSSELIN	16004811	Organisation du festival médiéval de Josselin les 13 et 14 juillet 2016		3 000,00
PLANEURS DE BROCELIANDE 56800 LOYAT	16004812	Organisation du Championnat Interrégional Grand Ouest (planeur) du 23 au 30 juillet 2016 à Ploërmel		1 000,00
LES MEDIEVALES HENNEBONT 56700 HENNEBONT	16004813	Organisation de la 19ème édition des Fêtes médiévales d'Hennebont les 30 et 31 juillet 2016		3 000,00
COMITE NAUTIQUE DU PAYS DE LORIENT 56100 LORIENT	16004814	Organisation de la 11ème édition de la Celtikup Océaniques (Lorient-Douarnenez-Falmouth-Lorient) du 30 juillet au 7 août 2016, dans le cadre du Festival Interceltique de Lorient		1 500,00
ROHAN 56580 ROHAN	16004815	Organisation d'une exposition photographique sur le thème "Commerces rohannais d'autrefois"		200,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9003_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 3**

Programme P_9003 Fonds d'intervention régional

Chapitre 930 DFE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
OFFICE MUSIQUE CULTURE SPORT ET LOISIRS 56130 LA ROCHE BERNARD	16004816	Organisation de la 17ème édition du Festival des Garennes le 6 août 2016 à La Roche-Bernard		1 000,00
ASSOCIATION PORCARO VILLAGE DES MOTARDS 56380 PORCARO	16004817	Organisation de la 38ème édition du pèlerinage de la Madone des Motards les 14 et 15 août 2016 à Porcaro		3 000,00
ASS LES CHEVALIERS DE LA TERRE 56540 SAINT-CARADEC-TREGOMEL	16004818	Organisation du 18ème festival des "Chevaliers de la Terre" les 20 et 21 août 2016 à Saint Caradec-Trégomel		1 000,00
QUESTEMBERT 56230 QUESTEMBERT	16004819	Organisation de la 19ème édition du festival des arts de la rue "Les Festives Halles" le 27 août 2016		4 000,00
TROPHEE MORBIHAND 56000 VANNES	16004820	Organisation de la 8ème édition du Trophée Morbi'hand (tournoi européen de handball) les 27 et 28 août 2016 à Vannes et Loudéac		1 500,00
UCK NEF VANNES BASKET-BALL 56000 VANNES	16004821	Organisation de la 9ème édition du Trophée du Golfe (tournoi réunissant quatre équipes professionnelles de basket Pro A et du niveau européen) les 3 et 4 septembre 2016 à Vannes		800,00
ATHLETISME PAYS DE PONTIVY 56300 PONTIVY	16004823	Organisation de la 17ème rencontre du GIFA (Groupement des Internationaux Français d'Athlétisme) du 9 au 11 septembre 2016 à Pontivy		1 000,00
COMITE DU MORBIHAN DE PETANQUE 56100 LORIENT	16004824	Organisation des championnats de France de pétanque en Doublette Senior masculin et Individuel Senior féminin les 10 et 11 septembre 2016 à Lanester		8 000,00
ASS SALON OCCASION DU CROUESTY LE MILLE SABORDS 56640 ARZON	16004825	Organisation de la 32ème édition du salon européen du bateau d'occasion "Le Mille Sabords" du 29 octobre au 1er novembre 2016 au port du Crouesty à Arzon		3 000,00
ASS REVES DE CREATEURS 56000 VANNES	16004827	Organisation du 2ème salon "Rêves de créateurs" les 2, 3 et 4 décembre 2016 à Vannes		1 000,00

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9003_04-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 11/07/2016
Opération(s) nouvelle(s) **Tableau n° 3**

Programme P_9003 Fonds d'intervention régional

Chapitre 930 DFE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	C*	Subvention (en Euros)
ANACR (ASS NAT AN-CIENS COMBATTANTS MORBIHAN) 56100 LORIENT	16004828	Soutien exceptionnel pour l'édition du journal "Ami entends-tu" pour l'année 2016		300,00
LA MAISON DU DROIT 56006 VANNES CEDEX	16004829	Aide au fonctionnement et à l'ensemble des activités au titre de l'année 2016 destinées à faciliter les démarches juridiques des usagers du territoire de Vannes et de sa région		1 000,00
ASS LES FONDS DE TERROIR 49420 POUANCE	16004830	Organisation du festival itinérant en milieu rural "Fermes en scène" en région Bretagne au titre de l'année 2016		4 000,00
SOUFFLEURS D'ECUME ECOSCIENCE PROVENCE 83170 LA CELLE	16004832	Organisation des 3èmes Rencontres Techniques Nationales de la Consigne les 7 et 8 juin 2016 à Rennes		2 000,00

Total affecté pour l'action **168 250,00**
Total affecté **183 971,00**

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9003_04-DE

** C : convention*

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9011_06-DE

REGION BRETAGNE

16_9011_06

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 9011-Développement des conditions de travail et des compétences

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le jeudi 11 juillet 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 16_DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n° 2007-23 du 05 janvier 2007 fixant les modalités du règlement des frais occasionnés par les déplacements des agents des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 16_9011_01 du Conseil régional en date du 22 janvier 2016 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- **d'AUTORISER** le remboursement des frais de mission aux frais réels pour Stéphane PENNANGUER (Direction de la mer, du développement maritime et du littoral) au Canada (Québec) du 11 au 19 juin 2016 dans le cadre de la coopération avec le Québec.

Ces remboursements s'effectueront sur présentation des justificatifs dans la limite de 1,5 fois l'indemnité journalière.

Le Président du Conseil régional

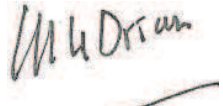

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9011_07-DE

REGION BRETAGNE

16_9011_07

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 9011-Développement des conditions de travail et des compétences

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le lundi 11 juillet 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Loïg Chesnais-Girard, Premier Vice-président du Conseil régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n°16_DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu la délibération n°16_DRH_DRH_01 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 fixant le régime indemnitaire des membres des assemblées régionales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- DE CONFIER un mandat spécial à :

Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, Premier Vice-président du Conseil régional, dans le cadre de la délégation bretonne à TOKYO (Japon) du 17 au 23 juillet 2016.

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9012_06-DE

REGION BRETAGNE

16_9012_06

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 9012-Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le jeudi 11 juillet 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 16_DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu l'article 148 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

Vu le décret n°2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points » ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- d'APPLIQUER à l'ensemble des agents de la collectivité, y compris les contractuels, la mesure de “transfert primes/points” suivant les modalités précisées dans le décret n°2016-588 du 11 mai 2016. Cette mesure sera mise en oeuvre à compter de la date d'entrée en vigueur des revalorisations indiciaires. Elle s'opérera par précompte mensuel égal à un douzième du montant annuel et dans la limite du montant annuel des indemnités effectivement perçues. Les accessoires du traitement (indemnité de résidence et supplément familial de traitement), les heures supplémentaires, le remboursement des frais de déplacement et l'indemnité d'astreintes seront exclus des indemnités pour le calcul de l'abattement.

Le Président du Conseil régional

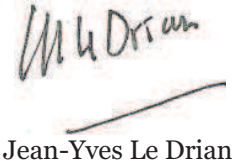

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9023_02-DE

REGION BRETAGNE

16_9023_02

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

11 juillet 2016

DELIBERATION

Programme 9023-Mouvements financiers divers

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 1er juillet 2016, s'est réunie le jeudi 11 juillet 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 16_DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M71 ;

Vu l'article 643-11 du code d u commerce ;

Vu les articles L332-5 et L332-9 du code de la consommation ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- de PRENDRE ACTE de l'irrécouvrabilité des créances détaillées ci-dessous.

- d'AUTORISER le Président du Conseil Régional à constater les charges correspondantes par l'émission des mandats de dépense.

Le Président du Conseil régional

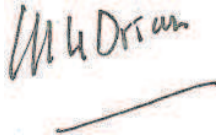

Jean-Yves Le Drian

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 12/07/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160711-16_9023_02-DE

REGION BRETAGNE

Tiers	Créances Références des titres et montant	Motif de l'irrécouvrabilité	Imputation de la charge
LAST EXIT RECORDS	Titre 4147 de 2013 pour 7 334,09 € Titre 4148 de 2013 pour 7 470,00 € Titre 4149 de 2013 pour 6 670,00 € Titre 4150 de 2013 pour 7 295,00 € Titre 4151 de 2013 pour 7 068,00 € Titre 764 de 2014 pour 7 467,68 € Titre 3054 de 2014 pour 7 480,00 € Titre 3055 de 2014 pour 7 480,00 € **TOTAL : 58 264,77 €**	Jugement de clôture pour insuffisance d'actif.	6542/943
ANNE HELENE DESANNEAUX	Titre 3191 de 2014 pour 460,95 €	Jugement de rétablissement personnel	6542/943

Arrêtés

ARRÊTÉ du Président du Conseil régional portant application d'un règlement intérieur d'hygiène et de sécurité

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 4231-3 ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le Code de la santé publique et, notamment, ses articles R.3511-1 à R.3512-2 ;
Vu le Code du travail ;
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
Vu l'avis du médecin de prévention en date du 25 février 2016 ;
Vu l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en date du 18 mars 2016 ;

ARRÊTE

Dispositions générales :

Article 1
Le présent arrêté s'applique à tous les agents de la collectivité ou mis à disposition, quel que soit leur statut. Il est également applicable aux élus, visiteurs et entreprises intervenantes pour la collectivité dans les immeubles des services, à l'exception des articles suivants : 7, 16, 17, 18, 19, 24, 25, 29, 30, 31, 35 et 36.

Règles générales :

Article 2
Chaque personne doit respecter et faire respecter, en fonction de ses responsabilités hiérarchiques, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de travail, pour l'application des prescriptions prévues par la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Article 3
Chaque personne doit veiller à sa sécurité personnelle, à celle de ses collègues et du public, notamment en portant les vêtements de travail et en utilisant les équipements de protection individuelle et collective mis à leur disposition, dans le cadre des consignes adressées par l'autorité territoriale pour un métier ou un poste de travail. Les agents concernés par l'obligation de port d'une tenue de travail doivent impérativement utiliser celle fournie par la Région Bretagne.

Article 4
Chaque équipement de travail et moyen de protection doit être utilisé conformément à son objet.

Article 5
Toute personne ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations, le fonctionnement des machines et dans les systèmes de protection est tenue d'en informer par écrit son supérieur hiérarchique.

Article 6
Des registres de santé et sécurité au travail sont mis à disposition des personnes afin d'y consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et aux conditions de travail.

Article 7
Chaque chef de service ou assimilé pour les services, chef d'établissement pour les établissements scolaires, peut retirer un agent de son poste de travail s'il estime qu'il n'est pas apte à l'occuper en toute sécurité.

Article 8
Après en avoir informé son responsable hiérarchique, tout agent ayant un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ou s'il constate une absence ou une défectuosité dans les systèmes de protection peut se retirer de son poste en s'assurant que ce retrait ne crée pas pour autrui une nouvelle situation de danger grave et imminent. Cette situation doit être consignée dans le registre des dangers graves et imminents, dans lequel sont enregistrées les observations sur les situations pouvant provoquer une atteinte sérieuse et imminente à l'intégrité physique des agents.

Article 9
Les armoires individuelles verrouillées, mises à disposition du personnel pour y déposer vêtements et outils personnels ne doivent être utilisées que pour cet usage. Il est interdit d'y déposer des substances ou préparations dangereuses. Elles doivent être maintenues dans un état de propreté satisfaisant par leur détenteur.

Article 10
L'autorité territoriale ou son délégataire se réserve le droit de procéder à l'ouverture de l'armoire individuelle, en présence de l'agent, pour des raisons liées à l'hygiène et la sécurité. L'agent peut se faire accompagner par un représentant du personnel.

Article 11
Les locaux de travail, matériels et véhicules doivent être maintenus en bon ordre et dans un état de propreté satisfaisant.

Article 12
Il est interdit d'emprunter du matériel appartenant à la collectivité ou à l'établissement scolaire, hors du cadre des procédures d'emprunt prévues par la Région, sans autorisation préalable du chef de service de la maintenance et de la logistique, ou du chef du service des voies navigables, ou du chef du service d'ingénierie et d'exploitation portuaire et aéroportuaire, ou du chef du service de la maintenance du patrimoine, ou du directeur des systèmes d'information pour les services de la Région, ou du chef d'établissement pour les établissements scolaires, chacun en ce qui les concerne.

Article 13
Il est interdit d'introduire dans l'établissement des objets ou images à caractère pornographique ou dégradant pour l'image de l'être humain.

Article 14
Il est interdit de prendre ses repas hors des locaux spécifiquement prévus à cet effet.

Article 15
Il est interdit d'utiliser des matériels électriques personnels de confort et/ ou de restauration (four micro-ondes, cafetière, bouilloire, radiateur, etc.) dans les locaux de la Région Bretagne, au vu des risques qu'ils peuvent présenter pour la sécurité des agents et des bâtiments.

Article 16
Doivent être signalés dans les meilleurs délais au responsable hiérarchique de l'accidenté, par lui-même, ou, à défaut, par un témoin :

- tout accident, même bénin, survenu au cours du travail ou d'un trajet effectué à l'occasion du travail,
- tout accident survenu au cours du trajet domicile / travail, ayant occasionné ou susceptible d'occasionner un dommage corporel.

Article 17
Il est interdit de réaliser les trajets domicile-travail, ainsi que de conduire un véhicule de service sans disposer d'un permis de conduire en cours de validité. Les agents amenés à conduire dans le cadre de leurs fonctions doivent immédiatement informer leur employeur de la non validité de leur permis. Les agents conduisant dans le cadre de leurs trajets domicile-travail et dont le permis n'est plus valide doivent trouver un moyen de déplacement de substitution.

Médecine professionnelle et préventive :

Article 18
Chaque agent est tenu de se soumettre aux visites médicales réalisées par le médecin de prévention.

Article 19
Tout agent exposé à des risques spécifiques est tenu de se soumettre aux obligations de vaccination prévues par la loi.

Sécurité incendie :

Article 20
Il est interdit de manipuler les matériels de secours (ex : extincteurs, brancards) en dehors de leur utilisation normale et de rendre leur accès difficile.

Article 21
Il est interdit d'encombrer les issues et dégagements de marchandises ou d'objets quelconques.

Article 22
Chaque personne est tenue de participer aux exercices d'évacuation incendie.

Article 23
Les travaux par point chaud (soudage, découpage, meulage...), ne peuvent avoir lieu qu'après établissement d'un permis feu. Le permis feu doit être renouvelé chaque fois qu'un changement (d'opérateur, de lieu, de méthode de travail...) intervient sur le chantier.
Cette procédure ne concerne pas les travaux effectués à des postes de travail permanents.

Formations :

Article 24
Chaque agent bénéficie d'une formation à l'hygiène et la sécurité :

- lors de son entrée en fonction,
- lorsque, par suite d'un changement de fonction, de technique, de matériel ou d'une transformation des locaux, il se trouve exposé à des risques nouveaux,
- en cas d'accident de service grave ou répété, de maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou répété, ou ayant révélé l'existence d'un danger grave, même si les conséquences ont pu en être évitées, à un même poste de travail, ou à des postes de travail similaires,
- à la demande du service de médecine professionnelle et préventive, après un arrêt de travail consécutif à un accident de service ou à une maladie professionnelle.

Article 25
Seul un agent détenteur de l'habilitation, autorisation ou certificat correspondant, remis à l'issue d'une formation spécifique, et désigné par écrit par l'employeur, peut exécuter certaines actions et/ou travaux (travaux électriques, en hauteur, conduite d'engins, etc.).

Psychotropes :

Article 26
Il est interdit de se trouver en état d'ébriété ou sous l'emprise de la drogue en situation de travail ou sur tout site de travail.
Lorsqu'un agent d'astreinte est amené à intervenir, il est considéré comme en position de travail (temps de trajet inclus pour les agents d'astreinte non logés). Par définition, il lui est donc interdit d'être en état d'ébriété ou sous l'emprise de la drogue.
Concernant l'alcool, le taux de référence est le taux d'alcoolémie légal en vigueur visé par la réglementation de la circulation routière.

Article 27
La vente, l'introduction, la distribution et la consommation de drogues sont strictement interdites sur le lieu de travail et pendant le temps de travail.

Article 28
La vente, l'introduction, la distribution et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites sur le lieu de travail et pendant le temps de travail. Toutefois, la consommation de vin, de bière, de cidre et de poiré peut être admise pour les manifestations festives institutionnelles, ou dans le cadre des relations publiques, ou autorisées par le directeur pour les services de la Région, ou par le chef d'établissement pour les établissements scolaires, ainsi que pendant les repas pris dans les locaux prévus pour la restauration des agents (ex : restaurant administratif ou restaurants scolaires).
Des bouteilles de vin, de bière, de cidre ou de poiré peuvent être mises à disposition de chacun, dans les restaurants administratifs et dans les restaurants scolaires, à titre onéreux. Leur contenance est limitée à 25 cl.
Toutefois, pour les repas de travail réservés en salle, notamment dans les restaurants administratifs gérés par la Région, des bouteilles de 75 cl peuvent être mises à disposition.

Dans tous les cas, chacun reste toujours responsable de sa propre consommation, qui ne doit jamais mettre en péril sa sécurité ou celle des tiers.
Des dispositions plus contraignantes peuvent être adoptées dans les établissements scolaires, sur décision du chef d'établissement.

Article 29
Il est interdit de laisser entrer ou séjourner à son poste de travail un agent qui manifeste un état dit anormal, quel que soit son grade, compte tenu des risques encourus pour lui et pour le service.

Article 30
Il est de la mission même d'un agent exerçant des fonctions d'encadrement de veiller au strict respect des règles édictées dans les articles 26 à 29. Une tolérance éventuelle de sa part ou un non signalement pourraient engager sa propre responsabilité.

Article 31
Lorsqu'un agent manifeste un état dit anormal, présentant les caractéristiques d'un état d'ébriété, et de nature à exposer les personnes ou les biens à un danger, l'autorité territoriale ou son délégataire invitera l'intéressé à faire la preuve de sa sobriété en lui proposant un éthylotest. En cas de refus de l'intéressé de recourir à l'éthylotest, la Région constatera l'état alcoolique par le comportement anormal observé.
Sont considérées comme situations à risques, les activités qui sont susceptibles d'exposer à un danger les intéressés, leur entourage, ou les usagers du service public, tels que notamment :

- les activités de sécurité et de surveillance,
- la manipulation de produits chimiques,
- la conduite d'engins ou de véhicules motorisés ou non (dans le cadre des déplacements professionnels et des trajets domicile-travail),
- le déplacement ou le travail sur la voie publique,
- l'utilisation de machines dangereuses,
- les opérations de maintenance et d'entretien sur les véhicules ou équipements de travail,
- le travail en hauteur,
- le travail sur ou à proximité d'installations électriques,
- le travail sur ou à proximité de l'eau,
- le travail en milieu hyperbare,
- l'encadrement de stagiaires, jeunes de moins de 18 ans ou de personnel intérimaire,
- toute autre activité qui pourrait être appréciée comme à risques.

La pratique de l'éthylotest se déroule dans les conditions respectant la confidentialité et la discrétion, et ceci dans l'heure suivant la constatation des faits. Il est réalisé :

- pour les services de la Région : en présence d'une personne du choix de l'agent et en présence du chef de service ou de son adjoint (ou du chef de pôle, ou du chef d'unité territoriale ou de son adjoint, ou du chef d'EMAT, ou du chef de centre, ou du directeur, ou du directeur adjoint ou, à défaut, du directeur des ressources humaines ou de son représentant),
- pour les établissements scolaires : en présence d'une personne du choix de l'agent et en présence du chef d'établissement ou du gestionnaire ou d'un agent désigné par le chef d'établissement parmi le personnel régional de l'établissement.

En cas de contrôle positif, un 2ème contrôle est proposé. L'agent a la faculté de fournir les résultats d'une alcoolémie réalisée dans les plus brefs délais.

Article 32
Il est interdit de fumer dans tous les locaux fermés et couverts de la Région ainsi que dans les espaces couverts et non-couverts des établissements scolaires. Cette interdiction s'applique aussi à la cigarette électronique.
Il est également interdit de fumer dans les véhicules de service et lors de la manipulation ou à proximité de produits chimiques.

Harcèlement :

Article 33
Aucune personne ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral ou les faits de harcèlement sexuel (constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés), qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, de créer à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.
Il est précisé que les agissements de harcèlement, moral comme sexuel, sont pénalement sanctionnables.

Article 34
Aucune mesure concernant notamment le recrutement, la titularisation, la formation, l'évaluation annuelle, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à l'égard d'un fonctionnaire en prenant en considération :
1° Le fait qu'il ait subi ou refusé de subir les agissements ou les faits de harcèlement visés à l'article 33, y compris si les propos ou comportements sexuels n'ont pas été répétés ;
2° Le fait qu'il ait exercé un recours auprès d'un supérieur hiérarchique ou engagé une action en justice visant à faire cesser ces agissements ou faits ;
3° Ou bien le fait qu'il ait témoigné de tels agissements ou faits ou qu'il les ait relatés.
Toutefois, il est précisé que la dénonciation non-fondée de harcèlement moral ou sexuel peut-être pénalement sanctionnée.

Sanctions :

Article 35
En cas de faute ou d'infraction aux prescriptions du présent règlement, les sanctions disciplinaires susceptibles d'être prises en fonction de la gravité du manquement ou de leur répétition sont les suivantes, sans nécessairement suivre l'ordre appliqué ci-après :

Pour les agents titulaires, suivant les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée :
Premier groupe :
- l'avertissement,
- le blâme,
- l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours,

Deuxième groupe :
- l'abaissement d'échelon,
- l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée de quatre à quinze jours,

Troisième groupe :
- la rétrogradation,
- l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée de seize jours à deux ans,

Quatrième groupe :
- la mise à la retraite d'office,
- la révocation.

Les sanctions appartenant au 2ème, 3ème ou 4ème groupe nécessitent l'intervention du conseil de discipline.

Pour les agents stagiaires, suivant les dispositions du décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 modifié :
- l'avertissement,
- le blâme,
- l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours,
- l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours,
- l'exclusion définitive du service.

Les sanctions disciplinaires prévues aux points 4 et 5 ci-dessus sont prononcées après avis du conseil de discipline.

Pour les agents non-titulaires, suivant les dispositions du décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié :
- l'avertissement,
- le blâme,
- l'exclusion temporaire de fonction avec retenue de traitement,
- le licenciement sans préavis ni indemnité de licenciement.

Pour les agents de droit privé, suivant les dispositions de l'article L.1331-1 du Code du travail :
- l'avertissement,
- le blâme,
- la mise à pied,
- le licenciement.

Article 36
L'agent à l'encontre duquel une procédure disciplinaire est engagée bénéficie, dans le cadre de sa défense, de droits qui lui seront notifiés lors de l'engagement de cette procédure.

Mise en application :

Article 37
Toute autre prescription générale émanant du Chef d'établissement, ayant été soumise à l'avis et approuvée par les instances paritaires, et portée à la connaissance de tous par le biais de note de service ou d'intranet, sera considérée comme adjonction au présent règlement et aura même force d'application.

Article 38
Cet arrêté est communiqué à chaque agent actuellement en poste, à chaque nouvel agent, lors de son embauche, et sera affiché dans les locaux dont la Région Bretagne est l'exploitante.

Article 39
Cet arrêté entre en application le 1er septembre 2016. Il abroge l'arrêté portant application d'un règlement intérieur d'hygiène et de sécurité de la Région Bretagne, entré en vigueur le 1er août 2013.

Article 40
Monsieur Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

A Rennes, le 27 mai 2016

Le Président du Conseil Régional de Bretagne,

Jean-Yves Le Drian